This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,281,361

PROPERTY OF
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

NAPOLÉON

L'HOMME, LE POLITIQUE, L'ORATEUR

NAPOLÉON

L'HOMME, LE POLITIQUE, L'ORATEUR

D'APRÈS

SA CORRESPONDANCE ET SES ŒUVRES

PAR

ANTOINE GUILLOIS

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1889

Tous droits réservés.

Lc
11

696938-129

« Quant à moi, en voyant les consciences qui se dégradent, l'argent qui règne, la corruption qui s'étend, les positions les plus hautes envahies par les passions les plus basses, en voyant les misères du temps présent, je songe aux grandes choses du temps passé, et je suis, par moments, tenté de dire à la Chambre, à la Presse, à la France entière : « Tenez, parlons un peu de l'Em-« pereur, cela nous fera du bien! »

Paroles de Victor Hugo à la Chambre des Pairs. — 1845

PRÉFACE

Des publications récentes ont représenté Napoléon sous un jour que l'on croit nouveau et qui n'est que la réédition des pamphlets anglais et royalistes du commencement de ce siècle ou des premières années de la Restauration.

Comme le répondait si bien le Prince Napoléon au dernier et au plus célèbre de ces détracteurs, « *la Correspondance de Napoléon* et les quatre volumes des œuvres de Sainte-Hélène sont un monument unique et qui permettra seul de fixer la figure définitive de l'Empereur. »

En effet, pour bien le connaître, au lieu d'aller chercher ses sources dans des ouvrages plus ou moins partiaux, qu'y a-t-il de plus sûr, de plus historique que de s'en référer aux

propres écrits, aux paroles authentiques de l'Empereur? Pour juger Corneille, la lecture du *Cid* l'emporte sur les commentaires d'un critique, celui-ci fût-il un homme de génie!

La correspondance en vingt-huit volumes; tout ce qui, depuis, est sorti des dépôts publics ou privés et qui, d'ailleurs, nous le verrons, n'ajoute aucune lumière nouvelle à l'histoire telle qu'on peut l'écrire avec la Correspondance; en un mot, toutes les œuvres connues de Napoléon, voilà nos documents : ils sont authentiques et indiscutables. Ce sera son histoire écrite par lui-même, avec une impartialité qui peut surprendre, mais qui n'en est pas moins réelle; son portrait moral et politique tracé de sa main.

Quelle que soit l'opinion qu'on professe, on doit reconnaître que Napoléon a joué, au commencement de ce siècle et dans les origines de la France actuelle, un rôle trop important pour qu'il soit possible de se désintéresser de sa manière de voir sur chacun de ses propres actes. Le système politique et administratif qu'il a créé n'est-il pas resté, en dépit des révo-

lutions, le régime qui nous gouverne encore aujourd'hui ?

En dehors des enseignements que les hommes d'État ou les militaires puiseront dans ses écrits, il est un autre côté plus humain, plus général, qui s'éclaire par l'étude des œuvres de l'Empereur.

La philosophie de l'histoire pourra enfin dégager sa figure du voile qui semblait la couvrir et que le temps n'avait pu arracher complétement. Dans ces lettres, écrites au jour le jour, avec la passion du moment, Napoléon apparaît ce qu'il a été réellement. C'est là qu'il se peint lui-même, qu'il trahit ses pensées les plus secrètes et bien souvent aussi qu'il se charge d'ajouter, de sa propre main, au tableau de sa personnalité, si grandiose qu'il soit, quelques-unes de ces ombres qui montrent bien que, chez les génies les plus sublimes, la nature et la faiblesse humaines savent toujours, à un moment donné, reprendre leur empire tout-puissant et inévitable.

Le littérateur, lui aussi, trouvera dans les œuvres de Sainte-Hélène, dans les proclama-

tions et dans les bulletins, une satisfaction réelle; il en a pour garants les grands noms de Sainte-Beuve, de Thiers, de Villemain et de tant d'autres, dont nous rappellerons les jugements, lorsque nous nous occuperons de l'œuvre de l'écrivain.

Le rôle de l'Empereur ainsi étudié dans ses manifestations les plus diverses, il sortira, je l'espère, de cette étude impartiale, un Napoléon qui appartient à la France entière et non pas à un parti seulement.

C'est à ceux qui pensent, comme l'auteur, que le souvenir des grands hommes compose le plus beau patrimoine d'une nation, et que chacun doit s'efforcer, dans la mesure de ses moyens, de hâter l'avènement du jour où, dans la France unie, grande et prospère, on verra toutes les gloires réconciliées, que ce livre est dédié.

Décembre 1888.

PHASES DIVERSES

DE LA

VIE MORALE DE NAPOLÉON

Il y a, dans l'histoire morale de Napoléon, trois phases bien distinctes qui correspondent aux diverses étapes de sa carrière politique et de son existence privée.

Les évolutions successives de son esprit, de son caractère et de ses sentiments, difficiles à analyser dans l'enfant et le jeune homme, deviennent plus précises dans le général et l'Empereur, pour atteindre enfin à la suprême clarté dans les dernières manifestations de la captivité de Sainte-Hélène.

La première période, plus étendue, puisqu'elle comprend la genèse du caractère de Napoléon, embrasse des documents très peu connus, et qui ont été, au moins jusqu'au siège de Toulon, systématiquement écartés par les éditeurs de la *Correspondance*. Ils n'ont été livrés à l'histoire que par des biographes spéciaux tels que MM. de Coston et Jung. Ce dernier a eu la rare fortune de pouvoir

collationner aux archives du ministère de l: guerre la plupart des pièces qu'il donne ; et il : ainsi revêtu d'un caractère indiscutable des docu ments qui, jusqu'à l'époque de la publication d(son ouvrage, manquaient, il faut le reconnaître, d(la première qualité qu'on exige des pièces histo riques: l'authenticité.

En dehors de l'intérêt qui s'attache aux début: assez ignorés d'une grande carrière, il importe aussi de remarquer que les renseignements morau: fournis par Napoléon lui-même abondent beaucou plus pour cette époque. Ecolier de Brienne ou cadet gentilhomme de Paris, il a le temps d'écrire à sa famille ; lieutenant d'artillerie, les loisirs de la gar nison lui permettent de compléter par des études personnelles une instruction un peu négligée et qu'a vait rendue plus difficile, au début, l'ignorance de la langue française. De là, ces notes à propos de tous les ouvrages qu'il dévore et ces réflexions inspi rées par les événements ou les hasards de la vie de chaque jour. Napoléon esprit toujours en mouve ment, ne devait-il pas céder au goût du temps en prenant part à ces compositions que les académies de province mettaient alors au concours ? Et enfin les premières manifestations de la vie politique qui s'imposaient aux plus indifférents ne pouvaient que laisser des traces profondes dans une intelligence où dominaient l'observation et la critique.

Le Consul ou l'Empereur, au contraire, n'aura ni le temps ni la volonté de laisser surprendre les secrets de son âme, et pour ce moment de sa car rière, c'est derrière les sentiments disparates dictés

par les froides exigences du cérémonial ou dans les manifestations moins franches encore de la politique qu'il nous faudra chercher la trace des pensées véritables de Napoléon.

A Sainte-Hélène, le vide s'est fait autour du vaincu. Il ne reçoit aucune lettre ; il ne peut en écrire aucune. L'isolement forcé de la victime est un des moyens employés par la Sainte-Alliance. Alors, oubliant la scène du monde qu'hier encore il occupait en maître, Napoléon va se replier sur lui-même. Il consacrera aux jugements sur sa politique et au récit de ses campagnes toutes les lumières d'un esprit détaché des choses humaines et qui semble vivre déjà dans l'avenir et la postérité. Ces documents, malgré leur forme impersonnelle, ces conversations religieusement recueillies par les compagnons de la captivité, nous montreront ce que l'homme, dans cette dernière transformation, était devenu et ce qu'il avait gardé après une carrière sans exemple, des sentiments, du caractère et des idées dont il avait reçu le germe en naissant et qu'une éducation, qui était son œuvre propre, avait développés comme nous allons le voir.

§ 1. — *Années de jeunesse*

Napoléon Bonaparte, né à Ajaccio, le 15 août 1769, entra à l'école militaire de Brienne comme boursier du Roi, le 23 avril 1779; il y resta jusqu'au 17 octobre 1784.

Professeurs et condisciples le regardaient alors comme un enfant à l'humeur querelleuse, impatient,

sombre et ne parlant presque jamais. En revanche, ils lui reconnaissaient de la vivacité d'esprit, ainsi qu'une sensibilité précoce qui se traduisait par l'orgueil et le besoin de commander. Cette double disposition ne l'empêchait pas d'être soumis à ses maîtres, leurs notes en témoignent. On dirait qu'il sentait déjà toute la valeur de l'obéissance.

A Sainte-Hélène, Napoléon ajoutait sa note personnelle à ce portrait en disant qu'il avait été un enfant « obstiné et curieux ». Il n'avait pas dix ans, et il se trouvait pour la première fois séparé de sa famille, sans espoir prochain de la revoir. De plus, ignorant les premiers principes de la langue française, il avait la plus grande peine à s'exprimer et il était vite devenu la risée de ses camarades. N'en est-ce pas assez pour expliquer ce que son caractère pouvait avoir d'original, et faut-il s'étonner qu'obligé, par orgueil, de rester à l'écart, il se soit replié sur lui-même, et que son esprit, admirablement préparé par la nature, ait puisé dans cet isolement une maturité précoce ?

Dès que Napoléon saura mieux le français, quand il se sera habitué à son sort, il prendra part aux jeux de ses camarades, et c'est dès à présent qu'il faut protester contre une légende qui s'est trop facilement établie. Napoléon, quoi qu'on ait dit, ne fut jamais un solitaire, et nous verrons qu'à Valence et à Auxonne, il ne dédaignait ni la société, ni ses plaisirs, et que si, quelquefois, il s'en tint écarté, c'était parce que sa position ne lui permettait pas d'y tenir la place qu'il aurait désirée. Par goût, le jeune Napoléon préférait l'étude des ma-

thématiques à celle des langues mortes. De la littérature, il ne cultivait avec soin que l'histoire, et parmi les écrivains, c'était Plutarque, le grand observateur, qui avait toutes ses préférences. Les anecdotes de la jeunesse de Napoléon sont dans toutes les mémoires; en dehors d'une fierté invincible, très caractéristique à cet âge, rien n'y révèle les traces du génie: combats dans la neige pendant l'hiver de 1782, révoltes contre les punitions, batailles avec les camarades, on ne trouve dans tout cela que les espièglerics et les jeux de tous les enfants.

Il y a un trait cependant qui mérite d'être rappelé, parce qu'il montre la dominante du caractère de Napoléon, et qu'il révèle en même temps, dès les premières années, ce goût pour l'emphase dont il ne s'est jamais complètement débarrassé. L'école était tenue comme un régiment; un jour Bonaparte commandait le poste de l'entrée. La consigne était de ne laisser pénétrer aucun marchand ambulant. La femme du concierge Hauté veut se prévaloir de son titre dans la maison et franchir les rangs pour aller vendre aux élèves des fruits et des gâteaux. Napoléon lui fait connaître la consigne; la femme persiste. Alors, prenant son rôle au sérieux, Bonaparte la fait éloigner de force en disant : « Qu'on chasse cette femme qui vient apporter ici la licence des camps. »

Faut-il citer un autre trait qui décèle déjà une des grandes qualités de son cœur. On s'est étonné des sentiments que Napoléon professait à cette époque pour la famille royale et l'on a trouvé

bizarre que, dans une lettre qu'il écrivait à sa mère, le 29 mars 1785, à propos de la mort de Charles Bonaparte, il ait annoncé en post-scriptum à Mme Lætitia que Marie-Antoinette venait d'accoucher d'un prince nommé le duc de Normandie.

Cependant, y a-t-il quelque chose de plus naturel que ce cadet-gentilhomme du roi, pensant, le 29 mars, à faire part à sa mère d'un événement qui était arrivé l'avant-veille au soir, dans la ville même où il se trouvait. L'un des endroits de la capitale où l'on devait le plus se réjouir du bonheur de la famille royale, c'était précisément cette école où le roi comptait tant de protégés. Qu'aurait donc dit l'auteur de *Bonaparte et son temps* s'il avait connu l'anecdote suivante qui nous ramène à Brienne?

Le 25 août 1783, jour de la Saint-Louis, on avait préparé à l'école des portiques, des lampions, des transparents; restait à trouver l'inscription que les élèves s'ingéniaient à chercher dans leurs souvenirs classiques : « C'est bien simple, dit le jeune Bonaparte. Inscrivons ces seuls mots : A Louis XVI, à notre père. » Son idée fut accueillie par tous ses camarades ainsi que par les professeurs et aussitôt mise à exécution.

C'est la première fois que nous rencontrons chez Bonaparte la marque de cette délicate vertu, la reconnaissance, qui tient une si grande place dans l'histoire de ses sentiments et de son cœur.

Les lettres écrites par lui, pendant son séjour à Brienne, confirment bien l'idée que ses contempo-

rains nous ont laissée de son caractère à cette époque (1) (A).

Dans la première de ces lettres, malheureusement trop rares, Bonaparte demande à son père de lui procurer les moyens pécuniaires pour soutenir auprès de ses camarades son rang de cadet-gentilhomme.

Il est las des plaisanteries de ces « paltoquets » qui n'ont que leur fortune au-dessus de lui, tandis que par les « nobles sentiments qui l'animent, il les dépasse de cent piques ». Ce n'est pas le vain désir de se livrer à des amusements dispendieux, dont il n'est nullement épris, qui lui a dicté cette lettre, mais le besoin qu'il éprouve de montrer qu'il a les moyens de se les procurer, aussi bien que ses autres compagnons d'études. S'il est absolument impossible d'améliorer son sort, que son père le retire de Brienne. Qu'il lui fasse donner au besoin un état mécanique. « A ces offres, jugez de mon désespoir, » dit-il en terminant.

Quel mélange d'orgueil invincible et de misanthropie précoce ! Tel il est aujoud'hui à douze ans, tel il restera longtemps encore jusqu'à ce que la fréquentation des hommes ait adouci les rugosités de son caractère et que les événements et son génie naissant l'aient élevé à un rang où il n'aura plus à redouter aucune comparaison.

La seconde lettre va nous le montrer sous un

(A) Pour les indications de textes et de documents, et pour certains renseignements qui ne sont, pour ainsi dire, que des annexes du sujet, le lecteur est prié de se reporter à la fin du volume, à la rubrique: *Collationnement des textes et documents*.

nouveau jour, assurément plus favorable. Au mois d'octobre 1783, un élève, Pougin des Ilets, soit par désir de mortifier Bonaparte, soit que, véritablement il n'ait pas bien compris la nature des occupations de Charles Bonaparte qui portait en Corse le titre d'assesseur, dit à Napoléon à la fin d'une discussion : « Après tout, votre père n'est qu'un misérable sergent (A). » Napoléon bondit sous l'injure et il apporte bientôt un cartel en règle. Mais un père Minime s'en aperçoit et Bonaparte, injustement regardé comme l'auteur de tout cet esclandre, est mis à la chambre de discipline. C'est de là que, le 8 octobre 1783, il écrit au comte de Marbeuf, l'ancien gouverneur de la Corse, le protecteur de sa famille, pour lui exposer la situation. Il n'a fait que défendre un homme d'honneur, son respectable père ; « un bon fils ne doit pas commettre à un autre à venger un pareil outrage... Si je suis coupable, si ma liberté m'est ravie à juste titre, veuillez ajouter aux bontés dont vous m'avez honoré la grâce de me retirer de Brienne. »

C'est toujours le même orgueil ; mais qui pourrait en blâmer les manifestations quand il s'agit d'un motif aussi sacré que la défense d'un père outragé ?

Cette lettre qui n'était pas celle d'un enfant, ainsi que le reconnaît M. Jung lui-même, produisit un effet immédiat. Le comte de Marbeuf vint à Brienne ; il fit sortir Napoléon de la chambre de

(A) C'était le titre que l'on donnait encore à cette époque aux huissiers ; on le trouve souvent dans Molière.

discipline ; en résumé, il lui donna pleinement et entièrement raison. Nous verrons, du reste, que l'Empereur n'oublia pas le comte de Marbeuf qui lui avait rendu ce signalé service.

Quoi qu'il en soit, cette légitime colère, le petit scandale qu'elle avait causé, assurèrent à Bonaparte l'estime et même l'affection de ses camarades qui, de ce jour, cessèrent de le taquiner, reconnaissant en lui des vertus dignes de tout leur respect.

Au mois de juin 1784, Charles Bonaparte traversa Brienne avec Lucien qu'il y laissa, et Marianne Bonaparte (Elisa) qu'il conduisait à Saint-Cyr. Cette entrevue avec sa famille qu'il revoyait pour la première fois depuis son départ de Corse, ne fit sur Napoléon que bien peu d'effet, si l'on en juge par la lettre si intéressante à un autre point de vue, qu'il écrivait à son oncle Fesch, le 15 juillet 1784 (1), c'est-à-dire quelques jours seulement après cette visite. Il se contente de l'annoncer et de dire que son frère Lucien va entrer en sixième. Mais le reste de la missive, qui est assez longue, a trait à Joseph qui finissait ses études et était arrivé à l'heure où il faut choisir une carrière.

Napoléon regrette beaucoup que son frère aîné renonce à l'état ecclésiastique. Cette carrière promettait à Joseph la tranquillité qui semblait conforme à son caractère. Il était sûr d'avoir par l'évêque d'Autun un gros bénéfice, de devenir évêque un jour. « Quels avantages pour la famille! » s'écrie le futur empereur qui montre ainsi un médiocre souci de l'importance de la vocation.

Puis, Napoléon examine les diverses armes dans lesquelles Joseph, peu fait par tempérament pour la carrière militaire, pouvait entrer. Il élimine la marine, le génie et l'artillerie qui demandent trop de travail : il ne reste plus dès lors que l'infanterie pour laquelle Napoléon professe un souverain mépris. « Qu'est-ce qu'un mince officier d'infanterie ? un mauvais sujet les trois quarts du temps. » Malgré cette boutade, il exprime chaleureusement son admiration pour la carrière militaire en général, et il ne demanderait pas mieux que d'y voir entrer Joseph « s'il a un goût décidé pour cet état, le plus beau de tous les corps, et si le grand moteur des choses humaines, en le formant, lui a donné comme à son frère une inclination décidée pour le militaire ». Mais, encore une fois, et il y revient avec insistance, Joseph doit y renoncer. Il doit prendre le « bon parti » et « devenir le soutien de sa famille ».

Qui sait si Joseph n'aurait pas préféré à l'existence pénible et tourmentée qu'il mena sur les trônes de Naples et de Madrid, les dignités ecclésiastiques et la pourpre cardinalice que sa parenté avec le glorieux Empereur des Français n'aurait pas manqué de lui valoir !

En tous cas, pour un enfant de quinze ans qui parle de son aîné, quel ton d'autorité précoce ! quelle suite dans les raisonnements ! quelle netteté, mais quel cynisme dans l'énumération des avantages d'une carrière où il ne veut voir autre chose que les bénéfices et les dignités.

Dans la dernière lettre écrite de Brienne, celle

qui précède d'un mois à peine son départ pour l'école de Paris (1), Napoléon revient sur le même sujet ; après avoir assuré son père de la part qu'il prend aux nouvelles de sa santé, et lui avoir demandé quel a été pour lui le résultat des eaux, il lui dit que, puisque Joseph persiste dans son idée de devenir militaire et puisqu'il veut entrer dans l'artillerie, il faut le faire partir de suite pour Brienne, où son frère aîné trouvera un « excellent maître de mathématiques, le P. Patrault ». Les deux frères pourront se préparer ensemble pour l'examen d'artillerie, ce qui sera fort avantageux pour Joseph, absolument ignorant en fait de sciences. Enfin, « la présence de Joseph sera une consolation pour ses deux frères. »

Napoléon termine sa lettre en annonçant l'examen qu'il va passer dans quelques jours ; il demande à son père l'histoire de la Corse par Boswell et quelques autres livres : « Vous n'avez rien à craindre ; j'en aurai soin et les rapporterai en Corse avec moi, quand j'y viendrai, fut-ce dans six mois. » Ce dernier paragraphe montre bien que, dès cette époque, Napoléon pensait à écrire l'histoire de son pays et il caractérise en même temps l'homme d'ordre parfait, tel que le restera le général, le consul et l'empereur (A).

A la suite de cet examen dont il vient de parler, Napoléon, aidé surtout par la note que lui avait

(A) A propos de cette lettre, M. Jung a remarqué que Napoléon se montrait pour la première fois affectueux dans sa correspondance, et il attribue ce changement à la visite paternelle ainsi qu'à la présence de Lucien.

donnée l'année précédente, M. de Kéralio, Inspecteur des écoles militaires, fut désigné pour entrer à l'École de Paris. Cette note disait : « M. de Buonaparte (Napoléon), né le 15 août 1769, taille de quatre pieds, dix pouces, dix lignes ; bonne constitution ; excellente santé ; caractère soumis. Il a fait sa quatrième. Honnête et reconnaissant ; sa conduite est très régulière. Il s'est toujours distingué par son application aux mathématiques ; il sait passablement l'histoire et la géographie ; il est faible dans les exercices d'agrément. Ce sera un excellent marin. Mérite de passer à l'École de Paris. »

Ne quittons pas Brienne sans rappeler que le souvenir de son enfance, passée dans cette ville, dictait au captif de Sainte-Hélène ces paroles qui expliqueront le soin complaisant avec lequel je me suis arrêté sur cette première étape de sa carrière : « Pour ma pensée, Brienne est ma patrie. C'est là que j'ai ressenti les premières impressions de l'homme. »

Parti de Brienne le 17 octobre 1784, Napoléon arriva à l'Ecole Militaire de Paris le 23 du même mois. Il ne devait pas y rester un an. Ses professeurs de mathématiques furent J.-B. Labbey et le célèbre Monge. Les jugements portés sur le jeune Bonaparte par ses maîtres de Paris sont curieux à rappeler. Le professeur d'histoire, M. de l'Eguille, s'exprimait ainsi : « Corse de nation et de caractère, il ira loin si les circonstances le favorisent. » Domairon, qui s'occupait des belles-lettres, disait que : « son style était du granit

chauffé au volcan. » Quant au répétiteur d'allemand, le lourd Baüer, pour les leçons duquel Napoléon avait fort peu de goût, il porta sur son élève un jugement que les événements se chargèrent bientôt de démentir (A).

Napoléon continue à Paris son existence de Brienne : il s'adonne toujours aux sciences exactes, il avance l'ouvrage qu'il préparait sur l'histoire politique, civile et militaire de la Corse; il ajoute à ses lectures ordinaires celle de Jean-Jacques ; mais si la fréquentation de cet auteur ne produisit aucun effet durable sur son caractère, pourrait-on dire qu'il en fut de même pour son style? La preuve s'en trouve déjà dans les deux seules lettres écrites pendant cette période et qui méritent de fixer un instant l'attention. Toutes deux sont relatives à la mort de son père, qui arriva le 24 février 1785, à Montpellier, au moment où Charles Bonaparte venait en France pour soigner un squirre au pylore dont il était atteint.

La première lettre, datée du 28 mars, est adressée à M. Lucien de Buonaparte, archidiacre de la cathédrale d'Ajaccio. Après avoir exprimé toute la douleur que lui cause la mort de ce père excellent qui était en même temps un citoyen « zélé, éclairé et désintéressé », Napoléon se désole à la pensée qu'il est mort « à cent lieues de son pays, dans une contrée étrangère, indifférente à son

(A) Quelqu'un vantait devant lui les aptitudes spéciales de Napoléon pour les mathématiques. « On m'avait déjà dit, répliqua-t-il, qu'il n'y avait que les bêtes qui réussissaient dans les mathématiques. »

existence, éloigné de ce qu'il avait de plus précieux... » Il aurait pu mourir doucement au sein de sa famille. « Mais l'Être suprême ne l'a pas ainsi permis. Sa volonté est immuable ; lui seul peut nous consoler; » et il termine en demandant à l'archidiacre d'être leur père à l'avenir.

Napoléon, on le voit, est resté Corse et il mettra longtemps encore avant de devenir complètement Français.

Le lendemain, c'est à sa mère qu'il écrit pour l'exhorter au courage; on sent dans cette lettre une tendresse à laquelle il ne nous a pas habitués et dont nous ne retrouverons de lointains échos que dans quelques lettres à Joseph au début de sa carrière. L'élégance du style y est presque recherchée et c'est la première fois que viennent sous sa plume des phrases comme celle-ci : « Je termine, ma chère mère ; ma douleur me l'ordonne en vous priant de calmer la vôtre. »

Nommé lieutenant d'artillerie en second, le 1er septembre 1785, après un examen où Laplace l'avait interrogé, Napoléon ne reçut que le 24 octobre l'ordre de se rendre à Valence où le régiment de la Fère, qui devint plus tard le quatrième d'artillerie, tenait alors garnison. Il arriva dans cette ville le 5 novembre.

C'est dans cet intervalle qu'il écrivit le 23 septembre à M. Labitte, marchand de draps à Paris, pour le prier de se charger du recouvrement d'une pension due à un de ses oncles, M. Paravicini ; Napoléon désirait en toucher le montant ou une partie au moins le plus tôt possible. Cela nous

initie déjà aux embarras pécuniaires de la famille ; nous aurons malheureusement l'occasion d'y revenir bien souvent.

Jusqu'au 13 vendémiaire (4 octobre 1795), Napoléon va mener l'existence la plus tourmentée qu'il soit possible de rêver (1). Un jour, il est à Valence, le lendemain à Douai ou à Auxonne ; traversant Paris, il se rend en Corse et en revient avec une facilité qui dénote chez lui une nature des plus ardentes et des plus actives.

La mort de son père avait bien changé sa position.

Bien qu'il ne soit que le cadet de la famille, c'est lui qui, désormais, se chargera de l'avenir de ses frères et de la position de tous les siens ; c'est lui qui gérera la fortune embrouillée de Madame Lætitia et qui s'occupera même de trouver pour ses sœurs des établissements avantageux.

Ce jeune officier, aux prises avec les nécessités de la vie, va se trouver en présence des plus grands événements de l'histoire : dès ce jour son esprit réfléchi n'hésitera pas à porter, de suite, sur les hommes et sur les choses, des jugements et des remarques qui dicteront sa conduite.

Dans sa première garnison, à Valence, il a déjà beaucoup perdu de cet esprit de misanthropie qui, aux premiers jours de Brienne, le poussait à fuir la société de ses semblables. Si, par raison d'économie autant que par goût, il préfère la fréquentation des bourgeois, qui n'ont ni la morgue, ni la fortune des officiers de cette époque, il ne dédaigne pas cependant de prendre part aux plaisirs du régiment,

et c'est ainsi que le 4 décembre 1785, on le voit célébrer d'une façon fort gaie la fête de Sainte Barbe, patronne des artilleurs.

L'oisiveté de la garnison lui laissait le temps de travailler activement à son histoire de la Corse ; de là, sa liaison avec l'imprimeur-libraire Aurel dont il eut bien vite dévoré toute la bibliothèque ; de là aussi, la lettre qu'il écrivait dans les premiers jours du mois de juillet 1786 à l'abbé Raynal en lui envoyant les deux premiers chapitres de cette histoire (1).

Sa lettre commençait ainsi : « Monsieur l'abbé, le destin des grandes réputations est d'attirer l'importunité : chaque débutant veut s'attacher à une célébrité établie... je n'ai que dix-huit ans et j'écris ; c'est l'âge où l'on doit apprendre. Mon audace ne m'attirera-t-elle pas vos railleries? Non, sans doute ; car si l'indulgence est le partage du vrai talent, vous devez avoir beaucoup d'indulgence. »

Notons en passant, que l'âge qu'il se donne ici n'est pas celui qu'il avait réellement ; du reste, tout fait supposer que l'erreur était volontaire : Napoléon n'a-t-il pas renouvelé cette petite supercherie lors de son mariage avec Joséphine ?

C'est que, en écrivant à l'abbé Raynal, qui tenait, à cette époque, une des premières places dans le monde des lettres, Bonaparte avait trouvé sans doute, pour se donner du poids auprès de lui, qu'il était bon de se vieillir de plus d'un an. C'était déjà de la diplomatie !

Raynal répondit par quelques conseils qui ne découragèrent pas le jeune historien, car quelques

jours plus tard, le 29 juillet, Bonaparte écrivait à M. Borde, libraire à Genève, pour lui demander tout ce qu'il pouvait avoir sur l'île de Corse. « J'attends votre réponse, ajoutait-il, pour vous envoyer l'argent *à quoi* cela montera. »

Dans sa passion pour tout ce qui touchait à Jean-Jacques, Napoléon demandait aussi à M. Borde : « les mémoires de Madame de Warens et de Claude Anet, pour servir de suite aux confessions de Jean-Jacques Rousseau. »

Forcé de quitter Valence avec son régiment, Bonaparte regretta cette ville où, comme il le racontait lui-même à Sainte-Hélène, il avait connu, avec Mademoiselle de Colombier, les premières douceurs de l'amour le plus pur. Il devait du reste y revenir plusieurs fois, soit pour y tenir garnison, soit pour y passer quelques semaines de congé.

Son départ de Lyon lui inspira aussi une véritable tristesse qu'il sut cependant dominer, si l'on en croit sa lettre du 20 septembre 1786, à Fesch : « Je me trouvais si bien dans cette ville qu'il me semble que j'aurais voulu y passer ma vie, mais il faut suivre sa destinée et surtout se plier aux exigences de son état. Un soldat ne doit pas s'attacher à autre chose qu'à son drapeau. »

A Douai, Bonaparte est, au contraire, bien malheureux. Le climat froid et humide du Nord, un état de santé maladif et fiévreux, influèrent d'une triste façon sur son caractère. Dans ces pages qu'il écrit au jour le jour, on voit percer la tristesse et le dégoût de chaque chose. L'idée du

suicide, contre lequel il s'élèvera plus tard avec tant de vivacité (A), vient hanter son esprit, et c'est dans des pages bizarres, produit d'une imagination maladive, que nous en trouvons la trace.

Deux mois après, Napoléon partait pour la Corse. On s'imagine la joie qu'il dut éprouver en revoyant son pays. Il y resta, sauf un petit voyage qu'il fit à Paris, jusqu'au mois de mai 1788.

Ce qui l'occupa pendant ce séjour dans la mère-patrie, c'est l'achèvement de son histoire civile et politique de la Corse, dédiée à Monseigneur de Marbeuf, archevêque de Sens, frère de son ancien protecteur (1).

Ce fut aussi la défense des intérêts pécuniaires de la famille dont il se trouvait tout à fait chargé par suite de la maladie de l'archidiacre Lucien (2).

Ce vieux prêtre avait trouvé moyen, malgré ses travers, de rendre de grands services à Madame Lætitia et à ses enfants ; on l'aimait beaucoup dans la famille Bonaparte ; aussi, le 1er avril 1787, Napoléon s'adressait au docteur Tissot de Lausanne, pour lui demander une consultation écrite au sujet de l'archidiacre.

Napoléon, après avoir fait l'éloge des ouvrages de Tissot qu'il se vante d'avoir lus, expose nettement la situation de son grand-oncle, qui était atteint de la goutte. Il dépeint, avec la précision qui lui est propre, le physique et le moral du malade ; il espère que le médecin pourra encore venir à bout de ce mal si rebelle. Le malade n'a

(A) Il est cependant prouvé aujourd'hui que Napoléon y a recouru à Fontainebleau, au moment de l'abdication.

jamais fait de débauches d'aucune espèce. « Je ne dirai pas, ajoute-il, comme on l'a dit de Fontenelle, qu'il avait les deux grandes qualités pour vivre : bon corps et mauvais cœur. Cependant, je crois qu'ayant eu du penchant à l'égoïsme, il s'est trouvé dans une situation heureuse qui ne l'a pas mis dans le cas d'en développer toute la force. »

La sévérité avec laquelle cet adolescent juge un vieillard de soixante-dix ans n'est pas ce qu'il y a de moins curieux dans cette étrange lettre (A).

La situation pécuniaire de la famille, en dépit des démarches réitérées de Napoléon (1) s'assombrissait d'autant plus que le gouvernement du roi venait de refuser pour Louis l'entrée dans une école militaire royale (2). Les démarches de Napoléon n'avaient donc pas réussi au gré de ses désirs, et il rentrait sur le continent avec une vive tristesse et une réelle appréhension de l'avenir.

C'est à Auxonne, où Napoléon rejoignit son régiment à la fin du mois de mai 1788, que le futur empereur allait assister aux débuts de cette révolution qui devait l'élever un jour au pouvoir suprême.

A ce moment, il songe plus aux intérêts de sa mère qu'aux premières lueurs de la grande année. Le 22 août 1788, après avoir annoncé à Fesch qu'il vient d'être chargé d'un travail important, « ce qui est une marque inouïe de faveur, qui lui vaut la jalousie de ses camarades », il termine sa lettre en lui disant que « le triste état de sa famille

(A) Tissot ne répondit pas. La lettre lui parut « peu intéressante », a-t-il écrit lui-même sur l'original.

l'afflige d'autant plus qu'il n'y voit pas de remède
Suivent quelques détails tout spéciaux qui prouv
le soin minutieux que Napoléon apportait, mêm
distance, dans la gestion des plus petites affair
« *La Sposata* doit produire plus de do
mezzins, etc. »

Une lettre du 12 juin 1789, adressée à Paoli (
nous ramène encore à cette histoire de la Co
qui, décidément et en attendant des objets p
grands, tenait dans ses préoccupations une si la
place. Déjà, nous connaissons les fleurs luxuriar
du style de Napoléon; et cependant, tout cela n
rien à côté de l'emphase des premières lignes
cette lettre. Il y a là de ces fortes images
annoncent confusément ce que sera le génie bo
lonnant de l'Empereur. Mais, sous ces expressi
exagérées, comme les pensées se pressent nc
breuses et serrées! comme l'on sent qu'il y a c
le jeune Corse un amour de ce qui est grand,
force de volonté, un mépris des obstacles qu
mèneront loin ! Dans l'histoire morale de Napolé
cette lettre, dont on ne connaît malheureusem
que quelques passages, occupe une grande pla
il est encore, et avant tout, l'enfant de la Corse.
sentiment, on serait tenté de l'excuser, s'il ne l'e
portait parfois trop loin. Dans ces gouverneurs
la Corse dont il a reçu la protection, dont i
maintes fois imploré l'assistance pour le règlem
des affaires de sa famille, il ne veut voir que
tyrans. On sent qu'il voudrait recommencer a
Paoli la guerre de l'indépendance; dans l'impo
bilité d'agir l'épée à la main, c'est sur son *hist*

qu'il compte pour jeter le trouble dans la conscience des vainqueurs. Il les voue à l'exécration de ses compatriotes et de la postérité : « Il veut noircir du pinceau de l'infamie ceux qui ont trahi la cause commune ; il veut appeler au tribunal de l'opinion ceux qui gouvernent, détailler leurs vexations, découvrir leurs sourdes menées. » On voit par ces seules lignes que cet écrit était loin de rester dans les hauteurs sereines et calmes de l'histoire ; c'était plutôt une œuvre de passion ; comme telle, destinée à une durée éphémère, disons le mot, ce devait être, d'après ce que nous en connaissons, un pamphlet.

L'orgueil perce à toutes les lignes de cette étrange missive : « Une étude de la langue française commencée de bonne heure ; de longues observations, m'ont mis à même d'espérer quelques succès... Quel que soit le succès de mon ouvrage, etc. ».

Paoli, pour lequel Bonaparte n'avait pas assez d'éloges, conseilla à son jeune correspondant de modifier la plus grande partie de son ouvrage. Napoléon le fit et bientôt, dit M. Jung, « il transformait son histoire en récits légendaires placés dans la bouche d'un vieux montagnard. C'était une façon de chant homérique, en prose. » Cette étrange production devait, dans l'esprit de son auteur, être adressée à M. Necker, sous forme de mémoire.

Pendant qu'il s'occupait ainsi, sa manière de vivre était des plus bizarres ; Napoléon ne paraissait pas s'en douter, quand, d'Auxonne (1), il écrivait à sa mère : « Je n'ai d'autre ressource ici que de travailler. Je ne m'habille que tous les huit jours ;

je ne dors que très peu depuis ma maladie ; ce est incroyable. Je me couche à dix heures et je r lève à quatre heures du matin. Je ne fais qu'un rep par jour, à trois heures : cela me fait très bier la santé. »

Malgré cette dernière assurance, Napoléon ét arrivé à un tel état de faiblesse que l'air natal le repos devenaient nécessaires. Le 10 se tembre 1789, il arrivait en Corse, où il devait r ter six mois pour refaire ses forces ébranlées. M bientôt l'ardeur de son tempérament l'arrach aux soins de la famille, il prenait part, avec u passion ardente, aux luttes de toute espèce c déchiraient son pays.

Les idées de la révolution française, en pénétr dans l'île, avaient trouvé un terrain admirablem préparé par le caractère aventureux et enthousia de la population. Les Corses, qui avaient réellem de nombreux sujets de plaintes contre l'admin tration française, envoyèrent le 31 octobre, l'Assemblée nationale, une *adresse* dans laquelle exposaient leurs griefs ; il va sans dire que Nap léon, qui, le premier la signa, en était l'auteur.

Bien autrement importante est la lettre q adresse le 23 janvier 1790, à Mattéo Buttafo maréchal de camp, député de la noblesse Cors l'Assemblée Constituante. Dans ce factum, daté « son cabinet de Milleli » (une grotte où la légen le montre réfléchissant et travaillant, dès l'âge huit ans, avant son départ pour Brienne), le jeu officier reproche à Buttafoco, qui s'est mon fidèle à la monarchie, dont il avait embrassé

cause au moment de la guerre de l'indépendance, les épaulettes de général qu'il porte. Il le dépeint sous les couleurs les plus sombres ; il le propose à l'indignation de tous ses collègues de l'Assemblée.

Cette lettre au style bizarre, heurté, mais vigoureux, nous donne sur le caractère et le tempérament de son auteur des indications qu'il est bon de signaler ici. Sans doute, c'est toujours le même amour farouche de la liberté et de l'indépendance de la Corse ! mais que penser des observations que ce jeune lieutenant se permet d'adresser aux représentants d'un grand pays ! Quelle époque troublée, que celle où de semblables paroles n'étaient pas réprimées aussitôt par un châtiment exemplaire !

Quelques jours plus tard, Napoléon quittait son pays, emmenant avec lui son frère Louis qu'il se chargeait d'instruire et d'élever, puisque la royauté était désormais impuissante à lui assurer une place dans une école militaire.

Après quelques semaines de congé à Valence, Napoléon rentrait à Auxonne, qu'il ne quittera plus qu'au mois d'avril 1791.

C'est pendant ce séjour qu'il va faire imprimer, à Dôle, la lettre à Buttafoco, cette lettre qu'il fit brûler, lorsque, parvenu au pouvoir, Talleyrand lui rapporta ses œuvres de jeunesse. « Elle était empreinte de l'exaltation produite dans une jeune tête par les événements de la Révolution. » C'est ainsi qu'il la jugeait à cette époque.

Napoléon consacrait une grande partie de son temps à l'instruction de celui dont il devait faire

un roi de Hollande ; le reste de ses loisirs, il l'employait à écrire des lettres sur l'histoire de la Corse. Le 24 juin 1790, Napoléon envoyait à l'abbé Raynal les deux premières de ces lettres.

Tout en conservant le cachet emphatique des premiers écrits de sa jeunesse, elles indiquent cependant dans son style et surtout dans ses idées un changement notable : on voit apparaître dans ces esquisses historiques la véritable notion fondamentale de l'histoire des nations. Napoléon s'en rend compte et ce n'est pas sans une certaine éloquence et une grande conviction que, dès la dédicace, nous trouvons sous sa plume cette profession de foi : « A combien de vicissitudes sont sujettes les nations? Est-ce la Providence d'une intelligence supérieure ou est-ce le hasard aveugle qui dirige leur sort ? Pardonne, ô Dieu ! mais la tyrannie, l'oppression, l'injustice dévastent la terre, et la terre est ton ouvrage. Les souffrances, les soucis sont le privilège du juste, et le juste est ton image... Quel tableau offre l'histoire moderne ? Des peuples qui s'entretuent pour des scènes de famille et qui s'entr'égorgent au nom du moteur de l'univers ; des prêtres fourbes et avides qui les égarent par les grands moyens de l'imagination, de l'amour du merveilleux et de la terreur... » L'ouvrage contenait des maximes d'un républicanisme antique ; il est bon d'en citer quelques-unes pour montrer le chemin que le modeste lieutenant d'artillerie aurait à parcourir, non seulement dans le domaine des événements et des faits, mais plus encore dans celui des idées, avant de revêtir un jour la pourpre

impériale : « L'homme, dans l'état de nature, ne connut d'autre loi que son intérêt... Les rois régnèrent ; avec eux, régna le despotisme. L'homme méprisé n'eut plus de volonté. Avili, il fut à peine l'ombre de l'homme libre. » Que d'amertume et de misanthropie dans cette pensée du jeune républicain : « Les puissances se jouent des intérêts de l'humanité et les méchants ont toujours des protecteurs. » Quel orgueil patriotique dans ces lignes : « Lorsque les triumvirs offrirent au monde le hideux spectacle du crime heureux, la Corse et la Sicile furent le refuge de Pompée. Je vois avec plaisir ma patrie, à la honte de l'univers, servir d'asile aux derniers restes de la liberté romaine, aux héritiers de Caton. »

Quel changement depuis les manifestations royalistes de Brienne et de Paris : mais aussi quel abîme entre cette foi républicaine et le despotisme impérial !

C'est au mois de décembre de cette même année 1790, que Bonaparte prit part au concours que l'Académie de Lyon avait ouvert sur ce sujet : « Déterminer les vérités et les sentiments qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur. »

Après s'être dit : « Moi aussi, je suis peintre ; » après être revenu à son système d'adulation pour Raynal et Paoli, Napoléon entre, enfin, dans le vif de la question. Son travail contenait peut-être quelques idées justes, il célébrait sans doute avec l'enthousiasme que nous connaissons la forme républicaine de l'antiquité, mais à côté de cela, que

d'appréciations étranges ! L'esprit cherche en vain à démêler exactement les intentions et les sentiments de l'auteur.

Que venaient faire ici des réflexions aussi bizarres :

« Sans femme, il n'est ni santé, ni bonheur... »

« Le bonheur n'est que la jouissance de la vie la plus conforme à *son* organisation. »

« Une nourriture, une cabane, des vêtements, une femme, sont donc une stricte nécessité pour le bonheur. »

« L'homme, en naissant, porte avec lui des droits sur la portion des fruits de la terre nécessaire à son existence... »

A quoi bon continuer de semblables citations qu'on pourrait augmenter à plaisir !

Les juges déclarèrent que cette composition était « un songe prononcé, qui pouvait être l'ouvrage d'un homme sensible... » mais qui ne méritait pas de fixer l'attention. Si Napoléon avait traité la question avec soin, il nous aurait ainsi fourni des documents précieux sur ses sentiments à cette date ; au lieu de cela, nous sommes contraints de regretter qu'il n'ait pas gardé ses efforts et son temps pour un sujet qui l'aurait mieux inspiré.

Les lettres sur l'histoire de la Corse, le discours pour l'académie de Lyon ne sont pas les seuls écrits de Napoléon pendant son séjour à Auxonne ; tantôt, il annotait les livres qui lui tombaient sous la main ; tantôt il écrivait des aphorismes sur l'amour. Ses *Réflexions sur l'état de nature* nous le montrent recherchant avec une logique serrée,

dans l'état actuel de la société, les traces de l'homme primitif livré à ses propres ressources.

Pour tout dire en quelques mots, ses occupations étaient celles d'un penseur ; c'est par la réflexion et par le travail qu'il se préparait aux luttes de la vie qui s'annonçait, à cette date, comme particulièrement pénible et difficile. C'est qu'en effet, les événements politiques, qui marquent les premières journées de la Révolution s'imposent à tous ceux qui veulent observer. Il faudra bientôt prendre un parti : la finesse de son esprit, et aussi la générosité de son cœur, lui montreront de quel côté se trouvent l'avenir et la fortune.

Une lettre à Fesch (1), du 8 février 1791, datée de la cabane d'un pauvre « où il s'est longuement entretenu avec des braves gens » prouve que son choix est déjà fait. Les paysans sont prêts à périr pour la défense de la Constitution ; dans l'armée, les soldats sont patriotes, les officiers presque tous aristocrates ; le peuple est résolu ; le bas clergé prête le serment civique, et, « l'on se moque du cri des Evêques... Ce que l'on appelle la bonne société est aux trois quarts aristocrate, c'est-à-dire qu'ils se couvrent du masque des partisans de la Constitution anglaise... » et pour finir cette note humoristique, d'un scepticisme précoce : « Les femmes sont partout royalistes. Ce n'est pas étonnant : la liberté est une femme plus jolie qu'elles qui les éclipse ! »

Le mois d'avril 1791 ramena Bonaparte qui venait d'être promu lieutenant en premier dans sa chère garnison de Valence. Il y retrouvait la plu-

part de ses anciens amis qui s'étaient lancés dans le mouvement révolutionnaire. La société des amis de la Constitution le nomma d'abord secrétaire, puis bientôt président; c'est dans l'enceinte de ce club qu'il prononça, le 3 juillet 1791, à l'occasion de la fuite du roi à Varennes, un discours si chaleureux et si violent que ses supérieurs crurent devoir lui en montrer tout leur mécontentement. La passion l'emportait; il n'y fit aucune attention.

Le 27 juillet suivant, (1) il écrivait au commissaire des guerres, Naudin; après avoir rendu compte de cette séance du 3 juillet « dans laquelle on avait fait la pétition que le roi fût jugé », Napoléon donne des détails sur l'esprit qui anime son régiment: « Il est très sûr en soldats, sergents et la moitié des officiers... » Quant à la guerre, il n'y croit pas; d'après lui, « l'Europe est partagée par des souverains qui commandent à des hommes et par des souverains qui commandent à des bœufs et à des chevaux. » Les premiers, qui comprennent la Révolution, la redoutent, mais n'osent pas se prononcer ouvertement contre elle (A). Les seconds sont convaincus que la Révolution va s'éteindre comme un feu de paille; il y aura la guerre civile; puis le peuple courbera la tête plus bas que jamais « sous le despote mîtré, sous le fakir cloîtré et surtout sous les brigands à parchemins. Ceux-ci ne feront donc aucun mouvement; ils attendront le moment de la guerre civile

(A) Il s'agit de l'Angleterre et de la Hollande.

qui, selon eux ou leur plat ministre, est infaillible. »

A cette lettre bizarre, il avait ajouté un post-scriptum qui montre comme il se connaissait bien: « Le sang méridional coule dans mes veines avec la rapidité du Rhône; pardonnez donc si vous éprouvez de la peine à lire mon griffonnage. »

Mais, Valence n'est pas pour son ardeur républicaine toujours croissante, un théâtre suffisant; il supplie l'archidiacre Lucien de lui envoyer trois cents francs qui lui sont nécessaires pour se rendre à Paris, où il veut assister aux séances des Jacobins: « Là, du moins, on peut se produire, surmonter les obstacles. Tout me dit que j'y réussirai. Voulez-vous m'en empêcher faute de cent écus. » L'oncle Lucien était fort économe, et comme il n'envoya pas la somme le jeune Napoléon fut obligé de rester à Valence.

Les occupations ne lui manquaient pas, d'ailleurs, dans cette ville. En outre des devoirs de sa charge, dont il ne parle plus dans aucune de ses lettres, il avait beaucoup à faire avec Louis, qu'il surveillait et soignait comme un fils. Il partageait avec lui un logement et une table plus que modestes; c'était une raison de plus pour travailler ardemment. Louis, malgré l'exemple de son aîné n'en était pas plus laborieux. On raconte, qu'un matin, déjà en retard pour sa leçon, il arriva les yeux gonflés encore de sommeil; à la réprimande de son frère sur cette paresse, Louis s'excusa en disant qu'il faisait un beau rêve; il était roi: « Eh bien! lui dit Napoléon; si tu étais roi, qu'est-ce que j'étais alors, moi? »

C'était pour un officier sans fortune une bien lourde charge que la présence de ce jeune homme, qui se montra depuis si peu reconnaissant. Si Napoléon put la supporter, ce fut au prix des plus durs sacrifices. Pour se faire une idée de la position précaire du futur empereur, qu'on lise cette lettre dans laquelle il disait à son grand-oncle: « J'attends avec impatience les six écus que me doit maman; j'en ai le plus grand besoin. »

Quelques jours plus tard, le 1er octobre 1791, Napoléon, pour la troisième fois, quittait la France et retournait en congé dans son pays natal où il allait passer plus de six mois.

Dès les premiers jours de son arrivée, un événement vint jeter le trouble et la douleur dans la famille Bonaparte; cet oncle, l'archidiacre Lucien, que Napoléon aimait presque comme un père, s'éteignit le 15 octobre, entouré de toute sa famille. En montrant Napoléon à Joseph, il avait dit : « Tu es l'aîné; mais celui-ci est le chef de la famille. » Et en réalité, depuis ce jour, l'autorité que Napoléon s'était arrogée sur les siens ne fit qu'augmenter encore. Lucien a dit: « On ne discutait pas avec lui. Il se fâchait des moindres observations et s'emportait à la plus petite résistance. Joseph même n'osait pas répliquer à son frère. » La douleur de Napoléon fut sincère et il rappelait à Sainte-Hélène, qu'agenouillé près du lit de son grand-oncle, il y pleura longtemps comme un enfant.

Mais la politique active qui le sollicitait ne lui permit pas de s'attarder longtemps dans sa tristesse. Bientôt il fait partie du club des Jacobins d'Ajac-

cio. Là, comme partout, son esprit autoritaire a la prétention de tout régenter : un jour, il conseille, dans une lettre à Pozzo, d'éliminer certains affiliés : Il sait que ce petit coup d'État est illégal ; cela le préoccupe peu et c'est avec une maxime de Montesquieu qu'il prétend expliquer la violation des lois par les coups de force : « Souvenez-vous de cette belle maxime de Montesquieu que Mirabeau combattit en vain : *Les lois sont comme la statue de certaines divinités que l'on voile en certaines occasions.* »

Pour faire une propagande plus active, tantôt il parcourt avec Paoli les champs de bataille de la guerre de l'Indépendance et, dans un de ses entretiens familiers avec celui qui n'était pas encore un traître, il mérite cette apostrophe : « Tu n'es pas un homme de notre époque, Napoléon, tu es un héros de Plutarque (A). » Tantôt, il se fait le guide du littérateur Volney, qui, dit-il dans une lettre à Sucy (1), « veut s'établir chez lui (Bonaparte), et passer tranquillement sa vie dans le sein d'un peuple libre, d'un sol fécond et du printemps perpétuel de nos contrées. » Dans ces courses perpétuelles, Bonaparte se trouve le 2 décembre 1791, à Calvi, où il prononce un discours tellement accentué qu'il s'attire les reproches de Paoli.

(A) Il y a dans la *vie de Thésée* une coïncidence littéraire bien curieuse qui, du moins par la fin de la carrière de Napoléon, ferait presque croire que Paoli avait eu la double vue ; qu'on relise la mort de Thésée, dans une île où il était captif ; on vient chercher ses cendres, et c'est un aigle qui en désigne la place. Tout y est, jusqu'aux honneurs rendus au retour et à la sépulture au milieu de la cité, dans le temple de ceux qu'il avait aimés et protégés pendant sa vie !

Au milieu de toute cette agitation, et bien qu'i ait été nommé capitaine en second, dans le mois d janvier 1792, Bonaparte négligea de rejoindr son corps à l'expiration de son congé. Cette situa tion irrégulière le préoccupait un peu, si nous e croyons sa lettre à Sucy, du 17 février 1792 « Des circonstances imprévues », dit-il, l'ont reten en Corse ; » des devoirs chers et sacrés justifien son absence ; « cependant, que Sucy ne parle pa de cette lettre à ces messieurs du régiment ». Mai qu'il lui fasse savoir s'il doit hâter son retour.

Dans une nouvelle lettre au même Sucy, douz jours après (1), nous voyons qu'il a trouvé un moye de tout arranger : il s'est fait nommer adjudan major d'un des bataillons de volontaires corses de cette façon, il pourra *régulièrement* rester dan son pays, car, « dans ces circonstances difficile le poste d'honneur d'un bon Corse est de s'y trou ver. » Jusqu'à ce moment, Napoléon borne don toutes ses ambitions à se faire dans son pays un situation prépondérante et, quel que soit son atta chement pour les principes de la Révolution fran çaise, il ne va pas jusqu'à lui faire considérer l France comme son pays. Il en donne une preuv dans cette même lettre : « Dans ce moment, s *votre* nation perd courage, elle a vécu pour tou jours. »

Bientôt, cependant, la violence des opinions d Bonaparte lui fit un tel tort, même parmi ses com patriotes, qu'ils obtinrent du ministre de la guerr la destitution du jeune capitaine. Napoléon n'ac cepta pas cette mesure. Il se fit donner par quel

ques-uns de ses partisans des certificats de civisme et, muni de ces pièces, il partit pour Paris, le 2 mai 1792. Le ministre lui était hostile; mais les événements qui se pressaient avec tant de rapidité allaient lui être favorables; et il ne devait pas tarder à obtenir sa réintégration.

Pendant sa disgrâce, la triste situation dans laquelle il se trouve lui inspire de pénibles réflexions. Après la journée du 20 juin, voici la lettre qu'il écrit à Joseph (1) : « Ceux qui sont à la tête sont de pauvres hommes. Il faut avouer, lorsque l'on voit tout cela de près, que les peuples valent peu la peine que l'on se donne tant de soins pour mériter leur faveur. Tu connais l'histoire d'Ajaccio; celle de Paris est exactement la même; peut-être les hommes y sont-ils plus petits, plus méchants, plus calomniateurs et plus censeurs. Il faut voir les choses de près pour sentir que l'enthousiasme est de l'enthousiasme et que le peuple français est un peuple vieux, sans préjugés, sans liens.

« Chacun cherche son intérêt et veut parvenir à force d'horreur, de calomnie; l'on intrigue aujourd'hui aussi bassement que jamais. Tout cela détruit l'ambition. L'on plaint ceux qui ont le malheur de jouer un rôle, surtout lorsqu'ils peuvent s'en passer. Vivre tranquille, jouir des affections de la famille et de soi-même, voilà, mon cher, lorsque l'on jouit de quatre à cinq mille francs de rente, le parti que l'on doit prendre et que l'on a vingt-cinq à quarante ans, c'est-à-dire lorsque l'imagination ne vous tourmente plus. Je vous embrasse et je vous recommande de vous modérer en

tout; en tout, entendez-vous, si vous voulez vivre heureux. »

Comme le fougueux Jacobin a changé! quelle modération ne doit pas être celle de cet homme qui la vante tant! n'est-on pas tenté de bénir la disgrâce qui l'assagit ainsi et de lui souhaiter, avec les petites rentes qu'il réclame, la force de caractère dont il aura besoin pour suivre la règle de conduite qu'il trace avec tant de conviction.

Mais sous cette cendre couve un feu qui ne saurait s'éteindre.

D'autres lettres de cette époque montrent qu'il ne faut attacher aucune importance à ces boutades momentanées, et que s'il continue à prêcher la modération, il est incapable de dompter ses propres désirs, ou les écarts de son caractère. Il écrit à Lucien (1): « J'ai lu ta proclamation: elle ne vaut rien. Il y a trop de mots et pas assez d'idées. Tu cours après le pathos: ce n'est pas ainsi qu'on parle aux peuples. Ils ont plus de sens et de tact que tu ne crois. Ta prose fera plus de mal que de bien. » A Fesch, il parle un langage qui ne nous étonnera plus dix ans plus tard: « M. le vicaire général, j'espère que vous perdez la mauvaise habitude de montrer mes lettres. Ce qui est de moi à vous, n'est pas de moi à un autre.. » C'est le même esprit autoritaire qui lui dicte ce jugement sur la plainte que Lafayette était venu déposer sur le bureau de l'Assemblée contre les violences de la journée du 20 juin aux Tuileries: « Cet acte pouvait être nécessaire; mais il est bien dangereux pour la liberté publique... En fait de Révolution,

un exemple est une loi; et c'est un exemple bien dangereux que celui que ce général vient de donner. »

Le lendemain du 10 août, Napoléon est sauvé: il le comprend. De suite, il écrit à son oncle Paravicini: « Ne soyez pas inquiet de vos neveux, ils sauront se faire place.» Et, en effet, quelques jours après il était réintégré dans son grade de capitaine au 4e d'artillerie.

Comme la maison de Saint-Cyr, où était Elisa, venait d'être fermée, au lieu de rejoindre son corps, Bonaparte sollicite et obtient l'autorisation de la conduire à Ajaccio, où il arrive le 17 septembre 1792. Il y reprend triomphalement la position que ses ennemis lui avaient fait perdre; il donne des ordres, prescrit des mouvements, comme s'il était déjà général en chef(1); il s'occupe avec autorité de cette expédition de Sardaigne, que la malveillance de Paoli devait faire échouer, et comme celui-ci, déjà décidé à livrer son pays aux Anglais et convaincu de l'importance qu'il y avait à s'attacher Bonaparte, lui demandait son concours pour la trahison qu'il méditait, Napoléon repousse avec indignation les offres du traître. Paoli le fait poursuivre dans le maquis. Bonaparte, dès lors partisan résolu de la domination française, cherche en vain à tenir la campagne: il doit rejoindre sa famille à Calvi, seule ville qui nous soit restée fidèle. C'est là qu'il apprend que, sur l'ordre de Paoli, la maison de famille d'Ajaccio a été mise au pillage. Mais bientôt les Paolistes menacent de s'emparer de Calvi et Bonaparte, sa famille et les commissaires de la Con-

vention sont obligés de s'embarquer pour Marseille. Le plan de Paoli et des Anglais avait réussi. La France, à quelques jours d'intervalle, voyait la Corse et Toulon livrés à nos ennemis.

Au mois de juin 1793, Napoléon, sans autres ressources que ses appointements et quelques secours parcimonieusement accordés par la Convention aux Corses réfugiés en France, se voyait obligé de soutenir sa famille; il ne manqua pas à ce devoir.

Le 4e d'artillerie était alors à Nice, où Napoléon se rend aussitôt; il est chargé bientôt d'une mission dans la Côte-d'Or où se trouvaient de grandes quantités de poudre qu'il fallait faire diriger sur l'armée du Midi, sans les exposer à être prises par les insurgés qui occupaient le pays. Il ne put, pour le moment, remplir sa mission; car il fut réquisitionné en route par Carteaux qui marchait contre les fédérés du Midi. Le 25 juillet, grâce à Napoléon, l'armée républicaine entrait dans Avignon; le 28, elle était à Tarascon et le 29 à Beaucaire. C'est là que Napoléon fit, dans une auberge, la rencontre de trois négociants de Nîmes, de Montpellier et de Marseille, avec lesquels il entama une conversation que, dès le soir, il se mit à rédiger et qui est connue sous le nom de *Souper de Beaucaire*.

C'est un écrit politique plein de bon sens et d'une lecture facile, presque agréable; le conseil qu'il donne au Marseillais de regarder la Révolution avec sang-froid et sans préjugés, montre bien que le calme et la modération commencent à établir leur empire dans les pensées de l'auteur. Cette œuvre marque un grand pas dans l'évolution intellectuelle

de Bonaparte; les réflexions que les événements ont provoquées chez lui, ont fait naître dans son esprit les premières lueurs du sens gouvernemental que la France réclamera bientôt de celui qu'elle appellera à fixer ses destinées à la fin de cette époque troublée!

Les représentants du peuple, en mission dans le Midi, pensèrent que cette brochure ne pouvait qu'être utile pour le parti de la République, dans un pays où il rencontrait tant d'adversaires ; et ils en ordonnèrent l'impression, aux frais du Trésor, chez Aurel, une des plus vieilles connaissances de Bonaparte. Celui-ci avait surveillé la publication pendant une maladie qu'il venait de faire à Avignon. Quand il fut remis, il se rendit à Auxonne pour y remplir sa mission primitive; c'est là que, dans les premiers jours de septembre 1793, il apprit l'entrée des Anglais dans Toulon. Aussitôt, il se rend à Paris, obtient du comité de salut public le commandement de l'artillerie du siège, et arrive devant la place le 22 septembre 1793.

Ces débuts de la carrière militaire de Napoléon ont été maintes fois racontés. Pour nous, rappelons seulement que sa nomination à ce poste important ne lui fit pas oublier le soin de sa famille. Dès qu'il possède une parcelle quelconque d'autorité, c'est pour faire du bien autour de lui: Lucien et Fesch sont nommés gardes-magasins; Joseph devient commissaire des guerres de première classe.

On sait comment Napoléon démontra au général Carteaux l'inanité de ses plans; comment il indiqua la véritable clé de la position; comment il s'y prit

pour s'en rendre maître. Tout cela, encore une fois, est de l'histoire : il suffit de s'y reporter.

Le 21 novembre, Bonaparte, en récompense des premiers services qu'il avait rendus, était nommé chef de bataillon. Le 19 décembre, Toulon ouvrait ses portes aux troupes françaises. Napoléon qui, sous Dugommier, le successeur de Carteaux, avait été le principal auteur de ce succès, fut, sur les propositions de son général en chef, nommé, le 7 janvier 1794, général de brigade; il sautait un grade (1), mais, le fait n'était pas sans précédents (2) et l'on peut dire que Napoléon avait, plus que tout autre, par ses capacités et ses services, mérité la faveur dont il était l'objet.

Napoléon n'oublia pas que c'était à Dugommier qu'il avait dû ses épaulettes de général et, dans son testament, il inscrivit, parmi ses légataires, les enfants de celui qui lui avait ouvert le chemin de la gloire.

Du reste le siège de Toulon resta toujours un de ses meilleurs souvenirs. Que de fois, soit pendant son règne, soit sur son rocher, Napoléon ne revint-il pas avec une complaisance bien naturelle sur ces débuts de sa carrière! C'est que, comme l'a dit Vauvenargues : « les feux de l'aurore ne sont pas plus doux que les premiers rayons de la gloire. »

Le général Bonaparte consacra à sa famille les quelques jours de repos qu'il prit à Marseille après le siège de Toulon. C'est dans cette ville, qu'au mois de janvier, il reçut sa nomination d'Inspecteur des côtes de la Méditerranée. Dès lors, la vie

publique le saisit tout entier, et les jours de liberté et de repos, les heures de confidences et d'abandon, ne seront plus que de rares exceptions dans cette vie si occupée.

Le 1er avril 1794, il était à Nice : une nouvelle décision venait de l'attacher à l'armée d'Italie. C'est pendant cette période que ses relations avec Robespierre jeune s'accentuent ; elles devaient bientôt le compromettre. En attendant, il inspire au jeune représentant, avec une véritable amitié, une confiance absolue dans ses talents militaires ; il est fort écouté. C'est par l'entremise du Conventionnel que Bonaparte fait passer au Comité de salut public un *Rapport sur la position politique et militaire des armées du Piémont et d'Espagne*, où, sous la forme d'observations et de considérations, Napoléon expose les principes militaires qu'il appliquera un jour avec tant de génie : « Il en est des systèmes des guerres comme des sièges des places ; il faut réunir ses feux contre un seul point. La brèche faite, l'équilibre est rompu, tout le reste devient inutile et la place est prise... il ne faut pas disséminer ses attaques, mais les concentrer... » (1)

C'est à Nice que Bonaparte apprit la nouvelle du 9 thermidor. La chute des deux Robespierre aurait dû le toucher, mais Napoléon oubliant, ce qui lui arriva rarement, la reconnaissance qu'il leur devait, met un triste empressement à les abandonner. Au lendemain de ce grand événement, il écrivait à Tilly, notre ministre à Gênes : « J'ai été un peu affecté de la catastrophe de

Robespierre le jeune, que j'aimais et que je croyais pur; mais fût-il mon frère, je l'eusse moi-même poignardé, s'il avait aspiré à la tyrannie. »

Cet étalage de sentiments antiques ne pouvait avoir pour but que de sauver la situation compromise par la révolution qui venait de se faire dans le sein même de la Convention. Cette action ne lui porta pas bonheur, et, le 7 août, il était incarcéré au fort carré d'Antibes. Bonaparte protesta aussitôt contre la mesure qu'avaient fait prendre contre lui les représentants Albitte, Salicetti et Laporte et, d'accusé, il se fit accusateur : « Depuis l'origine de la Révolution, dit-il, n'ai-je pas toujours été attaché aux principes ? ne m'a-t-on pas toujours vu dans la lutte, soit comme citoyen contre les ennemis intérieurs, soit comme militaire contre les étrangers ?... A la découverte de la conspiration de Robespierre, ma conduite est celle d'un homme accoutumé à ne voir que les principes. Pourquoi donc me déclare-t-on suspect sans m'entendre? m'arrête-t-on huit jours après que l'on avait la nouvelle de la mort du tyran ?... On me déclare suspect et l'on met les scellés sur mes papiers. On devait faire l'inverse... » Faute de preuves (et en réalité, Bonaparte n'était coupable que d'une amitié compromettante), beaucoup aussi parce que l'on sentait l'immensité des services qu'il pouvait rendre (1), une ordonnance de mise en liberté fut rendue en sa faveur (2). Bien plus, le 23 août 1794, il était désigné pour faire partie de l'expédition dirigée contre la Corse, alors occupée par les Anglais.

Le souvenir de cette première disgrâce devait peser quelque temps encore sur la carrière de Napoléon. Ceux qui l'avaient autrefois si bien soutenu firent mine de ne plus le connaître. Multedo, sur lequel il comptait le plus, avait plusieurs fois *oublié* de lui répondre ; Bonaparte s'en étonnait et s'en inquiétait (1). Aussi, un mois à peine après son élargissement, afin de donner une nouvelle preuve de son attachement à la Corse et aux principes de la Révolution, il écrivait à Multedo : « Il ne nous reste plus qu'à délivrer la Corse de la tyrannie des Anglais... Avec huit ou dix mille hommes, douze bâtiments de guerre, dans cette saison, — et l'expédition de Corse ne sera qu'une promenade militaire... »

Toutefois, cette expédition demandait d'assez longs préparatifs : l'armée française allait, pour utiliser ses loisirs, s'emparer du Cairo et du col de Cadibone.

Pendant cette pointe en Italie, Bonaparte se promenait un jour aux environs du col de Tende avec la femme d'un représentant du peuple, Madame Tureau, pour laquelle l'histoire lui prête de doux sentiments. C'est pendant cette promenade que, pour satisfaire à un caprice de cette dame, le général ordonna ce combat d'avant-postes absolument inutile, qu'il s'est tant reproché depuis.

Après bien des retards, la flotte destinée à l'expédition de Corse put enfin mettre à la voile, le 11 mars 1795. Bonaparte et son état-major étaient à bord du brick l'*Amitié*.

Cette tentative avorta dès son début ; le corps expéditionnaire fut licencié et le 29 mars Napoléon reçut le commandement de l'artillerie à l'armée de l'Ouest.

Cette mesure ne pouvait lui plaire ; mais il dut s'y soumettre, tout en conservant l'espoir, qui se réalisa, de ne pas être obligé de se rendre à son nouveau poste. Il comptait sur les événements politiques, pour donner à sa carrière une nouvelle gloire ; mais, il devait l'acheter d'abord par des ennuis et des déboires terribles dans le détail desquels il faut entrer maintenant.

Quand Bonaparte arrive à Paris, le 10 mai 1795, la situation ne lui était pas favorable. Aubry était investi d'un véritable pouvoir ministériel ; d'instinct, cet incapable, cet officier qui avait fait toute sa carrière dans les bureaux, détestait le général qui avait conquis ses étoiles au siège de Toulon. Quand Bonaparte se présenta devant lui, il ne trouva d'autres reproches à lui faire que sa jeunesse : « On vieillit vite sur le champ de bataille, Monsieur, et j'en arrive, » répondit le général. Cette belle et fière réponse contenait une allusion trop transparente pour ne pas redoubler la fureur d'Aubry ; la disgrâce de Napoléon était dès lors décidée : le premier effet fut sa nomination à la tête d'une brigade d'infanterie. Il ne pouvait accepter ce rôle secondaire, lui dont nous connaissons le dédain pour cette arme, et qui, d'ailleurs, depuis plus d'un an, avait toujours été commandant en chef de l'artillerie. Aussi Bonaparte resta à Paris dans une position de demi-disponibilité qui lui permit de juger et d'attendre les événements.

Quelles sont alors les occupations du jeune général? Les documents ne nous manquent pas : ils nous font vivre de sa vie, ils nous initient à ses sentiments les plus intimes.

Logé rue des Fossés-Montmartre, à l'hôtel de la Liberté, il prenait ses repas qui ne dépassaient jamais la modique somme de trois francs, au restaurant des Frères-Provençaux; c'est là qu'il fit la connaissance de Talma et de l'orientaliste Langlès. Les journées presque entières, il les passait à la bibliothèque nationale; le soir, il allait aux Français, les jours où l'on donnait Corneille ou Racine. Quand il ne consacrait pas sa soirée à l'étude de nos grands auteurs, il l'employait à des observations personnelles d'une nature originale. Un soir, se promenant sous les galeries de bois du Palais-Royal, il rencontre une de ces filles perdues qui venaient y exercer leur commerce. Il la fait entrer dans un café et, là, il la presse de questions sur les motifs de sa chute, sur l'existence qu'elle mène, etc. ; puis après lui avoir donné une pièce de monnaie, la seule peut-être qu'il eût sur lui, il la congédie à son grand étonnement (A).

Telle était l'existence, toute d'étude et d'observation, que menait alors le futur Empereur. Il y

(A) L'auteur peut certifier l'authenticité de ce fait qu'il croit inédit. Napoléon avait l'habitude à cette époque de tenir une sorte de journal quotidien où il relatait les faits les plus minimes de son existence. Ce document se trouve aujourd'hui dans les mains d'un membre de la famille impériale; l'auteur qui a eu connaissance de cette anecdote, ne croit pas manquer à la délicatesse en racontant ce trait qui est tout à l'honneur de Napoléon.

avait bien des jours où elle lui paraissait pénible, mais cependant, l'orgueil, la fierté et une invincible espérance ne l'abandonnèrent jamais.

Après le premier prairial, Salicetti, qui s'était montré l'adversaire acharné de Bonaparte, fut accusé par la convention et menacé de l'échafaud. Madame Permon, qui avait souvent accueilli le jeune général, offrit un refuge au condamné. Quand elle parvint à quitter Paris, emmenant avec elle Salicetti déguisé en domestique, Bonaparte tint à lui bien montrer qu'il n'ignorait pas le secours que son ennemi avait trouvé chez elle. Dans cette lettre, qui est du mois de juin 1795, il s'exprime d'abord ainsi : « Je n'ai jamais voulu être pris pour dupe; je le serais à vos yeux, si je ne vous disais que je sais depuis plus de vingt jours que Salicetti est caché chez vous... » Puis, s'adressant directement à son ennemi : « Salicetti, tu le vois, j'aurais pu te rendre le mal que tu m'as fait et, en agissant ainsi, je me serais vengé, tandis que toi tu m'as fait du mal sans que je t'eusse offensé. Quel est le plus beau rôle en ce moment du mien ou du tien?... Seul, désarmé et proscrit, ta tête eût été sacrée pour moi. Repens-toi et surtout apprécie mes motifs. Je le mérite, car ils sont nobles et généreux... »

Pendant les trois mois qui vont précéder le 13 vendémiaire, Napoléon passera par toutes les alternatives de l'espérance et de la tristesse. On en suit la trace dans les lettres nombreuses qu'il écrivait à cette époque, mais, même aux heures les plus sombres, les idées de suicide ne reviennent plus à

son esprit, comme elles l'ont fait au début de sa carrière.

Ces joies et ces tristesses ne lui font pas oublier le travail. Tantôt il ébauche un *Recueil sur l'histoire depuis le 9 Thermidor*, tantôt c'est une *Étude sur la politique, les causes des troubles et des désordres;* une autre fois, c'est un *Mémoire sur le perfectionnement de l'artillerie turque*, ou une *Note sur les moyens d'augmenter la puissance de la Turquie contre l'envahissement des monarchies européennes;* mais, ce qui lui tient le plus au cœur, c'est l'expédition d'Italie, dont il entrevoit la gloire et le profit; il met toute son application, toute sa science (1) dans ces *mémoires* qu'il adresse au Comité de Salut Public, et qui, après la chute d'Aubry, lui assureront une place importante dans les conseils de ce comité.

Malheureusement, comme si ce n'était pas assez des préoccupations personnelles de Bonaparte, le souci de sa famille vient l'assiéger encore. M^me^ Lætitia est, avec sa fille et Jérôme, sans ressources à Marseille; Lucien, que l'exaltation de ses sentiments a signalé, est obligé de se cacher; un instant même il est arrêté; Louis perd une place de sous-lieutenant, et il est obligé de retourner à l'Ecole de Châlons. Encore une fois, Napoléon saura prendre le dessus et protéger les siens, sans négliger ses intérêts personnels. Dans toutes ses lettres, dont quelques-unes ont été arrosées de ses larmes, il exhorte au courage, il prédit un avenir meilleur.

Le 18 juillet, il écrit à Joseph : « Le luxe, le plaisir et les arts reprennent ici d'une manière étonnante... »

C'est encore à Joseph qu'il parle ainsi de la capitale : « C'est ici que l'homme droit et prudent qui ne se mêle que de ses amis, vit avec toute l'extension et la liberté imaginables, comme il veut, et il est absolument libre... » Le 25, voici les conseils qu'il donne à son frère et qui prouvent qu'il est lui-même en bonne dispositions : « Tout va bien, adieu, mon ami. Santé, gaieté, bonheur et plaisirs. »

Le 30 il annonce à Joseph qu'il vient d'obtenir du Comité de Sûreté générale la mise en liberté de Lucien.

Le 9 août 1795, nouveaux conseils, nouveaux encouragements : « Adieu, mon bon ami, sois très insouciant sur l'avenir, très content du présent, gai, et apprends un peu à t'amuser... » Saluons, avant de les quitter, car maintenant nous n'en retrouverons plus que rarement, ces lettres qui contiennent, sous une forme joviale, des sentiments si affectueux et si tendres; ils ne doivent pas nous étonner du reste, car Napoléon avait pour Joseph une réelle amitié et il a dit lui-même, dans un de ses jours de misanthropie, que c'était peut-être le seul homme qu'il ait véritablement aimé.

Les soucis de sa situation ne l'empêchaient pas de songer aux intérêts bien problématiques, qu'il avait autrefois cherché à faire valoir et nous trouvons une preuve nouvelle de sa situation précaire dans cette question qu'il pose à son frère aîné : « Serait-il possible de tirer parti du procès que nous avions autrefois en Toscane?... »

Quant à Joseph, Napoléon s'intéresse à lui; il lui promet qu' « avec de la patience et du temps, il

remplira tous ses désirs »; mais, en revanche, il gourmande l'oncle Fesch et le critique : « Fesch paraît vouloir retourner en Corse à la paix, écrit-il à Joseph; il est toujours le même, existant dans l'avenir, m'écrivant six pages fondées sur la pointe d'une aiguille. Le présent n'est pas plus pour lui que le passé, mais l'avenir est tout... »

A ce même moment, son fidèle aide de camp, l'ancien sergent du siège de Toulon, Junot, l'obsédait pour obtenir de lui la main de sa sœur Pauline; Napoléon répondait avec douceur, pour ne pas décourager son camarade; mais, au fond, il repoussait sa demande; il avait le pressentiment de l'avenir qui l'attendait et dont il voulait faire profiter les siens, après leur avoir ménagé des alliances que sa dignité et son orgueil n'auraient pas un jour à regretter.

Un vote de la Convention du 1er août 1795 renversa le ministre Aubry; il semblait dès lors que tout allait sourire au général Bonaparte; il n'en était rien, car la fortune voulait lui faire payer chèrement ses premières faveurs. Cependant l'horizon est momentanément éclairci et, tandis que Napoléon recherche pour Joseph une place de consul en Italie, il lui écrit (1) : « Il ne me manque que de pouvoir me trouver à quelque combat. Il faut que le guerrier arrache des lauriers ou meure au lit de gloire... » Le voici attaché au Comité : là, il prépare dans le silence du cabinet les campagnes d'Italie, en proposant des plans offensifs qui sont adoptés. Comme il l'écrit à Joseph (2), il travaille de une heure à cinq heures et depuis

onze heures du soir jusqu'à trois heures du matin, et c'est ainsi qu'il attend le résultat du mémoire qu'il a présenté sur sa situation personnelle aux nouveaux membres du Comité de Salut Public (1). Il a mis tant de chaleur à rappeler dans cette pièce ses services antérieurs qu'il lui semble impossible qu'on ne fasse pas droit à sa demande, en le retirant de cette armée de l'Ouest, à laquelle il est officiellement attaché, sans y avoir, du reste, jamais paru.

Cependant, la réponse se fait attendre, et c'est alors qu'il songe à entrer au service de la Turquie; il fait connaître au Comité l'intérêt qu'il y aurait pour la France à fortifier la puissance Ottomane; il se propose pour passer en Turquie, avec une mission du Gouvernement : « Dans cette nouvelle carrière, s'il peut rendre plus redoutables les armées turques, et perfectionner la défense de leurs principales forteresses, il croira avoir rendu un service signalé à la Patrie, et avoir, à son retour, bien mérité de la Patrie... »

Projet bien vite envolé, mais qui semble avoir été le germe premier de la campagne d'Egypte de 1798.

Malgré tout, la situation de Bonaparte ne changeait pas; le 12 août, il écrivait à Joseph : « Je me trouve constamment dans la situation d'âme où l'on se trouve la veille d'une bataille, convaincu par sentiment que, lorsque la mort se trouve au milieu pour tout terminer, s'inquiéter est folie. Tout me fait braver la mort et le destin, et, si cela continue, mon ami, je finirai par ne plus me dé-

tourner lorsque passe une voiture. Ma raison en est quelquefois étonnée, mais, c'est la pente que le spectacle moral de ce pays et l'habitude des hasards ont produits sur moi... Moi, je suis très peu attaché à la vie et la vois sans grande sollicitude... »

Même tristesse, même amertume. dans une lettre du 17, à l'ordonnateur Sucy. Il refuse une brigade d'infanterie et « se jette en arrière, satisfait de ce que l'injustice que l'on fait aux services est assez sentie par ceux qui savent les apprécier... Ici, environné de tous les empyriques, avec un gouvernement versatile, circonscrit de fripons pour ne rien dire de plus, tu ne pourrais pas gérer et mériter une réputation ; mais, mon ami, dans ce meilleur des mondes, faire le mieux qu'il est possible et se trouver récompensé de son témoignage, voilà le grand secret avec lequel on n'est jamais ni imposteur, ni flatteur, ni âcre, ni importun, ni vindicatif, ni criminel... Sois de constante gaîté et jamais de découragement ; si l'on trouve des hommes méchants et ingrats, souviens-toi de la grande quoique bouffonne maxime de Scapin : « Sachons-leur gré de tous les crimes que l'on ne « connaît pas (A). »

Le 20 août, il se vante de remplacer Carnot au Comité de Salut Public ; il pense encore à son pro-

(A) Cette phrase n'a jamais été écrite par Molière. Napoléon fait sans doute allusion au mot de Beaumarchais, dans le *Barbier de Séville* : « Je me crus trop heureux d'en être oublié, persuadé qu'un grand nous fait assez de bien quand il ne nous fait pas de mal. »

jet de mission en Turquie, mais avec hésitation, car son lumineux esprit lui fait entrevoir dans les événements qui se préparent un rôle à prendre par celui qui voudra le jouer : « L'on est tranquille, dit-il, mais les orages se préparent peut-être; les assemblées primaires vont se réunir... » Ainsi, non seulement Bonaparte a pressenti la tempête qui menace, mais il a vu le nuage qui va être sillonné par la foudre et l'endroit précis où elle va frapper.

Avec le mois de septembre, la tranquillité se fait dans son esprit. Le 5, il voit tout en rose; il continue à s'occuper de l'affaire du consulat de Joseph; il compte sur un bon résultat. Pour lui, on le garde en France, il va être rétabli dans l'artillerie et, probablement, il restera attaché au Comité. C'est alors que lui vient l'idée de se marier : « Si je reste, il ne serait pas impossible que la folie de me marier ne me prît; je voudrais, à cet effet, un petit mot de ta part, là-dessus. » Une autre fois, c'est ainsi qu'il s'exprime : « Tu ne dois avoir, quelque chose qui arrive, rien à craindre pour moi. J'ai pour amis tous les gens de bien, de quelque parti et opinion qu'ils soient... »

Il est permis de se demander si cet assentiment unanime est bien prouvé; en tous cas, témoignerait-il d'une ligne de conduite invariable dans ses principes et dans ses manifestations?

Le 6 septembre (1), Napoléon pense encore à son mariage, mais il s'occupe aussi de l'acquisition d'une maison. « Adieu, mon ami; amuse-toi bien:

tout va bien. Sois gai; pense à mon affaire, car j'ai la folie d'avoir une maison... Tu peux rester à Gênes tant que tu voudras. Ton motif est simple : c'est de tirer de la Corse le peu d'épingles qui nous restent. »

Les affaires du général vont décidément beaucoup mieux : le 5, il a demandé à la Commission des mouvements des armées de terre et de mer qu'on lui donne des chevaux pour le service, et le surlendemain, le 7, il écrit à Joseph : « J'aurai demain trois chevaux, ce qui me permettra de courir en cabriolet et de pouvoir faire toutes mes affaires. »

L'idée d'acquérir une maison de campagne le poursuit et l'obsède ; voici la lettre, qui montre bien peu de confiance dans la durée de la Révolution, qu'il écrit à ce sujet à son camarade Bourrienne : « Cherche-moi un petit bien dans ta belle vallée de l'Yonne. Je l'achèterai, dès que j'aurai de l'argent, je veux m'y retirer; *mais n'oublie pas que je ne veux pas de bien national.* » C'était une précaution contre le retour possible de la monarchie, et le fait d'en avoir l'idée témoigne, une fois de plus, du caractère économe et rangé de Napoléon.

La multiplicité des affaires l'oblige à prendre un secrétaire : il regrette que Louis soit à Châlons. « Il m'était d'un grand secours; pas d'homme plus actif, plus adroit, plus insinuant. Il faisait à Paris ce qu'il voulait. S'il eût été ici, l'affaire de la pépinière serait finie, ainsi que celle de Milleli. Depuis que je n'ai plus Louis, je

ne puis vaquer qu'aux affaires principales (A). »

La correspondance quotidienne avec Joseph continue toujours: le 8 septembre, Napoléon lui écrit: « Quelques sections de Paris sont agitées par l'esprit insurrectionnel: ce sont quelques aristocrates qui voudraient profiter de l'état d'affaissement où l'on a tenu les patriotes pour les expulser et arborer la Révolution; mais les vrais patriotes, la Convention en masse, les armées sont là pour défendre la patrie et la liberté. Cela n'aura aucune suite... Je ne vois dans l'avenir que des sujets agréables; et, en serait-il autrement, qu'il faudrait encore vivre du présent. L'avenir est à mépriser pour l'homme qui a du courage. »

Le 26 septembre, alors que les événements marchent à grands pas, voici son opinion: « Il y a beaucoup de chaleur dans les têtes; le moment paraît critique, mais le génie de la Liberté n'abandonne jamais ses défenseurs. Toutes nos armées triomphent. »

Qui donc par son caractère, par ses réflexions, par sa position même, était mieux préparé que Napoléon pour diriger les événements que la fortune allait faire naître comme à plaisir pour fournir à cet homme le droit de s'élever au-dessus de ses compatriotes?

Et cependant, Napoléon a hésité; un combat

(A) L'opinion de Napoléon devait bien changer sur le compte de ce frère qui se montra si ingrat dans la suite. Même à son lit de mort, Napoléon n'avait pas oublié le libelle de 1820; c'est qu'en effet, c'est une de ces indignités qui ne se comprennent jamais, surtout de la part d'un frère.

s'est livré dans son esprit. Avant d'accepter le commandement suprême le jour du 13 vendémiaire, il s'est demandé où était son devoir de citoyen, peut-être aussi où était son intérêt personnel. Il nous a livré, dans ses confidences de Sainte-Hélène, le récit de ses hésitations. Il est curieux ; où trouverait-il mieux sa place qu'ici ; quel écrit, quelle lettre peuvent valoir ce document (1): « Était-il sage de se décider ? La victoire même aura quelque chose d'odieux, tandis que la défaite voue à l'exécration des races futures. Comment se dévouer ainsi à être le bouc émissaire de tant de crimes auxquels on a été étranger? Pourquoi s'exposer à aller grossir en peu d'heures le nombre de noms qu'on ne prononce qu'avec horreur ?

» D'un autre côté, si la Convention succombe, que deviennent les grandes vérités de notre Révolution? Nos nombreuses victoires, notre sang si souvent versé ne sont plus que des actions honteuses. L'étranger que nous avons tant vaincu, triomphe et nous accable de son mépris ; une race incapable, un entourage insolent et dénaturé, reparaissent triomphants, nous reprochent nos crimes, exercent leurs vengeances et nous gouvernent en ilotes par la main de l'étranger. Ainsi la défaite de la Convention ceindrait le front de l'étranger et scellerait la honte et l'esclavage de la patrie... » Ces hésitations, il en reparle dans ses œuvres, sur un ton moins empathique sans doute, mais empreint de la dignité de l'histoire : « Napoléon, qui entendait tout du milieu de la foule où il était caché, *déli-*

bera près d'une demi-heure avec lui-même sur ce qu'il avait à faire. Il se décida enfin et se rendit au Comité (1)... »

L'histoire a enregistré dans tous ses détails, Napoléon lui-même a longuement raconté cette journée du 13 vendémiaire (4 octobre 1795), d'où datent réellement son élévation et sa fortune.

Sa première préoccupation est, comme toujours, pour sa famille (A); il écrit de suite à Joseph : « J'ai ici logement, table et voiture à ta disposition. » Louis, rappelé de Châlons, est nommé lieutenant, il sera l'aide de camp de son frère qui pousse l'ordre et l'économie jusqu'à lui faire remettre, par les soins du gouvernement, le sabre et le ceinturon dont il aura besoin. Jérôme que, dès le 1er août, il aurait voulu faire venir à Paris, va enfin y arriver. « Je le placerai, dit Bonaparte, dans un collège où il sera bien. » Quant à Pauline, toujours en quête de mariage, il écrit, le 11 janvier 1796, à propos d'un parti qui se présente : « Je ne vois aucun inconvénient au mariage de Paulette, s'il est riche... »

Le 20 octobre 1795, Bonaparte était nommé général de division, commandant en chef de l'armée de l'intérieur; c'est alors, au moment du dé-

(A) Ses adversaires eux-mêmes ont reconnu cette qualité de Napoléon. Voici comment s'exprime M. Jung à ce sujet : (T. III, p. 98) « Il faut le reconnaître, il a fait énormément pour les siens. Il s'est montré pour eux d'une bienveillance inépuisable; aussi plus tard, à l'heure des désenchantements, il a eu quelque peu raison de se plaindre de leur ingratitude. » Sauf Louis, personne dans la famille de Napoléon ne se montra jamais ingrat.

sarmement des sections, qu'il faut rapporter la première rencontre qu'il fit de Joséphine de Beauharnais ; la scène a été maintes fois racontée, et sans doute bien enjolivée par la légende.

C'est à cette époque aussi, qu'appelé par ses fonctions à contenir une petite émeute qui avait pour motif la disette qui sévissait alors à Paris, Napoléon donna une preuve d'esprit de répartie et d'à propos qui n'a pas été citée souvent par les historiens, bien qu'elle soit très authentique. Le général Bonaparte, suivi de son état major, se trouva un jour entouré par un groupe de gens du peuple, à la tête desquels était une grosse commère qui se faisait remarquer par ses véhémentes sorties contre les officiers galonnés, qui, disait-elle, ne savaient pas ce que c'est que la faim : « Eh ! la bonne, regardez-moi donc. Lequel est le plus gras de nous deux? » lui dit le général Bonaparte dont la maigreur était excessive. Les rieurs se mirent de son côté et il n'eut pas besoin de faire acte d'autorité pour se dégager lui et les siens.

Enfin, ses *Notes sur l'armée d'Italie*, qui sont datées de la même époque, prouvent que les événements intérieurs ne lui avaient pas fait perdre de vue cet objet constant de ses préoccupations.

Avant de terminer cette première période de la vie morale de Napoléon, il nous reste à parler d'un grand événement qui joua dans son existence un rôle important ; il s'agit de son amour pour M^me^ de Beauharnais, bientôt suivi de son mariage avec cette gracieuse, mais trop légère créole. Napoléon, depuis qu'il résidait à Paris, avait eu l'oc-

casion de la rencontrer souvent dans les salons qu'il fréquentait; c'est surtout chez M^me^ Tallien ou chez son protecteur Barras qu'il l'avait appréciée. Avec cette fougue et cette ardeur que Bonaparte mettait à tout ce qu'il faisait, il en devint subitement et follement amoureux. Les coquetteries de Joséphine, un certain air de distinction et de bonté, l'intérêt même qu'il pouvait y avoir pour lui à se créer un intérieur, *un salon*, dans le sens qu'on attachait alors à ce mot, tous ces motifs précipitèrent cette union.

Le 23 février 1796, jour de la nomination de Bonaparte au commandement en chef de l'armée d'Italie, les publications légales étaient déjà faites; on a de cette époque deux pièces bien curieuses qui jettent un jour nouveau sur ce caractère où l'amour n'avait pas encore exercé sa puissance. Le premier de ces documents est une lettre par laquelle Joséphine annonce son mariage à l'une de ses amies: ce qui la préoccupe surtout, c'est la différence d'âge qui la sépare du général; elle dépeint son fiancé tel qu'elle le voit; de cette fatuité énorme qu'elle lui trouve, elle qui ne sait pas ce dont il est capable, elle redoute toutes sortes de malheurs: «Barras assure que si j'épouse le général, il lui fera obtenir le commandement en chef de l'armée d'Italie. Hier Bonaparte, en me parlant de cette faveur qui fait déjà murmurer ses frères d'armes, quoiqu'elle ne soit pas accordée: *Croient-ils*, me disait-il, *que j'ai besoin de protection pour parvenir. Ils seront tous trop heureux un jour que je veuille leur accorder la*

mienne, mon épée est à mon côté, et avec elle j'irai loin.

« Que dites-vous de cette certitude de réussir? N'est-elle pas une preuve d'une confiance provenant d'un amour propre excessif? Un général de brigade protéger les chefs du gouvernement! Je ne sais, mais quelquefois cette assurance ridicule me gagne au point de me faire croire possible tout ce que cet homme singulier me mettrait dans la tête de faire; et avec son imagination, qui peut calculer ce qu'il entreprendrait?

« Sans ce mariage qui me tracasse, je serais fort gaie, en dépit de tout; mais tant qu'il sera à faire, je me tourmenterai. »

La deuxième pièce est une lettre du général, écrite quelques jours avant son mariage et qui n'est remplie que des expressions les plus tendres et les plus enflammées: « Je me réveille plein de toi, écrit-il à Joséphine. Ton portrait et l'enivrante soirée d'hier n'ont point laissé de repos à mes sens. Douce et incomparable Joséphine, quel effet bizarre faites-vous sur mon cœur; vous fâchez-vous, vous vois-je triste, êtes-vous inquiète, mon âme est brisée de douleur et il n'est point de repos pour votre ami... Ah! C'est cette nuit que je me suis bien aperçu que votre portrait n'est pas vous. Tu pars à midi, je te verrai dans trois heures; en attendant, mio dolce amor, un millier de baisers, mais ne m'en donne pas, car ils brûlent mon sang. » Cela se passe de commentaires; c'est la preuve que Napoléon, quoi qu'on en ait dit, a été soumis à la tyrannie de l'amour comme les mortels vul-

gaires. Seulement, il met dans cette passion comme dans tous ses sentiments et dans tous ses actes, ce tempérament de feu qui est la caractéristique absolue de sa personnalité.

Le 9 mars, le mariage civil fut célébré (1) ; deux jours après, Bonaparte en informait le président du Directoire, Letourneur, en lui disant que « c'était un nouveau lien qui l'attachait à la patrie, un gage de plus de sa ferme résolution de ne trouver de salut que dans la République (2) ». Comment expliquer cette démarche obséquieuse, sinon par l'ambition grandissante dont maintenant nous trouverons des preuves à tous les pas de cette grande carrière.

Napoléon ne donna que peu de jours à son amour, sa nomination à l'armée d'Italie, qu'il devait presque autant à Carnot qu'à Barras, l'appelait à la tête de ses troupes, et le 28 mars, il écrivait de Nice au Directoire qu'il avait pris, la veille, le commandement de l'armée.

Ici finit cette première période. Au moment de son arrivée en France, à l'âge de neuf ans, l'ignorance complète de la langue et de la prononciation françaises obligent Napoléon à se tenir en dehors de la société de ses camarades. Cet isolement forcé, qui répondait d'ailleurs à une disposition innée chez lui, a contribué à former d'une façon précoce son caractère et son esprit et aussi à développer avec excès cette fierté qu'il avait reçue de la nature. Mais, dès que Napoléon, commençant à se connaître, s'aperçoit de sa supériorité, il devient plus sociable, tout en restant, au moral, dans cet isole-

ment qui s'impose aux esprits supérieurs. Dans ses premières garnisons, il va dans le monde et si, quelquefois, il s'en dispense, ce n'est ni par misanthropie, ni par horreur de la société, mais parce qu'il sent qu'il ne pourrait, à cause de ses modiques ressources, y tenir la place qui lui semble convenable.

Une autre marque de son caractère, nous la trouvons dans ce besoin immodéré d'occupation; tous les sujets lui sont bons : l'exercice de son métier, l'étude des mathématiques, la lecture et l'annotation des ouvrages les plus divers, la composition de cette histoire de la Corse qui lui tient tant à cœur.

La Révolution arrive, et les passions qu'elle éveille dans toutes les âmes trouvent un écho puissant dans celle de Bonaparte ; il en est le champion ; comme dans tout ce qu'il fait, la mesure est dépassée. L'étude de l'antiquité lui donne des sentiments qui le poussent à approuver, sous couleur de liberté, les mesures les plus excessives. L'amitié des Robespierre peut lui devenir fatale, au moment de la réaction politique ; mais il a, pour sortir de la fâcheuse situation dans laquelle il se trouve, deux moyens qui lui réussiront : une conscience large, un peu trop italienne, qui lui permet de brûler aujourd'hui ce qu'il adorait hier, et une fortune réelle qui s'est déjà traduite par la prise de Toulon et qui sauvera de la disgrâce sa carrière naissante.

Dès lors, bien qu'à travers des vicissitudes nombreuses, Napoléon marchera guidé par son étoile, vers cette autorité sans limite qui sera un jour le

salut de la France et le couronnement de la Révolution.

Il veut devenir le chef de la France comme il s'est fait le maître de sa famille. Il s'y préparera par une étude des hommes et des choses ; il n'y découvrira qu'un aliment nouveau pour son égoïsme et son ambition. Aucun sentiment, même celui de l'amour qu'il marquera de l'empreinte de ses passions excessives, ne sera capable dès lors d'endormir ses désirs ambitieux et de l'arrêter, fût-ce quelques jours, sur la pente du pouvoir où son génie semble l'entraîner irrésistiblement.

Voilà ce qu'ont produit les excès de la Révolution sur ce tempérament plein de feu, dans lequel, à l'heure où nous sommes, il ne reste debout, de ses qualités premières, qu'un génie immense, une ambition sans limite et, dans le domaine des sentiments, l'amour de la famille et la mémoire du cœur.

§ 2. — *Années de pouvoir.*

En arrivant au quartier général, Napoléon eut d'abord à lutter contre les préventions des généraux qui, plus âgés que lui, blâmaient, sans se gêner, la faveur dont il était l'objet. Mais il sut s'imposer à tous par sa tenue et par son génie. En route, il n'avait pas oublié Joséphine : et le 14 mars, du relai de Chanceaux, il lui avait écrit une lettre dont l'ardeur ne le cédait en rien à celle que nous connaissons déjà :

« Chaque instant m'éloigne de toi, adorable Jo-

séphine, et à chaque instant je trouve moins de force pour supporter d'être éloigné de toi. Tu es l'objet perpétuel de ma pensée ; mon imagination s'épuise à chercher ce que tu fais... Les maladies, la fureur des hommes ne m'affectent que par l'idée qu'ils peuvent te frapper, ma bonne amie. Que mon génie qui m'a toujours garanti au milieu des plus grands dangers t'environne, te couvre et je me livre découvert. Ah ! ne sois pas gaie, mais un peu mélancolique et surtout que ton âme soit exempte de chagrin, comme ton corps de maladie, tu sais ce que dit là-dessus notre bon Ossian.

«Ecris-moi,ma tendre amie et bien longuement, et reçois les mille et un baisers de l'amour le plus tendre et le plus dévoué... »

Le 29 avril, nouvelle lettre : « Je ne sais pourquoi depuis ce matin, je suis plus content. J'ai un pressentiment que tu es partie pour ici. Cette idée me comble de joie.

« Ne va pas surtout être malade; non, ma bonne amie; tu viendras ici, tu te porteras très bien ; tu feras un petit enfant, joli comme sa mère, qui t'aimera comme son père, et quand tu seras bien vieille, bien vieille, que tu auras cent ans, il fera ta consolation et ton bonheur... »

Qui pourrait nier le charme de ces lettres ?

Et cependant, Joséphine, toujours légère, au milieu des distractions de Paris, ne trouve pas un mot à répondre à des lettres si passionnées. Napoléon en souffre ; il ne peut pas garder le silence. Il écrit à Carnot, son confident : « Je suis au désespoir, ma femme ne vient pas.

Elle a quelque amant qui la retient à Paris. Je maudis toutes les femmes, mais j'embrasse de cœur mes bons amis. » Dès lors, l'amour n'allait tenir qu'une place bien minime dans cette existence pleine de mouvement. Pouvait-il en être autrement dans ce chemin de la gloire où les étapes s'appellent Montenotte, Millésimo, Lodi ?

La fortune, en favorisant Bonaparte, lui avait inspiré une telle confiance dans son génie, que, maintenant, son ambition ne connaît plus de bornes. Il aspire au pouvoir sans limites qui seul peut le satisfaire; de là ces lettres au Directoire, à Carnot, aux commissaires du gouvernement : à ceux-ci, il rappelle durement qu'ils ne sont plus les représentants du peuple, que leur pouvoir est limité, qu'ils n'ont aucun ordre à donner (1) : à Carnot, comme au Directoire, c'est un exposé de ses vues sur le commandement, sur l'unité du pouvoir: « Il est indispensable que vous ayez un général qui ait entièrement votre confiance. Si ce n'est pas moi, je ne m'en plaindrai pas et je redoublerai de zèle pour mériter votre estime dans le poste que vous me confierez. Chacun a sa manière de faire la guerre. Le général Kellermann a plus d'expérience et la fera mieux que moi; mais tous les deux ensemble nous la ferons mal... Je crois qu'un mauvais général en vaut mieux que deux bons... Je ne veux pas être entravé. J'ai commencé avec quelque gloire, je désire continuer à être digne de vous... S'il faut que je réfère de tous mes pas aux commissaires du gouvernement, s'ils ont droit de changer mes mouvements, de m'ôter ou de m'envoyer des troupes,

n'attendez plus rien de bon (1). » Et le 28 juin 1796, au Directoire (2) : « Il faut une unité de pensée militaire, diplomatique et financière. Ici, il faut brûler, faire fusiller, pour établir la terreur et donner un exemple éclatant : vous sentez que lorsque chaque puissance, chaque municipalité s'adresse indistinctement à l'un des commissaires et à moi, et que chacun y répond selon sa manière de voir, il n'est plus possible qu'il y ait une seule pensée et que l'on suive un même plan. »

Sur ces entrefaites, Napoléon était entré à Milan. Joséphine se décidait enfin à quitter Paris pour aller rejoindre son époux sur le terrain même de ses conquêtes, mais elle n'arriva à Milan que lorsque Napoléon en était déjà parti; celui-ci, en route, lui écrivit le 6 juillet : « J'ai battu l'ennemi ; je te prie de partir tout de suite pour te rendre à Vérone ; j'ai besoin de toi, car je crois que je vais être bien malade. Je te donne mille baisers. Je suis au lit. » Cette vie de déplacements constants n'était pas faite pour plaire à l'indolente créole; de son côté, Bonaparte, malgré ses lettres, ne désirait pas l'avoir constamment auprès de lui ; il redoutait pour elle les hasards de la guerre ; aussi l'entrevue fut-elle courte. Dans sa lettre du 17 juillet il y fait allusion : « Depuis que je t'ai quittée, j'ai toujours été triste ; mon bonheur est d'être près de toi. Sans cesse, je repasse dans ma mémoire tes baisers, tes larmes. Ton aimable jalousie et les charmes de l'incomparable Joséphine allument sans cesse une flamme vive et brûlante dans mon cœur et dans mes sens... »

Malgré des victoires comme celles qui couronnaient toutes ses manœuvres, malgré des journées comme celle de Castiglione, Napoléon rencontrait toujours dans le gouvernement du Directoire, une opposition sourde et envieuse qui l'irritait sans profit pour la République. Il en était tellement fatigué que plusieurs fois il proposa de remettre son commandement . C'est ainsi que le 9 août, il écrit à Carnot : « La chaleur est ici excessive ; ma santé affaiblie. S'il est en France un seul homme pur et de bonne foi qui puisse suspecter mes intentions politiques et mettre du doute sur ma marche, je renonce, à cet instant même, au bonheur de servir ma patrie. Trois ou quatre mois d'obscurité calmeront l'envie, rétabliront ma santé. Ce ne sera qu'en sortant à temps de l'armée d'Italie que je pourrai consacrer le reste de ma vie à la défense de la République... »

Au mois d'avril 1797, (1) il faisait encore la même proposition.

« Quant à moi, je vous demande du repos. La calomnie s'efforcera en vain de me prêter des intentions perfides ; ma carrière civile sera, comme ma carrière militaire, une et simple. Cependant vous devez sentir que je dois sortir de l'Italie. »

Ces offres de démission ne pouvaient pas être sincères; elles ne l'étaient pas plus que les paroles que Bonaparte adressait aux peuples vaincus pour leur inspirer confiance dans le gouvernement et dans les armées de la France ; on a relevé avec sévérité (2) la différence des paroles de Napoléon suivant qu'elles s'adressaient au Directoire, à des

amis ou à des généraux ou qu'elles étaient destinées aux nations conquises. C'est là de la politique et de la diplomatie ; qui oserait sincèrement reprocher à Bonaparte d'y avoir eu recours dans les circonstances où il se trouvait, lui et son armée ?

Napoléon nous entraîne, comme ses soldats, et, au milieu de cette rude existence, où toutes les journées se comptent par des batailles, il a peu le temps de nous livrer les secrets de son esprit et de son cœur. Et cependant, à la veille comme au lendemain d'Arcole, il trouve encore le temps d'écrire à Joséphine qui tient une si large place dans son cœur : « Je ne t'aime plus du tout, au contraire je te déteste. J'espère qu'avant peu, je te serrerai dans mes bras et je te couvrirai d'un million de baisers, brûlants comme sous l'équateur. »

Le 19 novembre, après cette victoire où il a écrasé, non sans peine, le général Alvinzi, même ardeur, mêmes sentiments : « Enfin, mon adorable Joséphine, je renais ; la mort n'est plus devant mes yeux, et la gloire et l'honneur sont encore dans mon cœur... J'ai reçu une lettre d'Eugène et d'Hortense, ces enfants sont charmants... Adieu, mon adorable Joséphine ; pense à moi souvent. Si tu cessais d'aimer ton Achille, ou si ton cœur se refroidissait pour lui, tu serais bien affreuse, bien injuste ; mais je suis sûr que tu seras toujours mon amante, comme je serai toujours ton tendre ami. La mort seule pourra rompre l'union que la sympathie, l'amour et le sentiment ont formée. »

Il rentre à Milan, comptant y trouver Jose-

phine; déjà, elle est partie! et alors, c'est une lettre pleine d'amertume: « Tu cours les villes avec les fêtes; tu t'éloignes de moi, lorsque j'arrive et ne te soucies plus de ton cher Napoléon. Un caprice t'a fait l'aimer, l'inconstance te le rend indifférent.

« Accoutumé aux dangers, je sais le remède aux maux de la vie. Le malheur que j'éprouve est incalculable; j'avais le droit de n'y pas compter.

« Ne te dérange pas; cours les plaisirs; le bonheur est fait pour toi. Le monde entier est trop heureux, s'il peut te plaire, et ton mari seul, est bien, bien malheureux. »

Ce n'était là que le commencement des chagrins que Joséphine devait causer à son mari; dès ce jour, on dirait qu'elle cherche à plaisir tous les moyens de perdre, dans le cœur de Napoléon, la place privilégiée qu'elle y occupe. Au milieu des préoccupations et des gloires de cette campagne, Napoléon trouve encore le temps de s'occuper de sa famille; dès les premiers jours de 1797, il opposait un veto formel au mariage de Pauline avec Fréron, malgré l'amour des deux jeunes gens; ce refus, comme celui qu'il avait fait de Junot, montre la place occupée par Leclerc dans l'estime de Napoléon et fait d'autant plus regretter la perte éprouvée par la France lors de la funeste expédition de Saint-Domingue.

Dès cette première campagne, Napoléon avait donné la mesure de son esprit d'organisation et de sa probité. Il ne cessait de se plaindre au gouvernement de l'infidélité des fournisseurs de l'armée(1):

« Vous avez calculé, sans doute, que vos administrateurs voleraient, mais qu'ils feraient le service et auraient un peu de pudeur, mais ils volent d'une manière si ridicule, si impudente que, si j'avais un mois de temps, il n'en est pas un qui ne pût être fusillé. »

Mais, en retour, il professait une estime profonde pour ceux qui conformaient leur existence aux règles de l'honneur, et ce n'est pas sans raison que Guizot a pu dire:

« Il avait le goût des gens honnêtes, des vies régulières et dignes; il savait que la société en a besoin pour sa force comme pour son honneur et que le désordre moral l'abaisse et la dissout (1). »

Sa famille continuait à lui causer bien des préoccupations. La mauvaise tête de Lucien l'obligeait à de nouvelles démarches, et le 9 août 1797, il écrivait à Carnot: « Ce jenne homme joint à quelque esprit une très mauvaise tête; il a eu toute sa vie la fureur de se mêler de politique. Dans un moment où il me paraît qu'un grand nombre de personnes désirent me faire du tort et que l'on emploie toute l'intrigue pour accréditer des bruits aussi bêtes que profondément méchants, je vous prie de vouloir bien me rendre le service essentiel de lui faire ordonner de se rendre sous vingt-quatre heures à son armée. » Le 25 octobre, le même sujet revient sur le tapis: « Vous aurez vu par la seule lecture de la lettre de mon frère, combien ce jeune homme a la tête exaltée.

« Il s'est compromis en 93 plusieurs fois, malgré les conseils réitérés que je n'ai cessé de lui donner.

Il voulait faire le jacobin, de sorte que si, heureusement pour lui, les dix-huit ans qu'il avait alors n'étaient son excuse, il se trouverait compris avec le petit nombre d'hommes, opprobre de la nation... Je vous demande bien pardon de vous entretenir de ces petites tracasseries domestiques; mais, lorsque je vois que l'on me fait souvent parler, agir et écrire au gré des différentes factions, je conçois que je dois porter quelque surveillance à la conduite politique des personnes qui me tiennent de près. »

Rivoli et la marche brillante qui devait conduire Napoléon jusqu'aux portes de Vienne, n'empêchaient pas la jalousie du gouvernement et de ses collègues (1). Il avait beau dire, dans sa proclamation du 14 juillet : « Les royalistes, dès l'instant qu'ils se montreront, auront vécu... Guerre implacable aux ennemis de la République et de la Constitution de l'an III, » il était cependant accusé de tiédeur ; cela l'irritait au point qu'à la veille même de Campo-Formio, il proposait encore sa démission au Directoire (2) : « Il est constant que le Gouvernement en agit avec moi à peu près comme avec Pichegru, après vendémiaire.

« Je vous prie, citoyens Directeurs, de me remplacer et de m'accorder ma démission. Aucune puissance de la terre ne sera capable de me faire continuer de servir après cette marque horrible de l'ingratitude du Gouvernement, à laquelle j'étais bien loin de m'attendre.

« Ma santé, considérablement altérée, demande impérieusement du repos et de la tranquillité.

« La situation de mon âme a aussi besoin de se retremper dans la masse des citoyens. Depuis trop longtemps, un grand pouvoir est confié dans mes mains. Je m'en suis servi dans toutes les circonstances pour le bien de la patrie ; tant pis pour ceux qui ne croient point à la vertu et pourraient avoir suspecté la mienne. Ma récompense est dans ma conscience et l'opinion de la postérité. »

Nous savons le cas qu'il faut faire de ces boutades ; une lettre du lendemain, à Talleyrand (1), fournit dans sa philosophie sceptique et facile la preuve de ce que nous avançons : « Tous les grands événements, dit Napoléon, ne tiennent jamais qu'à un cheveu ; l'homme habile profite de tout, ne néglige rien de tout ce qui peut lui donner quelques chances de plus ; l'homme moins habile, quelquefois, en en méprisant une seule, fait tout manquer. »

Il est intéressant de connaître le jugement qu'a porté Napoléon sur cette campagne qui vient de se terminer à Campo-Formio : « Mes succès militaires sont grands ; mais aussi comment l'Empereur est-il servi ?

« Ses soldats sont bons et braves, quoique lourds et peu actifs, en comparaison des miens ; mais quels officiers ! Ils sont détestables. Les généraux qu'on m'a opposés étaient ineptes ; un Beaulieu qui ne savait pas un mot des localités de l'Italie ; un Wurmser, sourd et lent à n'en jamais finir ; un Alvinzi impotent. On les a accusés d'avoir été gagnés par moi ; ce sont des faussetés, je n'y ai jamais visé. Mais je puis prouver qu'ils n'ont

pas eu, ces trois généraux, un seul état major dont plusieurs des principaux ne me fussent dévoués et vendus. De là, j'ai vu non seulement leurs plans, mais leurs projets, et je les détruisais quand ils étaient encore à délibérer (1). »

Napoléon, en reconnaissant que les états-majors lui étaient vendus, diminue volontairement sa gloire; mais cette franchise n'enlève rien à son génie, qui, avec une armée épuisée et sans ressources, avait trouvé le moyen d'écraser des troupes toujours renouvelées.

Cependant, Bonaparte n'avait pas rencontré, chez les Italiens qu'il venait délivrer, toutes les ressources qu'il pouvait en attendre; quelquefois même le désespoir le prend : « Les Vénitiens, écrit-il un jour, sont un peuple *lâche, corrompu, indigne de la liberté, comme tous les Italiens.* »

Cette brillante campagne qui rendait à la France l'habitude de la victoire, lui valait en même temps des résultats plus solides . Le gouvernement de la République était désormais reconnu par toutes les puissances, sinon en droit, du moins en fait; Paris et la France s'enrichissaient de ces tableaux et de ces manuscrits précieux, auxquels l'Italie avait dû une partie de sa renommée. Le guerrier, devenu pacificateur, avait doté les musées de son pays des richesses de l'antiquité, et, pour sa part, il avait enrichi la littérature nationale d'un genre nouveau; en effet, les magnifiques proclamations à l'armée d'Italie sont là pour marquer dans l'histoire de la langue française le début de cette élo-

quence militaire où Napoléon n'a pas encore rencontré d'émules.

Enfin, le chef victorieux avait, dans une lettre célèbre, rompu avec les habitudes presque barbares des généraux de la Révolution. On sentait qu'une ère nouvelle allait s'ouvrir, au milieu même des batailles et des horreurs de la guerre, quand on voyait un général triomphant s'incliner devant la science, et prononcer ces belles paroles, qui contiennent en germe tout le programme littéraire et artistique de l'Empereur : « Les sciences qui honorent l'esprit humain, les arts qui embellissent la vie et transmettent les grandes actions à la postérité, doivent être spécialement honorés dans les gouvernements libres. Tous les hommes de génie, tous ceux qui ont obtenu un rang distingué dans la République des lettres, quel que soit le pays qui les ait vus naître sont Français... Tous ceux qui voudront aller en France y seront accueillis avec distinction. Le peuple français ajoute plus de prix à l'acquisition d'un savant mathématicien, d'un peintre de réputation, d'un homme distingué, que de la ville la plus riche et la plus abondante. »

La campagne finie, le traité signé, Napoléon fut envoyé à Rastadt pour y prendre part aux travaux des plénipotentiaires chargés d'assurer les bases d'une paix solide et générale.

L'inaction à laquelle il était condamné n'était pas faite pour lui plaire; aussi, dès le mois de décembre 1797, Bonaparte demandait à être chargé du commandement de l'armée d'Angle-

terre : ce titre cachait les projets du général et du Directoire en vue de la conquête de l'Égypte ; mais comme rien n'était décidé, Napoléon se préoccupait en même temps de s'assurer une retraite à tout événement. Le 10 décembre, il écrit à Joseph qui venait de rentrer en Corse : « J'attends à chaque instant la nouvelle que tu es promu à la place de Parme. Reviens le plus tôt possible ; ne te mêle point ou peu des affaires de la Corse ; mets en ordre nos affaires domestiques, *surtout notre maison d'habitation que je désire à tout événement voir dans une situation propre et digne d'être habitée ;* il faut la remettre comme elle était ; fais les arrangements pour que la rue soit plus habitable. »

Napoléon qui, non content de faire vivre ses solats par ses victoires, avait encore envoyé des secours pécuniaires à l'armée du Rhin ; qui avait stipulé la remise à la France de tableaux et de manuscrits d'une valeur inestimable, était rentré dans son pays, réduit à ses appointements de général de division et de membre de l'Institut (1). Il s'est plaint souvent de cette mesquinerie du Directoire à son endroit. On a été jusqu'à conclure que cet oubli avait été une faute politique de la part du gouvernement (2) et que Napoléon enrichi se serait sans doute endormi dans le bien-être, et aurait quitté la carrière qu'il venait de s'ouvrir si brillamment.

Quand on connaît le caractère de Napoléon, est-il admissible qu'un événement humain quelconque ait pu l'arrêter sur la route du pouvoir suprême ?

L'inaction n'était-elle pas l'ennemie de sa nature? Quelque trésor qu'on eût mis entre ses mains, se serait-il oublié dans les délices du far niente? Ne peut-on pas supposer, au contraire, que Napoléon se serait servi des sommes qu'il aurait reçues pour arriver plus tôt à la réalisation de ses désirs et de sa destinée?

L'expédition d'Egypte décidée, Bonaparte prenait, à Toulon, le 9 mai 1798, le commandement de l'armée par une de ses proclamations dont il a gardé le secret.

La campagne d'Italie a été préparée, étudiée pendant de longs mois; toute autre se présente l'expédition d'Égypte. Il ne faudrait pas croire, cependant, que Bonaparte, manquant à ses principes, ait négligé les soins matériels qui préparent les victoires; mais, née de son imagination, l'idée de cette conquête hantait son cerveau, comme dans un rêve et sans précision. Le 13 septembre 1797, étant encore en Italie, il avait écrit au ministre des Relations Extérieures : « Pourquoi ne nous emparerions-nous pas de Malte? S'il arrivait qu'à notre paix avec l'Angleterre nous fussions obligés de rendre le cap de Bonne-Espérance, il faudrait alors nous emparer de l'Égypte. Je désirerais, citoyen ministre, que vous prissiez à Paris quelques renseignements et me fissiez connaître quelle réaction aurait sur la Porte notre expédition d'Égypte.

» Avec des armées comme les nôtres, pour qui toutes les religions sont égales: mahométane, cophte, arabe, etc. tout cela nous est indifférent; nous respecterons les unes comme les autres. »

Le 16 septembre, au lendemain du 18 fructidor, mêmes paroles quand il s'adresse aux marins de Brueix : « Camarades, dès que nous aurons pacifié le continent, nous nous réunirons à vous pour conquérir la liberté des mers. Sans vous, leur disait-il, nous ne pouvons porter la gloire du nom français que dans un petit coin de l'Europe; avec vous, nous traverserons les mers et porterons l'étendard de la République dans les contrées les plus éloignées. »

Aussi est-ce bien à tort que l'on a accusé le Directoire d'avoir voulu se débarrasser de Bonaparte en l'envoyant en Égypte; le général acceptait avec plaisir la mission qu'il avait sollicitée. Son imagination l'entraînait vers cet Orient où se faisaient, a-t-il dit depuis, les grandes réputations. Mais un motif beaucoup plus sérieux l'engageait à partir. Il avait prévu les événements qui allaient se passer sur le continent et surtout en France, pendant son absence; il voyait le Directoire, peu à peu dépopularisé par ses fautes, arrivé à cette extrémité où sa disparition s'imposerait bientôt à tous les esprits. Il ne déplaisait pas à Bonaparte de penser que les regards de la France, tournés vers l'armée d'Egypte, chercheraient dans le général, le chef de son gouvernement. Il savait combien la distance agrandit les réputations et les succès et il y comptait pour revenir en France, appelé par les vœux de la nation tout entière.

Les événements, la conduite de Napoléon pendant ces années 1798 et 1799, si complètement d'accord avec ses intérêts personnels, montrent

bien qu'au moment de son départ le plan de sa conduite était arrêté dans son esprit.

Le 19 mai, le vaisseau *l'Orient* mettait à la voile, portant à son bord le général en chef et son état-major; Louis Bonaparte en faisait partie.

La marche et les batailles de l'armée sont dans toutes les mémoires; à côté d'Aboukir qui devait forcer Napoléon à sortir de l'Égypte « grand comme les anciens », les noms du Caire, des Pyramides, traversant les déserts, parviennent en France où l'on n'a pas assez d'enthousiasme pour chanter ces victoires.

Cependant, au milieu de tout cet éblouissement oriental, parmi ces fêtes qui empruntaient leur éclat aux cérémonies d'une religion aussi vieille que l'histoire, au son de ces fanfares de victoires, il y eut pour le général en chef, pour le créateur de l'Institut d'Égypte, pour l'administrateur qui refaisait un monde nouveau, des heures de cruelle angoisse et de pénibles chagrins. Ces moments où Bonaparte ne voyait plus dans la vie que tristesse amère et désillusion, ce n'est ni l'échec devant Saint-Jean-d'Acre, ni la peste qui fait tomber ses soldats, dans l'enceinte de Jaffa; c'est un chagrin plus personnel, plus humain. L'infidèle Joséphine, confiante dans la distance qui la séparait de son époux, s'abandonnait, sans scrupule, à cette vie de plaisirs qui caractérise l'époque du Directoire. Paris était plein du bruit de son inconduite; les relations avec Barras n'étaient un secret pour personne. Napoléon en fut naturellement informé.

Ce fut pour lui une douleur atroce. Dans ce premier moment, on dirait que tout son être vient de se briser; tout s'effondre autour de lui. Sous l'empire de ces sentiments, il écrit à Joseph : « Je te recommande mes intérêts. J'ai beaucoup de chagrins domestiques, car le voile est entièrement levé. Toi seul me restes sur la terre, ton amitié m'est bien chère, il ne me reste plus pour devenir misanthrope qu'à la perdre et te voir me trahir... C'est une triste position que d'avoir à la fois tous les sentiments pour une même personne dans un seul cœur. Tu m'entends. Je suis ennuyé de la nature humaine ; j'ai besoin de solitude et d'isolement; les grandeurs m'ennuient; le sentiment est desséché. La gloire est fade; à vingt-neuf ans, j'ai tout épuisé; il ne me reste plus qu'à devenir bien vraiment égoïste... Adieu, mon unique ami, je n'ai jamais été injuste envers toi. Tu me dois cette justice, malgré le désir de mon cœur de l'être... Tu m'entends ! Embrasse ta femme et Jérôme. »

Mais quelque fort qu'il fût, jamais un sentiment ne pouvait absorber Napoléon au point de l'anéantir et de l'empêcher de suivre sa route. Il va chasser le souvenir de l'infidèle et chercher dans la réalisation de nouveaux rêves militaires et politiques, l'oubli et la distraction qu'il ne pourrait trouver dans une nouvelle passion, impuissante à l'occuper pendant longtemps (1).

Quand les événements dont la France est le théâtre lui sont connus, quand il voit ses prévisions accomplies, il abandonne tous ses projets sur l'Orient et il s'embarque pour la France, pre-

nant à peine le temps d'écrire à son successeur dans le commandement les lignes qui suivent: « L'intérêt de la patrie, sa gloire, l'obéissance, les événements extraordinaires qui viennent de s'y passer me décident seuls à passer au milieu des escadres ennemies pour me rendre en Europe.

» Je serai d'esprit et de cœur avec vous; je regarderai comme mal employés tous les jours de ma vie où je ne ferai pas quelque chose pour l'armée dont je vous laisse le commandement et pour consolider le magnifique établissement dont les fondements viennent d'être jetés. » Ce n'étaient que des promesses; en réalité, Napoléon abandonnait une armée qui n'avait été pour lui, sans aucun profit pour la France, qu'un moyen de satisfaire son imagination et de préparer les voies à ses désirs ambitieux.

Le 9 octobre 1799, Napoléon débarquait à Fréjus; le 16, il arrivait à Paris, à peine précédé par cette lettre qu'il adressait au Directoire: « Je me procurai à l'issue de plusieurs conférences diplomatiques les gazettes d'Angleterre, jusqu'au 6 juin, par lesquelles je fus instruit des défaites de Jourdan en Allemagne et de Shérer en Italie. Je partis sur-le-champ, à l'heure même, avec les frégates *la Muiron* et *la Carrère*, quoique mauvaises marcheuses. Je n'ai pas cru devoir calculer le danger; je devais me trouver où ma présence pouvait être le plus utile. Animé de ces sentiments, je me serais enveloppé dans mon manteau et serais parti sur une barque, si je n'eusse pas eu de frégates. L'Egypte, à l'abri

de toute invasion, est entièrement à nous... je serai à Paris presque en même temps que ce courrier, mais l'air sec et froid qu'il fait ici me saisit et me fatigue extrêmement, ce qui m'occasionne un retard de trente ou quarante heures. »

A toute autre époque, Bonaparte aurait été puni sévèrement de cette conduite ; il en fut autrement. Le peuple l'appelait de ses vœux; son voyage fut une ovation; à Paris, tous les salons s'ouvrirent devant lui. La conspiration était générale: ce fut le 18 brumaire.

Certes, si jamais coup d'État dut être excusé, ce fut bien celui-là; il y allait de la fortune et de la vie de la France. Elle avait un gouvernement faible et indigne; au dehors, la défaite et le mépris de l'Europe; au dedans, l'agiotage, la ruine, les lois méconnues, les routes sans sûreté; l'administration abandonnée aux caprices de ses agents; la religion ici persécutée, là, combattant les arrêtés du pouvoir public. Après le 18 brumaire, c'est l'Europe humiliée et reconnaissant enfin le rôle et la mission de la France; c'est Marengo et Hohenlinden; à l'intérieur, le pouvoir est constitué sur les bases solides de la Constitution de l'an VIII, qui a su résister à toutes les secousses des révolutions; c'est la sécurité revenue, les lois, mélange de la tradition et des idées nouvelles, fondues dans un code admirable et dont les principales dispositions subsistent encore; c'est l'Église, garantie et contenue à la fois par ce Concordat, dont on ne comprendra l'importance que le jour où on l'aura déchiré. Ce sont les routes

tracées, construites, les rivières canalisées, les ports creusés.

Epoque à jamais admirable, aurore pleine de promesses d'un siècle nouveau!

Comme s'il voulait mettre le gouvernement sous les auspices d'une bonne action, Napoléon qui a bien montré qu'il ne sait pas redouter le sort des batailles, inaugure le pouvoir consulaire par cette lettre du 26 décembre 1799, au roi d'Angleterre: « La guerre qui, depuis huit ans, ravage les quatre parties du monde doit-elle être éternelle? n'est-il donc aucun moyen de s'entendre?

« Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins, comme la première des gloires?

« Ces sentiments ne peuvent pas être étrangers au cœur de Votre Majesté, qui gouverne une nation libre et dans le seul but de la rendre heureuse...

« La France, l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent longtemps encore, pour le malheur des peuples, en retarder l'apaisement; mais, j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrasse le monde entier. »

En refusant d'écouter ces nobles paroles, l'Angleterre est responsable de la nouvelle coalition

qui devait ajouter le nom de Marengo dans les fastes de l'histoire; ne l'est-elle pas aussi, dans une large mesure, des suites de cette lutte qui, sauf la trêve d'Amiens, bouleversa l'Europe jusqu'en 1815.

Maintenant, parmi toute cette agitation des batailles, Napoléon n'aura plus le temps d'écouter son cœur. Le soir de Marengo, il s'écriera bien en pensant au général Desaix, mortellement frappé : « Je suis dans la plus profonde douleur de la mort de l'homme que j'aimais et que j'estimais le plus. Pourquoi ne m'est-il pas permis de pleurer? » Mais, le tourbillon l'entraîne; il faut rentrer dans cette France consulaire qu'il se plaît à faire si grande; il faut remonter sur ce fauteuil d'où il dirige, au conseil d'État, la discussion des lois civiles; il faut reprendre cette plume qui dicte au clergé ses obligations et ses devoirs, en échange des droits qu'elle consacre; il faut distribuer ces croix d'honneur, que l'envie n'a cessé de flétrir, sans renoncer à les mendier. C'est à peine si l'exécution, politiquement nécessaire du duc d'Enghien, vient assombrir un instant ce tableau. Les anciens préjugés fermentent encore dans certains esprits; dans l'entourage même du Consul, on sent des réserves. Aussi, dans son conseil d'État, comme s'il voulait répondre au silence même de quelques-uns de ses conseillers; comme s'il voulait aussi prendre pour lui toute la responsabilité d'un acte qui n'est pas son œuvre exclusive, Napoléon, sans faiblesse, avec franchise, donne une explication de sa conduite; il le fait avec une fierté qui

s'accommode mal avec les remords dont quelques contemporains ont cru trouver la trace : « J'aurais pu faire exécuter publiquement le duc d'Enghien, dit-il ; si je ne l'ai pas fait, ce n'est point par crainte, c'est pour ne pas donner occasion aux partisans secrets de cette famille d'éclater et de se perdre.

« Ils sont tranquilles, c'est tout ce que je leur demande. Je ne veux point poursuivre les regrets au fond des cœurs (1). » Qu'on se rappelle aussi la phrase du testament, écrite à l'heure suprême et qu'on dise si c'est là le fait d'une âme bourrelée de remords ! N'est-ce pas, au contraire, la haute et sereine impartialité de l'histoire ?

Le passage du Consulat à l'Empire s'effectua sans secousse ; le nom seul fut changé. Depuis le 18 brumaire, Napoléon avait la réalité du pouvoir suprême ; le 19 février 1800, il était rentré aux Tuileries et y avait installé sa cour.

La famille de l'Empereur l'avait suivi dans sa grandeur ; l'étiquette dissimulait à tous les yeux le vide et les chagrins du ménage impérial ; Joseph et Louis, avant de devenir des rois vassaux, n'occupaient plus déjà que des places de courtisans. Lucien et Jérôme résistaient encore à l'autorité tous les jours plus despotique de leur frère. Lors de la discussion sur l'hérédité, celui-ci s'était exprimé ainsi sur leur compte, dans le sein du conseil d'État (2) : « J'entends exclure, pour le moment, de ma succession politique, deux de mes frères : l'un parce qu'il a fait, malgré tout son esprit, un mariage de carnaval ; l'autre, parce qu'il s'est permis

d'épouser, sans mon consentement, une Américaine. Je leur rendrai leurs droits s'ils renoncent à leurs femmes. » Lucien refusa de se soumettre ; une entrevue qu'il eut avec Napoléon, à l'apogée de l'Empire, ne le fit pas revenir sur sa résolution ; il attendit les jours de malheur pour venir se ranger auprès de son frère ; Jérôme, lui, acheta son trône par l'abandon de la femme qu'il aimait.

Les seuls amis de Napoléon sont les soldats ; s'il se cache pour pleurer Desaix ou Duroc, du moins il ne dira jamais le mot de Condé après Senef, et l'éblouissement d'Austerlitz ne l'empêchera pas d'écrire, le soir même, qu'un champ de bataille est un horrible spectacle.

Donc, près de lui et dans son intimité, pas d'amis, aucune affection. C'est dans cet isolement qu'il faut chercher la cause de ce mépris des hommes qu'on lui a tant reproché. Reste à savoir si cet isolement même n'était pas son fait et si ses contemporains qui avaient, ce que Tacite reprochait déjà aux hommes de son temps, la passion de l'esclavage, *libido servitii,* n'y avaient pas été façonnés par lui et, s'il est démontré que toute sa politique n'avait eu en vue que ce résultat, avait-il réellement le droit de s'indigner de la servilité et de la bassesse des hommes ?

Pourquoi suivre Napoléon sur tous ces champs de bataille où il conduisait la France ? L'histoire de ses sentiments nous occupe seule. Cette ambition sans limites, ce pouvoir absolu devaient changer rapidement la nature de ses relations et de ses sentiments.

Personne n'élèvera plus la parole devant lui ; ses frères, rois sans pouvoir, toujours tenus en tutelle, recevront des reproches qui seront d'autant plus pénibles, que les formes même y manqueront souvent. C'est en vain que Louis rappellera les jours de la jeunesse ; l'Empereur lui répondra sévèrement (1) : « Il ne faut pas parler de vos sentiments, de votre enfance. L'expérience m'a appris à quoi je dois m'en tenir là-dessus. Si la connaissance de mon caractère, qui est de marcher droit à mon but, sans qu'aucune considération puisse m'arrêter, ne vous a pas changé, ne vous a pas éclairé, que voulez-vous que j'y fasse ? » Et quelques jours plus tard, le 23 mai 1810, il lui dit encore : « Ne m'écrivez plus de vos phrases ordinaires, voilà trois ans que vous me les répétez et chaque instant en prouve la fausseté. »

Napoléon, bien que partisan du divorce lors de la rédaction du Code, avait laissé voir combien il redoutait la publicité de la procédure et des préliminaires ; cette crainte du scandale le touchait personnellement beaucoup, de là, ses hésitations. Cependant il se décida, en 1809, à faire, par politique, ce que l'intérêt de son honneur aurait exigé dix ans plutôt. Le 16 décembre, après le sénatus-consulte qui déclarait la dissolution du mariage impérial, Joséphine quittait les Tuileries pour se rendre à la Malmaison, où elle devait mourir au mois de mai 1814, après avoir reçu, dernier et triste hommage ! les visites et les assiduités des souverains dont les armées écrasaient la France.

Il faut bien reconnaître cependant que la société de l'impératrice, dont la bonté et la grâce sont restées légendaires, était devenue pour l'Empereur une telle habitude que, malgré ses griefs légitimes, son cœur ne supporta que difficilement cette séparation ; les mémoires du temps parlent tous des marques nombreuses de sa douleur. C'est là une preuve nouvelle de la bonté native de l'Empereur, bonté qui ne s'effaça jamais que devant les nécessités de l'ambition et les devoirs de la politique. La douleur de Joséphine ne fut pas moins grande ; elle était dictée par un sentiment moins désintéressé que celui de l'Empereur, et, un témoin, dont on ne suspectera pas les sentiments, puisqu'il s'agit d'une femme qui lui était toute dévouée, sa confidente de tous les instants, M^lle^ Avrillon, nous a fourni, sans le vouloir sans doute, un argument terrible contre sa maîtresse (1). Appelée auprès de l'impératrice, le 1^er^ décembre au matin, voici ce que lui dit Joséphine :

« L'Empereur permet que j'habite à la Malmaison. Il veut que je continue à jouir de la plus grande considération et que j'aie à disposer d'un revenu considérable. »

Tous les témoins sont unanimes à constater que dès le moment où Joséphine eut reçu de l'Empereur ces marques de grande bienveillance, les scènes de douleur bruyante des premiers jours firent place au calme et à la résignation.

Serait-ce donc que la perte des honneurs et de la fortune jouait le plus grand rôle dans la tristesse

de l'impératrice, et que l'amertume de la séparation n'y avait aucune part (A)?

Napoléon a parlé à Sainte-Hélène, des deux femmes qui avaient partagé sa grandeur ; il l'a fait avec cette modération, cette haute indulgence qui est la marque de ses jugements de l'exil. Il est certain que, sous des apparences bien différentes, ses deux épouses ne furent pas à la hauteur de leur fortune. Marie-Louise, nature allemande, sans autre beauté que la fraîcheur des blondes, avait, dès les premiers jours de son mariage, captivé le cœur de l'empereur. C'est à peine si elle sut tenir sur le trône la place qui lui était destinée ; dès les premiers jours de malheur, elle montra une faiblesse morale qui ne permettait pas d'avoir la moindre confiance en elle ; l'empereur le savait bien quand il l'entourait d'un conseil de régence qui devait lui dicter ses actes et ses paroles. Mais, tout en prenant ces précautions nécessaires, Napoléon n'oubliait pas ce qu'il devait à celle qui partageait son trône ; les recommandations qu'il laisse en partant, celles qu'il transmet de ses divers bivouacs, témoignent de la sollicitude constante qu'il ne cesse de porter à Marie-Louise ; c'est ainsi qu'il blâme, en 1813, le duc de Rovigo d'avoir mis

(A) Il est très remarquable que les membres de la famille impériale se montrèrent toujours hostiles à Joséphine. Ils poussaient secrètement, mais avec ténacité, au divorce du couple impérial. Ils étaient les partisans convaincus de cette mesure qui devait, cependant, leur enlever leurs droits présomptifs à la couronne. Je ne vois pas d'autre explication de cette conduite que leur désir bien légitime de conserver intacte et pure la physionomie de l'empereur que la légèreté de Joséphine compromettait étrangement.

sous ses yeux, et cela sans aucune utilité, des rapports sur la police de Paris; c'est alors aussi, et à propos du même sujet, qu'il dit cette phrase qui est plus encore d'un père que d'un époux : « Il faut prendre garde de salir l'esprit de l'impératrice. »

Marie-Louise ne voulut pas rejoindre l'Empereur à l'île d'Elbe, et sans attendre la mort de Napoléon, elle eut des faiblesses qu'elle ne rachetait pas même par ses qualités maternelles. Ce qu'il ne faut pas oublier cependant, c'est que Napoléon dut à Marie-Louise la réalisation de son rêve grandiose. Il avait enfin un héritier de son nom ; dès lors, il se croyait maître de l'avenir.

Ici, les moindres détails doivent être rappelés. Cette dernière lueur de la fortune impériale avait été précédée d'une scène qui montre bien ce qu'était Napoléon : l'accouchement se présentant dans des conditions difficiles, la naissance de l'enfant pouvait menacer la vie de sa mère. Le chirurgien Dubois prévient l'empereur de la situation et lui demande ses instructions : « Faites comme pour une bourgeoise de la rue Saint-Denis, répond Napoléon ; avant tout sauvez la mère. »

L'homme avait reparu sous le héros; la bonté naturelle avait triomphé de la politique.

Napoléon fut le meilleur et le plus tendre des pères; à le voir, caressant son fils entre deux campagnes, on oubliait la grandeur de l'Empereur, tant il savait mettre de douceur et de grâce dans ses yeux avec le petit roi.

Vision fugitive ! c'est à peine si l'enfant put entre-

voir de temps à autre son auguste père: il n'en conserva même pas le souvenir.

Pendant les campagnes de 1812 et de 1813, Napoléon dévorait les lettres dans lesquelles la gouvernante, Mme de Montesquiou, faisait connaître les progrès physiques et moraux de son élève ; Napoléon aimait à les relire; il parlait de son fils avec ses généraux et Davoût a raconté qu'un jour, en Russie, l'Empereur ayant reçu le portrait du roi de Rome, peint par Gérard, ce fut avec des larmes dans les yeux qu'il contempla longtemps et en silence l'héritier de son nom et de son Empire; puis, prenant le dessus, il ordonna une de ces scènes grandioses et théâtrales dont il avait le secret: le portrait, placé devant la tente de l'Empereur, reçut les honneurs de l'armée et la garde impériale défila, comme dans une revue, devant l'image du glorieux enfant.

Le 30 janvier 1814, dans une autre scène plus pénible, Napoléon confiait l'impératrice et le roi de Rome au dévouement de la garde nationale de Paris. Dès lors, nous ne retrouverons plus la trace du fils de l'Empereur que dans les conversations et les rêveries de Sainte-Hélène. Cet amour paternel, dont il ne peut plus avoir la réalité, il en donnera des preuves dans ces conseils qu'il dicte pour son fils, dans ce testament où la pensée du roi de Rome est toujours présente. Dans le délire des derniers instants, c'est encore le nom de son fils qu'il invoquera avec celui de la France et de l'armée pour la dernière fois. Enfin, c'est l'image de son enfant qui, placée par son ordre au pied de

son lit, frappera au moment suprême les derniers regards de l'Empereur.

Napoléon fut père dans la grande et la belle acception du mot, et l'on dirait qu'il s'est plu à justifier avec éclat cette pensée du grand poète, son admirateur, que :

Les cœurs de lion sont les vrais cœurs de père.

Depuis le divorce, l'étoile avait pâli. L'imagination populaire en a fait un présage; la vérité, c'est qu'on était à cette époque où la moindre goutte suffit pour faire déborder le vase : la France, surmenée par cette ambition qui touchait à la folie, commençait à demander grâce; on apercevait à l'horizon les nuages, précurseurs des orages. L'Espagne luttait avec héroïsme, sinon avec succès : elle épuisait nos meilleures armées; elle montrait à l'Europe que Napoléon n'était plus invincible. Le Pape, prisonnier en France, donnait au monde le spectacle de la faiblesse opprimée par la force. En Allemagne, l'esprit public était échauffé. La Russie, qui se croyait la victime d'une politique néfaste, avait juré de ne quitter les armes qu'après la ruine de son ennemi. Le malheur s'approchait à grands pas; bientôt, c'était l'Europe évacuée par nos troupes, qui n'avaient pas l'habitude de la défaite; c'étaient les royautés vassales effacées; la France même dont il fallait défendre le sol sacré contre l'Europe coalisée.

Dans ces jours où l'empereur revient sur le passé, son lumineux génie ne l'abandonne pas un instant, mais il redevient plus indulgent; les sen-

timents de sa jeunesse reprennent le dessus sur les critiques amères qu'il adressait à ses frères aux jours de puissance; son fils, il ne songe plus qu'à le sauver de la colère et des indignes traitements des coalisés; en un mot, avant la chute et l'exil final, Napoléon, sentant la main de la Providence qui s'abat sur lui, est revenu, maître de son esprit et de son cœur, aux journées si belles, aux sentiments si patriotiques et si purs de l'époque du Consulat.

Mais il est trop tard, les temps sont bien changés: la désillusion est venue chez ceux-là mêmes qui ne l'abandonnent pas; chez les autres, l'envie, la trahison, la lassitude remplacent les sentiments et la servilité dont ils faisaient parade hier encore.

L'empereur va recueillir les fruits de ce pouvoir absolu, en qui, seul, pendant la bonne fortune, il s'était confié. Sont-ils prêts pour le malheur, ceux qui, dans l'abaissement universel des caractères et des sentiments, n'ont pas su résister? Et d'ailleurs, qui serait assez fort pour soutenir dans ses mains une partie de ce pouvoir que l'Empereur consentirait peut-être, mais trop tard, à partager?

De toute cette vie des camps et de toutes ces batailles où son étoile l'a protégé, puis abandonné, il faut retenir trois faits qui s'imposent à l'observateur et qui marquent, pour ainsi dire, les étapes morales de Napoléon dans cette période qui commence avec l'Empire pour se terminer aux trahisons de Fontainebleau.

Le jour où l'Empereur gagnait la bataille d'Iéna, à quelques lieues de là, un de ses meilleurs lieu-

tenants, Davoût, remportait la victoire d'Auerstaëdt. Napoléon, qui n'aimait pas à partager la gloire, répondit à l'aide de camp qui venait lui faire part de ce succès où une grande partie de l'armée prussienne avait été écrasée: « Votre maréchal a vu double, comme d'habitude. » C'était une allusion blessante à la myopie du maréchal; de plus, c'était une injustice flagrante.

L'Empereur ne crut même pas devoir en rester là, et dans le bulletin qui annonçait à la France la victoire d'Iéna et l'écrasement de la monarchie prussienne, il n'y avait pas un mot pour Davoût, ni pour les combattants d'Auerstaëdt.

Par élévation de caractère et par instinct d'honnêteté, Napoléon ne pouvait rester longtemps sous l'influence d'un sentiment indigne de lui. Le jour où l'armée française fit son entrée à Berlin, l'Empereur décida que ce serait le corps du maréchal Davoût qui entrerait le premier dans cette capitale. C'était réparer d'une façon digne de lui le mouvement d'humeur qu'il avait montré au premier instant. Puis, peu de temps après, Napoléon accordait au maréchal le titre de duc d'Auerstaëdt. Un témoin de ces événements, le général Philippe de Ségur, parlant du combat qui s'était livré dans l'esprit de l'Empereur, a dit ce mot qui montre un grand talent d'observation : « Depuis Iéna, son équité souffrait. »

C'est bien là le véritable sentiment qui agita l'Empereur, quand il se fut rendu compte de son injustice, et jusqu'au jour de l'éclatante réparation. C'est déjà trop d'avoir tardé si longtemps, et ce

premier accroc que l'ambition avait fait faire à la conscience de l'homme ne devait pas être passé sous silence.

Dans l'histoire morale de Napoléon, cette anecdote cependant n'est rien à côté de celle que le même général de Ségur nous rapporte, en lui donnant cette authenticité qui s'attache à tout ce qui est sorti de la plume du vénérable général (1).

« Vers la fin de 1811, le cardinal Fesch, jusque-là étranger à la politique, la mêla à ses controverses religieuses; il conjura Napoléon de ne pas s'attaquer aux hommes, aux éléments, aux religions, à la terre et au ciel à la fois: et, enfin, il lui montra la crainte de le voir succomber.

« Pour toute réponse à cette vive attaque, Napoléon le prit par la main, le conduisit à la fenêtre, l'ouvrit et lui dit : « Voyez-vous là-haut cette étoile? — Non, Sire. — Regardez bien. — Sire, je ne la vois pas. — Eh bien! moi, je la vois ! » s'écria. Napoléon. Le cardinal, saisi d'étonnement, se tut, s'imaginant qu'il n'y avait plus de voix humaine assez forte pour se faire entendre d'une ambition si colossale qu'elle atteignait déjà les cieux. »

Nous en sommes, en effet, à cette époque de la vie de Napoléon où, ne connaissant plus de limites à son ambition, ne rencontrant plus d'obstacle aux caprices les plus insensés, on peut dire qu'il a vraiment côtoyé la folie dans toutes les circonstances. On dirait que Dieu ne l'a fait monter à ce sommet de la gloire humaine que pour l'aveugler plus sûrement et pour donner, par l'immensité de la chute, un exemple frappant de son incommensurable puissance.

Aux premiers revers, Napoléon rentre en lui-même; pour la première fois depuis longtemps, il commence à réfléchir; il regarde en arrière. Mais les événements sont là qui le pressent et l'entraînent; aux heures de tranquillité et de calme qu'il a goûtées, à Moscou, pour ne plus les retrouver, vont succéder les défaites, la ruine, le désastre complet.

Lui qui aurait pu, s'il l'avait voulu, modérer ses désirs, il est impuissant aujourd'hui à maîtriser le malheur. Alors, sentant le néant de l'homme, l'interprétant avec cette philosophie pratique qui est une de ses particularités intellectuelles, il s'abandonne au destin avec cette insouciance des peuples orientaux et cette superstition qui n'épargne pas les esprits supérieurs.

C'est ainsi que sous Dresde (et c'est là le troisième fait que nous voulions citer), voyant au désordre qui se produit dans l'état-major ennemi qu'un boulet français vient d'atteindre un des principaux personnages, il s'écrie, croyant que c'est le prince de Schwartzemberg qui vient d'être frappé: « C'est lui, c'est Schwartzemberg! Il a purgé la fatalité! » Ce n'était pas le général autrichien qui avait été tué, mais Moreau qui, frappé par un boulet français, expiait ainsi le crime d'avoir porté les armes contre son pays. Ces paroles de Napoléon demandent une explication. Le 1er juillet 1810, le prince de Schwartzemberg, alors ambassadeur d'Autriche à Paris, avait donné un grand bal en l'honneur du mariage de Marie-Louise avec Napoléon. Ce bal, plein d'entrain et de gaieté dans les premiers mo-

ments, fut bientôt interrompu par un incendie terrible qui fit de nombreuses victimes. Napoléon y avait vu un mauvais présage : depuis cette époque, les scènes de l'incendie s'étaient représentées à son esprit et, jamais il n'y songeait sans qu'un sentiment de terreur superstitieuse vînt s'emparer de lui ! De là, son exclamation, presque joyeuse ; ce cri de soulagement quand il avait cru voir Schwartzemberg frappé à mort.

Pourquoi rappeler les journées glorieusement inutiles de la campagne de France ? Pourquoi redire les trahisons d'Augereau et de Marmont ? les défections du Sénat ? la capitulation de Paris ? Abandonné des hommes, trahi par les événements, vaincu et désillusionné, Napoléon, au lendemain des scènes cruelles de Fontainebleau, ne sut regarder la vie avec ce courage qu'il avait eu en bravant la mort sur les champs de bataille. Celui qui avait écrit contre le suicide un ordre du jour plein de grandeur, voulut recourir au poison pour terminer son existence. Il revint aux idées qui hantaient l'esprit du lieutenant d'artillerie, au début de sa carrière ; mais il y revint, cette fois, pour les réaliser. Soit que le poison fût éventé ou que la dose fût trop forte, la robuste nature de Napoléon le rejeta ; la mort même le trahissait. « Dieu ne l'a pas voulu, » dit-il, et il rentra sur la scène pour adresser à ses soldats ces adieux sublimes et déchirants qui embellissent les dernières pages de l'histoire de la grande armée.

L'Empereur était parti pour l'île d'Elbe avec l'intention d'y rester, d'y écrire ses mémoires, d'y

fonder en quelque sorte le gouvernement idéal. Il voulait y créer un observatoire, un cabinet de chimie, une bibliothèque, un jardin botanique. Mais bientôt l'ennui le prend ; les événements se précipitent sur le continent ; on dirait que la Restauration prend plaisir à lui préparer une rentrée triomphale. C'est alors qu'il pense à revenir, puis qu'il exécute ce projet. Rien n'est curieux comme de suivre à la trace l'histoire morale de son esprit, pendant cette époque de sa carrière ; elle explique la politique des Cent Jours, elle fait présager Sainte-Hélène. Dans ce premier exil, Napoléon a senti qu'il n'était plus invincible ; il sait maintenant qu'il devra fléchir, qu'il devra compter avec ces hommes qu'il estime moins que jamais.

Ce retour de Cannes à Paris, triomphe sans précédent, pendant lequel, pour la dernière fois, la fortune allait se montrer fidèle, devait avoir un cruel lendemain. Dès le 20 mars, les tristesses et les préoccupations recommencent : c'est la malveillance de l'Europe, les dispositions hostiles d'une représentation nationale vis-à-vis de laquelle il s'est lui-même désarmé, les trahisons qu'il n'ignore pas jusque dans son entourage le plus proche. Avant de tenter la lutte, il est déjà découragé : l'âge n'y est pour rien ; son génie est plus présent que jamais ; les événements seuls l'entraînent sur une pente où il ne peut s'arrêter et au bout de laquelle il voit le précipice.

La journée funeste de Waterloo termine ce règne commencé sous les plus heureux auspices. La chute de Napoléon, résultat des haines de l'Eu-

rope monarchique contre la Révolution française et contre ses conquêtes, devait fatalement arriver un jour ou l'autre. Aurait-elle pu être évitée si l'ambition ne lui avait pas fait oublier le principe même et la juste raison d'être de sa présence à la tête de la nation?

Le soir même de la grande défaite, Napoléon, empreint déjà de cette sérénité qui sera la caractéristique de Sainte-Hélène, commençait à juger les hommes et les événements avec cette impartialité souveraine qui marquera dès lors toutes ses paroles. Il s'appliquait à consoler Jérôme, en lui adressant ces mots, qui disaient tant de choses : « Mon frère, je vous ai connu trop tard ! »

Quelle élévation d'idées chez celui qui, le soir d'un pareil désastre, ne pensait plus à lui, mais aux autres, et quel éloge pour l'ancien roi de Westphalie que cet aveu suprême d'un homme qui, désormais, n'était plus rien !

Voilà où venaient finir les nobles ambitions de la campagne de 1796 ; les heures poétiques et enivrantes du voyage triomphal aux Pyramides ; les glorieuses batailles du Consulat et de l'Empire.

Quant à l'homme condamné par la Providence à se survivre à lui-même et à son œuvre, il voyait s'évanouir à jamais la parole séductrice, la gaieté communicative des belles années. Il serait tout entier désormais aux graves études de l'histoire et aux méditations de la philosophie et de la politique !

Et cependant, l'homme disparu, il reste encore de grandes choses de cette glorieuse épopée, de

cette marche à travers le monde. Il reste une organisation administrative et judiciaire, qui a permis à la France de résister a toutes les épreuves ; il reste une France, dans laquelle Napoléon s'était incarné et qui, malgré ses revers, est encore aujourd'hui *La Grande Nation ;* il reste cette fusion de l'ancien régime avec le monde nouveau, qui était le rêve et le but entrevus, puis réalisés par l'Empereur ; il reste aussi, car c'est là, pour une nation, un patrimoine qu'elle ne doit pas oublier, la Gloire, dont on peut médire à certains jours, mais qui est la consolation et l'encouragement dans les moments de défaite et d'épreuve. Au lendemain de la Commune, les visiteurs qui parcouraient les Tuileries en cendres, pouvaient voir deux noms restés intacts sur les pans de mur crevassés : *Marengo et Austerlitz. Gloria majorum usque superstes.*

§ 3. — *Années suprêmes*

« Un jour vous regretterez de ne pas mourir comme moi au champ des braves. » (Paroles du colonel Fuglère à Napoléon sur le champ de bataille d'Aboukir, citées par l'Empereur à Sainte-Hélène.) (xxx, 77).

A Fontainebleau, la mort n'avait pas voulu s'approcher du lit de l'Empereur ; à Waterloo, les boulets l'avaient épargné malgré lui. La Providence voulait faire des derniers jours de cette existence une grande leçon. Solitaire et vaincu, en butte aux vexations mesquines du gouvernement britannique, Napoléon devait expier cruellement les erreurs de

son ambition et les jours glorieux de son pouvoir.

Dès son embarquement sur le *Northumberland*, les cruautés commencèrent : le gouvernement anglais refusait à Napoléon ce titre d'Empereur consacré par les institutions et par les victoires; et, comme si ce n'était pas assez de cette infamie, un amiral anglais, Lord Keith, acceptait la mission d'enlever au vaincu sa glorieuse épée : mais, en réponse, un regard de Napoléon fit comprendre à son interlocuteur ce qui se passerait si l'on essayait de désarmer celui qui avait été le général Bonaparte.

Las Cases, Montholon, Gourgaud ont raconté les conversations et les entretiens de Napoléon pendant cette traversée funèbre : ses retours sur sa jeunesse, sur les campagnes d'Italie, sur les derniers événements. Mais qui pourra dire jamais les réflexions silencieuses de l'Empereur, quand, debout à l'avant du navire, près du canon d'alarme, il laissait, pendant l'insomnie de ses nuits, errer son regard entre le ciel étoilé et le sillage du vaisseau qui l'emportait?

Sur l'insistance de ses compagnons, Napoléon consentit à dicter ses campagnes; Las Cases et Gourgaud furent ses premiers collaborateurs.

Le 17 octobre 1815, Napoléon descendait à terre; on lui refusa la seule demeure convenable de l'île : le château de *Plantation house;* c'est qu'on lui destinait, au milieu d'un plateau brûlé par les chaleurs de l'été, battu par les vents et par la pluie dans la mauvaise saison, une habitation, sorte de ferme ouverte à toutes les intempéries, et dans laquelle le vainqueur de l'Europe, hier encore habitant des

Tuileries, trouverait difficilement à s'abriter contre les rigueurs de la nature.

La Sainte-Alliance avait trouvé dans l'Angleterre, habituée à ces tristes besognes par les supplices de Jeanne d'Arc et de Marie Stuart, le seul bourreau qui aurait consenti à se charger d'une semblable mission.

On a reproché à Napoléon de n'avoir pas subi en silence toutes les injures dont les géôliers prenaient plaisir à l'abreuver. Mais d'abord, il était un homme, et puis il avait conservé toute la lucidité de son génie et il pressentait le formidable appoint que son martyre apporterait à sa mémoire et à la cause de son fils. Il savait que les religions sont fondées par le sang des martyrs, et que, de ce calvaire où l'Europe et l'histoire contempleraient sa mort, opprobre éternel pour l'Angleterre! son nom sortirait purifié et agrandi par le malheur.

En attendant que la maison de Longwood fût prête à recevoir le prisonnier, Napoléon resta quelque temps dans la maison d'un modeste négociant de l'île, M. Balcombe. Il s'y montrait d'une bonté et d'une douceur qui contrastaient avec la conduite des fonctionnaires anglais à son égard; l'exercice était une nécessité pour son tempérament : le premier jour où il voulut monter à cheval, s'apercevant qu'un officier anglais se préparait à le suivre, il renonça à cette distraction.

Les dictées continuaient; mais elles étaient constamment interrompues et gênées, soit par la défectuosité de l'habitation, soit par les tracasseries des Anglais. Napoléon ne cessait de s'en plaindre, non

pas pour lui, disait-il, mais pour les femmes et les enfants des compagnons qui l'avaient suivi.

A la fin de novembre, ceux-ci reçurent des nouvelles d'Europe : Napoléon, seul, n'avait aucune lettre. Marie-Louise n'avait pas trouvé utile de donner à ce père des nouvelles de son fils. Les journaux, loin de consoler l'Empereur, ne firent que redoubler ses chagrins; les procès de Ney, de Labédoyère, de Lavalette devinrent pendant quelques jours, l'objet de ses conversations attristées.

Enfin, le 10 décembre, Napoléon se rendit à Longwood; les récits de Las Cases et de Montholon nous ont montré la nouvelle vie de cette petite cour du malheur autour de l'Empereur captif. Celui-ci se réveillait souvent pendant la nuit; alors, tantôt il se levait et se promenait à grands pas, en dictant à son fidèle Marchand; tantôt il lisait. Si le sommeil ne revenait pas, il montait à cheval aux premières lueurs du jour et jusqu'à ce que le soleil, intolérable sous ces latitudes, vint interrompre la promenade. Napoléon déjeunait seul; puis il dictait ou se reposait; vers trois heures, il recevait ses compagnons et leurs familles; c'étaient alors des promenades en voiture qui duraient jusqu'à la tombée du jour; puis on se réunissait pour dîner ensemble. Après le repas, Napoléon lisait à haute voix et commentait nos meilleurs auteurs; d'autres fois, dans des entretiens familiers, il revenait sur le passé avec ce charme de conversation qui était chez lui si remarquable. « On gagnait ainsi une heure avancée de la soirée, et Napoléon se félicitait de cette conquête sur le temps et sur l'insomnie. »

Parfois, dans ses promenades à pied, il se rendait au campement du 53e régiment anglais; il y était reçu avec plaisir et il semblait heureux de se retrouver au milieu des soldats.

Souvent aussi, Napoléon se faisait amener les enfants de Bertrand et de Montholon; il les caressait; il jouait avec eux; et ce père malheureux s'occupait à leur faire réciter les fables de La Fontaine; il leur en expliquait les beautés, il s'amusait à les interroger sur leurs travaux; et dans cette douce société, il oubliait les grandeurs passées et les douleurs présentes.

Cette douce intimité entre les compagnons de captivité fut troublée plusieurs fois, cependant, par des dissentiments qui s'élevèrent entre les captifs; Napoléon s'en préoccupait et, souvent, il fut obligé d'intervenir pour éviter des éclats fâcheux.

Au mois d'avril 1816, Hudson Lowe arriva à Sainte-Hélène. Dès ce jour, tous les adoucissements qui avaient pu être procurés aux captifs disparurent complètement. Le nouveau gouverneur était un esprit étroit et jaloux, peureux et méchant; Napoléon, qui se vantait de connaître les hommes, l'avait jugé ainsi dès sa première visite, et la fâcheuse impression qu'il en avait ressentie devait influer d'une façon regrettable sur la suite des relations de l'Empereur avec son geôlier.

Lowe était à peine arrivé, qu'interprète complaisant des mesquineries du gouvernement, il fit remarquer les dépenses excessives de la table de l'Empereur. Napoléon répondit que c'était aux puissances à solder les frais de leurs prisonniers de

guerre; mais cependant, il se déclara tout disposé à payer ses dépenses, à la condition qu'on lui permettrait de correspondre avec l'Europe par lettres cachetées. C'est alors que, sur le refus de l'Angleterre, Napoléon donna l'ordre de fondre son argenterie de table et de service, afin de subvenir à ses besoins. De pareils actes se passent de commentaires.

Le nouvel amiral, sir Malcolm, esprit élevé, honteux pour son pays des vexations qu'on prodiguait à l'Empereur, chercha, dans l'intérêt de Napoléon, à ménager un rapprochement entre la victime et le persécuteur. Malcolm s'étant porté garant des sentiments d'Hudson Lowe, Napoléon avait enfin consenti à recevoir son geôlier, mais en présence de l'amiral.

Lowe soulève aussitôt la question des dépenses; alors, Napoléon ne peut se contenir plus longtemps et il lui dit avec hauteur : « Je suis étonné, Monsieur, que vous osiez aborder avec moi un pareil sujet. Je ne suis pas accoutumé à m'occuper de ce qui se passe dans mes cuisines. S'il vous convient d'y regarder, faites-le et ne m'en parlez pas. Si je n'avais ici des femmes, des enfants, condamnés comme moi à un lointain exil, je serais allé m'asseoir à la table des officiers du 53e, et ces braves gens n'auraient pas refusé de partager leur repas avec l'un des plus vieux soldats de l'Europe. » Puis, sa colère ne connaissant aucune borne, il s'écria qu'il y avait des missions que les gens d'honneur n'acceptaient pas; que, d'ailleurs, Hudson Lowe n'était pas un vrai militaire et qu'il avait plus souvent tenu la plume du bureaucrate que l'épée du soldat. Lowe

sortit; Napoléon regretta de suite son emportement; il reconnut ses torts en disant à Malcolm : « Je n'ai qu'une excuse, Monsieur l'Amiral, c'est de n'être plus aux Tuileries. Je ne me pardonnerais pas l'outrage que j'ai fait à sir Hudson Lowe, si je n'étais dans ses fers. »

La fin de cette année 1816 fut monotone : l'ennui minait Napoléon, et sa santé n'allait pas tarder à s'en ressentir. Il continuait à charmer ses compagnons par ses entretiens où règnait la plus grande indulgence pour tous ceux qui l'avaient *abandonné;* il n'employait plus déjà le mot de trahison. Il rappelait son gouvernement intérieur, la fusion des partis; il parlait des fautes de son règne et de l'essai libéral de 1815.

L'année 1817 n'est marquée que par la diminution des forces de l'Empereur; il ne sortait plus. Tout l'ennuyait. L'arrivée des commissaires européens n'amena aucune amélioration dans les traitements qu'on lui faisait subir. Dans les derniers mois de 1817, Napoléon reçut enfin des nouvelles de sa famille; il apprit avec plaisir que la santé de son fils était bonne; il fut touché de l'offre que lui faisaient Madame Mère et Pauline de venir le rejoindre; mais il ne voulut pas y consentir, pour ne pas les exposer à ce climat meurtrier.

L'année 1818 fut aussi triste, aussi monotone que les précédentes. Le départ de Las Cases (A) gênait l'Empereur dans ses habitudes; aussi dictait-il beaucoup moins, tandis qu'il lisait davantage.

(A) Rentré en Europe à la fin de 1816.

Négligeant l'histoire, il s'entretenait surtout de religion et de philosophie : Napoléon rentrait en lui-même. Comme le dit le poète, il se sentait condamné :

> La mort, de plus en plus visible,
> Se levait dans sa nuit et croissait à ses yeux
> Comme le froid matin d'un jour mystérieux.

Cette année, Gourgaud, O'Méara, Malcolm, reprirent la route de l'Europe. Le vide se faisait ainsi peu à peu autour de l'Empereur qui ne voulait pas s'en plaindre, mais qui en souffrait beaucoup. Cependant, parmi les siens, Jérôme et sa noble femme Catherine, avaient sollicité de l'Angleterre, dans des lettres touchantes, la permission d'aller rejoindre l'illustre captif. Voici ces lettres qui sont peu connues :

« Au Prince régent d'Angleterre.

« Schœnau, avril 1818.

« Altesse Royale, des motifs entièrement dégagés de toute idée politique me font désirer vivement de pouvoir passer quelques mois à Sainte-Hélène, avec ma femme, mon fils et un petit nombre de personnes de ma suite. Les sentiments qui m'inspirent cette démarche ne sauraient être étrangers à l'âme de Votre Altesse Royale; c'est l'attachement, c'est la reconnaissance envers un frère qui fut longtemps mon père et mon bienfaiteur; c'est le désir, partagé par ma femme, d'adoucir sa captivité par nos soins et par nos respects; c'est enfin le besoin de lui prouver que sa famille ne fut jamais ingrate envers

lui et qu'au contraire, il est plus que jamais un objet d'amour et de vénération pour elle. Des motifs aussi sacrés pour tous les hommes seront sans doute appréciés par Votre Altesse Royale; en faisant droit à ma demande, elle honorera l'humanité et acquerra des droits à la reconnaissance de toute ma famille.

« Jérôme. »

« Au Prince régent d'Angleterre.

« Schœnau, avril 1818.

« Altesse Royale, accoutumée depuis longtemps à n'avoir d'autres désirs que ceux du prince, mon époux, d'autre règle de ma conduite que sa volonté, j'aurais pu me dispenser de sortir du cercle étroit de mes devoirs pour écrire à Votre Altesse Royale. Mais il s'agit de remplir une tâche sacrée : mon beau-frère, éloigné depuis trois ans de tout ce qui lui est cher, sequestré du monde entier, en proie à de douloureuses infirmités, réclame toute notre sollicitude. Je ne puis oublier les liens de parenté qui m'unissent à lui, encore moins ceux de la reconnaissance pour les bontés dont il me combla au temps de sa prospérité. L'attachement et le respect qu'il m'inspira toujours se sont accrus par ses malheurs et je m'estimerais bien heureuse si je pouvais par mes soins contribuer à adoucir la rigueur de sa captivité. Souffrez donc que je joigne mes instances à celles du prince, mon époux, et que, dans cette circonstance, j'ose me prévaloir du

sang de la maison de Brunswick, qui m'unit de si près à Votre Altesse Royale : j'espère qu'elle ne me fera point éprouver la douleur d'un refus.

« Catherine. »

Napoléon dut avoir connaissance des intentions de son frère et de sa belle-sœur, car dans une lettre du 28 juillet 1818, écrite par Bertrand au comte de Las Cases, et mise sous les yeux de l'Empereur, on trouve cette observation relative aux offres de sa famille : « Le spectacle des humiliations, des vexations, de la haine auxquelles il est en proie, lui serait tout à fait insoutenable, si sa mère ou quelqu'un de ses frères venait à le partager. Même le comte de Montholon et moi, qui sommes seuls aujourd'hui auprès de lui, il nous a, plusieurs fois, engagés à partir, à nous soustraire à un pareil traitement et à le laisser seul; que son agonie en serait moins amère, s'il ne nous en voyait pas les victimes; » et plus loin : « Je vous prie donc instamment et au nom de l'Empereur, de faire connaître la situation des choses à sa famille et à ses parents; d'exiger impérieusement qu'aucun d'eux ne vienne accroître ses maux en venant les partager. »

C'est qu'en effet, la situation des Français et de l'Empereur devenait chaque jour plus cruelle et plus pénible; elle était arrivée à ce point que le grand maréchal avait dû envoyer à sir Hudson Lowe un cartel que celui-ci d'ailleurs avait refusé. Les familles des captifs étaient victimes de toutes

sortes d'indignités. Les officiers du régiment anglais avaient, au début, fait quelques visites à M^mes^ Bertrand et de Montholon ; on les leur avait reprochées. Ils avaient, du moins, conservé l'habitude de saluer ces dames quand ils les rencontraient. On leur en fit défense, non par écrit, mais par insinuations, de sorte qu'il arriva plusieurs fois que ces officiers, lorsqu'ils apercevaient les captifs ou leurs familles, se détournaient de leur route.

Tout cela n'était rien, cependant, à côté des cruautés continuelles dont on poursuivait l'Empereur (A). Lowe ne savait qu'inventer. Un jour, il faisait jeter à la mer un buste en marbre blanc du fils de Napoléon; une autre fois, un bâtiment anglais, le *Cambridge*, apportait deux gravures représentant le duc de Reischstadt : Lowe les fit acheter en disant que c'était pour les offrir à Napoléon; un mois après, les officiers du *Cambridge* apprenaient avec indignation que c'était au contraire pour les soustraire au captif.

Enfin, pour mettre le comble à ces indignes taquineries, on inventa de laisser le linge sale plusieurs jours avant de le soumettre à la visite du capitaine d'ordonnance et quelquefois de l'état-major tout entier, scène fort indécente et fort déshonorante pour les officiers anglais, mais qui

(A) Hudson Lowe, de retour en Angleterre, a publié des mémoires destinés à justifier sa conduite. C'est un plaidoyer *pro domo*, où cet homme, accusé par la voix de l'Europe et des contemporains, cherche à se défendre vis-à-vis de la postérité *en insultant sa victime.*

n'avait qu'un but : outrager et insulter l'entourage de l'Empereur (A).

Pour les livres, suprême consolation des malheureux, même procédé : dès qu'un bâtiment arrivait, le premier soin du gouverneur était d'acheter tous ceux qui s'y trouvaient, surtout en français, pour empêcher l'Empereur de se les procurer.

Cette répugnante besogne provoquait parfois la colère et le dégoût des officiers qu'on forçait à s'employer à ces bassesses : on fut obligé de limiter à une année les fonctions d'officier d'ordonnance. Le capitaine Blackeney, du 66me, ne put même pas atteindre cette limite : « Dès les premiers jours de son arrivée, écrit Bertrand à Las Cases, il trouva que le gouverneur exigeait de lui des choses bien peu dignes d'un homme d'honneur; mais, comme depuis, cela s'est fort accru, il a enfin vivement désiré, aussitôt que cette année de service dans ce poste avilissant serait à son terme, d'en être quitte. On sait qu'il a déclaré confidentiellement à ses amis du régiment qu'il était impossible à un homme d'honneur de conti-

(A) Ces faits sont tellement invraisemblables que l'auteur tient à affirmer formellement ici qu'il ne cite que ceux dont il a la preuve officielle; ceux qui n'ont pas même été contestés par Hudson Lowe. De ceux-ci qui sont indiscutables, il aurait pu inférer l'authenticité des autres ; il ne l'a pas fait. La vérité, même incomplète, est plus que suffisante pour écraser la mémoire des geôliers. — Les rapports du commissaire autrichien, baron de Stürmer, publiés tout récemment, n'ont fait que confirmer le vilain côté du rôle désormais historique d'Hudson Lowe. L'éditeur de ces rapports fait remarquer combien le baron de Stürmer était désintéressé dans la question et, dès lors, combien son jugement doit être impartial.

nuer à rester dans ce poste sans perdre sa propre estime. » Aussi, Lowe se méfiant des sentiments de ce capitaine, lui adjoignit un autre officier, chargé d'espionner son camarade et de dénoncer tous les adoucissements que le capitaine Blackeney aurait pu procurer à l'auguste captif.

Après les tortures morales, les douleurs physiques : la consigne donnée aux sentinelles était d'outrager l'Empereur par tous les moyens possibles. Depuis le 28 juillet 1818, Napoléon avait complètement renoncé à sortir, et il resta plus de cent jours sans se mettre même à sa fenêtre. Cette inaction devait achever rapidement l'œuvre mortelle du climat. Quant à son médecin, O'Méara, il avait suffi que l'Empereur l'ait vu avec plaisir pour qu'il fût en butte à toutes les tracasseries du gouverneur et bientôt même obligé de quitter l'île.

De tous côtés donc, ou par les caprices de Lowe, ou par suite de la dureté du climat (1) Napoléon voyait le vide se faire autour de lui. Ce n'est pas l'arrivée du docteur Antomarchi, celle des prêtres Vignale et Buonavita, qui devaient le consoler de son isolement. Antomarchi, jeune et sans expérience, déplut de suite à l'Empereur par ses forfanteries d'athéisme. Les prêtres n'étaient pas à la hauteur de celui qu'ils venaient préparer à la mort. Dès le premier entretien, Napoléon les avait jugés et il était convaincu qu'ils ne lui seraient d'aucun secours (A). Le seul avantage que Napo-

(A) Buonavita, d'ailleurs, miné par le climat, ne devait pas tarder à quitter Sainte-Hélène.

léon retira de leur présence, fut de se faire dire la messe tous les dimanches ; cela lui rappelait les souvenirs de son enfance, et semblait adoucir pour lui les amertumes de la captivité.

Cependant, sa santé continuait à décliner ; les bains prolongés, en procurant un adoucissement passager, augmentaient sa faiblesse; bientôt, ils ne firent plus qu'aggraver sa position ; de là, un dégoût profond, une négligence absolue pour tout ce qui l'avait soutenu jusqu'alors. Napoléon ne s'occupera plus de son histoire; il dictera quelques pages sur les grands capitaines qui l'ont précédé, mais on sent, malgré les lueurs du génie qui éclairent ces dernières œuvres, que l'heure approche où Napoléon va disparaître de la scène du monde.

Plus l'état de santé de l'empereur devient inquiétant, plus les cruautés d'Hudson Lowe prennent un caractère répugnant. La surveillance dont l'Empereur était l'objet l'avait décidé à ne plus sortir. Lowe voulut s'assurer de la présence de son prisonnier et pour la première fois, on menaça de violer le pavillon de l'Empereur : cela se passait au mois d'août 1819; Napoléon déclara formellement qu'on le tuerait sur place, plutôt que de pénétrer dans ses appartements. Les menaces devinrent tellement sérieuses, que l'Empereur remit, dès ce moment, au grand maréchal, ses armes, son testament et sa cassette (1). Le danger passé, ces différents objets lui furent remis par Bertrand, et voici les termes du reçu qu'en donna l'Empereur :

« Longwood, 12 décembre 1820.

« J'ai reçu les deux paquets cachetés que je vous avais remis le 19 août 1819, lorsque lui me menaçait de m'assassiner.

« Napoléon. »

Dans ces tristes moments où tout semblait combiné pour empoisonner les dernières heures de l'Empereur, une consolation bien douce lui parvint cependant; ce fut la dernière.

A la fin de 1819, un envoi de livres arrivait à Sainte-Hélène; on ne sait par suite de quelle dérogation à sa conduite habituelle Lowe laissa parvenir les caisses jusqu'à la maison de Longwood. Napoléon se montra joyeux de cet envoi. Il les fit ouvrir devant lui, et, comme cela n'allait pas assez vite à son gré, il s'écria : « Qu'on cherche au fond ; on n'envoie pas que des livres à quelqu'un qui est père. » En effet, on trouva sous les volumes un portrait du petit Napoléon. C'était une toile peinte d'après nature que le prince Eugène avait pu joindre à l'envoi. L'empereur contempla longuement et avec amour les traits de son enfant, puis, il ordonna de placer le tableau au pied de son lit, de façon qu'il pût l'avoir toujours sous les yeux.

Au commencement de 1820, sur les conseils de son médecin, Napoléon se mit à cultiver son jardin ; il y eut un mieux passager. Pour se reposer de ses fatigues physiques, l'empereur annotait les ouvrages d'actualité qu'il venait de recevoir ; cette

occupation l'amusait beaucoup (1). Malheureusement, la maladie reprit le dessus dès le mois de juillet, et, dès lors, on put prévoir que les heures de la vie de Napoléon étaient comptées. Son robuste tempérament pouvait, seul, prolonger de quelques mois encore cette agonie douloureuse.

Au mois de janvier 1821, les journaux d'Europe apportèrent à Sainte-Hélène la nouvelle du décès de la princesse Elisa ; l'Empereur en fut vivement affecté : « Elle me montre le chemin, dit-il, je vais la suivre. » En effet les symptômes deviennent de plus en plus graves; Napoléon ne pouvait plus garder aucune nourriture. Il voyait approcher la mort avec courage et sérénité. Ses derniers entretiens sont ceux d'un esprit déjà dégagé des liens de la terre ; il y mêlait quelquefois une note de douce gaieté, comme le jour où, affirmant ainsi sa foi dans l'immortalité de l'âme, il disait à ses compagnons qu'il allait revoir aux Champs-Élysées les grands capitaines de l'antiquité et ses compagnons d'armes : « Je vais rejoindre Kléber, Desaix, Lannes, Masséna, Bessières, Duroc, Ney ! Ils viendront à ma rencontre. Ils ressentiront encore une fois l'ivresse de la gloire humaine. Nous parlerons de ce que nous avons fait, nous nous entretiendrons de notre métier avec Frédéric, Turenne, Condé, César, Annibal... » Et il ajouta en souriant : « A moins que là haut aussi, on n'ait peur de voir tant de soldats ensemble ! »

Puis, revenant à des sujets plus grands, il dictait pour son fils des conseils remplis du sens le plus élevé et de la plus grande sagesse politique.

Une autre fois, il indiquait, sans défaillir, la place de sa sépulture, les cérémonies religieuses qu'il faudrait faire, et, ne pouvant plus écrire que son testament où il voulait mettre toute son âme et tout son cœur, il dictait le 17 mars une lettre à sa sœur Pauline, dans laquelle il l'informait de sa fin prochaine.

Le 27 avril, quand il ne resta plus aucune illusion dans son esprit, il dicta lui-même à Montholon la lettre par laquelle on annoncerait sa mort au gouverneur. La voici !

« Monsieur le gouverneur, l'Empereur Napoléon est mort le... à la suite d'une longue et pénible maladie. J'ai l'honneur de vous en faire part.

« Il m'a autorisé à vous communiquer, si vous le désirez, ses dernières volontés.

« Je vous prie de me faire savoir quelles sont les dispositions prescrites par votre gouvernement pour le transport de son corps en Europe, ainsi que celles relatives aux personnes de sa suite.

« J'ai l'honneur d'être, etc... »

Quelle plus belle expression de ses sentiments instinctifs de bonté et de reconnaissance que ce témoignage donné à l'heure dernière aux compagnons de sa captivité et de son martyre.

Et dans ce testament, que d'amour pour son fils et pour Marie-Louise ! Que de reconnaissance pour ses frères, ses sœurs, sa mère ! Personne n'est oublié. A côté des souvenirs d'affection qu'il

destine à son fils et à ces grands personnages qui ont occupé des trônes, il laisse à ses compagnons de captivité, à ses généraux, aux fils des victimes de la Restauration une preuve matérielle de son souvenir. Les plus humbles eux-mêmes recevront une récompense : sa nourrice, le concierge de Rambouillet, de simples domestiques. A la ville de Brienne, en souvenir de son adolescence et des derniers jours de la campagne de France, il donne deux cent mille francs qui devront être distribués en aumônes.

Ces dons sont accompagnés de paroles touchantes. Au nom de ses donataires, il ajoute une épithète qui reste pour leurs familles un titre de gloire devant la postérité : « Larrey, l'homme le plus vertueux que j'ai connu ;... aux enfants du brave et vertueux général Travot... » Puis, ce sont des conseils touchants qui montrent à quel point, malgré les vicissitudes de la fortune, il avait conservé le culte du cœur : « Je désire, si cela n'a aucun inconvénient, que le duc d'Istrie épouse la fille de Duroc. » Tous les noms, toutes les dispositions seraient à relever dans cette liste qui comprend tous ceux qui, depuis sa plus tendre enfance jusqu'à ses derniers jours, lui ont rendu quelque service ou témoigné quelque affection.

Quant à la France, dont il prononce encore le nom au milieu de son délire, il lui lègue sa gloire ; il désire enfin « que ses cendres reposent sur les bords de la Seine au milieu de ce peuple Français qu'il a tant aimé ».

Le 5 mai 1821, à six heures du soir, l'âme

quitta ce corps que depuis plusieurs jours elle semblait avoir abandonné (A).

L'Europe pouvait respirer désormais. L'Angleterre rendit à l'Empereur les honneurs qu'elle ne pouvait lui refuser; la France, comprimée par le gouvernement de la Restauration, dissimula sa douleur (B), mais ce premier sentiment ne devait pas durer. Napoléon entrait dans l'histoire avec les apparences d'un héros légendaire; son souvenir impérissable allait pénétrer dans toutes les imaginations et dans tous les cœurs et, en 1840, lorsqu'on vint chercher son cercueil, personne ne fut étonné de trouver que la mort avait respecté sa dépouille et qu'il était resté incorruptible comme sa mémoire l'avait été dans le cœur du peuple.

Ainsi donc, dans les six années qui précèdent sa mort, Napoléon se recueille et rentre en lui-même, il envisage avec le calme et l'impartialité de l'histoire ses fautes et ses erreurs; l'ambi-

(A) Le 5 mai, est le seul jour ou le soleil se couche, à Paris, à 7 heures du soir dans l'axe de l'arc de Triomphe de l'Etoile.

(B) L'auteur ne parle ici que d'une façon générale bien entendu; parmi les Français, surtout parmi les anciens soldats, il y en eut beaucoup qui versèrent des larmes sincères. D'aucuns même ne voulurent jamais croire à cette mort et moururent eux-mêmes persuadés que leur Empereur vivait encore.

Le plus beau sentiment qu'ait inspiré le décès de Napoléon est certainement celui dans lequel le roi Louis XVIII lui-même fut acteur secondaire. Rapp, apprenant la mort de Napoléon, cherchait à cacher ses larmes devant le souverain dont il était l'un des gentilshommes de la chambre. Le roi lui dit : « Ne te cache pas, mon brave Rapp ; ces larmes font honneur à ton ancien maître. Je ne demande qu'une chose, c'est que, quand je serai mort, il se trouve quelqu'un pour me pleurer ainsi. »

tion et les douceurs de la gloire naissante ne lui font plus illusion, il ne sait plus mépriser les hommes et c'est avec une indulgence qui étonne ses compagnons eux-mêmes qu'il juge tous ceux dont il croit avoir à se plaindre. Pour les siens, pour ceux qui le touchent de près, il revient, comme s'il n'y avait eu qu'une éclipse momentanée, aux sentiments de sa jeunesse.

D'autre part, son lumineux génie embrasse l'avenir et, dans les conseils qu'il dicte pour son fils, il trace des principes de politique qui devraient être la règle de conduite de tous les gouvernements. Il n'a pas été sans voir les inconvénients du système qu'il a suivi, il connaît aussi les fâcheux résultats de la licence révolutionnaire et c'est, entre ces deux extrêmes qu'il cherche, non sans succès, l'idéal que devront se proposer les héritiers de sa gloire et de son nom. La voix de l'exil ne fut pas entendue, elle fut méconnue, comme à plaisir, par ceux qui auraient dû l'écouter aussi bien par respect que par politique. Mais il en est des gouvernements comme des hommes, l'expérience du passé est impuissante à les contenir; et c'est à l'école de leurs fautes personnelles qu'ils apprennent, mais trop tard, les enseignements de l'histoire.

L'expiation de Sainte-Hélène a purifié la mémoire de l'empereur. Les souffrances du captif ont racheté les excès du souverain; elles ont préparé son âme au plus grand des combats humains; la mort le trouva prêt, désireux même, on peut dire d'aller connaître, après les satisfactions de

la gloire humaine, les mystères de l'au-delà !

Qui pourra dire qu'en laissant accumuler sur cet homme, qui avait été si grand, les vexations les plus odieuses, en le privant des douceurs de la famille à ses derniers instants, ce Dieu, auquel il croyait, ne lui a pas imposé dans des proportions que l'œil de l'homme ne peut sonder, un châtiment plus grand encore que celui que l'histoire, qui ne voit que les côtés extérieurs des choses, a enregistré !

Parvenus à la limite de cette existence, nous pouvons la résumer ainsi :

Pendant la première période, Napoléon Bonaparte, d'abord triste, devient au fur et à mesure qu'il se sent et se découvre, plus gai, plus ouvert, plus expansif. Cette transformation chez cet enfant qui s'élèvera tout seul, suit les progrès qu'il fait dans la connaissance de la langue et des mœurs françaises ; ses œuvres révolutionnaires, ses lettres de 1794 et de 1795, comparées à celles de 1785 à 1789 sont une preuve de cette évolution qui l'amène insensiblement à s'imposer comme chef de famille, puis comme chef de l'armée. Les événements qui se succèdent et qui le jettent au premier rang, ne parviennent pas à effacer, pendant cette période, les qualités de son cœur.

Mais avec le pouvoir aux proportions gigantesques, avec l'ambition démesurée, avec la folie dans les entreprises, les doux sentiments de la jeunesse subissent une éclipse momentanée ; les hommes ne sont plus dans sa main que des jouets qu'un instant suffit à briser ; les lois morales

comme celles de la nature, il n'en tiendra plus compte ; et, dans cet affollement de son esprit, il faudra des malheurs extraordinaires, pour lui rendre la raison et la possession de lui-même.

Mais alors, dès les premières épreuves, comme l'Empereur va se retrouver ! comme il l'a dit, Bonaparte va essayer de sauver Napoléon. Trop tard ! Ce mot résonne à son oreille dans les neiges de la Russie, sur les champs de bataille de 1814, dans la plaine de Waterloo !

Et, pour que la coupe d'amertume soit remplie, pour qu'il souffre des douleurs extraordinaires, ce maître de l'Europe est transporté sur un rocher inaccessible, où il subira toutes les cruautés, où il souffrira toutes les amertumes.

Malgré les vexations quotidiennes, l'apaisement se fait peu à peu dans cette grande âme. Les entretiens, les dictées, le testament en sont des preuves irréfutables. L'Empereur se voit mourir ; cette pensée ne saurait plus l'effrayer ; maintenant qu'il connaît le néant des choses humaines, il appelle la mort de tous ses vœux, mais sans vouloir en devancer l'instant ; et ce n'est qu'après une période de recueillement et de résignation suprême que la grande consolatrice vient accomplir son œuvre inévitable !

LIVRE PREMIER

L'HOMME ET LE PHILOSOPHE

CHAPITRE I

LE PHILOSOPHE

Napoléon a été son propre éducateur. Quittant son pays et les siens à l'âge de neuf ans, il n'a plus, dès cette époque, subi aucune de ces influences de la famille qui laissent une trace si puissante dans la vie tout entière d'un homme. Du reste, tout enfant, il perdait son père, sans que cette mort ait eu pour lui de funestes conséquences; Charles Bonaparte, esprit léger et superficiel, n'aurait pas su comprendre les grandes idées que la Révolution apportait avec elle; il n'aurait pu diriger son fils dans ce dédale d'événements où il fallait plus que le bon sens ordinaire pour savoir se conduire. Napoléon s'en est rendu compte, et s'il avait pour la mémoire de son père tout le respect qu'on peut attendre d'un bon fils, ses sentiments n'allèrent jamais au delà.

Tout autre aurait été l'influence de M^me^ Lætitia,

si le jeune Corse avait pu la subir plus longtemps; les circonstances en décidèrent autrement. Elevé loin de cette mère, à l'esprit supérieur, au courage antique, Napoléon n'a pas reçu ses leçons; mais les lois mystérieuses de l'hérédité devaient combler ce vide et, tandis que Napoléon n'empruntait à son père qu'une prédisposition physiologique à la maladie d'estomac, nous voyons revivre en lui, non seulement les traits, mais encore les qualités et certaines habitudes de caractère qu'il tient de Laetitia Bonaparte. C'est ainsi que la parcimonie excessive de la mère de l'Empereur, pour n'en citer qu'un exemple, s'était transformée chez Napoléon en esprit d'ordre et d'économie, bien rare chez ceux qui occupent des positions aussi élevées. Nous aurons à revenir sur cette particularité, mais il fallait signaler en passant cet exemple curieux de transmission héréditaire.

A Brienne, les Pères Minimes ont pu lui donner une instruction plus ou moins solide qu'il sera obligé de compléter lui-même dans ses premières garnisons; quant à son éducation, ils l'ont négligée. Ce qu'il sait, c'est à lui seul qu'il le devra, et non pas à ses professeurs dont il n'a conservé sous ce rapport qu'un fâcheux souvenir, si nous en croyons les paroles que, premier Consul, il prononçait au Conseil d'État (A).

A seize ans, Bonaparte, officier sans fortune,

(A) Cela ne l'a pas empêché, comme nous le verrons, de témoigner d'une façon pratique, en maintes circonstances, et avec générosité, toute la reconnaissance qu'il croyait, malgré tout, devoir à ses anciens maîtres.

presque sans noblesse, est jeté dans les luttes terribles de la vie. Quand il retournera en Corse, ce ne sera pas pour y recevoir les exemples et les leçons de la famille ; au contraire, il devra prendre, quoique tout jeune, la place du père absent au foyer. Sa mère, absorbée par ses jeunes enfants, par les nécessités de l'existence, reconnaissait elle-même la supériorité précoce de son fils ; et loin de le guider, de le diriger, c'est elle qui subissait son influence. Aussi, de ce jour, ce qui domine dans la vie de Napoléon, c'est l'autorité sans contrôle, l'esprit de commandement. Il va l'exercer, parmi les siens, en attendant qu'il le fasse vis-à-vis de ses collègues de l'armée et de ceux qui détiennent à l'intérieur le suprême pouvoir ; suivant l'expression de Sièyès, on sent qu'il est fait pour être le maître partout.

Ainsi donc, peu ou point d'influence héréditaire, aucune de ces notions acquises qui dérivent ordinairement de l'éducation reçue ; nous sommes pour ainsi dire en présence de ce phénomène, rêvé par les philosophes et dont peut-être ils ne sont jamais approchés d'aussi près : *la table rase*.

Voyons donc ce que les événements ont fait de ce génie extraordinaire et tout personnel.

Ses défauts et ses qualités, accentués dans des proportions grandioses, ne l'empêchent pas d'être un homme dans toute la force de ce mot ; et comme tel, Napoléon est très explicable, si l'on veut se tenir à égale distance des admirations injustifiées et des attaques du parti pris.

§ 1. — *Caractères psychologiques du génie de Napoléon.*

Napoléon avait reçu de la nature les deux qualités qui constituent le génie complet : l'intuition, faculté puissante, que l'étude et le travail ne sauraient donner, et la déduction, cette force du raisonnement, que la pratique des sciences exactes peut développer, mais qui doit être, elle aussi, toujours et avant tout, un don précieux, une qualité primordiale. A la façon dont ces deux éléments se réunissent et se combinent dans le génie, à la vue de l'équilibre puissant, qui, au début, sait les maintenir dans leur sphère réciproque, on reconnaît facilement combien la Providence s'est montré prodigue vis-à-vis de Napoléon.

Dans les temps modernes, deux génies seuls peuvent être sinon comparés, du moins rapprochés de celui de l'Empereur : Pascal et Voltaire possèdent, à un degré moins parfait, mais dans des proportions encore admirables, cette union intime de la prescience intellectuelle avec le raisonnement et le jugement.

Pascal surtout montre à l'observateur des points nombreux de la rencontre de ces mêmes qualités chez deux êtres que les événements ont éloigné dans leurs destinées. Ils appartiennent, comme intelligence, à la même famille. Chez tous deux, l'imagination puissante entraîne cette vue d'ensemble, ce coup d'œil supérieur qui leur permet de s'élever jusqu'aux sphères sublimes de l'idéal ; en même

temps que leur esprit scientifique et rationnel, par une sorte de retour sur lui-même, de seconde opération, les force à descendre dans l'analyse des choses, et à plonger dans les abîmes que la science peut évoquer, sans parvenir toujours à les pénétrer.

Qu'on imagine un instant les rôles renversés, qu'on abandonne les souvenirs de l'histoire. Le voyez-vous transformé en général, ce philosophe qui d'un seul coup d'œil aurait, lui aussi, précisé le point du combat et gagné la bataille? Son esprit n'aurait-il pas admirablement compris quelle est l'importance des détails pour arriver à la réalisation du succès entrevu? Et, en retour, que dire de Napoléon enfermé dans un cercle dont il n'aurait pu sortir; quelles idées, quelles découvertes ce profond penseur n'aurait-il pas inscrites à l'actif de la science! Quand on suit la marche de son esprit au milieu d'une carrière où pas un instant ne pouvait être donné à la réflexion, où le moment fugitif disparaissait aussitôt qu'il était né, et quand on voit les résultats obtenus par ce véritable philosophe, on a le droit de se demander les progrès qu'il eût fait faire à l'humanité et à la politique, cette science des hommes, s'il avait profité de son expérience, et si le temps ne lui avait pas manqué dans cette marche où son génie semblait lui commander de ne s'arrêter jamais.

Il y a, cependant, entre ces deux esprits dont les affinités s'imposent, entre ces deux hommes dont le style, le goût pour les mathématiques et jusqu'à la forme de l'écriture sont les mêmes, une grande différence. Qu'elle soit née, en grande partie, des

circonstances, c'est possible; mais, dans la distribution des qualités et des faiblesses, chacun avait été créé pour le rôle qu'il devait remplir : au penseur qui devait s'éteindre dans la fleur de l'âge, la puissance et la persévérance du travail et de l'étude; à celui qui devait conquérir le monde, pacifier et fusionner la France, incarner la plus grande révolution qui ait bouleversé l'humanité, le coup d'œil qui voit la situation des choses, l'esprit qui conçoit l'action et la volonté qui l'exécute, sans jeter un regard en arrière, lorsque la détermination est prise. Telle est sur Pascal la supériorité incontestable de Napoléon; l'Empereur fut un homme d'action. Avant d'écrire ses victoires, il les avait gagnées. Avant de formuler ses pensées sublimes qui permettent de l'inscrire au nombre des philosophes, il avait vécu au milieu des événements, non pas pour les suivre, mais pour les dompter et les diriger à sa guise.

Combien plus grande est la différence qui sépare Napoléon de Voltaire; sans doute, on trouve chez celui-ci l'intuition et le raisonnement : mais, comme l'équilibre est mal gardé dans cette union trop souvent momentanée. La profondeur a manqué à cet esprit encyclopédique, admirablement préparé pour la mission qu'il avait à remplir, mais borné par là même à l'usage de certaines facultés. Le souffle puissant a fini par manquer au philosophe de Ferney. Qu'il en est autrement de Pascal et de Napoléon! celui-ci, enchaîné et impuissant, alors qu'il se sentait encore capable de gagner sur lui-même un second Marengo et de refaire une France

nouvelle telle qu'il nous l'a montrée dans ses révélations de l'exil; celui-là, mourant avec la douleur de laisser son œuvre inachevée et de sentir que l'humanité marcherait longtemps encore avant de lui trouver un héritier. Et puis, une consécration devait manquer au génie de Voltaire qui se trouverait dans les existences de Pascal et de Napoléon. S'il est vrai que les nations heureuses n'ont pas d'histoire, combien cela n'est-il pas encore plus exact quand il s'agit des individus! Voltaire mourant, accablé de triomphes, adulé par les grands, populaire dans le peuple à une époque où la popularité n'était pas aussi commune qu'elle l'est devenue depuis, a manqué du sceau qui marque à jamais le souvenir de Pascal et de Napoléon. L'Empereur, homme d'action, s'éteint, privé d'air et d'espace, dans une petite île de l'océan; le philosophe disparaît, emportant avec lui dans la tombe, le secret de son génie, et ne laissant que la mémoire sympathique et attristée d'une existence où le malheur a seul empreint sa trace.

Cependant, l'ensemble radieux des deux qualités naturelles qui font le génie harmonique de Napoléon fut troublé par les circonstances et par les événements politiques. Ce n'est pas en vain que l'on s'élève de la position d'officier d'artillerie au plus grand trône de l'univers; quelque solide qu'elle soit, quelle est la tête qui pourrait résister au vertige? Et si, poursuivant dans cette voie triomphale, on ne rencontre sur sa route que des peuples humiliés et vaincus, des hommes sans dignité et incapables de résistance, comment s'étonner qu'à un

moment la folie arrive et s'empare du génie qui, ne voyant plus rien entre lui et Dieu, est tenté d'oublier un instant les lois naturelles et contingentes pour s'imaginer à son tour qu'il possède un pouvoir surhumain que rien ne pourra arrêter dans son expansion orgueilleuse.

C'est à l'heure où le génie de Napoléon se montre dans toute sa plénitude et son harmonie, qu'il faut l'envisager à loisir. Avant les années du Consulat, on peut dire que Napoléon cherche encore sa voie; tout est en germe chez lui ; bien des projets n'ont pu éclore, parce qu'il n'est pas encore le maître ; après 1810, s'il est le maître des choses, il ne l'est plus de lui-même. C'est donc entre ces deux époques qu'il faut se placer pour l'étudier dans toute sa gloire et dans toute sa possession.

Nous avons déjà parlé, nous aurons à revenir souvent sur les modifications qui précèdent ou qui suivent cette époque ; elles tiennent toutes à l'ambition naissante ou à l'orgueil qui ne sait plus se contenir ; cette part faite au côté contingent de la nature humaine, il n'en reste pas moins une figure unique sur laquelle il est possible de porter un jugement d'ensemble, en s'inspirant de ses actes et de ses propres paroles.

Les philosophes, quand ils étudient l'homme pensant dans ses rapports avec la nature ou le monde matériel et avec Dieu ont l'habitude de décomposer en trois parties les fonctions de l'âme humaine.

Les objets qui frappent nos sens émeuvent notre âme de différentes façons ; le mouvement produit

par cette sensation des choses extérieures se traduit par la sensibilité , et, du plus ou moins d'énergie avec laquelle s'opère cette répercussion du monde extérieur sur l'âme individuelle, résultent les passions. Aux tempéraments sensibles, impressionnés par chaque chose, et qui ne donnent pas à la réflexion le temps de corriger le premier effet, correspondent les gens passionnés.

Mais, le moindre examen, l'observation la plus superficielle, démontrent que ce mouvement ne saurait être toute l'âme humaine ; s'il en était ainsi, l'homme n'occuperait dans l'échelle même des animaux qu'un rang très secondaire. Aussi la sensation, première impression du monde extérieur, est suivie ou accompagnée d'une opération spéciale de l'esprit. L'entendement est là, pour faire surprendre la parole que l'être intime répond à l'impression physique extérieure. Cette voix qui produit déjà dans notre âme tout un mouvement bien différent de celui que nous avons analysé tout à l'heure est la conscience qui va nous permettre, par une opération subséquente, d'où dépendent toutes les manifestations de l'esprit, de juger, de comparer, en un mot de *raisonner*.

Enfin, dernière opération, après avoir perçu, puis raisonné, il faut se décider ; c'est là la *volonté*.

Telles sont, très résumées, les trois fonctions de l'âme humaine : leur réunion, opérée par la synthèse, forme la véritable caractéristique de chaque individu.

Après avoir insisté, comme nous l'avons fait

déjà, sur la fusion harmonique dans le génie de Napoléon, des deux manières d'être spéciales de l'entendement humain, il faut voir où l'excès même de ces facultés peut conduire celui qui les possède quand l'équilibre vient à se rompre. L'intuition, cette flamme intérieure, sorte de prescience qui permet d'embrasser d'un seul coup d'œil tous les rapports des choses, conduit fatalement, si on lui laisse toute latitude, à l'utopie et à la rêverie ; si, au contraire, l'esprit de déduction, c'est-à-dire le raisonnement, l'emporte sans contre-poids, nous sommes en face des sophistes, race qui n'est autre que celle des rêveurs ou idéologues, comme Napoléon les appelait en leur appliquant un nom qui a besoin d'être bien défini pour qu'on ne fasse pas de ses paroles une fausse application.

Mais si la proportion persiste, si l'harmonie est maintenue, on a les esprits équilibrés qui sont les plus puissants, et quand ces deux modes de l'esprit atteignent les dimensions où on les rencontre chez Napoléon, c'est le génie créateur, puissance admirable, qui saisit immédiatement, sans réflexion, la mesure dans laquelle doivent s'unir le réel et l'idéal ; la résultante se trouve alors dans la force de la volonté qui exécute immédiatement la conception de l'esprit qui a ainsi préparé tout le travail.

Il n'est pas besoin de connaître beaucoup l'histoire de Napoléon, il suffit d'avoir réfléchi quelques instants pour se rendre un compte exact des dons que l'Empereur avait reçus sous ce rapport. Qu'on se rappelle ce coup d'œil d'ensemble, cette vue pénétrante qui lui faisaient apercevoir dans

chaque chose, mais surtout sur le champ de bataille, le nœud de la question : si la rectitude de l'esprit et du jugement vient s'ajouter à cette vivacité de la conception, et c'était toujours son cas quand il se trouvait pour la première fois en présence d'un fait nouveau, on a la plénitude de l'intuition, du génie (A) ; il faut alors, sous peine de voir cette brillante qualité anéantie, qu'une nouvelle opération, acquise celle-là, mais cependant presque aussi inconsciente que la première, vienne la parfaire et l'achever. Quand on a bien vu une chose dans son ensemble, il faut l'analyser, l'étudier dans tous ses détails ; il faut calculer, raisonner, ne rien laisser au hasard. N'est-ce pas là ce que faisait Napoléon? Les mathématiques chez ceux qui ont le goût de cette science, prédisposent à cette qualité ; et l'on sait que l'Empereur fût un grand mathématicien (1).

Ces deux caractères psychologiques une fois étudiés (non pas que ce fût l'ordre logique, mais à cause de leur prédominance dans l'âme de Napoléon), il nous reste à voir le rôle philosophique des passions et des idées dans cette grande nature. La volonté, avec son caractère d'activité libre et personnelle, devra nous occuper aussi ; mais, nous

(A) La nature de l'homme est essentiellement imparfaite ; de l'union de l'âme et du corps, éléments si distincts, naissent souvent des relations forcées et obligatoires pour chacun. Par suite de la faiblesse humaine, l'intuition, ce don tout immatériel, devient pour ainsi dire sans objet chez l'homme qui n'a pas toute la jouissance de ses sens. Qu'est-ce qu'un myope sur le champ de bataille? On doit reconnaître que Davoût qui, malgré tout, est encore le plus grand des maréchaux de l'Empire, aurait été un grand homme de guerre, s'il n'avait pas eu cette malheureuse infirmité !

n'aurons ici qu'à passer rapidement sur ce mode de son esprit, réservant pour la suite de cet ouvrage la grande question du fatalisme qui tient, quoique à tort, une si vaste place dans l'histoire philosophique de l'Empereur.

Napoléon fut toujours, et malgré tous ses efforts pour en étouffer l'expression, un être extrêmement sensible. Les événements extérieurs produisaient sur lui une impression profonde et durable; il en est ainsi pour tous ceux que la nature et les circonstances ont forcé de se former eux-mêmes. Les solitaires, habitués à réfléchir, à ne trouver qu'en eux-mêmes un véritable écho pour les sentiments de leur âme, sont plus sujets à recevoir le contre-coup des causes externes. De là, des passions puissantes, sinon durables dans leur manifestation.

Les premières ardeurs de son amour pour Joséphine, cette ambition surhumaine qui le conduisit aux limites de la folie, cette ardeur de tout savoir, de tout pouvoir, cet amour de la beauté dans toutes ses manifestations morales ou esthétiques; ces sentiments où la patrie occupe toujours la première place; cette haine des fripons et des existences dévoyées; tout cela, n'est-ce pas la passion, dans ce qu'elle a de plus excessif et souvent aussi de plus admirable. Passionné, il le fut, celui qui, commandant à toute l'Europe, ne trouvait pas encore que son œuvre fût accomplie; passionné, dans ses sentiments intimes, soit pour une femme qui ne sut pas en rester digne, soit pour un enfant qu'il avait à peine eu le temps de faire jouer quelques heures sur ses genoux; passionné, cet

homme aux colères redoutables, bien qu'il les ait feintes plus souvent encore qu'éprouvées. Amoureux du beau, du vrai, du bien, celui qui parlait à David la langue d'un artiste consommé, qui saluait Gœthe avec respect; qui, par deux fois, au début comme à la fin de sa carrière, voyait dans la musique le moyen d'améliorer les hommes (1). Platon n'a-t-il pas dit que celui qui est beau aime le beau ? Si la parole du philosophe antique est vraie, n'est- ce pas ici ? Qu'on se rappelle ce visage olympien où les passions ne se reflètaient que pour montrer la présence du génie, et où l'impassibilité de ce masque des Césars reprenait bientôt tout son empire comme si l'homme était rentré instantanément en possession de lui-même ! Beauté qui varie avec l'âge et les années, mais qui reste toujours adéquate à elle-même : beauté sublime et éternelle, immuable comme le génie, cette manifestation de lui-même que Dieu ne donne que rarement à l'homme.

La réalité ne fit pas mentir Platon: Napoléon comprenait en effet et aimait le beau sous toutes ses formes : les notions premières de la justice, de l'honneur ; le beau, qui renferme, comme des parties indivisibles de son essence, le vrai et le bien, trouvent toujours chez Napoléon cet écho que les grandes vérités rencontrent dans les grandes âmes.

L'Empereur possède, à un degré supérieur, ces idées increées, immuables et éternelles, que l'antiquité mettait à la base de sa philosophie. Sans doute, dans l'enivrement du triomphe, dans

les dérèglements du pouvoir, ces notions subiront quelques éclipses. Fidèle à la vérité, l'histoire impartiale doit les signaler, tout en reconnaissant que le nuage n'a fait que passer et qu'on revoit, dans le captif de Sainte-Hélène, plus lumineuses que jamais, ces grandes doctrines, honneur du genre humain, apanage des génies complets.

Les idées acquises, au contraire, ne laissèrent que peu de traces dans la personnalité de Napoléon.

Enfant, il lisait Homère et Plutarque ; adolescent il était un fervent admirateur de Jean-Jacques. Que lui reste-t-il de ces fréquentations ? Quelque chose peut-être dans le style. Mais cette influence n'a pas pénétré : le penseur ne l'a pas subie.

Quant à l'imagination, elle est chez lui dans de telles proportions, qu'on doit regretter qu'elle ne lui ait pas fait un peu plus défaut : ce fut elle qui causa les fautes du règne. En lui présentant des mirages impossibles, en lui montrant des grandeurs surhumaines, auxquelles les événements l'avaient préparé, ce fut elle qui atrophia les lueurs de ce bon sens que la fortune trop favorable avait déjà bien effacés. L'ambition chimérique, les rêves irréalisables ne seraient pas nés, si Napoléon avait su contenir son imagination ; mais l'homme est imparfait, et, plus il est élevé, plus ses fautes sont grandes.

Conséquent avec lui-même, Napoléon accordait une très grande place à l'imagination dans l'existence morale de l'homme. Voici ce qu'il disait à ce propos au Conseil d'Etat, lorsque l'on y dis-

cutait le Titre de l'*Adoption* : « Le vice de nos législations modernes est de n'avoir rien qui parle à l'imagination. On ne peut gouverner les hommes que par elle ; sans l'imagination l'homme est une brute. C'est une erreur de le gouverner comme on gouverne les choses. On ne joue pas avec lui comme avec les objets inanimés ; il ne se meut que par l'âme... Vous agissez en faiseurs de lois, et non en hommes d'État. Vous ne traitez pas la question : c'est en parlant à l'âme qu'on électrise l'homme. Vous faites de la géométrie... »

C'est une étude attristante, mais qui s'impose, que celle des chutes morales du génie ; il y a là un problème de psychologie que la connaissance de l'histoire contribue à éclaircir. Les hommes et les événements ont une grande part dans la responsabilité qui ne doit pas peser tout entière sur Napoléon. Comme Pascal, il semble qu'à un moment, l'Empereur ait abandonné la direction de son âme à cette puissance fatale et aveugle qui ne porte qu'un nom ; nous pouvons le prononcer, puisqu'il l'a dit lui-même au moment suprême à Sainte-Hélène : « J'ai voulu me coucher dans le lit des rois ; j'y ai gagné la folie (A). »

Les matérialistes cherchent l'explication dans une lésion organique du cerveau de Napoléon. Qu'ils disent alors comment et pourquoi l'Empereur était rentré à Sainte-Hélène dans la pleine

(A) Folie morale, bien entendu, et non pas cette folie qui brise à jamais l'intelligence de l'homme qui en est atteint, et qui ne le rend même plus comparable au dernier des animaux.

possession de son lumineux génie ? Ces dictées, ces entretiens, où Napoléon s'est fait le prophète inspiré des démocraties modernes, montreraient-elles que la folie a pris à jamais possession de sa victime ? Ne sommes-nous pas, au contraire, en face de l'harmonie la plus parfaite, de la vérité la plus pure ? L'ambition naissante de sa carrière solitaire, l'orgueil suprême et la folie enivrante du pouvoir n'ont-ils pas disparu à jamais pour laisser la parole à cette raison suprême du philosophe qui voit, avec le détachement des grandes infortunes, la lumière face à face, ce qui dans toutes les langues et dans toutes les philosophies, ne porte qu'un nom : la vérité.

Arrêtons-nous un instant sur cet esprit prophétique qui semble dicter les paroles de l'Empereur captif. Du reste, il n'a pas attendu les heures de la réflexion et de l'exil, ce souffle divin, ce « démon » du nouveau Socrate, pour présager l'avenir de l'Europe et pour dicter les règles des gouvernements de l'avenir. Quelle est la question, agitée ou résolue de nos jours, que Napoléon n'ait pas prévue et à laquelle il n'ait pas répondu ? Qu'il s'agisse du percement de l'isthme de Suez (1) ou du partage de l'empire Ottoman ; de l'éducation publique ou de la forme du pouvoir ; des destinées prochaines de l'Europe ou des gouvernements que la France verra se succéder, avant d'incarner dans un État sans conteste les principes de 89 ; quel que soit le sujet, jusqu'à ces détails des enterrements civils et de la crémation, il n'est pas un problème que Napoléon n'ait entrevu et auquel

il n'ait donné une solution satisfaisante et libérale.

Faut-il rappeler que Bonaparte, Premier Consul, avait pressenti dès son époque tout l'avenir de la physique : « Je désire donner en encouragement une somme de soixante mille francs, à celui qui, par ses expériences et ses découvertes, fera faire à l'*électricité* et au galvanisme un pas comparable à celui qu'ont fait faire à ces sciences Franklin et Volta... Mon but spécial étant d'encourager et de fixer l'attention des physiciens *sur cette partie de la physique, qui est, à mon sens, le chemin des grandes découvertes.* »

On dirait qu'il n'est aucun des problèmes de la philosophie que Napoléon n'ait abordé. S'agit-il de l'âme des bêtes, cette question de tous temps si controversée, Napoléon formule un avis très raisonné : « L'homme, disait Napoléon au docteur O'Méara, n'est qu'un animal plus parfait que les autres, et qui raisonne mieux. Mais que savons-nous si les animaux n'ont pas un langage qui leur est propre? Mon opinion est qu'il y a, de notre part, présomption à dire que non, seulement parce que nous ne les entendons pas. Le chien a une sagacité merveilleuse. Le cheval a de la mémoire, de la connaissance et de l'affection. J'avais un cheval qui me distinguait de toute autre personne. Il ne se laissait monter par aucun autre, si ce n'est par un palefrenier qui en prenait soin ; et alors, encore, ses allures étaient si différentes, qu'on eût dit qu'il avait la conviction de porter un inférieur. Lorsque je perdais mon chemin, je lui jetais la bride sur le cou, et il le retrouvait toujours en

des lieux où, avec mon intelligence si vantée, je n'aurais pu le faire. Il existe une chaîne entre tous les animaux et il y a des degrés jusqu'à l'homme qui n'est que le plus parfait de tous. »

Une autre fois, dans une conversation de Rœderer avec le général Bonaparte, un sujet non moins ardu, non moins philosophique, fut abordé. Il était question des *signes* et de leur influence sur les *idées*. Bonaparte déclara que, d'après lui, nous ne devions pas une seule idée aux signes, que nous avions celles que notre organisation nous procurait, pas une de plus. « Si on ne peut avoir d'idées que par les signes, demandait-il, comment a-t-on eu l'idée des signes? » Sainte-Beuve, qui rapporte cette conversation, reconnaît que Napoléon avait dit, sur le fond de la question, la chose essentielle.

Que dire maintenant de cette mémoire surprenante qui conservait en traits ineffaçables le souvenir des hommes et des choses? Napoléon connaissait tous les soldats de sa garde, il se rappelait les localités traversées par lui au galop de son coursier : sur le trône, cela pouvait lui servir à gagner de nouvelles batailles, où à trancher bien des questions administratives. Dans l'exil, cette mémoire lui permettait d'écrire, sans recourir à aucun document, ces pages magnifiques de son histoire. Nous en avons un exemple bien curieux : Napoléon dictant ses mémoires, fit, *de souvenir*, le croquis de Saint-Jean-d'Acre et de ses environs : pas un détail n'y manque, c'est d'une exactitude parfaite.

Un autre jour, racontant une des batailles

d'Egypte, il nommait numéro par numéro, les huit ou dix demi-brigades qui y avaient pris part.

On connaît aussi cette autre anecdote : à Erfurth, le prince Primat ayant parlé de la constitution de l'empire germanique comme datant de 1409, Napoléon fit remarquer qu'elle remontait à 1336, sous le règne de l'empereur Charles IV ; et comme devant cette mémoire prodigieuse tout le monde s'étonnait, Napoléon dit alors : « Quand j'étais simple lieutenant d'artillerie, à Valence, j'aimais peu le monde et vivais très retiré ; un hasard heureux m'avait logé près d'un libraire instruit et des plus complaisants : je lus et relus sa bibliothèque. La nature m'a doué de la mémoire des chiffres. »

Faut-il encore rappeler ce trait cité par Ségur. Celui-ci chargé de visiter toutes les places du littoral du Nord avait remis son rapport : « J'ai vu tous vos états de situation, me dit le Premier Consul, ils sont exacts. Cependant, vous avez oublié à Ostende deux canons de Quatre. » Et Napoléon lui désigna l'endroit : « Une chaussée en arrière de la ville. » C'était vrai.

D'ailleurs, voici comment, à Sainte-Hélène, Napoléon lui-même appréciait cette faculté : « Une tête sans mémoire est une place sans garnison. La mienne était heureuse ; elle n'était point générale, absolue, mais relative, fidèle et seulement pour ce qui m'était nécessaire... Elle tenait du cœur et conservait le souvenir de tout ce qui lui avait été cher. »

Nous parlerons ailleurs de cette mémoire toute spéciale qui est une des charmantes qualités de l'âme de Napoléon.

Quant à la volonté, dont les manifestations aboutissent à la responsabilité humaine, rarement faculté se rencontra à un degré aussi puissant que chez Napoléon.

Tantôt l'âme découvre avec la promptitude de l'éclair ce qu'elle doit faire dans une circonstance donnée ; tantôt, au contraire, elle délibère. La détermination prise, il n'y a plus de place que pour l'action, celle-ci peut y être conforme ou opposée.

C'est du genre de résolution, mobile et incertain chez les uns, ferme et invariable chez les autres, et de l'exécution ou de l'abandon de la détermination prise, que résultent le caractère et la personnalité de l'individu.

M. Thiers l'a dit excellemment : « En lui, concevoir, vouloir, agir, étaient un seul acte indivisible, d'une rapidité incroyable, de manière qu'entre la pensée et l'action, il n'y avait pas un instant perdu pour réfléchir et se résoudre. » Toutefois, cette volonté de fer, qui devait le conduire à des résultats gigantesques, Napoléon savait la faire plier devant une circonstance supérieure. Loin d'être un témoignage de faiblesse, c'est là une des marques les plus évidentes du génie. En veut-on des exemples frappants ?

En 1797, menacé par l'arrivée de l'ennemi, Bonaparte lève le siège de Mantoue qu'il avait entrepris avec tant de chances de réussir ; il prend son parti en quelques instants et, par cette résolution, les Autrichiens subissent un nouvel échec, sans pouvoir sauver cette ville que Bonaparte a, si opportunément, abandonnée.

En 1805, Villeneuve n'apparaît pas dans la Manche où il devait se présenter avec la flotte pour faciliter la descente en Angleterre. Le premier mouvement donné à la colère, Napoléon fait aussitôt le sacrifice de son projet d'expédition maritime ; en une nuit, il dicte tout le plan de cette campagne d'Ulm et d'Austerlitz ; ses ordres sont donnés. Le lendemain, la grande armée exécutait son mouvement et se portait sur le Rhin.

Une troisième fois, c'était en 1814, Napoléon marchait sur Saint-Dizier, pour couper la retraite aux coalisés imprudemment engagés jusqu'aux portes de la capitale. Les nouvelles de Paris lui parviennent peu dans sa marche sur l'Est ; il prévoit les faiblesses et les trahisons qui pourront ouvrir les portes aux envahisseurs : il revient subitement sur ses pas et se précipite à marches forcées dans la direction de la Seine et de Fontainebleau, où il n'arrivera que pour signer son abdication et consommer son malheur.

Encore une fois, on ne saurait invoquer ces faits comme une preuve d'absence de la volonté, ils sont, au contraire, le résultat d'un raisonnement puissant qui sait faire les sacrifices nécessaires et tirer d'une situation compromise des effets heureux et imprévus.

Mais, à côté de ces dons prodigieux de la nature, il faut voir l'usage qui en a été fait. Alors, il semblera bien que, pour résumer tous les traits de cette physionomie morale, aucune parole ne vaut celle qui avait été dite plus d'un siècle avant par La Rochefoucauld : « Il ne suffit pas d'avoir de

grandes qualités, il faut encore en avoir l'économie. »

§ 2. *Principes philosophiques et moraux de Napoléon.*

Aucun des grands problèmes qui agitent l'esprit humain ne resta étranger à Napoléon; ses paroles et ses écrits reflètent la profondeur de ses pensées.

Théiste, il attaquera avec succès les matérialistes et les athées de son temps; spiritualiste, il a des principes sérieux et invariables sur toutes les questions où l'âme est en jeu; moraliste, il montre pour tout ce qui touche aux grands problèmes de la volonté et de la responsabilité une attention inquiète, une conviction arrêtée. Sous son règne, le matérialisme n'aura pas le droit de relever la tête; sa raison, son esprit mathématique, l'éloigneront des utopies de ceux qu'il appelle dédaigneusement les *idéologues*; enfin le souverain ne tolérera jamais qu'aucune atteinte soit portée aux grands principes de l'autorité, de la justice, de la famille.

Quelque étrange que cela puisse sembler à ceux qui n'ont étudié que superficiellement ce grand caractère, il a, sur le pouvoir, sur la société civile, reçu les leçons du grand siècle. Par un phénomène dont peut-être il ne s'est pas rendu compte lui-même, mais qui est chez lui comme le résultat d'un instinct de génie, il sent qu'il a charge d'âmes vis-à-vis de la Providence; il ne laissera pas entamer le pouvoir, moins par orgueil personnel que

par cette espèce de sens intime qui lui fait voir le danger qu'il y aurait pour la grande famille des gouvernements à laisser envahir leurs fonctions (A).

Celui qui, en 1815, disait à Benjamin Constant qu'il ne voulait pas être *le roi d'une jacquerie*, savait bien qu'à cette date le peuple seul pouvait sauver son trône; le parlementarisme de la Révolution avait trop étalé ses fautes et ses crimes, pour qu'il crût à la reconstitution de la France par ce moyen, pourquoi, cependant, ne voulut-il pas y porter la main, au lendemain de Waterloo? Parce qu'une force intérieure lui disait qu'en sauvant son trône par une révolution populaire, il compromettait à jamais et brisait les instruments du pouvoir entre les mains de ses successeurs. On lui avait tant répété qu'il était le seul obstacle au bonheur de la France, qu'il fit semblant de le croire en juin 1815, comme en 1814; il partit de son plein gré, laissant du moins à ceux qui allaient le remplacer, le principe même du pouvoir intact et inviolé.

Si, maintenant, nous pénétrons avec Napoléon dans les abîmes mystérieux de sa conscience, nous y retrouverons les principes et les sentiments qui ont dicté sa conduite privée aussi bien que ses vues politiques.

Dans ses études intimes, il trouvait à Sainte-Hélène les seules consolations qu'on lui ait laissées; il faut lire avec lui, dans la destinée hu-

(A) Dans une note de 1808 au cardinal Caprara: « Celui qui maudit les rois est maudit par Dieu. »

maine, les règles inflexibles et immuables du monde supérieur ; et voir les solutions que trouvait son esprit pour ces problèmes qui préoccupent toute créature humaine.

Dans le chapitre suivant, nous étudierons les principes et les sentiments religieux de l'Empereur. Mais, dès à présent, il faut constater que Napoléon croyait en un Dieu providentiel ; cela est nécessaire pour comprendre et pour éclairer ses idées en philosophie et en morale.

Dans ses dictées sur la campagne d'Egypte, Napoléon proclamait, comme le meilleur moyen d'élever l'homme à ses propres yeux, la doctrine qui affirme la supériorité de l'esprit sur la matière, de l'âme sur le corps, et il ajoutait : « Née dans les écoles de la Grèce, elle est le triomphe des Socrate, des Platon, des Aristide, sur les Flaminius, les Scipion, les Paul-Emile. Les Romains soumirent la Grèce par la force de leurs armes, mais ils furent subjugués insensiblement par l'influence irrésistible de l'esprit, des arts et des sciences des vaincus. » Le captif affirmait ainsi en quelques mots sa croyance dans la personnalité et la spiritualité de l'âme. Sur l'immortalité de cette substance, il n'était pas moins affirmatif, et l'on peut dire que, même aux heures si occupées de sa puissance, cette pensée consolatrice ne l'abandonna jamais. Nous aurons l'occasion d'en citer des preuves éclatantes.

Tous les problèmes qui se rattachent à cette grande question et qui sont la base du système philosophique que tout penseur a cherché à se créer

pour son usage et pour la conduite de sa vie, Napoléon les a maintes fois abordés.

En constatant l'union intime de l'âme et du corps, il ne pouvait s'empêcher de remarquer combien cette question avait été mal comprise par les législateurs de tous les temps. Il disait que le but constant des chefs d'État doit être de concilier les principes de la haute raison avec les besoins matériels des sociétés ; et que, de même que la protection du culte est une des principales obligations des pouvoirs publics, de même la loi doit assurer à la partie noble de l'homme, une part plus importante que celle qui lui est réservée. Aussi, au Conseil d'État, pendant la préparation de ce titre *du mariage,* qui reste comme le résumé heureux de toutes ses idées sur la famille et sur son rôle social, on entendit le Premier Consul qui se prononçait énergiquement pour que la cérémonie civile fût entourée d'une certaine solennité ; c'est en ces termes qu'il répondait aux objections de ses contradicteurs : « Il faut donner à la cérémonie civile du mariage le caractère grandiose et solennel que lui imprime la religion. Les prêtres l'ont bien compris: *ils gardent l'âme et nous jettent le cadavre.* »

Mais, s'il reconnaissait combien est intime l'union de l'âme et du corps, combien il est impolitique et illogique de les tenir séparés, en confiant l'une au pouvoir spirituel, en ne laissant à l'autorité civile qu'un rôle secondaire et effacé, Napoléon savait cependant que la nature humaine est essentiellement multiple dans ses manifestations et que, à côté de l'union des deux éléments, il existe entre

l'âme et le corps des points qui les empêchent de se rapprocher et de fusionner complètement.

Aussi, à Sainte-Hélène, c'est avec énergie qu'à deux reprises différentes, il protestait contre le préjugé qui veut que le visage soit le miroir de l'âme ; c'est s'exposer, dit-il, à de graves erreurs que de vouloir juger ainsi les hommes ; on ne les connaît bien qu'à l'essai. « Que de figures j'ai eu à juger dans ma vie, dit-il ; que d'expériences j'ai pu faire ! que de dénonciations, que de rapports j'ai entendus ! aussi m'étais-je fait la loi constante de ne me laisser influencer jamais par les traits ni par les paroles. » Cependant, pour bien montrer que sa théorie n'avait rien d'absolu, il s'amusait parfois à constater que certains traits fournissent de bizarres rapprochements. Et, après avoir remarqué combien la figure d'Hudson Lowe ressemblait à la face du chat-tigre, il terminait la conversation en rappelant dans son langage imagé une observation toute personnelle que les circonstances l'avaient amené à faire : « J'avais quelqu'un de service intime auprès de moi ; je l'aimais beaucoup, et j'ai dû le chasser parce que je l'ai pris plusieurs fois la main dans le sac, et qu'il volait par trop impudemment. Et bien ! qu'on le regarde, on lui trouvera un *œil de pie.* »

Si l'on veut connaître exactement tous les principes de Napoléon dans la matière qui nous occupe, il faut envisager l'âme dans les différentes phases de son existence ; ou elle est unie au corps, et alors, c'est la période de la vie, avec toutes les questions qui surgissent à propos de l'évolution humaine

pendant cette époque d'union intime ; ou l'âme en est brutalement séparée : c'est la mort, avec les problèmes relatifs à ce cruel déchirement, avec les idées qu'évoque l'immortalité de la substance pensante.

Parfois aussi, l'âme, détachée pour ainsi dire du corps, y reste cependant matériellement unie ; ce n'est alors ni la vie, ni la mort, puisqu'il n'y a pas eu séparation des deux principes ; c'est un état intermédiaire, empruntant quelque chose aux rêves qui troublent le sommeil. L'âme est en dehors du monde naturel ; elle agit dans le domaine du merveilleux et de l'irréalisable. Il faut parler de cet état particulier aussi bien que des deux autres ; on ne saurait le négliger, car il n'est aucun des philosophes et des penseurs qu'il n'ait préoccupé, et c'est une preuve nouvelle que Napoléon mérite de figurer parmi ceux-ci, puisqu'il a donné à ces phénomènes une grande et sérieuse attention.

L'Empereur a défini plusieurs fois le grand acte qui marque le début de l'existence et qui se prolonge jusqu'à ce que celle-ci s'éteigne par la mort. Même au milieu des prospérités les plus invraisemblables, Napoléon envisageait toujours la vie comme la chose la plus sérieuse qui soit proposée à l'homme. Au début de sa carrière, en 1795, il en avait donné à son frère Joseph, cette définition poétique, charmante et mélancolique à la fois : « La vie est un songe léger qui se dissipe (A). » A l'autre pôle de la question, quand il voudra parler de la

(A) Atala se termine sur ces mots : « Homme, tu n'es qu'un songe rapide, un rêve douloureux. » Un ancêtre, au moyen

mort, nous verrons qu'il le fera d'une façon non moins gracieuse dans la forme, aussi profonde dans le fond.

En 1807, au faîte du pouvoir, Napoléon écrit à Hortense, pour la consoler de la perte d'un enfant chéri : « La vie est semée de tant d'écueils, et peut-être la source de tant de maux, que la mort n'est pas le plus grand de tous(A)... Vivre, c'est souffrir, et l'honnête homme combat toujours pour rester maître de lui. » A Sainte-Hélène, en face de la mort, dont chaque jour rapprochait le moment, ce qu'il pense de la vie est toujours aussi sérieux ; on sent le penseur qui ne veut reculer devant aucune question : « Qu'est-ce que la vie? Quand et comment la recevons-nous? Tout cela est-il autre chose que mystère? »

Mais quelque triste qu'elle soit généralement, la vie est néanmoins un devoir. L'honnête homme, pas plus que le soldat, n'a le droit de déserter le poste du combat ; la nuit de Fontainebleau ne saurait suffire pour donner un démenti à ces principes de toute une existence.

Après avoir envisagé la vie comme une lutte et une souffrance, Napoléon n'arrête pas là l'expression de ses idées sur ce grand sujet. A côté des jours

âge, Walther van der Vogelweide, avait dit aussi : « Cette vie ! l'ai-je vécue? l'ai-je rêvée? »

(A) C'est à propos de la mort de ce même enfant que Napoléon écrivait à Fouché cette phrase bien caractéristique : « J'aurais désiré que ses père et mère eussent reçu de la nature autant de courage que moi pour savoir supporter tous les maux de la vie. Mais ils sont plus jeunes et ont moins refléchi sur la fragilité des choses d'ici-bas. »

douloureux, la Providence, pour rattacher l'homme à son devoir, a mis dans le cœur humain le sentiment inné et nécessaire de la conservation et en même temps, l'aspiration au bonheur qui semble fuir toujours, mais qui, par son mirage, sait enchaîner à la vie les cœurs les plus désespérés. Aussi Napoléon écrivait-il, le 4 janvier 1806, à l'Électeur de Bade : « Une existence heureuse, c'est le but auquel tendent tous les efforts des Princes comme des autres hommes. » Plus jeune, en 1796, il exprimait au savant Lalande une opinion plus complète, mais aussi plus épicurienne : « Partager une nuit entre une jolie femme et un beau ciel, le jour à rapprocher ses observations et ses calculs, me paraît être le bonheur sur la terre. » Cette théorie détonne avec le reste de la lettre qui respire les sentiments les plus élevés ; mais c'est là une des caractéristiques curieuses du style et des pensées de l'Empereur, que cette façon avec laquelle il passait des sujets les plus sérieux aux idées les plus originales et parfois les plus légères.

Dans le malheur, Napoléon envisage le côté providentiel. Le 2 mars 1816, à Sainte-Hélène, voici ses paroles : « Le malheur a son bon côté ; il ramène dans le vrai ; que de convictions il réduit à l'état d'erreurs ! que de conséquences il transforme en rêves fantastiques ! Depuis que ma tête ne porte plus le lourd fardeau d'une couronne, je puis réfléchir en philosophe sur ces temps où ma tâche était l'œuvre de la Providence. » En prononçant ces paroles qui respirent le calme et la douceur de la philosophie, Napoléon ne faisait que mettre

en pratique un principe qu'il avait émis, au lendemain de la campagne de Russie, dans son discours au Corps Législatif (1): « Je n'ai jamais été séduit par la prospérité: l'adversité me trouverait au-dessus de ses atteintes. »

Il convient, et nous l'avons déjà fait dans le chapitre précédent, de formuler de nombreuses réserves sur cette manière de voir. Au sens absolu, ordinaire du mot, Napoléon ne s'est jamais laissé séduire par la prospérité: mais cependant, si ses premières entreprises n'avaient pas été suivies de succès vertigineux, il est permis de supposer que son imagination, habituée à compter avec les obstacles, ne l'aurait pas entraîné sur cette pente où il devait rencontrer la ruine de la France et la perte de son trône. En tous cas, comme il s'en vantait devant le Corps Législatif, l'adversité le trouva courageux et digne du rôle qu'il avait toujours adopté depuis le commencement de sa carrière.

A côté de ce qu'on peut appeler le malheur moral, il y a deux manifestations du mal sur la terre que l'Empereur n'a pas négligées dans ses observations.

Ses principes sur le mal physique sont empreints de la doctrine épicurienne qui tient une si large place dans les idées du XVIII^e^ siècle: « Dans le monde physique, disait-il à Sainte-Hélène, l'état de souffrance où est la nature à l'approche d'un orage fait désirer que le nuage crève pour détendre les fibres crispées et rendre au ciel et à la terre une douce sérénité. Un mal vif, mais court, vaut mieux qu'une souffrance prolongée. »

Si, dans le sujet spécial que nous abordons, Napoléon paraît oublier, ou, du moins, négliger le rôle providentiel de la douleur, quelle qu'en soit la forme, on ne saurait en revanche lui refuser une profonde observation dans cette analyse pénétrante qu'il faisait d'une des manifestations les plus douloureuses du mal sur la terre. Dans ses entretiens de l'exil, Napoléon définissait et comparait ainsi les deux formes de la folie: « La folie innocente est une lacune ou divagation de jugement entre des idées justes et leur application: un fou mange des raisins dans une vigne qui n'est pas la sienne et répond aux reproches du propriétaire : « Nous sommes deux ici; le soleil nous voit, donc j'ai le droit de manger des raisins.

« Le fou terrible est celui chez qui cette lacune ou divagation du jugement s'exerce entre des idées et des actes: c'est celui qui coupe la tête d'un homme endormi et se cache derrière une haie pour jouir de l'embarras du mort lorsqu'il viendra à se réveiller. » Ne dirait-on pas à la lecture de ces lignes que c'est le compte rendu d'une conférence faite par un spécialiste éminent, habitué à considérer chaque jour les aspects et les manifestations multiples de la démence?

Celui qui, tout jeune encore, aux premières heures de sa vie publique, écrivait les paroles qu'on va lire, ne devait jamais se désintéresser des problèmes qu'agite la philosophie, dans sa marche progressive: « Le cœur humain est un abîme qui trompe tous les calculs: les regards les plus pénétrants ne peuvent le sonder. » Mais le sphynx, sans se

livrer tout entier ne peut-il révéler parfois une partie de ses secrets? Pour cela, il faut le provoquer sans cesse; il faut étudier, réfléchir; il faut porter le flambeau de la vérité et de l'observation dans ces cavernes mystérieuses. Napoléon le constate avec douleur, mais avec un certain espoir de triompher: « Misérables hommes que nous sommes, nous ne pouvons rien contre la nature des choses: la seule faculté qui nous reste, c'est l'observation. »

Celle-ci doit se proposer, comme but principal de ses recherches, la connaissance de l'homme lui-même: c'est la base de toutes les philosophies que la sagesse antique avait rapportée du temple de Delphes.

« Connais-toi toi-même » restera toujours la formule simple et profonde à la fois de tout homme qui veut non seulement guider et gouverner ses semblables, mais simplement rester son propre maître. Napoléon savait bien que, pour pénétrer dans l'âme d'autrui, il faut d'abord être descendu dans la sienne. Il le disait un jour, et M^me^ de Rémusat a rapporté ses paroles: « J'ai toujours aimé l'analyse, et si je devenais sérieusement amoureux, je décomposerais mon amour pièce à pièce. *Pourquoi* et *comment* sont des questions si utiles qu'on ne saurait trop se les faire. »

Napoléon va donc nous dévoiler tous ses principes sur les qualités essentielles de l'âme humaine; les transformations diverses qu'elle subit; sa grandeur incarnée dans le génie, couronnée dans la gloire; sa faiblesse vis-à-vis de la nature et des

événements ; ses instincts mauvais ; le rôle rédempteur que la science doit jouer dans la recherche de la perfection ; ce sentiment inné dans tout homme, qui lui fait voir le véritable bonheur dans la pratique de la vertu et dans l'accomplissement du devoir. Puis, quand la vie touche à son terme, quand la mort vient délivrer l'âme captive, le problème de la destinée se dresse devant le penseur dans toute sa terrible énergie. Autant de points sur lesquels le philosophe impérial nous a laissé des opinions dont la réunion forme un véritable corps de doctrines, marquées toujours du sceau du génie et empreintes de ce caractère spiritualiste élevé qui, seul, peut consoler l'homme de sa triste destinée.

Napoléon a toujours considéré l'intelligence comme la plus grande des qualités ; il la mettait au-dessus de tout, comme un moyen de diriger les hommes et de leur imposer ; « Croyez-vous, disait-il, que le soldat préfère comme chef l'homme le plus grand, le plus imposant par sa stature, même le plus brave. Non, il mettra bien au-dessus du brave, celui qu'il croit le plus intelligent. La France est un trop noble pays, trop intelligent, pour se soumettre à la puissance matérielle et pour inaugurer chez elle le culte de la force. Honorons l'intelligence, la vertu, les qualités civiles en un mot, dans toutes les professions ; récompensons-les d'un prix égal dans toutes. »

L'intelligence dans ses manifestations extérieures, est donc, d'après Napoléon, la source même de l'ascendant que certains hommes ont eu sur leurs semblables. Voyez donc ce que Napoléon,

à bord du *Northumberland*, dit de ces matelots anglais qui ne le connaissaient pas et ne l'avaient jamais vu : « Ces hommes, que ne sentent-ils pas? Que ne feraient-ils pas en ma faveur? Et la même bizarrerie se renouvelle dans tous les âges, dans tous les pays, dans tous les siècles!... Voilà le fanatisme ! Oui, l'imagination gouverne le monde. » Comme pour compléter cette pensée, il faut rappeler ce qu'il disait au Conseil d'Etat : « Le vice de nos institutions modernes est de n'avoir rien qui parle à l'imagination ; on ne peut gouverner l'homme que par elle ; sans l'imagination, c'est une brute. »

Quand l'imagination a rempli sa tâche, c'est alors que se présente le rôle de la persuasion dont Napoléon disait : « La force est toujours la force, l'enthousiasme n'est que l'enthousiasme ; mais la persuasion reste et se grave dans les cœurs. »

Ceux qui possèdent à un degré suprême l'ascendant et le pouvoir de persuasion, ce sont les hommes de génie.

Dans une conversation avec le cardinal Maury, Napoléon, qui s'y connaissait, définissait ainsi le génie, en parlant de Corneille : « Le génie, voyez-vous, M. le Cardinal, c'est une flamme tombée du ciel, mais qui trouve rarement une tête là toute prête à le recevoir. »

Du génie à la gloire, qui en est la consécration ordinaire, la pente est naturelle. Napoléon en parlait, même aux années de sa puissance, avec ce détachement mélancolique qui est la marque de ses pensées. Il écrivait au Directoire, en 1797, que « pour lui, il avait acquis plus de gloire qu'il n'en

faut pour être heureux (A).» Mais, tout en constatant la vanité de la gloire (B), son impuissance à procurer le bonheur des individus, Napoléon connaissait trop le cœur humain pour la dédaigner, et la rejeter comme un mobile inutile à proposer à l'attention des hommes. Aussi, disait-il à Joséphine, en 1807 : « Comme les peuples, ton mari, tes enfants ne peuvent être heureux qu'avec un peu de gloire ; il ne faut pas tant en faire fi ! » et, dans le même ordre d'idées, il écrivait : « La mort n'est rien ; mais vivre vaincu et sans gloire, c'est mourir tous les jours. » A Sainte-Hélène, revenant sur ce sujet, il disait au docteur O' Méara : « Quand j'aurai appris qu'une nation peut vivre sans pain, alors je croirai que les Français peuvent vivre sans gloire. »

Pour confirmer cette théorie, il disait que le sentiment du devoir, l'estime des amis qui nous connaissent font des sages, mais non des héros : « Si le mouvement donné se continue en France, disait-il, elle aura contre elle l'Europe entière ; elle ne pourra être défendue que par des hommes passionnés pour la gloire, qui consentiront à mourir aujourd'hui pour vivre éternellement. C'est pour un but éloigné, indéterminé, dont ils ne se rendent pas compte à eux-mêmes que les héros se multiplient et que la minorité inspirée triomphe des masses inertes. C'est ce qu'ont bien senti les législateurs

(A) C'est la pensée de Mme de Staël : « La gloire, ce deuil éclatant du bonheur. »

(B) Comme, par exemple, le jour où, annonçant à la duchesse de Montebello la mort de son mari, il terminait sa lettre par cette profonde pensée : « Ainsi tout finit ! »

qui ont le plus influé sur les destinées du monde. »

Entre cette apologie de la gloire, considérée comme mobile de la conduite des nations, ou comme partie intégrante de leur patrimoine moral, et la théorie dans laquelle Napoléon en constate toute la fragilité, il ne faut pas voir une contradiction. Au point de vue subjectif, comme disent les philosophes, en ce qui concerne le profit personnel que l'individu peut en retirer pour lui-même, Napoléon considère la gloire comme impuissante à donner le bonheur ; objectivement, au contraire, Napoléon constate que l'amour de la gloire est un besoin, une nécessité sociale, un mobile de conduite dont aucune nation ne saurait se passer sans se voir effacée de la liste des peuples. C'est dans ce sens, qu'en 1806, il écrivait à Joseph : « Je prends le plus grand intérêt à votre prospérité et surtout à votre gloire ; c'est, *dans votre position*, le premier besoin ; sans elle, la vie ne peut avoir aucune douceur. »

Souvent, oubliant la gloire et le génie, Napoléon regarde en face la faiblesse de l'homme en présence de la nature. Qu'on lise ces deux pensées datées de 1796 et de 1806, qui contiennent des aperçus si profonds sur l'impuissance humaine : « Misérables humains que nous sommes, écrivait-il à Clarke, nous ne pouvons qu'observer la nature, mais non la surmonter. » Et à Joséphine : « Plus on est grand, moins on doit avoir de volonté ; l'on dépend des événements et des circonstances ; moi, je me déclare le plus esclave des hommes, mon maître n'a pas d'entrailles, et ce maître c'est la nature des choses. »

La nature est inflexible sans doute, mais, en retour, elle possède une puissance qui semble s'appuyer sur une intelligence supérieure. Un des captifs de Sainte-Hélène contait devant l'Empereur qu'un navire démâté, abandonné par son équipage, était rentré au port sans aucun secours, le lendemain d'une tempête. Napoléon s'empare de l'anecdote ; il en dégage un sens presque mystique : « Voyez, dit-il, toute la différence du tâtonnement des hommes à la marche assurée, franche de la nature ! Très probablement qu'avec toutes nos connaissances humaines le trouble, les erreurs de nos sens eussent amené le naufrage du bâtiment. A travers tant de chances malheureuses, la nature l'a sauvé sans hésitation ; la marée s'en est saisie, et la force du courant l'a conduit sans péril, précisément au milieu de chaque chenal : de la sorte, il ne devait, il ne pouvait pas périr. »

Sa fortune prodigieuse n'empêcha pas l'Empereur de reconnaître la supériorité des événements et des circonstances. Le 31 août 1813, le baron Peyrusse entendit l'Empereur qui répétait ces vers de Voltaire, en se promenant dans sa chambre :

« J'ai servi, commandé, vaincu quarante années.
Du monde entre mes mains, j'ai vu les destinées.
Et j'ai toujours connu qu'en chaque événement.
Le destin des États dépend d'un seul moment. » (1)

Déjà, en 1797, il avait écrit : « La loi de la nécessité maîtrise l'inclination, la volonté et la raison. »

Il faut donc s'y soumettre, mais la roue de la

fortune tourne continuellement et il n'y a pas un homme, quelque déshérité qu'il soit, qui ne l'ait vue se prononcer un jour en sa faveur. Il faut alors en profiter ; « car, la fortune est femme ; si vous la manquez aujourd'hui, ne vous attendez pas à la retrouver demain (A) ».

Mais s'il est quelque chose qui plus que tout le reste témoigne de la faiblesse et de l'impuissance de l'homme en face des forces supérieures de la nature, c'est le rôle que le hasard arrive à jouer dans les destinées humaines. En véritable spiritualiste, Napoléon n'attache pas à ce mot la signification que lui donnent les fatalistes. Cependant, sans s'attarder à la cause première, il en analyse les effets.

« Ce hasard tant cité, disait-il en 1816, ce hasard dont les anciens faisaient un dieu, qui nous étonne chaque jour, nous frappe à chaque instant, le hasard après tout, ne nous paraît si singulier, si bizarre, si extraordinaire, que parce que nous ignorons les causes secrètes et toutes naturelles qui l'ont amené ; et il suffit de cette combinaison occulte pour créer du merveilleux et enfanter des mystères. » C'est le mot de Bossuet, à propos des Grecs qui s'imaginaient que Rome devait ses victoires bien plus au hasard qu'à sa conduite : « Ils attribuaient au hasard, dit le grand évêque, selon la coutume des hommes, les effets dont les causes

(A) Dans une autre circonstance, à Sainte-Hélène, il répéta presque textuellement la même pensée : « Profitez des faveurs de la fortune, lorsque ses caprices sont pour vous, craignez qu'elle ne change de dépit ; elle est femme. »

ne leur étaient pas connues. » A l'appui de son opinion, Napoléon en arrivait à des conclusions bien curieuses sur l'influence du hasard dans la destinée de l'homme : « C'est parce que je sais toute la part que le hasard a sur nos déterminations politiques, disait-il, que j'ai toujours été sans préjugés et fort indulgent sur le parti que l'on avait suivi dans nos convulsions : être bon Français ou vouloir le devenir, était tout ce qu'il me fallait. Et moi-même, puis-je affirmer malgré mes opinions naturelles, qu'il n'y eût pas eu telles circonstances qui eussent pu me faire émigrer? Le voisinage de la frontière, une liaison d'amitié, l'influence d'un chef, etc... En révolution, on ne peut affirmer que ce qu'on a fait : il ne serait pas sage d'affirmer qu'on aurait pas pu faire autre chose. » Et il ajoutait pour confirmer sa théorie, l'anecdote suivante : « Serrurier et Hedouville cadet marchent de compagnie pour émigrer en Espagne : une patrouille les rencontre : Hedouville, plus jeune, plus leste, franchit la frontière, se croit très heureux, et va végéter misérablement en Espagne ; Serrurier, obligé de rebrousser dans l'intérieur et s'en désolant, devient maréchal. Voilà pourtant ce qui en est des hommes, de leurs calculs et de leur sagesse. »

Donc, les circonstances en apparence les plus simples, les événements les plus contingents, sont parfois d'une telle nature qu'ils sont au-dessus de l'organisation humaine (1) » et il faut d'autant plus en tenir compte qu'il est arrivé souvent « qu'un rien ait entraîné après lui les plus grandes conséquences (2) ».

Le temps dont il constatait si bien le prix, quand il disait, dans les premiers jours du Consulat: « Toutes les heures perdues dans l'époque où nous vivons sont une perte irréparable, » lui paraissait aussi un des grands facteurs dont l'homme doit tenir compte.

« C'est le grand art de l'homme, écrivait-il à Joseph en 1807 ; ce qui ne doit être fait qu'en 1810 ne peut être fait en 1807. La fibre gauloise ne se plie pas au grand calcul du temps ! C'est, cependant, par cette seule considération que j'ai réussi dans tout ce que j'ai fait (1). »

Mais si l'homme est forcément l'esclave de la nature dans les cas où la nécessité et les événements font peser sur lui un joug de fer, il est aussi des circonstances où il dépend de lui de s'assurer l'indépendance et la dignité morales. Que tout homme ait conscience de sa propre valeur, qu'il soit convaincu du respect qu'il se doit à lui-même : que, d'autre part, ceux qui sont appelés au gouvernement des peuples s'imposent le respect de ces sentiments, et alors l'humanité pourra marcher dans la voie du progrès constant où la Providence lui a tracé la route qu'elle avait à suivre.

La dignité personnelle ne peut se conserver et produire ses fruits dans la société que si les gouvernants eux-mêmes se soumettent à ses règles. Napoléon, quelque sévère qu'il se soit montré, ne permit jamais l'usage des châtiments corporels : ils dégradent l'autorité, ils avilissent le soldat à ses propres yeux.

Le 20 avril 1797, il rappelait ces principes au

général Delmas qui s'était permis de frapper de la canne plusieurs de ses soldats : « Cette correction est contraire aux principes et au mode de discipline établi dans l'armée d'Italie. » Quant à l'emploi de la torture, considérée comme moyen d'instruction criminelle, voici ce qu'il écrivait à Berthier le 11 novembre 1798: « L'usage barbare de faire bâtonner les hommes prévenus d'avoir des secrets importants à révéler doit être aboli. Il a été reconnu de tout temps que cette manière d'interroger les hommes, en les mettant à la torture, ne produit aucun bien. Les malheureux disent tout ce qui leur vient à la tête et tout ce qu'ils voient qu'on désire savoir. En conséquence, le général en chef défend d'employer un moyen que réprouvent la raison et l'humanité. »

Les sciences ne contribuent pas moins que le respect de la dignité humaine à l'amélioration du sort de l'homme sur la terre. Leur rôle providentiel est exactement étudié et défini dans une lettre magnifique que le général Bonaparte écrivait au Directoire, le 18 août 1797 : « Les sciences qui nous ont révélé tant de secrets, qui ont détruit tant de préjugés, sont appelées à nous rendre de plus grands services encore. De nouvelles vérités, de nouvelles découvertes, nous révéleront des secrets plus essentiels encore au bonheur des hommes ; mais il faut que nous aimions les savants et que nous protégions les sciences. »

C'est sur ces belles paroles qui honorent l'homme et le chef d'Etat qu'il convient de terminer l'exposé des doctrines et des principes de Napoléon

sur les grandes questions qui touchent à la vie humaine. Nous allons maintenant descendre avec lui dans les mystères de la mort et de la transformation qui l'accompagne et nous trouverons dans ses théories sur la vie future, une élévation d'esprit qui ne le cède en rien à celle que nous avons rencontrée dans les pages qui précèdent.

« La mort est un sommeil sans rêve, » disait Napoléon aux jours de sa puissance. Il reprenait cette idée à Sainte-Hélène et la développait ainsi : « Le sommeil est la suspension momentanée des facultés sur lesquelles notre volonté exerce son pouvoir ; et la mort, la suspension durable, non seulement de ces mêmes facultés, mais encore de celles sur lesquelles notre volonté est sans pouvoir. »

Cette théorie poétique de la mort, qui la dépouille de toutes les tristes images dont on cherche à l'entourer, a été reproduite, à peu près à la même époque, d'une façon curieuse par un poète que l'Angleterre estime et admire. Southey adressait une pièce de vers sur l'automne à un de ses amis qui était incrédule : « L'automne pour vous, lui dit Southey, c'est la mort de toutes choses, une mort sans renaissance et sans recommencement. Pour moi, ce n'est qu'un sommeil ; j'entrevois déjà au delà le printemps. »

C'est aussi, et presque dans les mêmes termes, la pensée que Socrate développait devant ses juges si l'on en croit l'*Apologie* de Platon : « La mort, disait le philosophe païen, pourrait n'être qu'une nuit sans rêve et sans conscience de nous-mêmes, nuit éternelle et heureuse ! »

Avec cette donnée consolatrice, Napoléon devait regarder la mort sans effroi. A Sainte-Hélène, il l'appelait comme une délivrance. Mais, bien avant, il avait pris l'habitude de l'envisager en face, comme un soldat.

Dès 1796, au lendemain d'Arcole, il écrit au général Clarke pour lui annoncer la mort de son neveu le brave et jeune Elliot, qui est tombé sur le champ de bataille : « Il est mort avec gloire en face de l'ennemi, il n'a pas souffert un instant. Quel est l'homme raisonnable qui n'envierait pas une telle mort? Quel est celui qui, dans les vicissitudes de la vie, ne s'abonnerait pas pour sortir de cette manière d'un monde si souvent méprisable? Quel est celui d'entre vous qui n'a pas regretté cent fois de ne pas être ainsi soustrait aux effets puissants de la calomnie, de l'envie et de toutes les passions haineuses qui semblent presque exclusivement diriger la conduite des hommes. »

Qu'on se souvienne que celui qui écrivait ces paroles n'avait que vingt-sept ans, et que la veille, il avait remporté une de ses plus glorieuses victoires.

Que de fois Napoléon ne revint-il pas sur cette idée? En 1802, il disait au Sénat : « La fortune est inconstante, et combien d'hommes qu'elle avait comblé de ses faveurs ont vécu trop de quelques années. L'intérêt de ma gloire et celui de mon bonheur semblerait avoir marqué le terme de ma vie publique au moment où la paix du monde est proclamée... Content alors d'avoir été appelé, par l'ordre de Celui de qui tout émane, à ramener sur la terre la justice, l'ordre et l'égalité, j'entendrais

sonner la dernière heure sans regrets et sans inquiétude sur l'opinion des générations futures. »

L'idée qu'il exprime ici et qui a été répétée dans ces vers immortels :

> Le ciel de ses élus devient-il envieux ?
> Ou faut-il croire, hélas ! ce que disaient nos pères
> Que lorsqu'on meurt si jeune on est aimé des dieux ?

cette idée de la mort glorieuse du soldat a toujours inspiré Napoléon. Qui mieux que lui, d'ailleurs, pouvait en parler? « Nous sommes tous dévoués à la mort, écrit-il à l'amiral Thévenard, le 4 septembre 1798. Quelques jours de vie valent-ils le bonheur de mourir pour la patrie ? Compensent-ils la douleur de se voir mourir sur son lit, environné de l'égoïsme d'une nouvelle génération? Valent-ils les dégoûts, les souffrances d'une longue maladie? Heureux ceux qui meurent sur le champ de bataille ! Ils vivent éternellement dans le souvenir de la postérité. Ils n'ont jamais inspiré la compassion, ni la pitié que nous arrache la vieillesse caduque ou l'homme tourmenté par des maladies aigües. » Cette beauté de la mort du soldat le préoccupe toujours. C'est ainsi qu'il dira en parlant du colonel Bruyère : « Encore s'il était mort sur le champ de bataille ! » et qu'il écrira à la veuve de Bessières: « Le duc d'Istrie est mort de la plus belle mort et sans souffrir. »

Le 7 février 1814, dans une lettre au roi Joseph, il donne une autre forme à cette même pensée ; il en explique pour ainsi dire les motifs: « Faites cesser ces prières de quarante heures et ces mise-

rere. Si l'on nous faisait tant de singeries, nous aurions tous peur de la mort. Il y a longtemps que l'on dit que les prêtres et les médecins rendent la mort douloureuse. »

Ce n'était pas là une doctrine purement spéculative que Napoléon avait intérêt à faire admettre à ses compagnons de guerre. Cette idée était si profondément entrée dans son esprit que, pour sa part, il tenta deux fois, aux tristes jours de la défaite et des désastres, de laisser sa vie sur le champ de bataille. A Arcis, malgré la victoire, il sentait sa chute prochaine et sans espoir ; trahi par ses maréchaux, il prévoyait les heures douloureuses de Fontainebleau et de l'abdication. Un bataillon de jeune garde novice au feu, semble fléchir sous la pluie de mitraille ; une bombe est tombée devant le premier rang qui recule comme d'instinct. Napoléon paraît ; il laisse son cheval sur la bombe fumante ; elle éclate. La fumée se dissipe et l'on voit reparaître l'Empereur, calme et souriant. A Waterloo, Napoléon chercha plusieurs fois la mort, sur le champ de bataille où sombrait sa fortune. Que de fois n'est-il pas revenu sur cet épisode ? que de fois n'a-t-il pas eu l'occasion de se rappeler ses paroles philosophiques de 1798?

L'opinion de l'Empereur sur ce sujet ne serait pas complètement connue si nous ne citions aussi ses réflexions de l'exil. Cipriani, un des serviteurs qui l'avaient suivi à Sainte-Hélène, était mourant ; le malade se trouvait dans une sorte d'anéantissement, précurseur de la fin. Napoléon se tourne vers le docteur O'Méara : « Je pense, lui dit-il, que

si je me montrais au pauvre Cipriani, ma présence pourrait servir de stimulant à la nature qui dort chez lui (la natura che dorme), la réveiller, et le mettre en état de faire de nouveaux efforts qui puissent vaincre le mal et sauver le malade. » Et l'Empereur tâcha de rendre cette idée plus frappante en décrivant les effets électriques qu'avait souvent produit sa présence sur le champ de bataille, aux moments les plus critiques.

Quant à lui, Napoléon voyait venir la mort avec le plus grand calme ; il s'en entretenait ; il donnait des ordres pour ses funérailles ; il la regardait comme la délivrance. La nouvelle du décès de sa sœur Elisa lui présageait sa fin prochaine : « La mort, qui semblait avoir oublié ma famille, commence à la frapper ; mon tour ne peut tarder longtemps. »

Le 19 avril 1821, il disait à ses compagnons devenus ses amis : « Vous ne vous trompez pas, je vais mieux aujourd'hui ; mais je n'en sens pas moins que ma fin approche ; » et s'adressant au docteur Arnott, il ajoutait avec calme : « C'en est fait, docteur, le coup est porté : je touche à ma fin. Je vais rendre mon cadavre à la terre. »

Cette parole suffirait à elle seule pour montrer la différence qu'il faisait entre l'élément matériel et la substance incorporelle, dont la réunion compose l'individu humain. Mais Napoléon a maintes fois exposé, d'une façon beaucoup plus explicite, sa croyance dans l'immortalité de l'âme et dans sa destinée future.

Quand on annonça à Napoléon la mort de Ci-

priani, ce serviteur dont nous parlions tout à l'heure, il s'écria : « Où est son âme? Peut-être est-elle allée à Rome pour voir sa femme et ses enfants, avant d'entreprendre le grand et dernier voyage. »

Mais ce n'est pas à ce seul moment de sa carrière que Napoléon a pensé au problème de l'immortalité. Il a toujours admis que la responsabilité humaine était suivie de récompenses ou de châtiments posthumes.

Au mois de février 1801, à propos de la mort du conseiller d'Etat Dufresne, directeur du Trésor Public, il écrivait ces lignes significatives : « L'estime publique est la récompense des gens de bien. J'ai quelque consolation à penser que, *du sein de l'autre vie*, il sent les regrets que nous éprouvons ; » et, en avril 1804, à propos d'un prêtre qui s'était séparé de la communion de son évêque et avait abjuré le serment prêté, le Premier Consul disait : « Dieu le punira dans l'autre monde, mais César doit le punir aussi dans celui-ci (1). » Enfin, jamais Napoléon n'a mieux affirmé sa croyance à l'immortalité que dans sa lettre à Marie-Louise du 22 mai 1813 ; il lui raconte les derniers instants de Duroc et rapporte ces paroles textuelles qu'il a dites au maréchal au moment suprême. « Il est une autre vie. C'est là que vous irez m'attendre et que nous nous retrouverons un jour. »

La définition que Napoléon donnait du paradis démontre d'une façon absolue cette foi dans l'immortalité dans l'âme. C'est en pleine séance du Conseil d'État qu'il disait : « Le Paradis est un lieu

central où les âmes de tous les hommes se rendent par des routes différentes ; chaque secte a sa route particulière. »

La récompense que les grands esprits entrevoient dès cette terre quand ils aspirent à conquérir les suffrages de la prospérité est une des formes les moins contestables de la doctrine spiritualiste. Quelle importance peuvent attacher les matérialistes à cette idée que leur nom restera gravé dans la mémoire des hommes. Cette immortalité spéciale, ce souvenir qui subsiste à travers les générations, ne supposent-ils pas que l'âme n'est pas anéantie et qu'elle subira, dans une autre vie, la récompense ou la punition du bien ou du mal qu'elle aura accompli sur la terre? Napoléon attachait à cette idée une très grande importance ; on peut même dire qu'elle était l'objet de ses préoccupations constantes. Il la mettait même au-dessus du pouvoir des siècles, au-dessus de la ruine des empires. Cette conviction, si arrêtée chez lui, démontre sa croyance invincible dans le caractère substantiel et immortel de l'âme humaine. « Une grande réputation, disait-il, c'est un grand bruit ; plus on en fait, plus il s'étend au loin. Les lois, les institutions, les monuments, les nations, tout cela tombe ; mais le bruit reste et retentit dans d'autres générations. » Il poussait quelquefois cette théorie jusqu'à soutenir que la seule récompense du génie était l'immortalité et la gloire (1). En ce qui le concerne personnellement, l'opinion de la postérité le préoccupe beaucoup : « J'ai toujours eu en vue le suffrage, tout-puissant sur mon cœur, de la postérité (2). Si la

mort ne me surprend pas au milieu de mes travaux, j'espère laisser à la postérité un souvenir qui serve à jamais d'exemple ou de reproche à mes successeurs (1). » Dans une lettre qu'il écrit, le 27 novembre 1802, à son beau-frère, le général Leclerc, il exprime encore la même opinion, à propos de la conduite qu'une femme doit tenir quand son mari court un danger : « Je suis très content de Paulette. Elle ne doit pas craindre la mort puisqu'elle mourrait avec gloire en mourant dans une armée et en étant utile à son mari : *Tout passe promptement sur la terre, hormis l'opinion que nous laissons empreinte dans l'histoire.* » C'est la même idée qui se retrouve dans sa lettre à la maréchale Bessières : « Il laisse une réputation sans tache ; c'est le plus bel héritage qu'il ait pu léguer à ses enfants. » On pourrait citer mille autres exemples de cette opinion ; mais la multiplicité des documents qui constatent l'importance que l'Empereur attachait à cette idée fatiguerait inutilement le lecteur (A).

Nous croyons en avoir assez dit sur ce sujet pour qu'il soit acquis d'une façon indiscutable que les idées spiritualistes ont le droit de compter parmi

(A) D'autant plus que, par une singularité qui se retrouve fréquemment chez Napoléon, et qui prouve la réflexion avec laquelle il portait tous ses jugements ou exprimait toutes ses idées, ce sont presque toujours les expressions déjà employées par lui qui reviennent sous sa plume. Ainsi, en 1797, il écrivait au Directoire : « Ma récompense est dans ma conscience et dans l'opinion de la postérité, » et, en 1808, à son ministre de l'Intérieur : « Il ne faut point passer sur cette terre sans laisser des traces qui recommandent notre mémoire à la postérité. » On voit les points communs entre ces idées et celles que nous avons citées dans le texte.

leurs partisans les plus convaincus, le plus grand génie des temps modernes.

Passons maintenant à la doctrine de Napoléon sur la destinée humaine, envisagée d'une façon générale. On lui a beaucoup reproché son fatalisme, accusation qui tendait presque à le transformer en un véritable sectateur de Mahomet (A). Napoléon a pris soin d'y répondre ; il a exposé, d'une façon doctrinale, comment son prétendu fatalisme pouvait parfaitement se concilier avec les idées d'une puissance supérieure et avec les principes de la volonté libre et de la responsabilité humaine. Cependant, il faut reconnaître que, dans maintes circonstances, l'expression de ses idées sur ce sujet a permis à ses adversaires de lui adresser ce reproche. Peu de penseurs, en effet, ont reproduit avec autant de netteté les arguments que fournissaient les partisans du *fatum* paien ; si l'on voulait détacher certaines phrases de Napoléon du milieu dans lequel elles se trouvent, on pourrait en tirer cette conséquence absolue : qu'il ne croyait pas à la liberté humaine ; mais la bonne foi exige que l'on agisse autrement et, qu'avant de formuler une opinion aussi grave, on étudie soigneusement toutes les pièces du procès.

(A) Cette question du fatalisme aurait pu trouver sa place soit dans l'étude des manifestations de la volonté humaine, soit au moment où nous nous sommes occupés du rôle des événements dans la vie de l'homme. L'auteur a cru devoir ne la traiter qu'ici, parce qu'il a vu dans la doctrine de Napoléon la préoccupation constante de la destinée humaine, question qui ne pouvait être traitée qu'après l'étude de l'immortalité de l'âme, dans la psychologie de Napoléon.

C'est dans une matière philosophique de cette importance qu'il convient de bien distinguer les deux points de vue que présentent toutes les questions, quand il s'agit de fixer la véritable doctrine d'un penseur.

Dans l'ordre subjectif, nous verrons comment Napoléon envisageait sa propre destinée, l'idée qu'il s'en était faite, la mission providentielle dont il se regardait comme investi.

Le point de vue objectif, qui embrasse une théorie ou un principe en tenant compte des relations avec le monde extérieur, nous fournira les vues de Napoléon sur les destinées des individus en général, sur l'évolution philosophique et progressive des nations, sur l'influence des événements historiques.

Dès que les circonstances politiques et militaires s'emparent du jeune Bonaparte pour le jeter dans la terrible mêlée révolutionnaire, on sent dans toutes ses paroles, dans tout ce qu'il écrit, une confiance absolue et invincible dans son étoile : cette mission providentielle dont il assume toute la charge, il la comprend en 1795, il ne la renie jamais, il l'évoque encore sur le rocher où il va finir ses jours. Le 6 septembre 1795, il écrivait à son frère Joseph : « Si mes espérances sont secondées par ce bonheur qui *ne m'abandonne jamais dans mes entreprises*, je pourrai vous rendre heureux et remplir vos désirs. » Même idée dans sa lettre du 19 août 1798, aux membres du Directoire, pour leur annoncer le désastre d'Aboukir : « Les destins ont voulu, dans cette circonstance comme

dans tant d'autres, prouver que, s'ils nous accordent une grande prépondérance sur le continent, ils ont donné l'empire des mers à nos rivaux. Mais, si grand que soit ce revers, il ne peut pas être attribué à l'inconstance de la fortune ; elle ne nous abandonne pas encore ; bien loin de là, elle nous a servi dans toute cette opération au-delà de ce qu'elle a jamais fait. Quand j'arrivai devant Alexandrie et que j'appris que les Anglais y étaient passés en forces supérieures quelques jours avant, malgré la tempête affreuse qui régnait, au risque de me naufrager, je me jetai à terre. Je me souviens qu'à l'instant où les préparatifs du débarquement se faisaient, on signala dans l'éloignement, au vent, une voile de guerre. C'était *la Justice* venant de Malte. Je m'écriai : « Fortune ! m'abandonnerais-tu ? Quoi ! seulement cinq jours ! » Je marchai toute la nuit : j'attaquai Alexandrie à la pointe du jour, avec trois mille hommes, harassés, sans canons, et presque sans cartouches ; et, dans les cinq jours, j'étais maître de Rosette, de Damanhour, c'est-à-dire, déjà établi en Egypte. » Ici le général en chef se dépeint avec une fidélité scrupuleuse. On sent que la confiance dans sa fortune ne l'abandonne pas un instant.

Jamais il n'admettra qu'on en doute : pas plus ses proches et ses amis que la postérité ou ses soldats ; par deux fois, en 1807, il écrit à Joséphine : « Pourquoi des larmes, du chagrin ? N'as-tu donc plus de courage ? Je te verrai bientôt. Si tu veux m'être plus chère encore, montre du caractère

et de la force d'âme. Je suis humilié de savoir que ma femme puisse se méfier de mes destinées. » Et la seconde fois : « Je sais faire autre chose que la guerre ; mais le devoir passe avant tout. Toute ma vie, j'ai tout sacrifié, tranquillité, intérêt, bonheur, à ma destinée. »

Enfin, revenant, à Sainte-Hélène, sur cette expédition d'Egypte dont nous parlions tout à l'heure, l'Empereur dicte pour l'histoire le récit de sa campagne; voici comment il retrace la scène de son débarquement. « L'amiral donna la main au général en chef pour l'aider à descendre dans son canot, et le voyant s'éloigner, il s'écria : « Ma fortune m'abandonne. » *Ces paroles étaient prophétiques*, (1) ajoute en guise de réflexion l'auguste narrateur qui semble une fois de plus avoir affirmé ainsi sa croyance dans son étoile (2).

Ce sentiment mystique de sa destinée, Napoléon le pousse aux plus extrêmes limites; il ne prend aucune précaution de sa personne. On dirait qu'il se sent invulnérable. Au lendemain même du 13 vendémiaire, le 6 octobre 1795, quand il rend compte à son frère Joseph de la journée de la veille, où il s'est bravement exposé, on trouve ces expressions sous sa plume: « Le bonheur est pour moi. Comme à mon ordinaire, je ne suis nullement blessé. » Et à Sainte-Hélène: « Tous ceux qui me connaissent savent le peu de soins que je prenais de ma conservation. Accoutumé dès l'âge de dix-huit ans aux boulets des batailles, et sachant toute l'inutilité de vouloir s'en préserver, je m'abandonnais à ma destinée. Depuis, lorsque je suis arrivé

à la tête des affaires, j'ai dû me croire encore au milieu des batailles, dont les conspirations étaient les boulets; j'ai continué de m'abandonner à mon étoile, laissant à la police tout le soin des précautions. »

Le 18 février 1814, le soir de la bataille de Montereau, Napoléon, établi à la pointe de Surville, braquait lui-même, sur l'ennemi qui fuyait en désordre, les canons de l'artillerie de la garde. Sur la berge opposée, les dernières batteries ennemies répondaient par une pluie de mitraille aux projectiles français. La place où était l'Empereur était constamment balayée; les canonniers tombaient en masse autour de leurs pièces. A toute minute, il fallait les remplacer. Les soldats, comme l'état-major, suppliaient Napoléon de se retirer et de ne pas exposer ainsi sa vie aux hasards d'un boulet. « Mes enfants, ne craignez rien ; » répondit l'Empereur dont le sang-froid est resté gravé dans la mémoire des témoins de cette scène, « le boulet qui doit me tuer n'est pas encore fondu. »

Les défaites mêmes, les désastres les plus inouïs ne peuvent abattre cette confiance aveugle; en avril 1814, il disait à Bausset: « Voyez ce que c'est que la destinée! Au combat d'Arcis-sur-Aube, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour trouver une mort glorieuse en disputant pied à pied le sol de la patrie. Je me suis exposé sans ménagements. Les balles pleuvaient autour de moi; mes habits ont été criblés et aucune n'a pu m'atteindre. Je suis un homme condamné à vivre! » Parlant des mêmes heures douloureuses, il disait à ses compagnons

de captivité : « Que de fatalités se sont accumulées contre moi sur la fin de ma carrière ! Mon malheureux mariage, les perfidies qui en ont été la suite, ce chancre de l'Espagne sur lequel il n'y avait point à revenir, cette funeste guerre de Russie qui m'est arrivée par malentendu ; cette effroyable rigueur des éléments qui a dévoré toute une armée. Et puis, l'univers entier contre moi ! N'est-ce pas encore une merveille que j'aie pu y résister aussi longtemps et que j'aie été plus d'une fois à l'instant de tout surmonter et de sortir de ce chaos plus puissant que jamais ? O destinée des hommes ! O sagesse ! O prévoyance humaine ! »

Victor Hugo exprime admirablement ce pacte que Napoléon croyait avoir passé avec la destinée. Le grand poète, loin de voir dans les doctrines ou dans la conduite de l'Empereur, ce que tant de gens appellent son fatalisme, y constate au contraire la croyance dans une force surnaturelle et une destinée extra-humaine supérieures parfois aux événements eux-mêmes. « Napoléon savait attendre, se supposant hors de question, et il traitait le destin d'égal à égal. Il paraissait dire au sort : « Tu n'oserais pas. »

« Mi-partie lumière et ombre, ajoute-t-il, Napoléon se sentait protégé dans le bien et toléré dans le mal. Il avait ou croyait avoir pour lui une connivence, on pourrait presque dire, une complicité des événements équivalente à l'antique invulnérabilité (A). »

(A) Il ne faut pas voir autre chose que sa foi absolue dans son étoile dans la lettre que nous avons donnée page 48.

Si l'Empereur reconnaissait ainsi dans sa destinée la marque d'une mission providentielle ; si, par la conscience de son génie, il avait pour ainsi dire la double vue du rôle qu'il était appelé à remplir, non seulement vis-à-vis de ses contemporains, mais encore dans l'avenir des sociétés modernes, qui pourrait dire que c'était de sa part la négation de la liberté et de la responsabilité humaines ? Sans doute, il a foi dans ses destinées ; mais pour qu'elles s'accomplissent il reconnaît et proclame bien haut qu'il faut savoir leur sacrifier tout : tranquillité, intérêt, bonheur.

Ce n'est pas là la théorie fataliste qui dit à l'homme : Quoi que tu fasses, ton rôle sur la terre est écrit d'avance dans le livre du destin. Tu n'auras aucun sacrifice à faire, aucune difficulté à vaincre. Si tu dois être heureux et faire le bonheur de tes concitoyens, ce sera sans avoir la moindre peine à prendre.

Quand il parlait de la destinée des autres ou lorsqu'il s'occupait de l'avenir des nations, Napoléon s'exprimait autrement sans doute ; mais là encore pour le penseur impartial, on ne peut pas trouver la trace de ce prétendu fatalisme. On citera ces deux proclamations au peuple d'Égypte : la première, en date du 21 décembre 1798, est adressée aux habitants du Caire : « Y aurait-il un homme assez aveugle pour ne pas voir que le destin dirige lui-même toutes mes opérations ? Y aurait-il quelqu'un assez incrédule pour révoquer en doute que tout, dans ce vaste univers, est soumis à l'empire du destin ?

« Faites connaître au peuple que, depuis que le monde est monde, il était écrit qu'après avoir détruit les ennemis de l'islamisme, fait abattre les croix, je viendrais du fond de l'Occident remplir la tâche qui m'a été imposée.

« Je pourrais demander compte à chacun de vous les sentiments les plus secrets de son cœur; car je sais tout; même ce que vous n'avez dit à personne : mais un jour viendra que tout le monde verra avec évidence que je suis conduit par des ordres supérieurs et que tous les efforts humains ne peuvent rien contre moi. » La seconde proclamation est du 9 mars 1799 : « C'est de Dieu que viennent tous les biens ; c'est lui qui donne la victoire. Il est bon que vous sachiez que tous les efforts humains sont inutiles contre moi, car tout ce que j'entreprends doit réussir. Ceux qui se déclarent mes amis prospèrent. »

Que prouvent ces deux documents dont le second, du reste, est, sinon la condamnation du premier, du moins son explication? Déjà, il n'est plus question du destin, mais de Dieu qui répand tous les biens sur les pauvres mortels, de Dieu qui donne la victoire ! Quant à la proclamation de 1798, elle est franchement fataliste : c'est vrai. Mais, qu'on se rende compte, avant de la juger, de la situation dans laquelle se trouvait le général Bonaparte vis-à-vis de ces populations égyptiennes qui ne connaissaient que Mahomet et le Coran? Comment se présenter devant elles avec un autre évangile que le leur? Il y a, pour vaincre les peuples et pour les soumettre, la force brutale et la persuasion.

Employer les deux à la fois, en mitigeant les duretés de la première par les douceurs de la seconde, c'est le moyen d'arriver aux conquêtes durables qui jettent dans l'esprit des vaincus, avec le respect du conquérant, la semence d'une alliance plus douce et plus solide pour l'avenir. C'est ainsi qu'agissaient les apôtres, quand ils laissaient aux païens convertis leurs rites et leurs cérémonies, qui se sont transmis jusqu'à nous.

Aussi, quand Napoléon s'exprimait dans les termes que nous venons d'entendre, il ne faisait que parler aux peuples de l'Égypte le seul langage qu'ils pouvaient comprendre. C'est la politique seule, dictée par une profonde connaissance du cœur humain, qu'il faut rendre responsable de cette profession de foi fataliste !

Cette prétention de connaître les sentiments les plus secrets du cœur de ses ennemis, ira-t-on prétendre que c'était autre chose que de la politique ?

Dans le même ordre d'idées, le 17 janvier 1807, l'Empereur écrivait au shah de Perse : « Sans doute une puissance invisible, la même qui m'a fait vaincre et qui veille sur ta gloire, a voulu entraîner elle-même nos ennemis à leur perte, en les armant en aveugles, contre les forces de trois puissants empires. » Qu'est-ce là autre chose que le « *Quos vult perdere* » qu'on n'a jamais reproché à l'antiquité classique comme une doctrine fataliste.

Si l'on veut une réfutation formelle du fatalisme, qu'on lise ces lignes adressées au Prince de la Paix : « Chaque événement a sa date fixée ; ils naissent l'un de l'autre. Les précipiter, en changer

l'ordre actuel, serait en compromettre le succès. » C'est l'application de cette idée, que nous avons déjà rencontrée, qu'en toutes choses, il faut laisser agir le temps. Or, dès qu'on admet la nécessité de faire une chose à un moment plutôt qu'à un autre, par là même on reconnaît qu'on est maître de la faire ; on aura tort de la faire trop tôt ; il en résultera un inconvénient, mais, encore une fois, on est libre de la faire et l'on n'aura à s'en prendre qu'à soi, si elle ne réussit pas.

N'est-ce pas là tout entière la théorie de la responsabilité, et savoir reconnaître le moment précis où il faut agir, n'est-ce pas l'affirmation même de la liberté volontaire ? C'est dans ce sens qu'on peut évoquer le souvenir de cette dictée sur la campagne d'Égypte où Bonaparte raconte son retour en France : (1) « La personne du général en chef était désormais aussi inutile en Orient qu'elle était nécessaire en Occident. Tout lui annonçait que le moment désigné par le destin était enfin arrivé. »

Les adversaires de Napoléon pourraient fournir encore d'autres arguments, il faut y répondre. Le 1er février 1797 Bonaparte écrivait à Manfrédini, en parlant de Rome, contre qui il allait être obligé de sévir : « C'est ici, je crois, le cas de se convaincre qu'il est des choses écrites dans le grand livre des destinées qui s'accomplissent quoi qu'on fasse. » Mais ces paroles étaient dictées par la conduite impolitique de la cour de Rome qui violait de *parti pris* tous les armistices, et avant de s'exprimer ainsi, le général Bonaparte avait reconnu que c'était par un

oubli *volontaire* des devoirs du droit des gens que Rome s'était mise dans le cas de voir foudre sur elle, les malheurs qu'il lui prédisait. C'était l'aveuglement absolu dont nous avons parlé, mais qui ne peut jamais être envisagé comme un défaut de liberté, car celle-ci subsiste toujours, et jusqu'au dernier moment. La même idée se retrouve dans deux autres circonstances. « Les Parques filent la vie des hommes : les destins ont assigné à chaque État leur durée. Une aveugle fatalité pousse la maison d'Autriche. » Et une autre fois, comme on vient de refuser une audience à Lauriston, à la cour de Russie : « Je compris alors que le sort en était jeté, que cette Providence invisible dont je reconnais les droits et l'empire, avait décidé de cette affaire, comme de tant d'autres (1). »

Ce n'est pas seulement quand il s'agissait de la destinée politique des peuples que Napoléon avait soulevé un coin du voile ; son esprit devait naturellement se préoccuper du problème en ce qui le concernait, comme nous l'avons vu, et pour ce qui regardait ses proches et ses amis, comme nous allons l'étudier maintenant.

L'avenir réservé à son fils devait naturellement s'imposer à son esprit. Cette pensée qui le saisit dès la naissance de l'enfant, l'occupe encore à Sainte-Hélène. La lettre par laquelle il annonce, en 1811, à Joséphine la naissance de son fils est des plus curieuses : « Mon fils est gros et très bien portant. J'espère qu'il viendra bien. Il a ma poitrine, ma bouche et mes yeux. *J'espère qu'il remplira sa destinée.* »

Cette destinée, qui s'annonçait si belle en 1811, s'embrunit tous les jours: 1812 l'avait compromise; 1814 et Waterloo lui portent le coup mortel. Napoléon à Sainte-Hélène, malgré les conseils qu'il dicte continuellement pour son fils, ne paraît pas s'être illusionné sur le sort qui l'attendait. Doué d'une double vue qui déchire pour lui les voiles de l'avenir, il aperçoit clairement les haines et les mesures politiques, qui poursuivront, jusqu'à sa mort préméditée, l'héritier de son nom et de sa gloire. « Le roi de Rome, disait-il, serait l'homme des peuples: il serait celui de l'Italie. Aussi, la politique autrichienne le tuera, peut-être pas sous son grand-père, qui est un honnête homme, mais qui ne vivra pas toujours. Ou bien encore, si les mœurs de nos jours n'admettent pas un tel attentat, alors ils essayeront d'abrutir ses facultés, ils l'hébéteront. Et, si enfin, il échappait à l'assassinat physique et à l'assassinat moral; si sa mère et la nature venaient à le sauver de tous ces dangers, alors !... alors !... comme alors !... Car qui peut assigner les destinées d'aucun ici-bas ! » Ce soin même avec lequel l'Empereur discute les différentes hypothèses qui peuvent se présenter est une réfutation complète de la théorie fataliste.

Parfois, ce qu'il appelle sa destinée s'étend même jusqu'à ceux qui l'entourent; il les entraîne dans sa course. Alors, il joue auprès d'eux le rôle de cette puissance supérieure qui dirige le monde, tout en lui laissant la liberté et la responsabilité de ses actes.

Napoléon constate, maintes fois, sa supériorité

sur les êtres et sur les choses qui l'environnent; par le fait même qu'il l'exerce avec réflexion, il nie la puissance d'une force aveugle qui entraîne l'homme sans qu'il puisse réagir. C'est ainsi qu'au mois de décembre 1807, ayant le projet de marier la fille de Lucien (la date confirme cette hypothèse historique qui semble dès lors éclaircie) avec l'infant d'Espagne, Ferdinand, il demande qu'on lui envoie la jeune fille ; mais il y ajoute une condition: il faut qu'il soit absolument maître de son sort, « car il n'y a pas un moment à perdre : les événements se pressent ; et il faut que ses destinées s'accomplissent. »

Dans deux autres circonstances, Napoléon s'est exprimé de telle sorte qu'on serait en droit d'en inférer une doctrine absolue et permanente, s'il n'avait plus tard réfuté lui-même sa théorie d'un instant. Le 24 juillet 1798, il écrivait au Directoire, à propos de la mort du général Mireur, tombé dans une embuscade de Bédouins : « Le général Mireur, malgré les représentations de la grand'garde, seul, *par une fatalité que j'ai souvent remarqué accompagner les hommes qui sont arrivés à leur dernière heure*, a voulu se porter sur un monticule à deux cents pas du camp ; derrière, étaient trois Bédouins qui l'ont assassiné. »

Le 18 janvier 1802, il écrivait à Cambacérès: « La conduite de Siéyès prouve parfaitement qu'après avoir concouru à la destruction de toutes les constitutions, depuis 1791, il veut encore s'essayer contre celle-ci. Il est bien extraordinaire qu'il n'en sente pas la folie, mais, plus je vieillis, et

plus je m'aperçois que chacun doit remplir son destin. »

Encore une fois, ces deux textes seraient sans réplique si nous n'avions, pour y répondre, la réfutation que l'Empereur lui-même en a faite (A). Mais avant de produire les explications et la défense de Napoléon, il est une face bien étrange de cette question qu'il convient d'envisager ici ; c'est la théorie littéraire de la fatalité antique, soutenue, expliquée et commentée par l'Empereur.

« La politique, voilà la fatalité, » disait-il à Gœthe. Et, en s'exprimant ainsi, ce n'était pas une idée nouvelle chez lui qu'il soutenait. Dès 1805, le 1er décembre, au bivouac d'Austerlitz, Napoléon montra son opinion sur cette question devant les officiers de son état-major, avec une netteté et une force qui ne laissent aucun doute sur la fermeté de ses convictions littéraires; Philippe de Ségur assistait à cet entretien resté historique, et de tous ceux qui y prirent part, son témoignage est celui

(A) On reconnaîtra que l'auteur n'a voulu négliger aucun texte, même de ceux qui semblent momentanément condamner la thèse qu'il soutient : Racontant l'assassinat de Kléber, provoqué, le fait est reconnu, par les fautes de ce général, Napoléon, qui fait remarquer que sa conduite en Égypte vis-à-vis des autorités du pays, avait été toute différente, ajoute cette réflexion : « A quoi tient la destinée des hommes et des empires ! (XXX, 126) » A ne la lire que superficiellement, cette phrase paraît bien devoir être revendiquée par les partisans du fatalisme, et, cependant, quelle réfutation, au contraire ! La conduite de Napoléon l'a mis à l'abri de l'assassinat ; celle de Kléber l'a provoquée. Donc, par une politique sage, Kléber pouvait éviter la mort Ce n'est pas le hasard, ce n'est pas une force inconnue qui a causé son assassinat ; c'est une erreur de sa politique, une faute dont il est parfaitement responsable et dont, malheureusement, il a été cruellement puni.

qui mérite le mieux d'être invoqué, non pas qu'il diffère des autres, mais parce qu'il présente les garanties les plus sérieuses d'impartialité et de précision (A).

La question que l'on discutait était purement littéraire. De la critique de la tragédie des Templiers on était arrivé aux sphères les plus élevées de l'art et de la philosophie. C'est alors que Napoléon prononça ces paroles, véritable commentaire de la maxime qu'il devait donner à Gœthe : « La politique doit renfermer la fatalité, cette fatalité qui rend Œdipe criminel sans qu'il ait cessé d'être innocent, cette fatalité qui nous intéresse à Phèdre en chargeant les dieux d'une partie de ses crimes et de ses faiblesses. Il y a de ces deux principes ; il y a tout ensemble de la fatalité antique et de la politique moderne dans l'Iphigénie de la scène française ; aussi, est-ce le chef-d'œuvre de l'art, et c'est bien à tort qu'on accuse Racine de manquer de force ! » Puis, il ajoutait: « C'est une erreur de croire les

(A) Je crois, cependant, devoir faire ici une observation; Ségur veut voir dans cette discussion le souvenir constant de la mort du duc d'Enghien. Il ne fournit aucun argument à l'appui de cette thèse, qui, d'ailleurs, ne changerait en quoi que ce soit la valeur de la théorie de Napoléon. Toutefois, il importe de bien faire remarquer qu'il ne s'agissait que d'une discussion purement littéraire, née à l'occasion de la représentation nouvelle des Templiers de Raynouard. Philippe de Ségur, par sa famille, avait de telles attaches avec la famille des Bourbons que l'exécution du duc d'Enghien l'avait profondément impressionné. De là, une tendance évidente, dans ses mémoires, à vouloir toujours trouver une trace de remords dans l'âme de l'Empereur. Nous croyons qu'ici cet excellent auteur a fait fausse route ; nous en dirons le motif plus loin. Le commentateur, M. Saint-René Taillandier, a suivi, sans la discuter, la thèse subsidiaire présentée par le général.

sujets tragiques épuisés. Qui étudiera la politique et ses prescriptions inexorables verra jaillir une source abondante d'émotions fortes. Tout ce que le *fatum* fournissait à Eschyle ou Sophocle, les poètes modernes le retrouveront dans la politique, cette fatalité, aussi dure, aussi impérieuse, aussi dominatrice que l'autre. Que faut-il pour cela? Mettre ses personnages dans une situation où cette nécessité politique se dresse subitement devant eux; leur donner des passions généreuses, des affections humaines, ce qu'il y a de plus contraire à cette loi d'airain, et les faire plier malgré eux sous la puissance invincible. Tout ce qu'on nomme coup d'État, crime politique, deviendrait de la sorte un sujet de tragédie où, l'horreur se trouvant tempérée par la nécessité, on verrait se développer un intérêt aussi neuf que puissant. »

C'est une théorie purement littéraire qui a la prétention d'ériger la fatalité en procédé tragique; elle était condamnée par la bouche même de celui qui l'émettait, quand il soutenait, par exemple, que l'application du procédé exige un intérêt soutenu par la situation des personnages. Mais, pour qu'une figure soit sympathique ou antipathique, il faut que l'homme ait eu la liberté de vouloir et de faire le bien, de choisir ou d'exécuter le mal. Une tragédie, dans laquelle les personnages n'auraient aucune liberté, ne serait pas plus intéressante que celle où des animaux occuperaient exclusivement la scène. Les tragiques anciens l'avaient bien reconnu: Prométhée souffre un supplice éternel pour avoir dérobé le feu du ciel, c'est-à-dire, pour avoir,

dans le système philosophique des anciens, commis un crime de lèse-divinité : il n'y a pas été poussé *malgré lui;* il l'a fait par orgueil, avec responsabilité. On pourrait en dire autant de toutes les tragédies d'Eschyle et de Sophocle ; et parmi les modernes, Corneille, Racine, Shakspeare, ont précisément donné à la fatalité le rôle prépondérant que Napoléon voulait lui voir jouer. La question reste donc purement littéraire, et c'est à cette place seulement que nous aurons à l'étudier.

Voyons maintenant comment Napoléon se défendait contre ceux qui le prétendaient fataliste ; car on n'avait pas attendu sa mort pour porter contre lui cette accusation. « On a voulu, disait-il à Sainte-Hélène, me représenter comme un espèce de musulman stupide qui voyait tout écrit là-haut et qui ne se serait détourné ni devant un précipice ni devant un cheval lancé au galop, par cette idée, que notre vie, notre mort ne dépendent pas de nous, mais d'un destin implacable et impossible à fléchir, s'il en était ainsi, l'homme devrait se mettre dans son lit à sa naissance, et n'en plus sortir attendant que Dieu fît arriver les aliments à sa bouche. L'homme deviendrait stupidement inerte. Ce n'est pas moi qui, pendant le cours des plus longues guerres, ai déployé tant d'efforts, hélas! sans y réussir toujours pour faire prédominer l'intelligence humaine sur le hasard, ce n'est pas moi qui puis penser de la sorte ! Ma croyance est celle de tout être raisonnable, c'est que l'homme est ici-bas chargé de son sort, qu'il a le droit et le devoir de le rendre, par son industrie, le meilleur possible et qu'il ne doit

renoncer à ses efforts que lorsqu'il ne peut plus rien. Alors seulement, il doit cesser de penser et d'agir, se résigner en un mot, et ne plus songer au péril auquel il ne peut parer. A la guerre, on a beau faire, le péril est presque partout égal. J'ai vu des hommes quitter une place comme dangereuse, et être frappés juste à celle qu'ils venaient de prendre comme plus sûre. On s'agite donc vainement à la guerre, on perd en s'agitant son sang-froid, son courage, sans éviter le danger, et le mieux évidemment est de se résigner aux chances de son état, de ne pas plus penser aux projectiles qui traversent l'air qu'au vent qui souffle dans vos cheveux. Alors on a tout son courage, tout son sang-froid, tout son esprit et on recouvre avec le calme, la clairvoyance. Voilà mon fatalisme, voilà celui que je prêchais à mes soldats en y employant les formes qui leur convenaient, en cherchant à leur persuader que leur destin était arrêté là-haut, qu'ils n'y pouvaient rien changer par la lâcheté, que, dès lors, le mieux était de se donner les honneurs du courage, et au précepte j'ajoutais l'exemple en affichant sur mon front que tous regardaient, une insouciance qui avait fini par être sincère. C'était le fatalisme du soldat ; mais, certes, comme général, j'en pratiquais un autre ; car, j'ai l'orgueil de croire qu'aucun capitaine ne s'est plus servi à la guerre de son esprit et de sa volonté. »

Même défense dans le *Mémorial* : « On me fait passer pour imbu de fatalisme !... Ce que sont les hommes pourtant !... On est plus sûr de les occuper, de les frapper davantage par des absurdités que

par des idées justes ; mais, un homme de bon sens peut-il bien s'y arrêter un instant ! Ou le fatalisme admet le libre arbitre, ou il le repousse. S'il l'admet, qu'est-ce qu'un résultat déjà fixé d'avance, vous dit-on, et que pourtant la moindre détermination, un seul pas, une seule parole vont faire varier à l'infini ? Si le fatalisme, au contraire, n'admet pas le libre arbitre, c'est bien autre chose. Alors, quand vous venez au monde, il n'y a plus qu'à vous jeter dans votre berceau sans vous donner aucun soin ; s'il est irrévocablement fixé que vous vivrez, bien qu'on ne vous donne ni à boire, ni à manger, vous grandirez toujours. Vous voyez bien que ce n'est pas une doctrine soutenable, ce n'est qu'un mot. Les Turcs eux-mêmes, ces patrons du fanatisme, n'en sont pas persuadés ; autrement, il n'y aurait plus de médecine chez eux, et celui qui occupe un troisième étage, ne se donnerait pas la peine de descendre longuement les escaliers, il descendrait tout de suite par la fenêtre ; et vous voyez à quelle foule d'absurdités cela conduit. »

Cette réfutation suffirait pour dissiper toute équivoque résultant de quelques phrases mal interprétées, si la carrière de Napoléon n'était pas encore le meilleur argument à produire. Comme il le dit lui-même, l'activité qu'il a toujours montrée, les soins qu'il a pris pour faire tourner les événements à son profit, tout cela prouve sa confiance invincible dans le libre arbitre.

Nous avons donné une place importante à cette question philosophique, parce que le problème est de telle nature que, de sa solution, résultent des

conséquences très sérieuses. Comment concilier le fatalisme, négation de la liberté et de la volonté humaines avec l'idée d'un Dieu juste et clément? Tout système philosophique et religieux disparaît, dès que l'on admet l'existence d'une force supérieure et invincible qui entraîne l'homme dans un tourbillon dont, malgré tous ses efforts, il ne peut pas sortir. Si Napoléon avait été fataliste, les prémices comme la suite de cette étude deviendraient inutiles et sans objet. Or, nous croyons avoir démontré déjà qu'il avait une doctrine philosophique morale et religieuse, parfaitement établie, et la suite de ce chapitre ne fera qu'en fournir de nouvelles preuves indiscutables.

Napoléon nous a dévoilé ce qu'il pensait de l'âme pendant qu'elle anime le corps, puis au moment où elle le quitte, et enfin dans cette seconde vie purement immatérielle qui est-ce que l'on nomme l'immortalité.

Il y a un état intermédiaire qui, au point de vue absolu, appartient à la vie, mais qui, par certains côtés, présente tous les caractères de l'immatérialité. Sans être le rêve, cet état lui ressemble; l'âme a encore la perception du corps, mais à un degré si infime qu'on dirait qu'à chaque instant elle va le quitter. C'est le merveilleux, engendrant à sa suite les préjugés et les superstitions. L'âme commune y voit trouble ; les grands esprits y apportent au contraire leur lumineuse clarté et savent faire la part du rêve et de la réalité, de ce qui est bon à garder, comme règle de conduite ou comme opinion, et de ce qu'il faut rejeter.

Voici comment Napoléon pose la question dans une lettre qu'il écrivait, en 1797, à Joséphine : « Qu'est-ce que l'avenir ? Qu'est-ce que le passé ? Qu'est-ce que nous ? Quel fluide magique nous environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître ? Nous naissons, nous vivons, nous mourons au milieu du merveilleux. » Mais si la question est posée, elle est loin d'être résolue ; ce n'est qu'à Sainte-Hélène que nous en trouvons la solution. Il faut faire deux parts dans le merveilleux. Pour ce qui est des phénomènes de l'intelligence, de la pensée, de la nature même, voilà autant de questions surnaturelles qu'il n'appartient pas à l'homme de résoudre, et qui sont du domaine mystérieux de la Religion et de la Providence. Napoléon le reconnaît formellement ; il s'incline devant une supériorité qu'il admet, sans pouvoir pénétrer tous ces secrets. C'est proprement la théorie spiritualiste et theiste dans toute sa pureté. « Le vrai, dit-il, c'est que tout est merveille autour de nous. Tout est phénomène dans la nature ; mon existence est un phénomène ; la lumière que voilà et qui m'éclaire est un phénomène ; toutes les causes premières, mon intelligence, mes facultés, sont des phénomènes, tout cela est, et nous ne savons le définir. »

Mais si, au lieu de résultats providentiels palpables, il ne s'agit plus que de charlataneries, de duperies, Napoléon avec toute sa verve écrase les imposteurs. A tous, il dit leur fait ; à Mesmer, il rappelle que s'il a pu magnétiser quelqu'un en face, jamais il n'a pu reproduire ce phénomène en se tenant derrière la personne qui lui servait de

sujet. Jamais il n'a pu obtenir d'une somnambule qu'elle lui dise ce qu'il ferait dans huit jours. Le système de Gall lui répugnait spécialement et il demandait avec raison ce que deviendrait la bosse du vol, s'il n'y avait pas de propriété ; la bosse de l'ivrognerie, s'il n'existait pas de liqueurs fermentées ; celle de l'ambition, s'il n'y avait point de société.

Lavater n'était pas plus épargné ; de ce qu'un voleur avéré a les yeux gris, il ne résulte pas que tous les gens qui ont les yeux gris sont des voleurs. Nous connaissons, d'ailleurs, pour l'avoir rencontrée déjà, la théorie de Napoléon sur les rapports du physique avec le moral ; il condamnait absolument toutes les conclusions systématiques qu'on voudrait en tirer, tout en reconnaissant que, dans certains cas, le physique d'une personne prévient toujours défavorablement en sa faveur (A). C'est un préjugé, il le reconnaît. Mais il sait que rien n'est difficile à vaincre comme les préjugés.

En était-il imbu, comme on l'a prétendu ? Napoléon était-il superstitieux? Sous ce rapport, l'influence méridionale et le sang italien qui coulait dans ses veines ont laissé une empreinte incontestable dans l'esprit de Napoléon. Sans rappeler

(A) « La raison, l'expérience, et j'ai été dans le cas d'en faire une grande pratique, montrent que tous ces signes extérieurs sont autant de mensonges, et qu'il n'est réellement d'autre moyen de juger et de connaître sûrement les hommes que de les voir, de les essayer, de les pratiquer. Après tout cela, il se rencontre des figures tellement hideuses, il faut l'avouer, que la raison la plus forte est mise d'abord en fuite, et que la condamnation se prononce en dépit de toute cette raison même. » (*Mémorial.*)

cette confiance invincible dans son étoile, qui est la pleine possession du génie, bien plutôt que de la superstition, on ne saurait oublier cette lettre caractéristique qu'il écrivait le 25 décembre 1805, à Talleyrand, à propos de la paix avec l'Autriche : « S'il n'y a pas moyen de signer sur-le-champ, attendez et signez au nouvel an : car, j'ai un peu de préjugés, et je suis bien aise que la paix date du renouvellement du calendrier grégorien qui présage, j'espère, autant de bonheur à mon règne que l'ancien. » Mais ce n'est pas là le seul argument que l'on puisse fournir à l'appui de ce côté superstitieux qui tient une si grande place dans l'esprit de Napoléon. Nous avons déjà dit que, lors de son mariage avec Marie-Louise, en 1810, il avait été péniblement affecté par l'incendie de l'hôtel Schwartzemberg; pour lui, c'était un présage, et le cri qu'il laissa échapper le jour de la bataille de Dresde, à la vue du désordre significatif qu'un de ses boulets avait produit dans l'état-major autrichien, prouve que cette idée avait pris dans son esprit le caractère d'une véritable obsession : « Schwartzemberg, dit-il avec un air de soulagement sensible, a *purgé la fatalité*. C'est à lui bien évidemment que s'adressait le présage (1). » Une autre fois, en 1814, la résistance de Soissons aurait sauvé l'Empereur en lui assurant les fruits de sa marche de flanc sur l'armée coalisée : le général qui commandait cette ville s'appelait Moreau ; il en ouvrit trop tôt les portes et Napoléon voyant échouer son plan s'écria : « Ce nom de Moreau m'a toujours porté malheur. »

On peut citer des exemples nombreux de cette complaisance de Napoléon à rechercher tous les arguments qui pouvaient alimenter cette tendance superstitieuse. Tout le monde sait l'importance qu'il attachait aux dates heureuses de sa carrière ; il y avait quelque chose de théâtral à rappeler qu'Austerlitz était l'anniversaire du sacre; Friedland celui de Marengo ; le retour de l'île d'Elbe celui de la naissance du roi de Rome, mais on sent aussi derrière ces paroles, la véritable satisfaction du préjugé réalisé (A).

Parlant, dans ces campagnes d'Italie, du général Laharpe qu'il qualifie d'un mot frappé de son empreinte personnelle, « Grenadier par la taille et par le cœur », Napoléon nous apprend que, toute la soirée qui avait précédé la mort de ce brave, on avait remarqué son inquiétude, son abattement : « Il ne donnait point d'ordres, privé en quelque sorte de ses facultés ordinaires, tout à fait dominé par un pressentiment funeste. » (XXIX. p. 99.)

En 1813, il avait fait une remarque qui montre encore les dispositions particulières de son esprit : « Ce qu'il y a de remarquable est que Saint-Priest a été blessé à mort par le même pointeur qui a tué le général Moreau; c'est le cas de dire: O Providence ! O Providence ! » (XXVII, p. 311.) En revanche, la coïncidence de la mort de Desaix avec

(A) Il y a dans la carrière de Napoléon une autre rencontre de date qui est au moins bizarre : le petit Napoléon, fils aîné d'Hortense, que l'Empereur aimait tant et dont il aurait peut-être fait son héritier, ce qui eût empêché le divorce, mourut du croup, *le 5 mai* 1807, quatorze ans *jour pour jour* avant l'Empereur.

celle de Kléber ne provoque presque aucune observation de sa part : il vient d'annoncer l'assas sinat du général en chef de l'armée d'Égypte ; il ajoute simplement : « Le même jour, au même moment, Desaix succombait à mille lieues de là, sur le champ de bataille de Marengo. » (XXX, p. 128.)

Philippe de Ségur, littérateur et philosophe, témoin de la scène si caractéristique de 1813, a cherché l'explication de ce phénomène moral sur-prenant. « Ce n'était pas la première fois que nous remarquions en lui un penchant plus ou moins superstitieux, soit qu'à une si grande élévation, ne voyant rien entre le ciel et eux, ces dominateurs se plaisent à se supposer l'objet de l'attention divine, soit qu'en effet, ces hommes inspirés, ces maîtres de la terre, grands vassaux du ciel, soient plus immédiatement sous la main de Dieu et se sentent plus près de lui que les autres hommes ! »

L'explication, surtout sous une pareille plume, peut avoir sa valeur, mais, ne serait-il pas aussi vrai de dire que l'homme est nécessairement im-parfait et que, quelque élevé qu'il soit dans la hié-rarchie des intelligences, on retrouve encore chez lui, par suite de prédispositions psychologiques, des caractères de faiblesse qui rappellent l'origine commune et inférieure de la créature humaine.

La morale n'est pas autre chose que la mise en action des principes philosophiques, c'est l'appli-cation des doctrines admises par la théorie, et

celui-là seul est un véritable philosophe qui saura faire concorder sa conduite avec ses paroles. Lorsqu'il s'agit d'un homme d'État et qu'on veut connaître ses idées sur la morale, il faut distinguer les principes qui sont communs à tout homme et qui le dirigent dans la vie privée, de ceux qui sont spéciaux à l'homme d'État chargé du gouvernement de ses semblables. Les premiers portent le nom de morale, les seconds s'appellent la politique. Celle-ci se passe généralement dans le domaine des faits, et, à ce titre, nous l'étudierons plus loin ; mais, dès ce chapitre, nous aurons à considérer avec Napoléon les règles invariables qui la transforment en science doctrinale, au sens qu'y attachaient les philosophes anciens (A).

On s'est plu à répéter qu'en ce qui touchait à la morale, on ne trouvait chez Napoléon qu'une ignorance volontaire et absolue de tous les devoirs. Que ce soit de sa part le résultat de la conviction de sa supériorité ou d'un vice naturel, ce mépris pour ce qui dicte la conduite la plus vulgaire de tout homme est passé à l'état d'axiome indiscutable. On rappelle l'affaire du duc d'Enghien, sans chercher si, dans les faits de la cause, il n'y a pas une explication plausible de cet acte qui, dépouillé des parties sentimentales, redevient un jugement et une exécution politique nécessaires. On va

(A) Plutarque. *Vie de Solon*. « Il cultiva principalement cette partie de la morale qui traite de la politique, » et dans plusieurs autres parties de ses œuvres on rencontre cette même idée que les philosophes anciens faisaient de la politique une partie de la morale.

même chercher, dans les pamphlétaires anglais, les calomnies les plus atroces pour jeter à la face du grand Empereur, ses prétendues relations incestueuses avec ses sœurs ou avec sa belle-fille Hortense.

Que dire de cette affaire du duc d'Enghien qui ne soit connu par les documents les plus sûrs et confirmé par tout ce qui a paru dans ces derniers temps. Il est absolument certain aujourd'hui que les conseils obstinés de Talleyrand, et qu'un ordre mal interprété ont été suivis d'une exécution prématurée. Il faut ne pas vouloir lire pour ignorer encore que l'ordre d'exécution ne fut nullement donné par le Premier Consul, et qu'au contraire, la veille au soir, il chargea un des aides de camp de service de se rendre chez le conseiller d'État Réal, en invitant celui-ci à procéder à un nouvel interrogatoire du Prince.

Peut-on reprocher à Napoléon la consigne qu'avait donnée Réal de ne le réveiller sous aucun prétexte? Ne doit-on pas reconnaître, au contraire, que sans y être poussé par les supplications de son entourage, comme on l'a faussement dit, le Premier Consul cherchait par là à augmenter d'une étape les formes habituellement rapides de la justice militaire?

Mais quand, à la suite d'un concours de circonstances aussi inouïes qu'énigmatiques, les dispositions généreuses de Bonaparte se trouvèrent sans résultat, il eut, au milieu de certaines désapprobations dont quelques-unes le touchaient de près, le courage et la générosité de revendiquer pour lui

seul toute la responsabilité de l'acte accompli. Ségur qui, dans cette première partie de ses Mémoires, se montre toujours hostile au Premier Consul, reconnaît toutefois que Bonaparte dit à son frère Joseph : « Que maintenant il ne lui restait plus qu'à supporter la responsabilité de l'événement; que la rejeter sur d'autres, *même avec vérité*, ressemblerait trop à une lâcheté pour qu'il voulût jamais se laisser soupçonner de cette faiblesse. »

Le sort en avait aïnsi décidé et, dès lors, Napoléon se considérait comme absolument innocent. Ce n'était pas de sa part, affectation de tranquillité ou pose théâtrale, lorsque, le dimanche suivant, à la messe de Saint-Cloud, épié par Ségur, celui-ci ne put trouver chez le consul aucun signe de remords, mais qu'au contraire il reconnut dans son visage les traits d'un juge sévère et impassible. Au Conseil d'Etat, ce fut la même chose. Pelet de la Lozère nous a raconté la séance qui eut lieu le jour même de l'exécution et dans laquelle Bonaparte expliqua sa conduite.

A aucune époque de son règne, Napoléon ne manifesta le moindre remords à ce sujet ; sa conscience lui disait toujours qu'il s'était placé dans la position de légitime défense. Nous verrons plus loin, d'ailleurs, par le témoignage même des amis secrets du duc d'Enghien, qu'il ne s'était pas trompé en agissant ainsi. Loin de redouter les allusions auxquelles cette affaire aurait pu donner lieu, il choisit, au contraire, la seule époque où la France ait joui, sous son règne, de la liberté de la presse et de la liberté de discussion, pour faire paraître

une note semi-officielle sur cette affaire ; les événements ne permirent pas de donner suite à ce projet, mais l'intention n'en est pas moins à noter (1).

A Sainte-Hélène, l'opinion de l'Empereur reste la même, et je ne parle pas seulement de la phrase du testament dont l'histoire reconstituée par les magistrats du tribunal de première instance de la Seine, est, à mon sens, très significative, mais je constate que, pendant les longues heures de l'exil, avant que la maladie ait dompté sa victime, il pense encore et toujours comme au lendemain du 20 mars.

Les mémoires de Fleury de Chaboulon, sur 1815, sont parvenus à Sainte-Hélène. L'Empereur les annote avec soin. Il y trouve le nom du duc d'Enghien et voici ce que nous retrouvons, au crayon, dans la marge du volume, de la main même de l'Empereur : « Napoléon ne s'occupait pas du duc d'Enghien qui avait été justement traduit et puni par un Conseil militaire. Le général Moreau, dès 1797, s'était plaint dans son rapport au Directoire Exécutif, lors du 18 fructidor, des intrigues que ce prince tramait d'Offenbourg avec Pichegru et ses agents dans l'armée. Ce prince faisait partie de la conspiration de Georges et de Pichegru : il fut, en conséquence, arrêté et condamné à mort par le tribunal compétent.

» Il n'y eut qu'un acte irrégulier : ce fut de le faire arrêter à trois lieues de la frontière de France, dans le pays de Bade. Mais Napoléon était le protecteur de cette maison ; il fit demander l'extradition par le colonel Caulaincourt, son aide de camp, pendant qu'Ordener passerait le Rhin avec trois cents dra-

gons à Neufbrisach et arrêterait le prince et ses agents dans sa maison d'Ettenheim. » Et en marge de cette phrase de Fleury de Chaboulon: « La mort méritée du duc d'Enghien nuisit à Napoléon dans l'opinion et ne lui fut d'aucune utilité politique. » L'Empereur réplique: « Cela est faux. Le duc d'Enghien, traduit au château de Vincennes, fut jugé et fusillé avant que personne sut qu'il était arrêté; d'ailleurs, on était alors si indigné de la conduite connue du comte d'Artois, qui tramait des assassinats dans Paris, que ce fut un concert unanime de satisfaction aux Tuileries et parmi les amis et les parents des ministres et les personnes intéressées à l'État. Si l'affaire du duc d'Enghien était à recommencer, l'Empereur ferait encore de même. L'intérêt de la France, la dignité de la couronne et la loi d'une juste représaille lui en ont fait la loi. La mort du duc d'Enghien doit être attribuée au comte d'Artois qui dirigeait et commandait de Londres l'assassinat de Napoléon par Georges et Pichegru. »

Quant à la phrase qui se trouve dans le testament et qui est ainsi conçue : « J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien parce que cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français, lorsque le comte d'Artois entretenait, de son aveu, soixante assassins à Paris. Dans une semblable circonstance, j'agirais de même, » il est très important de rappeler dans quelles circonstances elle fut écrite. Le 15 avril 1821, lorsqu'il rédigeait la partie principale de ses dernières volontés, Napoléon ne pensait pas à justifier

sa conduite dans l'affaire qui nous occupe. Cett absence de justification dans son testament, qu était autant une œuvre politique qu'un acte privé prouve même d'une façon absolue la tranquillité d sa conscience et de son esprit sur cet acte qu'i ne prévoyait pas devoir être attaqué par la postérité Mais, le 26 avril, onze jours après l'expression d ses dernières volontés, Napoléon qui, comme d'ha bitude, se faisait lire et traduire tout ce qui parais sait en Europe, ne put réprimer une vive colère, propos de la façon dont Caulaincourt et Savar étaient traités dans une revue anglaise à propos d l'affaire du duc d'Enghien. « C'est indigne, s'écria Napoléon à la fin de cette lecture, et il or donna au général de Montholon (qui le racont dans *les Récits de la captivité*, à cette date d 26 avril) d'apporter son testament sur lequel i écrivit en interligne la phrase historique (A).

Ainsi donc, dans cette circonstance encore, e d'une façon très manifeste, très formelle, Napoléo réclame pour lui, devant l'histoire, la responsabi lité entière de l'arrestation et de la mise en juge ment. Il ne veut pas qu'on puisse l'imputer à Savary à Caulaincourt, ou à Réal, pas même à Talleyrand le vrai coupable dans cette affaire, si coupable i y eut (1).

Voici donc Napoléon bien convaincu, en ce qu

(A) A ceux qui seraient tentés de mettre en doute le récit d Montholon, il y a un argument officiel, indiscutable, qu'o peut fournir. Le testament fut ouvert, le 26 mars 1853, par l président du tribunal de première instance de la Seine ; or, l procès-verbal de cette opération contient la mention suivante

le concerne personnellement, et cela jusqu'à sa dernière heure, de son innocence absolue. Si nous passons du témoignage de Napoléon à celui de l'histoire elle-même, il faut bien reconnaître que ce n'est pas un argument sans valeur, que celui qui signale la présence à Paris des assassins entretenus par le comte d'Artois. Qu'on se rappelle les conspirations de Moreau et de Pichegru ; les desseins de Cadoudal, qui ne cachait pas son désir d'assassiner en plein jour le Premier Consul sur la route de la Malmaison. Qu'on se représente la situation de Bonaparte à cette époque. Les intrigues homicides des agents diplomatiques anglais en Allemagne et en Suisse ; les complots royalistes en Normandie, en Alsace, à Paris même : ces menées tendant à un but unique : l'assassinat du Premier Consul. Il y avait une multiplicité de fils à saisir ; Napoléon, avec l'activité prodigieuse de son esprit, suivait toutes les trames, dirigeait toutes les recherches. Il était lassé, irrité, poussé à bout par ce soin mesquin de sa conservation, par ces recherches policières pour lesquelles il ne se sentait pas fait; et cela, au moment où il préparait sa descente en Angleterre, où il signait le Concordat, où il posait au Conseil d'État les bases du Code civil. Qui n'aurait été, à sa place, excédé comme lui? Thiers nous le dépeint alors, personnage au front sombre, au langage toujours menaçant ; en réalité,

« Les sixième, septième, huitième et neuvième lignes de la seconde page paraissent avoir été écrites après coup. » Ces lignes contiennent précisément le passage relatif au duc d'Enghien.

c'était un chef d'État dont la vie est toujours en danger ; brave, il n'a pas peur de la mort ; mais esprit net et précis, il a horreur de cette indécision perpétuelle dans laquelle le laissent ces complots incessants ; de là, des ordres qui se bornaient, du reste, à l'arrestation et à la mise en jugement (1).

Si, d'autre part, on se souvient de ce qu'était la France, attachée tout entière, sauf quelques royalistes incorrigibles, à la personne du Consul, on verra la monstruosité de l'attentat rêvé par les Bourbons. Le pays retombait, sans préparation, dans les fureurs démagogiques de la Terreur, où il revenait, pour quelques jours, en attendant la guerre civile la plus sanglante, à cette famille royale dont pas un Français ne voulait, parce qu'elle était incapable de conserver à la France ces libertés si péniblement conquises.

Et l'on ne reconnaîtrait pas au gouvernement légitime du pays le droit de se défendre? Et, lorsque les nécessités de la justice exigeaient l'arrestation d'un prince qui avait porté les armes contre son pays, et qui, dans ses interrogatoires, se déclarait tout près à recommencer, on n'aurait pas eu le droit d'employer les moyens nécessaires pour arrêter les conspirations contre le chef de l'État, et par conséquent contre le repos de la France? Car, le fait est certain, le duc d'Enghien avait porté les armes contre son pays, et, dans son interrogatoire à Vincennes, il se déclara encore prêt à faire la guerre de concert avec l'Angleterre. Du reste, le duc d'Enghien n'aurait pas pu nier (la preuve en existait dans ses papiers), que non seulement, il avait

demandé du service à l'Angleterre contre la France, mais encore qu'il fomentait des intrigues dans les régiments français cantonnés en Alsace et qu'il était prêt à entrer dans cette province et même à courir sur Paris si, dans cette ville, la conspiration de Georges avait réussi.

Enfin, il est un autre témoignage accablant, celui de la princesse de Rohan, la maîtresse du duc, qui, apprenant son arrestation, désespéra immédiatement du salut du prince et prononça ces paroles accusatrices : « Oui, je sais qu'on lui a pris trop de papiers ! » Tout ces détails sont empruntés au récit si royaliste de Ségur, c'est dire qu'ils ne sauraient être mis en doute. D'ailleurs, lorsque les partisans du duc d'Enghien en arrivent à invoquer des idées comme celle-ci : « Convaincu, par tant d'exemples précédents, de la magnanimité du Premier Consul, je pensais que c'était une occasion qu'il avait voulu se donner de répondre par un acte de générosité à d'odieuses tentatives contre ses jours, » il semble bien qu'ils reconnaissent par là même la culpabilité de leur client.

Ce fut précisément à partir de l'exécution du prince que les conspirations royalistes cessèrent absolument ; Thiers et Ségur l'ont constaté. Ainsi donc, politiquement parlant, l'exécution du duc d'Enghien était pour Napoléon le vrai moyen de mettre fin à tous ces complots qui menaçaient sans cesse son existence et le repos de la France. De plus, frapper ce coup de vigueur, c'était épargner aux autres princes de la famille royale, la honte et le déshonneur de paraître à leur tour en

vulgaires conspirateurs devant la justice de leur pays. C'était, enfin, répudier d'une façon incontestable le rôle de Monck, que quelques-uns auraient voulu voir jouer par Napoléon. C'était montrer aux Bourbons qu'ils n'avaient rien à attendre de lui, et aux partisans de 1789 que la cause de la Révolution ne péricliterait pas dans ses mains.

L'esprit n'est-il pas confondu de voir la passion avec laquelle presque tous les historiens royalistes ou républicains, et même ceux qui se disent libéraux, ont chargé la mémoire de Napoléon à propos de cette exécution. Il est de mode, toutes les fois qu'on doit apprécier ce fait, ou de fulminer contre la cruauté de Bonaparte, ou de regretter, avec des réticences hypocrites, qu'il se soit laissé entraîner dans cette voie illégale. Il n'est, cependant, aucune forme de gouvernement qui n'ait eu à se défendre contre les entreprises de ses ennemis ; mais, le plus généralement, et le procès du maréchal Ney en est un exemple frappant, l'accusé n'avait porté les armes que contre un souverain, et non contre son pays ; il n'en était pas de même du duc d'Enghien qui non seulement, appartenait à une famille qui stipendiait les assassins du Premier Consul, mais encore qui reconnaissait avoir porté les armes contre la France, et se déclarait prêt à recommencer avec le concours de l'Angleterre. Les royalistes n'admettent pas, cependant, que l'exécution du maréchal Ney leur soit reprochée comme un assassinat ; et ils voudraient que l'histoire conservât ce nom pour le jugement et l'exécution « méritée » du duc d'Enghien qui

sans un fâcheux concours de circonstances, se serait très probablement changée, par la clémence du Premier Consul, en un nouvel acte de cette magnanimité sur laquelle il avait eu le tort de trop habituer ses ennemis à compter toujours (A).

Quant à la conduite privée de Napoléon, il est peu de souverains qui puissent donner en exemple une vie plus ordonnée que la sienne. L'histoire a retenu le nom des trois ou quatre femmes qui reçurent, pendant quelques jours, ses rares faveurs; il y a loin de là aux amours éclatantes et historiques du grand roi ; c'est bien plus loin encore des bassesses et des turpitudes de Louis XV (1). Napoléon avait, ici, comme dans tout ce qui touchait à sa vie privée ou à celle de son entourage, une horreur invincible du scandale ; il se cachait avec soin de tous ceux pour lesquels sa conduite aurait pu être un objet de chagrin ou de mauvais exemple. Sans doute, au point de vue de la morale pure, les infidélités qu'il a commises sont encore trop nombreuses ; on ne saurait les excuser. Mais, ne faut-

(A) Ces lignes étaient écrites lors de la publication de l'ouvrage de M. le comte Boulay de la Meurthe, sur *les dernières années du duc d'Enghien*. Ce livre qui, même en rappelant celui de Nougarède de Fayet, est le plus complet sur la question, ne change aucune des appréciations que l'auteur a portées ci-dessus. Dans la première partie de son livre, M. Boulay de la Meurthe s'étend très longuement sur les menées du duc d'Enghien contre la France et l'on ne peut que s'étonner de ce que ce prince, prévenu par sa famille même, du danger qu'il courait en restant à Ettenheim, ait persisté à séjourner dans cette ville. Pourquoi le faisait-il, sinon parce qu'il comptait apprendre, d'un instant à l'autre, le succès de Georges et que, en vue de cet événement, il voulait être tout près de la frontière pour partir immédiatement à Paris?

il pas tenir compte, dans une certaine limite, des entraînements du pouvoir absolu, des expéditions lointaines qui l'éloignaient souvent et pour longtemps du centre de ses affections légitimes, de la conduite légère de Joséphine, de la froideur de Marie-Louise et de l'état de santé de l'Impératrice après la naissance du roi de Rome? Les règles applicables au commun des mortels le sont difficilement à la personne des souverains. De plus, il importe de bien remarquer que, quels qu'aient été ses écarts de conduite, jamais ils n'autorisèrent personne à prendre sur lui, sur les affaires de la France, aucune autorité. Jamais il n'oublia ses devoirs de chef d'État pour complaire à une femme. Ce n'est pas son mariage, qui date seulement de quelques jours, qui l'empêche de quitter Paris pour aller cueillir dans les plaines de l'Italie les premiers fruits de la gloire. Le sacrifice qu'il n'a pas voulu faire à Joséphine, il ne le fera pas non plus à la belle reine de Prusse, et il se gardera des séductions de la souveraine pour n'avoir pas à effacer une seule des clauses de la paix qu'il a dictée avec son glaive.

Si, dans ses quelques passions toujours volages et rapides, Napoléon a su conserver toute son indépendance, en même temps que tous les dehors d'une correction parfaite, on ne peut pas dire, cependant, qu'imitant en cela le philosophe de Genève, il ait oublié les obligations que lui imposaient ses caprices d'un jour. Ici, la notion du devoir, qui puise sa règle dans le cœur seul, lui faisait envisager la vie en parfait honnête homme

et faisait fléchir son horreur du scandale. Le testament contient une preuve écrite de ce sentiment, et autant, la simple phrase relative « au petit Léon » est éloignée de la légitimation officielle des bâtards de Louis XIV, autant, dans sa simplicité, elle dévoile l'honnêteté profonde et innée du cœur de Napoléon(A).

Pour la probité, cette caractéristique de la conduite morale des individus, qui pourrait nier que là, Napoléon est au-dessus de toute attaque; plus que tout autre, il avait le droit de se montrer inflexible

(A) Il va de soi que nous ne nous attarderons pas à discuter les différentes aventures que l'on prête à l'Empereur. Cela ne sert à rien pour l'histoire et ne présente guère d'intérêt. On peut, d'ailleurs, en lisant la série des mémoires, ou certains pamphlets anglais, se faire une idée du dévergondage d'esprit auquel se sont laissé entraîner certains narrateurs qui ne respectent pas plus la vraisemblance que les sentiments de leurs lecteurs Il n'y a, en pareille matière, qu'un juge impartial: c'est l'opinion publique des contemporains. Or il est de notoriété que, sous son règne, et tant que ses contemporains ont vécu, on a regardé Napoléon comme un des souverains les plus moraux de la France. Quant à la liste de ses enfants naturels, on pourrait la faire aussi longue qu'on voudrait, les grands hommes ayant le privilège regrettable d'être toujours recherchés comme les ascendants d'une assez grande postérité. Nous avons entre les mains une supplique dans laquelle un capitaine expose à Louis XVIII que sa femme a été la maîtresse *de l'ogre de Corse ;* qu'elle en a eu un enfant. Conclusion : Le père légal demande à Louis XVIII la place de chef de bataillon ou une petite pension. — Le rapprochement des dates prouve que ce pauvre père si convaincu de son malheur, et qui entre dans les détails les plus circonstanciés, se trompait absolument, au moins en ce qui concerne l'attribution de la paternité réelle à l'Empereur. N'est-ce pas dans cette catégorie qu'il faut ranger la légende toute récente d'un enfant de Napoléon, qui vient de mourir à San-Francisco? Il était, d'après les journalistes américains, le fils de l'Empereur et de la lingère anglaise de Sainte-Hélène. Comme seul argument, on invoque sa ressemblance avec Napoléon et une certaine intelligence.

car, jamais ses actes n'ont donné prise à la moindre critique. Lors de la conquête de l'Italie alors que tous les généraux de son entourage faisaient une fortune scandaleuse, lui seul, envoyant tous les tributs qu'il prélevait, soit à l'armée du Rhin, soit au musée du Louvre, revenait à Paris avec ses seuls appointements et sans avoir augmenté le chiffre de ses revenus. Au milieu du luxe du Directoire, quelque sollicité qu'il y fût par les goûts capricieux de sa jeune femme, il se contentait de la modeste maison de la rue Chantereine, dont pas un de ses lieutenants n'aurait voulu faire son pied-à-terre. Et lorsqu'en 1815, il quitta la France pour toujours, celui qui avait été le maître de l'Europe n'emportait aucune fortune; sa belle-fille, la reine Hortense, lui proposait un collier de diamants pour faire face à ses premiers besoins; à Sainte-Hélène, il vendait son argenterie pour payer sa nourriture et celle de ses compagnons d'exil ; et après lui, il ne laissait pas la somme suffisante pour acquitter les legs de son testament.

On comprend qu'avec un pareil sentiment de la probité, poussé quelquefois jusqu'aux limites de la délicatesse la plus minutieuse (1), Napoléon se soit toujours montré très sévère pour l'honnêteté de tous ceux qui l'entouraient. S'il exigeait une grande dignité de conduite, une vie exemplaire, il demandait, avant tout, une honorabilité au-dessus de tout soupçon et c'est là ce qui explique la mesure sévère qu'il fut obligé de prendre, malgré les révoltes de l'amitié, contre son ancien condisciple et secrétaire : Fauvelet de Bourrienne (2).

Cette horreur pour tous les gens malhonnêtes et même indélicats, elle le poursuivait aussi vis-à-vis de tous ceux dont la situation sociale peut sembler en dehors de la règle commune : les joueurs, les gens de bourse, les célibataires eux-mêmes, ne sont pas à l'abri de sa réprobation. Et ce qui montre bien que cette sévérité n'est pas chez lui le résultat du pouvoir, c'est que son opinion, dès sa plus tendre jeunesse, dès le discours de l'Académie de Lyon, est formée sur ce point. C'est ainsi qu'il émet, dans cette œuvre bizarre, des théories comme celle-ci : « Sans femme, il n'est ni santé, ni bonheur. Vous enseignerez donc à la classe nombreuse des célibataires que leurs plaisirs ne sont pas les vrais, à moins que, convaincus qu'ils ne peuvent vivre sans femme, ils ne fondent sur celle des autres la satisfaction de leur appétit. Vous les dénoncerez dès lors à la société entière. »

L'honnêteté était innée chez le jeune homme qui écrivait ces lignes avec toute la fougue et la passion de l'adolescence. Ce n'est pas la comédie d'un chef d'État qui veut pousser ses peuples à marcher dans une voie vertueuse sans que, pour son compte, il y attache la moindre importance ; c'est une opinion, une règle de conduite bien personnelles.

D'autre part, ses idées sur le droit, sur la justice, sur la propriété, sur la famille, sont celles qui occupent l'esprit de tout homme à l'âme élevée et honnête ; elles sont dignes des moralistes de tous les âges.

Napoléon plaçait au-dessus de toutes les institutions humaines comme une consécration de cette

aspiration supérieure qui se retrouve dans chaque conscience, la notion de la justice idéale et souveraine. Voici la profession de foi qu'il faisait, à ce propos, au Conseil d'État : « Le grand ordre qui régit le monde tout entier doit gouverner chaque partie du monde; le gouvernement est au centre des sociétés comme le soleil; les diverses institutions doivent parcourir autour de lui leur orbite sans s'en écarter jamais. Il faut donc que le gouvernement règle les combinaisons de chacune d'elles, de manière à ce qu'elles concourent toutes au maintien de l'harmonie générale. Dans le système du monde rien n'est abandonné au hasard ; dans le système des sociétés, rien ne doit dépendre du caprice des individus. »

Cette vision de la justice dominant toutes les sociétés, faisant fléchir tous les citoyens sans distinction de rang, devait se retrouver souvent dans sa bouche ou sous sa plume. A Cambacérès, il écrit : « En fait de gouvernement, justice veut dire force comme vertu, » et, dans une proclamation au peuple français, datée des premiers jours du Consulat, il pose ce principe que « sans justice, il n'y a que des partis, des oppresseurs et des victimes ». Dans le Conseil d'État, où il faut souvent le suivre, parce que c'est là, dans l'abandon de la conversation, qu'il s'est le mieux dévoilé, il donne un jour cette belle définition: « Si la justice civile est la base de la loi, chacun est frappé du sentiment que les droits des hommes reposent sur des principes immuables. »

La justice puise sa force dans le droit, elle

trouve son expression écrite dans la loi. Voyons si, de ce côté, Napoléon s'est écarté des principes éternels qu'il vient de poser.

A Sainte-Hélène, dans une de ses dictées, l'Empereur eut l'occasion d'étudier le droit des gens et de fixer la différence qui régit les rapports des belligérants, suivant que la guerre se passe sur le continent ou qu'elle est maritime. « Pourquoi, dit Napoléon, n'avoir pas étendu aux hostilités sur mer les bienfaits de la civilisation dont bénéficie la guerre continentale : Pourquoi donc, ajoute-t-il, *comme s'il y avait deux raisons et deux justices*, les choses sont-elles réglées par deux droits différents ? » Le penseur ne pouvait admettre la diversité et l'opposition d'une justice à une autre justice.

Si le droit est un, il en est de même de la loi. Mais ici, encore, il faut distinguer entre ce que la loi doit être comme expression formulée de la justice et ce qu'elle est comme principe. La loi, à ce point de vue élevé, est une pour tous : pas d'exceptions suivant le rang du coupable. Napoléon l'entend bien ainsi et il en donnera de sévères exemples. Si, au contraire, on n'envisage dans la loi que la question de formes, ici, le penseur, descendant des hauteurs de la philosophie, est obligé de se mettre au niveau de la faiblesse et de la fragilité humaines. Du domaine supérieur des idées divines et incréées, le législateur s'abaisse aux nécessités contingentes de la vie, aux imperfections de la nature de l'homme. L'idéal ne sera plus d'atteindre une unité irréalisable ; il sera de s'en rapprocher le plus possible, en tenant compte des obstacles nécessaires,

Phénomène psychologique curieux, qui ne peut s'expliquer que par la nature toute mathématique de l'esprit de l'Empereur. Napoléon avait rêvé cette réduction de la loi à une formule abstraite. Il nous fait, à Sainte-Hélène, l'aveu modeste de cet essai infructueux, en nous racontant les motifs qui ont brisé les ailes de son imagination : « J'avais d'abord rêvé, dit-il, qu'il serait possible de réduire les lois à de simples démonstrations de géométrie, si bien que quiconque aurait su lire et eût pu lier deux idées eût été capable de prononcer ; mais je me suis convaincu presque aussitôt que c'était une idéalité absurde. Toutefois, j'aurais voulu partir d'un point arrêté, suivre une route unique, connue de tous ; mais avec les praticiens, il n'est pas facile d'obtenir de la simplicité; ils nous prouvent d'abord qu'elle est impossible, que c'est une véritable chimère ; puis, ils essaient de démontrer qu'elle est même incompatible avec la sûreté, l'existence du pouvoir. Celui-ci demeure seul et constamment exposé, disent-ils, aux machinations improvisées de tous ; il lui faut donc, au besoin, des armes en réserve pour les cas imprévus. Si bien, ajoutait Napoléon, qu'avec quelques vieux édits de Chilpéric ou de Pharamond, déterrés au besoin, il n'est personne qui puisse se dire à l'abri d'être dûment et légalement pendu. » Sous sa forme humoristique, c'était là une grande vérité dont la démonstration n'a pas besoin d'être faite. L'arsenal des lois existantes est une ressource précieuse pour les gouvernements sans moralité, et l'on ne saurait trouver mauvaise la théorie du législateur impérial qui au-

rait voulu regarder comme non-avenues toutes les lois antérieures au Code civil et qui n'y sont pas reproduites.

Mais là où sa sagacité se trouve en défaut, peut-être volontairement, il est vrai, car Napoléon aimait toujours à personnifier ses attaques, plutôt qu'à reconnaître la nécessité, c'est lorsqu'il rejette sur les commentateurs, *les praticiens*, comme il les appelle, la responsabilité des défauts de la loi. Pour nous, cette impossibilité de synthétiser la loi dans une formule unique n'est que la résultante de l'imperfection intellectuelle de l'humanité; nous l'avons déjà dit, nous le répétons, parce qu'il semble que, dans une circonstance importante de son règne, cette idée a aussi traversé la pensée de l'Empereur. Dans son message au Sénat, le 12 janvier 1806, il disait : « L'histoire de tous les siècles nous apprend que l'uniformité des lois nuit essentiellement à la force et à la bonne organisation des Empires, lorsqu'elle s'étend au delà de ce que permettent, soit les mœurs des nations, soit les considérations géographiques. »

Cette concession nécessaire une fois faite à la faiblesse de l'esprit humain, comme « on ne change pas la législation tous les jours », il faut chercher à se rapprocher le plus possible d'un état permanent et uniforme. Le 4 juillet 1805, Napoléon écrit au prince Eugène : « La loi doit avoir la dignité de ne pas se contredire tous les jours, surtout lorsqu'il est question de l'établissement d'un tarif que l'expérience n'a pas sanctionné; une fois établi par la loi, il ne sera plus susceptible de tant de chan-

gements, puisque le résultat sera déjà le fruit de l'expérience. » Le procédé est ingénieux : essayer au moyen d'un simple décret, qui n'a ni la majesté, ni l'immuabilité de la loi : puis, suivant le résultat de l'expérience, modifier, abandonner ou consacrer par une loi. Napoléon avoue que cette manière d'agir et de connaître les bons et les mauvais côtés des mesures qu'il se proposait d'édicter lui plaisait infiniment ; dans une lettre à Lacépède (16 janvier 1807), il y revient avec complaisance : « J'aime assez cette manière de faire commencer par du provisoire, parce qu'en voyant la machine se mettre en mouvement on sent mieux l'avantage ou l'inconvénient de ce qu'on veut faire. »

Puis, quand la loi, ainsi expérimentée, est sur le point de sortir, il faudra donner à sa rédaction l'attention la plus scrupuleuse, car « il est contre la conscience qu'un défaut de rédaction blesse la justice civile et ruine les familles » (XI, p. 104). Pour cela, Napoléon veut qu'on s'en réfère à la doctrine qu'il a donnée lui-même dans deux séances du Conseil d'État : « La loi doit se borner à poser un principe général. Ce serait en vain qu'on voudrait y prévoir tous les cas : l'expérience prouverait qu'on en aurait omis beaucoup ; on n'oserait, par respect pour elle, suppléer à son silence et la justice en souffrirait... Il faut n'ériger en règle que ce qui est conforme à l'intérêt public et ne permettre que, par une exception dont l'autorité publique serait juge, ce qui ne sert que l'intérêt particulier. »

Quand la loi est rendue, rien ne saurait plus la

faire fléchir. C'est le gage de la sécurité des États, de la tranquillité de la société. « Le premier appui des États c'est la fidèle exécution des lois. Un homme puni sévèrement, à propos, et livré à la vengeance des lois, épargne la vie de beaucoup de monde et évite un incendie. » Ici, pas d'exception, pas de faveurs; au contraire, les sommités de la société devant l'exemple seront frappées plus fort lorsqu'elles transgresseront la loi. Le 14 mai 1805, l'Empereur écrivait au grand juge Régnier : « L'ordre civil ne se maintient que par l'exécution des lois. La contrebande est un acte déshonorant. Je me refuse à penser qu'un officier supérieur de mon armée ait fait une action si honteuse. Ordonnez à mon procureur général d'informer et de frapper n'importe sur qui. *Sous mon règne, les lois ne seront jamais accessibles à l'impunité.* » Et le 13 janvier 1809, il écrivait encore : « La loi est une pour les citoyens, et la considération de la naissance et de la fortune ne peut jamais être pour S. M. ou ses magistrats un motif pour faire fléchir la justice et même pour faire grâce : au contraire, elle rend ceux qui les commettent d'autant plus coupables qu'ils ont un rang distingué dans la société. »

Quand on émet de pareils principes, quand on ne reconnaît les lois extraordinaires que comme une nécessité fâcheuse, à laquelle il faut, quelquefois cependant, recourir (A) ; quand on a écrit que

(A) « Dans tous les siècles et dans tous les États, les circonstances ont appelé des lois extraordinaires. »
(*Procès-verbaux du Conseil d'Etat.*)

« dans un pays où la justice transige, il n'y a plus d'ordre social », il semble qu'on devrait, lorsqu'on est le premier citoyen du pays, donner l'exemple du respect absolu de la justice et de ses décisions. Napoléon ne l'a pas fait, et le petit nombre d'illégalités qu'il a commises ne saurait l'excuser de cette violation de ses principes. La vérité est une ; peu importe qu'on n'y touche qu'une fois ou qu'on l'étouffe à tout jamais. Celui qui n'a pas su la respecter toujours montre qu'il est capable de ne la respecter jamais.

Un jour, la loi qui rend les communes responsables de ce qui se passe sur leur territoire est négligée par un tribunal qui refuse de l'appliquer. Napoléon proteste très faiblement de son respect pour cette loi ; il la trouve mauvaise. Cependant, avec son grand jugement, il reconnaît que la justice doit l'emporter et malgré ses répugnances évidentes, il finit par se ranger à l'idée que les lois doivent être exécutées (XIV, p. 3).

Pourquoi, dans d'autres circonstances, n'a-t-il pas suivi la même règle de conduite ? Parce que ses intérêts, sa dignité, disons le mot, son orgueil, l'ont mal conseillé ; et cet oubli momentané de ses principes suffit pour jeter une ombre fâcheuse sur tout ce côté de son caractère.

Un décret du 6 février 1806, relatif aux fournisseurs Ouvrard, Michel, etc., portait formellement que le sequestre serait mis sur leurs biens ainsi que sur ceux qu'ils auraient vendu depuis le 1er vendémiaire an XII, « *sans avoir aucun égard aux hypothèques légales.* » C'était là l'illégalité la

plus flagrante, attentatoire aux droits des tiers qui avaient traité suivant les conditions ordinaires et en se croyant garantis par les lois en vigueur. Mais, s'il peut y avoir encore là une apparence d'excuse, parce qu'il s'agissait des intérêts du Trésor, il n'y en a plus du tout lorsque l'affaire est du ressort de la justice pure, lorsque les droits de l'Etat ne sont pas compromis, comme dans cette affaire de la cour d'Anvers dont Napoléon cassa l'arrêt sans autre forme de procès ; comme dans cette autre affaire du pêcheur de Saint-Valéry dont la correspondance nous raconte l'histoire.

Ce pauvre diable était accusé d'entretenir des intelligences avec l'ennemi ; il passe devant une de ces commissions militaires dont la sévérité, surtout à cette date, était proverbiale, et il est acquitté. Napoléon n'admet pas ce jugement : « Retenez le pêcheur en prison, écrit-il à Fouché le 20 juin 1807 ; envoyez-le à Fénestrelle et causez avec M. l'Archichancelier, afin que, s'il y avait moyen de le faire juger par une cour de revision, cela soit fait. Il faudrait alors nommer une commission de revision composée de gens de sens. » Qu'est-ce que c'est que cette dernière recommandation, sinon l'ordre de choisir un tribunal décidé, malgré toutes les preuves, à condamner ?

Un autre exemple montre que, dès le mois de décembre 1803, le Premier Consul s'était écarté du respect qui est dû à la conscience des juges ; une commission militaire siégeait à Bressuire, et Napoléon écrivait qu'elle devait se pénétrer de l'importance des circonstances : « Les chefs,

disait-il, doivent être jugés à mort et exécutés; l'humanité et la sûreté publique veulent qu'il y ait des exemples. »

On ne saurait trop regretter ces contradictions parties de si haut, et l'on doit reconnaître que les actes de Napoléon enlevaient beaucoup de leur mérite aux principes qu'il prétendait imposer. Cependant, après ces moments d'oubli à jamais regrettables, le grand jugement et le sens si droit de l'Empereur reprenaient leur empire.

Après l'idée majestueuse qu'il se faisait de la loi, du droit et de la justice, il est bon de rappeler la dignité et l'indépendance qu'il réclamait des magistrats. Le 3 mai 1800, il disait aux présidents des tribunaux de la Seine : « Vous n'examinerez jamais de quel parti était l'homme qui vous demandera justice ; mais les droits de chacun seront pesés avec la plus sévère impartialité. Vous êtes nommés à vie, personne n'a le droit de vous destituer ; vous n'êtes responsables de vos jugements qu'à vos consciences ; vous serez impassibles comme la loi. » Et plus tard, il traçait ces lignes qui sont la règle de conduite idéale de tout magistrat digne de ce nom : « La règle la plus sûre d'un juge qui a présidé aux débats, c'est la conviction de sa conscience. »

Dans cette étude des idées qui servent de base à toute morale privée ou publique, nous avons dû confondre bien souvent ce qui est du domaine de la conscience individuelle et ce qui appartient à cette morale, qu'avec les philosophes anciens, nous avons appelée *la politique*. Cette confusion ne peut

pas être évitée, quand il s'agit de l'étude d'un personnage complexe tel que Napoléon.

Le plus modeste citoyen, quelque éloigné qu'il soit de la gestion des affaires de son pays, est cependant obligé, sous peine de n'avoir jamais réfléchi, d'avoir des idées fixes sur ces grands principes du droit et de la justice. Le même fait se produit, quand il s'agit des données qu'il peut avoir sur la propriété et la famille, ces bases de toute société constituée. Il est certain que chez les chefs de peuples, comme Napoléon, ces idées individuelles se doublent des théories objectives ou gouvernementales, et qu'il est impossible, dans leur examen, de les séparer; ce n'est qu'après avoir contemplé ces idées primordiales, à face complexe chez les gouvernants, qu'on peut après cela étudier séparément la morale privée, puis la morale publique de l'homme. La propriété et la famille, l'éducation comme l'instruction n'ont-elles pas, en effet, cette double face, changeante suivant le point de vue où on l'envisage ? La vertu, l'honneur, la probité ; comme d'un autre côté, la lâcheté, le vice, le mauvais instinct de l'homme n'ont-ils pas, au contraire, une manifestation unique qui se traduit, dans la conscience individuelle, comme une règle invariable et qu'il n'est pas permis de transgresser ?

Napoléon avait le véritable sentiment de la propriété; ses idées empreintes des fortes doctrines de 1789, mises en pratique, codifiées par lui, ont été l'un des résultats les plus grandioses et les plus durables de son règne. Son respect pour la pro-

priété ne rencontrait de limites que dans les abus de certains propriétaires. Il avait senti l'immense puissance, la richesse nationale qui résulterait de la division égale entre tous les enfants d'un même père de la fortune patrimoniale (A). Et c'est plus encore ce résultat économique de morcellement des biens que l'idée si généreuse de l'égalité entre tous les enfants qui avait séduit spécialement son esprit. Il avait été plus loin et, dans une époque où la fortune territoriale était pour ainsi dire la seule à compter, il avait entrevu les ressources fécondes, les révolutions pacifiques et profitables qui n'allaient pas tarder à surgir avec l'avènement de la propriété mobilière.

A Sainte-Hélène, il voyait la propriété de l'industrie aux prises avec la propriété de la terre et le *Mémorial* nous a conservé le nom caractéristique qu'il donnait à cette lutte qu'il appelait « La guerre des champs contre les comptoirs, celle des créneaux contre les métiers ».

L'histoire de la propriété, faite par lui au Conseil d'État n'est ni moins curieuse, ni moins intéressante : « La première et la plus anciennement reconnue, disait-il, est celle des maisons, des arbres, des vignes, des biens situés sur les montagnes, et, en général, des choses qui demandent un certain temps et une certaine éducation pour donner des produits. La seconde est celle des pays de plaine,

(A) « Je reconnais, disait-il au Conseil d'État, la nécessité de multiplier les propriétaires qui sont les plus fermes appuis de la sûreté et de la tranquillité des États. »

où l'on récolte dans la même année et presque sans peine les blés qu'on a semés. Et la troisième est celle des Mines. » Et, comme pour donner la preuve de ce qu'il avançait et de sa connaissance de la question, il ajoutait : « La propriété des mines n'a jamais été réglée, *ce qui prouve que le monde est moins vieux qu'on ne pense*. Les Romains avaient quelques mines dans leurs colonies d'Espagne, mais la législation des colonies était arbitraire. »

Son respect pour la propriété, né de cette conception historique, était immense. D'une lettre du 21 août 1809 au grand juge Régnier et de celle qu'il écrivait le 7 septembre de la même année, à Cambacérès, il résulte que Napoléon regardait comme indispensable que la propriété des citoyens fût très sauvegardée. Elle ne lui paraissait pas suffisamment défendue contre les empiètements de l'administration, et il n'épargnait à son gouvernement, ou à la législation qui lui paraissait absolument insuffisante, aucune des critiques que lui dictait la logique. Ces deux lettres, qui font sentir l'absence d'une bonne loi sur l'expropriation, vide qui ne fut, en effet, comblé que bien des années plus tard, sont très curieuses à étudier. Elles montrent, chez Napoléon, avec ce respect du droit qu'il professe à tout moment, une modestie pour son œuvre qu'on ne s'attendait pas à trouver sous la plume de celui qui avait, à bon droit, donné son nom glorieux au premier de nos codes. Si beaucoup de familles doivent être ruinées par les oublis et les atteintes portées à la propriété, il ne peut pas se faire à l'idée que les tribunaux aient besoin d'ordres spéciaux

« pour faire exécuter les lois et respecter les principes fondamentaux de l'institution sociale. » Et plus loin : « Si l'on peut toucher à la propriété des citoyens sans violer les lois qui y sont relatives et que les magistrats ne puissent rien faire pour s'y opposer, il est évident que la propriété n'est pas en sûreté dans l'Empire. L'esprit de vertige et d'empiètement qui peut s'introduire dans les corps de magistrature exige qu'on les maintienne dans de justes bornes. » La seconde lettre est plus formelle encore, plus amère dans ses critiques : « La propriété serait assurée, ce me semble, toutes les fois qu'on ne pourrait la perdre que de son consentement, en vertu d'un contrat, et, dans le cas où il n'y aurait pas de contrat, que par un acte judiciaire qui autoriserait l'expropriation. Je ne conçois pas comment il peut y avoir des propriétaires en France si on peut être exproprié de son champ par une simple décision administrative, et si enfin, on ne peut en appeler qu'à des autorités administratives qui, n'ayant aucune règle dans leur instruction, aucune publicité dans leurs décisions, aucun degré d'appel établi, font de la justice une affaire de faveur et de mystère. » Et il termine par des lignes désillusionnées où l'on voit qu'il ne redoute rien tant que les incursions de l'administration dans le domaine de la magistrature.

Au Conseil d'État, sa parole n'est pas moins nette : « On perd le respect pour la propriété, lorsqu'on la regarde comme soumise à des chances qui peuvent facilement et sans raison la porter d'une main dans une autre, » et, c'est aussi dans cette

assemblée qu'il résume toute sa doctrine sur cette matière dans ces mots à méditer : « La législation doit être toujours en faveur du propriétaire. Il faut qu'il ait du bénéfice dans ses exploitations, parce que, sans cela, il abandonnera ses entreprises. Il faut lui laisser une grande liberté, parce que tout ce qui gêne l'usage de la propriété déplaît aux citoyens. »

Mais l'usage excessif de la propriété doit être limité dans certains cas, et, par exemple, lorsqu'il est de nature à compromettre l'intérêt de la masse sociale. Napoléon s'en explique au Conseil d'État; les procès-verbaux en ont conservé la trace : « Je ne souffrirais pas, s'écrie-t-il un jour, qu'un particulier frappât de stérilité vingt lieues de terrain dans un département fromenteux pour s'en former un parc. Le droit d'abuser ne va pas jusqu'à priver le peuple de subsistance... L'abus de la propriété doit être réprimé toutes les fois qu'il nuit à la société ; c'est ainsi qu'on empêche de scier les blés verts, d'arracher les vignes renommées. »

Ce culte respectueux qu'il professe pour la propriété, l'Empereur le possède à un degré plus complet encore pour la famille. Il suffit de consulter les procès-verbaux du Conseil d'Etat pour se rendre compte du rôle qu'il attribuait au chef de la famille; il ressuscitait presque l'autorité de l'ancien *paterfamilias* romain. Dans le ménage, il veut que le mari soit un maître incontesté ; son pouvoir sur sa femme sera pour ainsi dire sans limites. Nous retrouverons, avec un luxe de détails des plus intéressants, les opinions de Napoléon sur les

divers sujets qui touchent à l'institution de la famille, soit dans les idées qu'il professait sur les femmes en général, soit dans les théories que, législateur, il soutenait contre des jurisconsultes, tels que Portalis, Siméon, de Préameneu, Cambacérès. Fixons cependant, dès à présent, par quelques traits originaux, la doctrine de l'Empereur en ce qui concerne le mariage, base de la famille. Sur l'institution en elle-même, voici ce qu'il dit : « On n'a pas d'idée de l'institution du mariage ni des lumières du siècle. A présent qu'il n'y a plus de castes, c'est la plus imposante devant la nature. » Mais, plus le mariage est digne, imposant, plus il doit être entouré de réflexions sérieuses ; de là, cette prescription qu'il aurait voulu voir écrite dans la loi et qui, si elle y avait été inscrite, empêcherait bien des unions désastreuses : « On ne devrait pas permettre le mariage à des individus qui ne se connaîtraient pas depuis six mois. » Le mariage accompli, il ne doit pas être rompu sans des motifs très sérieux. Napoléon se montre ici très sévère : « J'ai épousé une femme brune qui m'était bien connue depuis six mois et je reconnais ensuite qu'elle n'est pas fille de celui que j'avais cru son père ; il n'y a point erreur de personne, il y a mariage. Autrement, ce serait un jeu; il y a eu échange d'âme, de transpiration... Tant pis pour l'homme... Vous ne pouvez plus remettre la fille dans l'état où elle était... On sifflerait un drame qui serait contraire à mon système. »

Il allait encore plus loin quand il soutenait la thèse suivante : « La moralité pourrait défendre

la dissolution du mariage contracté par erreur avec une aventurière, si, par une bonne conduite longtemps soutenue, elle avait fait le bonheur de son mari. »

S'il tient tant à la stabilité du mariage, cela vient de l'horreur instinctive que lui inspiraient les familles brisées. Ecoutez ces paroles : « Qu'est-ce qu'une famille dissoute? Que sont les époux qui, après avoir vécu dans les liens les plus étroits que la nature et la loi puissent former entre des êtres raisonnables, deviennent tout à coup étrangers l'un à l'autre, sans néanmoins pouvoir s'oublier? Que sont des enfants qui n'ont plus de père? qui ne peuvent confondre dans un même embrassement les auteurs désunis de leurs jours; qui, obligés de les chérir et de les respecter également, sont pour ainsi dire forcés de prendre parti entre eux; qui n'osent rappeler en leur présence le déplorable mariage dont ils sont les enfants. Ah! gardons-nous d'encourager le divorce! De toutes les modes, ce serait la plus funeste. » Quelles paroles montreraient mieux la haute opinion que l'Empereur avait de la famille et le caractère auguste, presque religieux, qu'il prêtait au mariage ?

L'individu, membre de la famille, a des devoirs personnels : la conscience les lui dicte, de même qu'elle le réprimande s'il manque à les remplir. L'accomplissement désintéressé de ces devoirs, sans autre espoir de récompense que la satisfaction intime, constitue la moralité personnelle de chaque homme. Suivant que celui-ci verra le mobile de toutes ses actions dans la pratique désintéressée

de toutes les vertus ou, qu'au contraire, il ne l'envisagera que dans l'utilité que cette pratique peut lui rapporter, il sera un homme honnête ou un égoïste sans mérite ; si le mauvais instinct de l'homme l'emporte sur les joies pures de la moralité, ou même sur l'intérêt personnel, un degré sera descendu et l'on se trouve en présence du vice et de son hideux cortège.

D'après une définition ancienne, mais toujours vraie, la vertu consiste à se tracer du devoir une idée absolue, à lui soumettre tous ses penchants, à lui immoler tous ses appétits moraux ou physiques. Ce que nous connaissons déjà du caractère de Napoléon joint à ce que nous en verrons dans la suite permettra de répondre à cette question de savoir si Napoléon fut réellement vertueux. Mais, ici, ce qu'il nous importe de relever, c'est son opinion sur ce sujet. Comprenait-il la vertu telle que nous venons de la définir? Dans l'affirmation, quel cas en faisait-il? A cette seconde question, la réponse est formelle. « Tant pis pour ceux qui ne croient pas à la vertu ! s'écrie-t-il le 25 septembre 1797. Ils se privent de la seule consolation qui puisse soutenir l'homme dans l'adversité. »

Ce n'est pas là le cri d'un homme qui méprise profondément tous ses semblables.

L'Empereur aimait les natures droites et franches; il ne pouvait souffrir les hommes dont la conduite privée était irrégulière ; il les éloignait de lui ; il leur défendait l'entrée de ses palais ; il n'admettait pas qu'une femme, ne fût-elle que légère dans sa conduite, pût approcher les princesses de sa fa-

mille. Quant aux prévaricateurs, aux fournisseurs infidèles, il n'avait pour eux aucune indulgence.

Ce soin d'exiger dans son entourage une honorabilité au-dessus de tout soupçon, il le portait aussi dans le choix des fonctionnaires chargés de représenter la France : il y voit une question de dignité et de respect pour la nation tout entière ; mais, ce côté pour ainsi dire public de son amour pour l'ordre provient de l'instinct le plus intime de sa conscience personnelle.

Sa correspondance nous montre dans maintes circonstances jusqu'à quel point il poussait ses scrupules (1) ; c'est ainsi qu'en 1797, il écrit au général Victor : « Le général en chef ne voit pas d'inconvénients à ce que vous permettiez à quelques officiers de se rendre à Rome après la ratification, ayant soin de n'accorder cette permission qu'à ceux qui peuvent nous y faire honneur soit par leur tenue, soit par leur moralité. » Et, dans une autre circonstance : « Je verrais avec peine que M. Nardou, au lieu d'avoir amené sa femme, eût amené sa maîtresse... J'ai le droit d'exiger de la moralité, et surtout la plus grande décence de la part de ceux auxquels je confie des fonctions importantes. A cet effet, témoignez mon mécontentement à M. Forfait ; on m'assure qu'il va publiquement au théâtre avec une Romaine qui n'est qu'une femme publique. Un homme de son âge et dans sa place ne devrait pas se compromettre à ce point. »

Beaucoup plus sévères encore sont ses jugements et ses actes, lorsqu'il s'agit de la probité ;

dès le 12 octobre 1796, il écrivait au Directoire : « Depuis que je suis à Milan, je m'occupe à faire la guerre aux fripons ; j'en ai déjà fait juger et punir plusieurs ; je dois vous en dénoncer d'autres. En leur faisant une guerre ouverte, il est clair que j'intéresse contre moi mille voix qui vont chercher à pervertir l'opinion. Je comprends que, s'il y a deux mois, je voulais être duc de Milan, aujourd'hui, je voudrais être roi d'Italie ; mais tant que mes forces et votre confiance dureront, je ferai une guerre impitoyable aux fripons et aux Autrichiens. » L'assimilation des fripons aux ennemis de la patrie est de la plus grande justesse : c'est que Napoléon sait bien que la probité doit être exigée en temps de guerre au même titre que la discipline, parce que de la faute d'un seul peut dépendre la ruine de tous. Aucune punition ne lui paraîtra trop sévère pour ceux qui dilapident les fonds qui leur sont confiés (1) : c'est ainsi qu'il écrit à son frère Joseph à propos d'Ouvrard et des autres fournisseurs qui avaient commis tant d'exactions : « J'étais bien résolu à les faire *fusiller* sans procès. Grâce à Dieu, je suis remboursé. Cela n'a pas laissé que de me donner beaucoup d'humeur. Je vous dis cela pour vous faire voir combien les hommes sont coquins. »

Qu'il s'agisse de gros intérêts ou de simples questions de détail, son aversion est toujours aussi grande. « On m'assure, écrit-il, que le capitaine de la forêt de Compiègne, qui était un homme pauvre et qui avait des dettes, il y a quelques années, a aujourd'hui huit chevaux dans son écurie et vient

d'acheter une maison valant de vingt-cinq à trente mille francs. Faites une enquête secrète sur cet objet, pour savoir si cette fortune ne serait point faite aux dépens de la forêt. » Et, dans trois lettres successives, l'Empereur prescrit à Réal toutes les précautions à prendre pour la surveillance des forêts de l'Etat et pour éviter tous les abus dans la gestion de ces immeubles. C'est le même sentiment qui lui faisait dire un jour : « J'ai beau faire, je ne puis pas estimer un homme qui gagne cent mille francs par an. »

Mais, en retour, Napoléon appréciait et aimait les honnêtes gens ; là ne se bornait pas son rôle, il les défendait le cas échéant et le maréchal Davoût, vers lequel, cependant, ne le portaient pas les secrètes tendances de son cœur, fut pourtant vengé par lui d'injustes accusations.

En ce qui le concerne personnellement, c'est avec une véritable complaisance que Napoléon revenait toujours sur son désintéressement ; rien n'est plus curieux que de voir les retours qu'il faisait sur lui-même, sous ce rapport, à Sainte-Hélène. Il racontait à Las Cases qu'il était revenu d'Italie sans aucune fortune, alors qu'il aurait pu facilement rapporter dix ou douze millions, puisque, jamais, on ne lui demanda aucun compte. Et cependant, après cette preuve de désintéressement, extraordinaire à cette époque, après avoir, exemple unique dans l'histoire moderne, fourni aux besoins de la patrie, au lieu de lui être à charge, il n'avait reçu du gouvernement aucune récompense nationale. Cela avait coûté à son amour-propre, mais il

constatait avec plaisir, combien ce désintéressement lui avait été utile pour la suite de sa carrière : « Arrivé à la tête des affaires comme Consul, disait-il, mon propre désintéressement et toute ma sévérité ont pu seuls changer les mœurs de l'administration et empêcher le spectacle effroyable des dilapidations directoriales. J'ai eu beaucoup de peine à vaincre les penchants des premières personnes de l'État que l'on a vu, depuis, près de moi, strictes et sans reproche. Il m'a fallu les effrayer souvent. Combien n'ai-je pas dû répéter de fois, dans mes conseils, que si je trouvais en faute mon propre frère, je n'hésiterais pas à le chasser ! » Et dans des notes biographiques qui sont entièrement de sa main, il ajoute des détails précis sur les propositions qui lui furent faites et sur la réponse invariable qu'il leur opposa. « Lors de l'armistice conclu avec le duc de Modène, écrit-il, le commandeur d'Este, son fils naturel, chargé de la négociation, fit porter plusieurs caisses chez l'intendant de Napoléon, après quoi, se rendant à son audience, il le pria de recevoir ces caisses comme une preuve de l'estime de son maître. Elles contenaient deux millions en or, en doubles souverains. « C'est bien, dit Napoléon ; qu'on les porte chez le trésorier de l'armée qui les recevra en compte de la contribution. » Le commandeur voulut expliquer ses instructions, mais on ne voulut pas comprendre et il fallut en passer par là. »

Napoléon a raconté encore une autre anecdote : « Au sac de Pavie, une caisse d'or et d'effets précieux tomba entre les mains de son aide de camp,

Marmont, qui, à la pointe du jour, la porta chez le général en chef; celui-ci ordonna de la remettre au payeur ; ce qui fut fait. » Napoléon ajoute : « De pareilles scènes se retracèrent souvent, » et il fait suivre ses paroles de nombreux exemples de son désintéressement.

Les joueurs lui déplaisaient presque autant que les fripons : un colonel lui avait été signalé comme adonné à cette malheureuse passion; alors Napoléon écrit : « Conduite indigne d'un officier qui, père de famille et ayant deux mille enfants à soigner, leur doit l'emploi de tout son temps et l'exemple d'une bonne conduite. » (IX, p. 331.)

Les maisons de jeu autorisées sont un véritable malheur, et, au Conseil d'État, Napoléon revient à deux reprises sur la nécessité de changer la législation existante : « Il faut déclarer positivement la tolérance des jeux ou la prohibition. Le dernier parti est le plus conforme à la morale. Il faut donc l'adopter et n'excepter que Paris... Je désirerais que l'on fît discuter au Conseil d'État la question de supprimer les jeux dans toutes les villes de la République, hormis Paris : c'est un objet de scandale. » (VII, p. 361.)

De tous ces documents, il résulte que Napoléon avait non seulement le sentiment de la vertu, mais encore un penchant très marqué pour les hommes honnêtes, pour les consciences pures. La qualification de vertueux se trouvait rarement sous sa plume et dans sa bouche ; elle n'en avait que plus de mérite et l'on sent que c'est avec un véritable contentement de cœur qu'il l'applique à des

âmes droites comme « le brave et vertueux général Travot », comme Larrey, dont l'éloge n'est pas à faire, après la parole historique du Testament.

De cette estime pour les honnêtes gens devait naître chez Napoléon le désir d'en augmenter le nombre; à Sainte-Hélène, il exposait à Las Cases un de ses rêves de philanthropie qui contient, comme en résumé, toute sa manière de voir sur cette question : « Des abus, disait-il, sont inhérents à toute société humaine, et il existe comme une espèce de réseau étendu sur les lieux abaissés qui enveloppe la petite multitude ; il faut qu'une maille se rompe pour qu'il en remonte quelque chose à la haute région. Aussi, un de mes rêves, nos grands événements de guerre accomplis et soldés, de retour à l'intérieur, en repos et respirant, eût été de chercher une demi-douzaine ou une douzaine de vrais bons philanthropes, de ces braves gens ne vivant que pour le bien, n'existant que pour le pratiquer. Je les eusse disséminés dans l'Empire, qu'ils eussent parcouru en secret pour me rendre compte à moi-même ; ils eussent été les *espions de la vertu !* Ils seraient venus me trouver directement; ils eussent été mes confesseurs, mes directeurs spirituels; et mes décisions avec eux eussent été mes bonnes œuvres secrètes. Ma grande occupation, lors de mon entier repos, eût été, du sommet de ma puissance, de m'occuper à fond d'améliorer la condition de toute la société ; j'eusse prétendu descendre jusqu'aux jouissances individuelles; et, s'il n'eût pas suffi de mon naturel pour m'y porter, le calcul encore serait venu m'y décider ; car, après tant de

gloire acquise, quel autre moyen me restait d'en acquérir encore? »

Estimer la vertu, chercher son développement, n'est pas le fait d'un homme qui ne voit dans l'humanité que les mauvais sentiments et les mauvais instincts. Sans doute, il reconnaîtra qu' « il est toujours plus intéressant de rendre compte d'une mauvaise nouvelle que d'une bonne (1) », et que c'est là une des conséquences de notre nature dépravée, mais, en retour, il aura pour défendre cette même nature humaine, des arguments quelquefois bizarres, mais qui, du moins, tendront toujours à excuser l'homme et ses passions.

Est-ce dans cette catégorie qu'il faut ranger cette théorie vraiment par trop originale (2) : « La lâcheté n'est pas innée en nous. Au son de la trompette, le cheval hennit, se redresse et trépigne d'ardeur. » L'argument est peu flatteur : est-il plus solide ?

Toute autre est cette pensée qu'il adresse à Joséphine (3) : « Tout avilit, hors la haine. » Ce n'est pas là un souvenir du caractère corse ; ce n'est pas une défense de la haine en tant que sentiment vicieux ; ici, encore, il faut distinguer l'objectif du subjectif ; c'est une allusion, qui ne manque pas d'un légitime orgueil, à la haine qu'il inspire et non pas à celle qu'il pourrait ressentir.

Quoi qu'on en ait dit, son mépris de l'humanité (4) était adouci par une grande dose d'indulgence ; philosophiquement parlant, Napoléon n'était pas un pessimiste. Témoin ces lignes dictées en exil, à l'heure où il aurait eu le plus de

droits de se montrer mécontent des hommes : « Les traîtres sont plus rares qu'on ne croit. Les grandes vues, les grandes vertus sont des exceptions. La masse des hommes est faible, mobile parce qu'elle est faible, cherche fortune où elle peut, fait son bien sans vouloir le mal d'autrui et mérite plus de compassion que de haine. Il faut la prendre comme elle est, s'en servir telle qu'elle et chercher à l'élever si on peut ; mais, soyez-en sûrs, ce n'est pas en l'accablant de mépris qu'on parvient à la relever. Au contraire, il faut lui persuader qu'elle vaut mieux qu'elle ne vaut, si on veut en obtenir tout le bien dont elle est capable. A l'armée, on dit à des poltrons qu'ils sont des braves, et on les amène ainsi à le devenir. En toutes choses, il faut traiter les hommes de la sorte et leur supposer les vertus qu'on veut leur inspirer. »

Le corollaire de la morale, sa sanction pour ainsi dire, se trouve dans la responsabilité qui résulte du mérite ou du démérite de chacune des actions humaines. Par suite de son idée de mission providentielle, Napoléon était naturellement porté à croire au châtiment des gouvernements ou des peuples qui s'étaient attaqués à lui et à la France. C'est dans cet ordre d'idées qu'il écrit au début de la campagne de 1806 : « La mort du prince Louis semble être une punition du ciel ; car c'est lui le véritable auteur de la guerre. » (XIII, p. 336.)

Mais, là où cette idée de responsabilité prend véritablement la forme d'une doctrine philosophique, immuable et personnelle, c'est lorsque, envisageant la question d'une façon supérieure et

en dehors de tout principe particulier à une religion quelconque, Napoléon est amené, dans son récit de la campagne d'Égypte (1) à donner une explication philosophique et historique de ce dogme des peines qui se trouve à la base de toutes les religions, révélées ou naturelles, et qui est comme le couronnement nécessaire de toutes les morales.

Ici, le penseur s'occupe successivement de la forme de ce dogme dans la religion chrétienne et dans la religion mahométane ; il en étudie les différences tangibles et rationnelles. C'est une exposition ; il ne conclut pas, mais le lecteur est convaincu de la croyance profonde de Napoléon à cette théorie des peines, punition nécessaire des actions coupables accomplies pendant la vie.

Il faut lire tout ce morceau qui est écrit suivant les règles du plus beau style historique : simple et sévère lorsqu'il s'agit du dogme chrétien, la pensée devient colorée et brillante lorsque nous passons aux promesses de Mahomet. Nous en citerons les deux passages principaux pour bien fixer la nature des théories historiques de l'Empereur. « L'Église chrétienne, dit-il, promit pour récompense aux justes de voir Dieu face à face, jouissance toute spirituelle, dans le temps qu'elle menaçait les réprouvés de peines toutes corporelles, car ils brûlent dans des brasiers ardents. *Cette opposition s'explique.* Si les méchants n'eussent été menacés que d'être soumis à des peines spirituelles, ils les auraient bravées ; le frein eût été trop faible pour réprimer leurs mauvais penchants. D'un autre côté,

un paradis où les élus eussent goûté les plaisirs du monde eût exalté la chair, et la morale chrétienne se propose surtout de la réprimer et de la mortifier. La contrition imparfaite est ainsi un moyen de salut comme la contrition parfaite ...Mahomet s'adressait à des peuples sauvages, pauvres, manquant de tout, fort ignorants ; s'il eût parlé à leur esprit, il n'eût pas été entendu. Au milieu de l'abondance de la Grèce, les plaisirs de la contemplation de l'esprit étaient un besoin ; mais, au milieu des déserts, où l'Arabe soupirait sans cesse après une source d'eau, après l'ombre d'un palmier qui pût le mettre à l'abri des rayons brûlants du soleil du tropique, il fallait promettre aux élus, pour récompense, des fleuves de lait intarissables, des bosquets odoriférants, où ils se reposeraient à l'ombre perpétuelle, dans les bras de divines houris, à la peau blanche, aux yeux noirs. Les Bédouins se passionnèrent pour un séjour aussi enchanteur ; ils s'exposèrent à tout pour y parvenir : ils devinrent des héros. »

Malgré cette peinture ravissante du paradis de Mahomet, comme l'on sent bien les préférences intimes de Napoléon pour le dogme chrétien, combien l'emporte, d'après lui, la théorie des jouissances spirituelles avec ce corollaire des peines corporelles, sur le dogme tout matériel des récompenses lascives promises aux élus du Prophète. Mahomet est presque muet sur la question des châtiments, nous savons que ses élus vont jouir au paradis d'un bonheur qui n'est pas de nature à relever la conscience humaine pendant la vie, mais,

les méchants, que deviennent-ils ? Comme le dit si bien Napoléon, les mauvais menacés de peines purement spirituelles les braveront bientôt. Que sera-ce, s'ils ne doivent être punis que par l'absence de jouissance ? Pour des peuples sauvages et ignorants le dogme est bien subtil ; de là, cette conséquence qui s'imposait à Napoléon que, dans une théorie où le dogme des peines n'est pas même entrevu, la moralité de l'homme pendant la vie est forcément d'une nature inférieure.

Si les mauvaises actions, celles du moins qui sont du domaine de la conscience et ne relèvent pas de la justice humaine, n'ont pas de sanction après la mort, quelle sera l'honnêteté de l'homme qui ne se connaît pas de frein. Nous touchons ici à cette grande question de la nécessité d'une religion comme institution sociale. Elle sera traitée plus loin ; mais nous devions signaler à cette place les principes de Napoléon sur cette partie de la morale qui peut en être considérée comme la sanction nécessaire.

La nécessité de la morale ainsi établie d'après les écrits mêmes de Napoléon, il faut voir quels sont, d'après lui, les moyens que tout homme doit employer pour obtenir une bonne morale privée, pour perfectionner ses qualités natives, pour combattre ses mauvais penchants.

Le travail est un auxiliaire puissant et Napoléon ne manquera pas de lui faire une place spéciale dans les moyens de perfectionnement qui nous occupent : « Les magistrats sont heureux, écrit-il (1), d'avoir à gouverner des hommes laborieux ; le

travail assure à la fois le repos de la société et le bonheur de l'individu. »

Mais ce qui s'impose comme une nécessité pour atteindre ce but moralisateur, c'est de prendre l'homme dès son enfance ; de le façonner par l'éducation et par l'instruction, tâches sublimes qui demandent chez le père comme chez le professeur une dignité qui, dans certains cas, transforme leurs fonctions en un véritable sacerdoce (A). Ici les prescriptions de l'Empereur, quand elles sont dégagées de tout souci politique, touchent parfois au sublime ; toujours, elles sont marquées au coin de la raison la plus droite.

Que trouver à redire à ces paroles prononcées au Conseil d'État : « On doit faire en sorte que les jeunes gens ne soient ni trop bigots, ni trop incrédules ; ils doivent être appropriés à l'état de la nation et de la société ? » Et à ces instructions du 15 août 1805, au recteur de l'Université de Bo-

(A) Nous aurons dans le chapitre des idées générales de Napoléon, à revenir plusieurs fois sur ce sujet de l'éducation et de l'instruction. Pour ce qui est de la discipline du corps enseignant, de l'idéal que Napoléon s'était forgé de l'Université, nous en parlerons dans le chapitre des nouvelles institutions. Mais il fallait dégager, dès à présent, les principes de ce qui est leur mise en pratique, leur application ; il fallait les signaler pour bien montrer l'importance que l'Empereur y attachait.

D'ailleurs, cette division entre les principes et la mise en application de la théorie, s'imposait d'elle-même, d'une façon générale, pour la plupart des grandes questions philosophiques que nous avons rencontrées. C'est ainsi qu'après avoir vu le respect de Napoléon pour la famille, en tant qu'institution sociale, nous étudierons plus loin, les règles et les détails législatifs au moyen desquels l'Empereur prétendait assurer ce respect qu'il voulait inculquer aux autres au même degré qu'il le possédait lui-même.

logne : « Donnez une bonne direction à l'instruction de la jeunesse ; recommandez-lui le respect pour la religion et les lois ; écartez tout ce qui pourrait donner de fausses idées du vrai et tout ce qui pourrait faire errer de jeunes têtes. La modération est la première loi de notre machine physique et morale. »

Dans une autre circonstance, Napoléon voulut montrer avec éclat son respect pour la jeunesse, et son amour pour la littérature française. Villemain nous a raconté qu'en 1812, quelques jours avant de partir pour la campagne de Russie, Napoléon se rendit à l'Ecole normale qu'il venait de fonder ; il était accompagné d'un seul aide de camp, le comte de Narbonne. Le narrateur fut témoin de la scène qu'il raconte et, dans les paroles qu'il fait prononcer à Napoléon, il déclare n'avoir rien ajouté ou retranché, tant sa mémoire avait été frappée à jamais par la netteté et la vigueur du style. L'Empereur, satisfait de la visite, au moment de quitter l'Ecole, se tourna vers M. de Narbonne et lui dit : « Avant tout mettons la jeunesse au régime des saines et fortes lectures. Corneille, Bossuet, voilà les maîtres qu'il lui faut : cela est grand, sublime et, en même temps, régulier, paisible et subordonné. Ayons donc des lettres françaises dignes du Concordat et de la paix de Presbourg, de Marengo et de Tilsitt, et, pour cela, ayons de fortes études et une jeunesse nourrie dans l'admiration du grand et du beau (1). »

Que doit-on le plus admirer de ces nobles principes ou de la façon supérieure dont ils sont expo-

sés ? Cependant, nous avons fait une restriction, il faut la justifier. Dans son projet de création de l'Université, deux idées semblent avoir pris trop de place dans l'esprit de Napoléon, elles n'ont pu que nuire à l'harmonie de l'édifice, en lui donnant un caractère, sinon provisoire, du moins empreint de ses passions personnelles ou des idées actuelles, au-dessus desquelles le génie de l'Empereur aurait dû s'élever. Il redoutait l'immixtion du clergé dans les choses de l'enseignement, témoin cette parole dite au Conseil d'État : « On connaît les vices et les scandales qui régnaient parmi les moines ; j'ai eu moi-même occasion d'en juger, ayant été quelque temps élevé parmi eux. » Sans doute, on admet très bien que, chef d'Etat absolu, il ait voulu, au lendemain de la Révolution, enlever au clergé l'espèce de monopole qu'il possédait pour l'éducation nationale ; on comprend cette parole de la séance du 1er juillet 1809 : « Je ne veux pas que les prêtres se mêlent de l'éducation publique. » Mais, il aurait dû aussi se rappeler cette belle pensée qu'il avait émise précisément à propos de l'instruction de la jeunesse : « La modération est la première loi de notre machine physique et morale, » et son esprit prophétique aurait dû lui faire envisager les dangers d'une exclusion absolue qui avait pour résultat de remplacer, au nom des grandes idées libérales de la Révolution, l'ancien monopole du clergé par le monopole aussi dangereux de l'instruction par l'État. Ce fut, on peut le dire, la plus grande lacune de ce génie, de vouloir enrégimenter la France civile, comme il l'avait fait

pour l'armée. Les heures cruelles de la défaite, l'effondrement de son pouvoir, qui menaça l'édifice lui-même pendant toutes les années de la Restauration, lui ont montré avant sa mort, la plus grande erreur qu'il avait commise.

Sans doute, il n'avait pas absolument tort lorsque, traitant toujours cette question de l'instruction nationale, il adressait ces reproches amers au système d'éducation religieuse :

« Dans le partage de l'autorité avec ce qu'ils appellent le pouvoir temporel, les prêtres se réservent l'action sur l'intelligence, sur la partie noble de l'homme et prétendent réduire le pouvoir temporel à n'avoir d'action que sur les corps. » Mais, le moyen de remédier à ce gros défaut était-il celui qu'il a employé? Il est aussi dangereux de reconnaître à ses adversaires de tels avantages, qu'il est prudent de chercher à les déposséder, par des moyens de conviction et de raison. L'Université s'est chargée de montrer qu'elle en était capable; car, depuis sa fondation, au milieu des époques les plus troublées, elle a su maintenir haut et ferme, ce drapeau du spiritualisme que, malgré leur vaillance, les collèges religieux, trop absolus dans leurs principes, auraient été impuissants à défendre.

La seconde préoccupation de Napoléon était de préparer une jeunesse empreinte d'idées conformes aux institutions politiques nouvelles ; il donnait, avec plaisir, des détails sur la manière dont il comprenait cette immixtion dangereuse de la politique dans l'instruction : « Le ministre des cultes, disait-

il au Conseil d'Etat, doit présider au choix des ouvrages classiques qui seront mis dans les mains des jeunes gens. Je le charge de faire faire un petit volume pour chaque classe qui sera composé de passages des écrivains anciens et modernes, *propres à inspirer à la jeunesse un esprit et des opinions conformes aux lois nouvelles de l'Empire.* »
On est étonné de rencontrer de telles faiblesses dans un si grand génie ! Ce système des manuels, avec citations tronquées et sans suite, qu'est-ce autre chose qu'une atteinte au bon sens de la jeunesse et au respect qui est dû aux grands auteurs ? Quel peut être le résultat d'une semblable instruction ? Que penser d'une nation dont les hommes instruits ne connaîtront que les auteurs classiques dont les opinions étaient orthodoxes à l'époque de leurs études ! Et, si le gouvernement vient à changer pendant que le jeune homme fait ses humanités, les auteurs changeant en même temps, quelle est la stabilité de convictions que vous serez parvenu à inspirer à ces jeunes intelligences ?

Ces deux erreurs très graves sont heureusement les seules qu'on puisse relever dans les principes de Napoléon en matière d'instruction et d'éducation.

Il est deux sujets spéciaux à cette matière, sur lesquels son opinion est bonne à connaître et qui nous consoleront sans peine des erreurs que nous venons de signaler. Je veux parler des idées de Napoléon sur l'éducation des femmes et de ses principes en matière d'instruction des jeunes princes. Ce sont des sujets qui lui sont presque personnels et

dans lesquels son âme se révèle à nous avec franchise et sans détours.

Pour les jeunes filles, il émet avant tout ce desideratum qu'elles soient élevées dans leur famille. Voici ce qu'il en dit au Conseil d'État: « Je ne pense pas qu'il faille s'occuper d'un régime d'instruction pour les jeunes filles; elles ne peuvent être mieux élevées que par leurs mères : l'éducation publique ne leur convient point, puisqu'elles ne sont point appelées à vivre en public : les mœurs sont tout pour elles, le mariage est toute leur destination. La carrière religieuse leur était jadis ouverte; elles épousaient Dieu et la société n'y gagnait pas grand'chose; mais leurs parents y gagnaient de n'avoir point de dots à payer : tout cela est changé. »

Quelquefois, la mère n'est plus au foyer; le père est occupé à l'extérieur, et dans l'impossibilité de pourvoir à l'éducation de ses filles; c'est précisément le cas de ceux auxquels Napoléon s'intéressait le plus : ses vieux soldats légionnaires, ses officiers sans fortune (1). Alors, il faudra une pension où, suivant le mot sublime de l'Empereur, le but principal, unique pour ainsi dire, sera de créer des mères. « Les anciens systèmes d'éducation ne valent rien, disait un jour Napoléon à Mme Campan ; que manque-t-il aux jeunes personnes pour être bien élevées en France? — Des mères, répondit Mme Campan. — Le mot est juste. Eh bien, Madame, que les Français vous aient l'obligation d'avoir élevé des mères pour leurs enfants. » A la suite de cette conversation, Mme Campan fut chargée de concert avec le grand chancellier, Lacépède, de la direction et

de l'organisation des maisons de la Légion d'honneur (A).

Napoléon se réserva le rôle le plus important; il traça les règles d'éducation et d'instruction, et nous allons voir que jamais plus de bon sens, de cœur et de raison, ne furent dépensés pour une si belle cause.

Pour donner aux dames de la Légion d'honneur le prestige et la dignité dont il veut les entourer non seulement vis-à-vis de leurs élèves, mais encore vis-à-vis du public, Napoléon se réserve de les nommer personnellement (XIV, p. 202). Puis, en ce qui concerne les élèves, il s'occupe avant tout des précautions hygiéniques. Rien ne devra être négligé dans ce sens : on achètera le bois qui entoure l'éta-

(A) La Restauration ne put comprendre ce qu'il y avait eu de beau dans la conduite de Mme Campan ; elle ne vit pas les immenses services qu'elle avait rendus à la jeunesse ; elle ne voulut regarder que la position officielle que cette digne femme avait occupée sous l'Empire. Les calomnies les plus atroces furent répandues sur sa conduite et sur sa vie privée ; elle dut se réfugier chez une de ses anciennes élèves, afin d'y retrouver la paix si nécessaire après les existences bien remplies. Une des nobles actions de l'Empereur fut, pendant les Cent jours, de rendre la justice la plus éclatante à celle qui l'avait si bien aidé dans son œuvre de régénération morale. Mme Campan, ne pouvant croire à la noirceur des Bourbons et de leurs partisans avait entrepris d'exposer sa conduite dans un mémoire : elle y racontait sa situation précaire au lendemain du 9 thermidor, la création de sa maison de Saint-Germain, afin de subvenir à ses plus pressants besoins et à ceux de sa nombreuse famille; elle disait, ce qui était la vérité la plus absolue, que Napoléon était venu l'y chercher pour la mettre à la tête de la maison d'Ecouen. Cette défense ne servit qu'à rendre sa situation plus pénible encore. C'est alors que l'Empereur, revenant de l'île d'Elbe, la vengea noblement des vilenies des Bourbons ; il ordonna, pour la sauver de l'oubli, le dépôt du mémoire de Mme Campan, aux archives du ministère des relations extérieures.

blissement d'Ecouen afin que les élèves aient du bon air à respirer et de l'espace pour prendre leurs ébats (1).

Nous entrons maintenant dans les prescriptions d'éducation et d'instruction proprement dites. On commencera par enseigner aux jeunes filles la religion dans toute sa sévérité ; c'est une importante affaire dans une institution publique de demoiselles. « Elle est, *quoi qu'on en puisse dire*, le plus sûr garant pour les mères et pour les maris. Elevez-nous des croyantes et non pas des raisonneuses. La faiblesse du cerveau des femmes, la mobilité de leurs idées, leur destination dans l'ordre social, la nécessité d'une constante et perpétuelle résignation et d'une sorte de charité indulgente et facile, tout cela ne peut s'obtenir que par la religion, par une religion charitable et douce. Je désire qu'il sorte d'Ecouen non des femmes très agréables, mais des femmes vertueuses. Que leurs agréments soient de mœurs et de cœur, non d'esprit et d'amusement : que les élèves fassent chaque jour des prières régulières, entendent la messe et reçoivent les leçons sur le catéchisme. Cette partie de l'éducation est celle qui doit être la plus soignée. » On leur apprendra l'histoire, la géographie, un peu de botanique, de physique (A), d'histoire naturelle ; elles devront connaître assez de médecine et de pharmacie pour être à même de remplir dans leurs

(A) « Il faut se borner en physique à ce qui est nécessaire pour prévenir une crasse ignorance et une stupide superstition et s'en tenir aux faits, sans raisonnements qui tiennent directement ou indirectement aux causes premières. »

familles, soit auprès du mari, soit auprès des enfants, le rôle de garde-malade. On pourrait les habituer à l'économie, leur apprendre la valeur des choses, en leur donnant, lorsqu'elles seront parvenues à un certain âge, une masse d'habillement. Elles doivent savoir faire tous les ouvrages de femme; un peu de ménage; un peu de cuisine. Le costume sera simple, sans exclure des formes agréables, avec les modifications qui conviennent à la pudeur et à la santé. La nourriture se composera de la soupe, du bouilli et d'une petite entrée. « Il ne faut rien de plus. » Comme arts d'agréments, la danse qui est nécessaire à la santé, mais un genre de danse gaie et qui ne soit pas danse d'opéra. Napoléon accorde aussi la musique; mais la musique vocale seulement. Il ne veut ni du latin, ni d'aucune langue étrangère. « Quant à la littérature, dit l'Empereur dans sa lettre du 22 octobre 1807, il faut y aller très doucement, en partant du principe que les premières considérations sont les mœurs. Provisoirement, « on peut leur montrer la langue française et la partie de la rhétorique qui n'éveille point l'imagination des jeunes personnes. »

Mais ce que Napoléon ne veut pas plus admettre que le latin, c'est qu'on fasse monter les jeunes filles sur un théâtre ou qu'on excite leur émulation par des distinctions de classe : « Cela est bon pour les hommes, dit-il, qui peuvent être dans le cas de parler en public et qui, étant obligés d'apprendre beaucoup de choses, ont besoin d'être soutenus et stimulés par l'émulation. Mais, pour des jeunes

filles, il ne faut point d'émulation entre elles ; il ne faut pas éveiller leurs passions et mettre en jeu la vanité, qui est la plus active des passions du sexe. »

La tenue de la maison sera très sévère ; à l'exception du directeur, aucun homme n'y entrera ; en d'autres termes la maison d'Ecouen sera sous une règle aussi exacte que les couvents de religieuses. C'est l'intention formelle de l'Empereur et il y insiste beaucoup.

Son but est nettement défini : « Je veux faire de ces jeunes filles des femmes utiles, certain que j'en ferai par là des femmes agréables. Je ne veux pas chercher à en faire des femmes agréables, parce que j'en ferais des petites maîtresses. Si l'on me dit que l'établissement ne jouira pas d'une grande vogue, je réponds que c'est ce que je désire, parce que mon opinion est que, de toutes les éducations, la meilleure est celle des mères, parce que mon intention est principalement de venir au secours des jeunes filles qui ont perdu leurs mères ou dont les parents sont pauvres ; qu'enfin, si les membres de la Légion d'honneur qui sont riches dédaignent de mettre leurs filles à Ecouen, si ceux qui sont pauvres désirent qu'elles y soient reçues, et si ces jeunes personnes, retournant dans leurs provinces, y jouissent de la réputation de bonnes femmes, j'ai complètement atteint mon but et je suis assuré que l'établissement arrivera à la plus solide, à la plus haute réputation (A). »

(A) Au début de la note que nous venons de citer, Napoléon s'exprimait ainsi : « Il faut que l'établissement d'Ecouen soit beau dans tout ce qui est monument et qu'il soit simple dans

Quelques mois après cette note si importante, Napoléon revient encore sur le même sujet; il écrit, le 22 octobre 1807, à Lacépède, pour lui signaler un point qu'il a oublié dans son programme de Finkenstein, c'est l'étude du dessin. « Mais ce que je vous recommande principalement, dit-il, c'est la religion. Le choix d'un directeur est donc un objet d'une grande importance. Il faut que les élèves entendent la messe tous les jours et aillent faire la prière en commun avant de se coucher. » Le dimanche il y aura une grand'messe, un catéchisme et un petit sermon. On voit l'immense importance que Napoléon attachait à la religion; il s'occupait beaucoup aussi de la simplicité qu'il voulait ériger en règle fondamentale de l'établissement. « Les parents, dit-il, ne doivent pas pouvoir envoyer un sou à leurs enfants et la plus stricte égalité doit régner entre ces jeunes filles. »

Les filles du peuple ne sont pas non plus oubliées dans les pensées de Napoléon. Dès le mois d'octobre 1804, il s'en occupe avec Cambacérès et voici ce qu'il lui écrit à ce propos: « Il y a, à Paris, une quarantaine de couvents de religieuses qui tiennent des écoles publiques pour les petites filles du quartier. Cela montre la nécessité de pourvoir à l'éducation des femmes. Voyez avec M. Portalis... » Et le 17 décembre 1810, l'Empereur écrivait à Lavalette : « Voyez M^me^ de Genlis.

tout ce qui est éducation. Gardez-vous de suivre l'exemple de l'ancien établissement de Saint-Cyr où l'on élevait mal les demoiselles. » Il faut reconnaître que les prescriptions de Napoléon répondent bien à l'idéal qu'il s'était ainsi tracé.

Dites-lui que j'ai lu avec intérêt ses notes sur les écoles primaires des femmes ; que je désirerais qu'elle fît un plan général pour l'éducation des filles du peuple, depuis l'âge de sept à huit ans jusqu'aux premières écoles ; qu'elle fît bien connaître quelle est l'éducation des femmes à Paris, afin qu'on sache bien ce qui se fait et après, en deux sections, ce que l'on pourrait faire. Je désire surtout savoir ce que coûte au peuple son éducation, avoir des renseignements sur les écoles primaires et autres de cette espèce... »

Pour l'éducation des jeunes princes, l'Empereur avait des vues spéciales : en 1806, il forma le projet d'établir à Meudon un institut où seraient élevés les jeunes enfants de la famille impériale ; les fils de Louis étaient les seuls qui, à cette époque, auraient pu jouir de cette éducation particulière. Barbier, le savant bibliothécaire de l'Empereur et du Conseil d'État, fut chargé de créer une bibliothèque qui, d'après les désirs de Napoléon, devait, dès le début, contenir six mille volumes. La rapidité des événements empêcha de donner suite à ce projet, mais, à Sainte-Hélène, Napoléon revint plusieurs fois sur cette idée, et Las Cases, dans son *Mémorial*, nous a conservé la trace des intentions pédagogiques de l'Empereur.

On devait élever ensemble, suivant les mêmes programmes, les princes des royautés vassales ; c'était, pensait Napoléon, le meilleur moyen de leur inculquer une communauté d'idées politiques et générales. Chaque prince devait être accompagné de dix ou douze enfants, appartenant aux

meilleures familles du pays sur lequel il devait régner un jour. C'était pour les parents un moyen d'émulation et d'orgueil légitime ; pour les enfants, avec une éducation brillante et gratuite, le germe de l'affection et de la fidélité qu'ils devraient professer un jour pour leur souverain. Napoléon ne voulait pas faire des jeunes princes et de leurs camarades de véritables spécialistes, ni des savants ; il jugeait, avec raison, qu'un monarque doit avoir la connaissance de beaucoup de choses, plutôt que la science de quelques-unes seulement. Son plan était conçu dans ce sens ; sans les événements, l'avenir lui aurait très probablement donné raison.

Après l'éducation, moyen préventif, il reste à l'homme une route ouverte pour arriver à la vertu ; c'est de s'étudier, de se connaître, et lorsqu'on a découvert ses vices ou ses défauts, de se corriger : « Monsieur, dit un jour l'Empereur à quelqu'un qui se reconnaissait trop faible pour s'amender, quand on connaît son mal moral, il faut savoir soigner son âme comme on soigne son bras ou sa jambe. » Pour l'homme ainsi prémuni par de solides études, par une éducation raisonnée, par une lutte constante avec ses mauvais penchants, il n'y aura plus pour se conduire dans la vie d'une façon conforme à l'honnêteté et à la vertu, qu'à suivre la règle qu'on se sera tracée d'après les principes enseignés et aussi d'après les obligations imprescriptibles de la morale.

Voici comment Napoléon formulait cette règle : « Il faut toujours se conduire par le raisonnement et le calcul. Il faut savoir compter ses peines, ses

sacrifices, ses jouissances, pour arriver à un résultat; de même qu'on additionne ou qu'on soustrait tout ce qui se calcule. La raison, la logique, un résultat, doivent être les mobiles et le but constant de tout ici-bas. » Il y a là une apologie du côté utile de l'existence, qui ne doit pas étonner de la part d'un homme qui n'a jamais eu le temps de sacrifier la raison au sentiment; mais, sous cette apparente sécheresse, peu conforme à la morale aimable et se rapprochant beaucoup de la doctrine des stoïciens, il n'y a pas une idée qui ne soit un excellent guide dans la vie; sans doute, on aimerait à trouver ici un portrait un peu plus gracieux de la vertu; on voudrait y voir une part plus grande faite aux sentiments de douceur; mais, en revanche, le vice ne saurait pas, même sous le prétexte de l'utilitarisme, y trouver une consécration et une excuse.

Cet empire souverain du raisonnement et de la logique emporte avec lui l'idée d'une existence qui se conforme aux règles de la morale; mais, ce qui, mieux encore que tous ces arguments, démontre l'honnêteté de la règle de conduite tracée par l'Empereur, c'est la démarcation qu'il expose lui-même entre les devoirs et la conduite des souverains et la morale privée.

Cette idée nous amène forcément à l'étude de la morale publique de Napoléon qui s'impose, comme nous l'avons dit plus haut, à la suite de l'examen de ses principes de morale privée (A). « La mo-

(A) Cette dénomination de *Morale publique* a été prise un

rale publique, dit Napoléon, est fondée sur la justice qui, bien loin d'exclure l'énergie, n'en est au contraire que le résultat. » Malgré cette définition, que les actes politiques de l'Empereur n'ont pas respectée, Napoléon se fait de l'homme d'État une idée qui montre l'abîme immense qu'il y a, dans son esprit, entre les deux genres de morales ; nous en tirerons plus loin la conclusion qui, suivant nous, peut seule expliquer la grande figure de l'Empereur.

« Le cœur d'un homme d'État, dit-il, doit être dans sa tête, » et il ajoute que l'homme fait pour les affaires et l'autorité ne voit point les personnes ; il ne voit que les choses, leur poids et leurs conséquences. Tant pis, si, sur son chemin, se rencontre quelque individu ou quelque principe; il sera écrasé. C'est la théorie terrible du pouvoir absolu. Le principe même de ce pouvoir disparaît

jour, à Sainte-Hélène, par l'Empereur avec un autre sens que celui que nous lui donnons ici. Il entendait par là les mœurs publiques. « La morale publique, dit-il, est du domaine spécial de la raison et des lumières; elle en est le résultat naturel et l'on ne saurait plus faire rétrograder celle ci. Pour reproduire les scandales et les turpitudes des temps passés, la consécration des doubles adultères, le libertinage de la régence, les débauches du règne qui a suivi, il faudrait reproduire aussi toutes les circonstances d'alors, ce qui est impossible: il faudrait ramener l'oisiveté absolue de la première classe qui ne pouvait avoir d'autre occupation que les rapports licencieux des sexes; il faudrait détruire dans la classe moyenne ce ferment industriel qui agite aujourd'hui toutes les imaginations, agrandit toutes les idées, élève toutes les âmes; il faudrait enfin plonger les dernières classes dans cet avilissement et cette dégradation qui les réduisaient à n'être que de véritables bêtes de somme; or, tout cela est désormais impossible. Les mœurs publiques sont donc en hausse, et l'on peut prédire qu'elles s'amélioreront graduellement par tout le globe. »

devant le caprice du souverain ; c'est ainsi que, le 4 mai 1807, l'Empereur écrivait à son frère Joseph : « Quand on commence à avoir l'habitude des affaires, on méprise toutes les théories et on s'en sert, comme les géomètres, non pour marcher en ligne droite, mais pour continuer dans la même direction. »

Comment concilier ce principe avec celui qui reconnaît le rôle providentiel des nations (A), et avec ces belles pages sur l'utilité sociale de l'instruction, et sur la comparaison de l'honneur privé avec l'honneur national et militaire? « La plupart des sentiments, dit Napoléon, sont des traditions ; nous les éprouvons parce qu'ils nous ont précédés : aussi, la raison humaine, son développement, celui de nos facultés, voilà toute la clé sociale, tout le secret du législateur. Il n'y a que ceux qui veulent tromper les peuples et gouverner à leur profit, qui peuvent vouloir les retenir dans l'ignorance ; car, plus ils seront éclairés, plus il y aura de gens convaincus de la nécessité des lois, du besoin de les défendre ; et plus la société sera assise, heureuse et prospère. Et s'il peut arriver jamais que les lumières soient nuisibles dans la multitude, ce ne sera que quand le gouvernement, en hostilité avec les intérêts du peuple, l'acculera dans une position forcée, ou réduira la dernière classe à mourir de misère ; car, alors, il se trouve-

(A) Dans le passage où nous avons parlé du prétendu fatalisme de l'Empereur, nous avons cité plusieurs documents dans lesquels Napoléon laisse voir sa croyance invincible dans la destinée providentielle des peuples.

ra plus d'esprit pour se défendre ou pour devenir criminel. » Si un gouvernement arrive à cette extrémité, il a encore une ancre de salut : c'est l'honneur national. De même que, « dans nos mœurs européennes, le pouvoir doit être limité par l'honneur, » de même, « une nation ne doit jamais rien faire contre l'honneur, car dans ce cas, elle serait la dernière de toutes : il vaudrait mieux périr. »

C'est surtout dans les rangs de l'armée, par une prédilection qui se comprend sans peine, que Napoléon cherche à développer ce noble sentiment ; il recommande aux troupes de le conserver, « comme la plus belle et la plus précieuse propriété des nations. » Les drapeaux français n'ont jamais souffert d'affront, et il déclare bien haut, en 1805, que s'il ne tient point au Hanovre, il tient au moins à l'honneur « plus qu'à la vie (1) ».

Voici, maintenant, dans quels termes Napoléon a tracé le rôle des chefs de peuples : « Les hommes, dit-il, sont impuissants pour assurer l'avenir ; les institutions seules fixent les destinées des peuples. » Ces institutions, d'après lui, doivent établir le pouvoir dans la main sévère d'un homme d'Etat et celui-ci doit oublier qu'il est un homme ; il aura encore une tête, nous le savons, mais plus de cœur. Pas de sensibilité inutile, encore moins de popularité. « Rome moderne a appliqué à l'ordre politique des principes qui pouvaient paraître respectables dans l'ordre religieux et leur a donné une extension fatale au bonheur du peuple. Ainsi, la charité est la première des vertus chrétiennes : il

faut donc faire la charité à tous ceux qui la demandent. Voilà le raisonnement qui a rendu Rome le réceptacle de la lie de toutes les nations. On y voit réunis tous les fainéants de la terre qui viennent s'y réfugier, assurés qu'ils sont d'y trouver une nourriture abondante et des largesses considérables. »

Quant à la popularité, Napoléon se demandait ce qu'elle était. La bonté d'un souverain, celle de Louis XVI par exemple, préservera-t-elle le pays des plus grandes catastrophes? « Il faut servir dignement le peuple et ne pas s'occuper de lui plaire : la belle manière de le gagner, c'est de lui faire du bien. Rien n'est plus dangereux que de le flatter : s'il n'a pas ensuite tout ce qu'il veut, il s'irrite et pense qu'on lui a manqué de parole ; et si, alors, on lui résiste, il hait d'autant plus qu'il se dit trompé. Si vous me demandez à quoi ont pu servir mes expressions et mes formes sévères, je répondrai : « A m'épargner de faire ce dont je menaçais. » Quel mal, après tout, ai-je fait? Quel sang ai-je versé? Qui peut se vanter, dans les circonstances où je me suis trouvé, qu'il eût fait mieux?... Voyez pourtant quel a été avec moi le calme de la France (A) ! »

(A) Et cependant, Napoléon a dit de la popularité dans une lettre qu'il écrivait d'Italie à Barras et que Coston nous a conservée (T. I, p. 484): « Deux ans dans une campagne près de Paris rétabliraient ma santé et redonneraient à mon caractère la popularité que la continuité du pouvoir ôte incessamment. » Mais il s'agissait ici de la popularité qui est indispensable à celui qui doit gagner le pouvoir ; tandis que, dans le texte, nous donnons l'opinion de Napoléon sur la popularité du souverain dont le pouvoir est établi.

Avec une main sévère, il y aura forcément de l'ordre : « car sans ordre, l'administration n'est qu'un chaos ; point de finances, point de crédit public et, avec la fortune de l'État, s'écroulent les fortunes particulières. »

Mais ce chef d'État, qui ne s'appuie que sur la fermeté, rencontrera fatalement des oppositions violentes ; aussi doit-il s'efforcer d'y répondre en s'imposant à la considération publique. Il n'en jouira, il ne verra son pouvoir incontesté que s'il est d'une moralité au-dessus de tout soupçon. « L'immoralité, disait Napoléon, est sans contredit la disposition la plus funeste qui puisse se trouver dans le souverain, en ce qu'il la met aussitôt à la mode, qu'on s'en fait honneur pour lui plaire, quelle fortifie tous les vices, entame toutes les vertus, infecte toute la société comme une véritable peste : c'est le fléau d'une nation. La morale publique (A), au contraire, est le complément naturel de toutes les lois ; elle est, à elle seule, tout un code. »

Napoléon ne reconnaissait qu'à deux autorités le pouvoir d'influer dans une certaine mesure sur les décisions du souverain : d'abord l'opinion, puissance incontestable ; puis, le jugement de la postérité.

« L'opinion publique, disait-il, est une puissance invisible, mystérieuse, à laquelle rien ne résiste ; rien n'est plus mobile, plus vague et plus fort ; et toute capricieuse qu'elle est, elle est ce-

(A) Il n'est pas nécessaire de faire remarquer qu'ici, ce mot n'est pas pris dans le sens où nous l'avons employé dans tout ce chapitre ; il signifie simplement la moralité du souverain.

pendant vraie, raisonnable, juste, beaucoup plus souvent qu'on ne pense. » Il n'y a qu'un moyen de la gagner : c'est la justice et l'équité, et, en plein Conseil d'Etat, Napoléon se déclarait prêt à en respecter les jugements, toutes les fois qu'ils seraient légitimes.

La postérité était un tribunal qui lui plaisait encore plus ; il s'en proclamait volontiers le justiciable ; et lorsque, par exemple, le conseil général de la Seine vint lui proposer de lui élever un monument, il répondit à cette assemblée : « L'idée de dédier des monuments aux hommes qui se rendent utiles au peuple est honorable pour les nations. J'accepte l'offre du monument que vous voulez m'élever; que la place reste désignée; mais, laissons au siècle à venir le soin de le construire, s'il ratifie la bonne opinion que vous avez de moi (VII, 352). »

Il acceptait les jugements de l'histoire et il ne souffrait pas que des flatteurs maladroits voulussent y porter la main. On lui avait dénoncé un jour l'architecte qui, chargé de restaurer la porte Saint-Denis, avait rétabli en lettres d'or, l'ancienne inscription : *Ludovico Magno* : « Pourquoi, répondit Napoléon, serais-je surpris ou mécontent de voir, sur un édifice bâti sous Louis XIV, l'épithète de *Grand* qu'alors on lui avait donnée? Je ne puis ni la lui disputer, ni la lui enlever. La postérité, seule juge des rois, a le droit de leur décerner ou de leur refuser des honneurs. »

La théorie du pouvoir absolu, dont Napoléon s'est fait le champion dans l'époque contemporaine, ne devait pas manquer de rencontrer, même sous

son règne, une opposition peu compacte, mais convaincue. La sortie de l'Empereur contre les *idéologues*, au retour de la campagne de Russie, n'était autre chose qu'une réponse officielle et publique aux essais de l'école libérale sous le premier Empire.

Ces politiques étaient peu nombreux ; leur autorité ne s'étendait pas au delà d'un petit cercle d'initiés ; l'éclat de la colère impériale les a sauvés de l'oubli. Le 21 décembre 1812, le *Moniteur* publiait le texte authentique et revu par l'Empereur du discours qu'il avait prononcé la veille dans l'enceinte du Conseil d'Etat. Cette publicité extraordinaire n'avait pas seulement pour but de faire sortir la harangue impériale du petit cercle où elle avait été prononcée, mais, comme l'a très bien expliqué M. Thiers, elle était avant tout destinée à détourner les esprits du désastre de 1812.

« C'est à l'idéologie, avait dit l'Empereur, à cette ténébreuse métaphysique qui, en recherchant avec subtilité les causes premières, veut sur ces bases fonder la législation des peuples, au lieu d'approprier les lois à la connaissance du cœur humain et aux leçons de l'histoire, qu'il faut attribuer tous les malheurs qu'a éprouvés notre belle France. Ces erreurs devaient et ont effectivement amené le régime des hommes de sang. En effet, qui a proclamé le principe d'insurrection comme un devoir? qui a adulé le peuple en le proclamant à une souveraineté qu'il était incapable d'exercer? qui a détruit le respect et la sainteté des lois, en les faisant dépendre, non des principes sacrés de la justice, de

la nature des choses et de la justice civile, mais seulement de la volonté d'une assemblée composée d'hommes étrangers à la connaissance des lois civiles, criminelles, administratives, politiques et militaires ? Lorsqu'on est appelé à régénérer un État, ce sont des principes constamment opposés qu'il faut suivre. L'histoire peint le cœur humain ; c'est dans l'histoire qu'il faut chercher les avantages et les inconvénients des différentes législations. » Cette doctrine n'est autre chose que la prééminence de l'individu, chef d'État, sur les principes. Comme procédé politique, Napoléon ne voulait admettre que l'exercice du pouvoir absolu ; de là, sa fureur contre *l'idéologie* qui soumettait la science politique à certains principes supérieurs, libéraux et immuables, que son autoritarisme ne pouvait pas supporter (A).

Cette aversion pour l'idéologie venait surtout de l'opposition qu'il rencontrait chez les idéologues. Napoléon appelait ainsi les adeptes de la philosophie irréligieuse du XVIII^e^ siècle : il y avait parmi eux quelques esprits indépendants et distingués qui, comme Cabanis, Volney, Garat,

(A) Cette sortie de Napoléon contre les idéologues lui a valu de sévères critiques ; Lamartine, dans son histoire de la Restauration (T. I, p. 394), s'exprime ainsi : « Napoléon maudit la pensée parlée ou écrite comme une révolte du raisonnement contre le fait. Il s'écrie : La pensée est le mal ; c'est elle qui a fait tout le mal. Il blasphème contre la lumière. Il ferme la bouche au moindre murmure d'une théorie. Il n'honore dans les sciences que les sciences qui ne pensent pas. » Quelque exagéré que soit ce jugement, il faut cependant reconnaître que Napoléon, par ses paroles et par ses actes, y a un peu donné prise.

Tracy formaient, dans le Sénat, un petit noyau d'opposition ; mais il y avait aussi quelques esprits rêveurs et spéculatifs incapables de se rendre à une idée simple et pratique (A). Vis-à-vis de ceux-ci, Napoléon avait parfaitement raison. D'ailleurs, comme l'a très bien dit un historien de Napoléon législateur (1), « les antipathies de Napoléon contre les idéologues trouvaient un contre-poids dans d'autres préventions non moins fortes contre les hommes d'affaires exclusifs et les praticiens. »

On peut dire, en résumé, que Napoléon a toujours dissimulé ceux de ses sentiments, même les meilleurs, dont la nature, dévoilée, aurait pu nuire à son prestige ou à son rôle. De tout ce qu'il a dit des idéologues, il ne faut retenir qu'une chose : c'est que, même en comptant de Maistre qu'il feignait d'oublier, il n'y eut sous son règne aucun philosophe digne de ce nom. Le grand mouvement des Royer-Collard. Maine de Biran, Cousin, etc..., ne date que de la Restauration. L'Empereur ne trouvait en face de lui que de pâles imitateurs de Rousseau ou des matérialistes comme Dupuy et Volney. Profondément religieux, non seulement par raison politique, mais encore par sentiment intime, il ne pouvait, pas plus en

(A) Voici ce qu'il en disait, non sans raison, à Sainte-Hélène: « Ces hommes qu'il ne faut pas combattre par des paroles, car ils en ont toujours de plus ronflantes que les vôtres, mais à la faconde desquels il faut opposer un raisonnement serré et logique, leur force est dans le vague, et si on les ramène dans la réalité des faits, la pratique les tue. Au Conseil d'État, il y avait des hommes beaucoup plus éloquents que moi : Je les battais toujours par ce simple argument : deux et deux font quatre. » (Montholon, *Récits de la captivité*, t. II, p. 322.)

religion et en philosophie qu'ailleurs, supporter la contradiction. De là ses boutades contre les athées de son temps, dont malheureusement il généralisait trop les personnalités dans ses critiques. Quant à l'influence de la philosophie allemande, on peut dire qu'elle fut nulle sur lui. Il était Italien de race et de sentiments intellectuels, et, comme tel, ennemi de l'Allemagne, aussi bien en musique qu'en philosophie. Dans son entrevue avec Gœthe, il ne fut question que de littérature ; les sujets philosophiques ne furent, par une sorte de convention tacite, qu'effleurés. Napoléon fut amené par nécessité de gouvernement à condamner les penseurs ; s'il n'admettait pas, en politique, qu'il y eût un autre pouvoir à côté du sien, le même fait se produisait en philosophie. Il lui semblait que le peuple lui avait abandonné le soin de vouloir et de penser pour lui. Toutes les idées qui ne sortaient pas de son puissant cerveau lui semblaient un véritable empiétement sur son domaine ; et de cette erreur funeste devaient naître la compression à outrance, l'esprit d'autorité sans contrôle qui amèneraient fatalement l'oubli des principes si nobles et si grands qu'il avait posés en matière de morale privée.

Aussi, n'est-ce pas sans un vif sentiment de tristesse qu'arrivé à la conclusion de ce chapitre, nous sommes obligés de signaler cet écart entre les principes et les faits. Il nous faut citer une phrase de Napoléon, avec laquelle il a su mettre d'accord sa conduite politique : c'est dire les fautes immenses qui sont nées de cette grave erreur.

« Il faut distinguer, dit l'Empereur, les actes du souverain qui agit collectivement de ceux de l'homme privé *que rien ne gêne dans son sentiment ;* la politique admet chez l'un et lui ordonne même des choses qui seraient sans excuse chez l'autre. » A un moment critique de son règne, Napoléon a joint l'exemple à la théorie d'une façon frappante. Il s'agit de l'enlèvement du Pape. Napoléon a dit qu'il n'avait jamais donné l'ordre d'arrestation ; il ne nous trompait pas en faisant cette affirmation. Le fait est prouvé aujourd'hui, mais il est certain que des serviteurs zélés savaient parfaitement qu'ils ne seraient pas désagréables à l'Empereur : de plus, le Pape une fois arrêté et transféré à Fontainebleau, Napoléon ne donna pas l'ordre de l'élargir, on peut donc dire qu'en agissant ainsi il assumait sinon la responsabilité de l'arrestation, du moins celle de la captivité ; or, s'il ne reculait pas devant celle-ci comme souverain, il déclare du moins formellement à Sainte-Hélène que : *comme homme et comme officier, il n'aurait pas hésité à refuser de garder le pape.*

Voici donc la morale publique mise en opposition avec la morale privée ; Napoléon, quand il la définit cherche bien à s'en défendre ; mais on peut lui répondre, comme il le faisait si bien en matière de droit des gens maritime : Il n'y a qu'une seule morale, et la morale publique qui ne s'appuierait pas sur la vertu et l'honnêteté ne mérite plus de porter ce titre qu'elle déshonore.

Sans doute, nous avons trouvé encore sur cette matière quelques belles et nobles paroles, quelques

ients élevés ; mais on sent que la conviction
faut : jamais on ne pourra effacer cette triste
ie : « La politique admet chez le souverain,
i ordonne même des choses qui seraient sans
chez l'homme privé. » Le lecteur ne sent-il
e nous touchons ici à l'explication de ce pro-
complexe, présenté par Napoléon dans
s circonstances de sa carrière ? Cet homme
ées sublimes, à la conscience foncièrement
e, en arrive, par suite des événements exté-
auxquels il se trouve mêlé, à commettre
ient les erreurs les plus grossières, les fautes
s graves. Les deux termes discordants de la
on n'expliquent-ils pas l'impuissance où se
nt le philosophe et l'historien quand ils veu-
alyser d'après les règles ordinaires, la vie et
es de l'Empereur. Cette dualité du bon et du
is principe qui peut coexister dans une âme,
endant la faiblesse n'avait pas d'empire, ne
n apprend-elle pas plus sur cet homme que
les explications élogieuses ou pamphlétaires,
acun, suivant son esprit, a voulu donner ?
voulais en fournir une preuve convaincante,
rais qu'à rappeler les heures de la jeunesse,
ue l'ambition n'a pas encore pénétré cette
t les tristes années de l'exil où cette maî-
adorée n'a plus aucune part (A). C'est là que,
onteste, nous retrouvons le Napoléon su-
que la politique n'a pas encore entraîné dans

ns mon chapitre sur les phases diverses de la vie
de Napoléon, j'avais déjà fait pressentir l'importance
ait attacher aux manifestations si variables du carac-

son tourbillon vertigineux, ou celui qu'elle laissé sans passion et sans pouvoir, comme ces vaisseaux dont l'Océan rejette sur ses bords les épaves désemparées.

A ces deux époques de sa carrière, soit que nous envisagions le jeune rêveur dont les sentiments bouillonnent à la vue de cette société qui a soif de progrès, soit que nous le regardions chef d'État vaincu qui a commencé par les enivrements de la gloire pour finir dans les humiliations de la défaite, à ces deux dates, c'est la même noblesse de principes, de sentiments et de conduite. On peut dire que son âme, après un rêve trop long, rentre dans la pleine possession d'elle-même d'où elle n'aurait jamais dû sortir.

Pendant la période de pouvoir, au contraire, au milieu de beaucoup de bien, ce sont les contradictions philosophiques ou religieuses les plus étranges, les jugements violés ; c'est le règne de l'arbitraire sans limite ; c'est la domination du vertige, — qui ne l'aurait pas eu — ; c'est l'emportement sans frein des jouissances du pouvoir et l'aveuglement des folles ambitions réalisées.

Sainte-Hélène est venue après cela pour donner la seule leçon qui pouvait suivre une pareille existence ; leçon nécessaire, s'il en fut jamais, non seulement pour les hommes, mais encore pour la victime. C'est en exil que l'Empereur devait écrire la

tère privé de l'Empereur ; je ne pouvais pas, à cette place, tirer la conclusion que je donne ici et qui ne pouvait venir qu'après avoir indiqué les principes de Napoléon en matière de morale privée et publique.

confession de sa vie, c'est d'une île perdue au milieu de l'Océan qu'il devait révéler aux hommes le remords de ses fautes noblement avouées ; c'est de là qu'il devait envoyer à son fils ces conseils sublimes qui rachètent bien des fautes, ces belles paroles qui seront la conclusion de ce chapitre : « Que mon fils lise et médite souvent l'histoire ; c'est là la seule véritable philosophie ; mais, tout ce que vous lui direz, tout ce qu'il apprendra, lui servira peu, *s'il n'a pas au fond du cœur ce feu sacré, cet amour du bien qui seul fait faire les grandes choses.* »

CHAPITRE II

PRINCIPES ET SENTIMENTS RELIGIEUX DE NAPOLÉON — SA POLITIQUE VIS-A-VIS DU CLERGÉ

§1. — *Principes et sentiments religieux de Napoléon.*

Quelques jours avant la signature du Concordat, Napoléon se promenait dans le parc de la Malmaison avec un conseiller d'État qu'il cherchait à gagner à ses idées, et l'auguste causeur terminait ainsi la conversation : « Il faut une religion au peuple. Il faut que cette religion soit dans la main du gouvernement. On dira que je suis papiste ; je ne suis rien ; j'étais mahométan en Egypte, je serai catholique ici pour le bien du peuple. Je ne crois pas aux religions, mais ai l'idée d'un Dieu ! » Et, levant ses mains vers le ciel : « Qu'est-ce qui a fait tout cela? » Ces quelques paroles sont le résumé complet de la doctrine religieuse de Napoléon ; nous la retrouverons, indiquée sous une autre forme, aux diverses époques de sa carrière ; mais toujours, même à Sainte-Hélène, l'opinion de Napoléon restera celle qu'il formule ici.

Sa croyance en Dieu est absolument certaine ; non seulement ses paroles contre les athées nous en sont un gage, mais encore il a pris soin de nous

le dire formellement. A Saint-Hélène, voici comment il s'exprimait : « Dire d'où je viens, ce que je suis, où je vais, est au-dessus de mes idées, et pourtant, tout cela est. C'est la montre qui existe et qui ne se connaît pas... Tout proclame l'existence d'un Dieu... L'homme lancé dans la vie se demande : « d'où viens-je ? Qui suis-je ? Où vais-je ?» Ce sont autant de questions mystérieuses qui nous précipitent vers la religion : notre penchant naturel nous y porte ; mais arrive l'instruction qui nous arrête. L'instruction et l'histoire, voilà les grands ennemis de la vraie religion, défigurée par les imperfections des hommes. On croit à Dieu parce que tout le proclame autour de nous et que les plus grands esprits y ont cru, non seulement Bossuet, dont c'était le métier, mais encore Newton, Leibnitz, qui n'en avaient que faire. Je n'ai jamais douté de Dieu, car si ma raison n'eût pas suffi pour le comprendre, mon intérieur ne l'adopterait pas moins, mes nerfs étaient en sympathie avec ce sentiment. »

Quand on se rappelle les principes de Napoléon sur les grandes vérités de la philosophie, ses croyances dans l'immortalité de l'âme, substance immatérielle, il n'y a, dans son opinion sur l'existence de Dieu, rien qui puisse nous surprendre. Ce qu'il est intéressant de relever, tout au moins, c'est la manière dont il présente les arguments fournis par toutes les théodicées pour donner la preuve de cette existence. Nous savons déjà qu'il admettait sans réserve les espérances de la vie future ; quant aux preuves physiques, tirées du

mouvement et de l'harmonie du monde, son exc[illegible]
mation à la Malmaison nous apprend que le spe[illegible]
tacle de la nature ne l'avait pas laissé insensibl[illegible]
Les vérités premières, l'idée d'un être parfait, [illegible]
nécessité d'une cause, tout cela avait occupé so[illegible]
génie ; et la réponse qu'il y faisait, en proclaman[illegible]
que ces diverses questions ne trouvent de réponse[illegible]
que dans l'existence d'un Dieu, nous montre qu'ic[illegible]
son génie se trouvait d'accord avec celui des[illegible]
hommes qu'il appelait les maîtres de l'humanité : Les Bossuet, les Newton, les Leibnitz.

Son organisation psychologique supérieure et l'influence de sa jeunesse lui avaient donné ici un grand avantage sur beaucoup de hautes intelligences : sa sentimentalité religieuse était très développée ; il reconnaissait volontiers, sans fausse honte, l'émotion qu'il éprouvait lorsqu'il entendait, dans le lointain, la cloche d'une église, et pour lui laisser ici la parole : « J'étais ému, disait-il, tant est forte la puissance des premières habitudes et de l'éducation. Je me dis alors : quelle impression cela ne doit-il pas faire sur les hommes simples et crédules ! Que vos philosophes, que vos idéologues répondent à cela ! »

Napoléon reconnaît, sans difficulté, les attributs de ce Dieu dont l'existence s'impose à ses réflexions : C'est un Dieu « unique, immortel, incréé, rémunérateur et maître de tout ». Quelle est la philosophie, quelque spiritualiste qu'on la suppose, qui donne une définition plus large ou plus belle ?

Le moyen par lequel Dieu se révèle à nous d'une façon plus tangible, s'il est permis de s'exprimer

ainsi, c'est dans son action de surveillance, de maintien, de direction de son œuvre; c'est, en un mot, dans ce qu'on nomme la Providence. La croyance dans l'action de celle-ci est un pas de plus dans le domaine religieux; certains philosophes admettent, en effet, l'existence de Dieu; mais ils s'en tiennent à ce principe et leur esprit se refuse à admettre que Dieu puisse s'occuper sans cesse de son œuvre : pour eux, la créature, une fois lancée dans l'espace, est abandonnée à ses propres forces; elle ne doit compter sur aucun secours supérieur; elle ne peut puiser aucune consolation dans la satisfaction du devoir accompli sous l'œil d'un Dieu bienveillant et rémunérateur. Cette théorie diminue singulièrement la majesté divine; il semble qu'un Dieu, qui se renferme ainsi dans une dignité toute négative, ne soit pas de nature à inspirer les grandes résolutions et les vastes pensées. Combien la philosophie de l'Empereur est éloignée de cette doctrine étroite; il admet, avec une satisfaction visible, avec une complaisance heureuse, l'ingérence constante de Dieu dans les événements et dans la vie humaine.

Au début de la campagne de 1806, il signale, sans en omettre, les victimes que la guerre a faites dans les rangs de l'état-major prussien, de cet état-major qui appelait de tous ses vœux la rupture de la paix et, tandis que les boulets ont épargné les généraux français, il rappelle la mort du prince Louis, celle du duc de Brunswick, du prince d'Orange, des généraux Ruchel et de Schmettau, et il termine son bulletin par ces paroles philoso-

phiques : « C'est le doigt de Dieu qui a marqué les victimes! »

Que de fois cette idée de la Providence ne se retrouvera-t-elle pas sous la plume de l'Empereur? Dans le treizième bulletin, voici ses paroles : « Reconnaissons ici la volonté de cette Providence qui ne laisse pas à nos ennemis des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, du jugement et de la raison pour raisonner. » Et plus bas : « Je vois dans leur conduite le doigt de la Providence qui, voulant que les traîtres soient punis, a écarté toute sagesse de leurs conseils. »

Dans le dixième bulletin, il annonçait la blessure mortelle de Ruchel : « Le général en chef Ruchel a été trouvé dans un village mortellemment blessé; le maréchal Soult lui a envoyé son chirurgien. Il semble que ce soit un décret de la Providence. »

En 1812, quelques jours avant la campagne de Russie, il écrivait encore en s'adressant à Alexandre : « J'ai compris que le sort en était jeté et que cette providence invisible, *dont je reconnais les droits et l'Empire*, avait décidé de cette affaire comme de tant d'autres. »

Ainsi donc, Napoléon fournit des preuves de sa croyance, non seulement en invoquant la bonté, la puissance et la justice de Dieu; mais, on peut dire encore que le maintien de l'ordre dans l'univers, l'enseignement de l'histoire, la conduite des hommes, lui sont de nouvelles raisons de croire à cette Providence qu'il ne cesse d'invoquer et d'appeler en témoignage.

Là où Napoléon se montre plus difficilement

convaincu, là où, du moins, son témoignage fait défaut, c'est dans l'exécution de la morale religieuse, qui est la pratique des devoirs de la créature envers le Dieu créateur.

Du culte, en prenant ce mot dans son sens le plus élevé, Napoléon ne retiendra que le désir philosophique de connaître Dieu et ses attributs. C'est le commencement du culte, ce n'est pas le culte tout entier qui comprend encore de la part de l'homme, l'amour, l'obéissance et la reconnaissance. Napoléon ne s'en inquiète pas, ou, tout au moins, on ne trouve pas la preuve que ses préoccupations se soient portées de ce côté ; on ne saurait l'affirmer cependant ; car il paraît logiquement nécessaire que celui qui croit en Dieu comme le fait Napoléon qui, comme lui, repousse avec vigueur tout compromis avec l'athéisme ; il semble que celui-là doit, fût-ce sans s'en rendre compte, sans l'affirmer par écrit, tout au moins, avoir pratiqué dans toute sa progression, le culte philosophique de la divinité.

Pour ce qui est de l'efficacité de la prière, même silence ; sans doute nous savons qu'un jour, en 1814, l'esprit aigri par les revers et par les trahisons, il blâma dans une forme un peu militaire ces « prières des quarante heures » qu'un gouvernement affolé avait prescrites dans la capitale ; nous savons qu'au contraire, à Sainte-Hélène, à son heure dernière, il prescrivit les cérémonies religieuses qui devaient être faites autour de sa dépouille mortelle. Mais, ces deux circonstances ne sauraient nous donner la doctrine générale de Napoléon sur

l'importance de la prière, communication directe entre l'homme et son Dieu. Plus loin, quand nous aurons à parler des pratiques religieuses de Napoléon; cette étude n'apportera aucune lumière sur le point qui nous intéresse.

Mais, si l'on peut dire que, vraisemblablement, le culte intérieur n'existait pas chez Napoléon, il n'en est pas de même quand on arrive au culte extérieur, au culte public.

Ici, nous avons des actes et des paroles d'une grande importance : Comme culte extérieur, Napoléon n'a pratiqué que ce qu'il lui semblait être de son devoir de faire pour donner l'exemple dû par les chefs d'État.

C'est ainsi qu'à Saint-Cloud, dès les premiers jours du Consulat, il y avait au palais messe tous les dimanches.

Les mémoires des contemporains de la cour consulaire nous ont gardé le souvenir du peu de temps qui était consacré à cette cérémonie. C'était, nous dit Thibaudeau, une mômerie où les sentiments mondains cherchaient beaucoup plus à se faire jour que les convictions religieuses, très rares au lendemain de la Révolution. Néanmoins, soit par genre, soit par désir de se montrer au Premier Consul, les assistants étaient nombreux. Napoléon, ayant remarqué le caractère léger que prenait la célébration de l'office, en changea l'heure un dimanche : « C'est, dit-il, pour en dispenser ceux qui n'en veulent pas. »

Napoléon conserva certaines formes extérieures du culte, même après sa chute du pouvoir.

Lorsque, à Sainte-Hélène, on lui envoya deux rêtres destinés à lui servir de chapelains; il eut ien vite constaté la faiblesse de leur instruction, il spérait discuter avec eux les dogmes du catholiisme; il semblait tout désireux de se laisser conaincre; on aurait dit qu'il appelait la foi de tous es vœux. L'arrivée de Buonavita et de Vignali ie correspondait donc nullement à ses secrètes ispirations; il le constata et dit : « Ils nous serviront lu moins à dire la messe tous les dimanches. » Et e fait est que, chaque semaine, l'Empereur assisait à la messe dans la pièce qu'il avait fait transormer en chapelle : « Il y trouvait un charme, a-t-il lit lui-même, qui tenait à tous les souvenirs de son nfance réveillés à la fois. » Il n'obligeait personne assister à cet office; mais il ne souffrait pas le noindre mot inconvenant à ce sujet; et il exigea lu docteur Antomarchi, à défaut de croyance, le espect de la religion et de ses cérémonies (1).

Quant au culte public, il rencontra toujours de a part une faveur marquée; de là, son assistance ux cérémonies mahométanes de l'Égypte; de là, a présence au *Te Deum* qu'il faisait dire à Milan, ien avant la signature du Concordat et « quoi u'en puissent dire nos athées de Paris (2) », de là, nfin, et surtout cette grande œuvre du Concordat, lont le but était précisément d'assurer la liberté du ulte public, dans la limite du respect dû aux presriptions de l'État.

L'idée de Dieu a rencontré de tous temps des dversaires sérieux et convaincus; la valeur intelectuelle de beaucoup de ceux-ci, une science

réelle mise au service d'une conviction qu'ils rendent souvent respectable par une bonne foi évidente, obligent les philosophes à discuter leurs allégations. Les mépriser, les trouver indignes de toute discussion n'est pas un procédé d'argumentation, et l'esprit mathématique de Napoléon s'est bien gardé de tomber dans cette erreur; d'un autre côté, le respect humain, un faux amour-propre qui consiste à cacher ce que l'on pense, ne pouvait non plus convenir au caractère de l'Empereur, et autant il mettra de soin à détruire les arguments de l'athéisme, autant il dira hautement qu'il est croyant et religieux, et quel est le sens qu'il faut attacher à ses paroles.

Etablissons tout d'abord que si Napoléon rêvait la liberté de conscience la plus absolue et la plus large, lorsqu'il disait : « Je voulais ôter aux prêtres toute influence et tout pouvoir dans les affaires civiles et les obliger à s'en tenir aux matières spirituelles, sans se mêler d'autre chose, » ces paroles ne sauraient cependant impliquer de sa part aucune approbation pour la libre pensée. Dans tout ce qui touche aux principes et aux sentiments religieux de Napoléon, il y a deux parts à faire : il y a ce qui est de son domaine personnel, et ce qui regarde les relations que son rôle de chef d'État l'obligeait d'envisager. Il voulait être le maître de tous les clergés, dans le domaine temporel, parce qu'il ne voulait pas rencontrer une puissance qui fût de nature à balancer la sienne; mais, à côté de cela, le soin de reconnaître le pouvoir spirituel des Églises n'est pas, ce nous semble, un encouragement pour les in-

crédules, qui n'admettent la suprématie d'aucune communion.

Vis-à-vis des athées, Napoléon n'a jamais dissimulé sa manière de voir ; il les englobait dans la même réprobation que les idéologues, avec lesquels, d'ailleurs, il les confondait souvent. Au Conseil d'État, il avait prononcé une parole qui montrait combien il savait juger son temps et ses contemporains : « Ce n'est pas le fanatisme qui est la maladie à craindre aujourd'hui, disait-il, c'est l'athéisme (1). »

La lettre du 13 décembre 1805, à Champagny, est restée célèbre : « C'est avec un sentiment de douleur que j'apprends qu'un membre de l'Institut professe hautement l'athéisme, principe destructeur de toute organisation sociale, qui ôte à l'homme toutes ses consolations et toutes ses espérances. Ce corps illustre dont je m'honore de faire partie enjoindra à M. de Lalande, au nom du corps, de ne plus rien imprimer et de ne pas obscurcir dans ses vieux jours, ce qu'il a fait dans ses jours de force pour obtenir l'estime des savants ; et si ces invitations fraternelles étaient insuffisantes, je serais obligé de me rappeler aussi que mon premier devoir est d'empêcher que l'on empoisonne la morale de mon peuple, car l'athéisme est destructeur de toute morale, sinon dans les individus, du moins dans les nations. » Cette dernière phrase de la lettre montre bien l'esprit de tolérance de l'Empereur : Napoléon admet parfaitement, à la différence de l'école catholique, que l'athée puisse rester personnellement un homme honnête et parfaite-

ment moral ; mais, il faut chez l'athée une instruction supérieure, une âme fortement trempée qui lui permette, n'étant pas contenu par la religion, de respecter néanmoins les règles de la morale pure — Napoléon pensait avec raison que le peuple était trop faible, trop ignorant, pour pouvoir conserver une ligne de conduite qui se passerait de la sanction religieuse ; c'est ce qu'il disait à Wieland, dans l'entretien qu'il eut avec ce grand homme : « La religion n'est pas faite pour les philosophes ; ils ne croient ni en moi, ni en mes prêtres. Quant à ceux qui croient, on ne saurait leur donner ou leur laisser trop de merveilles... Si je devais faire une religion pour les philosophes, elle serait toute opposée à celle des gens crédules. » Il y aurait conservé, cependant, à la base l'idée supérieure et nécessaire d'un Dieu providentiel. Car, on ne saurait trop le répéter, Napoléon, qui voulait bien admettre chez les esprits éclairés le droit de ne pas croire, ne partageait, en aucune façon, cette manière de voir : il s'en défendait énergiquement sur le trône, comme à Sainte-Hélène, et, sur ce rocher d'exil, ce n'était plus la politique, mais bien la conviction intime qui lui dictait ces paroles au sceptique Antomarchi : « Jeune homme, vous avez peut-être trop d'esprit pour croire en Dieu. Je n'en suis pas là. *N'est pas athée qui veut.* »

Napoléon ne se contentait pas de blâmer, en termes plus ou moins vagues, la doctrine de l'athéisme ! Ses œuvres sont remplies des réponses que la philosophie spiritualiste oppose tous les jours à l'incrédulité. Quand celle-ci s'appuie sur

l'imperfection de la créature, Napoléon lui répond qu'il reconnaît parfaitement l'impuissance de l'homme: « O faiblesse humaine! a-t-il dit bien souvent, qu'est l'homme en face de la nature, en face de Dieu? Un atome lancé dans l'espace. » Oui, mais il ajoute immédiatement, « comme Dieu est le seul être que notre intelligence conçoive comme parfait, il s'ensuit naturellement que la créature est imparfaite; car, si vous la voulez parfaite, elle est Dieu et c'est donc alors que ce Dieu existe! » L'athée lui dit alors : « mais puisque l'homme est libre de faire le mal, c'est donc que votre Dieu l'admet? Et qu'est-ce qu'un Dieu qui tolère le mal? »

Si nous admettons comme démontré, et je crois qu'on peut le faire après les pages consacrées au prétendu fatalisme de Napoléon, que celui-ci reconnaissait parfaitement la libre volonté, nous aurons par là même sa réponse à l'argument tiré de la liberté pour l'homme de faire le mal, puisque nous savons, avec Napoléon, qu'à cette liberté correspond, comme un contrepoids tout-puissant, le pouvoir de faire le bien.

L'inégalité naturelle entre les hommes, disent alors les adversaires du spiritualisme, démontre la monstruosité d'un créateur vindicatif sans raison ; mieux vaut admettre qu'il n'y en a point. Mais, c'est précisément pour combattre cette inégalité qui, d'ailleurs, n'est que relative, que l'idée de Dieu est bonne et nécessaire ; c'est le côté social de l'utilité de la religion. Nous verrons plus loin toute l'importance qu'y attachait l'Empereur, mais donnons, dès à présent, la réponse invincible qu'il

faisait à cet argument, quand il disait au Conseil d'État, le 4 mars 1806 : « Quant à moi, je ne vois pas dans la religion le mystère de l'Incarnation, mais le mystère de l'ordre social ; elle rattache au ciel une idée d'égalité qui empêche que le riche ne soit massacré par le pauvre. » Malheur aux peuples qui ne connaissent plus l'idée de Dieu, malheur aux gouvernements qui ne comprennent plus, ou qui ne respectent plus la grande parole de Napoléon !

L'abaissement des bons, la glorification des méchants sont, disent les incrédules, une preuve nouvelle des erreurs et des injustices de ce Dieu que vous prétendez parfait.

Ici l'homme de guerre qui fut Napoléon trouve dans la philosophie de son art, la réponse que de Maistre, à son tour, devait formuler avec tant d'autorité, quelques années plus tard (1). L'inégale répartition des biens et des maux, l'injustice apparente qui y préside, ne sont pas des phénomènes absolus ; l'homme de bien ne souffre pas parce qu'il est homme de bien, et le méchant ne prospère pas parce qu'il est méchant. Le bien et le mal sont distribués à tous les hommes indistinctement. L'homme de bien est tué à la guerre. Est-ce une injustice ? Non, mais un malheur, et même simplement un accident, si l'on n'envisage que la marche générale du monde et non pas les intérêts individuels. Est-ce que tous les autres, bons ou mauvais, n'étaient pas également exposés à ce boulet meurtrier. D'ailleurs, ce que nous savons des principes de Napoléon, en matière de justice supérieure, nous montre qu'il partageait cette doctrine qui est

la meilleure réponse qui puisse être faite aux incrédules qui se servent de cet argument : une loi générale ne saurait être injuste pour l'individu, si elle n'est pas injuste pour tous ; la loi juste n'est pas celle qui a son effet sur tous, mais celle qui est faite pour tous.

Quand Napoléon déclarait qu' « accoutumé dès l'âge de dix-huit ans aux boulets des batailles et sachant toute l'inutilité de vouloir s'en préserver, il s'abandonnait à sa destinée », ce n'était là que la haute philosophie de l'homme de guerre, qui, se sachant exposé, mais non condamné d'avance, ne tient pas compte du danger et le méprise volontairement, parce qu'il sait que la terreur ne produirait qu'un effet : anéantir ses facultés.

Quant aux arguments tirés des grands cataclysmes, des maladies, de la mort, Napoléon répond avec les spiritualistes que ce sont des maux relatifs et, par conséquent, absolument conciliables avec l'idée de la Providence. Les maladies ne sont-elles pas souvent la conséquence de nos excès ou de nos imprévoyances ? Quand il n'en est pas ainsi, elles viennent de l'imperfection humaine, qui règne aussi bien dans le domaine physique que dans le domaine moral. En tous cas, elles sont une épreuve ; absolument comme la mort, dont la frayeur ne peut qu'inspirer des sentiments salutaires — et dont le rôle est d'être le corrélatif nécessaire, la sanction du dogme des récompenses ou des punitions posthumes. Qu'on se rappelle sa définition si encourageante de la mort, et l'on verra qu'il ne s'en faisait pas un épouvantail. Non seulement pour lui ce n'est

qu'un « sommeil sans rêve », mais encore il insiste sur la masse des maux auxquels échappent, par ce fait, ceux qui meurent dans la jeunesse. Qu'est-ce autre chose que cette doctrine mystique : les maux sont toujours la condition d'un bien supérieur que nous ne comprenons pas toujours, mais qui n'en existe pas moins.

Après avoir démontré la croyance invincible de Napoléon dans l'existence d'un Dieu souverain (A) et providentiel, il nous reste à voir la façon dont son génie comprenait les relations qui doivent s'établir entre l'homme et le créateur; de là, l'étude, à sa suite, des différentes religions qui se sont partagé l'humanité ; leur comparaison entre elles; les préférences de Napoléon; celle pour laquelle il avait opté, et la manière dont il en observait les préceptes. Mais, signalons tout d'abord une particularité très étrange étant donnée la précision ordinaire de l'esprit de Napoléon.

Dans sa jeunesse, il ne parle jamais de Dieu que dans les termes les plus vagues : « Celui de qui tout émane » ou, « le grand moteur des choses humaines, » comme il dit à Fesch, le 15 juillet 1784 ; dans une lettre de l'année suivante (28 mars 1785), il écrit à l'archidiacre Lucien, à propos de la mort de son père : « Mais l'Être suprême ne l'a pas ainsi permis. »

Ce serait une erreur de voir autre chose dans ces

(A) Le côté superstitieux que nous avons signalé dans l'esprit de l'Empereur, ne peut pas plus être considéré comme une exagération que comme une négation de l'idée de Dieu; des deux côtés, il y aurait erreur.

formules qu'une trace curieuse de l'influence de Jean-Jacques sur le style de Napoléon.

La religion est naturelle à l'homme; seule, elle peut satisfaire les aspirations élevées de son esprit; seule, elle peut le contenir, là où les lois civiles ne sauraient étendre leur empire. Tout jeune encore, longtemps avant d'avoir pris le gouvernement de la France, Napoléon écrivait : « Sans la religion, il n'est point de bonheur, point d'avenir possible » (1). Aussi, plus tard, il n'admettait pas qu'on cherchât à en priver les peuples : « La religion est le bien de toutes les nations, écrivait-il ; aucune localité, aucun homme, aucune dignité, aucun corps ne peut avoir le droit de l'obscurcir, de la faire tourner à son profit en confondant les idées les plus simples du temporel et du spirituel. »

Si Napoléon reconnaissait hautement l'existence de Dieu et les bienfaits de la Providence, il ne pouvait comprendre, de la part des ministres du culte, certaines faiblesses, fruits de la nature humaine. Il aurait souhaité une religion supérieure, détachée des intérêts de la terre, digne, en un mot, de l'idée qu'il se faisait de la divinité. « Oui, disait-il à Sainte-Hélène, tout proclame l'existence de Dieu. Mais toutes nos religions sont les enfants des hommes. Pourquoi y en a-t-il tant? Pourquoi la nôtre n'a-t-elle pas toujours existé? Que deviennent les hommes vertueux qui nous ont devancés? Pourquoi toutes les religions se décrient-elles? se combattent-elles, s'exterminent-elles? C'est que les hommes sont toujours les hommes ; c'est que les prêtres ont toujours glissé partout la fraude et le

mensonge. Toutefois, dès que j'ai eu le pouvoir, j'ai rétabli la religion. Je m'en servais comme de base et de racine. Elle était à mes yeux l'appui de la bonne morale, des vrais principes, des bonnes mœurs. Et puis, l'inquiétude de l'homme est telle qu'il lui faut ce vague et ce merveilleux qu'elle lui représente. Il vaut mieux qu'il le prenne là que d'aller le chercher chez les diseurs de bonne aventure et chez les fripons. » Et une autre fois, il disait: « Je suis bien loin d'être athée; mais, je ne puis croire tout ce que l'on enseigne en dépit de ma raison, sous peine d'être faux et hypocrite. » Ce qui le troublait, c'était la conduite du prêtre, dont il disait en riant au Conseil d'État: « On peut dire des prêtres ce qu'on a dit de la langue, que c'est la pire des choses ou la meilleure. » Pourquoi le prêtre dit-il toujours que son empire n'est pas de ce monde, alors qu'il ne cherche qu'à se saisir de tout ce qu'il peut. « Le Pape d'aujourd'hui qui est assurément un brave et saint homme, aurait fait tous les sacrifices de dogme pour garder son temporel; il s'allie avec des protestants. »

L'impartialité de Napoléon lui faisait un devoir de reconnaître que les reproches qu'il adressait ainsi au chef de l'Église catholique devaient être étendus aux pasteurs de toutes les religions. Dans sa lettre à Kléber, le 21 août 1799, il établissait ce principe en règle absolue: « En captivant l'opinion des grands au Caire, lui écrivait-il, on a l'opinion de toute l'Égypte; et, de tous les chefs que ce peuple peut avoir, il n'y en a aucun de moins dangereux que les cheiks qui sont peureux, ne savent

pas se battre, et qui, *comme tous les prêtres, inspirent le fanatisme sans être fanatiques.* » Comme pour donner une preuve de ce qu'il écrivait en 1799, Napoléon raconte dans ses mémoires le trait suivant: à un dîner du général en chef chez le cheik El-Fayoum, on parlait du Coran: « Toutes les connaissances humaines s'y trouvent, disaient les cheiks. — Y voit-on l'art de fondre les canons et de faire la poudre, demanda Napoléon? — Oui, répondirent-ils, mais il faut savoir le lire. » *Distinction scolastique dont toutes les religions ont fait plus ou moins usage*, ajoute, en matière de réflexion, l'auguste narrateur.

Mais, comme il n'était pas dans l'esprit de Napoléon de rencontrer sur sa route un obstacle sans chercher à le vaincre ou à le tourner, Napoléon indiquait lui-même dans cette conversation de la Malmaison par laquelle nous commencions ce chapitre, les moyens qu'il comptait employer pour arriver à son but: « Le clergé existe toujours; il existera tant qu'il y aura dans le peuple un esprit religieux, et cet esprit lui est inhérent. Nous avons vu des républiques, des démocraties, tout ce que nous voyons, et jamais d'États sans religion, sans culte et sans prêtres. Ne vaut-il pas mieux organiser le culte et discipliner les prêtres, que de laisser les choses comme elles vont? Il faut les rattacher à la République. » Car, après tout, mieux valent encore les prêtres, quelque imparfaits qu'ils soient, que les charlatans et les illuminés: « La religion, disait l'Empereur au Conseil d'État, est une sorte d'inoculation ou de vaccine qui, en satisfaisant

notre amour du merveilleux, nous garantit des charlatans et des sorciers; les prêtres valent mieux que les Cagliostro, les Kant et tous les rêveurs d'Allemagne. » Il est donc indispensable que les peuples aient une religion; celle-ci sera conforme à leurs mœurs, à leurs besoins, à leurs habitudes. En Orient, ce sera le mahométisme qui lui fera dire que « les principes de l'Alcoran sont les seuls vrais, les seuls qui peuvent faire le bonheur des hommes (1). » C'est aussi la politique qui lui dictera ces paroles fameuses, adressées le 5 juin 1800 aux curés de Milan: « Persuadé que cette religion est la seule qui puisse procurer un bonheur véritable à une société bien ordonnée et affermir les bases d'un bon gouvernement, je vous assure que je m'appliquerai à la protéger et à la défendre dans tous les temps et par tous les moyens. Les philosophes modernes se sont efforcés de persuader à la France que la religion catholique était l'implacable ennemie de tout système démocratique et de tout gouvernement républicain; de là, cette cruelle persécution que la république française exerça contre la religion et contre ses ministres. Moi aussi je suis philosophe, et je sais que dans une société, quelle qu'elle soit, nul homme ne saurait passer pour vertueux et juste s'il ne sait d'où il vient et où il va. La simple raison ne saurait nous fixer là-dessus; sans la religion, on marche continuellement dans les ténèbres, et la religion catholique est la seule qui donne à l'homme des lumières certaines et infaillibles sur son principe et sa fin dernière. Nulle société ne peut exister sans mo-

rale; il n'y a pas de bonne morale sans religion. Une société sans religion est comme un vaisseau sans boussole ; un vaisseau, dans cet état, ne peut ni s'assurer de sa route, ni espérer d'entrer au port. Une société sans religion, toujours agitée, perpétuellement ébranlée par le choc des passions les plus violentes, éprouve en elle-même toutes les fureurs d'une guerre intestine qui la précipite dans un abîme de maux et qui, tôt ou tard, entraîne infailliblement sa ruine. »

Comment concilier entre elles ces deux doctrines si opposées du mahométisme et du catholicisme? Était-ce seulement la raison politique qui le faisait parler ainsi, changeant de principes en changeant d'auditoires? Non, car si, pour lui, toutes les religions étaient bonnes, à cause de leurs principes sociaux et moralisateurs, il ne faudrait pas en conclure qu'il n'avait de préférence pour aucune, qu'il les trouvait toutes aussi parfaites dans leurs dogmes et leurs pratiques. La preuve, il nous la fournit lui-même ; quand nous voyons ce grand esprit remonter à la source de toutes les religions qui se partagent le monde, étudier leurs doctrines, peser leurs mérites et leurs inconvénients, dans une étude historique qui restera un modèle de style et un chef-d'œuvre de raison philosophique.

Les trois religions qui proclament le dogme de l'unité de Dieu sont sorties de l'Arabie. Déjà Moïse et Jésus-Christ en avaient répandu la croyance dans toute une partie du monde ; le Coran la porta dans l'Arabie, dans l'Afrique et jusqu'aux extrémités des Indes. « Considérée sous ce point de

vue, dit Napoléon, la religion mahométane a été la succession des deux autres ; toutes les trois ont déraciné le paganisme. »

Si le judaïsme a droit à un certain respect à cause de son antiquité (1), si le nom de Moïse rappelle à Napoléon les souvenirs les plus vénérables, il ne faut pas oublier, cependant, c'est Napoléon qui l'a dit, que le Judaïsme n'est pas une religion de propagande, que c'est une secte fermée. Le but de leur législateur fut d'inspirer aux Juifs un caractère exclusif, de les isoler au milieu des nations ; s'ils eurent l'avantage de « connaître le vrai Dieu mille ans avant les autres hommes », ils ont, en retour, une théorie religieuse qui est impuissante à satisfaire les aspirations de l'homme vers l'idéal, et quand on considère le fond de leur doctrine on est obligé de constater que le dogme de l'immortalité n'y est pas inscrit.

Certainement, Napoléon fut moins attiré vers le judaïsme qu'il ne le fut vers le christianisme et le mahométisme ; il donnera la préférence à la religion chrétienne ; mais cela ne l'empêchera pas de trouver dans la doctrine de Mahomet de nobles et consolantes leçons.

Nous savons déjà que, dans la question du dogme des peines, Napoléon a tiré cette conséquence de la différence des deux religions, que, dans le christianisme, c'est la menace qui l'emporte, tandis que, dans l'islamisme, la religion de Mahomet s'appuie sur la promesse. Les résultats pratiques de cette différence ne devaient pas échapper à l'homme qui passa la plus grande partie de

sa vie sur les champs de bataille : les musulmans, dit-il, n'ont qu'un but : c'est d'arriver au paradis entrevu, de là, leur mépris de la mort ; de là, leurs victoires et leurs conquêtes. Leur fanatisme ne sera vaincu que par celui des Croisés ou par le fanatisme patriotique qui anime les armées de la Révolution ; hors de là, aucune victoire n'a été remportée sur eux.

En passant à une étude plus complète des deux religions, nous trouvons, dans ce chapitre du récit de la campagne d'Égypte que Sainte-Beuve regardait comme le plus profond de tous les écrits de l'Empereur, des détails surprenants d'observation philosophique. Il faut se reporter à la dictée de Sainte-Hélène, pour lire les pages immortelles que l'auteur ne peut que résumer ici.

Moïse et Mahomet ne sont pas seulement des révélateurs de religions ; ils ont été des chefs de peuples. Jésus-Christ, au contraire, a prêté et ordonné obéissance à tous les gouvernements régulièrement établis. Son empire n'est pas de ce monde. *Dans sa mission divine*, il n'a eu qu'un but : régler les consciences, diriger les âmes dans cette vie pour opérer leur salut dans l'autre. L'Évangile ne donne aucune règle pour le gouvernement des choses d'ici-bas. La religion chrétienne est celle d'un peuple très civilisé ; elle élève l'homme, elle proclame la supériorité de l'esprit sur la matière, de l'âme sur le corps.

Comme tout ce qui s'établit par la seule influence de la persuasion, comme tout ce qui est le résultat du progrès des lumières, la religion de Jésus-

Christ eut une marche lente ; il lui fallut quatre siècles pour s'asseoir sur le trône. Les nations, après la divinisation des Tibère, des Caligula et des Héliogabale, cherchèrent des consolations dans le dogme d'un seul Dieu immortel, incréé, rémunérateur et maître de tout.

Mahomet, lui, n'était qu'un grand homme. « Il eût été un dieu (A), » si la révolution qu'il a opérée n'avait été préparée par les circonstances ; et, en effet, Napoléon démontre que, sans ces circonstances, sans un peuple comme l'Arabe, depuis longtemps aguerri aux guerres civiles, sans des événements militaires heureux, Mahomet aurait été inconnu de l'Univers. A la différence du Christ, sa force était dans sa puissance civile et non dans son dogme. L'ascendance progressive du christianisme, au contraire, n'a dépendu du succès d'aucun événement secondaire. Cette religion s'est propagée, insinuée, comme une doctrine qui captive, persuade et dont rien ne peut arrêter la marche ; tandis que le fond même de la religion mahométane n'est au contraire que l'intolérance et l'exclusivisme.

On voit ainsi, à n'en pouvoir douter, la préférence que Napoléon accorde comme supériorité de doctrine, comme pureté d'intentions à la religion chrétienne ; et, cependant, les mirages de l'Orient qui ont tenté sa jeunesse, illuminé les premières années de sa carrière politique, jettent comme un dernier rayon, sur le rocher de Sainte-Hélène. On

(A) Napoléon veut dire: « Il aurait fallu qu'il fût un dieu. »

sent que la poésie du Levant séduit encore ce grand désillusionné ; ses yeux ne peuvent abandonner tout à fait la vision de ce monde qu'il a parcouru en se disant l'envoyé de Dieu. Il revient avec plaisir sur tous les détails de la conquête, sur tous les rites de la religion de Mahomet. Tantôt il racontera la présence de l'armée aux fêtes du Nil et du Prophète ; ses visites dans les mosquées, où il feignait avec les ulémas et les muftis une grande admiration pour le Coran, leur demandant en retour de calmer la méfiance et les mauvaises dispositions des indigènes pour l'armée française ; tantôt il défendra, en termes éloquents, la science et les lumières des disciples de Mahomet. C'est un préjugé bien répandu et cependant démenti par l'histoire, dira-t-il, que Mahomet était ennemi des sciences, des arts et de la littérature. L'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par le calife Omar ne doit pas faire oublier ce que l'on doit aux califes arabes. Ils étendirent constamment la sphère des connaissances humaines et embellirent la société par les charmes de leur littérature. Il est possible néanmoins que, dans l'origine, les successeurs de Mahomet aient craint que les Arabes ne se laissassent amollir « par les arts et les sciences qui étaient portées à un si haut point dans l'Égypte, la Syrie et le Bas-Empire. Ils avaient sous les yeux la décadence de l'Empire de Constantin, due en partie à de perpétuelles discussions scolastiques et théologiques. Quoi qu'il en soit, les Arabes ont été, pendant cinq cents ans, la nation la plus éclairée du monde. »

Cela suffisait à Napoléon pour lui inspirer une

estime que l'on doit croire sincère, sans aller jusqu'aux exagérations du langage trop exclusif qu'il tenait dans ses proclamations. Mais la séduction dont il ne pouvait se défendre venait, surtout, avec les souvenirs de jeunesse, du côté poétique qu'il trouvait dans chacun des détails du culte musulman. Y a-t-il quelque chose de plus joli que cette peinture des mosquées du désert : « La charité et l'aumône sont recommandées dans tous les chapitres du Coran comme la manière d'être la plus agréable à Dieu et au Prophète. Sacrifier une partie de sa fortune pour des établissements publics, surtout creuser un canal, un puits, élever une fontaine, sont des œuvres méritoires par excellence. L'établissement d'une fontaine, d'un réservoir, se lie fréquemment à celui d'une mosquée ; partout où il y a un temple, il y a de l'eau en abondance. Le prophète paraît l'avoir mise sous la protection de la religion. C'est le premier besoin du désert, il faut la recueillir et la conserver avec soin. »

Ce que la religion de Mahomet lui donne comme promesse et comme poésie, il le retrouve, sous une forme plus sévère sans doute, mais plus philosophique aussi dans la religion chrétienne ; il en a écrit la genèse d'une façon supérieure. « L'apothéose de César et d'Auguste fut suivie de celle des plus abominables tyrans ; cet abus du polythéisme rallia à l'idée d'un seul Dieu, créateur et maître de l'univers. Socrate avait déjà proclamé cette grande vérité : le triomphe du christianisme qui la lui emprunta fut, comme nous l'avons dit plus haut, une réaction des philosophes de la Grèce sur leurs

conquérants. Les saints Pères étaient presque tous Grecs. La morale qu'ils prêchèrent fut celle de Platon. Toute la subtilité que l'on remarque dans la théologie chrétienne est due à l'esprit des sophistes de son école. »

Sous ces légères critiques, on entrevoit une admiration raisonnée, une préférence marquée pour la religion du Christ. Napoléon en aime la morale élevée et consolante, il proclame l'Evangile comme « le code de la souveraineté du peuple, de la Liberté, de l'Egalité (1) » ; il n'a pas assez de louanges pour son fondateur : « N.-S. J.-C. qui, quoique issu du sang de David, ne voulut aucun règne temporel, qui voulut au contraire qu'on obéît à César dans le règlement des affaires de la terre ; qui ne fut animé que du grand objet de la rédemption et du salut des âmes. » (2)

Dans une des longues veillées de Sainte-Hélène, Napoléon lut une fois à ses compagnons le commencement de l'Evangile ; il poussa la lecture jusqu'après le discours de Jésus sur la montagne, puis, après avoir gardé le silence pendant quelques instants, il s'étendit longuement sur les magnificences de cet ouvrage, il se montra « ravi, extasié de la pureté, du sublime et de la beauté d'une telle morale ». L'Empereur n'avait pas attendu Sainte-Hélène pour témoigner ainsi de son admiration pour le christianisme ; dans son entrevue avec Goëthe, il dit au poète-philosophe ces belles paroles : « Je trouve dans le christianisme une réaction de l'esprit grec contre l'esprit romain. La Grèce, vaincue par la force physique, reconquit la

domination spirituelle en recueillant et en nourrissant, pour ainsi dire, dans son sein, ce germe bienfaisant que la Providence avait fait éclore au delà de la mer pour le bonheur de l'humanité. Les philosophes se tourmentent; ils bâtissent des systèmes, mais ils cherchent en vain une meilleure doctrine que celle du christianisme qui a réconcilié l'homme avec lui-même et garanti le repos et l'ordre public des peuples, tout aussi bien que le bonheur et l'espérance des individus. »

Les affinités morales attiraient Napoléon vers le christianisme ; sa naissance, son éducation l'appelaient vers la secte principale de ce culte : le catholicisme. C'était chez lui, non seulement une question de tradition, mais une opinion raisonnée dont il a fourni plusieurs fois des motifs intéressants : « La religion, disait-il, est une partie de la destinée. Elle forme avec le sol, les lois, les mœurs, ce tout sacré qu'on appelle la Patrie et qu'il ne faut jamais déserter. » Et, une autre fois : « Ne voit-on pas ce qu'il y a de violent à vouloir se mettre à la place d'un peuple pour lui créer des goûts, des habitudes, des souvenirs même qu'il n'a pas? Le principal charme d'une religion, c'est celui des souvenirs. »

Il y avait encore une autre raison que celle qui est tirée du sentiment; celle-là, il la trouvait dans ses principes philosophiques, voici comment il la donnait au docteur O'Méara : « Il y a tant de religions différentes ou de modifications dans la religion qu'il est bien difficile de prononcer laquelle est la meilleure. S'il y avait une religion qui existât

depuis le commencement du monde, je penserais que celle-là est la véritable. Dans l'état où sont les choses, je pense que chacun doit demeurer dans la religion dans laquelle il a été élevé, dans la religion de ses pères. » Cette réflexion est bizarre dans la bouche de Napoléon. Comment, lui qui admettait la « mission divine » de Jésus-Christ, qui même, si l'on en croit une parole venue de Sainte-Hélène, croyait à la divinité réelle du Christ (A), comment pouvait-il demander une religion dont la naissance se confondît avec le commencement du monde ? Il y a là une contradiction évidente, comme il s'en produit malheureusement chez les grands esprits aussi bien que dans les plus humbles intelligences. Quoi qu'il en soit de la valeur du motif invoqué, Napoléon tenait tellement à cette idée que tout homme doit mourir dans la religion de ses ancêtres, qu'il allait jusqu'à en faire une présomption réglementaire : « Tout individu, dit-il, doit être porté à l'Église du culte qu'il a professé pendant sa vie. (1) »

Il eut, d'ailleurs, l'occasion de fournir personnellement la preuve de l'importance qu'il attachait à sa doctrine ; nous verrons qu'au moment du Concordat, sollicité par quelques-uns d'établir en France le protestantisme, il s'y refusa énergiquement. Avant cette époque, il avait déjà montré la même volonté. Nous savons, par ses *Mémoires*,

(A) A la fin d'une lecture de l'évangile, comme il en faisait souvent, Napoléon se tournant vers ses compagnons leur aurait dit : « Je m'y connais en hommes, et je vous dis que Jésus-Christ n'était pas un homme ! »

les soins dont il entourait, en Egypte, la classe sacerdotale, l'enthousiasme qu'il montrait pour le Prophète : « Cette politique, dit-il, avait ses inconvénients. Un jour les cheiks lui demandèrent formellement de se faire musulman. Le général en chef fut étonné. Son opinion invariable était que *tout homme doit mourir dans sa religion* » (1). Il répondit à ses interlocuteurs par des subtilités et des promesses vagues ; dans ses confidences de l'exil, il avoue que l'idée d'une conversion au mahométisme fut agitée dans son esprit; s'il n'y donna pas suite, ce fut précisément pour rester fidèle au principe que nous connaissons. « Si je m'étais fait musulman, disait-il en 1816, je n'aurais fait, après tout, que répéter le « Paris vaut bien une messe » d'Henri IV; car l'Orient valait cela. Et voyez, ajoutait-il, les conséquences. Je prenais l'Europe à revers ; la vieille civilisation européenne demeurait cernée, et qui eût songé alors à inquiéter le cours des destinées de notre France, ou celui de la régénération du siècle ? Qui eût osé l'entreprendre ? Qui eût pu y parvenir ? »

Napoléon resta catholique ; cela vaut mieux pour sa mémoire. Il l'a si bien compris, qu'il commence son testament par ces paroles : « Je meurs dans la religion apostolique et romaine, *dans laquelle je suis né.* »

Comment l'avait-il pratiquée pendant sa vie, cette religion qu'il proclamait admirable ? Ici, le désaccord est absolu entre les principes et les faits. On peut dire que Napoléon ne fut jamais un catholique pratiquant. L'éducation qu'il avait reçue dans sa

famille ne fut que de très courte durée, et nous savons, du reste, que Mme Lætitia, surtout à cette époque de sa vie, n'était pas une catholique fervente ; l'archidiacre Lucien s'occupait trop de ses intérêts pécuniaires pour donner beaucoup de temps à la pratique de la religion ; les exemples que Napoléon reçut parmi les siens furent donc de nature à le détourner, plutôt qu'à le rapprocher de la religion. Son passage à Brienne n'est marqué, sous le rapport qui nous occupe, que par sa première communion ; il ne semble pas, d'ailleurs, que les Minimes aient laissé dans leur règlement d'études une large place à l'accomplissement des devoirs religieux ; cependant, la sentimentalité particulière de Napoléon, l'émotion que lui procureront le son des cloches ou l'assistance à des offices religieux, tout cela date de Brienne ; à la sortie de cette école, il est pris par la vie de garnison, peu favorable aux pratiques du culte ; puis bientôt, le grand jour de la Révolution se lève à l'horizon ; et dans les événements de chaque jour, au milieu des passions anti-religieuses presque générales, il ne reste plus de temps au lieutenant d'artillerie pour songer à son salut éternel et aux moyens d'y parvenir.

Devenu général, Napoléon épouse Joséphine ; le mariage est civil seulement. Plus tard, lorsqu'en 1804, Pie VII viendra sacrer l'empereur, le souverain pontife exigera que la ratification religieuse soit donnée à cette union ; mais la cérémonie sera presque clandestine.

Au sacre, comme plus tard, lors du mariage

avec Marie-Louise, Napoléon, malgré de nombreuses sollicitations, refusera de communier : « Je n'y croyais pas assez, a-t-il dit à Sainte-Hélène, pour que ce pût m'être bénéficiel, et je croyais trop encore pour m'exposer froidement à un sacrilège. » Ce reste de foi ne viendrait-il pas de l'empreinte profonde qu'avait laissée dans son cœur le souvenir de sa première communion ? Il a dit en parlant de ce premier acte de la vie religieuse : « Elle doit être faite ; sinon, c'est manquer à son éducation, et, de la part des maîtres, c'est se rendre coupable vis-à-vis d'elle. » Napoléon reconnaissait sa négligence pour les pratiques de la religion ; avec son besoin de tout expliquer, qui souvent lentraînait dans la voie paradoxale, il prétendait que sa conduite avait pu avoir un bon côté : « D'ailleurs, mon espèce d'incrédulité était un bienfait pour les peuples, de là, ma tolérance, mon équité stricte entre tous les cultes. Comment aurais-je conservé l'indépendance de ma pensée et de mes mouvements, sous la suggestion d'un confesseur qui m'aurait gouverné par la crainte de l'enfer ? Qui doute que les dernières années de Louis XIV n'eussent été bien différentes avec un autre confesseur ? J'étais tellement pénétré de ces vérités, que je me promettais bien de faire en sorte, autant qu'il eût été en moi, d'élever mon fils dans la même ligne religieuse où je me trouve. » Et cependant, dans les instructions qu'il dictait pour son fils, Napoléon s'exprimait ainsi : « Les idées religieuses ont encore plus d'empire que ne croient certains philosophes

bornés, elles peuvent rendre de grands services à l'humanité. »

Enfin, à la dernière heure, on sent que la foi est bien près de revenir, avec plus de force que jamais, si l'on en juge par ces paroles : « Le sentiment religieux est si consolant que c'est un bienfait du ciel que de le posséder.

» De quelle ressource ne nous serait-il pas ici ? Quelle puissance pourraient avoir sur moi les hommes et les choses, si, prenant en vue de Dieu mes revers et mes peines, j'en attendais le bonheur futur pour récompense !... Je puis paraître devant le tribunal de Dieu ; je puis attendre son jugement sans crainte ; il n'entraverra jamais au-dedans de moi l'idée de l'assassinat, de l'empoisonnement, de la mort injuste ou préméditée, si commune dans les carrières qui ressemblent à la mienne ; je n'ai voulu que la gloire, le lustre de la France. Quelle serait donc ma jouissance, si le charme d'un avenir futur se présentait à moi pour couronner la fin de ma vie ! »

Il n'est pas possible de dire avec certitude si Napoléon s'est confessé et s'il a communié à son lit de mort ; ce qui est certain, c'est qu'il a reçu l'Extrême Onction ; c'est que, dès le 21 avril, en présence d'Antomarchi, il disait à Vignali qu'il voulait remplir tous les devoirs qu'impose la religion et recevoir les secours qu'elle administre ; c'est que les dernières lueurs de son intelligence furent employées à prescrire minutieusement les cérémonies religieuses qui devraient être célébrées après sa mort, dans une chapelle ardente, dont il

avait même désigné la place. En résumé, si l'on ne peut pas affirmer, bien que certains indices le fassent croire, qu'au sens étroit du mot Napoléon a fini en chrétien, on peut dire cependant qu'il a tenu à s'entourer des consolations de la religion et qu'il est mort en donnant à ses compagnons, comme à la postérité, une preuve nouvelle de sa foi dans les vérités éternelles qui font le bonheur et la consolation de l'humanité (A).

Il peut-être intéressant de relever ici les idées de Napoléon sur certains dogmes, sur quelques prescriptions de l'Eglise ; elles sont très originales,

(A) L'ouvrage de M. de Beauterne sur les *Sentiments religieux de Napoléon*, inspiré par une pensée louable, ne peut être considéré comme impartial. L'auteur prête à Napoléon, en maintes circonstances, les sentiments qu'il aurait voulu lui voir: notamment, en ce qui concerne les derniers moments de Napoléon, il affirme que l'empereur s'est confessé et a communié ; mais il ne donne aucune preuve à l'appui.

Antomarchi est muet sur l'exécution du vœu qu'il a entendu formuler par l'Empereur le 21 avril. Quant à Montholon, à la date du 20 avril, il écrit : « Cette nuit, vers une heure, l'Empereur m'a exprimé le désir de causer avec l'abbé Vignali et m'a ordonné de le faire appeler ; ajoutant : « Vous nous laisserez, mais vous reviendrez dès qu'il sera sorti de ma chambre. Arrangez-vous de manière à ce que l'on ne sache pas que je l'ai vu cette nuit. » J'obéis : l'abbé Vignali resta une heure près de l'Empereur. Quand je rentrai, l'Empereur était très calme : sa voix ne témoignait d'aucune émotion. Il a causé quelques instants religion, m'a demandé sa potion et s'est endormi. » Le 1er mai, « l'empereur m'a dit de lui envoyer Vignali ; une heure après, la chapelle était dressée, et l'aumônier avait commencé les prières des Quarante heures. » En un mot, ce qu'on peut affirmer, c'est que la mort de Napoléon fut grave et digne de son génie, et que, dans ce dernier acte de l'existence, il se montra supérieur à bien des philosophes qui, par un de ces mots *in extremis* qui gâtent les plus belles intelligences, dévoilent, à cette heure suprême, le scepticisme déplorable qui faisait le fonds de leurs doctrines.

très libérales ; c'est faire pressentir qu'elles ne sont pas orthodoxes.

Dans sa lutte avec le Pape, Napoléon fut amené à dire qu'il ne pouvait admettre l'infaillibilité du successeur de saint Pierre. Il semble donc qu'à cinquante ans de distance, l'Empereur ait pressenti les discussions auxquelles ce dogme devait donner lieu, en menaçant de créer un nouveau schisme dans le sein de l'Église catholique romaine.

Les sacrements et les mystères occupent parfois sa pensée ; des uns comme des autres, il tiendra peu de compte, estimant que ces manifestations extérieures ou ces dogmes inexplicables nuisent plutôt à la religion et à l'idée supérieure d'un Dieu qu'elles ne les servent.

Son explication historique du baptême, si elle n'est pas la vraie, n'en est pas moins bizarre et intéressante à signaler : « Au Caire, disait-il dans l'assemblée du Conseil d'État, comme dans le désert, les mosquées sont en même temps des auberges ; six mille personnes y sont quelquefois abritées et nourries ; elles y trouvent même une fontaine et de l'eau pour se baigner : de là vient notre cérémonie du baptême. Elle n'a pu prendre naissance dans nos climats ; l'eau n'y est point assez précieuse. »

Le dogme de la rémission des péchés par la pénitence, quelque indissoluble qu'il soit avec la doctrine du catholicisme dont il est l'essence, ne trouvait pas l'approbation de l'Empereur, qui n'oubliait jamais son rôle de chef civil d'un grand État. « La limite entre les autorités civile et religieuse

est chimérique, disait-il. Le gouvernement civil condamne à mort un criminel : le prêtre lui donne l'absolution et lui promet le paradis. » C'était là une pétition de principes : la limite est très nettement marquée et elle ne saurait mieux l'être que par l'exemple que donne ici Napoléon. Le pouvoir civil, représentant de la société, déclare l'assassin coupable et le condamne à la peine que la société, en état de légitime défense, croit devoir prononcer afin de protéger ses membres contre le retour des crimes ; le pouvoir religieux arrive qui, reconnaissant la peine temporelle dont l'application ne lui revient pas, prononce simplement l'absolution de la faute spirituelle, si le condamné a manifesté le repentir exigé par Dieu ; comme condition de pardon, il n'y a entre les deux pouvoirs, aucune confusion possible. En formulant cette pensée qui lui est échappée au Conseil d'État, dans le feu de la discussion et sur une question toute spéciale (1), Napoléon n'a pas pris garde que la logique l'amenait fatalement à la négation du catholicisme qu'il prétendait favoriser et qu'un système de gouvernement basé sur cette idée de confusion qu'il semble souhaiter, entre les pouvoirs civil et religieux, n'aurait été, ni plus ni moins, qu'un pas décisif vers le protestantisme, cette doctrine qu'il déclarait ne pas vouloir établir en France (A).

(A) Nous verrons plus loin les motifs de Napoléon. Signalons ici, abstraction faite des motifs politiques qu'il donnera, la situation intellectuelle bizarre dans laquelle Napoléon nous semble s'être trouvé vis-à-vis du protestantisme. Personne n'ignore que cette doctrine, autant par son origine que par

Le dogme de la résurrection ne semblait pas répugner à son esprit ; il eut l'occasion d'en parler au Conseil d'État, le jour où il amena la discussion sur la question de la crémation, dont il se montra, par raison hygiénique surtout, un partisan déterminé. Voici ses paroles : « Quant à la résurrection, elle doit s'accomplir par un miracle ; et il est facile à l'Etre qui a le pouvoir de réunir les restes des morts de rassembler aussi leurs cendres. » On se demande en effet ce que le clergé catholique peut répondre à un semblable argument, et s'il ne risque pas en persistant dans sa doctrine, de diminuer, dans l'esprit de ses adhérents, l'idée sublime de la toute-puissance de Dieu.

Pour les prescriptions religieuses d'un ordre secondaire, Napoléon se montrait très large dans sa manière de voir. A propos de l'observation du dimanche, il écrivait, le 5 mars 1807, à Portalis : « Dieu a voulu que les hommes travaillassent chaque jour, puisqu'il leur a donné des besoins qui renaissent tous les jours. Il faut distinguer dans ce

ses principes, est marquée au coin d'un libéralisme absolu. Chacun est maître de son dogme. Cette habitude d'envisager les questions spirituelles a eu son contre-coup dans le domaine politique. Les nations protestantes sont républicaines ou n'admettent, tout au moins, que des monarchies tempérées par le droit de libre discussion. A ce titre, Napoléon ne pouvait se sentir attiré vers cette religion.

Mais en retour, dans les pays protestants, les ministres du culte détiennent une grande partie de l'autorité civile ; le chef de l'État est chef du pouvoir civil comme du pouvoir religieux. Cette espèce de théocratie, d'une forme particulière, n'était pas faite pour déplaire à l'Empereur qui, à plusieurs reprises, a laissé voir qu'il admirait ce côté spécial des institutions de l'Angleterre.

qui est prescrit par le clergé les lois véritablement religieuses et les obligations qui n'ont été imaginées que dans la vue d'étendre l'autorité des ministres du culte. La loi religieuse veut que les catholiques aillent tous les dimanches à la messe : et le clergé, pour étendre son autorité, a voulu qu'aucun chrétien ne pût, sans sa permission, travailler le dimanche. Cette permission, il l'accordait ou la refusait à son gré, pour constater son pouvoir, et l'on sait que, dans beaucoup de cas, on l'obtenait avec de l'argent. Encore une fois, ces pratiques étaient superstitieuses et plus faites pour nuire à la véritable religion que pour la servir. N'est-ce pas Bossuet qui disait : « Mangez un bœuf et soyez chrétien » ? *L'observance du maigre le vendredi et celle du repos le jour du dimanche ne sont que des règles secondaires et très insignifiantes.* »

On aime à trouver ces pensées sous la plume de Napoléon. La manière élevée dont l'homme comprend la religion témoigne plus que des pratiques, quelquefois excessives, en faveur de son respect pour la divinité. Cette croyance supérieure en Dieu, cette indifférence pour les articles secondaires, sont bien la caractéristique des opinions religieuses de l'Empereur.

Sans doute, il voyait beaucoup dans la religion le côté social, les services politiques qu'elle pouvait rendre ; il se rencontrait là avec le Christ fondateur de la plus humaine et de la plus socialiste des religions ; mais, d'autre part, Napoléon n'appartenait-il pas aussi, par ses convictions personnelles, par ses traditions de naissance, à la

classe des esprits qui regardent les principes religieux comme une aspiration supérieure et comme une consolation dans les heures de tristesse douloureuse ?

Il a dit à Sainte-Hélène tout ce qu'il avait demandé à la religion comme moyen social ; mais, il y a fait aussi cet aveu très significatif (1) : « C'est un fait constant, qui deviendra démontré tous les jours davantage, que Napoléon *aimait sa religion*, qu'il voulait la faire prospérer et l'honorer. »

C'est surtout la théorie des philosophes allemands (2) qui considère Napoléon comme un ambitieux pour qui la religion ne peut être qu'un procédé de politique et jamais une conviction. Napoléon semblait avoir prévu de quel côté viendraient ces attaques contre sa mémoire ; il ne se trompait pas, quand il les appelait des rêveurs, ceux qui, en dépit d'une érudition, ordinairement fastidieuse, n'arrivent pas ici à fournir un seul document à l'appui de la thèse qu'ils présentent.

Nous dirons, au contraire, nous qui connaissons, par des textes authentiques, la pensée de Napoléon, que si cet homme qui n'avait eu sous les yeux aucun exemple de dévotion, qui n'avait reçu qu'une instruction religieuse très sommaire, s'est élevé de lui-même, par sa propre pensée, à la conception sublime de la Divinité, cela prouve l'importance qu'il attachait personnellement à l'idée de Dieu, pour les satisfactions intimes qu'elle procure ; cela montre aussi que les idées spiritualistes et religieuses n'ont pas eu de défenseur plus con-

vaincu, et que c'est à bon droit qu'elles inscrivent le grand Empereur parmi les noms de leurs plus illustres partisans.

§ 2. — *Politique religieuse de Napoléon*

Napoléon regrettait vivement, nous l'avons vu, la conduite de certains prêtres dont toutes les actions, dans le domaine temporel, tendent à rabaisser la religion et fournissent à ses adversaires des arguments presque invincibles. Ce n'est pas tant la conduite privée du clergé qui trouvait, dans l'Empereur, un adversaire infatigable: sans doute, il s'en préoccupe, parce que après tout, c'est la dignité de l'Église qui est en jeu; mais la tendance qui ne trouve pas grâce devant lui, c'est la propension du prêtre en général, du prêtre catholique plus spécialement, à se mêler des choses de la terre, à s'occuper de politique, à sortir constamment du domaine spirituel pour rentrer par tous les moyens dans les intérêts temporels.

C'est ainsi que le 1er janvier 1797, à propos de la modération montrée par l'évêque de Bergame et son clergé, lors de l'entrée des Français dans cette ville, il fut amené à donner son opinion sur les vices et les désordres du clergé français, à la veille de la Révolution : « Je me convaincs tous les jours d'une vérité bien démontrée à mes yeux : c'est que si le clergé de France avait été aussi sage, aussi modéré, aussi attaché aux principes de l'Évangile, la religion romaine n'aurait subi aucun

changement en France. Mais la corruption de la monarchie avait infecté jusqu'à la classe des ministres de la religion ; l'on n'y voyait plus des hommes d'une vie exemplaire et d'une morale pure, tel que le cardinal Mattéi, le cardinal-archevêque de Bologne, l'évêque de Modène, l'évêque de Pavie, l'archevêque de Pise. Je croyais quelquefois, en discourant avec ces personnages respectables, me retrouver aux premiers siècles de l'Église. »

Sans doute, le clergé de France avait justifié la sévérité de cette appréciation ; que dire, cependant, de cette comparaison trop flatteuse pour les prêtres Italiens ? Ne sent-on pas ici le système de politique que Napoléon cherche toujours à faire prévaloir, et qui l'entraîne parfois dans des compromissions indignes de son caractère ? Sans doute, il ne pouvait dire aux Italiens ce qu'il pensait de leur clergé ; c'eût été leur faire insulte. Mais ce n'était pas une raison suffisante pour rabaisser le clergé français devant des étrangers envieux de notre pays.

Mais, encore une fois, l'immoralité du clergé français n'était rien à côté de ses aspirations vers le pouvoir. A chaque instant, on rencontre des traces de l'opinion de Napoléon sur ce sujet : « Tout prêtre qui se mêle des affaires politiques, écrit-il dès 1796 au cardinal Mattéi, ne mérite point les égards qui sont dus à son caractère. » Et le 6 mai 1797, il écrivait à l'évêque de Côme : « Jetez de l'eau et jamais de l'huile sur les passions des hommes ; dissipez les préjugés et com-

battez avec ardeur les faux prêtres qui ont dégradé la religion en en faisant l'instrument de l'ambition des puissants et des rois. La morale de l'Évangile est celle de l'Égalité et, dès lors, elle est plus favorable au gouvernement républicain que va, désormais, avoir votre patrie. » A quelques mois de là, il fait à l'archevêque de Gênes ce portrait du prêtre qui n'est occupé que de soucis temporels: « Jésus-Christ mourut plutôt que de confondre ses ennemis autrement que par la foi; le prêtre réprouvé, au contraire, a l'œil hagard, il prêche la révolte, le meurtre, le sang; il est payé par l'or du riche ; il a vendu, comme Judas, le pauvre peuple. Purgez-en votre Église et faites tomber sur eux l'anathême et la malédiction du ciel. »

Malheureusement, ce vice est pour ainsi dire constitutionnel dans l'Eglise. Napoléon le disait admirablement, au Conseil d'Etat, quand il soutenait la nécessité de donner aux professeurs de l'Université de beaux traitements. « Je ne connais, disait-il, pour constituer l'Université, que des liens célestes ou des liens terrestres. Le clergé, autrefois, ne jouissait d'autant de considération, que parce qu'il était riche. Qu'on examine ainsi les liens prétendus célestes, on les trouvera tout aussi terrestres. »

En tous cas, le prêtre ne doit pas compter sur son caractère pour rencontrer chez les magistrats une bienveillance exceptionnelle. Au contraire, et voici les motifs qu'en donne Napoléon : « Un prêtre abuse de son caractère et mérite moins d'in-

dulgence qu'un autre lorsqu'il prêche la guerre et la désobéissance à la puissance temporelle, et lorsqu'il sacrifie le spirituel aux intérêts de ce monde que l'Évangile dit n'être pas le sien... » Et le 26 juin 1808, il répondait à Fesch qui avait cru devoir défendre certains prêtres animés d'un esprit déplorable : « Soyez convaincu que tous les mauvais sujets, je les ferai poursuivre s'ils sont prêtres, avec plus de rigueur que les autres citoyens, parce qu'ils sont plus instruits et que leur caractère est plus saint. »

Il est encore deux autres défauts inhérents aux prêtres de toutes les religions indistinctement que Napoléon ne peut excuser : c'est le fanatisme et l'intolérance. Pour lui, qui ne comprenait que le fanatisme militaire (A), il n'y avait qu'un moyen d'en débarrasser le clergé national ; comme plusieurs prêtres français étaient invités à se rendre en Amérique, le ministre demandait à l'Empereur ce qu'il fallait faire de ce mouvement d'émigration. « L'encourager tant qu'on pourra, répondait l'Empereur, y envoyer les prêtres les plus fanatiques. »

(A) Napoléon disait au Conseil d'État : « Le fanatisme militaire est le seul qui soit bon pour quelque chose. Il en faut pour se faire tuer. » Et c'est du même fanatisme qu'il écrivait dans ses mémoires : « Il n'y a pas de petits moyens en fait de fanatisme ; ce sont ceux qui sont à la portée du peuple qui sont les meilleurs. » Quant au fanatisme religieux, qu'il avait été étudier pour ainsi dire à sa source, dans la religion mahométane, voici ce qu'il écrivait d'Égypte, le 19 juin 1799 : « Dans les têtes fanatisées, il n'y a pas d'organes par où la raison puisse pénétrer » Et dans ses conseils à Kléber, le 21 août de la même année : « Il faut endormir le fanatisme afin de pouvoir le déraciner. »

Quant à l'intolérance qui n'est qu'une autre forme, la résultante pour ainsi dire du fanatisme, Napoléon n'a pas assez de paroles pour l'écraser. En 1802, à propos de l'excommunication des acteurs, qui entraîne jusqu'au refus de la sépulture religieuse, il écrit à Portalis que « ce préjugé qui existait autrefois est aussi injuste qu'absurde. » Mais là où sa parole touche à la véritable éloquence, c'est dans le vingt-sixième bulletin, à la date du 7 janvier 1809 : « Hommes hypocrites et barbares qui prêchez l'intolérance, qui suscitez la discorde, qui excitez à verser le sang, vous n'êtes pas les ministres de l'Évangile. Le temps où l'Europe voyait sans indignation célébrer par des illuminations dans les grandes villes, le massacre des protestants ne peut renaître. Les bienfaits de la tolérance sont les premiers droits des hommes ; elle est la première maxime de l'Evangile, puisqu'elle est le premier attribut de la charité. S'il fut une époque où quelques faux docteurs de la religion chrétienne prêchaient l'intolérance, alors ils n'avaient pas en vue les intérêts du Ciel, mais ceux de leur influence temporelle ; ils voulaient s'emparer de l'autorité chez des peuples ignorants. Lorsqu'un moine, un théologien, un évêque, un pontife, prêche l'intolérance, il prêche sa condamnation : il se livre à la risée des nations. »

Néanmoins, Napoléon respecte malgré tout la religion, parce que celle-ci ne doit pas être rendue responsable des vices de ses pasteurs ; son respect sera poussé jusqu'aux dernières limites, puisque nous le verrons défendre, ostensiblement du moins,

ces mêmes prêtres qui lui inspirent les sentiments intimes que nous connaissons. « Je suis trop bon catholique et trop éclairé sur les principes de la religion, disait-il, pour jamais penser et dire rien qui soit contraire aux vérités et aux principes de l'Église. La vérité, comme dit l'Ecclésiaste, doit se prêcher sur les toits, sans crainte des méchants et des mal intentionnés. »

Ce respect, il l'exigeait dans toutes les circonstances ; si le préfet du Pô négligeait d assister à la procession de la Fête-Dieu, voici la leçon qu'il recevait : « Si, comme on dit, le préfet est protestant, il est nécessaire de lui faire connaître que c'est une raison pour se montrer plus facile en matières qui touchent à la religion. » Si des funérailles occasionnaient quelque scandale, voici sa note à Fouché : « Il y avait une manière bien simple de se faire enterrer sans prêtres, puisqu'aucune loi n'oblige à se faire enterrer avec des prêtres ; mais, lorsqu'on veut mourir avec tous les sacrements de l'Église, il faut au moins garder quelque décorum à ses derniers moments. »

Il donnait, sur ce sujet, des leçons aux évêques eux-mêmes ; Regnaud de Saint-Jean d'Angély lui ayant fait connaître que des bateleurs représentaient les mystères de la Passion et que leurs représentations, peu respectueuses pour la religion, attiraient la foule et étaient autorisées par le clergé, Napoléon écrit : « Faites insinuer aux évêques que cela est contraire à toute idée saine, et faites connaître à ces individus qu'ils cessent leur spectacle sous peine d'être fustigés très réellement. » Pour

les sœurs de charité, même décision : « Faites connaître au préfet de Nîmes mon mécontentement de ce qu'il laisse mettre sur la scène les sœurs hospitalières. Ces bonnes filles nous sont trop utiles pour les tourner en ridicule. »

Quand on lui signale les écarts de conduite de quelques membres éminents du clergé, Napoléon va jusqu'à fermer volontairement les yeux, et il recommande à tous d'en faire autant : « Je n'entends pas, dit-il, qu'une entremetteuse et une fille compromettent un personnage aussi respectable que le cardinal Oppizoni, quand même il serait vrai qu'il eût des faiblesses (1). » De même pour l'abbé de Pradt, qui cependant, et à bon droit, n'était pas en odeur de sainteté auprès de l'Empereur : « Je veux ignorer et j'ai intérêt à ignorer ce que je sais du caractère et des liaisons de cet homme. »

Mais, si le scandale devenait public, s'il n'y avait plus moyen de sauvegarder les apparences, alors Napoléon reprenait sa sévérité ordinaire. Aussi, le voyons-nous admettre sans difficulté, en 1806, qu'un prêtre qui n'a pas été reconnu comme tel depuis le Concordat, peut se marier ; mais en même temps Napoléon déclare qu'il encourra, à bon droit, le blâme public puisqu'il manque aux engagements qu'il avait contractés.

L'esprit d'équité de l'Empereur lui faisait reconnaître volontiers qu'il y aurait danger et injustice à trop généraliser sa thèse sur les vices du clergé ; il se plaisait à constater chez certains prêtres les caractères de la pureté et de la vertu évangéliques ; il le faisait publiquement, afin de bien montrer son

artialité. C'est ainsi que, de Finkenstein, le
ıai 1807, il écrit à Portalis pour lui dire la dou-
· qu'il ressent de la mort de l'évêque de Vannes,
ynaud-Pancemont : « Les vertus qui distin-
ient ce digne prélat, les services qu'il a rendus
otre sainte religion, à notre couronne, à nos
ples ; la situation des églises et des consciences
s le Morbihan, au moment où il arriva à l'épis-
at ; tout ce que nous devons à son zèle, à ses
ières, à cette charité évangélique qui dirigeait
es ses actions ; tous ces souvenirs se sont pré-
tés à la fois à notre esprit. Nous voulons que
s fassiez placer sa statue en marbre dans la
édrale de Vannes. Elle excitera ses successeurs
ivre l'exemple qu'il leur a tracé. Elle fera con-
re tout le cas que nous faisons des vertus évan-
ques d'un véritable évêque et couvrira de con-
on ces faux pasteurs qui ont vendu leur foi
ennemis éternels de la France et de la religion
olique, apostolique et romaine ; dont toutes les
oles appellent l'anarchie, la guerre, le désordre
a rébellion. Enfin, elle sera, pour nos peuples
Morbihan, une nouvelle preuve de l'intérêt que
s portons à leur bonheur. De toutes les parties
notre Empire, c'est une de celles qui sont le
s souvent présentes à notre pensée, parce que
t une de celles qui ont le plus souffert des mal-
rs des temps passés. » La mort du cardinal
Bellay, celle de l'évêque de Nantes, lui dictent
paroles semblables : pour le premier, il veut
funérailles solennelles et que, « dans l'éloge
èbre qui sera prononcé à cette occasion, on

appuie sur les vertus qu'a déployées ce prélat : la conciliation, la charité et l'amour de la paix. » Quant à l'évêque de Nantes, « il peut être mis à côté des évêques qui ont le plus honoré l'Église gallicane... Personne ne savait mieux distinguer les droits des souverains et distinguer les droits de l'Église d'avec les abus monstrueux et les maximes folles et insensées de la cour de Rome, qui ont fait verser tant de sang et causé tant de déchirements dans les siècles d'ignorance. Si tous les théologiens, tous les évêques avaient aussi bien connu l'esprit de la religion et avaient eu autant de lumières et de bonne foi, Luther, Calvin et Henri VIII n'auraient pas fait secte et le monde entier serait catholique (1)... »

Tout en reconnaissant que le clergé n'a plus la même influence qu'autrefois, Napoléon déclare qu'il faut cependant en tenir compte dans une certaine mesure et, pour éviter des complications, la meilleure politique lui paraît être de ne pas discuter : « Sans doute, dit-il au Conseil d'État, les prêtres ne sont plus fort à craindre ; ils ont perdu sans retour leur empire le jour où leur supériorité dans les sciences est passée à l'ordre civil. Mais c'est un corps qui a des intérêts à part ; l'autorité doit le ménager. » Et, dans le même sens, il écrit à Fouché : « Je vous ai dit que je ne désirais pas qu'on fît sortir les prêtres de leurs fonctions et qu'on leur donnât trop d'importance civile. En général, il ne faut point se fâcher, ni discuter surtout avec les prêtres, lorsque cela n'est point d'une nécessité absolue. Il faut les maintenir dans leurs limites :

c'est un grand mal que de leur faire sentir qu'ils ont une importance politique. Il faut porter beaucoup d'attention aux prêtres comme hommes, les mettre à leur place sous ce point de vue, mais éviter de donner lieu à l'intérêt qu'ils attachent souvent à des enfantillages (1). » D'ailleurs, au Conseil d'État, Napoléon déclarait qu'il n'avait rien à redouter des ministres d'aucun culte. Car, disait-il, « je suis chef des ministres protestants, puisque je les nomme, et je puis me regarder comme le chef des ministres catholiques, puisque j'ai été sacré par le Pape. » Napoléon s'était mis d'accord avec ce principe quand il disait que le caractère du prêtre ne le soustrait pas à l'action des lois ordinaires. En veut-on un exemple frappant : le général Menou, commandant les départements d'au delà des Alpes, avait signalé à la police impériale un prêtre qui servait de receleur aux bandits de la région; un chanoine était prévenu de complicité avec les brigands; un troisième prêtre avait été jusqu'à assaillir, blesser et dépouiller trois gendarmes. Menou demandait s'il y avait des formes particulières de procédure contre les ecclésiastiques. Voici la réponse de Napoléon : « Saint-Cloud, 12 juin 1806, renvoyé au ministre de la police pour que *sans aucun égard pour les prêtres*, on porte au contraire dans la procédure plus de sévérité et de rapidité. »

Napoléon ne s'était pas seulement tracé un idéal du prêtre dans ses rapports avec les pouvoirs publics; il avait encore envisagé les règles intimes du sacerdoce. Il voyait le curé dans son village,

au milieu du troupeau qu'il était chargé de diriger; il le suivait depuis le séminaire où il lui donnait une instruction spéciale et pratique; il lui dictait sa conduite dans toutes les circonstances de la vie ; il en faisait le directeur naturel de toutes les actions, le conseiller de toutes les affaires.

« Le prêtre, dit Napoléon, dès 1797, doit porter la teinte de son caractère qui, selon l'Évangile, est pacifique, tolérant, et conciliant. » Et le 12 juin 1798, il écrivait à l'évêque de Malte : « Je ne connais pas de caractère plus respectable et plus digne de la vénération des hommes, qu'un prêtre qui, plein du véritable esprit de l'Évangile, est persuadé que ses devoirs lui ordonnent de prêter obéissance au pouvoir temporel et de maintenir la paix, la tranquillité et l'union au milieu d'un diocèse. »

D'ailleurs, les prêtres ne gagneront jamais rien par l'aigreur, tandis que l'histoire est là pour leur montrer que l'Église a toujours tout gagné par la douceur et les ménagements (1). Et le 27 octobre 1808, dans sa réponse aux députés des anciennes provinces romaines, Napoléon, revenant sur les devoirs spirituels du prêtre, disait que, s'il veut les bien remplir, il sera suffisamment absorbé, et qu'il n'aura ni le temps, ni le loisir de s'occuper des querelles mondaines : « Les ecclésiastiques doivent se renfermer dans le gouvernement des affaires du ciel. La théologie, qu'ils apprennent dans leur enfance, leur donne des règles sûres pour le gouvernement spirituel, mais ne leur en donne aucune pour le gouvernement des armées et

de l'administration. La décadence de l'Italie date du moment où les prêtres ont voulu gouverner et les finances, et la police, et l'armée. »

L'Empereur aime à rencontrer chez les prêtres les sentiments de dévouement et de courage qui font l'honneur de tous les hommes. Et, dans une triste affaire qui se passait au mois d'août 1806, l'évêque de Vannes ayant, par terreur, pactisé avec des brigands de grand chemin, l'Empereur laisse échapper ce blâme sévère, mais mérité : « L'évêque, comme un autre homme, devrait savoir mourir, plutôt que de commettre une bassesse. »

C'est dès l'enfance qu'il faut former les jeunes gens destinés à l'état ecclésiastique ; aussi Napoléon donnait-il une attention toute particulière à la question des petits séminaires (1). Il désirait les faire rentrer dans le sein de l'Université ; voici ses arguments : « Si les prêtres ne veulent des petits séminaires que pour que les jeunes gens qui se destinent à l'Église apprennent les humanités et pour qu'ils soient élevés dans les principes religieux avec un peu plus de sévérité, ce but est parfaitement rempli en constituant écoles secondaires les petits séminaires, à l'existence desquels le principe de l'Université ne s'oppose pas. Mais, si l'on considère l'Université comme incompatible avec des idées de religion, et que ce soit en conséquence qu'on veuille l'indépendance des petits séminaires, c'est déceler des vues qu'on doit bien se garder de favoriser... Le règlement doit être rédigé de manière à ne pas donner l'idée d'une

précaution prise contre le clergé. Il faut au contraire lui donner une couleur de protection, et rendre très apparente l'intention où l'on est réellement de faire ce qui convient pour assurer au culte un nombre suffisant de ministres des autels. »

« L'ignorance des prêtres est le plus grand fléau du monde ; » c'est en partant de ce principe que Napoléon arrive à cette conclusion que « l'éducation des ecclésiastiques doit fixer toute sa sollicitude (1) », et il dicte alors au ministre des cultes une partie du rapport que celui-ci devra lui présenter. « Le ministre insistera sur l'importance d'avoir des prêtres instruits et attachés, sur les maux que produisent la mauvaise théologie et les controverses sur cette matière. Vous en induirez la nécessité d'une instruction saine et uniforme. Vous appuierez dans vos développements sur les principes de l'Église gallicane (A). »

A quelques jours de là, dans une note au ministre des cultes, Napoléon entre dans de nouveaux détails de réglementation : il subdivise les séminaires en établissements métropolitains et en séminaires diocésains : les premiers, en même temps qu'ils sont

(A) Signalons en passant cette habitude constante de Napoléon ; il dictait ainsi souvent à ses ministres les rapports que ceux-ci étaient censés lui présenter. Cela augmente considérablement la somme de travail, déjà si grande pourtant, qui est officiellement attribuée à l'Empereur. Cela montre aussi, combien, même dans les positions les plus élevées de l'État, l'initiative personnelle était anéantie par l'activité de l'Empereur. Le pays pouvait y gagner une unité de direction précieuse ; Napoléon y perdait le sentiment de la nature des choses. Son grand esprit aurait dû lui montrer qu'une machine ainsi mise en mouvement par un seul homme s'arrêterait forcément le jour où cet homme viendrait à manquer.

séminaires sont aussi des écoles de théologie où les grades seront conférés par une autorité civile. Le pouvoir ecclésiastique ne perd pas ses droits pour cela ; car, lorsqu'un séminariste voudra se faire prêtre, ce sont ses supérieurs hiérarchiques, évêque ou archevêque, qui prononceront s'il peut recevoir les ordres. Le pouvoir civil n'est là que pour donner des diplômes, mais c'est un pouvoir énorme (qui, d'ailleurs, n'est pas une innovation, ainsi que Napoléon se plaît à le faire remarquer), car, si l'on pose en principe que pour être chanoine, vicaire général ou évêque, il faut être licencié ou docteur ; que pour être curé de première classe, il faut être bachelier, il s'ensuivra qu'un homme qui, pour être prêtre, n'aura été sous aucune autre dépendance que celle de ses supérieurs ecclésiastiques, ne pourra avoir les grades nécessaires pour occuper des places du premier rang dans le ministère des cultes que si l'Université impériale les lui confère. Ce qu'elle pourra refuser dans le cas où il serait connu pour avoir des idées ultramontaines ou dangereuses à l'autorité. » On le voit, c'est la main mise sur les premières places de l'Eglise.

Quant aux séminaires diocésains, qui ne sont pas écoles de théologie, ils fournissent des candidats pour les diplômes conférés dans celles-ci, ou simplement des prêtres destinés à rester dans le bas clergé. Malgré le peu d'importance réservée à leur carrière, Napoléon n'oublie pas de s'entourer, ici encore, de précautions sérieuses ; il voudrait ne recevoir dans les séminaires que des enfants ayant atteint quatorze ans, possédant l'instruction que

cet âge comporte, et ayant fait leurs premières études dans des pensions particulières, des écoles secondaires ou des lycées, c'est-à-dire dans des établissements dépendant de l'Université, où règne son esprit. En 1809, dans une note déjà citée, l'Empereur revient sur le même sujet : ses idées n'ont pas varié : si l'on admet dans les séminaires des jeunes gens qui n'ont pas été élevés dans l'Université, il faut au moins qu'ils aient obtenu les grades de l'Université. Le motif donné par Napoléon est fort curieux, il montre combien l'Empereur connaissait à fond la vie sociale de toutes les classes de ses sujets : « Cette disposition, dit-il, aurait pour objet de faciliter l'admission des neveux des curés. » Et pour encourager l'instruction *par l'Université* des jeune gens qui se destinent au sacerdoce, il ajoute : « Tout évêque ou homme charitable qui voudra fonder des bourses dans les lycées ou dans les écoles secondaires, pour des jeunes gens destinés à l'état ecclésiastique, en sera le maître. On pourra même, par une sorte de contrat avec les parents, régler une espèce de remboursement dans le cas où l'élève renoncerait à l'état ecclésiastique. Ce genre de convention est assez commun pour les jeunes gens qui entrent en apprentissage. » On le voit, toutes les précautions étaient prises, tous les cas prévus, et il n'y a aucun doute que si la Restauration n'avait desserré les liens tutélaires qui donnaient au clergé des prêtres instruits et à l'État des serviteurs respectueux, et non des révoltés, les deux pouvoirs auraient vécu vis-à-vis l'un de l'autre dans cet esprit de conciliation et de modération qui

était le corollaire nécessaire, indispensable, de la grande œuvre du Concordat.

Napoléon ne s'en était pas tenu là ; s'il voulait des prêtres instruits, il voulait encore plus des prêtres honnêtes : j'entends par là des prêtres dont la vocation fût inébranlable. Et ce n'est qu'à cette condition, dont il exigeait qu'on s'assurât, qu'il consentait à dispenser les jeunes séminaristes du service militaire (1).

Sur l'instruction en elle-même, telle qu'il voudrait la voir donner dans les grands séminaires, il s'est expliqué au Conseil d'État et à Sainte-Hélène. Il demande d'abord chez les professeurs « une sorte de philosophie et une honnêteté mondanité. » Quant aux matières enseignées, il aurait voulu qu'aux cours de théologie on joignît l'agriculture, les éléments de la médecine et du droit. « Alors le pasteur aurait été vraiment une providence pour ses ouailles. Sans avoir le pouvoir de la seigneurie féodale, les prêtres en auraient eu l'influence. Si on joint à tout cela les épreuves et le noviciat nécessaires pour devenir prêtre, qui garantissent en quelque sorte la vocation et supposent de belles dispositions de cœur et d'esprit, on est porté à prononcer qu'une telle composition de pasteurs, au milieu des peuples, eût dû amener une révolution morale tout à l'avantage de la civilisation. »

Cette instruction civile du clergé ne présente pas d'inconvénients dogmatiques ; car, de nos jours, dans le diocèse d'Orléans, on a tenté, non sans succès, de mettre en pratique les idées de Napo-

léon : le grand Évêque et le grand Empereur se sont ici rencontrés (A).

Les querelles de Napoléon avec le saint-siège tiennent une grande place dans l'histoire de l'Empereur ; il s'y est laissé entraîner avec complaisance ; il n'attendit pas l'exil pour s'apercevoir de la faute qu'il avait commise. Sous son règne, au début surtout, il avait cependant à maintes reprises affirmé son désir d'éviter toutes les discussions religieuses. Où pourrait-on trouver plus de sagesse que dans ces conseils ou dans ces idées : « Mettez tous vos soins à vous procurer cette paix religieuse qui, une fois perdue, ne peut se recouvrer qu'avec tant de peine. Il est plus facile de prévenir les discussions religieuses que de les apaiser quand le mal est fait. L'histoire nous apprend que l'importance donnée aux discussions théologiques les a allumées et a fait des fanatiques. Dans les choses que je déteste le plus, les querelles et les tracasseries de religion sont au premier rang. » Et il allait jusqu'à écrire à Fesch : « Je ne veux avoir aucune discussion avec le saint-siège. Je ne veux pas lui donner des sujets de plaintes. »

Les faits se sont chargés de démentir ces belles déclarations ; ce fut une grande faute politique.

Les idées générales de Napoléon sur le rôle idéal du prêtre étant connues, entrons dans le vif de la question, dans l'étude de la conduite politique

(A) Il en est de même en Russie, où le clergé orthodoxe reçoit, dans les séminaires, des principes de médecine et d'agriculture.

de l'Empereur dans toutes les affaires qui, de près ou de loin, touchent aux intérêts religieux.

Ce n'est pas seulement avec les préliminaires du Concordat que commence la politique religieuse de Napoléon ; dès le jour où il prend le commandement d'une armée française, il semble se préoccuper de la question ; l'œuvre de conciliation qu'il accomplira dans la signature du pacte célèbre commence, bien qu'obscure, dès 1796 : de là, ses protestations de respect pour Rome et pour le clergé ; mais, d'autre part, l'esprit révolutionnaire qui l'anime, les passions de son entourage, et, il faut le dire aussi, les convictions personnelles de sa conscience, lui dictent, parfois, dès cette période, des jugements sévères sur la conduite de Rome et sur les fautes politiques de l'Église. Aussi trouvons-nous, dans son langage, des différences sensibles où l'on a voulu voir de la duplicité, tandis qu'il n'y avait réellement que le mélange nécessaire et impartial de la louange et du blâme auxquels donnent lieu, indistinctement, toutes les actions humaines.

Dès le mois d'octobre 1796, le général Bonaparte écrit au ministre Cacault, notre représentant à Rome : « Vous pouvez assurer le Pape que j'ai toujours été contraire au traité qu'on lui a proposé et surtout à la manière de le négocier. J'ambitionne bien plus le titre de sauveur que celui de destructeur du saint-siège ; vous savez vous-même que nous avons toujours eu là-dessus des principes conformes et, *si l'on veut être sage à Rome*, nous en profiterons pour donner la paix à cette belle partie du monde et tranquilliser les cons-

ciences timorées de beaucoup de peuples. » En janvier 1797, il s'adresse en ces termes au cardinal Mattéi : « Quelque chose qui puisse arriver, je vous prie, Monsieur le Cardinal, d'assurer Sa Sainteté qu'elle peut rester à Rome sans aucune espèce d'inquiétude : premier ministre de la religion, il trouvera, à ce titre, protection pour lui et pour l'Église. Mon soin particulier sera de ne point souffrir qu'on apporte aucun changement à la religion de nos pères. » Le 19 février, c'est au Pape lui-même que va s'adresser le général victorieux: « La République française sera, à l'avenir, une des amies les plus vraies de Rome. Toute l'Europe connaît les intentions pacifiques et les vues conciliantes de Votre Sainteté. J'envoie mon aide de camp pour exprimer à Votre Sainteté l'estime et la vénération parfaite que j'ai pour sa personne et je la prie de croire au désir que j'ai de lui donner, dans toutes les occasions, les preuves de respect et de vénération avec lesquelles, etc. »

Mais la démarche la plus caractéristique, celle qui peut être considérée comme le premier pas véritable vers l'œuvre de la réconciliation, c'est la note du 1er août 1797 : « Il serait utile, écrit Bonaparte, de connaître les mesures qui pourraient être prises pour réconcilier les prêtres constitutionnels avec les prêtres non-constitutionnels. Le désir d'être utile à la religion est un des principaux motifs qui m'ont dicté la présente note. La théologie simple et pure de l'Évangile, la sagesse, la politique et l'expérience du Pape peuvent, si elles sont exclusivement écoutées, avoir des résultats heureux pour

la chrétienté et la gloire personnelle de Sa Sainteté qui connaît les sentiments particuliers d'affection que je lui ai voués. » Cet heureux acheminement « vers un but tant désiré » ne fut suivi, pour le moment, d'aucun résultat. L'opposition du Directoire empêcha la pacification rêvée par Napoléon ; elle lui conserva la gloire d'être seul à préparer et à signer le Concordat.

Ce n'est pas seulement par ses écrits, mais encore par ses actes que Napoléon donnait des gages sincères de son désir d'arriver à la pacification religieuse ; au mois de juin 1797, l'armée française, dans sa marche victorieuse, refoulait devant elle les prêtres français qui, par suite de la révolution, s'étaient réfugiés en Italie. Ces malheureux, dans leur fuite, ne trouvaient plus aucun asile ; par une proclamation, Napoléon les rassura et, « il ordonna aux couvents, aux évêques, aux divers chapitres, de les recevoir et de leur fournir tout ce qui était nécessaire à l'utilité et à l'agrément de la vie. Il prescrivit à l'armée de voir dans ces prêtres, des amis, des compatriotes, de les protéger et de les traiter en cette qualité. L'armée s'anima de ces sentiments, ce qui donna lieu à un grand nombre de scènes touchantes. Des soldats reconnaissaient leurs anciens pasteurs, et ces malheureux vieillards, exilés à plusieurs centaines de lieues de leur patrie, recevaient pour la première fois des marques de respect et de tendresse de leurs compatriotes qui, jusqu'alors, les avaient traités comme des ennemis et des criminels. Le bruit de cette mesure retentit dans tout le monde chrétien et spécialement en

France. Quelques critiques voulurent s'élever, mais elles furent étouffées par l'approbation générale(1)» Il y avait là, en réalité, une œuvre de bienfaisance qui s'adressait à des Français; cependant les critiques furent plus nombreuses et l'approbation moins générale que Napoléon ne le raconte.

Plus sévère encore fut le jugement de l'opinion lorsque le Premier Consul, qui savait la braver, quand il voyait une belle action à accomplir, décida de rendre des honneurs posthumes au Pape Pie VI, qui était mort, en France, à Valence (2) : « C'était, a-t-il dit, un hommage rendu à un souverain malheureux et au chef de la religion du Premier Consul et de la pluralité des Français. »

Mais, pour répondre à ces bonnes dispositions du général, il n'y avait à Rome que duplicité dans la diplomatie, intrigues contre la France, alliance contre nous avec nos plus mortels ennemis ; « l'on ne fut pas sage à Rome, » et Napoléon dut à plusieurs reprises, montrer qu'une semblable conduite nuirait aux intérêts de l'Église en éloignant la France de toute mesure de pacification. Son langage se ressentit des mauvais procédés de la cour pontificale ; il l'entraîna parfois à des écarts de style, peut-être regrettables, mais cependant très justifiés. C'est ainsi qu'on trouve dans la correspondance de cette époque des phrases comme celle-ci : « Vous sentez bien que je n'attends que le moment favorable pour m'élancer sur Rome et y venger l'honneur national. Il faut en finir avec *le vieux renard*(3).» Au mois de février 1797, il écrit à Joubert d'abord, au Directoire ensuite : « L'armée est

à trois jours de Rome. Je suis à traiter *avec cette prêtraille*, et, pour cette fois-ci, Saint-Pierre sauvera encore le Capitole...» « Mon opinion est que Rome une fois privée de Bologne, de Ferrare, de la Romagne et des trente millions que nous lui ôtons, ne peut plus exister. Cette vieille machine se détraquera toute seule. »

Les exemples que Napoléon avait sous les yeux pouvaient lui faire croire à la vérité de cette prophétie : « Rome, disait-il, n'est plus forte que par son fanatisme (1).» Il insistait sur les vices politiques et moraux de son gouvernement ; nous savons déjà ce qu'il pensait de cette charité excessive qui faisait de Rome l'auberge de tous les bandits ; il regrettait que, dans ce pays, où la mollesse des mœurs et l'indolence de la population négligent les ressources d'un sol fécond, il ne se trouvât pas une autorité capable d'utiliser des biens ainsi dissipés comme à plaisir ; de là, misère, vice dans le peuple ; incurie, débauche, impuissance dans les classes élevées. Tels étaient les fruits du gouvernement pontifical ; ils s'étalaient à tous les yeux ; qu'y a-t-il d'étonnant à ce que Napoléon en ait été frappé? L'impression avait été forte, puisque, dans ses dictées de l'exil, il y revenait encore (2). « La république cisalpine, heureuse d'avoir l'occasion de s'emparer de quelques provinces de Rome, arma et déclara la guerre au Vatican. A la vue de cet orage, ces faibles et imprudents vieillards tombèrent à genoux et donnèrent au Directoire cisalpin toutes les satisfactions qu'il pouvait désirer. L'on ne trouve dans cette conduite aucune trace de cette politique qui

avait tant illustré le Vatican dans les siècles derniers. Ce gouvernement était usé : la puissance temporelle des papes ne se pouvait plus maintenir; elle finissait comme avait fini la souveraineté des électeurs ecclésiastiques de l'Empire. (1) »

Vis-à-vis de la France, la conduite de Rome n'était pas moins impolitique que vis-à-vis des peuples qui vivaient sous sa dépendance. Tous les armistices étaient insidieusement violés. De là cette lettre à Manfredini, le 1er février 1797 : « Ces gens-là ont voulu se perdre, quoi qu'on ait fait pour les sauver ; et, comme le fanatisme et l'entêtement des vieillards produit des résultats incalculables, ils sont gens à se perdre tout à fait. »

Dans ce récit des campagnes d'Italie, auquel il faut toujours revenir, comme à un modèle de style et à une source de documents, Napoléon raconte l'épisode suivant qui prouve toute la duplicité de ce clergé italien, pour lequel, dans certaines circonstances que nous connaissons, il ne trouvait pas de paroles assez élogieuses : « La division Augereau trouva à Bologne un cardinal et quatre cents hommes qu'elle fit prisonniers. Le cardinal obtint la permission de se rendre à Rome sur sa parole. Quelques mois après, comme il se comportait fort mal, le général Berthier lui signifia l'ordre de se rendre au quartier général. Il répondit dans un style très précieux qu'un bref du Saint-Père le dégageait de sa parole, ce qui fit rire beaucoup l'armée. »

Il n'est pas de supercheries, de fraudes plus ou moins indignes, qui n'aient été mises en jeu contre

nos soldats. Napoléon se plaît à en raconter quelques-unes (1) : « Le peuple courait en foule se prosterner aux pieds d'une madone qui pleurait à grosses larmes (sur l'invasion des Français en Italie). Des citoyens sensés en donnèrent avis. Monge y fut envoyé. Il rendit compte qu'en effet la madone pleurait. Le chapitre reçut l'ordre de la porter au quartier général. C'était une illusion d'optique adroitement ménagée à l'aide d'un verre. Le lendemain, la madone fut replacée dans l'église, mais sans verre ; elle ne pleurait plus. Un chapelain auteur de cette supercherie fut arrêté. C'était un attentat contre l'armée. »

Napoléon ne se dissimulait pas, d'ailleurs, que la guerre était particulièrement difficile dans ces pays où le fanatisme était constamment allumé. Au milieu d'épisodes ridicules, le haut clergé cherchait à provoquer contre nous une lutte sans merci. Le soir du 2 février 1797, comme l'armée française plaçait ses grands-gardes, « un parlementaire se présenta et déclara d'une manière burlesque de la part de Son Eminence M^gr^ le cardinal général en chef que, si l'armée française continuait d'avancer, il ferait feu sur elle. » On rit beaucoup de cette terrible menace. On répondit : « Qu'on ne voulait point s'exposer aux foudres du cardinal et qu'on allait prendre position pour passer la nuit. » Cependant, le cardinal Busca avait réussi dans ses espérances. La Romagne était en feu ; la guerre sainte y avait été proclamée ; depuis trois jours, le tocsin ne cessait de sonner ; la dernière classe du peuple était dans le délire et

la frénésie ; les prières des quarante heures, les missions dans les places publiques, les indulgences, les miracles même, tout avait été mis en œuvre : ici, c'étaient des martyrs dont les plaies saignaient, là des madones qui pleuraient; tout annonçait un incendie prêt à consumer cette belle province. Le cardinal Busca avait dit au ministre français Cacault : « Nous ferons une Vendée de la Romagne, nous en ferons une des montagnes de la Ligurie, nous en ferons une de toute l'Italie (1). »

Et cependant, malgré toutes les fautes accumulées par la cour de Rome, malgré toutes les railleries des incrédules, le Premier Consul n'attendait que la consécration de son pouvoir et la fin de ses démarches diplomatiques, pour signer le Concordat qui devait ramener la paix dans les esprits et fortifier la Révolution devenue enfin un gouvernement, contre les entreprises de ceux qui, parmi ses ennemis, n'étaient pas les moins acharnés.

Lorsque Napoléon explique dans ses œuvres, que les hommages rendus au pape Pie VI l'étaient à un souverain malheureux et *au chef de la religion du Premier Consul et de la pluralité des Français*, il donne en même temps l'explication d'un des points du Concordat auquel il attachait la plus grande importance. Malgré les sollicitations de Rome, Napoléon se refusait à reconnaître que le catholicisme fût la religion *dominante* des Français, que son culte fût *constitutionnellement* celui du gouvernement (2). Et, lorsque le préambule du Concordat reconnaît que « la religion catholique,

apostolique et romaine est la religion de la très grande majorité des citoyens français, » l'effet de cette déclaration est, comme on l'a très bien dit, « de consacrer l'abolition d'une religion dominante et de proclamer la sécularisation de l'Etat. » C'est, en même temps, une concession faite à l'Eglise et aux catholiques, puisque si, en droit, cette déclaration n'emporte aucune conséquence, en fait, du moins, elle est la reconnaissance d'un état de choses particulier, une sorte de religion d'Etat officieuse, dont le clergé catholique ne saurait se prévaloir pour obtenir une protection supérieure à celle due aux autres cultes, mais dont il peut invoquer le témoignage comme une satisfaction historique qui lui semble due. En un mot, nous trouvons, dès ces premières lignes du Concordat, tout ce qui fait la haute valeur de ce grand acte : le désir absolu d'arriver à la pacification des esprits par les concessions faites, des deux parts, dans la plus large mesure.

Certes, on a pu diriger contre le Concordat des attaques dont quelques-unes sont très sérieuses ; il est de l'essence des choses humaines de ne pouvoir toucher à la perfection ; l'idéal est de s'en rapprocher le plus possible : c'est ce qui fut fait. Napoléon qui ne put, chose très remarquable ! établir aucune de ses grandes fondations par l'empire de la conviction et de la raison pure, qui fut obligé d'*imposer* à ses contemporains sa manière de voir, devait rencontrer ici plus de difficultés que jamais. L'ancien clergé ne paraissait pas disposé à se soumettre à une convention qui diminuait

l'autorité qu'il avait eue avant la Révolution ; les prêtres constitutionnels redoutaient de rentrer dans une communion où ils trouveraient plutôt des juges inflexibles que des supérieurs bienveillants ; les philosophes de l'école de Voltaire et les généraux de la Convention trouvaient que ce n'était pas la peine d'avoir tant combattu, par la plume et par l'épée, pour voir refleurir une religion dont les traditions faisaient craindre le retour des empiétements. Il ne fallait pas moins que le génie du Premier Consul pour apercevoir, derrière toutes ces oppositions, l'avantage que retirerait le gouvernement français d'une semblable mesure.

Dans son entourage même, on semblait résister à ses vues, et Napoléon a raconté à Sainte-Hélène que plusieurs membres du Conseil d'État songeaient à se soustraire au nouveau Concordat en embrassant la religion protestante.

Les esprits élevés du culte réformé avaient vu, en effet, dans la situation religieuse et politique de la France, le moyen de relever leur doctrine dans ce pays jusque-là réfractaire. La Révolution semblait avoir fait table rase de toutes les convictions religieuses. Les enfants qui grandissaient en 1789, parvenus à l'âge d'homme en 1800, n'avaient reçu, à cause de la persécution, aucune instruction religieuse. Ils avaient vu les églises fermées, les autels abandonnés ou prostitués ; ils n'avaient reçu aucun des sacrements de la jeunesse. Tout semblait donc marcher à souhait, dans une société renouvelée, pour y poser les bases d'un nouveau culte sur un terrain qui n'avait reçu aucune cons-

truction. C'était compter sans la vitalité de l'Eglise romaine, dont le clergé dispersé à tous les coins du monde, rentrait sur le sol de la patrie, profitant en cela de la tolérance bienveillante du gouvernement consulaire ; c'était compter sans les constitutionnels, dont le dogme avait conservé presque toute la pureté de l'ancienne Église, sans vouloir jamais subir le contact du protestantisme ; c'était compter sans les femmes qui avaient pu voir les églises fermées, mais qui n'avaient pas arraché de leur cœur les souvenirs religieux des anciens jours et qui en avaient légué à leurs enfants comme une tradition vague et incertaine.

Le Premier Consul avait vu ou, du moins, pressenti tout cela ; mais, il devait cependant faire l'honneur aux partisans du protestantisme d'écouter et de discuter leurs arguments. Les mémoires de ceux qui soutinrent devant lui la cause de la réforme, les écrits et les récits de Sainte-Hélène qui les confirment en tous points, nous donnent toute la doctrine de Napoléon sur ce point intéressant de l'histoire religieuse de la France.

Dans la scène fameuse de la Malmaison, comme l'interlocuteur du Premier Consul lui disait qu'il dépendait de lui de renier le papisme et de faire la France protestante : « Oui, répondit Napoléon, une moitié et l'autre moitié restera catholique et nous aurons des querelles et des déchirements interminables. — T. Si nous avions raisonné ainsi pendant la Révolution, l'Assemblée constituante aurait reculé devant la féodalité, la Convention devant la royauté. Toute révolution politique ou religieuse

amène des résistances. — B. Pourquoi en provoquer de la part du peuple et des prêtres ? Les gens éclairés ne se soulèveront pas contre le catholicisme. Ils sont indifférents. Je m'épargne donc de grandes contrariétés dans l'intérieur, et je peux par le moyen du pape au dehors...» Ici il s'arrêta (1).

En dehors de cette crainte d'une lutte religieuse qui pourrait ne jamais finir, Napoléon disait encore qu'il regardait comme impossible de changer la religion de la majorité des Français, parce que la religion catholique est la seule qui soit vraiment conforme aux mœurs et au génie de la nation française. A Sainte-Hélène, mêmes idées : « Outre que je tenais réellement à ma religion natale, j'avais les plus hauts motifs pour me décider. En proclamant le protestantisme, qu'eussé-je obtenu ? J'aurais créé en France deux grands partis à peu près égaux, lorsque je voulais qu'il n'y en eût plus du tout ; j'aurais ramené la fureur des guerres de religion, lorsque les lumières du siècle et ma volonté avaient pour but de les faire disparaître tout à fait : ces deux partis en se déchirant eussent annihilé la France et l'eussent rendue l'esclave de l'Europe, lorsque j'avais l'ambition de l'en rendre la maîtresse. Avec le catholicisme, j'arrivais bien plus sûrement à tous mes grands résultats ; dans l'intérieur, chez nous, le grand nombre absorbait le petit, et je me promettais de traiter celui-ci avec une telle égalité, qu'il n'y aurait bientôt plus lieu à connaître la différence ; au dehors, le catholicisme me conservait le pape et, avec mon influence et nos forces en Italie, je ne désespérais

pas, tôt ou tard, par un moyen ou par un autre, de finir par avoir à moi la direction de ce Pape ; et dès lors, quelle influence, quel levier d'opinion sur le monde (1) ! » Puis, Napoléon terminait cet entretien en disant que c'eût été à François Ier de proclamer le protestantisme en France, mais que ce roi, « qui n'était qu'un héros de tournois, un beau de salon, un grand homme pygmée, » avait manqué cette occasion par bêtise du temps et par inintelligence féodale.

Napoléon ayant repoussé l'établissement du protestantisme et décidé le retour du catholicisme, il est intéressant de connaître tous les motifs accessoires qui, après le désir de pacification des esprits, après les sûretés qu'il y voyait pour le gouvernement (2), militèrent encore en faveur du retour à l'ancienne religion.

La France, disait tout d'abord Napoléon, prise dans sa masse, n'est pas indifférente (A) ; ses souvenirs et ses mœurs l'appellent vers la religion catholique. Puis, une question qui n'avait pas pré-

(A) M. Thiers, malgré son très grand talent d'exposition et de mise en scène, a l'immense tort de prêter sa pensée aux personnages qu'il nous présente ; il compose leurs discours au lieu de citer leurs propres paroles, qui, pour être quelquefois tournées d'une façon moins académique, sont souvent plus originales et, en tout cas, ont le mérite de l'authenticité. A vouloir suivre ce système, on arrive à des anachronismes. C'est ainsi que, faisant dire à Napoléon les motifs qui l'ont poussé à signer le Concordat, il met dans la bouche du PremierConsul, parmi ses arguments : « L'indifférence est peu de mise chez un peuple que l'on voit envahir une église et menacer de la saccager parce qu'on a refusé la sépulture à une actrice chérie du public. » Or, l'événement auquel il est fait allusion ici est l'enterrement de Mlle Chameroy, danseuse à l'Opéra ; ce n'est que plusieurs mois après la signature du Concordat et après

occupé les gouvernements révolutionnaires, mais qui s'imposait à l'esprit d'ordre et de justice du Premier Consul, c'était la restitution au clergé de sa fortune confisquée, dans le cas où un contrat n'intervenait pas pour régler ce point. Enfin, Napoléon considérait à bon droit comme très dangereux de laisser la nation s'imposer volontairement pour subvenir aux besoins du culte.

Peut-être semblera-t-il qu'une solution satisfaisante aurait été donnée à toutes ces questions en établissant une religion catholique nationale ; mais le Premier Consul fut plus sage en 1801 que l'Empereur Napoléon en 1810. Il considéra comme indispensable de laisser à Rome le siège de la Papauté, le chef-lieu de toute la catholicité. Ses arguments ont une grande valeur. On ne regrette qu'une chose, c'est qu'il n'y soit pas toujours resté fidèle. « Le Pape, disait-il, doit être à Rome, d'abord, parce que je ne veux pas être le chef ecclésiastique de la nation ; elle s'est trop moquée de Robespierre et de La Réveillère-Lepeaux ; et puis, ensuite et surtout, parce que le Pape, le seul qui puisse m'aider dans mon œuvre de pacification au dedans, d'expansion au dehors, c'est celui qui réside au Vatican. Croit-on que si le Pape était à Paris, les Viennois, les Espagnols suivraient ses décisions ? Et moi, les suivrais-je, s'il était à Vienne ou à Madrid »?

sa mise en pratique, que le corps de cette actrice fut refusé à l'église Saint-Roch. On voit donc que Napoléon ne peut pas avoir prononcé ces paroles que lui prête son trop généreux historien.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de suivre en détail la marche des négociations diplomatiques qui aboutirent à la signature du Concordat ; il suffit de rappeler que Napoléon y apporta son esprit d'ordre, sa volonté énergique, son désir de faire prévaloir ses vues lorsqu'il les avait fixées sur un point. Tandis que, du côté de Rome, nous voyons Consalvi écrire à Doria, qu'il doit rendre cette justice au Premier Consul qu'il se montre animé des meilleures dispositions, nous voyons Bonaparte, pressé d'en finir, employer tous les arguments pour décider la cour de Rome à renoncer à ses lenteurs. Il la menacera de fonder une religion nationale ; il rappellera l'exemple d'Henri VIII ; il écrira que « Rome s'en apercevra trop tard et qu'elle versera alors des larmes de sang. » Dans les discussions, il dira en riant : « Vous savez que quand on ne peut pas s'arranger avec Dieu, on s'arrange avec le diable. » Et ainsi, tantôt par la menace, tantôt par la plaisanterie, tantôt par l'insinuation et la douceur, il arrivera à faire signer par la cour de Rome ce Concordat qui devait lui être avantageux et que, néanmoins, comme pour le peuple français, il avait été, pour ainsi dire, obligé de lui imposer.

Il suffit de se reporter au Concordat pour en connaître les stipulations et l'esprit ; des ouvrages spéciaux les ont analysés, en ont raconté l'histoire (1). En dehors du préambule dont nous avons parlé déjà et qui tranche d'une façon aussi nette que sage une question de la plus grande importance, il est deux points cependant qui méritent une mention

particulière, en raison de l'attention que leur avait consacrée le Premier Consul. Il s'était toujours montré préoccupé de la question des biens ecclésiastiques ; une note du 26 janvier 1801, adressée au Pape lui-même, par Bernier, mais inspirée et presque dictée par Bonaparte, portait qu' « il serait impossible sans la garantie qu'offre cet article de rétablir en France la religion catholique. Son retour occasionnerait les secousses les plus terribles et armerait contre elle la moitié de la nation. » De fait, le Concordat est muet sur la question de savoir si le traitement qu'il reconnaît au clergé est une compensation pour la perte des anciens biens ecclésiastiques ; mais les articles 13 et 14, par leur place respective, fournissent à cette théorie un argument invincible et qui rendrait bien difficile, sinon inique, la dénonciation du Concordat, si elle n'entraînait pas comme conséquence la restitution des anciens biens, ce qui, d'ailleurs, quelque désir qu'on puisse avoir de le faire, serait pratiquement impossible.

L'autre point a rapport à l'insertion dans l'article 1^er^ d'une restriction à la liberté du culte ; c'est Napoléon qui a exigé cette clause qu'on tiendrait compte « des règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique. » On ne saurait s'empêcher de reconnaître la sagesse des prévisions du Premier Consul en armant le pouvoir civil d'une faculté, peu gênante pour le culte, puisqu'elle ne s'applique qu'à ses manifestations extérieures ; elle lui a donné le moyen de garantir la religion contre les dangers que cer-

tains de ses partisans trop zélés pourraient lui faire courir dans diverses circonstances.

Les articles organiques, auxquels le Premier Consul attachait une importance capitale ont été diversement interprétés ; les écrivains catholiques les ont toujours critiqués avec la plus grande vivacité ; les plus modérés, parmi ceux-ci, croient faire une grande concession quand ils disent que ces articles ne furent qu'une satisfaction donnée par Napoléon aux passions révolutionnaires et jansénistes du Tribunat et du Corps Législatif (1). Pour nous, la vérité se trouve dans ces paroles de Bonaparte à Caprara, qui les a rapportées. « Si les articles organiques n'avaient pas été ce qu'ils sont, je n'aurais jamais pu faire consentir au rétablissement de la religion. »

Les concessions faites des deux parts, l'intérêt que la religion aussi bien que le gouvernement en ont retiré, la pacification des esprits, l'égalité absolue entre tous les cultes, la liberté de conscience reconnue par ses adversaires les plus anciens auraient dû assurer au Concordat une existence prolongée : les fautes des deux parties contractantes ont diminué sa vitalité. Il ne faudrait pas oublier, cependant, que c'est un contrat liant deux parties, et, par conséquent, ne pouvant être rompu que par leur double consentement ; que c'est une œuvre éminente de transaction, de réconciliation et de paix, puisque la paix religieuse est la plus nécessaire de toutes, et que celle des deux parties qui déchirerait le contrat ne tarderait pas à regretter la mesure qu'elle aurait provoquée.

Parmi les défenseurs du Concordat, ceux-là seuls dont l'appréciation doit trouver place ici sont les deux contractants qui l'ont signé. Il faut lire toute la proclamation du 17 avril 1802 (1), dans laquelle Napoléon annonce au peuple français que « tous les éléments de discorde ont disparu » désormais. Le tableau qu'il trace de la terreur religieuse est écrit de main de maître. C'est un véritable chef-d'œuvre : « Une politique insensée tenta d'étouffer les dissensions religieuses sous les débris des autels, sous les ruines de la religion même. A sa voix cessèrent ces pieuses solennités où les citoyens s'appelaient du doux nom de frères et se reconnaissaient tous égaux sous la main du Dieu qui les avait créés ; le mourant, seul avec sa douleur, n'entendait plus cette voix consolante qui appelle les chrétiens à une meilleure vie, et Dieu même sembla exilé de la nature. »

Dès le 21 février 1803, Napoléon se plaisait à énumérer devant le Corps Législatif, les résultats heureux du pacte nouveau : « L'exécution du Concordat, disait-il, sur laquelle les ennemis de l'ordre public avaient encore fondé de coupables espérances, a donné presque partout les résultats les plus heureux. Les principes d'une religion éclairée, la voix du Souverain Pontife, la constance du gouvernement ont triomphé de tous les obstacles. Des sacrifices mutuels ont réuni les ministres du culte. L'Église gallicane renaît par les lumières et la concorde et déjà un changement heureux se fait sentir dans les mœurs publiques. Les opinions et les cœurs se rapprochent ; l'enfant redevient plus

docile à la voix de ses parents, la jeunesse plus soumise à la voix des magistrats ; la conscription s'exécute au lieu même où le nom seul de la conscription soulevait les esprits, et servir la patrie est une partie de la religion. »

A Sainte-Hélène, l'opinion de Napoléon n'avait pas varié, et dans ses notes sur l'ouvrage de l'abbé de Pradt *Les quatre Concordats*, voici ce que l'Empereur disait de celui de 1801 : « Napoléon ne s'est jamais repenti d'avoir fait le Concordat de 1801, et les propos qu'on lui prête à cette occasion sont faux... Les discussions qu'il a eues depuis avec Rome proviennent de l'abus que faisait cette cour du mélange du spirituel et du temporel. Cela peut lui avoir occasionné quelques moments d'impatience. C'était le lion qui se sentait piqué par des mouches ; mais ils n'ont jamais altéré ses dispositions, *ni pour les principes de sa religion*, ni pour ce grand œuvre qui a eu des résultats si importants.

« Le Concordat de 1801 était nécessaire à la religion, à la République, au gouvernement. Les temples étaient fermés : les prêtres étaient persécutés, ils étaient divisés en trois sectes : les constitutionnels, les vicaires apostoliques, les évêques émigrés à la solde de l'Angleterre. Le Concordat mit fin à ces divisions et fit sortir de ses ruines l'Église catholique. Napoléon releva les autels, fit cesser les désordres, prescrivit aux fidèles de prier pour la République, dissipa tous les scrupules des acquéreurs de domaines nationaux et rompit le dernier fil par lequel l'ancienne dynastie communi-

quait encore avec le pays, en destituant les évêques qui lui étaient restés fidèles et les signalant comme des rebelles qui avaient préféré les affaires du monde et les intérêts terrestres aux affaires du Ciel et à la cause de Dieu.

« On a dit : « Napoléon eût dû ne pas se mêler des affaires religieuses, mais tolérer la religion en pratiquant le culte, en lui restituant ses temples. » Pratiquer le culte. Mais lequel? Restituer ses temples. Mais à qui? Aux constitutionnels, au clergé ou aux vicaires papistes à la solde de l'Angleterre?

« Il fut question dans les conférences pour la négociation du Concordat, d'assigner un délai à l'exercice du droit conféré au Pape d'instituer les évêques; mais il avait déjà fait de grandes concessions : il consentait à la suppression de soixante diocèses dont les sièges dataient de la naissance du christianisme; il destituait de sa propre autorité un grand nombre d'évêques anciens, et consommait la vente, sans aucune indemnité, de quatre cents millions de biens du clergé; il fut jugé que, même dans l'intérêt de la République, il ne fallait pas exiger de stipulations nouvelles qui auraient favorisé les ultramontains. Ce fut dans une de ces conférences que Napoléon dit : « Si le Pape n'avait pas existé, il eût fallu le créer pour cette occasion, comme les consuls romains faisaient un dictateur dans les circonstances difficiles. »

« Il est vrai que le Concordat reconnaissait dans l'État un pouvoir étranger, propre à le troubler un jour; mais, il ne l'introduisait pas. Ce pouvoir exis-

tait de tout temps. Maître de l'Italie, Napoléon se considérait comme maître de Rome, et cette influence italienne lui servait à détruire l'influence anglaise. » (1)

Rome, de son côté, reconnut les services rendus par le Concordat à la cause de la religion. En 1818, Consalvi, dans une lettre, citait ces paroles du Pape Pie VII : « Nous avons oublié ses torts. L'Église ne doit jamais oublier ses services. Il a fait, en faveur de ce siège, ce que nul autre peut-être, dans sa position, n'aurait eu le courage d'entreprendre. » (2)

La voix très autorisée de Dom Guéranger s'est fait entendre pour condamner les appréciations hasardées, autant que partiales, du comte d'Haussonville : « Le Concordat, dit-il, n'en demeurera pas moins un bienfait réel, comme ayant aboli les lois oppressives de la Révolution, dissous l'Église constitutionnelle, rétabli la hiérarchie légitime, pourvu à la perpétuité du sacerdoce et pacifié les consciences par la transaction qui légitima, de la part de l'Eglise, la cession des biens du clergé. Toute la question est là ; elle n'est pas ailleurs ; et M. d'Haussonville sort de la vérité lorsqu'il prétend dominer la question par cette demande : L'Église a-t-elle payé son budget trop cher en l'achetant au prix de l'aliénation d'une partie de son indépendance ? Non, encore une fois, l'affaire du budget n'est point la chose capitale du Concordat ; et l'Église n'a rien aliéné de son indépendance en signant ce traité. Si, à la suite du Concordat, elle a eu des temps difficiles à traverser, elle a pu sor-

tir de cette épreuve à l'aide des avantages que lui avait procurés le Concordat lui-même. Des épreuves d'un autre genre l'attendent peut-être demain. Elle les soutiendra, elle les surmontera à l'aide de la vigueur qu'elle puisa en 1801, dans la grande mesure qui rétablit l'unité en brisant le schisme et en rendant son retour impossible par la proclamation la plus solennelle qui ait jamais été faite de la souveraineté pontificale, boulevard invincible de l'Église » (A).

Ce Concordat, défendu ainsi par les deux parties contractantes et, après un essai de plusieurs années, accueilli par la masse du pays comme un soulagement et comme une œuvre de paix, n'a été attaqué que par les partis extrêmes. Cette étude n'est pas, heureusement, une œuvre de polémique ; l'auteur s'est interdit d'entrer dans ce domaine afin de conserver toute son impartialité et de se rapprocher, dans les limites de ses moyens, de la dignité de l'histoire ; mais, il ne peut s'empêcher de constater qu'en dehors des attaques, très bénignes, de quelques généraux et de quelques législateurs (1), les véritables adversaires du Concordat furent ceux qui, par leur naissance et par tradition, auraient dû se montrer les plus heureux de cet acte qui rendait à l'Église une grande partie de son prestige, disparu dans cette tourmente

(A) Voici comment, dans une autre circonstance, l'illustre bénédictin rappelait le comte d'Haussonville à la modestie qu'il n'aurait jamais dû abandonner : « On parle souvent du Concordat de 1801 : on le loue, on le blâme, *et la plupart de ceux qui en parlent seraient souvent fort en peine de dire en quoi consistent ses stipulations.* »

révolutionnaire qu'ils avaient provoquée par leurs fautes. Le comte d'Artois et les cours européennes se montrèrent hostiles au Concordat, ils provoquèrent et soutinrent la révolte funeste des évêques anti-concordataires. Enfin, il ne faut pas oublier qu'en 1815, « la Restauration, dit une plume remarquée du clergé catholique, voulut anéantir le Concordat et déchirer les articles organiques », et cela « *dans un but plus politique que religieux.* »

De telles attaques font honneur au Concordat. Nous allons voir maintenant comment, dans la pratique, Napoléon sut tirer parti, pour l'intérêt de la France, de ce pacte si diversement apprécié.

Nous savons que, dès 1803, il se montrait, devant le Corps Législatif, très satisfait de l'esprit du clergé ; en 1806, il y revient devant le Conseil d'État, et presque dans les mêmes termes : « Les prêtres catholiques, ont été cause, dit-il, que la conscription a été beaucoup mieux que celle des années précédentes. Les mœurs se sont améliorées par leur influence. C'est par eux que le calme et la tranquillité se sont rétablis. Aucun corps de l'État ne parle aussi bien qu'eux du gouvernement. Je conçois qu'on ait été disposé à la défiance envers eux, pendant la Révolution, parce qu'ils étaient mécontents ; mais aujourd'hui que le gouvernement se les est rattachés à force d'adresse et de faveurs, on doit changer de conduite à leur égard. »

Ce serait, toutefois, se tromper grandement que de s'imaginer que Napoléon fut toujours aussi

satisfait de son clergé ; nous verrons plus loin les moyens arbitraires qu'il employait pour le soumettre à ses idées ; il en était arrivé à exiger de lui une obéissance passive, militaire ; il avait fini par le domestiquer, en lui enlevant toute initiative, même dans les choses qui étaient exclusivement de son ressort. Et dans ce même Conseil d'État qui résonnait, hier encore, des louanges que nous venons d'entendre, tantôt il s'exprimait avec une violence tellement préméditée, qu'il demandait, avant de faire une sortie, si l'abbé Mannet, conseiller d'État, assistait à la séance ; tantôt il épanchait ses plaintes contre le clergé avec une profusion curieuse. C'est surtout du jeune clergé qu'il se plaignait alors : « On élève les nouveaux prêtres, disait-il, dans une doctrine sombre, fanatique ; il n'y a rien de gallican dans le jeune clergé. Je n'ai rien à dire contre les anciens : les vieux évêques se sont montrés reconnaissants de ce que j'avais fait pour la religion ; ils ont répondu à mes espérances. » Et alors, il faisait l'éloge de Boisgelin, de Barral, de Belloy, de Roquelaure, de Bausset : ce qu'il y a de singulier, ajoutait-il, c'est que ceux dont j'ai eu à me plaindre sont précisément ceux que j'avais fait moi-même ; tant il n'est que trop vrai que l'onction sainte, en nous attachant au domaine du ciel, ne nous délivre pas des infirmités de la terre. »

C'est surtout dans le domaine religieux que Napoléon s'efforce le plus d'obtenir cette fusion rêvée par lui pour consacrer la révolution et pour être la pierre d'assise de la société moderne.

Quand il apprend la mort de l'évêque démissionnaire Nicolas, de Nancy, il écrit qu'il aurait voulu voir pour lui les mêmes honneurs que pour les autres évêques. « Ç'aurait été, ajoute-t-il, un moyen d'union et de concorde, au lieu d'être un sujet de division. Il y a beaucoup de malhabileté dans tout cela. » Quelque temps après, il revient encore sur la même idée qui lui tient beaucoup au cœur : « Il me semble qu'il n'y a plus de constitutionnels, écrit-il, et que, selon les principes de l'Église on ne doit pas se souvenir d'un péché qui est pardonné. J'ai, du reste, vivement regretté ce bon archevêque : je le remplacerai difficilement. »

S'il prodigue au clergé les louanges ou le blâme, s'il conseille par tous les moyens la fusion des deux catégories de prêtres, il se montre exigeant aussi pour ce qui intéresse sa tenue et sa dignité ; c'est ainsi qu'en 1802, il donne à Fesch, qui allait prendre possession de l'archevêché de Lyon, des conseils où rien ne semble oublié, il devra avoir un train de maison décent, c'est-à-dire conforme à celui des plus hauts fonctionnaires ; il s'attachera à protéger de préférence les anciens constitutionnels. Napoléon va jusqu'à lui suggérer cette idée, au moins théâtrale : prendre un prêtre dans chaque parti, les bénir et les embrasser à la fois, en leur disant que l'union et la fraternité sont les bases fondamentales de la religion. Quant au culte proprement dit, fidèle à son principe de la division du spirituel et du temporel, Napoléon ne s'en est occupé que dans les cas où son gouvernement y était directement intéressé. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises

nous le voyons désapprouver la lecture des bulletins dans les églises. « C'est, dit-il, donner trop d'importance aux prêtres qui ne manqueront pas de les commenter, et, le cas échéant, d'amplifier les mauvaises nouvelles. Voilà comme on n'est jamais dans les principes exacts; tantôt on ne veut point de prêtres, tantôt, on en veut trop (1). » Puis, ce sont des *Te Deum* qu'il demande en l'honneur des victoires remportées (2). Les considérants de ses lettres, dans ce cas, sont quelquefois curieux. Une autre fois, l'Empereur fait don à l'église de Notre-Dame des drapeaux pris à Austerlitz; en retour, il sera dit une messe solennelle pour les braves qui sont morts à cette bataille, et tous les ans aussi, on célébrera des actions de grâces, en souvenir de la victoire (3).

Dans deux cas seulement Napoléon s'occupe des fêtes liturgiques, et encore ce n'est que pour interpréter ou modifier le Concordat : la première fois, c'est pour proposer l'établissement de deux fêtes : la Saint-Napoléon au 15 août, et l'anniversaire d'Austerlitz et du couronnement, le 2 décembre. La seconde fois, c'est pour décider que la Fête-Dieu n'étant pas conservée par le Concordat, doit être officiellement remise au dimanche suivant.

En dehors des *Te Deum* et des anniversaires demandés par lui, il semble que Napoléon n'aimait pas les prières publiques; on se souvient de sa sortie, en 1814, contre les prières qui se disaient au château pour le salut de la France : « Pourquoi perdre ainsi la tête ? Qu'est-ce que ces *miserere*

et ces prières des quarante heures à la chapelle ? Est-ce qu'on devient fou à Paris (1)? »

Quant à ce que j'appellerai la police du culte, c'est-à-dire les relations de la religion avec le public, l'Empereur y considérait son intervention comme nécessaire. On ne peut s'empêcher de reconnaître sans réserve, que le bon sens et l'esprit d'équité marquent toutes ses décisions et toutes ses idées dans cette matière.

Rien ne révolte Napoléon comme les impôts exorbitants que prélève le clergé dans toutes les occasions où il peut le faire ; il n'admet pas que l'on fasse payer les chaises à l'église, le peuple ne pourra plus y entrer. « Les chaises, dit-il, doivent-elles y être taxées et les places mises à prix comme dans un spectacle ? » Au Conseil d'État, il exprime la même pensée : « Tout dans le culte doit être gratuit et pour le peuple. L'obligation de payer à la porte ou de payer les chaises est une chose révoltante. On ne doit pas priver les pauvres, parce qu'ils sont pauvres, de ce qui les console de leur pauvreté. »

Pourquoi aussi faire sortir de l'argent de France pour l'envoyer à Rome qui n'en a pas besoin ? Les aumônes des fidèles ne seraient-elles pas mieux employées à secourir les misères du pays plutôt qu'à subvenir aux frais d'une cour étrangère, luxueuse et sans utilité ?

Napoléon ne veut pas non plus que les sépultures soient une source de profit pour l'Église. On peut et on doit obtenir le convenable à bon compte. Y a-t-il quelque chose de plus pénible que cet

« impôt sur la mort », prélevé au moment de la plus grande douleur dans les familles?

Il va plus loin : « En rendant gratuits les actes de la religion, disait-il au Conseil d'État, nous relevons sa dignité, sa bienfaisance, sa charité; nous faisons beaucoup pour le petit peuple, et rien de plus naturel et de plus simple que de remplacer le casuel par une imposition légale. Tout le monde naît, beaucoup se marient et tous meurent : voilà trois grands objets d'agiotage religieux qui me répugnent et que je voudrais faire disparaître. Puisqu'ils s'appliquent également à tous, pourquoi ne pas les soumettre à une imposition spéciale, ou bien encore, les noyer dans la masse des impositions générales? »

Quant aux cimetières, il y a une question de décence publique à les entretenir convenablement; il faudra les embellir (1), pour que l'asile de la mort ne devienne pas un endroit repoussant et pénible à visiter. Ce sujet devait l'amener à songer à la sépulture des rois, ses prédécesseurs, comme à celle des princes de sa dynastie, et voici ce qu'il décidait (2) : « Placer dans le Panthéon les tombeaux qui sont aujourd'hui au muséum des monuments français. Ils sortent des temples, il serait convenable de les y faire rentrer. Il y a là une sorte de profanation qui afflige les gens religieux. Ils attireraient d'ailleurs les curieux vers ce monument, le plus beau de la capitale. Dans le même décret qui établirait ces dispositions, on déclarerait l'église de Saint-Denis sépulture des Empereurs ; on ordonnerait que trois autels expia-

toires y fussent dressés en mémoire des trois races, dont les mânes ont été dispersés. »

On sait ce que Napoléon exigeait du clergé en retour de la sécurité que le Concordat lui assurait : les missions à l'intérieur tiennent, à un certain moment, une place assez importante dans la politique religieuse de l'Empereur. En 1806 (1) il déclare que « l'utilité de ces missions se réduit aujourd'hui à quelques départements de montagnes et à ceux de l'Ouest. Il faudrait donc avoir une vingtaine de prêtres que l'on éleverait, non pas à Lyon, mais à Paris, et qui parleraient le bas-breton et les idiomes particuliers des habitants des montagnes du Languedoc. Ce n'est ni dans les villes, ni dans les autres départements que les missions peuvent être utiles » Napoléon se montra satisfait du résultat obtenu dans les départements de la Bretagne, et cependant, en 1809 (2), nous voyons qu'il repousse absolument l'idée de la continuation de ces missions. « Quant aux missions de l'intérieur, on m'a rendu compte qu'elles faisaient du mal. Mon clergé séculier est, d'ailleurs, trop bien composé pour que j'aie besoin de ces énergumènes dont je ne connais pas les principes. Les intérêts de nos peuples sont ma plus chère occupation. Ils m'ont fait prendre la résolution de proscrire ces missions ambulantes dans mes provinces, d'autant plus que mes États étendus par le secours de la Providence divine renferment des églises qui varient beaucoup dans leurs opinions sur leurs relations avec l'autorité spirituelle et qu'une partie de ces missionnaires élevés à Rome,

dans des principes antigallicans, ne lisent leurs devoirs que dans les leçons d'orgueil et les maximes d'usurpation de la cour de Rome. Ma volonté est irrévocable ; c'est à mon clergé à s'y conformer. Je ne partage pas la crainte que vous me faites entrevoir, parce qu'il est du devoir de mon clergé de m'obéir et que le Saint-Esprit cesserait d'être avec lui le jour où il tenterait de s'écarter de l'obéissance qu'il me doit. »

Nous ne parlons à cette place du concile de 1811 que pour rappeler avec Napoléon à Sainte-Hélène (1) que si le but apparent de ce concile était de pourvoir aux moyens de conférer l'institution canonique aux évêques, il avait un autre but, caché, mais d'une importance capitale, et qui ne touchait à rien moins qu'à l'installation du Pape et de la curie romaine dans la ville de Paris. Nous remettons donc cette étude à la place où nous étudierons les démêlés de l'Empereur avec le Pape et le rêve grandiose, mais chimérique, de la résidence de la Papauté vassale au centre de la France.

Si nous passons maintenant aux rapports nécessaires de la loi civile avec la religion, spécialement en ce qui concerne la question du divorce, nous verrons dans quel esprit de sage libéralisme Napoléon savait trancher les difficultés qui pouvaient s'élever. Le gouvernement de l'Empereur eut à répondre aux objections que le Saint-Siège présentait contre l'existence, dans le Code civil, du titre du divorce ; une réponse remise au Pape Pie VII, le 21 mars 1805 (date présumée), porte ceci : « La loi civile ne pouvait proscrire le di-

vorce, dans un pays où l'on tolère des cultes qui l'admettent. Il eût été peu sage, dans tous les cas, de vouloir changer subitement une jurisprudence que quinze ans de révolution avaient naturalisée en France, lorsqu'on a procédé à la confection du nouveau Code civil.

« En général, les lois civiles ne sauraient avoir qu'une bonté relative. Elles doivent être adaptées à la situation dans laquelle un peuple se trouve. C'est au temps à les perfectionner. Il n'appartient qu'aux lois religieuses de recommander le bien absolu, qui est, de sa nature, immuable.

« Mais pour que la conduite des ministres du culte catholique ne soit jamais en contradiction avec les dogmes qu'ils professent, Sa Majesté a déclaré, par l'organe de son ministre des cultes, dans une lettre circulaire du 19 prairial an X, que les ministres du culte catholique sont libres de refuser la bénédiction nuptiale à des époux qui se remarient après un divorce, avant que le premier mariage soit dissous par la mort d'un des conjoints. Elle a déclaré encore qu'un pareil refus de la part des ministres du culte catholique ne pouvait fonder le recours au Conseil d'Etat. »

Ces dernières concessions n'avaient pas été sans coûter beaucoup à l'amour-propre de Napoléon, qui avait dit un jour au Conseil d'Etat : « Rendre indissoluble le lien du mariage, c'est provoquer le crime ; c'est mettre un curé de village au-dessus du pouvoir de la loi. » A Sainte-Hélène, Napoléon n'est plus aussi absolu qu'au Conseil d'Etat (1) ; il est revenu, sans arrière-pensée, à sa première

théorie. Pour prononcer le divorce, il veut l'accord du pouvoir civil et du pouvoir religieux. « En dehors de cette double entente, disait-il, il ne peut y avoir que séparation de corps et de biens; car il serait absurde de n'être plus marié devant la loi et de rester marié devant l'Église. »

C'est aussi la manière dont il envisage la question pour les peuples qui vivent sous le régime du Code civil français (1). Le 27 novembre 1808, il écrit à Murat, roi de Naples: « La considération la plus importante dans le Code Napoléon est celle du divorce; elle en est le fondement. Vous ne devez y toucher d'aucune manière; c'est la loi de l'Etat. Je préférerais que Naples fût à l'ancien roi de Sicile plutôt que de laisser ainsi châtrer le Code Napoléon. *Le divorce n'est point contraire à la religion*; les dispositions en sont, d'ailleurs, extrêmement modifiées. *Ceux qui, au reste, en ont la conscience blessée ne le mettront point en usage.* Je ne puis consentir, en ma qualité de garant de la constitution, à des modifications au Code. Il est adopté dans tout le royaume d'Italie; Florence l'a, Rome l'aura bientôt; et il faut bien que les prêtres cessent de caresser les préjugés et se mêlent de leurs affaires. »

Ces derniers mots nous indiquent bien tout ce que Napoléon entendait exiger du clergé; il voulait de lui, dans le temporel, une obéissance absolue. Il ne s'est jamais départi de ses exigences; nous allons voir que, plusieurs fois, il eut raison d'agir ainsi, même dans l'intérêt supérieur de la religion.

Quelquefois, il est vrai, l'Empereur s'occupe de

détails qui paraissent peu dignes de lui. Quand, par exemple, il écrit ces mots: « Faites connaître mon mécontentement à M. Robert, prêtre de Bourges, qui a fait un très mauvais sermon au 15 août. » Dans d'autres circonstances, il laisse trop voir son besoin excessif de domination; soit qu'il supprime les archevêchés des cardinaux italiens qui n'ont pas prêté serment lors de la Consulte, soit qu'à propos des mandements des évêques, il écrive : « Les évêques doivent-ils, à propos des œufs du carême, scrutiner la politique de l'Etat? (1) » On pourra trouver d'autres traces de la même politique dans le sentiment qui le pousse à réduire autant que possible le nombre des curés inamovibles, pour les remplacer par des desservants qui se trouveront entièrement sous sa dépendance (2).

Mais on ne pourra s'empêcher de trouver justes et convenables les mesures disciplinaires qu'il prenait, en vertu de son autorité civile, pour obliger les prêtres au respect de leur caractère. Un jeune prêtre des environs de Bordeaux désirait épouser une de ses paroissiennes : Portalis (3) fit observer à l'Empereur l'inconvenance de cette action qui, cependant, n'avait, strictement, rien d'illégal. Napoléon ordonna que le prêtre Boisset serait détenu dans une maison de correction à Bordeaux. « Mon intention, dit-il, est que cette décision ne soit pas secrète. Les prêtres doivent savoir qu'abuser des sacrements pour attenter à la foi, à la paix des familles, aux mœurs et à la religion, c'est le plus grand délit qu'ils puissent commettre. » La punition infligée par l'Empereur ne fut pas appli-

quée dans toute sa rigueur, mais Napoléon n'en a pas moins exprimé ici toute sa pensée sur l'acte de ce prêtre et montré qu'il serait inflexible dans la répression de semblables fautes.

Les journaux religieux ont été aussi l'objet de son attention et de ses censures. Comme il paraissait divers recueils qui présentaient, en matière de religion, des thèses très différentes, Napoléon écrit à Fouché : « Mon intention est que les journaux ecclésiastiques cessent de paraître et qu'ils soient réunis en un seul journal qui se chargera de tous leurs abonnés. » Et plus loin : « Le journal des curés paraît être dans le plus mauvais esprit et contraire aux libertés de l'Église gallicane et aux maximes de Bossuet. Quel est donc cet étrange fanatisme qui tend à renverser la doctrine de nos pères ? Veut-on nous faire ultramontains ? » Il va jusqu'à s'occuper des journaux qui ne sont pas spécialement religieux, mais qui, néanmoins, abordent quelquefois ces sujets. Ici encore c'est la tendance excessive qu'il s'efforce de combattre, parce qu'elle est contraire aux intérêts de la France et à ceux de la religion. « Le *Journal de l'Empire* et le *Mercure*, écrit-il à Fouché, affectent la religion jusqu'à la cagoterie. Au lieu de réprimer les excès du système exclusif de quelques philosophes, ils attaquent la philosophie et les connaissances humaines. Au lieu de contenir par une saine critique les productions de ce siècle, ils les découragent, les déprécient et les avilissent. »

On sait qu'il n'est pas jusqu'au catéchisme, des-

tiné à l'instruction élémentaire des enfants, qui ne porte la marque, l'empreinte de Napoléon. Le décret du 4 avril 1806 reflète la pensée de l'Empereur et le chapitre où il est question de l'obéissance qui est due au souverain est tout entier de sa main. Qui ne la reconnaîtrait dans ces lignes? « Dieu qui crée les Empires et les distribue selon sa volonté, en comblant notre Empereur de dons, soit dans la paix, soit dans la guerre, l'a établi notre souverain, l'a rendu le ministre de sa puissance et son image sur la terre. Honorer et servir notre Empereur, c'est donc honorer et servir Dieu même. » On comprend, dès lors, toute l'importance que Napoléon attachait à ce petit opuscule qui renfermait si bien sa doctrine ; aussi, le 26 juillet 1806, il écrit à Portalis : « Mon intention est que le catéchisme paraisse sans délai, et qu'il soit distribué avant le 10 du mois d'août (A) ; je désire que vous m'en présentiez mercredi le premier exemplaire. » Et, quelques jours plus tard, le 30 juillet, il disait encore : « M. Portalis est invité à envoyer à M. Aldini le catéchisme, pour qu'il soit traduit en italien et répandu dans le royaume d'Italie. »

Il est donc certain que si, parfois, les démarches de Napoléon tendaient à défendre l'Église contre ses partisans trop zélés ou contre ses membres in-

(A) Serait-ce parce que le catéchisme recommandait une dévotion spéciale pour les Saints, « patrons de l'Empire » et que la Saint Napoléon était fixée au 15 août, que Napoléon désirait que la distribution du catéchisme eut lieu le 10 août au plus tard?

dignes, le fond de la politique religieuse de l'Empereur était de s'assurer dans la personne du clergé, dans les doctrines qu'il professait, un appui solide contre les empiètements des ultramontains. Mais avant d'étudier le soin jaloux avec lequel Napoléon défendit l'Église gallicane et ses principes, il est nécessaire de voir la politique qu'il suivait pour faire vivre d'accord les représentants de son pouvoir civil et les membres du clergé. Il tâchera de tenir la balance égale entre les deux autorités sans y parvenir toujours. On sent bien que ses secrètes préférences sont pour l'autorité civile, dont il est plus directement le chef et le représentant, et il laissera plutôt se produire certains abus de pouvoir chez les préfets que quelques velléités d'indépendance chez les ecclésiastiques.

Sans doute, en rappelant la dispense du service militaire qui est accordée aux jeunes séminaristes, il blâmera le préfet de Nancy de sa conduite envers l'évêque et les prêtres du département(1). Sans doute aussi, il s'attachera à défendre le clergé contre les imputations absurdes du préfet de la Nièvre « qui gouverne son département en faisant de la chimie (2) » ; mais, d'autre part, il se prononcera formellement contre certains préfets qui, partisans trop serviles de l'épiscopat, ont rendu des arrêtés pour empêcher de danser. Le clergé n'y est pas épargné, et c'est justice (3) : « La danse n'est pas un mal. Pourquoi nous ramener au temps où l'on empêchait les villageois de danser ?... MM. les vicaires pouvaient dire ce qu'ils auraient voulu ; si l'on croyait tout ce que diraient les évêques, il

faudrait défendre les bals, les spectacles, les modes, et faire de l'Empire un grand couvent... L'autorité civile ne doit point se mêler de ces choses-là. »

Elle doit encore moins se mêler de faire observer les règlements religieux dont l'orthodoxie n'est même pas démontrée ; voit-on les gendarmes parcourant les campagnes pour forcer les paysans à respecter le dimanche ; et si on ne le fait pas, à quoi bon édicter une mesure qu'on est décidé à laisser violer? Puisque les saints Pères admettent que les gens pauvres ont le droit de travailler, à quoi bon se montrer plus zélé qu'eux? Ce n'est là qu'une tentative d'empiètement de la part du clergé: il faut y résister, car, sans cela, que M. Portalis prenne garde « que cette concession une fois accordée, on ne manquera pas d'en exiger d'autres. Ayant une fois fait intervenir le gouvernement dans des choses qui ne sont pas de son ressort, on nous ramènera au temps désastreux des billets de confession et à ces misérables époques où le curé croyait avoir le droit de gourmander un citoyen qui n'allait pas à la messe. La force des ministres du culte réside dans les exhortations de la chaire, dans la confession. Les sbires et les prisons ne doivent jamais être des moyens de ramener aux pratiques de la religion. (1) »

D'ailleurs, cette question du travail du dimanche a provoqué de la part de Napoléon de nombreuses lettres; il y est revenu à Sainte-Hélène. Le 21 mars 1805, dans cette note où plusieurs points religieux étaient traités par l'Empereur, nous trouvons ceci:

« Je suis convaincu que, dans tous les objets qui tiennent à l'observance des pratiques religieuses, les bons exemples et les invitations ont toujours plus de force que des lois ordinairement mal exécutées... Les gens de la campagne sont plus religieux, et les travaux pénibles auxquels ils se livrent leur rendent le délassement et le repos plus nécessaire. Dans les villes, la religion n'a pas un égal empire sur tous les cœurs, et, dans le nombre même des hommes qui tiennent le plus à leurs devoirs de religion, il en est auxquels on ne pourrait interdire tout travail les dimanches et fêtes sans compromettre leur existence et leur vie ; l'expérience prouve, d'ailleurs, que, dans les grandes villes, tous les moments qui sont dérobés au travail sont donnés au vice ou au crime... » La lettre du 5 mars 1807 est aussi formelle ; pour empêcher de travailler le dimanche, dit Napoléon, il faudrait nourrir ceux qui n'ont pas de pain ; « plus mes peuples travailleront, moins il y aura de vices ; plus ils se procureront avec abondance la subsistance qui leur est nécessaire, plus ils satisferont au besoin des organes et au vœu de la nature... Quand on jette un coup d'œil sur les diverses classes qui composent la société, on sent à quel point le repos du dimanche est plus funeste qu'utile ; on voit dans combien d'arts, dans combien de métiers, cette interruption du travail a des effets fâcheux... »

Dans son exil, ses arguments sont les mêmes ; il insiste sur le principal : « Cela ne sert pas la cause de la morale. L'oisiveté est la mère des vices

et je parierais volontiers qu'on voit plus de gens ivres, qu'il y a plus de vices, et qu'on commet plus de crimes en Angleterre, le dimanche, que tout autre jour de la semaine (1). »

Comme pour le divorce, le gouvernement de la Restauration s'efforça de détruire l'esprit libéral de la politique de Napoléon ; la loi, toujours inobservée, de la célébration du dimanche, reste à l'actif de la Restauration, sinon comme une faute, du moins comme une inutilité. L'influence dominante du clergé et de la congrégation obtint des Bourbons ce que Napoléon avait toujours refusé de se laisser imposer ; et pourtant, quel esprit, même religieux, pourvu qu'il soit détaché des mesquines coteries, se sentira la force de ne pas admirer ces paroles du grand Empereur : « L'observance du maigre le vendredi et celle du repos du dimanche ne sont que des règles secondaires et très insignifiantes. Ce qui touche essentiellement aux commandements de l'Eglise, c'est de ne pas nuire à l'ordre social; c'est de ne pas faire de mal à son prochain, c'est de ne pas abuser de sa liberté. »

Deux questions de peu d'importance se rattachent encore à cette étude de la mise en pratique du Concordat : il s'agit du mariage des prêtres et de l'organisation des aumôniers militaires.

Fox, causant avec Napoléon après le traité d'Amiens, lui reprochait de n'avoir pas obtenu, au moment du Concordat, le mariage des prêtres. Le Premier Consul lui répondit : « J'avais et j'ai besoin de pacifier. C'est avec de l'eau et non avec de l'huile qu'on calme les volcans théologiques. J'aurais eu

moins de peine à établir la confession d'Augsbourg dans mon empire. » En d'autres termes, Napoléon se reconnaissait impuissant à obtenir cette modification profonde du dogme catholique; il y avait volontiers renoncé, puisqu'elle n'é ait pas de nature à servir sa politique. Il pratiquait en cette matière un éclectisme absolu. Voulait-il expliquer les bases du dogme, il répondait le 27 octobre 1808 aux députés des anciennes provinces romaines : « Nos conciles ont voulu que les prêtres ne fussent pas mariés, pour que les soins de la famille ne les détournassent pas du soin des affaires spirituelles auxquelles ils doivent être exclusivement livrés. » S'il s'agissait au contraire de prononcer sur la légalité du mariage d'un prêtre, il posait au Conseil d'Etat ce principe qui a été admis plusieurs fois depuis, par la jurisprudence : « Il n'y a pas de motifs de s'opposer au mariage d'un prêtre. C'est à lui de juger du mérite d'une action par laquelle il manque aux engagements qu'il a contractés. » Nous savons qu'appelé à se prononcer sur le cas prévu par lui, il laissait le prêtre en présence du blâme moral que le public pouvait lui adresser ; mais il reconnaissait du moins l'impuissance de la loi pour empêcher ce mariage.

La correspondance de Napoléon ne renferme aucune pièce qui soit relative à la question des aumôniers militaires ; tout ce qu'on est en droit d'affirmer c'est que Napoléon n'y était pas opposé : « Vous avez bien fait, écrit-il, de prendre en considération la demande de M. de la Luzerne, relativement aux secours de la religion à donner aux soldats malades

dans les hôpitaux (1). » Et ailleurs (2) : « Il sera attaché à chaque hôpital, en Pologne, un prêtre catholique comme chapelain. Ce chapelain sera chargé de la surveillance des infirmeries. »

« Quelque temps avant mon couronnement, raconte l'Empereur à Sainte-Hélène, le Pape voulut me voir et tint à se rendre lui-même chez moi. Il avait fait bien des concessions, il était venu à Paris me couronner, il consentait à ne pas me poser la couronne, il me dispensait de communier en public avant la cérémonie, il avait donc, selon lui, bien des récompenses à attendre en retour. Aussi, avait-il rêvé d'abord la Romagne, les Légations, et il commençait à soupçonner qu'il faudrait renoncer à tout cela. Il se rabattit alors sur une bien petite grâce, disait-il, seulement à voir signer un titre ancien, un chiffon bien usé qu'il tenait de Louis XIV. « Faites-moi ce plaisir, disait-il; au fond, cela ne signifie rien. — Volontiers, très Saint-Père, et la chose est faite, si elle est faisable. » Or, c'était une déclaration dans laquelle Louis XIV, sur la fin de ses jours, séduit par M^me^ de Maintenon, gagné par ses confesseurs, désapprouvait les fameux articles de 1682, bases des libertés de l'Eglise gallicane. L'Empereur répondit malignement qu'il n'avait pour son compte aucune objection personnelle, mais qu'il fallait toutefois, pour la règle, qu'il en parlât avec les évêques ; sur quoi le Pape se tuait de répéter que cela n'était nullement nécessaire. que cela ne méritait pas tant de bruit. « Je ne mon-

trerai jamais cette signature, disait-il, pas plus qu'on n'a montré celle de Louis XIV. — Mais si cela ne signifie rien, disait Napoléon, à quoi bon ma signature ? Et si cela peut signifier quelque chose, il faut bien que, décemment, je consulte mes docteurs. » Toutefois, pour ne pas refuser sans cesse, l'Empereur voulut paraître n'en être pas éloigné. Alors l'évêque de Nantes et les vrais évêques français accoururent aussitôt. Ils étaient furieux et me gardaient, comme ils eussent gardé Louis XIV au lit de mort pour l'empêcher de se faire protestant. Les Sulpiciens furent appelés. C'étaient des jésuites au petit pied ; ceux-là cherchaient quelle était ma pensée : ils ne demandaient qu'à faire ce que j'aurais voulu. »

En retirant de cette scène ce que le côté méridional de l'imagination de l'Empereur pouvait y avoir ajouté ; en négligeant même, quoique très vraisemblables, les détails curieux de la diplomatie rusée du Pape en face de l'opposition non moins astucieuse de Napoléon, il reste un fait capital qui domine tout et qui ne peut être nié, parce qu'il est appuyé d'une quantité considérable de preuves qui ont été fournies dans mille autres circonstances : c'est le désir immodéré de Rome de voir effacer et détruire les libertés de l'Église gallicane ; c'est la volonté non moins arrêtée chez l'Empereur, soutenu par les évêques français, de conserver toute leur force aux articles de la déclaration de 1682. Le 4 février 1810, dans sa réponse à la députation du département du Léman, Napoléon les affirmait avec autant d'énergie qu'en 1804 : « En rétablis-

sant en France, par un Concordat, mes relations avec les Papes, je n'ai entendu le faire, disait-il, que sous l'égide des quatre propositions de l'Église gallicane. Sans quoi, j'aurais sacrifié l'honneur et l'indépendance de l'Empire aux plus absurdes prétentions. »

Cette question de l'indépendance de l'Église gallicane paraissait à l'Empereur d'une importance capitale ; on peut dire qu'à aucun moment de son règne il ne l'a perdue de vue. Tantôt il écrira : « Je vous prie de bien veiller à ce que ces ridicules discours ecclésiastiques et surtout contre l'Église gallicane finissent dans les journaux. On ne doit s'occuper de l'Église que dans des sermons (1) » ; tantôt il se fera l'interprète des évêques français pour déclarer que « l'Église gallicane ne peut pas reconnaître Grégoire VII comme saint (2) ; » mais c'est surtout au moment de ses démêlés avec Rome que Napoléon ne manquera pas de revendiquer hautement ces libertés dont il se considère comme le champion autorisé ; le 28 décembre 1807, il dicte à Bigot de Préameneu le rapport qu'il doit faire au Conseil d'État tendant à faire rejeter une bulle qui concernait l'évêché de Plaisance. Cette bulle, disait Napoléon, « est attentatoire aux droits des souverains, irrévérente et manquant aux égards dus aux souverains temporels, renfermant des prétentions contraires aux libertés de l'Eglise gallicane, dont les diocèses de Parme font partie... Mon intention est que le décret que rédigera le Conseil soit conçu en termes forts et modérés, et fasse bien ressortir ce qu'il y

a d'insensé dans l'établissement de ce pouvoir temporel étranger à l'État. Le ministre secrétaire d'Etat fournira un décret, pris il y a deux mois, par lequel l'évêché de Parme est réuni à l'Église gallicane. Il est convenable de dire, dans le considérant du décret, que les abus du pouvoir du Pape se font sentir généralement; qu'en Allemagne, les fausses mesures de la cour de Rome produisent ce dépérissement de la religion ; également en Suisse; que partout, elles sont une source de discordes ; que les États de la monarchie française se sont garantis de ces abus en se tenant fermes dans les principes de nos pères et *attachés aux libertés de l'Église gallicane*, dont ce diocèse de Parme fait partie. »

L'Empereur mettra le sceau à cette politique de protection et d'indépendance contre les empiètements constants de la curie romaine en déclarant que les quatre propositions de 1682 deviennent lois de l'Empire français (A).

Faut-il rappeler, d'ailleurs, que dans toute cette question, Napoléon avait mis sa politique sous le patronage du grand évêque gallican? Le 1er jan-

(A) *Moniteur* du 1er mars 1810.

Décret.

« Palais des Tuileries, 25 février 1810.

« L'édit de Louis XIV sur la déclaration faite par le clergé de France de ses sentiments touchant la puissance ecclésiastique, donné au mois de mars 1682, et enregistré au Parlement le 23 desdits mois et an, est déclaré loi générale de notre Empire ».

Le même numéro du *Moniteur* contenait à la suite de ce décret : 1° la teneur de l'édit susvisé ; et 2° la déclaration du clergé.

vier 1811, à la réception des Tuileries, il disait au clergé de Paris : « Messieurs, avant tout il faut être Français. Qui est bon Français est bon chrétien. Il y a autant de différence entre la religion de Jésus-Christ et l'infâme religion de Grégoire VII qu'entre le paradis et l'enfer. *La doctrine de Bossuet, c'est la doctrine qu'il nous faut suivre; avec un tel guide on ne craint pas de s'égarer.* »

Napoléon, dans les commencements de son règne surtout, ne se montra pas favorable au rétablissement des anciennes congrégations : il ne faisait d'exception que pour les sœurs de charité qui lui ont toujours semblé mériter une protection particulière.

Avant d'étudier ses opinions sur chaque ordre pris en particulier, voyons quelles étaient ses idées générales sur la matière.

Dès le début de son règne, à quelques années à peine du Concordat, il écrit (1) : « Dans les premières années d'une nouvelle organisation ecclésiastique, il est nécessaire que le clergé puisse prendre une certaine consistance avant que d'élever à côté de lui des corporations qui pourraient bientôt devenir plus fortes et plus puissantes que le clergé même. »

Ce n'est que la répétition sous une autre forme de cette manière de voir exprimée quelques jours avant (2) : « Je ne veux d'aucune congrégation ecclésiastique, cela est inutile; de bons curés, de bons évêques, de bons prêtres, des séminaires bien tenus, c'est tout ce qui est utile. » Au Conseil d'État, même déclaration de principes : « On n'a pas à craindre que je rétablisse les moines ; je n'y

réussirais pas quand je le voudrais, surtout si j'exigeais qu'ils fissent à vingt et un ans le vœu de chasteté. Les moines formaient la milice des Papes; ils ne reconnaissaient d'autres souverains que lui. Aussi étaient-ils plus à craindre pour les gouvernements que le clergé séculier; celui-ci, sans eux, n'eût jamais embarrassé. Je respecte ce que la religion respecte; mais, comme homme d'État, je ne puis aimer le fanatisme du célibat, ça été un moyen par lequel la cour de Rome a voulu river les chaînes de l'Europe en empêchant que les religieux ne fussent des citoyens ».

Ces idées très absolues reçoivent cependant quelquefois une atténuation de la bouche même de Napoléon. Sans doute, en principe, l'Empereur est opposé aux congrégations, mais, toutefois, il admet qu'on peut les tolérer en les obligeant à être utiles et à ne faire que des vœux annuels. Il reconnaissait, d'ailleurs, qu'un empire comme la France « pouvait et devait avoir quelques hospices de fous appelés trappistes ». Et, à ce propos, il constatait qu'aucune tyrannie ne pourrait imposer des pratiques aussi excessives et que, pourtant, elles peuvent faire les délices de celui qui se les impose volontairement. « Voilà l'homme, disait-il, ses bizarreries ou sa folie ! »

Dans la lettre suivante (T. XXI, p. 229), Napoléon se montre encore moins absolu : « Les moines de la Thébaïde, dit-il, sont les seuls qui aient mené une vie véritablement contemplative. Les moines de l'Europe, au contraire, menaient une vie tellement active, qu'ils dominaient les na-

tions chez lesquelles ils avaient été établis et que, partout où ils n'ont pas cessé d'exister, ils les dominent encore. » Pour la France, il comprenait que c'était pour elle un véritable besoin que d' « offrir un refuge dans la vie contemplative aux hommes qui veulent fuir la société, soit parce qu'elle leur est importune, soit parce qu'elle leur rappelle des fautes ou des pertes dont on ne se console point. »

Pour les couvents de femmes, ils attaquent la population dans sa racine, comme il le disait à Mme Campan. « On ne peut pas calculer la perte pour un État de dix mille femmes cloîtrées; la guerre nuit très peu, parce que le nombre des mâles est d'un vingt-cinquième au moins en sus des femmes. On pourrait tout au plus permettre les vœux à cinquante ans ; à cette époque, leur tâche est remplie. »

Cette atténuation de ses propres principes, jointe à la vitalité des ordres monastiques, fit que bientôt la France fut de nouveau couverte de maisons religieuses ; aussi Napoléon avait-il raison de dire : « J'ai réorganisé la plupart des couvents et, en voulant qu'ils continuent à exister, j'ai donné tort à l'esprit de philosophie du temps et consacré le principe de l'utilité des maisons religieuses. (1) »

Dès lors, étant donnée la nature de son esprit, l'Empereur devait forcément songer à leur règlement et à leur organisation : de là, cette observation : « Il y a quelque chose de choquant à ce que la police puisse entrer dans la maison d'une con-

grégation de femmes... Il semble que, n'étant pas mortes au monde, elles ne cessent pas d'appartenir à la société et que la société leur doit défense et protection. (1) » De là, aussi, l'enquête prescrite le 19 octobre 1807, sur les diverses associations religieuses qui existent en France. Un petit conseil, composé du grand juge, du ministre de la police, de MM. Regnault, Bigot et Treilhard, conseillers d'État et de M. Portalis, maître des requêtes chargé des affaires des cultes, devra faire connaître à l'Empereur le nombre des couvents réorganisés et le but véritable de ces institutions : « Jusqu'à présent, Sa Majesté n'a cru signer que pour autoriser des associations pour des maisons de charité et, il y a peu de jours encore, qu'Elle était dans l'opinion qu'il n'en existait pas d'autres dans son Empire. » L'Empereur entrait dans les plus grands détails : nombre des novices, désignation des statuts ecclésiastiques, ordre des cérémonies intérieures, rapports entre ces associations et Rome. La note ajoutait sèchement : « La commission demandera sur tout cela à M. Portalis des renseignements clairs et précis. Sa Majesté n'a point l'habitude d'être trompée et elle veut être éclairée complètement. » Puis, après s'être occupé des Pères de la Foi et des Sulpiciens, l'Empereur résumait ainsi les attributions du petit conseil : « Il fera un travail sérieux sur ces divers objets ; il présentera tous les documents propres à les faire parfaitement connaître, et proposera tous les règlements qu'il convient d'adopter. »

Mais si, comme nous l'avons vu, l'Empereur s'était peu à peu départi de l'exclusion absolue qu'il avait prononcée au commencement de son règne, il est cependant un ordre qui n'a jamais trouvé grâce devant ses yeux, même dans les pays étrangers, où, en raison des mœurs, il consentait souvent lui-même à certains adoucissements du régime suivi en France. On peut dire que Napoléon a toujours chassé devant lui et qu'il n'a jamais voulu se rencontrer face à face avec l'ordre des jésuites. Cette haine qui a été partagée par de nombreux hommes d'État, même à l'époque de la monarchie catholique, provenait des rapports constants d'obéissance et de dévouement absolus qui rattachaient les disciples de Loyola à la cour des Papes, et qui leur faisaient volontiers oublier leur propre patrie pour ne plus songer qu'aux ordres émanés du Vatican. Les gouvernements supportent difficilement une congrégation qui, ne se reconnaissant nullement liée envers l'Église nationale, prétend encore se soustraire au respect qui est dû au gouvernement temporel du pays dans lequel elle est établie. Napoléon, moins que tout autre, ne pouvait admettre dans ses États une réunion d'hommes qui, comme on l'a fort bien dit, n'a qu'un idéal : former un État dans l'État.

De là ses mesures sévères, parfois cruelles, que la haine seule peut expliquer, et qui, à ce titre, étaient aussi indignes du génie de Napoléon que de son immense pouvoir. De là, aussi, des paroles, dont la violence ne saurait jamais être excusée, et qui font toujours plus de tort à celui

qui les prononce qu'à ceux qui en sont l'objet (A).

On retrouve dans toutes les paroles de Napoléon ce sentiment que nous venons de signaler : « Les jésuites, dit-il, commencez par les renvoyer tous chez eux; je ne reconnais pas cet ordre. » Le 7 octobre 1804, il écrit à Talleyrand : « Je verrais avec peine, en Espagne, le rétablissement des jésuites; je ne les souffrirai jamais en France, ni dans la république italienne. » Le même jour il écrivait à Fouché : « Je vois dans votre rapport du 9 que, dans quelques parties de la France, on craint le retour des jésuites. Je vous autorise à faire des circulaires pour dissiper ces alarmes. » Le 9 octobre, il écrit au même correspondant : « Je n'entends point que le nom des jésuites soit même prononcé, et tout ce qui pourrait amener à parler de cette société doit être évité... Faites connaître aux différents préfets qu'ils veillent à ce que le mouvement qu'on voudrait donner pour le rétablissement des jésuites n'ait pas même de commencement. » Le 7 novembre 1807, nouvelle lettre à Fouché qui montre que les opinions de l'Empereur n'ont pas changé depuis 1804; il traque ses ennemis partout où il les trouve. Et cela non seulement en France, mais en Espagne et en Italie, comme nous l'avons vu ; à Parme (1) et même en Pologne (2) : « Il faut les chasser du pays comme des ennemis du repos public... C'est une résurrection des jésuites qui ont été chassés

(A) Napoléon, à Sainte-Hélène, se laissa aller un jour jusqu'à les appeler « Canaglie ». (On sait qu'avec Antomarchi il s'entretenait presque toujours en italien).

dans toute l'Europe. Tout ce qu'on me dira contre ces moines ne m'étonnera pas : ils ont la plus grande haine contre la France. Il paraît donc convenable qu'ils soient chassés de Varsovie, que leur congrégation soit dissoute, leur maison fermée, et chacun tenu de se rendre au lieu de sa naissance. »

La haine le rend clairvoyant et, sous tous les déguisements, il reconnaît ses ennemis. Qu'il s'agisse des dames de l'Institution chrétienne de Poitiers, dont il dira : « Tout cela me paraît de l'intrigue jésuitique (1), » ou qu'il soit question des pères de la Foi, sa méfiance est toujours en éveil (2) : « Qu'est-ce que les pères de la Foi, dit-il? Sa Majesté les a supprimés à Amiens; ils ont été défendus dans le diocèse de Lyon et cependant ils existent; il y en a, à Clermont, qui rivalisent avec l'instruction publique, discréditent les lycées et s'emparent de l'esprit de la jeunesse. On assure qu'ils entretiennent des rapports avec Rome et qu'ils ont un chef secret. Cela est-il en effet? Où sont-ils établis? Combien sont-ils? Qu'est-ce qui distingue un père de la Foi d'un père de la Compagnie de Jésus? A quoi les reconnaît-on? Combien y a-t-il de collèges entre leurs mains? Enfin, quels moyens faut-il prendre pour empêcher les associations qui entretiennent, en France, des pratiques et des correspondances étrangères (A)? »

(A) Au Conseil d'État, dans son langage humoristique, Napoléon s'était chargé de répondre à la question qu'il pose ici : « Je veux des évêques, des curés, des vicaires et voilà tout. Je suis informé qu'à Beauvais et dans d'autres villes, les jésuites

Une congrégation qui partageait avec les jésuites, quoique à un degré moins violent, l'animadversion de l'Empereur était celle des Sulpiciens. Dans le document que nous venons de citer, il disait précisément : « Qu'est-ce que les Sulpiciens? Les uns assurent que ce sont des jésuites, les autres des molinistes. Combien sont-ils? Quelle est leur doctrine? Ont-ils des correspondances avec les cours étrangères? Enfin, que convient-il de faire pour s'assurer que, dans les séminaires, et que partout où l'on donne des leçons de théologie, on prêche les quatre propositions de Bossuet? » Aussi, le 15 septembre 1809, Napoléon écrivait-il à Fouché : « Il paraîtrait que, dans les conférences qui se tiennent à Saint-Sulpice, les prêtres se conduisent mal et excitent le cagotisme. Il est convenable que vous insinuiez sans bruit aux vicaires de Paris, si les conférences ont lieu, de les ajourner jusqu'à l'avent, et, dans cet intervalle, de leur faire bien comprendre que je ne veux plus tolérer ces conférences. Si elles ne se tiennent plus, con-

ont formé des établissements sous le nom de Pères de la Foi. Il ne faut pas le permettre. Le roi d'Espagne m'a déjà fait remettre par son ambassadeur des notes officielles dans lesquelles il se plaint de la liberté que nous laissons aux jésuites de se rétablir chez nous et des progrès qu'ils font journellement. Ce n'est pas seulement à l'autorité administrative qu'il appartient de réprimer ces abus; elle doit même prendre garde de ne pas trop se mêler des affaires du clergé et des prêtres ; il faut faire agir les tribunaux, *opposer robe à robe*, esprit de corps à esprit de corps. Les juges sont, dans leur genre, une espèce de théologiens comme les prêtres ; ils ont aussi leurs maximes, leurs règles, leur droit canon. On a toujours vu l'administration échouer dans ses luttes contre les prêtres: la monarchie n'a pu résister au clergé qu'en lui opposant les parlements. »

seillez-leur, sur-le-champ, de ne pas les laisser renouveler, car je n'entends pas qu'elles aient lieu davantage(1).» Les insinuations prescrites ne furent pas faites ou ne suffirent pas sans doute, car le 8 octobre 1811, nous trouvons cette lettre à M. de Préameneu (2): « Je ne veux point de Sulpiciens dans le séminaire de Paris. Je vous l'ai dit cent fois ; je vous le répète pour la dernière; prenez des mesures telles que cette congrégation soit dissoute. »

Napoléon se montre beaucoup plus large pour les missions étrangères, bien que, à la fin, il soit arrivé aussi à les dissoudre. Ses motifs tiennent à la politique d'expansion de la France: ils sont présentés d'une manière fort intéressante ; c'est au Conseil d'État qu'il manifesta la volonté de rétablir les missions étrangères ; il commençait par les doter de quinze mille francs de rente annuelle, mais à la condition, qui ne cesse de le préoccuper, que leur supérieur résidera à Paris: « Leur robe les protège, dit-il, et sert à couvrir des desseins politiques et commerciaux. Ils coûtent peu, sont respectés des barbares et n'étant revêtus d'aucun caractère officiel, ils ne peuvent compromettre le gouvernement ni lui occasionner des avanies. Le zèle religieux qui anime les prêtres leur fait entreprendre des travaux et braver des périls qui seraient au-dessus des forces d'un agent civil. Les missionnaires pourront servir mes vues de colonisation en Egypte et sur les côtes d'Afrique. Je prévois que la France sera forcée de renoncer à ses colonies de l'Océan. Toutes celles d'Amérique de-

viendront, avant cinquante ans, le domaine des Etats-Unis. C'est cette considération qui a déterminé la cession de la Louisiane; il faut donc se ménager les moyens de former ailleurs de semblables établissements. »

Nous voyons alors l'Empereur donner à ce sujet toute l'attention qu'il applique aux choses qui lui paraissent devoir donner de bons résultats. Il recommande les religieux de Terre-Sainte (1); il pense aussi aux missions de la Chine (2): « J'en sens l'importance. Je désire que vous me fassiez connaître, écrit-il à l'archevêque de Paris, où en sont nos missionnaires et ce qu'il y aurait à faire pour rendre leur zèle utile à la religion et à l'État. » Et, au Pape: « Je désirerais donner une nouvelle activité aux missions de la Chine, et je ne cacherai pas à Votre Sainteté qu'indépendamment du bien général de la religion, j'y suis porté par le désir d'ôter aux Anglais la direction de ces missions qu'ils commencent à s'attribuer. »

Mais les années ont marché: les missions n'ont pu remplir le but que Napoléon se proposait, parce que la mer appartient aux Anglais ; l'esprit de certaines prédications ne plaît pas à l'Empereur ; et, enfin, ses démêlés avec Rome l'ont singulièrement détaché, sinon de la religion, du moins de la protection qu'il lui accordait en toutes circonstances. Tout cela perce dans les lettres de Napoléon : le 12 septembre 1809, c'est à M. de Préameneu qu'il s'adresse : « Je ne veux plus de missions quelconques. J'avais permis un établissement de missionnaires à Paris, et je leur avais accordé une

maison : je rapporte tout. Je me contente d'exercer la religion chez moi, mais je ne me soucie pas de la propager à l'étranger. Ces missionnaires, d'ailleurs, sont pour qui les paye, pour les Anglais s'ils veulent s'en servir. Présentez-moi un projet de décret là-dessus, je veux en finir. Je vous rends responsable si, au 1er octobre, il y a encore en France des missions ou congrégations. »

Le 24 septembre de la même année, il écrit à Fouché : « J'approuve fort le parti que vous avez pris de défendre à l'abbé Frayssinous de continuer ses conférences. Je vous ai déjà écrit que mon intention était de ne souffrir aucune réunion. Je veux la religion chez moi, mais je n'ai envie de convertir personne. Je viens d'effacer du budget des cultes les fonds que j'avais accordés pour les missions étrangères. »

Dans la lettre du 8 octobre au cardinal Fesch, l'ironie perce à chaque mot : « Je ne mets jamais en comparaison l'intérêt des affaires spirituelles avec celui des affaires temporelles. Si les missions étrangères jugent profitable de se mettre sous la protection de l'Angleterre, je le verrai avec plaisir, puisque cette nation est plus en état que moi de protéger leur sainte entreprise. Qu'elles mettent donc de côté toute considération de patrie et ne voient que la patrie du ciel. »

Quant aux frères de la Doctrine chrétienne, qu'on appelait plus encore qu'aujourd'hui, du triste nom de frères ignorantins, Napoléon se montrait, au Conseil d'État, leur défenseur convaincu ; ses arguments étaient très justes, ils n'en

étaient pas moins politiques : « On prétend que les écoles primaires, disait-il, tenues par les frères ignorantins pourraient introduire dans l'Université un esprit dangereux ; on propose de les laisser en dehors de sa juridiction.

« Je ne conçois pas l'espèce de fanatisme dont quelques personnes sont animées contre les frères ignorantins. *C'est un véritable préjugé.* Partout, on me demande leur rétablissement ; ce cri général démontre assez leur utilité.

« Une preuve, dit-on, que l'influence des frères ignorantins a été toujours redoutée, c'est l'obligation qu'on leur a imposée de s'interdire par leur vœu toutes autres connaissances que la lecture, l'écriture et les éléments du calcul. Cette prétendue preuve n'est qu'un enfantillage. On n'a eu d'autre but, en leur prescrivant ce vœu, que de les rendre plus propres à leur destination.

« Ceux qui proposent de laisser les frères ignorantins en dehors de l'Université ne s'aperçoivent pas qu'ils vont contre leur but ; c'est en les comprenant dans l'Université qu'on les rattachera à l'ordre civil et qu'on préviendra le danger de leur indépendance. Ils ne seront plus dangereux dès qu'ils n'auront plus un chef étranger ou inconnu. »

Les sœurs de Charité partagent avec les frères toute la sympathie et toute la sollicitude de Napoléon ; on peut même dire que pour celles-là, l'Empereur a une prédilection marquée.

Toutefois, même ici, il cherche à s'entourer des précautions qui caractérisent sa politique reli-

gieuse ordinaire. Il veut que leur rétablissement et leur installation se fassent avec une grande solennité, mais il exige aussi que leur supérieure réside à Paris, de telle sorte que « toute la corporation soit ainsi sous la main du gouvernement (1) ».

Cette condition remplie, Napoléon se montrera franchement favorable. C'est ainsi qu'il leur donne un premier fonds de cent quatre-vingt-deux-mille cinq cents francs et une rente annuelle de cent trente mille francs. Le 4 septembre 1807, il écrit à Madame Mère : « Je suis disposé à leur faire de nouvelles et plus grandes faveurs, toutes les fois que les différents chefs des maisons seconderont de tous leurs efforts et de tout leur zèle le vœu de mon cœur pour le soulagement des pauvres, en se dévouant, avec cette charité que notre sainte religion peut seule inspirer au service des hôpitaux et des malheureux (2). »

Ces bons sentiments ne devaient pas s'arrêter, car nous voyons successivement une décision qui prescrit que les sœurs de charité, garde-malades, de la congrégation de Nevers, « soient favorisées, bien traitées et deviennent l'objet d'une protection spéciale (3) » et un décret du 30 septembre 1807 qui prescrit l'accroissement du nombre des maisons des sœurs de Charité.

Ses bonnes dispositions ne l'empêchent pas, cependant, de porter là aussi un œil investigateur et sévère sur tout l'ensemble de la congrégation, et, ayant appris qu'un certain nombre de sœurs s'était mis en rebellion contre leurs supérieures,

Napoléon ordonna immédiatement de le remplacer par un ordre nouveau (1) (A).

Le Concordat consacrant les principes de la Révolution sur ce point spécial, avait promis aux autres cultes la liberté et l'indépendance : nous allons voir comment cette promesse fut tenue.

Les protestants, fidèles à leur discipline religieuse et à l'esprit de leur secte, se montrèrent sous le Premier Empire sages et modérés ; Napoléon se plaisait à le reconnaître et l'on peut dire que, s'ils ne furent pas, de sa part, l'objet d'une protection spéciale, du moins ils éprouvèrent les bienfaits du Concordat dans toutes les applications de la pratique ; ils jouirent de la liberté la plus entière. C'est à peine si, au moment de la création de l'Université, l'Empereur eut l'occasion, à propos des écoles protestantes, de formuler quelques reproches, très justifiés du reste, contre le protestantisme ; c'était, d'ailleurs, le résultat d'un système général qui lésa les intérêts des catholiques beaucoup plus encore que ceux des protestants :

(A) Enfin, il est un autre ordre spécial, dont nous n'avons pas parlé en raison de son caractère tout particulier, qui fut, de la part de Napoléon, l'objet d'une protection constante. Voici quelques dispositions du décret du 17 mars 1812, sur les religieux du grand Saint-Bernard :

« Ils forment une congrégation sous le nom de chanoines hospitaliers.

« L'objet de leur institution est le service de l'hospitalité envers tous les voyageurs sans exception, et gratuitement... On donnera, en tout temps, gratuitement aux voyageurs et passagers quelconques, selon leurs conditions et leurs besoins, la nourriture, les lits, le logement, le feu et la lumière pour autant de temps qu'il sera nécessaire... »

Suivent d'autres prescriptions plus minutieuses encore que les précédentes.

« Quant aux écoles protestantes, dit Napoléon au Conseil d'État dans la séance du 21 mai 1806, elles subiront le sort commun ; on les détachera de la juridiction religieuse pour les faire entrer dans le corps civil : la moindre chose qui puisse être demandée par les catholiques, c'est sans doute l'égalité ; car trente millions d'hommes méritent autant de considération que trois millions. Il est bien ridicule de voir tant de philosophes louer la tolérance des Anglais, lorsque ce peuple est le seul qui ne reconnaisse pas les principes de la tolérance, lorsque son gouvernement aime mieux avoir une armée de soixante mille hommes en Irlande, que de laisser jouir cette île des droits les plus légitimes. Les Hollandais aussi sont d'une intolérance extrême à l'égard des catholiques ; ils sont parvenus à les chasser de toutes les places, et ce qui leur répugne le plus dans les arrangements politiques qui se préparent, c'est l'idée que je leur donnerai un prince catholique (A). »

Mais si les protestants n'ont donné aucune préoccupation au gouvernement de l'Empereur, il n'en a pas été de même des juifs.

Dès les premiers mois de l'année 1806, on signalait de toutes parts à l'Empereur la fermentation qui se manifestait dans toute l'Alsace contre les juifs qui, en grand nombre, habitaient cette province.

(A) Voici l'opinion de Napoléon sur la conduite politique des protestants sous son règne : « Je suis content des protestants ; ils ne me demandent rien et me reconnaissent pour leur chef religieux ; je suis par là dispensé de surveiller la doctrine enseignée dans leurs écoles ; leur population d'ailleurs n'est que de trois millions. » Séance du Conseil d'État du 4 février 1804.

Certaines professions étaient accaparées par eux ; les cultivateurs étaient ruinés par l'usure qu'ils pratiquaient dans une mesure scandaleuse ; on prévoyait le moment où les Israélites seraient propriétaires de toute l'Alsace. Aussi, les paysans ne parlaient-ils de rien moins que de les massacrer. Ces plaintes émurent l'Empereur. Il avait contre cette classe d'hommes de fortes préventions. Ses discours en témoignent. Aux armées, il avait eu souvent l'occasion de constater leur rapacité sordide (A). Aussi le voyons-nous, dès le début, se laisser aller à des mesures d'exception qui ne devaient cesser ou, du moins, être atténuées qu'avec les lumières que lui apporterait la grande assemblée dont il provoqua la réunion pour la fin de cette année 1806.

Dès le 6 mars, il demande à la section de législation « d'examiner : 1° s'il n'est pas convenable de déclarer que toutes les hypothèques prises par les juifs faisant l'usure sont nulles et de nul effet ; 2° que, d'ici à dix ans, ils seront inhabiles à prendre hypothèque ; 3° qu'à dater du 1er janvier 1807, les juifs qui ne posséderont pas une propriété seront soumis à une patente et ne jouiront pas des droits de citoyen. »

Un décret du 30 mai 1806 prononça un sursis à l'exécution des jugements rendus en faveur des

(A) Il convient toutefois de remarquer qu'au début de sa carrière, la finance juive se montra très favorable à Napoléon. Les Michel, les Cerfbeer, les Bédarride le commanditèrent lors de sa première expédition d'Italie, alors que les caisses de l'État étaient vides. De là à voir dans la prise de Malte, « l'imprenable », l'influence juive, comme on a essayé de l'insinuer récemment, il y a, ce me semble, un abîme.

juifs, à raison de créances contre des cultivateurs non négociants de plusieurs départements de l'est de la France ; cet acte décidait en même temps la réunion à Paris des notabilités juives qui se trouvaient en France. Les considérants de ce décret qui déclarait vouloir rendre les juifs « à l'exercice des arts et des professions utiles, afin de remplacer par une industrie honnête les ressources honteuses auxquelles beaucoup d'entre eux se livrent, de père en fils, depuis plusieurs siècles », sont intéressants à signaler : « Sur le compte qui nous a été rendu que, dans plusieurs départements, certains juifs n'exerçant d'autre profession que celle de l'usure, ont, par l'accumulation des intérêts les plus immodérés, mis beaucoup de cultivateurs de ces pays dans un état de grande détresse, nous avons pensé que nous devions venir au secours de ceux de nos sujets qu'une avidité injuste aurait réduit à ces fâcheuses extrémités.

« Ces circonstances nous ont fait, en même temps, connaître combien il était urgent de ranimer, parmi ceux qui professent la religion juive dans les pays soumis à notre obéissance, les sentiments de morale civile, qui malheureusement ont été amortis chez un trop grand nombre d'entre eux par l'état d'abaissement dans lequel ils ont toujours langui, état qu'il n'entre point dans nos intentions de maintenir, ni de renouveler. » Enfin, la grande assemblée des juifs étant réunie à Paris, Napoléon dicte, le 22 juillet 1806, un questionnaire qui doit être soumis à l'assemblée et dont la seule lecture montre la profondeur de la

plaie qui dévorait la France des bords du Rhin.

Entre temps, Napoléon, au Conseil d'État, exprimait son opinion, peu favorable, sur la nation juive. A la séance du 30 avril 1806, il disait : « La législation est un bouclier que le gouvernement doit porter partout où la postérité publique est attaquée. Le gouvernement français ne peut voir, avec indifférence, une nation avilie, dégradée, capable de toutes les bassesses, posséder exclusivement les deux beaux départements de l'ancienne Alsace ; il faut considérer les juifs comme nation et non comme secte. C'est une nation dans la nation. Des villages entiers ont été expropriés par les juifs. Ils ont remplacé la féodalité ; ce sont de véritables nuées de corbeaux. On en voyait aux combats d'Ulm qui étaient accourus de Strasbourg pour acheter des maraudeurs ce qu'ils avaient pillé. » Puis, après avoir constaté que les juifs sont menacés d'être massacrés, Napoléon étudie les mesures légales qui peuvent être appliquées. « Les juifs ne sont pas dans la même catégorie que les protestants et les catholiques. Il faut les juger d'après le droit politique et non d'après le droit civil, puisqu'ils ne sont pas citoyens. Il serait dangereux de laisser tomber les clés de la France, Strasbourg et l'Alsace, entre les mains d'une population d'espions qui ne sont pas même attachés au pays. Les juifs autrefois ne pouvaient pas même coucher à Strasbourg ; il conviendrait peut-être de statuer aujourd'hui qu'il ne pourrait pas y avoir plus de cinquante mille juifs dans le Haut et le Bas-Rhin, l'excédent de cette population se répandrait, à son gré, dans le reste de la France.

« On pourrait aussi leur interdire le commerce en se fondant sur ce qu'ils le souillent par l'usure, et annuler leurs transactions passées comme entachées de fraude. »

La discussion recommence à la séance du 7 mai : « On me propose d'expulser les juifs qui ne sont pas citoyens français et d'inviter les tribunaux à employer contre l'usure leur pouvoir discrétionnaire. Ce n'est pas avec des lois de métaphysique qu'on régénérera les juifs ; il faut ici des lois simples, des lois d'exception. On ne peut rien me proposer de pis que de chasser un grand nombre d'individus qui sont hommes comme les autres ; la législation peut devenir tyrannique par métaphysique comme par arbitraire. Les juges n'ont point de pouvoir discrétionnaire. Ce sont des machines physiques au moyen desquelles les lois sont exécutées comme l'heure est marquée par l'aiguille d'une montre ; il y aurait de la faiblesse à chasser les juifs ; il y aura de la force à les corriger. On doit interdire le commerce aux juifs parce qu'ils en abusent, comme on interdit à un orfèvre son état lorsqu'il fait du faux or. La métaphysique a égaré le rapporteur au point de lui faire préférer une mesure violente de déportation à un remède plus efficace et plus doux. » Puis, après avoir signalé la nécessité absolue de convoquer une grande réunion de juifs à Paris, Napoléon continue : « Je suis loin de vouloir rien faire contre ma gloire et qui puisse être désapprouvé par la postérité, comme on me le fait entendre dans le rapport. Tout mon Conseil réuni ne pourrait me

faire adopter une chose qui eût ce caractère ; mais, je ne veux pas qu'on sacrifie à un principe de métaphysique et d'égoïsme le bien des provinces. Je fais remarquer de nouveau qu'on ne se plaint point des protestants, ni des catholiques, comme on se plaint des juifs ; c'est que le mal que font les juifs ne vient pas des individus, mais de la constitution même de ce peuple : ce sont des chenilles, des sauterelles qui ravagent la France. »

Mais, l'assemblée des juifs est réunie et Napoléon ne s'occupe plus dès lors que de la diriger dans le sens qu'il désire. Le 23 août 1806, Napoléon fait remarquer qu'on ne demande pas aux juifs réunis à Paris ce que l'on a exigé d'eux en d'autres circonstances, c'est-à-dire des rétributions ou des abjurations ou enfin des engagements ou des concessions également contraires à leurs intérêts ou à leur foi. Les circonstances ne sont plus les mêmes. Aujourd'hui, « on n'exige des juifs ni l'abandon de leur religion, ni aucune modification qui répugne à sa lettre ou à son esprit. On pense que la première chose à faire est de constituer l'assemblée aujourd'hui réunie à Paris en un grand sanhédrin, dont les actes seront placés à côté du Talmud, pour être articles de foi et principes de législation religieuse. » Napoléon désire qu'il soit bien établi que les droits rendus aux juifs ne seront pas illusoires ; il faut qu'ils retrouvent « Jérusalem dans la France ». Napoléon, on le voit, commençait à suivre le beau programme qu'il s'était tracé : relever les juifs à leurs propres yeux, les corriger de leurs vices, et non pas les chasser (1).

Enfin, le 29 novembre, de Posen, Napoléon expose à Champagny toutes ses vues sur la question : « Il faut ôter des lois de Moïse, dit-il, tout ce qui est intolérant; déclarer une portion de ces lois, lois civiles et politiques, et ne laisser de religieux que ce qui est relatif à la morale et aux devoirs des citoyens français. » L'Empereur se préoccupe par dessus tout de ranimer chez les juifs les sentiments de morale civile qu'ils paraissent avoir totalement perdu de vue depuis des siècles : « Il y a dans la situation politique des juifs tout un mélange de dogmes, de discipline, de législation d'où résulte la nécessité d'un grand sanhédrin, d'une assemblée générale des Israélites et d'un concours mutuel de l'autorité publique... Le grand sanhédrin a pour lui l'opinion et les vœux de tout ce qu'il y a d'éclairé parmi les juifs de l'Europe. Avec cet appui, il est le maître de supprimer de la législation de Moïse les lois qui sont atroces et celles qui n'appartiennent qu'à la situation des juifs dans la Palestine. » De là des modifications nombreuses qu'il est indispensable d'obtenir pour arriver au perfectionnement rêvé pour la race juive ; des règles de morale, de fraternité ; une réglementation bizarre qui doit arriver à l'extirpation progressive des juifs, en ne permettant sur trois mariages que deux unions entre juifs et juives, la troisième devant être un mariage mi-parti entre juif et chrétien ; et, enfin, la soumission des juifs aux lois militaires et civiles de la France : « Lorsqu'on les soumettra aux lois civiles, il ne leur restera plus comme juifs que des dogmes ; et ils sortiront

de cet état où la religion est la seule loi civile, ainsi que cela existe chez les musulmans, et que cela a toujours été dans l'enfance des nations. C'est en vain qu'on dirait qu'ils ne sont avilis que parce qu'ils sont vexés ; en Pologne, où ils sont nécessaires pour remplacer la classe intermédiaire de la société, où ils sont considérés et puissants, ils n'en sont pas moins vils, malpropres, et portés à toutes les pratiques de la plus basse improbité. »

Le règlement de police établi en conformité de ces instructions si sages et si morales, fut adopté par le grand sanhédrin et reçut la sanction de l'Empereur, dans les décrets du 17 mars 1808 (A).

On peut donc dire que, placé en face d'une situation très grave, nourri de préventions fortifiées par ce qu'il connaissait de la race juive, Napoléon parvint, par les seules forces de sa haute raison, a donner à cette secte puissante un *modus vivendi* qui la relevait à ses propres yeux et qui remettait au gouvernement tous les droits qui lui étaient nécessaires et qui, jusqu'alors, ne lui avaient jamais été reconnus.

(A) Napoléon ne se laissait pas aveugler ; il connaissait la vitalité et la persistance des idées chez les juifs ; il envisageait les retours possibles de leurs pensées d'accaparement. Aussi, une de ses préoccupations constantes était-elle de voir, de connaître ses juifs. De là, le décret du 20 juillet 1808 qui oblige les Israélites qui n'ont pas de noms de famille et de prénoms fixes à en adopter dans les trois mois : déclaration devra en être faite devant l'officier de l'état civil de leur domicile. Les déclarations, centralisées sur des registres, devaient servir à bien faire connaître l'état civil des juifs, à voir le mouvement flottant de leur population, à suivre ainsi les juifs étrangers qui pourraient pénétrer en France. Ces registres contenaient des renseignements sur la position sociale des intéressés.

Napoléon pouvait se montrer fier du résultat qu'il avait obtenu et l'appréciation qu'il portait, à Sainte-Hélène, sur sa politique vis-à-vis des juifs montre bien comme il avait compris la difficulté de la question et entrevu la seule solution qu'elle pouvait recevoir.

Interrogé par O'Méara sur les raisons qui l'avaient porté à donner aux juifs tant d'encouragements : « Je voulais, répondit Napoléon, qu'ils renonçassent à l'usure. Ils étaient en grand nombre dans les pays sur lesquels je régnais ; j'espérais, en les rendant libres, et en leur donnant des droits égaux à ceux des catholiques, des protestants et autres, les rendre bons citoyens et les forcer à se conduire comme tout le monde. Je crois que j'aurais fini par réussir. J'établissais mon raisonnement à leur égard, sur ce que leurs rabbins leur expliquaient qu'ils ne devaient pas pratiquer l'usure contre leur propre nation, mais qu'elle leur était permise envers les chrétiens et autres ; en conséquence, puisque je leur avais rendu tous leurs privilèges, et que je les avais faits égaux à mes autres sujets, ils devaient me regarder ainsi que Salomon ou Hérode comme le chef de leur nation, et mes sujets comme des frères d'une tribu semblable à la leur ; qu'en conséquence, il ne leur était pas permis de pratiquer l'usure avec eux ; mais qu'ils devaient nous traiter comme si nous étions de la tribu de Juda ; que, jouissant des mêmes droits que mes autres sujets, ils devaient comme eux payer les impôts et se soumettre aux lois de la conscription et à toutes les autres lois.

J'obtins par ce moyen beaucoup de soldats. En outre, j'aurais attiré une grande richesse sur la France, parce que les juifs sont très nombreux et qu'ils se seraient pressés en foule dans un pays où ils jouissaient de plus grands privilèges que dans aucune autre nation. »

Quoi qu'il en soit, Napoléon qui, le premier, avait admis les juifs dans les écoles militaires ; qui en conservait auprès de lui dans des positions éminentes (A), Napoléon ne pouvait oublier complètement les doctrines financières de la race juive et les friponneries d'Ouvrard ; les juifs avaient le pressentiment de cet état de choses; aussi, dès 1810, Napoléon eut-il contre lui la force mystérieuse de la finance. Dans ses rêves, commencés en Russie, il ne fut pas seulement suivi par les juifs sordides, corbeaux des armées ; mais sa chute fut préparée, escomptée par les grands banquiers juifs qui voyaient là le plus beau coup de Bourse à faire.

Le soir de Waterloo, c'était un Rotschild qui partait de Bruxelles, pour porter le premier à Londres la nouvelle du grand désastre impérial ; aussi, le lendemain, la Bourse de Paris montait malgré la ruine de la France ; on ne cesse de s'étonner de cette bizarre contradiction. La raison, c'est que la défaite de la France, c'était la revanche préparée depuis longtemps et, enfin, remportée par la haute finance qui n'avait pu pardonner à Napoléon la

(A) Par exemple Ney et Masséna ; ce dernier, d'après M. Edouard Drumont, avait transformé de cette façon, son vrai nom de Manassé. La rapacité bien connue du maréchal paraît donner absolument raison à la théorie de cet auteur.

surveillance dont elle avait été l'objet de sa part (A).

A peine est-il besoin de parler d'une secte qui, née de la Révolution, s'éteignit d'elle-même pendant l'Empire, et l'opinion que Napoléon professait à l'égard de ses adhérents, n'a plus, dès lors, qu'un intérêt rétrospectif qui fait que nous ne nous y attarderons pas.

Les théophilanthropes s'appuyaient sur ces deux principes : l'adoration de Dieu et l'amour de son semblable. La Réveillère-Lepeaux, l'ancien directeur, en était le grand prêtre. Au moment du Concordat, les restes dispersés cherchaient à se réunir; à provoquer une manifestation contre le grand acte qui se préparait. Napoléon l'apprit et, dans le Conseil d'État, il les écrasa de son mépris : « Ils se plaignent, dit-il, de ce que le Pape va gouverner en France, et de ce que nous allons retourner au IVe siècle... J'avais bien dit que ces gens-là n'avaient pas la marche d'une secte religieuse, mais celle d'un club. Je ne veux tourmenter personne pour des opinions religieuses, mais je ne veux pas que, sous ce prétexte, ils se mêlent des affaires

(A) On ne saurait tirer des faveurs gouvernementales dont les juifs ont été l'objet de la part de Napoléon, cette conclusion que l'Empereur avait pour eux une secrète prédilection. Un ouvrage récent, qui a eu un grand retentissement, voudrait insinuer que Napoléon était tenu vis-à-vis des juifs par des liens anciens de famille et de patrie ; une tradition orale, conservée dans une famille qui a tenu de près à Napoléon Ier, confirmerait encore cette supposition. Mais, tout cet échafaudage s'écroule quand on rappelle d'une part les paroles sévères de 1806 et quand on considère que la politique seule fut la cause des mesures plus libérales qui suivirent les premières lois d'exception contre les Juifs.

publiques. Ils ont six ou sept églises à Paris et ils ne sont que deux cents. Qu'on leur donne une chapelle! »

Bien différente était son opinion sur la franc-maçonnerie ; il reconnaissait, à Sainte-Hélène, qu'il avait encouragé les francs-maçons pendant son règne, parce qu'ils avaient été pour lui des auxiliaires dans sa lutte contre Rome (1). « Les francs-maçons, qu'il ne faut pas confondre avec les illuminés d'Allemagne, secte toute différente et d'une nature très dangereuse, font quelques bonnes actions. Ils ont aidé à la Révolution et, dans ces derniers temps encore, à diminuer la puissance du Pape et l'influence du clergé. Mais, lorsque les sentiments d'un peuple sont contre le gouvernement, toute société tend à lui nuire. » Aussi, d'accord avec sa politique ordinaire, Napoléon avait-il cherché sous son règne à mettre de son côté la société des francs-maçons. L'armée était organisée aussi bien maçoniquement que militairement. Les régiments formaient une loge ; de là, des missions ambulantes qui portaient à l'étranger, avec la puissance française, les principes de la Révolution qui étaient pour ainsi dire le dogme de la franc-maçonnerie (A).

Les liens maçoniques, autant que l'enthousiasme personnel, contribuèrent à conserver à Napoléon l'affection et le dévouement de l'armée ; dans l'élément civil, le résultat fut le même, et

(A) De Maistre a indiqué l'appui que Napoléon avait trouvé dans la franc-maçonnerie. Cambacérès, l'archichancelier d'Empire, n'en occupa-t-il pas les hautes dignités ?

il est à remarquer que presque tous les francs-maçons du premier Empire restèrent, sous la Restauration, en dépit de l'exil et de la défaveur, des bonapartistes convaincus, c'est-à-dire, à cette époque, les derniers et les seuls représentants des grandes idées libérales de la Révolution (A).

On doit reconnaître, d'ailleurs, que Napoléon tenait la balance aussi égale que possible entre tous les cultes : catholiques constitutionnels ou orthodoxes, juifs ou protestants, francs-maçons ou théophilanthropes, personne ne put se vanter sous son règne d'avoir reçu de l'Empereur une faveur imméritée, ou d'avoir été l'objet d'un blâme ou d'une mesure injustes. Le clergé catholique, beaucoup plus important que les autres parce qu'il s'adressait à une clientèle plus nombreuse, fut toujours approuvé lorsque sa conduite était régulière, sévèrement blâmé lorsqu'il s'écartait de ses principes.

Le *Moniteur* se chargeait quelquefois de lui donner des leçons ; nous verrons que Napoléon, qui ne dédaignait pas d'en être le rédacteur, profita un jour de la publicité de ce journal pour rappeler que l'archevêque de Paris venait d'ordonner trois mois de retraite au curé de Saint-Roch dont l'intolérance avait repoussé du sanctuaire le corps

(A) Rien n'est curieux comme d'étudier sur la carte maçonnique, presque introuvable aujourd'hui, de la France en l'an de lumière 1809, la répartition des loges civiles et militaires de la France et de ses colonies. Le nom de Napoléon se retrouve souvent dans les loges de l'armée. Celle de la garde impériale avait pris la dénomination : « Les chevaliers de Saint Napoléon ; » le vingt-troisième dragons : « Les amis de l'Empire » ; le soixante-septième d'infanterie : « Les vrais amis de Napoléon » etc.

d'une actrice aimée du public. Le prêtre avait été frappé, comme l'aurait été un militaire et les trois mois de retraite forcée du curé de Saint-Roch rappellent tout à fait les arrêts qui sont infligés aux officiers coupables d'une faute contre la discipline.

Napoléon, dans son exil, a parfaitement résumé la politique qu'il avait suivie en cette matière (1) : « Je voulais établir, a-t-il dit, une liberté universelle de conscience. Mon système était qu'il n'y eût pas de religion prédominante, mais de laisser une parfaite liberté de conscience et de pensée, de rendre tous les hommes égaux, protestants, catholiques, mahométans, déistes ou autres, de manière que leur religion n'eût aucune influence pour leur faire obtenir des emplois du gouvernement ; enfin, qu'elle ne pût contribuer à les faire accueillir ou repousser et que, pour donner un emploi à un homme, on ne pût faire aucune objection fondée sur sa croyance, pourvu qu'il fût capable sous d'autres rapports. Je rendis tout indépendant de la religion. Tous les tribunaux le furent ; les mariages étaient indépendants des prêtres ; les cimetières même ne furent plus laissés à leur disposition, car ils ne pouvaient refuser d'enterrer personne, de quelque religion qu'on fût. Je voulais obliger les prêtres à s'en tenir aux matières spirituelles sans se mêler d'autre chose. » Et ailleurs : « Napoléon pense que la foi est hors d'atteinte de la loi ; que c'est la propriété la plus sacrée de l'homme, et qu'il a le droit de n'en rendre compte à aucun mortel, si toutefois elle n'a rien de contraire à l'ordre social. »

Napoléon s'occupait du clergé des pays qui

vivaient sous sa domination ou celle de ses frères, absolument comme il le faisait pour le clergé de France.

Le pape Pie VII, rendu méfiant par les articles organiques, jugea prudent d'insérer une clause spéciale dans le Concordat italien de 1803. Elle portait : « Quant à tout le reste des matières ecclésiastiques dont il n'est fait nulle mention expresse dans ces articles, on suivra la discipline en vigueur dans l'Eglise. S'il survient quelque difficulté, Sa Sainteté et le Président de la République se réservent d'en conférer ensemble. » On comprend qu'une pareille entrave n'était pas faite pour plaire à Napoléon ; aussi choisissait-il la première occasion de s'y soustraire, en même temps que le Pape refusait de son côté d'admettre même le Concordat italien, quelque protecteur qu'il fût des droits de la papauté. Le 19 juin 1806, l'Empereur écrivait à Talleyrand : « Pour la partie spirituelle, on doit toujours faire connaître que si l'on n'aplanit point les difficultés qui existent à l'occasion du royaume d'Italie, j'établirai dans ce royaume le Concordat français ; que, notre religion étant toute vraie et non de convention, tout ce qui peut sauver en France, sauve en Italie, et ce qui ne peut sauver dans un pays, ne sauve pas dans un autre ; et que, puisqu'on est aussi bien sauvé en pratiquant le Concordat français que le Concordat d'Italie, le Pape fait de mauvaises chicanes quand il s'oppose à l'établissement de ce dernier; que, du reste, je ne reviendrai sur rien. »

Napoléon se montre d'autant plus sévère pour le clergé des pays vassaux que, n'étant pas plié comme

le clergé français à la volonté du souverain, les occasions de rébellion sont constantes ; c'est ainsi que, le 27 novembre 1808, Napoléon écrit à Murat, roi de Naples : « Tenez-vous dans un juste milieu; ce n'est point en cajolant les prêtres que vous en ferez quelque chose ; s'ils croient que vous avez très grand besoin d'eux, ils vous manqueront. » L'Empereur blâme alors son beau-frère d'avoir donné la décoration des Deux-Siciles aux archevêques et aux évêques en masse. « Cela n'a pas de sens et convertit cette décoration en une espèce d'uniforme ; c'est n'avoir pas l'idée du gouvernement. Il fallait, au cas où le roi était content de tous ses archevêques et évêques, procéder par mesures individuelles. »

Cette question des décorations étrangères avait eu d'autres rapports avec la religion. Ainsi le 21 mai 1806, nous trouvons une lettre de Napoléon à Joseph, alors roi de Naples, pour lui conseiller d'abandonner l'idée d'un ordre de Saint-Janvier qui a le tort de rappeler les Bourbons, ses fondateurs, et de n'être pas sérieux, car, aujourd'hui, « on ne peut pas rappeler le nom de saint Janvier en Europe, sans prêter à rire. Il faudrait trouver quelque chose qui imprimât le respect et que l'on fût tenté d'imiter. » Pour cela, Napoléon pensait à un ordre qui rappellerait les anciens chevaliers de Malte. « Je vous entends dire qu'il vous faut quelque chose de religieux ; mais rien ne l'est plus que la défense de la croix ; et cette institution est à la fois religieuse et politique. »

Ce qui préoccupe l'Empereur beaucoup plus en-

core que le clergé régulier, auquel il ne peut, ni ne veut toucher radicalement, ce sont les couvents qui, soustraits à toute autorité civile, sont contre lui des foyers de rébellion. Les moines espagnols le montrèrent plus que les autres ; Napoléon avait prévu le fanatisme que ces ordres provoqueraient contre lui ; aussi, à tout instant, on trouve sous sa plume des mots comme ceux-ci (1) : « Il faut nous défaire tout à fait de cette vermine de moines. » Il écrit à sa sœur Élisa : « Allez votre train. Supprimez les couvents. Du reste, marchez prudemment. »

En Toscane, il ordonne qu'on ne touche pas au clergé régulier : « Nous aurons assez à faire avec les moines. » Mais, la lettre qui, par son importance, domine toute cette question est celle qu'il adressait de Finkenstein, le 14 avril 1807, à son frère Joseph : « Puisque vous voulez que je vous parle de ce qui s'est fait à Naples, je vous dirai que je n'ai pas été extrêmement content du préambule de la suppression des couvents. Pour ce qui regarde la religion, il faut que le langage soit pris dans l'esprit de la religion et non dans celui de la philosophie, c'est là le grand art de celui qui gouverne et que n'a point un homme de lettres ou un écrivain. Pourquoi parler des services rendus aux arts et aux sciences par les religieux ? Ce n'est pas ce qui les a rendus recommandables : c'est l'administration des secours de la religion. Ce préambule est très philosophique et je crois que ce n'est pas le cas. Je trouve que c'est insulter les hommes que l'on chasse. Le préambule de la sup-

pression des moines aurait été bien s'il avait été dans le système des moines. On supporte moins impatiemment des choses fâcheuses d'un homme qui est dans votre sens, que d'un homme qui se montre d'une opinion opposée. Il fallait dire que le grand nombre des moines rendait leur existence difficile ; que la dignité de l'État veut qu'ils aient de quoi vivre ; de là nécessité d'une réforme ; qu'il est une partie qu'il faut conserver, parce qu'elle est nécessaire à l'administration des sacrements ; qu'il est une partie à réformer, etc. Je vous dis cela comme principe général. Je conçois une mauvaise opinion d'un gouvernement dont tous les édits sont dirigés par le bel esprit. L'art est que chaque édit ait le caractère et le style de l'homme du métier. Or, un moine instruit qui aurait partagé l'opinion de la suppression des moines ne se serait pas expliqué de cette manière. Les hommes supportent le mal, lorsqu'on n'y joint pas l'insulte et lorsque les ennemis de l'état ne se montrent pas avoir porté le coup. Or, les ennemis de l'état des moines sont les hommes de lettres et les philosophes. Vous savez que je ne les aime pas non plus puisque je les ai détruits partout. »

On voit que si les mesures sévères ne répugnaient nullement à Napoléon, il aimait, du moins, à les entourer de ces formes qui en adoucissent l'amertume.

Dans un ordre d'idées tout différent l'Empereur prescrivait (1) « lorsqu'il se trouvait des moines parmi les prisonniers espagnols, qu'on leur fît quitter l'habit de moines à leur passage à la fron-

tière ; on les habillera avec des capotes et on les confondra avec les autres prisonniers. » Était-ce pour les soustraire aux insultes de la population ; pour garder leur robe religieuse intacte et respectée ? N'était-ce pas, au contraire, pour empêcher les manifestations de sympathie qui auraient pu se produire en leur faveur, à la traversée des pays religieux ? Les deux motifs, sans doute, ont dû être envisagés : quoi qu'il en soit, cette mesure nous est une nouvelle démonstration de la multiplicité des détails qui occupaient l'esprit de l'Empereur et devant lesquels son activité ne s'est jamais dérobée.

Les démêlés de Napoléon avec Rome tiennent une grande place dans l'histoire de son règne ; ils lui ont attiré de nombreuses critiques. La plume du comte d'Haussonville n'a reculé devant l'énormité d'aucune de ses appréciations, alors que des membres du clergé, plus directement intéressés, ne voulaient pas prendre parti dans la lutte, ou que, du moins, ils bornaient à des expressions discrètes les regrets que les mesures de l'Empereur avaient pu provoquer dans l'Église. C'est qu'il y a eu des deux parts de grandes fautes commises ; et que si l'Empereur s'est laissé entraîner trop loin, — ce qu'il a d'ailleurs reconnu, — la cour de Rome, par sa politique cauteleuse et sans franchise, avait fait tout ce qui dépendait d'elle pour provoquer la colère impériale. Il n'est pas juste de suivre le procédé historique qui ne veut écouter que l'un des partis en

négligeant volontairement ce qui peut expliquer, excuser les erreurs ou les fautes de son adversaire; en agissant ainsi, l'histoire fait place au pamphlet et ce n'est guère que de ce nom qu'on peut appeler cette vaste compilation sur l'Église du premier Empire, ouvrage qui, paru au lendemain de 1859, ouvrait la porte à tant de brochures, à tant d'opuscules, œuvres d'actualité et non d'appréciation définitive.

Napoléon avouait à Sainte-Hélène que, dès la signature du Concordat, avec son influence et les forces dont il disposait en Italie, il ne désespérait pas, tôt ou tard, par un moyen ou par un autre, de devenir un jour le suzerain du Pape. « Et, dès lors, ajoutait-il, quelle influence ? Quel levier d'opinion sur le reste du monde ! » C'est donc, sans le chasser de l'Italie, que Napoléon comptait tout d'abord exercer son influence ; les résistances de la cour de Rome obligèrent l'Empereur à modifier son plan primitif. Pie VII voulut n'être que le chef d'une cour intrigante et brouillonne, où les ennemis de la France ne se cachaient même pas de leurs sentiments, et Napoléon, de son côté, refusa de supporter ce foyer d'intrigues, au centre du royaume d'Italie qui n'était alors qu'une province française.

Les avertissements ne manquèrent pas à la cour de Rome ; mais elle ne voulut pas en tenir compte. On s'étonne de tout ce que la patience de l'Empereur eut à supporter. Rome tendait la main à toutes les coalitions qui se formaient contre nous.

Elle cherchait à inquiéter nos troupes d'Italie

dans leurs communications. Force fut donc à Napoléon de s'emparer de quelques provinces et d'occuper Rome, tout en déclarant que le Pape restait sacré dans ses attributions spirituelles. Mais il se présenta une crise; on crut que la fortune abandonnait l'Empereur à Essling ; de là, soulèvement de la population romaine, appelée aux armes par les représentants de la puissance pontificale ; l'officier qui commandait à Rome ne crut pouvoir échapper au danger qu'en se défaisant du Pape, qu'il mit en route pour la France. Pie VII était à Savone; quand ses alliés, les Anglais, tentèrent de l'enlever, on se décida à le transférer à quelques lieues de Paris.

Telle est la marche de toute cette affaire ; tel fut l'enchaînement de ces événements qui, commencés au lendemain du sacre, aboutirent comme fatalement à la captivité de Fontainebleau.

Ainsi que Napoléon l'a très bien fait remarquer dans ses notes de Sainte-Hélène (1), les démêlés avec Rome ne s'attachent, jusqu'en 1809, qu'à des questions purement temporelles. Ce n'est qu'après cette date que les discussions entrèrent dans le domaine de la spiritualité. En effet, les premières lettres de l'Empereur n'ont trait qu'à la scrupuleuse observation du traité de fédération avec les puissances de l'Italie ; mais Pie VII répondait en parlant de sa juridiction, de sa suprématie sur les puissances terrestres : « Parce que, disait-il, le ciel est au-dessus de la terre, l'âme au-dessus de la matière. » Et c'est de cette résistance du Pape aux désirs de Napoléon que résulta l'occupation de Rome : la

bulle d'excommunication y répondit. La curie romaine faisait ainsi une confusion volontaire entre les intérêts temporels et spirituels, tandis que Napoléon, en occupant la Ville éternelle, avait formellement dit qu'il laissait au Pape toute sa puissance spirituelle. Le Pape, continuant à résister, le sénatus-consulte du 17 février 1810 réunit les États de Rome à l'Empire français et fixa ce qui était relatif au temporel du Pape.

Sans doute, les agents de Napoléon montrèrent un zèle excessif au moment de l'arrestation ; l'Empereur la regretta, mais il était trop tard pour revenir sur ce qui était fait. Il regretta aussi le style que, plusieurs fois, il employa dans sa correspondance avec le Pape ; il cherche à l'expliquer, mais on sent qu'il s'en excuse plutôt : « Si dans sa correspondance avec le Pape, écrit Napoléon, l'Empereur employa parfois le sarcasme, il y fut toujours provoqué par le style âcre de la chancellerie romaine, qui s'exprimait comme au temps de Louis le Débonnaire ou des empereurs de la maison de Souabe, style d'autant plus déplacé qu'il était adressé à un homme éminemment instruit des guerres et des affaires d'Italie, qui savait par cœur toutes les campagnes, toutes les ligues, toutes les intrigues temporelles des Papes. La cour de Rome eût pu tout éviter en se liant franchement au système de la France, fermant ses ports aux Anglais, appelant elle-même quelques bataillons français à la défense d'Ancône, enfin, en maintenant la tranquillité en Italie. »

La polémique commence dès le 19 août 1805 ;

l'Empereur, alors au camp de Boulogne, écrit au Pape : « Très Saint-Père, je l'ai dit quelquefois à V. S., la cour de Rome est trop lente et suit une politique qui, bonne dans des siècles différents, n'est plus adaptée à celui où nous vivons. » Ce ton, qui n'a rien d'excessif, ne devait pas durer longtemps; dès le 7 janvier 1806, nous trouvons une lettre au Pape et une à Fesch; dans la première on sent la menace; dans la seconde, les griefs sont nettement accentués : « Je me suis considéré, dit Napoléon, ainsi que mes prédécesseurs de la deuxième et de la troisième races, comme le fils aîné de l'Église, comme ayant seul l'épée pour la protéger et la mettre à l'abri d'être souillée par les Grecs et les Musulmans... Dieu a fait éclater, par le succès dont il a favorisé mes armes, la protection qu'il a accordée à ma cause. » Il écrivait au même correspondant : « Puisque ces imbéciles ne trouvent pas d'inconvénient à ce qu'une protestante puisse occuper le trône de France, je leur enverrai un ambassadeur protestant... Dites à Consalvi que je suis religieux, mais ne suis point cagot; que Constantin a séparé le civil du militaire, et que je puis aussi nommer un sénateur commandant en mon nom dans Rome... On ne pourra donc rien faire de ces hommes-là que par la force? Pour le Pape, je suis Charlemagne, parce que comme Charlemagne je réunis la couronne de France à celle des Lombards et que mon empire confine avec l'Orient. Je réduirai le Pape à être évêque de Rome. Il n'y a rien, en vérité, d'aussi déraisonnable que cette cour. »

Voilà donc, dès le commencement de 1806, la grande menace, qui se réalisera en 1810. On voit que Napoléon y mit de la patience et que si Rome a pu se plaindre de quelque chose, ce n'est pas d'avoir été prise au dépourvu.

Il y a un autre fait à remarquer qui est d'une importance capitale dans l'histoire de cette lutte: Napoléon ne veut s'avancer qu'en s'appuyant sur les précédents historiques. Il faut qu'on sache bien qu'il est Charlemagne et il prend soin de dire pourquoi. Mais il remonte encore plus haut dans le cours des siècles, quand il menace de séparer le temporel du spirituel ; c'est l'exemple de Constantin qu'il évoque ici. D'autres fois aussi, il rappellera des souvenirs plus récents; mais, il est très rare que les menaces ne soient pas toujours accompagnées ainsi du rappel d'un événement historique qui montre que, même parmi les rois de la monarchie catholique, même parmi ceux qui furent canonisés, les papes ont rencontré une hostilité semblable à celle dont il menace la cour de Rome (A).

Le 13 février 1806, il écrit au Pape: « Toute l'Italie sera soumise sous ma loi. Je ne toucherai rien à l'indépendance du Saint-Siège... Mais nos conditions doivent être que V. S. aura pour moi, dans le temporel, les mêmes égards que je lui porte pour le spirituel. V. S. est souveraine de Rome, mais j'en suis l'Empereur : tous mes ennemis doivent être les siens... Comme chef de notre

(A) Louis XIV a beaucoup plus attaqué les pouvoirs spirituel et temporel du pape que ne l'a fait Napoléon. — L'histoire de France est pleine d'exemples semblables.

religion, j'aurai toujours pour Votre Sainteté la déférence filiale que je lui ai montrée dans toutes les circonstances, mais je suis comptable envers Dieu qui a bien voulu se servir de mon bras pour rétablir la religion. Pour des intérêts mondains, pour de vaines prérogatives de la tiare, on laisse périr des âmes, le vrai fondement de la religion. Ils en répondront devant Dieu. Mais si à Rome, on passe les journées à ne rien faire et dans une coupable inertie, moi que Dieu a commis, après de si grands bouleversements, pour veiller au maintien de la religion, je ne puis devenir, je ne puis rester indifférent à tout ce qui peut nuire au bien et au salut de mes peuples. » Et le même jour, l'Empereur annonce au cardinal Fesch ses intentions désormais arrêtées : « Aucun bâtiment suédois, anglais ni russe ne doit entrer dans les États du Pape; sans quoi, je les ferai confisquer. Dites bien que j'ai les yeux ouverts, que je ne suis trompé qu'autant que je le veux bien : que je suis Charlemagne, l'épée de l'Église, leur Empereur; que je dois être traité de même. Je fais connaître au Pape mes intentions en peu de mots... S'il n'y acquiesce pas, je le réduirai à la même condition qu'il était avant Charlemagne. » Le 16 mai suivant, même langage : « Consalvi verra si j'ai la force et le courage de soutenir ma couronne impériale. Appuyez sur le mot impériale et non royale, et sur ce que les relations du Pape avec moi doivent être celles de ses prédécesseurs avec les empereurs d'Occident. »

Napoléon revient encore, et maintes fois, sur

cette différence entre le temporel et le spirituel; sa théorie est soutenable si l'on admet que le Pape devait forcément épouser ses inimitiés; dans le cas contraire, Rome pouvait avoir tort d'agir comme elle le faisait, mais quelque maladroite que fût cette politique, elle restait dans son droit strict en agissant comme elle le faisait. Le 19 juin 1806, l'Empereur écrit à Talleyrand : « Comme prince temporel, le Pape fait partie de ma confédération, *qu'il le veuille ou non*. S'il fait des arrangements avec moi, je lui laisserai la souveraineté de ses États actuels; s'il n'en fait pas, je m'emparerai de toutes ses côtes. »

Nous entrons dès lors dans la véritable période de polémique où Napoléon ne se contente plus d'envisager les relations de Rome avec son gouvernement, mais où il s'occupe de la politique intérieure des Etats de l'Église. Il est vrai que celle-ci laissait beaucoup à désirer. Napoléon ne se faisait pas faute de donner des leçons au gouvernement pontifical, et dans une note qu'il faisait remettre à Rome, le 24 mai 1806, il rappelait que cette politique « n'était point la morale que prêche l'Evangile, ni l'exemple qu'a laissé Jésus-Christ, car elle n'aboutissait qu'à semer le désordre, provoquer l'insurrection et troubler la tranquillité des États ».

Le 22 juin 1086, nouveaux exemples historiques qui expliquent la conduite de Napoléon; il tient beaucoup à les invoquer. Il est certain qu'ils devaient gêner considérablement la cour de Rome qui aurait été bien embarrassée pour y

répondre. C'est Joseph qui, cette fois, est le confident de l'Empereur : « La cour de Rome, dit-il, croit que je ne peux pas allier un grand respect pour l'autorité spirituelle du Pape et réprimer ses prétentions temporelles. Elle oublie que saint Louis, dont la piété est connue, a été presque toujours en guerre avec le Pape et que Charles-Quint, qui était un prince très chrétien, tint Rome assiégée pendant longtemps et s'en empara ainsi que de tout l'État Romain. »

Comme dans toutes les querelles politiques, la lutte a des hauts et des bas. Le 3 avril 1807, l'Empereur paraît un peu calmé ; il termine une de ses lettres par ce post-scriptum : « Toute réflexion faite, je n'écrirai pas au Pape. Je ne veux pas me jeter dans les tracasseries avec ces nigauds. Le plus court est de s'en passer. »

Mais ce n'est qu'une accalmie momentanée et, avec le mois de juillet 1807, la polémique va reprendre un caractère d'aigreur qui ne l'abandonnera plus.

C'est à cette date que Napoléon écrit, en parlant des prélats qui composent les conseils du Pape : « Il ne leur reste plus qu'à me mettre dans un monastère et à me faire fouetter comme Louis le Débonnaire. » Cette idée le hante, car le 22 juillet, Napoléon déclare qu'il se sait « regardé par le monde entier comme la colonne de la foi chrétienne, puis », il ajoute : « S. S. croirait-elle donc que les droits du trône sont moins sacrés aux yeux de Dieu que ceux de la tiare ? Il y avait des rois, avant qu'il y eût des Papes... Le Pape croit-il notre

siècle revenu à l'ignorance et à l'abrutissement du IXe siècle ?... J.-C. a dit que son royaume n'était pas de ce monde. Le Pape est-il, sur la terre, plus que J.-C. ?... Je serai toujours Charlemagne pour la cour de Rome et jamais Louis le Débonnaire. »

C'est encore ce même jour, 22 juillet 1807, que Napoléon prescrit l'envoi au Pape d'une lettre qui était censée ne devoir pas être mise sous ses yeux : « Très Saint Père, cette lettre n'était pas faite pour être lue par Votre Sainteté. » La ruse est bien italienne : quoi qu'il en soit, on y lit cette phrase : « Il n'est pas juste que les mouches s'attachent au lion et le piquent à petits coups d'aiguillons ; elles percent à peine sa peau mais enfin, elles l'irritent. »

Maintenant, les ordres sont donnés pour l'occupation de Rome (1) ; le prince Eugène devra régler les choses « de manière que tout cela se fasse comme un coup de théâtre ». On est passé des paroles aux premières phases de l'action ; il ne faut pas conclure cependant que la polémique va désarmer. Bien au contraire, elle devient de plus en plus acerbe ; les reproches se succèdent, les insinuations malveillantes se font plus nombreuses des deux côtés. Napoléon prévoit les réponses que la cour de Rome fera à ses premières mesures et il écrit (2) : « Je suis décidé à faire beaucoup d'éclat à la première bulle ou publication que le Pape se permettrait, car il y aura immédiatement un décret qui cassera la donation de Charlemagne et réunira les États de l'Église

au royaume d'Italie en fournissant la preuve des maux que la souveraineté de Rome a faits la à religion et faisant sentir le contraste de J.-C. mourant sur une croix avec son successeur qui se fait roi (A) ».

Puis, comme la curie romaine cajole notre ambassadeur et qu'elle cherche à l'entourer d'une sympathie peu sincère, quoique extérieurement très bruyante, Napoléon, le 14 mars 1808, met en garde son représentant contre la politique de Rome : « Mon chargé d'affaires à Rome, dit-il, connaît bien peu les prêtres, s'il ne sait pas que toutes ces confidences, ces conversations mystérieuses sont dans leur caractère et ne sont que des ruses. »

Un mois après, il jugeait ainsi l'obstination de ses adversaires : « Il est impossible de perdre plus bêtement des États temporels que le génie et la politique de tant de Papes avaient formés. Quel triste effet produit le placement d'un sot sur le trône ! »

Au mois de mai 1808, la situation s'est aggravée. La légation de Paris vient d'être supprimée ;

(A) Il est bon de remarquer ici que ce mot « donation de Charlemagne » que nous retrouverons souvent sous la plume de Napoléon est une légère erreur historique. C'est Pépin le Bref, père de Charlemagne, qui constitua les États de l'Église, avec certaines provinces conquises sur les Lombards. L'expression de Napoléon s'explique toutefois par ce fait que Charlemagne confirma la donation paternelle ; il faut se rappeler aussi que Napoléon aimait d'instinct tout ce qui était sonore et théâtral et, qu'à ce titre, il préférait invoquer le souvenir et le nom de l'empereur Charlemagne, plutôt que l'image plus modeste du roi Pépin le Bref.

l'Empereur ne veut plus avoir de relations avec Rome, sauf pour ce qui est porté dans le Concordat, c'est-à-dire l'institution des évêques. Pour tout le reste, Napoléon entend ne plus avoir affaire qu'aux évêques et aux métropolitains.

Le 12 de ce mois de mai, Napoléon prescrit au ministre des cultes, Bigot de Préameneu, les mesures les plus sévères. Désormais, la cour de Rome devra faire passer toutes ses dépêches, adressées aux évêques français, par le canal de M. Multedo, directeur des Postes de France, à Rome; celui-ci « s'assurera que ces correspondances ne contiennent rien de contraire au bien de l'État » ; c'est purement et simplement la violation du secret des lettres, cyniquement avouée. Napoléon termine sa missive en insistant sur ce point qu'il ne veut pas « voir trois ou quatre mauvais sujets, qui sont à Rome, exercer de l'influence sur les consciences » ; il tient, avant tout que, dans cette lutte qu'il prévoit longue et difficile, ses peuples « soient mis à l'abri des intrigues et des mauvaises dispositions de la cour de Rome (1). »

Avec l'année 1809, la question arrive à son dernier degré d'acuité. Cette période sera féconde en incidents de toutes sortes et, tandis qu'à Rome, on prononcera contre l'Empereur l'excommunication majeure, à Paris, Napoléon préparera par mesure législative la réunion des États romains à son empire.

Dès le 1er janvier, Napoléon écrit qu « il peut y avoir en enfer des Papes comme des curés; et qu'ainsi le cierge béni par son curé peut être une

chose aussi sainte que celui du Pape ». On voit, par cette phrase, le ton qu'avait pris la discussion; c'est une preuve nouvelle que ces polémiques indéfiniment prolongées finissent toujours par compromettre la dignité de ceux qui s'y abandonnent avec toute la force de leurs passions.

Le 17 mai 1809, Napoléon prescrit les termes qu'il conviendra d'employer dans le rapport qui sera soumis au sénat pour la réunion à l'Empire des États romains. Le souvenir de Charlemagne devra être rappelé. On y indiquera aussi qu'il convient de « mettre le pouvoir spirituel à l'abri des passions auxquelles l'autorité temporelle est sujette. Mon empire n'est pas de ce monde, a dit Jésus-Christ, et par cette doctrine, il condamnait à jamais tout mélange des intérêts de la religion et des affections mondaines ».

Le décret, daté du même jour, donné au camp impérial de Vienne, prononçait la réunion; il s'appuyait, en effet, sur les motifs et les clauses de la donation de Charlemagne; il rappelait les inconvénients du mélange des deux pouvoirs, spirituel et temporel; « ainsi les intérêts spirituels et les affaires du ciel, qui sont immuables, se sont trouvés mêlés aux affaires terrestres, qui, par leur nature, changent selon les circonstances et la politique des temps; » il disait que tout ce qu'il avait proposé pour concilier la sûreté de ses armées, la tranquillité et le bien-être de ses peuples, la dignité et l'intégrité de son empire, avec les prétentions temporelles des papes, n'avait pu se réaliser.

Dès ce moment, les événements se pressent;

Rome lui répond par une bulle d'excommunication dans laquelle le Pape se plaint des témérités audacieuses du gouvernement français dans les affaires religieuses ; le souverain pontife accuse (ne croit-on pas rêver ?) les tergiversations rusées, les subterfuges de Napoléon.

Celui-ci se préoccupe d'abord de l'effet de la mesure dans son Empire ; c'est ainsi qu'une lettre du 27 juin dit à Fouché : « Il ne doit pas être question de Rome dans les journaux. Les hommes instruits savent bien que je n'ai pas attaqué Rome. Les faux dévots, vous ne les changerez pas : partez de ce principe. » Puis, c'est la mesure en elle-même qu'il envisage dans une lettre du 15 juillet. « La bulle d'excommunication est une pièce si ridicule qu'elle ne mérite pas qu'on y fasse attention. Ce qui mérite attention, c'est de prendre des mesures pour pourvoir aux évêchés vacants (1). »

Nous reviendrons plus loin sur la situation qui fut faite à l'Église de France par suite des démêlés qui divisèrent si violemment l'Empereur et la Papauté. Continuons l'étude des dernières mesures prises par Napoléon ; rappelons les dernières paroles de cette trop longue polémique.

Le Pape est arrêté ; l'esprit de parti en a fait un grief sérieux contre la politique et la mémoire de l'Empereur. Et cependant, pour qui voudra lire les pièces du procès avec impartialité, il sera démontré que Napoléon n'avait donné aucun ordre pour l'arrestation du Souverain Pontife. Nous avons ici le témoignage formel de l'Empereur,

écrit au moment même, rappelé à Sainte-Hélène ; nous avons, ce qui est plus important encore, parce que leur impartialité ne peut être soupçonnée, le témoignage des acteurs principaux du drame qui revendiquent pour eux-mêmes toute la responsabilité et déclarent formellement que l'Empereur doit être mis hors de cause. La seule concession que l'on puisse faire, c'est qu'il faut reconnaître que si l'Empereur ne donna pas d'ordre formel, ses lettres précédentes, du moins, semblaient autoriser ses serviteurs trop zélés à agir comme ils l'ont fait.

L'Empereur dira, dès le 19 juillet : « Je suis fâché qu'on ait arrêté le Pape ; c'est une grande folie ; mais, enfin, il n'y a point de remède. Ce qui est fait, est fait. » Il est vrai qu'il ajoutera à Miollis : « Je ne suis pas moins satisfait de votre zèle. Le Pape ne rentrera plus à Rome. »

D'un autre côté, le rapport de Radet (1) dit formellement qu'il n'y avait d'ordre d'arrestation que contre le cardinal Pacca ; mais que lui, Radet, Miollis et Lemarrois, pour éviter une émeute, tinrent un conseil dans lequel il fut décidé, *en l'absence de tout ordre y relatif de l'Empereur*, que le Pape serait arrêté.

Dès lors, la polémique soutenue par l'Empereur se subdivise : il ne manquera pas une seule occasion de témoigner de son respect pour la personne du Pape, en tant qu'individu ; il l'entourera de toutes les marques extérieures d'une déférence honorable ; il s'arrangera pour que le Pape ne se ressente nullement des douleurs d'une situa-

tion qu'on chercherait vainement à qualifier autrement que comme une captivité. C'est ainsi qu'il manifeste ses craintes qu'on ait l'air de se jouer du Pape, avec les voyages successifs qu'on lui fit faire dans les premiers jours qui suivirent l'arrestation (1); ainsi qu'il compare le Pape et le cardinal Pacca, déclare que celui-ci est un homme instruit et *un coquin*, ennemi de la France, ne méritant aucun ménagement, tandis que Pie VII est un homme bon, mais ignorant et fanatisé. Il revient souvent sur son désir de voir le Pape traité de la façon la plus honorable. (2) Il décide que le Souverain Pontife jouira d'une existence somptueuse ; qu'il sera entouré des honneurs souverains ; il se préoccupe de sa santé et va jusqu'à décider que le médecin particulier du Pape recevra un traitement de douze mille francs par an, qui seront payés par Napoléon. (3)

Mais tandis que l'Empereur témoigne au Pape cette déférence pour le caractère sacré du Pontife et pour les vertus morales de l'homme, il continue ses discussions sur la politique des cardinaux et de la curie romaine. Cette habitude qu'ils ont de faire payer les bulles et les dispenses n'est pas autre chose pour lui qu' « une profanation des choses sacrées ». Le 3 décembre 1809, il explique au Corps Législatif la politique qu'il a suivie et l'on retrouve, dans les paroles prononcées dans cette circonstance, les arguments qui lui sont chers : « L'histoire m'a indiqué la conduite que je devais tenir envers Rome, dit-il. Les Papes devenus souverains de l'Italie, se sont constamment montrés

les ennemis de toute puissance prépondérante dans la péninsule. Ils ont employé leur influence spirituelle pour lui nuire. Il m'a donc été démontré que l'influence spirituelle exercée dans mes États par un souverain étranger était contraire à l'indépendance de la France, à la dignité et à la sûreté de mon trône. Cependant, comme je reconnais la nécessité de l'influence spirituelle des descendants du premier des pasteurs, je n'ai pu concilier ces grands intérêts qu'en annulant la donation des Empereurs français, mes prédécesseurs, et en réunissant les États Romains à la France. »

Le sénatus-consulte de février 1810, qui ne faisait que consacrer le décret du 17 mai 1809, fut promulgué au milieu des dernières escarmouches de la lutte.

Jusqu'en 1811, Napoléon profitera de toutes les occasions qui se présenteront à lui pour continuer ses attaques contre la cour de Rome. C'est ainsi qu'en mars et en octobre 1811, il écrit : « L'époque actuelle nous reporte au temps de Charlemagne. Je suis décidé à convoquer un concile d'Occident, » ou : « Je suis trop vieux et trop accoutumé aux ruses italiennes pour me laisser duper par eux (1). »

Mais le coup de tonnerre de cette période, c'est le discours du 16 mai 1810 adressé par l'Empereur au clergé du département de la Dyle. Jamais Napoléon, pourtant assez coutumier du fait, ne s'était laissé emporter à un tel éclat de colère : « Je veux la religion de saint Louis, de saint Bernard, de Bossuet, de l'Eglise gallicane ; je la protégerai

de toutes mes forces ; mais je ne veux pas la religion ni les opinions des Grégoire VII, des Boniface, des Jules, qui ont voulu assujettir les royaumes et les rois à leur domination, qui ont excommunié les Empereurs pour bouleverser la tranquillité des peuples. Quoi qu'on dise, je crois qu'il brûlent aux enfers pour toutes les discordes qu'ils ont excitées par leurs prétentions extravagantes. Les Papes ont fait trop de sottises pour les croire infaillibles. » Et Napoléon rappelle alors les schismes d'Angleterre et d'Allemagne, dont les Papes doivent être rendus responsables. Il oppose aux ambitions mondaines des souverains pontifes la misère volontaire du Christ, qui s'est humilié jusqu'à l'heure de la rédemption et n'a pas voulu que ses apôtres et leurs successeurs eussent d'autres prétentions que celles de l'humanité et de la paix. « On m'a dit que vous ne vouliez pas prier pour moi : qu'on m'avait excommunié ; n'est-ce pas moi qui ai relevé vos autels ? qui vous ai rendu à la religion ? qui vous ai fait porter les costumes que vous portez maintenant ? Pourquoi des ingrats ? Mais c'est l'ignorance de plusieurs de vous autres qui en est la cause, et l'ignorance des prêtres est le plus grand fléau du monde. Je veux protéger les bons, mais je poursuivrai les méchants.

« C'est la cause qui fait les martyrs et non la mort et si je suis mon bon droit et que le Pape en suive un mauvais, c'est lui qui en est responsable. C'est un homme, il peut manquer... Si le Pape veut être le grand Lama, en ce cas, je ne suis pas de sa religion. » Avant de terminer sur ce trait, Napoléon s'était empressé

de rappeler à ses interlocuteurs les exemples historiques du clergé catholique de la Hollande et de l'Autriche. C'était, nous le savons, une de ses grandes préoccupations, dont il donnait à ce moment-là précisément la démonstration constante.

La correspondance de l'Empereur pendant toute cette période est remplie de prescriptions comme celles-ci : « Césarotti a laissé une histoire des Papes. Faites-vous rendre compte de cet ouvrage et s'il tend à faire connaître le mal que les Papes ont fait à la religion et à la chrétienté, faites-le imprimer sans délai (1). » En même temps, Napoléon écrit à son savant bibliothécaire : « L'Empereur désire que M. Barbier lui envoie le plus tôt possible le résultat de ses recherches sur la question de savoir s'il y a des exemples d'Empereurs qui aient suspendu ou déposé des Papes (2). » On voit par là jusqu'où allait la pensée de l'Empereur.

Et pendant ce temps-là, tandis que Napoléon se préoccupait de la situation que faisaient à l'Église de France les résistances de la Papauté, Pie VII, du sein de sa captivité dorée, ne cessait de se croire, avec cette complaisance qui est traditionnelle dans la cour de Rome, le martyre d'une cause sainte et le défenseur des vrais principes de la foi (A) ; il résistait en refusant d'instituer les évêques nommés par l'Empereur, en laissant des

(A) Fesch, à cette époque, alla, un jour, jusqu'à dire à son neveu qu'il ne craignait pas le martyre. « Le martyre ! répliqua Napoléon, n'y comptez pas, M. le cardinal. C'est une affaire où il faut être deux. Quant à moi, je ne veux martyriser personne. »

diocèses sans titulaires, en cherchant, mais sans y réussir, à nouer contre la France les intrigues multiples d'une espèce de croisade européenne qui serait venue le délivrer à Fontainebleau.

Le Pape avait commencé cette nouvelle lutte dès 1810 en défendant au chapitre de Florence de recevoir l'administrateur nommé par Napoléon. L'Empereur ne trouva à répondre que cette parole qui, en effet, peignait bien la situation : « Aujourd'hui encore, ils se regardent comme les maîtres du monde. Je saurai bien les réprimer ; mais si, sous mon règne, ils déploient tant d'audace, que serait-ce sous un gourvernement faible ? »

Le bref du Pape, ainsi que le rapport du Conseil d'État furent imprimés, l'Empereur ayant, malgré l'opposition d'un des membres du Conseil d'État, exigé que toute la publicité possible fût donnée à cette affaire: « Il faut que toute l'Europe connaisse ma longanimité, dit l'Empereur, la provocation du Pape et le motif des mesures que je me dispose à prendre pour réprimer et prévenir désormais des abus semblables. C'est un crime de la part du chef de l'Église d'attaquer un souverain qui respecte les dogmes de la religion... Pie VII, trop ménagé, enhardi par trop de condescendance, ose lutter contre le chef de l'Empire. Sa déloyauté, ses liaisons perfides avec les Anglais lui ont fait perdre ses États... La foi jurée, les traités, le Concordat, qui doit nécessairement s'étendre aux pays qui passent sous la domination française, rien n'est sacré pour lui. Il voit de sang-froid plusieurs églises de France privées de pasteurs, la capitale même

de l'Empire n'a pas d'archevêque. Qu'est-ce que ce bref, adressé au chapitre de Florence, sinon un ordre de ne pas reconnaître l'Empereur des Français? Un pape qui prêche la révolte aux sujets n'est plus le chef de l'Eglise de Dieu, mais le Pape de Satan.

« La Providence m'a, je crois, appelé à faire rentrer dans ses justes limites cette autorité pernicieuse que les Papes se sont arrogée, à en garantir la génération présente et en délivrer à jamais les générations futures. Que du moins, on prenne en France contre cette autorité incessamment envahissante les mêmes précautions que chez les autres puissances de l'Europe. D'ici à huit jours, un projet sera présenté au Sénat pour rétablir le droit qu'ont toujours eu les Empereurs de confirmer la nomination des Papes, et pour qu'avant son installation le Pape jure entre les mains de l'Empereur des Français soumission aux quatre articles de la déclaration du clergé de 1682. Si les articles sont orthodoxes, pourquoi les Papes les repoussent-ils? S'ils ne sont pas conformes à la croyance des Papes, les Papes et les Français ne sont donc pas de la même religion? »

Il n'est pas de moyens, quelque enfantins qu'on les suppose, devant lesquels Pie VII ait hésité ; il est juste de dire que le succès ne couronnait pas ses efforts et qu'il trouvait toujours quelqu'un à qui parler. Napoléon, dans ses Mémoires, a raconté que la cour de Rome affectait de ne plus prononcer son nom dans les documents qui concernaient l'Église de France. L'Empereur, alors, fit proposer

que désormais, les bulles ne fussent plus demandées directement par lui au Pape, mais le fussent par le ministre des cultes ; qu'en conséquence, il ne fût plus fait mention de son nom dans les bulles d'institution, restant bien entendu, du reste, qu'il ne serait rien changé à la formule qui constatait que la cour de Rome ne nommait pas les évêques *motu proprio*. « Le pape comprit parfaitement le piège, dit Napoléon, cela n'avait pour but que de faire descendre le Saint-Siège en le faisant correspondre avec un ministre, comme les autres évêques. Il refusa d'adopter cet expédient qui empirait sa position ; il fit fort bien : dans l'état de splendeur où était le trône impérial, le Pape ne pouvait faire rejaillir rien sur lui, tandis que l'étiquette du palais impérial, les communications directes avec le souverain, distinguaient l'évêque de Rome et maintenaient sa splendeur et son rang. »

La situation malheureuse dans laquelle se trouvait l'Eglise de France, les intrigues papales qui avaient leur contre-coup jusque dans le sein du Conseil d'Etat (A), tout cela ne pouvait laisser l'Empereur insensible. De là, la réunion du concile de 1811 dont le but officiel et avoué était de conférer l'institution canonique aux évêques. Les décrets du 5 août 1811, complétés par une bulle du 20 septembre suivant, établirent que si, dans le semestre

(A) Le fils de Portalis, conseiller d'État, avait connaissance des bulles colportées en secret par l'abbé d'Astros. Napoléon lui reprocha amèrement de n'avoir pas dévoilé les intrigues qu'il connaissait. Nous parlerons plus loin de cette séance célèbre du Conseil d'État.

qui suivait la nomination, le Pape ne l'avait pas confirmée, le métropolitain procéderait à l'institution canonique et, à défaut du métropolitain, le plus ancien évêque de la province, qui fera la même chose s'il s'agit de l'institution du métropolitain. « Le concile de 1811 n'était que préparatoire ; il avait rempli son but : l'opinion était réconciliée avec ces assemblées ecclésiastiques. » Dans un concile suivant, que les événements empêchèrent, l'Empereur comptait faire établir à Paris le siège de la Papauté ; mais, le concile de 1811 suffisait pour permettre à Napoléon de dire : « Ainsi, l'Empereur avait établi la puissance spirituelle du Pape en France ; il n'avait voulu profiter des circonstances ni pour créer un patriarche, ni pour altérer les croyances de ses peuples ; il respectait les choses spirituelles et les voulait dominer sans y toucher, sans s'en mêler ; il voulait les faire cadrer à ses vues, à sa politique, mais par l'influence des choses temporelles. » De fait, on ne peut nier que Napoléon était arrivé à rendre le Pape raisonnable malgré lui-même et surtout malgré ses conseillers.

Le rêve grandiose, mais irréalisable, d'une papauté vassale occupe, on le voit, dès 1811, l'esprit de l'Empereur ; ce rêve ne se traduira que dans l'inutile Concordat de 1813, au moment des premières difficultés de la défaite ; il ne trouvera pas d'autre solution que ce document, arraché à la faiblesse d'un vieillard, qui le signe avec l'intention de le violer. Cette grande pensée qui avait, un instant, séduit l'imagination de l'Empereur, se terminera par une mesquine réalité.

Dans le système régalien, préconisé seulement par les apôtres extatiques du droit royal divin, le Pape est sujet du roi. C'était le rêve de Napoléon; ce n'avait pas même été celui de Charlemagne qui laissait coexister les pouvoirs spirituel et temporel, dans une indépendance réciproque.

Le grand Frédéric, dans une lettre à Voltaire, répondait par avance à l'utopie de Napoléon. Ces deux génies aux prises sont curieux à étudier : la philosophie du monarque allemand remporte la victoire de la froide raison ; l'imagination du grand Empereur porte, jusque dans ses erreurs, le cachet grandiose, la marque sublime de son génie. Voici les paroles de Frédéric: « Aucun des potentats de l'Europe ne voulant reconnaître un vicaire de Jésus-Christ soumis à un autre souverain, tous se seraient créé un patriarche, chacun pour son propre État. Peu à peu, chacun se serait éloigné de l'unité de l'Église et aurait fini par avoir, dans son royaume, une religion ainsi qu'une langue à part. »

Napoléon, en invoquant, pour enlever Rome à Pie VII, l'impossibilité de réunir sur une seule tête les pouvoirs spirituel et temporel, ne prenait pas garde qu'en retour cette incompatibilité existait tout aussi bien pour sa part que du côté du Pape. A défaut de la raison pratique, il savait, du moins, animer des plus brillantes couleurs le tableau de la Papauté qu'il rêvait : « J'allais, dit-il, relever le Pape outre mesure, l'entourer de pompe et d'hommages. Je l'eusse amené à ne plus regretter son temporel; j'en aurais fait une idole : il fût demeuré près de moi. Paris fût devenu la capitale du

monde chrétien et j'aurais dirigé le monde religieux ainsi que le monde politique. C'était un moyen de plus de resserrer toutes les parties fédératives de l'Empire et de contenir en paix tout ce qui demeurait en dehors. J'aurais eu mes sessions religieuses comme mes sessions législatives ; mes conciles eussent été la représentation de la chrétienté, les Papes n'en eussent été que les présidents ; j'eusse ouvert et clos ces assemblées, approuvé et publié leurs décisions, comme l'avaient fait Constantin et Charlemagne (1). » Et ailleurs (2): « En 1813, sans les événements de Russie, le Pape eût été évêque de Rome et de Paris, logé à l'archevêché : le Sacré-Collège, la Daterie, la Pénitencerie, les Missions, les Archives eussent été placés autour de Notre-Dame et dans l'île Saint-Louis : Rome eût été transportée dans l'ancienne Lutèce.

« L'établissement de la cour de Rome dans Paris eût été fécond en grands résultats politiques... Napoléon eût tout fait pour la propagande, les missions étrangères, et pour étendre, accroître la puissance du clergé. Déjà, il avait reconnu les cardinaux comme les premiers de l'État ; ils avaient le pas dans le palais sur tout le monde. Tous les agents de la cour papale eussent été dotés avec magnificence, de manière qu'ils n'eussent rien à regretter de leur existence passée.

« C'est par une suite de tout cela que Napoléon était sans cesse occupé de l'amélioration de Paris ; ce n'était pas seulement par amour des arts, mais aussi par une suite de son système. Il fallait que Paris fût la ville unique, sans comparaison avec

les autres capitales, que les chefs-d'œuvre des sciences et des arts, les musées, tout ce qui avait illustré les siècles passés s'y trouvât réuni : les palais, les théâtres devaient être au-dessus de tout ce qui existe. Napoléon regrettait de ne pouvoir y transporter l'église de Saint-Pierre de Rome ; il était choqué de la mesquinerie de Notre-Dame. »

Mais tout cela n'était qu'un beau rêve que le coup de tonnerre de nos premiers désastres devait anéantir à jamais.

Au lendemain de la campagne de Russie, le 25 janvier 1813, Napoléon se déclarait satisfait du nouveau Concordat qui ne contenait pas la résidence de Paris, mais celle d'Avignon, que le Pape, d'ailleurs, n'acceptait que provisoirement. Cet acte incomplet, dont les autres dépositions n'ont pas reçu plus d'exécution que celle-ci, fut accepté avec regret par le Pape ; au contraire, il remplissait l'Empereur de satisfaction. Napoléon a dit à Sainte-Hélène (1) : « Les cardinaux et les domestiques reçurent de magnifiques présents. Tous furent comblés de mes bienfaits ; j'amnistiai les cardinaux prisonniers ou exilés. La réconciliation semblait complète : *elle l'était de ma part.* » Rome, au contraire, ne désarma pas ; l'Empereur avait été joué par la duplicité légendaire de son ennemi, dont il ne semble pas, dans cette circonstance, s'être méfié suffisamment.

En 1814 et en 1815, Rome sera accueillie, écoutée dans les conseils des ennemis de la France ; Napoléon qui avait fait pour la religion ce que personne n'aurait pu ou osé faire, tombait victime

des gouvernements catholiques qui allaient bientôt former la Sainte-Alliance.

Quoi qu'il en soit du résultat de cette lutte, où Rome à la tête de toute la contre-révolution européenne, avait remporté une victoire qui ne pouvait être que de courte durée, on ne peut pas s'empêcher de reconnaître que Napoléon s'était placé du côté des idées grandes et libérales ; il avait pressenti l'unité de l'Italie, la perte du pouvoir temporel des papes ; plongeant dans l'avenir, il avait entrevu la cour de Rome abandonnée par tous les gouvernements ; il avait affirmé qu'il n'y avait plus de place en Europe que pour une Église, sans intérêts temporels, dirigée par des esprits libéraux et indépendants ; il avait rêvé pour la France un culte national, rattaché à l'Église catholique romaine par ces grands principes, bases du bonheur et de la tranquillité des peuples, mais un culte indépendant pour tout ce qui n'était pas une question de dogme ou de croyance. N'est-ce pas ainsi qu'il comprenait le rôle du gouvernement futur de la France, quand il traçait, pour son fils, ces dernières instructions : « Les idées religieuses ont encore plus d'empire que ne croient certains philosophes ; elles peuvent rendre de grands services à l'humanité. En étant bien avec le Pape, on domine encore aujourd'hui la conscience de cent millions d'hommes... De fatales circonstances ont brouillé nos cabinets ; je le regrette vivement. Fesch ne me comprenait pas : il soutenait les ultramontains, ennemis de la vraie religion en France. »

CHAPITRE III

L'HOMME

« Le héros émerveille, l'homme intéresse. »

(Joseph Roux, *Pensées*, 1886.)

Jusqu'ici, le penseur dont le génie s'est appliqué à résoudre les grands problèmes de la psychologie n'a soulevé devant nous qu'un des coins du voile mystérieux derrière lequel doit apparaître, dans un ensemble harmonieux, sa grande figure qui domine l'histoire.

Car, de même que, si le peintre a négligé dans son tableau le dessin et les couleurs pour s'en tenir seulement à la fixation des lignes du profil, son œuvre sera impuissante à nous rendre la véritable image de celui qu'elle veut représenter ; de même, n'étudier que les principes d'un homme, ne connaître que ses idées sur les grandes vérités psychologiques, c'est laisser dans l'ombre toute une partie, et non des moins importantes, de sa personnalité.

L'étude des sentiments humains serait-elle moins élevée, moins philosophique que la recherche des doctrines ? Le caractère, l'esprit, les idées générales d'un homme ne doivent-ils pas être con-

nus aussi bien que ses principes, sous peine de laisser dans l'œuvre des lacunes qui ne permettront qu'un jugement incomplet, donc erroné.

De là, ce chapitre nouveau : véritable portrait moral de l'Empereur, tracé de sa main, dans lequel nous verrons notre modèle, avec le caractère et les sentiments qu'il avait reçus de la nature, traduisant dans les réalités de la vie et, parfois, au détriment de sa gloire, les principes que l'étude de son âme nous a déjà révélés.

§ 1. — *Du caractère et de l'esprit de Napoléon.*

L'Empereur était admirablement organisé pour le travail ; il avait une force d'application qui ne s'est jamais rencontrée aussi développée dans aucun homme. Il s'en est certainement rendu compte, quand il disait : « Le travail est mon élément ; je suis né et construit pour le travail. J'ai connu les limites de mes jambes ; j'ai connu les limites de mes yeux ; je n'ai jamais pu connaître celles de mon travail. » Et il donnait à Sainte-Hélène une explication aussi originale qu'exacte de son organisation intellectuelle. Il comparait sa tête à un meuble dans lequel les divers objets et les diverses affaires se trouvaient casés : « Quand je veux interrompre une affaire, disait-il, je ferme son tiroir et j'ouvre celui d'une autre. Elles ne se mêlent point l'une avec l'autre et jamais elles ne me gênent, ni ne me fatiguent. Moi, je travaille toujours ; je médite beaucoup. Si je parais toujours prêt à répondre à tout, c'est qu'avant de rien

entreprendre, j'ai longtemps médité, j'ai prévu ce qui pourrait arriver. Ce n'est pas un génie qui me révèle tout à coup en secret ce que j'ai à dire ou à faire dans une circonstance inattendue pour les autres ; c'est ma réflexion, c'est la méditation. Je travaille toujours, en dînant, au théâtre ; la nuit, je me réveille pour travailler (A). »

Donc, le cerveau de l'Empereur « ne fonctionne jamais à vide » ; c'est là ce qui, étant donné aussi son esprit mathématique, peut expliquer son mépris pour les métaphysiciens, ses préférences pour la géographie et pour l'histoire ; c'est par la pratique et non par la spéculation que Napoléon s'est toujours instruit. De là vient aussi son goût très prononcé pour les détails.

Si, de cette vue d'ensemble, nous descendons dans les variétés de l'organisation intellectuelle de l'Empereur, nous y retrouvons cette même pensée d'ordre et de régularité qui, chez lui, domine les idées aussi bien que les actions. Qu'est-ce autre chose que de l'ordre, cette prescription qu'il répète sans cesse à ses secrétaires et à ses officiers d'ordonnance : « Ne m'éveillez jamais quand vous aurez une bonne nouvelle à m'annoncer ; avec une bonne nouvelle, rien ne

(A) Cette définition du cerveau de Napoléon faite par lui-même, rappelle singulièrement les *trois atlas* que M. Taine croit avoir découverts. D'après ce critique qui ne fait que développer l'analyse de l'Empereur, le premier atlas était consacré à tout ce qui était militaire, à l'armée, etc .. ; le deuxième, au civil et à l'administration intérieure ; le troisième était un « gigantesque dictionnaire biographique et moral » où sont classés les fonctionnaires, les officiers, chaque personnalité notable en un mot.

presse. Mais s'il s'agit d'une mauvaise nouvelle, réveillez-moi à l'instant même, car, alors, il n'y a pas un instant à perdre. »

L'Empereur ne nous a-t-il pas révélé que c'était là aussi le secret de ces sommeils étranges auxquels il avait l'habitude de s'abandonner sur le champ de bataille. Son esprit voulait par là se soustraire à la trop longue contemplation des détails qui aurait pu finir par lui donner une idée erronée de l'ensemble. Il se reprenait pour ainsi dire lui-même ; il rentrait dans un monde nouveau de pensées et, de la vue générale qui se présentait à lui au moment de son réveil, il tirait des indications sur l'état réel de ses affaires : ce coup d'œil lui donnait des pensées plus nouvelles, appropriées aux circonstances telles que les avaient faites les événements qui s'étaient accomplis pendant son sommeil.

En dehors du champ de bataille et de ce que j'appellerai le domaine de l'action, soit qu'il s'agit du travail de l'administrateur, des études du juriste ou même des préparatifs stratégiques d'une campagne, ce que l'on retrouve encore et toujours dans les procédés de travail de Napoléon, c'est le besoin de lucidité et de clarté.

Au Conseil d'État, les projets de décrets étaient ordinairement précédés d'un rapport qui en exposait les motifs. Napoléon exigeait que le décret fût lu avant le rapport : sa raison, la voici : « L'ordre mathématique veut qu'on énonce la proposition avant de la prouver. »

Quelque vaste qu'ait été le génie de l'Empereur,

quelque multiples que fussent ses dispositions, jamais, sans cet ordre et cette lucidité, sans cet arrangement des fameuses cases de son cerveau, l'Empereur n'aurait pu arriver à embrasser toutes les affaires qui se présentaient à lui. Sans ce classement spécial de chaque affaire, qu'il abandonnait ou reprenait à son gré, mais en ayant soin une fois abandonnée de ne plus y ramener son esprit, comment expliquer la diversité prodigieuse des occupations de ce génie. On ne peut se lasser d'examiner attentivement, sous ce rapport, la scène qui marqua la soirée du 1er décembre 1805. A six heures du soir, l'Empereur réunissait dans sa tente tous les généraux qui devaient prendre part à la bataille du lendemain ; il recevait leurs rapports ; il leur donnait des instructions précises et détaillées sur le rôle qu'ils auraient à remplir. Tout à coup, l'Empereur s'interrompt ; il appelle un de ses secrétaires et, sans que rien en apparence ait amené cette transition, il dicte, sans s'interrompre, le décret d'organisation de la maison de Saint-Denis. Quand ce travail fut achevé avec la perfection que l'Empereur savait mettre à tout ce qu'il faisait, il revint aux préparatifs de la bataille qu'il avait absolument oubliés pendant quelques instants.

La fin de cette soirée, restée légendaire, devait être aussi étrange que son début et, tandis qu'à chaque minute les estafettes arrivaient, apportant des nouvelles de l'ennemi ou demandant des ordres complémentaires, Napoléon interrompait pendant de longs instants ses préoccupations guerrières et

celles de son entourage pour deviser, chose étrange à pareil jour et en pareil lieu ! de littérature ancienne et des conditions que les poètes contemporains devaient remplir pour s'élever dans la tragédie au niveau de leurs devanciers.

Puis, quand tous les ordres militaires furent définitivement arrêtés et transmis ; quand l'Empereur eut parlé du rôle de la fatalité dans les tragédies classiques ou dans les essais de Raynouard et de Luce de Lancival ; quand tout le monde regagnait sa tente pour trouver dans le sommeil les forces dont il aurait besoin le lendemain, Napoléon, toujours actif, toujours vigilant, s'enveloppa de son manteau ; accompagné d'un seul officier, il va visiter les sentinelles ; surveiller l'emplacement des troupes ; consulter l'horizon pour lui ravir les secrets desseins de l'ennemi ; il redevient général, à ce moment où les grands-gardes le reconnaissant, l'armée tout entière célèbre sa présence par l'illumination la plus grandiose qu'il ait été donné à l'œil de l'homme de contempler.

Pour en revenir aux premiers moments de cette soirée, est-il téméraire de rechercher l'association d'idées qui avait amené l'Empereur à intercaler au milieu de ses plans de bataille l'organisation de la maison de Saint-Denis ? Les deux sujets ne paraissent avoir entre eux aucune relation, et cependant, l'étude de l'esprit de l'Empereur pendant ces dernières heures du 1er décembre est aussi intéressante qu'instructive. Peut-être, car on ne saurait affirmer des pensées qui ne laissent que des suppositions au lieu de traces sensibles,

peut-être cette étude va-t-elle nous livrer le secret que l'esprit de l'Empereur ne voulait pas révéler, mais qu'il a trahi malgré lui.

Napoléon qui, à la veille de ses plus grandes batailles, dans les montagnes de l'Espagne ou dans les plaines de la Russie, semblera regarder sans sourciller les événements qui se préparent ; Napoléon qui, même pendant cette immortelle campagne de France, paraît n'avoir jamais douté du lendemain, Napoléon, la veille d'Austerlitz, était sinon inquiet, du moins préoccupé. Ce n'étaient sans doute pas ces pressentiments, auxquels, d'ailleurs, il croyait trop, qui hantaient son esprit ; mais, c'était la première bataille rangée qu'il allait livrer depuis son avènement à l'Empire ; il sentait toute l'importance de la victoire ; la situation de l'ennemi, le parti auquel la plus vulgaire prudence aurait dû pousser les Russes et les Autrichiens, tout cela lui laissait, sur l'issue de la bataille du lendemain, les plus grandes perplexités. On ne peut nier que son esprit, avec sa promptitude à considérer tous les points de vue d'une même question, n'ait envisagé un moment la possibilité de la défaite. L'idée de sa mort, vision fugitive si l'on veut, mais non moins réelle, paraît aussi planer sur toute cette soirée. Ce ne fut que le lendemain, en voyant que les Russes commettaient la faute qu'il leur avait pour ainsi dire dictée, que Napoléon criant dans un élan de joie sauvage : « Ils sont à nous, » montra enfin qu'il se sentait le maître de la situation.

C'est du milieu de cette vague tristesse à la-

quelle l'Empereur ne voulait pas s'abandonner, que devait sortir la preuve de la puissance réactive de son esprit: Si je suis vaincu, si je meurs, qu'au moins un de mes derniers actes affirme à la postérité l'amour que je portais à mes soldats; voilà l'explication de la note sur Saint-Denis. Mais cette défiance instinctive, cette vaporeuse tristesse sont ingénieuses à trouver de nouveaux motifs de préoccupation. La discussion sur la tragédie antique n'est que le cadre dans lequel des pensées plus personnelles cherchaient à se mouvoir. « La politique, voilà la fatalité ! » Cette parole qui termine cet étrange entretien, moitié philosophique et moitié littéraire, n'est-elle pas la preuve invincible des préoccupations qui reviennent à la charge. Ségur, présent à l'entretien, ne s'y est pas trompé ; il a bien signalé la tendance de l'esprit de Napoléon ce soir-là. Malheureusement, il a voulu y voir autre chose encore ; il croit que le souvenir de la mort du duc d'Enghien assiégeait l'Empereur. Nous avons déjà dit que nous ne le pensions pas ; mais, quel que soit le motif véritable, très précis d'après lui, très vague d'après nous, des préoccupations de l'Empereur, il ne les nie pas ; il ne fait, au contraire, que les confirmer, en évoquant ici le remords qui se présente à l'esprit du criminel, quand il sent que sa vie va s'éteindre ou que sa position va s'écrouler.

Nous connaissons, dans les plus grands détails, les procédés matériels de travail de l'Empereur ; tous ceux qui l'ont approché ont voulu faire en-

trer la postérité dans son cabinet ou dans sa tente. Méneval nous en a retracé, sans omettre un seul trait, la physionomie ; il nous a parlé, avec un grand luxe de détails, du secrétaire particulier, du rapporteur des pétitions, de l'archiviste, des gardes du portefeuille. Nous savons, heure par heure, les occupations et la vie de ceux qui approchaient Napoléon. Cet homme, si travailleur, aimait les laborieux. Il ne pouvait garder auprès de lui que ceux qui, loin de se plaindre de leur fardeau, ne le trouvaient jamais assez lourd : il fallait être toujours prêt à se rendre à ses ordres pour faire rapidement ce qu'il voulait.

Dans les positions qui dépendaient de son cabinet, il n'y avait aucune sinécure, aucun repos. En campagne, la tâche était aussi absorbante et plus fatigante naturellement.

Napoléon, les bras ordinairement rejetés en arrière, dictait, en marchant, plusieurs lettres à la fois, sans que les sujets aient le moindre rapport entre eux. Il relisait, par-dessus le dos de ses secrétaires et très généralement il effaçait un mot et toujours pour le remplacer par un autre. Ce qu'il recherchait dans ces corrections, ce n'était ni l'harmonie de la forme, ni le respect de la grammaire ; c'était tout simplement une excellente habitude de général en chef. Il savait combien en campagne les ordres sont facilement supprimés ou fabriqués par l'ennemi et il trouvait que la seule signature ne pouvait pas être pour les correspondants un gage suffisant d'authenticité ; en ajoutant quelques mots de son écriture, difficile à

contrefaire, il scellait pour ainsi dire ses lettres d'un cachet particulier.

Ce n'est pas ici le lieu de nous occuper soit de la forme, soit du fonds de son style. Mais cette question des corrections de Napoléon, de même que celle de son écriture et de son orthographe peut, avec intérêt, se présenter ici.

Toutes les fois que Napoléon correspondait directement avec le public soit dans les journaux, soit par la voie des bulletins, il donnait à son style une forme particulièrement correcte et châtiée. La même préoccupation se retrouve dans les œuvres qu'il dicta à Sainte-Hélène et qu'il destinait à ce public spécial dans lequel il mettait toute sa confiance: je veux dire la postérité. Les lettres, au contraire, écrites au jour le jour, pour les besoins du moment, sont généralement beaucoup moins soignées; aussi, tandis que dans celles-ci, on ne trouve ordinairement que les corrections insignifiantes dont nous parlions tout à l'heure, on peut voir que les minutes des bulletins de la grande armée, qui se trouvent au dépôt de la Guerre, sont largement corrigées de la main de l'Empereur.

On a dit que Champagny revoyait tout ce qu'écrivait le souverain et, spécialement, les bulletins de l'armée. Le style officiel de Napoléon ne serait donc pas son style personnel. En dehors de ce fait que Champagny ne fût pas toujours attaché à la personne de l'Empereur, qu'on nous dise, du moins, comment les minutes des bulletins portent la trace indélébile de l'écriture de Napoléon? Il faudrait, pour expliquer la chose,

supposer une supercherie indigne du caractère de l'Empereur; sans compter que cette occupation supplémentaire aurait singulièrement fait perdre le temps de ce génie laborieux qui connaissait si bien la valeur d'une minute perdue. D'ailleurs, nous trouverons plus loin, dans l'étude du style de Napoléon, la persistance de certains caractères, qui donnent aux œuvres de Sainte-Hélène, comme aux bulletins, comme aux œuvres de jeunesse un caractère de permanence incontestable. Dans ces œuvres de jeunesse, en effet, à travers tant d'incorrections, brillent comme des diamants ces images heureuses et étonnantes qui sont la marque personnelle du génie littéraire de Napoléon (A).

Tout le monde sait que l'Empereur ignorait absolument les règles de l'orthographe. Etait-ce un résultat de son origine étrangère? N'était-ce pas plutôt que la pensée trop rapide ne voulait pas s'astreindre à perdre du temps en formant des lettres qu'il regardait comme inutiles ? La question ne sera jamais résolue ; elle présente d'ailleurs fort peu d'intérêt.

Quant à son écriture, elle frappe par son étrangeté et son irrégularité (B); quand on l'a vue une fois, on ne peut l'oublier.

(A) C'est Michelet (XIXe siècle, t. I, p. 339) qui avance cette hérésie. Et sur quelle autorité? Talleyrand!

(B) Les adeptes de la science graphologique, l'abbé Michon entre autres, ont fait une étude approfondie de l'écriture de Napoléon. On a même écrit une histoire de Napoléon jugé par son écriture. C'est une œuvre qui ne manque pas d'un certain fond sérieux et qui montre, avec quelque apparence de raison, les changements du caractère de l'Empereur traduits par des variations identiques dans son écriture.

Certains auteurs ont voulu voir dans cette écriture heurtée et disgracieuse, le désir de dissimuler derrière des caractères illisibles, l'ignorance des règles de l'orthographe.

Napoléon semble avoir habitué ses contemporains, comme la postérité, à n'envisager en lui que les diverses manifestations d'un esprit sérieux et réfléchi, mûri par la nature, par la réflexion et par les événements ; ce serait étrangement se tromper et ne regarder que le côté superficiel de son esprit. Sans doute, ce fut un grand travailleur, un laborieux dans la plus haute acception du mot ; mais cette dominante n'empêchait pas les dispositions naturelles de reprendre victorieusement leurs droits.

L'Empereur avait l'esprit de répartie assez développé pour occuper dans la société et dans les réunions mondaines de la cour une place qui n'était pas inférieure à celle qu'il avait su se faire partout. Dans sa conversation, il s'attachait avant tout à apprendre quelque chose ; avec les savants, il n'était pas de problème qu'il ne cherchât à discuter ; s'agissait-il d'un littérateur ou d'un penseur, il savait l'émerveiller par l'originalité de ses conceptions ou par la philosophie de ses idées. C'était, comme nous l'ont peint les mémoires contemporains, un esprit charmeur, sachant développer autour de lui cette sympathie particulière aux grands hommes et qu'il possédait à un degré si complet.

Peu de temps après le retour de Rastadt eut lieu cette rencontre fameuse entre Bonaparte et

Mme de Staël dans les salons de Talleyrand. A cette époque, elle écrivait de lui : « Chaque fois que je l'entends parler, je suis frappée de sa supériorité qui n'a aucun rapport avec celle des hommes instruits et cultivés par l'étude ou la société ; mais ses discours indiquent le tact des circonstances comme le chasseur a celui de sa proie (A). »

On connaît ces mots militaires où il excellait. Quand Ney, sur le champ de bataille de Friedland, accomplissait ses traits de bravoure restés légendaires, Napoléon s'écriait : « Cet homme est un lion. » Et ce cri devait trouver un écho dans ces paroles bien françaises adressées un jour à Murat, au moment où il chargeait à la tête de la cavalerie les derniers escadrons de la garde russe : « Allons, sire, coupe-moi ça en deux. »

Mais, ce ne serait pas assez de ces anecdotes pour justifier la réputation d'esprit de l'Empereur. Les lettres à Joséphine, ses correspondances de famille fourmillent de mots plaisants ; tantôt il annonce à l'impératrice son prochain retour, dans des termes où perce une ironique gaieté ; quelquefois, il se vante de s'y connaître admirablement en fait de toilettes ; puis, ce sont des conseils déguisés qu'il adresse à des alliés trop zélés : « Je désire que l'électeur attende ma lettre pour rentrer à Munich ; je sais qu'il veut venir avec sa

(A) A ce propos, il n'est pas sans intérêt de rappeler que l'École Polytechnique, toujours si frondeuse, subit, depuis Austerlitz et jusqu'à la fin de l'empire, cet ascendant que tous les contemporains ont constaté maintes fois. Elle fut entièrement dévouée à Napoléon dans les jours de gloire comme au moment des revers !

famille ; je suis trop galant pour vouloir exposer ses dames. » Et, une autre fois : « Puisque le prince de Bade veut venir avec moi, qu'il vienne. Je suis cependant fâché qu'il n'aille pas faire un enfant à sa femme (1). »

Ses plaisanteries heureusement n'ont pas toujours ce ton vulgaire. Il excelle dans la polémique ; ses articles au *Moniteur* nous le montreront sous ce nouveau jour.

Mais, il ne réservait pas pour cette feuille officielle toutes ses mordantes réparties. Dans plusieurs de ses lettres, on sent bien qu'il veut en imposer à ses adversaires, autant par son esprit que par ses armes. N'est-ce pas lui qui écrivait, le 6 juillet 1796, à Carnot, à propos d'une victoire que les gazettes allemandes attribuaient à tort à l'Autrichien Beaulieu : « Je trouve que ces messieurs ont raison de chercher à se consoler par le seul moyen qui leur reste : les rêves ont toujours été la consolation des malheureux. »

Quelquefois aussi la plaisanterie n'est, de sa part, qu'une manière détournée de faire un compliment. Le 19 avril 1799, il écrit à Desaix pour lui annoncer la victoire du Mont-Thabor et comme Desaix faisait, en ce moment, sa belle campagne de la Haute-Égypte, Napoléon ajoute : « Au reste, par vos lettres je vois que nous n'avons rien à vous conter que vous n'ayez à nous répondre. »

A un général de cavalerie légère qui venait de faire des prisonniers, il écrivait cette lettre de félicitations : « Je verrai avec plaisir vos cent vingt **gros cuirassiers pris par les petits chasseurs.** »

Il poursuit les Russes de ses sarcasmes ; il y en a de nombreuses preuves dans les articles du *Moniteur*. En voici une nouvelle dans cette lettre : « Parlez-moi aussi positivement de ces célèbres Russes. J'attendrai cela pour prendre un parti. J'irai à eux avec quatre-vingt-dix mille hommes et j'espère, avec l'aide de Dieu, leur faire continuer leur route pour la France. »

En revanche, dans la conversation, Napoléon se montrait parfois assez désagréable, comme dans cette histoire de la présentation de M. de Clermont-Tonnerre. Monge avait dit à l'Empereur : « Sire, je vous présente M. de Clermont-Tonnerre qui est un officier distingué. — Vous n'avez pas fait la guerre, répond l'Empereur à celui qui lui est présenté. — Non, Sire. — Eh bien ! il n'y a d'officiers distingués que sur les champs de bataille. »

Mais, d'autre part, que de fois il semait la causerie de traits charmants et spirituels. On a cité plusieurs de ces mots qui rappellent ceux de Voltaire : « Quand M^me^ de Genlis veut définir la vertu, elle en parle toujours comme d'une découverte. » A propos de M^me^ de Staël : « Cette femme apprendrait à penser à ceux qui ne s'en aviseraient pas ou qui l'avaient oublié ; » il disait de Delille qu'il « radotait l'esprit » et à propos de Pasquier et Molé, que lui Napoléon « il exploitait l'un et créait l'autre ».

Dans la vie de tous les jours nous trouvons encore de nouvelles marques de cette disposition à la plaisanterie qui, sans lui être à proprement

dire habituelle, ne lui était cependant pas étrangère.

Un jour, on soumit à l'Empereur le dessin très surchargé de la croix de Westphalie ; et, comme Jérôme avait été un peu prodigue de la nouvelle décoration, Napoléon exprima ainsi son opinion sur le dessin qui lui était présenté : « Il y a bien des bêtes dans cet ordre-là ! »

Souvent aussi, la plaisanterie sortait du domaine de la conversation pour entrer dans celui des actes. C'est ainsi que Rohan, premier aumônier, ayant félicité Napoléon de son mariage avec Marie-Louise, l'Empereur le récompensa de ce qui, chez le noble prêtre, n'était qu'une bassesse en lui donnant une gratification de douze mille francs qui, disait-il dans sa décision, serait prise *sur la caisse des Théâtres* (1). La leçon était dure pour le prélat, l'Empereur avait jugé qu'elle était méritée.

L'esprit de l'Empereur pouvait être agréable ; il pouvait charmer ses interlocuteurs ; mais, bien que la légende lui attribue une fable qui figure dans les œuvres de sa jeunesse, ainsi qu'un madrigal qu'il aurait composé pour une actrice quelques années plus tard, son esprit n'était rien moins que poétique : dans cette volumineuse correspondance, occupée, nous devons le reconnaître, par des sujets beaucoup plus graves, on ne trouve qu'une fois la trace des impressions de la nature ; encore est-ce bien laconique et même assez froid : « Le printemps se montre enfin et les feuilles commençent à pousser (2). »

Mais, à défaut de poésie, le côté théâtral tenait

une grande place dans son esprit. Il en sentait toute l'importance pour le vulgaire et il n'était pas loin de partager ce sentiment pour lui-même. Nous en avons une preuve dans le parti qu'il fit prévaloir au moment du sacre ; on hésitait entre Notre-Dame et les Invalides. Napoléon insista vivement pour que le couronnement eut lieu dans l'église métropolitaine, et voici la raison qu'il en donna : « Notre-Dame vaudra mieux. Elle est plus vaste ; elle a aussi ses souvenirs qui parlent davantage à l'imagination ; elle donnera à la solennité un caractère plus auguste. »

Mais, c'est surtout quand il s'agissait de toucher le peuple ou l'armée qu'il donnait libre carrière à son goût pour la représentation et le grandiose. Celui qui disait en montrant les décorations de l'ambassadeur Lucchesini : « Cela impose ; il faut de ces choses-là pour le peuple, » était bien près de fonder la Légion d'honneur, en appuyant cette institution sur les secrets penchants du cœur humain. N'était-ce pas le même sentiment qui lui dictait son ordre du jour à l'armée à l'occasion de la mort de Washington ? En Egypte, la fête du Nil, à laquelle il prenait part avec tout son état-major, avait-elle un autre but ?

Du fond de la Pologne, le 12 décembre 1806, Napoléon ordonnait le rétablissement, à Beauvais, de la fête commémorative de la délivrance de cette ville par l'héroïque Jeanne Hachette.

On ne cesse de trouver des preuves constantes de cette disposition de son esprit ; faut-il rappeler les paroles qu'il prononçait à l'occasion de la re-

mise aux Invalides des décorations et de l'épée du grand Frédéric ? Cette croix d'honneur qu'il donnait, à Tilsitt, à un simple soldat de la garde russe demandant qu'une croix russe fût en retour, remise à un soldat français ? Et cette lettre à l'archiduc Charles en lui envoyant à la fois le grand cordon et la croix de chevalier : « L'un, disait-il, est un hommage à son génie comme général et l'autre à sa rare valeur comme soldat. »

Le même sentiment lui dictait, au lendemain d'une de ses victoires, une mise en scène curieuse ; « Vous pouvez faire imprimer le bulletin et le faire lire dans tous les théâtres. »

Il comptait beaucoup aussi, c'est lui qui le déclare (1), sur l'effet que produirait en Europe, la réunion à Dresde, en 1813, des comédiens ordinaires de sa maison. Cela, dans sa pensée, devait montrer aux puissances coalisées combien ses affaires étaient loin de l'état précaire dans lequel on les supposait.

Il n'est pas jusqu'aux détails les plus insignifiants en apparence où ne perce cette préoccupation ; au Conseil d'État, lors de la discussion de la loi organisatrice de l'Université, il exprimait le désir de voir les professeurs rester célibataires autant que possible : « Ils épouseront, dit-il, l'instruction publique comme leurs devanciers épousaient l'Eglise. Je veux qu'on mette quelque solennité dans cette prise d'habit, tout en l'appelant d'un autre nom. »

On ne saurait contester la grandeur de vues, la

connaissance du cœur humain que dénote une semblable tendance ; de pareils sentiments chez ceux qui sont à la tête du gouvernement trahissent de leur part une grande élévation de pensées. Ils sont de nature à moraliser les peuples en leur faisant toucher du doigt par un signe sensible ce qu'il y a de beau et de noble dans le mépris du danger, dans la satisfaction du devoir accompli.

Dans l'ordre militaire, y a-t-il une mesure qui puisse rivaliser avec celle que le Premier Consul avait prise pour honorer la mémoire du brave Latour d'Auvergne ! Napoléon avait confié au plus ancien soldat du régiment le cœur du héros renfermé dans une boîte de plomb. Il avait ordonné que son nom serait toujours prononcé à l'appel comme s'il était présent. Celui qui portait le cœur de Latour d'Auvergne répondait : « Mort au champ d'honneur ! »

Mise en scène théâtrale, si l'on veut, mais profondément touchante, et dont l'effet souhaité par le Premier Consul devait être atteint, en inspirant aux camarades du héros le désir de l'imiter et de le venger ; en léguant à ses successeurs le souvenir d'une belle vie couronnée par une mort plus belle encore (A).

(A) Cet usage a survécu aux bouleversements politiques et à toutes les révolutions. Il y a quelques années encore, l'auteur a vu le cœur de celui que Napoléon avait appelé le « premier grenadier de France », attaché à la hampe du drapeau du 46e régiment d'infanterie de ligne. Dans toutes les prises d'armes solennelles, on appelle encore le nom du héros et il est répondu à cet appel d'après les prescriptions du Premier Consul.

D'ailleurs, le souvenir de Malo Corbet de la Tour d'Auvergne

Une autre caractéristique toute spéciale de l'esprit de l'Empereur et qui tient essentiellement à la nature de son génie, c'est le côté prophétique.

Sans doute, on ne peut appeler de ce nom le plan militaire qui lui faisait tracer vingt-cinq jours à l'avance l'ensemble des opérations qui détermineront la capitulation d'Ulm, le 17 octobre 1805; pas plus que cette lettre à Eugène, dans laquelle, au lendemain de ce succès, devançant l'avenir, il lui annonçait la prochaine victoire d'Austerlitz (1).

C'est là simplement du coup d'œil militaire, résultat d'une faculté spéciale. Il n'en est pas de même quand nous le voyons discuter en Egypte les avantages du canal de Suez; quand nous le contemplons, à Saint-Jean-d'Acre, pensant déjà à quitter l'armée pour se jeter dans cet océan d'événements qui se présentait à sa pensée.

Cette allure prophétique qu'on ne saurait nier aurait dû avoir pour résultat de le prémunir contre les entraînements et les fautes; il n'en fut rien. Et cependant, quel génie a mieux sondé son avenir que celui qui, en novembre 1807, disait: « Il faudra donc vingt ans pour finir le canal de Saint-Quentin; que ne se passera-t-il pas pendant ce temps? *Des guerres et des hommes ineptes arriveront* (2). » Et le 8 janvier 1809 (3), il répondait à des souhaits de bonne année: « J'espère

est resté vivant dans l'armée. A Carhaix, son pays natal, on lui a dressé une statue sur la place dite du « Champ de bataille », et lorsqu'un régiment en manœuvres ou en changement de garnison passe par cette petite ville, il va toujours rendre les honneurs militaires au pied de la statue.

que le même compliment se renouvellera encore une trentaine de fois ; *mais pour cela il faut-être un peu sage.* »

Cette prescience de son avenir augmente la responsabilité de l'Empereur ; quelle excuse peut-on invoquer en sa faveur, lui qui, sur le trône, au sommet du pouvoir, jugeait si sévèrement la conduite qu'il allait tenir.

Ce don de seconde vue n'abandonne pas Napoléon, alors que, tombé du trône, il semble n'avoir plus à s'occuper que de lui-même et de son passé : n'est-elle pas étrange, dans sa précision, cette prophétie qu'il faisait à Sainte-Hélène : « Les Bourbons commettent de grandes fautes ; ils seront remplacés par les d'Orléans ; puis, après, le tour de ma famille pourrait bien venir. »

Ce n'est pas seulement à lui-même ou à sa dynastie que s'appliquent les prophéties de Napoléon : il y en a d'étranges et de l'authenticité desquelles on pourrait douter, si nous n'avions sous les yeux les originaux des documents dans lesquels elles sont inscrites.

C'est dès 1805 que, dans une lettre à Berthier (1), Napoléon présageait la capitulation de Sedan : « Si l'ennemi était en mesure d'y arriver, il s'en emparerait facilement. Nous perdrions une garnison, une artillerie nombreuse, et cette prise ferait un très mauvais effet moral par l'opinion d'avoir perdu une place depuis longtemps connue. »

Et dans les dictées de Sainte-Hélène (2), Napoléon prédisait un jour l'unité de l'Italie. Il développait les motifs logiques qui feraient choisir

Rome pour la capitale du nouvel Etat et il concluait : « Ainsi, quoiqu'elle n'ait pas toutes les qualités désirables, Rome est, sans contredit, la capitale que les Italiens choisiront un jour. »

Et le Tonkin lui-même n'a-t-il pas été prévu, quand Napoléon dictait pour son fils des conseils suprêmes, parmi lesquels on peut relever celui-ci : « Que mon fils évite par-dessus tout d'entrer en guerre avec l'empereur de la Chine (1). »

Il n'est pas jusqu'à l'ange El-Madhy, qui dans ces dernières années, a donné tant de préoccupations à l'Angleterre, dont on ne retrouve le portrait sous la plume de Napoléon. Dans le rapport qu'il adressait au Directoire, le 19 juin 1799, le général Bonaparte décrivait avec détails cet insaisissable ennemi ; il donnait sur la manière de le poursuivre et de le vaincre des leçons dont nos voisins auraient pu faire leur profit.

Tel est l'intérêt qui s'attache à cette œuvre immense de la *Correspondance de Napoléon* qu'après soixante-dix ans écoulés tous les faits contemporains y retrouvent un écho. Aucune situation qui n'ait été prévue et pour laquelle le lumineux esprit de l'Empereur n'ait laissé une solution.

Les historiens, comme les hommes d'Etat, les littérateurs comme les militaires, y trouvent à glaner ; et ce n'est pas une des faces les moins curieuses du génie de Napoléon que cette sorte de seconde vue qui lui a permis de se survivre à lui-même et de rester, quoi qu'on fasse, le maître incontesté de la postérité, comme il l'avait été de ses contemporains.

Dès son enfance, Napoléon montra pour l'étude et l'application aux sciences mathématiques des dispositions toutes particulières ; il faisait sa lecture des ouvrages les plus arides sur cette matière. Le pouvoir ne lui fit pas oublier ce qui avait été le charme de sa jeunesse ; le duc de Broglie dans ses « souvenirs » en a conservé la trace. Voici ce qu'il raconte : « L'Empereur Napoléon passant à Bologne et visitant l'Université, s'amusait à interroger les écoliers sur divers sujets et en particulier sur les sciences mathématiques et physiques. Le corps des professeurs lui présente un jeune homme (c'était Rossi), doué, disaient-ils, des facultés les plus rares et les plus précoces. L'Empereur le mit sur la sellette, le pressa de questions et fut charmé de ses réponses. Toutefois, durant le cours d'une démonstration épineuse et compliquée, un chiffre échappa au jeune adepte ; l'Empereur, après l'avoir laissé continuer quelques instants, le voyant dans l'embarras, lui tira doucement l'oreille et, lui indiquant du bout du doigt l'omission, lui suggéra un expédient pour y parer. »

Il est très important pour l'étude analytique de l'esprit de Napoléon, d'insister sur cette prédisposition spéciale ; elle explique bien des manières de voir ; elle cadre absolument avec le système philosophique que nous connaissons ; elle a de nombreux rapports avec le style de l'Empereur qu'un bon juge, Sainte-Beuve, comparait précisément au style de Pascal, quand il disait que, dans tous les deux, il y avait de la géométrie.

Comme tous les hommes qui sont profondément convaincus d'une vérité philosophique, qui sont imbus de l'excellence d'une théorie, ce n'est pas seulement pour lui-même et par pure satisfaction individuelle que Napoléon cultivait et aimait les sciences ; il leur faisait dans son estime une place très grande et très légitime. Il en rêvait la divulgation ; il se préoccupait d'assurer le sort des savants malheureux (1).

Sur la recommandation de l'inventeur de la vaccine, le docteur Jenner, nous le voyons renvoyer dans leur patrie deux Anglais prisonniers.

A l'Institut, il donne l'ordre de placer dans la salle des séances la statue de d'Alembert, « celui des mathématiciens français qui, dans le siècle dernier, a le plus contribué à l'avancement de cette première des sciences. » Ce sera une preuve de l'intérêt qu'il porte aux travaux de l'Institut, « travaux qui importent tant à la prospérité et au bien de nos peuples. »

Ses correspondances avec Laplace sont aussi très instructives ; le 26 novembre 1802, après avoir lu une partie de son ouvrage *La Mécanique céleste*, il regrette de ne pas pouvoir donner à cette œuvre tout le temps et toute l'attention qu'elle mérite et il ajoute : « C'est pour moi une nouvelle occasion de m'affliger de la force des circonstances qui m'a dirigé dans une autre carrière, où je me trouve si loin de celle des sciences. Je vous remercie de votre dédicace que j'accepte avec grand plaisir, et je désire que les générations futures, en lisant votre *Mécanique céleste* n'oublient pas l'estime et

l'amitié que j'ai portées à son auteur. » A la suite de la publication d'un autre ouvrage, nouvelle lettre de Napoléon : « Je reçois avec plaisir, lui dit-il, votre traité du calcul des probabilités. Il est un temps où je l'aurais lu avec intérêt ; aujourd'hui, je dois me borner à vous témoigner la satisfaction que j'éprouve toutes les fois que je vous vois donner de nouveaux ouvrages qui perfectionnent et étendent cette première des sciences. Ils contribuent à l'illustration de la nation. L'avancement et la perfection des mathématiques sont intimement liés à la prospérité de l'État. »

Et, en effet, Napoléon, esprit toujours pratique, se préoccupe d'utiliser immédiatement pour le bien général les découvertes nouvelles. Dans les premiers jours de son arrivée en Égypte, il trace son programme qui paraît être un des points importants de la conquête : « Un de mes premiers soins, dit-il, sera de rassembler l'Institut (d'Égypte) et de voir si nous pouvons parvenir à avancer d'un pas les connaissances humaines. »

N'est-ce pas dans ce but que quelques années plus tard, il répondait à Daru qui lui proposait l'acquisition d'un miroir ardent : « Approuvé. On ne doit pas laisser échapper l'occasion d'avoir un objet utile aux sciences. »

N'est-ce pas lui, aussi, qui écrivait à Berthollet : « Est-il vrai qu'un nommé Achard ait fait, à Berlin, de bon sucre avec de l'érable ? et qu'on puisse également faire avec des navets du sucre qui est fort bon ? »

Voilà comment les sciences sont utiles à une

nation. Il les estimait, autant qu'il en comprenait l'utilité. Car c'est lui qui parlait à Lalande de cette « heureuse République, où les hommes sont souvent comme dans les autres, en proie aux passions et à l'envie, mais où la gloire est accordée au mérite et au génie qui l'obtiennent sans partage ! »

Quand il écrivait ces nobles paroles qui l'honorent, Napoléon ne restreignait pas cette belle définition au seul monde scientifique, il y comprenait aussi les arts et les belles-lettres, ces autres manifestations du génie de l'homme, qu'il déclarait hautement supérieures aux sciences proprement dites. Nous aurons à revenir sur cette opinion de Napoléon qui, pour étrange qu'elle puisse paraître dans la bouche de ce grand mathématicien, n'en est pas moins authentique, l'Empereur ayant pris la peine de préciser avec détails les motifs de cette préférence.

Si, de l'étude de son esprit, nous passons à celle de son caractère, nous entrerons, avec lui, dans le vif même de sa personnalité.

Napoléon était d'un tempérament trop observateur pour ne pas chercher à s'étudier lui-même. Est-il parvenu à se bien définir ? L'orgueil humain ne l'a-t-il pas aveuglé ? Nous allons le voir, en relevant ce qu'il pensait de son être moral.

« Je suis d'un caractère bien singulier sans doute, disait-il un jour ; mais l'on ne serait point extraordinaire si l'on n'était d'une trempe à part (A).

(A) Cette proposition a quelque chose de naïf qu'on est étonné de trouver dans la bouche de Napoléon.

Ceux qui avaient la clé de mon caractère savaient qu'avec moi, dans quelque disposition que je fusse contre eux, c'était comme au jeu de barres, la partie était gagnée dès qu'on avait pu toucher le but. Aussi, n'avais-je d'autre moyen, si je voulais résister, que de refuser de les voir. »

Napoléon, qui, dans cette profession de foi, paraît se méfier de sa bonté instinctive et naturelle, ne tient pas suffisamment compte des nécessités politiques devant lesquelles il est certain qu'aucune puissance extérieure, qu'aucune faiblesse personnelle ne purent le faire fléchir. Aussi, cette définition qu'il donnait au Conseil d'État, dans un de ces moments d'abandon qui lui étaient familiers, vient-elle compléter ce qui manque dans la précédente : « Je suis quelquefois renard, mais je sais être lion, » disait-il (1). C'est la forme concrète de cette autre pensée qui est également de lui : « Le vrai caractère perce toujours dans les grandes circonstances. Il ne faut pas s'y méprendre. Il est des dormeurs dont le réveil est terrible. Kléber était d'habitude un endormi ; mais dans l'occasion et toujours, au besoin, il avait le réveil du lion. »

Je ne crois pas que Napoléon ait jamais pu s'imaginer qu'il était un endormi ; dans maintes circonstances, notamment à Sainte-Hélène, quand il parlait du travail prodigieux qu'il avait dû fournir pendant les Cent-Jours, Napoléon s'est défendu contre le reproche de paresse et de sommeil. Et si, dans sa conversation avec Benjamin Constant, celui-ci a pu reproduire cette

phrase : « Qu'on y prenne garde ; le vieux bras de l'Empereur pourrait encore se faire sentir, » c'était une allusion aux difficultés de la situation parlementaire du moment; ce n'était pas un aveu de faiblesse ou d'affaiblissement.

Il semble que, dès 1797 (1), Napoléon avait tracé la règle de caractère qu'il comptait suivre pour arriver à l'accomplissement de ses destinées ; heureux s'il ne s'en était pas écarté ! « Ce n'est qu'avec de la prudence, de la sagesse, beaucoup de dextérité que l'on parvient à de grands buts et que l'on surmonte tous les obstacles; autrement, on ne réussit à rien. »

Si cet idéal qu'il se formait du caractère lui réussit aussi longtemps qu'il le respecta, on ne peut nier que dans les nécessités quotidiennes de la vie, dans les heures moins solennelles de l'existence, Napoléon n'ait montré parfois quelque chose de cette faiblesse indulgente dont il regrettait tout à l'heure, sans amertume, du reste, les manifestations bienveillantes.

En tous cas, Napoléon possédait d'instinct une grande qualité que l'exercice du pouvoir détruisit presque entièrement, c'était la modération; nous verrons qu'il continuait à l'aimer, sans en profiter et, cependant, dans les moments fugitifs où elle reprenait ses droits, elle embellissait tellement tous ses actes que le soin de sa gloire aurait dû lui conseiller de ne jamais s'en écarter. Quoi de plus digne et de plus charmant à la fois que cette scène où quelqu'un qui venait de le contredire longuement s'en excusait à la fin, et à qui

Napoléon répondait : « Cela ne fait rien, j'aime toujours à entendre l'opinion d'un honnête homme. »

S'il faut donner de nouvelles preuves de ce respect qu'il portait à la franchise et à la vérité, où en chercher de meilleures que dans toutes ces conversations, dans ces écrits où il vantait et honorait si bien la modération ?

« La modération, disait-il dans sa proclamation au peuple français, le 25 décembre 1799, imprime un caractère auguste aux gouvernements comme aux nations. Elle est toujours la compagne de la force et de la durée des institutions sociales. » Dès le 16 juin 1797, il avait écrit : « La sagesse et la modération sont de tous les pays et de tous les siècles. » L'ennemi de cette modération, c'est l'exagération, dont le 11 novembre de la même année, il traçait ce tableau : « Quand, dans un état, surtout dans un petit, l'on s'accoutume à condamner sans entendre, à applaudir d'autant plus à un discours qu'il est plus furieux ; quand on appelle vertu l'exagération et la fureur et crime la modération, cet État-là est près de sa ruine. » Les peuples sont aussitôt punis, quand ils s'abandonnent ainsi à leurs passions ; ils arrivent à l'anarchie et, comme il le disait le 7 juin 1815, « l'anarchie ramène toujours au gouvernement absolu. »

Par quelle loi étrange ce qui est vrai pour les nations cesserait-il de l'être pour les individus ? Napoléon s'est donc condamné lui-même dans les lignes qui précèdent, et, ici encore, on a le

droit de regretter qu'il n'ait pas cru devoir mettre d'accord ses principes avec ses actes (A).

Mais si Napoléon n'a pas toujours donné l'exemple de cette modération qu'il savait si bien vanter dans ses paroles, on ne saurait nier en retour que la dignité de son caractère, que son sentiment des convenances n'aient toujours été au-dessus de la critique la plus sévère. Ces colères simulées, et je dirai, politiques, dont nous aurons à parler, ne peuvent pas être regardées comme un affaiblissement de sa dignité ; il s'y abandonnait volontairement, dans un but qu'il n'a jamais caché. C'était un moyen d'action sur ses semblables : il pouvait dénoter de sa part le mépris des hommes, il ne compromettait nullement le respect que tout homme doit se porter à lui-même.

Ce sentiment des convenances, il le montrait, au début de sa carrière, quand sachant que le Directoire ne lui avait envoyé Clarke que pour le surveiller, pour l'espionner, il feignait d'être dupe ; il le défendait devant le gouvernement contre ceux qui accusaient ce triste général et, plus tard, lorsqu'il n'avait plus les mêmes raisons de feindre l'ignorance, à Sainte-Hélène, il disait qu'il avait préféré le supporter, convaincu qu'il valait encore mieux que des espions de bas étage (1).

(A) Sénèque a dit : « Que notre conduite soit d'accord avec nos discours : le philosophe a rempli ses engagements quand c'est le même homme qu'on voit et qu'on entend. Pour juger de son mérite, il faut voir s'il est un. » — Lettre 75 à Lucilius.

Même dignité pour lui-même, dans les choses les plus vulgaires. Napoléon a expliqué pourquoi, à Sainte-Hélène, il avait décidé de faire vendre sa vaisselle plate (1). C'était une leçon pour l'Angleterre, en même temps qu'un grand exemple pour la postérité.

Ce sentiment des convenances, nous le retrouvons dans tous les événements de sa vie, mais à un point tout particulièrement développé quand il s'agit de sa jeune épouse, l'impératrice Marie-Louise.

Pendant la régence, il blâme Cambacérès d'avoir présenté à l'impératrice les rapports que fournissait chaque jour le ministre de la police : « L'impératrice est trop jeune, dit-il, pour lui gâter l'esprit ou l'inquiéter par des détails de police. » A quelques jours de là, c'est à l'impératrice elle-même qu'il donne une leçon de tenue et de convenance : « J'ai reçu, lui écrit-il, la lettre par laquelle vous m'avez fait connaître que vous avez reçu l'Archichancelier étant au lit. Mon intention est que, dans aucune circonstance et sous aucun prétexte, vous ne receviez qui que ce soit étant au lit. Cela n'est permis que passé l'âge de trente ans (2). »

S'agit-il de tout ce qui peut rappeler la flatterie excessive de l'ancienne cour, il est impitoyable : « Les dragons ne peuvent pas prendre le nom de Joséphine, décide-t-il un jour, il est plus convenable qu'ils portent le nom de dragons de la Reine (3). Je vous envoie le décret. Il y aurait du ridicule à faire porter à des militaires des noms de femmes. »

C'est en vertu d'un sentiment à peu près identique que le ministre Decrès, sur l'ordre de l'Empereur, avait décidé que les Corsaires ne pourraient pas porter les noms « augustes » de l'Empereur, de l'Impératrice et de la famille impériale (A).

Jusqu'ici nous n'avons trouvé que de simples prescriptions ; quand Napoléon se trouvait en présence de faits trop significatifs, il les relevait vertement.

Dans deux circonstances, il se montra intraitable. La première fois, on avait proposé au Tribunat de consacrer, à la garde de l'épée que Napoléon portait à Austerlitz, un temple et un chapitre de hauts dignitaires ecclésiastiques. Napoléon se montra très irrité de la proposition et il déclara hautement que jamais il n'accepterait une pareille marque d'idolâtrie.

Le 22 mai 1808, de Bayonne, il écrivait à Decrès : « Je vous dispense de me comparer à Dieu. Il y a tant de singularité et d'irrespect pour moi dans cette phrase que je veux croire que vous n'avez pas réfléchi à ce que vous écriviez. »

Si la bassesse de certains caractères lui dictait de semblables leçons, combien n'était-il pas plus sévère pour ceux qui se faisaient auprès de lui

(A) Cet ordre n'a jamais été publié. Peut-être voulait-on soustraire à l'appréciation du public ce mot d'*Auguste* qui rappelle un peu trop les fastes idolâtres des anciens empereurs romains. L'auteur, qui a vu la pièce, croit pouvoir affirmer que Napoléon ne fût pour rien dans ce qualificatif. On va voir, d'ailleurs, que le ministère Decrès était prodigue de flatteries et que l'Empereur était loin de lui en savoir gré.

une recommandation d'un passé dont toutes les étapes politiques avaient été marquées par des trahisons. Nous n'en citerons qu'un exemple parce qu'on a fait, dans ces derniers temps, de nombreuses tentatives pour réhabiliter celui qui en a été l'objet (1).

C'est avec un véritable dégoût qu'au lendemain du 18 brumaire, le Premier Consul refusa les services que venait lui offrir Dubois-Crancé. Cet ancien conventionnel avait attendu la réussite de la journée pour venir se présenter. Napoléon ne pouvait oublier que cet ancien noble, autrefois partisan convaincu de la royauté, avait successivement servi tous les gouvernements et qu'il s'était toujours signalé par un zèle trop ardent et par des opinions exaltées qui lui ont conservé dans l'histoire le nom de « Massacreur de Lyon ».

La générosité de son caractère ne saurait pas plus être mise en doute que sa dignité et son sentiment des convenances. Nous en trouvons une preuve dans cette lettre qu'il adressait le 26 septembre 1797, au ministre des relations extérieures: « Je ne cherche pas s'il est vrai que ce général ait été envoyé dans l'origine pour me servir d'espion; si cela était, moi seul aurais le droit de m'en offenser, et je déclare que je lui pardonne... J'entends dire qu'on lui reproche d'avoir écrit ce qu'il pensait des généraux de l'armée d'Italie. Si cela est vrai, je n'y vois aucun crime: depuis quand un agent du gouvernement serait-il accusé d'avoir fait connaître à son gouvernement ce qu'il pensait des généraux auprès desquels il se trou-

vait? On dit qu'il a écrit beaucoup de mal de moi. Si cela est vrai, il l'a également écrit au gouvernement ; dès lors, il avait le droit de le faire. Cela pouvait même être nécessaire et je ne pense pas que ce puisse être un sujet de proscription... Je vous prie donc de vouloir bien ne pas oublier le général Clarke auprès du gouvernement ; on pourrait lui donner une place de ministre auprès de quelque cour secondaire. »

La brillante carrière qui fut parcourue sous l'Empire par le général Clarke, les dotations qu'il reçut, le titre de comte d'Hunebourg, sans compter le poste de ministre de la guerre, tout cela prouve bien que Napoléon, qui n'avait pas été dupe, avait généreusement oublié.

D'ailleurs, la calomnie, pas plus que les mauvais procédés, n'avait sur lui aucune prise. Il ne voulait pas qu'on prît la peine d'y répondre. « C'est, disait-il, lui donner plus de poids. On dirait que ces réponses sont payées, » et il ajoutait : « Ce n'était pas par des faits qu'il me convenait d'y répondre : un beau monument, une bonne loi de plus, un triomphe nouveau devaient détruire des milliers de ces mensonges ; les déclamations passent, les actions restent. »

Ce sentiment touchait à cette bonté qui inspire toujours la sympathie ; en parlant de son esprit, nous avons dit le charme qui embellissait sa conversation, quand une certaine brusquerie naturelle ne venait pas en détruire l'effet. Nous aurons l'occasion de montrer, dans l'étude de ses sentiments, combien son cœur était porté à la bonté. Tous ceux

qui l'approchaient ont constaté que, dans bien des cas, cette douceur était instinctive chez lui : parfois aussi, on y trouvait la preuve d'un désir réel et volontaire de plaire à ses semblables (1).

Si de ces qualités ou dons du caractère qui touchent plus ou moins à l'élévation des sentiments, nous passons à l'examen d'autres vertus qui, pour être moins sympathiques, n'en sont pas moins sérieuses, nous devrons constater tout d'abord à quel degré Napoléon possédait cette confiance en lui-même, cet orgueil légitime qui sont la marque des grands caractères appelés aux plus hautes destinées. Si nous en trouvons des preuves nombreuses, dès les premiers jours de sa carrière, il faut reconnaître que l'événement lui a donné raison, et que ce qui serait chez un autre, orgueil puéril ou faiblesse d'esprit, n'est ici que la pleine possession du génie s'estimant et s'appréciant lui-même.

Au lendemain de Chérasco, le 28 avril 1796, il écrivait au Directoire : « J'ai justifié votre confiance et l'opinion avantageuse que vous avez conçue de moi; je chercherai constamment à vous donner des preuves du zèle et de la ferme volonté où je suis de mériter votre estime et celle de la Patrie. » Et, comme il prévoit les objections que soulèvera le passage du Pô chez les militaires des clubs de Paris, il écrit quelques jours plus tard, le 6 mai : « L'on m'accuse de témérité, mais non pas de lenteur. »

La même préoccupation, celle de se tenir en garde contre ses ennemis de l'intérieur, lui dicte des réflexions amères : le 20 juillet 1796, il écrit

au citoyen Garreau, commissaire du gouvernement, pour l'inviter à se tenir dans la limite des fonctions qui lui sont confiées par le Directoire, puis il ajoute : « Je sais bien que vous répétez le propos que je ferai comme Dumouriez. Il est clair qu'un général qui a la présomption de commander l'armée que le gouvernement lui a confiée et de donner des ordres sans un arrêté des commissaires ne peut être qu'un conspirateur. »

La lettre par laquelle il signale au Directoire le mépris dans lequel ont été tenus ses services, au lendemain de Campo-Formio, est particulièrement significative. L'orgueil du général a été vivement froissé, on sent à toutes les lignes, à tous les mots l'emportement mal contenu. D'ailleurs, détails très caractéristiques, la minute entière est de la main du général ; ce qui est extrêmement rare. Ce sont là autant d'indices que nous allons nous trouver en face des véritables sentiments de Napoléon, exprimés sans réticence et sans aucune diplomatie.

La lettre est adressée au président du Directoire et datée du 30 juin 1797 : « J'avais le droit, écrit-il, après avoir conclu cinq paix et donné le dernier coup de massue à la coalition, sinon à des triomphes civiques, au moins à vivre tranquille et à la protection des premiers magistrats de la République. Après avoir mérité d'avoir un décret d'avoir bien mérité de la patrie, je n'avais pas le droit de m'entendre accuser : mais, j'ai le droit de me plaindre de l'avilissement dans lequel les premiers magistrats de la République traînent ceux qui ont agrandi, après tout, la gloire du nom français. »

Ce n'est pas seulement quand il s'agit de ses succès militaires que Napoléon cherche à se rendre justice ; il le fait dans toutes les circonstances, par exemple quand il écrit : « Je vous dirai que le général Dessole que, *dans ma bonne foi ordinaire*, j'avais appelé à l'armée, a tenu, en confidence, des propos fort extraordinaires. »

Mais, il revient bientôt au sujet ordinaire de ses pensées et de ses actes, à la guerre, ou à l'administration ; c'est ainsi qu'il écrit à Eugène : « Je veux ce qui convient et ce qui est bien, *parce que mes vues sont supérieures.* »

En avançant dans sa carrière, les témoignages de confiance ou de satisfaction ne sont pas moins nombreux. Faut-il en citer d'autre exemple que cette fameuse lettre de 1814 à Caulaincourt : « J'ai eu d'immenses avantages sur les ennemis et des avantages tels qu'une carrière militaire de vingt années et de quelque illustration n'en présente pas de pareils.

Mais c'est surtout à Sainte-Hélène, dans les jugements qu'il porte sur son caractère et sur sa carrière, qu'on trouve les documents les plus importants fournis par lui-même sur son mérite et sa propre valeur. Voici comment il dépeint le rôle qu'il avait à jouer sous le Consulat (1) : « La sagesse était de marcher à la journée sans s'écarter d'un point fixe, étoile polaire sur laquelle Napoléon va prendre sa direction pour conduire la Révolution au port où il veut la faire aborder. » Puis ce sont des notes biographiques de sa main, chose très rare, et presque toutes ayant pour but

d'indiquer combien grand était son désintéressement. Ce sont des appréciations sur la guerre d'Espagne, sur ses diverses campagnes, sur son administration. « Grâce au malheur, dit-il, on pourra me juger à nu, » et plusieurs fois il revient sur cette pensée, pleine d'orgueil, mais qu'on ne saurait trouver exagérée : « Quand les historiens voudront être beaux, ils me vanteront (1). »

En dehors de ces qualités, Napoléon possédait un courage qui ne s'est jamais démenti. Il l'a dit à Sainte-Hélène : « La nature m'avait calculé pour les grands revers ; » et de fait, jamais il ne se trouva inférieur aux circonstances ; c'est que, depuis longtemps, il avait pesé cette pensée qu'il exprimait le 14 juin 1805 : « L'alarme abat les esprits et paralyse le courage. »

Il est bien entendu que nous ne voulons pas parler ici de ce courage particulier qui est celui du soldat ou du chef d'Etat, menacé tous les jours par les boulets des batailles ou les poignards des assassins. Napoléon possédait cette vertu autant que personne et l'on se rappelle qu'un jour, prévenu qu'il devait y avoir des assassins dans les rangs de la garde, l'Empereur ne voulut pas néanmoins se dispenser de paraître à la revue. On peut rappeler aussi cette lettre qu'il écrivait à Lebrun, alors en résidence à Gênes : « On a osé dire en plein conseil que si l'on voulait mettre de l'ordre dans le port franc, le stylet jouerait. Pardieu, dites-leur bien que nous nous connaissons depuis longtemps et qu'il y a une furieuse différence de moi aux Autrichiens de 1745. » (XII, p. 88).

Mais ce courage qu'on a appelé le courage civil, le plus rare, le plus beau de tous, Napoléon le possédait au suprême degré.

Au début de ses défaites, il trouvait dans son âme ces paroles vibrantes: « Je suis décidé à mourir s'il le faut à la tête de ce que la France a d'hommes généreux, plutôt que de devenir la risée des Anglais et de faire triompher mes ennemis. » Et pourtant jamais les événements désastreux ne se succédèrent avec une pareille rapidité. Au mois de juillet 1813, c'était Bessières et Duroc qui venaient de mourir. Junot devenait fou sous le climat torride du Portugal. C'étaient les trahisons de la nature qui devançaient de quelques jours celles de la politique. Aucune espèce de courage ne lui manque dans cette circonstance: il dira toute la vérité au peuple français; il exagérera plutôt les pertes et les désastres. Lisez cette lettre du 3 novembre: « Je suis fâché de ne pas être à Paris. On m'y verrait plus tranquille et plus calme que dans aucune circonstance de ma vie. J'ai dit toute la vérité, parce que j'estime la nation, mais sachez que les bulletins, qui sont exacts, exagèrent cependant plutôt les pertes qu'ils ne les diminuent. »

Et le 4 janvier 1814: « Si la nation me seconde, l'ennemi marche à sa perte. Si la fortune me trahit, mon parti est pris; je ne tiens pas au trône. Je n'avilirai ni la nation ni moi en souscrivant à des conditions honteuses. » Et quelques jours plus tard, cette promesse qui n'a pas été tenue, parce qu'elle ne pouvait pas l'être: « Je vous répète donc

que jamais Paris ne sera occupé de mon vivant. »

Il faut lire, d'ailleurs, dans la *Correspondance*, toute cette année 1814 qui est remplie par les efforts surhumains de Napoléon, par les sacrifices constants de cette pauvre France, qui mourait épuisée par la gloire même que Napoléon lui avait donnée.

Cependant, l'Empereur ne trouve plus autour de lui que révoltes et trahisons : un jour, lassé, avant de signer cette abdication qui consacrait la perte du trône pour lui et pour son fils, il avait poussé ce cri de détresse où l'on sent, malgré le dédain, que le cœur et le courage sont aussi vivants que jamais, mais qu'il n'y a plus rien à faire : « Je ne suis plus obéi, vous avez tous plus d'esprit que moi (1). »

En 1815, au lendemain de Waterloo, après sa seconde abdication, avant d'écrire au prince Régent d'Angleterre cette lettre que les siècles futurs admireront toujours, Napoléon adresse au gouvernement provisoire un message où il demande à reprendre son épée de général; il se fait fort de chasser l'ennemi, puis il retournera sur le chemin de l'exil.

C'était, de sa part, le plus bel acte de courage patriotique ; un seul homme, dans le gouvernement, fut assez loyal pour croire à la parole du grand vaincu. Carnot proposa d'accepter la demande de Napoléon; ses collègues refusèrent d'entendre les paroles du maître de la veille (A).

(A) M. Thiers a analysé ce message sans en donner le texte. La *Correspondance* est muette. Fleury de Chaboulon, dans son

Ce nom de Carnot rappelle une des belles actions de la carrière de l'Empereur; on sait que l'ancien conventionnel s'était prononcé formellement contre l'élévation du général Bonaparte au pouvoir suprême. Cependant, Napoléon n'hésita pas, lors des malheurs de la France, à l'appeler dans ses conseils. Cette mesure toute de confiance avait été précédée de la réintégration de Carnot dans un grade bien supérieur à celui qu'il avait en quittant l'armée. De plus, l'Empereur, voulant que l'ancien membre du Comité de salut public n'eût à regretter en quoi que ce soit l'indépendance dont il avait fait preuve, lui donna le titre de comte, auquel ses anciens services lui donnaient droit.

La rancune, en effet, n'eut jamais prise sur le cœur de Napoléon. Lui qu'on a dépeint comme un souverain farouche, ne pouvant supporter la plus légère contradiction, se montrait, au contraire, très indulgent pour ceux dont il avait à se plaindre.

Bernard, Drouot, Mouton furent plus tard aides de camp de Napoléon, bien qu'ils aient exprimé un vote négatif lors du Consulat à vie.

En 1804, Dianous fut un des rares colonels qui votèrent « non » contre l'Empire. Il fut cependant compris dans la première promotion de généraux;

Histoire des Cent-Jours, est l'auteur qui en parle le plus longuement, sans cependant reproduire le texte même du document. Il est à craindre qu'il soit perdu. C'est un grand malheur pour l'histoire et pour les lettres, car on sait ce que l'Empereur était capable d'écrire quand il se trouvait ainsi face à face avec de grands événements.

et plus tard, il reçut de l'Empereur le titre de baron.

L'opinion de Napoléon sur Châteaubriand n'est ni moins caractéristique, ni moins généreuse. On sait quel ennemi, quel contradicteur de tous les instants Napoléon trouva toujours dans le grand écrivain. Tandis que celui-ci jetait à la France son pamphlet aussi célèbre que violent contre « Buonaparte », l'Empereur le jugeait ainsi : « Si jamais il arrive au timon des affaires, il est possible que Châteaubriand s'égare ; tant d'autres y ont trouvé leur perte. Mais, ce qui est certain, c'est que tout ce qui est grand et national doit convenir à son génie. »

De pareils sentiments honorent trop l'individu pour qu'il soit possible de les passer sous silence. Que de calomnies, que de jugements trop hâtifs tombent ainsi devant l'étude sérieuse et impartiale des documents.

Il est absolument certain que Napoléon ne tenait pas Moreau en haute estime ; bien avant Sainte-Hélène, il s'exprimait sur son compte dans des termes qui ne laissaient pas de doute sur le fond de ses jugements (1); et cependant, comme si Napoléon avait pressenti que certains historiens malveillants l'accuseraient un jour d'avoir été jaloux de Moreau, on dirait qu'il prît à tâche de relever ce général dans toutes les occasions où un jugement publiquement exprimé, pourrait se faire jour. Est-ce le fait d'un jaloux d'écrire à Carnot le 9 mai 1796 : « J'espère, si les choses vont bien, pouvoir vous envoyer une dizaine de millions à

Paris; cela ne vous fera pas de mal pour l'armée du Rhin. » Et de dire au Corps Législatif, le 2 janvier 1801 : « La victoire de Hohenlinden a retenti dans toute l'Europe; elle sera comptée par l'histoire au nombre des plus belles journées qui aient illustré la valeur française. »

Une autre légende qui n'a été que trop accréditée par ceux-là mêmes qui auraient dû le plus y prendre garde(1), a voulu représenter l'Empereur comme jaloux du maréchal Davoût. Or, quelqu'ait été le talent du duc d'Auërstaëdt, nous ne sachons pas qu'il ait jamais eu la prétention de s'égaler à l'Empereur, et ce sont des admirateurs maladroits qui ont voulu prêter ici à Napoléon un sentiment qu'il ne pouvait pas avoir. Quand deux hommes sont notoirement inégaux comme capacités, quand il y a entre eux la distance du génie à ce qui n'est que le talent, jamais on ne pourra admettre de la part du premier une jalousie mesquine qui, par là seul, serait la négation de toute sa supériorité; d'ailleurs, en dehors de cette raison qui est invincible, nous avons ici encore des documents formels; quoi qu'on en ait dit, Napoléon avait rendu à la France un compte glorieux de la belle conduite de Davoût à la journée d'Auërstaëdt et les lignes qui suivent, pour tardives qu'elles aient été, ne laissent aucune prise à l'erreur : « Je vous fais compliment de tout mon cœur sur votre belle conduite. Je regrette les braves que vous avez perdus; mais ils sont morts au champ d'honneur (2). »

On se demande vainement ce que le maréchal

aurait pu désirer de plus, et de pareils éloges, sous la plume de Napoléon, qui n'en était pas prodigue, auraient pu satisfaire les défenseurs les plus difficiles de la mémoire de Davoût.

Dans cette question du maréchal Davoût, Napoléon n'en est pas resté là. On sait que la conduite du duc d'Auërstaëdt pendant les Cent-Jours a donné lieu aux commentaires les plus sévères. Fleury de Chaboulon, dans son récit de cette période, les avait pleinement accueillis. L'ouvrage parvient à Sainte-Hélène; suivant son habitude, l'Empereur le dévore tout d'abord, puis sur l'exemplaire qui lui appartient il consigne, au crayon, des notes qui rectifiaient ou confirmaient plusieurs points avancés par l'auteur. Arrivé au passage consacré à Davoût, voici ce qu'écrit Napoléon : « Jeune homme, soyez plus prudent quand il s'agit de s'attaquer à une des gloires les plus pures de la France! »

Il semble qu'après cette parole sur le maréchal, Napoléon ne saurait plus être accusé, même par les plus malveillants, de jalousie vis-à-vis de Davoût.

A peine est-il besoin de dire que cette impartialité, il l'avait également montrée pour tous ses généraux. S'agit-il du général Beyraud qui vient de mourir à Castiglione, voici ses paroles : « Cette perte, très sensible à l'armée, l'a été particulièrement pour moi. Ainsi, tous les braves meurent, mais, au moins, ils meurent avec gloire. » De Laharpe, même éloge : « La République perd un homme qui lui était très attaché, l'armée un de ses

meilleurs généraux, et tous les soldats un camarade aussi intrépide que sévère pour la discipline.»

Les vivants sont appréciés par lui avec une équité sans limites. Le 6 mai 1796, il écrit au Directoire pour lui faire l'éloge des qualités de son chef d'état-major, le laborieux Berthier; il termine par cette phrase : « Je lui ai, à juste titre, rendu la moitié des choses flatteuses et honorables que vous m'exprimez dans vos lettres! » Ce n'est pas là le langage d'un homme qui ne peut supporter que quelqu'un s'élève auprès de lui; il y pousse, au contraire, quand, à propos de Murat, qui vient de se distinguer à la bataille d'Aboukir, il écrit au Directoire. « Le gain de cette bataille qui aura tant d'influence sur la gloire de la République est dû *principalement* au général Murat, je vous demande pour lui le grade de général de division. »

Si prodigue de louanges pour ceux qui les méritaient, il ne trouvait que de l'indulgence pour ceux qui le trahissaient ou qui cherchaient à lui faire du tort. Nous connaissons déjà sa belle et généreuse lettre à Salicetti (1) ; nous savons comment, à Sainte-Hélène, il s'ingéniait à excuser toutes les trahisons qui l'avaient perdu en 1814 ou en 1815; Marmont, le plus coupable, n'avait été flétri que par ces mots qui n'indiquaient que de la bonté, sans ombre de rancune : « Le malheureux ! il est plus à plaindre que moi! »

Tous les autres pouvaient, bien que rarement, être blâmés dans ses conversations ou dans ses entretiens intimes ; mais dès que Napoléon parlait pour l'histoire, dans ces dictées immortelles, le

narrateur impartial survivait seul; qu'on lise le récit de ses campagnes, des événements auxquels tant de personnalités furent mêlées, on ne trouvera jamais trace de ses griefs personnels : c'est la véritable impartialité, idéal de tout historien (1).

Tandis que Napoléon, dédaignant les marques d'une vaine popularité, se faisait précéder par le corps de Davoût, à l'entrée dans Berlin, nous trouvons, sous sa plume, au lendemain de Marengo, cette lettre à Lucien : « Mon intention est de n'avoir ni arcs de triomphe, ni aucune espèce de cérémonie. J'ai trop bonne opinion de moi pour estimer beaucoup de pareils colifichets. Je ne connais pas d'autres triomphes que la satisfaction publique. »

C'est que, chez lui, la confiance dans sa propre valeur, la conscience de son génie n'excluaient pas cette modestie, ce dédain des jouissances vulgaires, qui sont les marques d'une âme élevée au-dessus de la foule. Quelquefois, il se plaisait à constater les erreurs, qui se rencontrent infailliblement dans les appréciations humaines : il le faisait sans fausse honte, presque gaiement, avec une franchise qui l'honore. « Je n'aurais pas cru, dit-il, les Autrichiens aussi décidés ; mais je me suis tant trompé en ma vie que je n'en rougis pas. »

Après le reproche de jalousie, dont je crois avoir démontré l'inanité, on est habitué encore à trouver que Napoléon fut cruel et lâche. Cruel dans l'affaire des pestiférés de Jaffa ; lâche dans son départ de l'armée d'Égypte ou au lendemain de la Bérésina.

La première accusation paraît aujourd'hui, abandonnée par les détracteurs les plus violents de Napoléon. Les ouvrages de Desgenettes et de Larrey ont montré toute la fausseté de cette calomnie. La cause est jugée, puisque ceux qui auraient été non seulement les témoins, mais même les exécuteurs de la mesure, fournissent la preuve invincible qu'elle n'a pas été prise; qu'ils n'ont jamais reçu d'ordres dans ce sens, et que, s'ils en avaient reçus, ils se seraient refusés à les exécuter.

Si Napoléon quitta l'armée d'Égypte, assuma la responsabilité d'une véritable désertion, c'est parce qu'il avait des ordres; de nouveaux travaux (1) ont victorieusement démontré qu'il n'avait pu s'y soustraire. Déjà, l'ouvrage, aujourd'hui ancien, de M. de Méneval ne laissait plus de doutes à cet égard. Il a donné le texte même des lettres que les directeurs Treilhard, La Réveillère-Lepeaux et Barras écrivaient à Bonaparte. Pour qui veut lire, sans parti-pris aveugle de nier quand même, la preuve était faite depuis 1844 (2).

Quant au départ de Napoléon pour Paris, au lendemain de la Bérésina, il faudrait savoir si le courage n'était pas plus grand à rentrer dans une capitale affolée par les désastres, plutôt qu'à rester au centre d'une armée, malheureuse sans doute, mais toujours fidèle. De plus, le devoir de l'Empereur vis-à-vis de la France n'était-il pas plutôt au centre de l'empire où il pourrait trouver les moyens d'arrêter la défaite, qu'à l'armée où il laissait de bons généraux, animés de son esprit ?

C'eût été d'un courage vulgaire de rester à l'armée; c'était d'une résolution héroïque d'affronter les mutineries prévues d'une capitale en délire.

L'équité et l'esprit de justice qui emploient comme auxiliaires la fermeté et la sévérité, préoccupaient beaucoup l'Empereur; tantôt nous le voyons accorder des récompenses à des serviteurs méritants (1) ; tantôt nous le trouvons en train de rechercher les mesures disciplinaires qu'il croit de nature à produire un bon effet; c'est ainsi qu'à son arrivée à la tête de l'armée d'Italie, trouvant le désordre dans l'administration, l'indiscipline dans les rangs des soldats, une demi-brigade qui a été jusqu'à se révolter, il décide que les principaux meneurs passeront en Conseil de guerre: Les officiers et les sous-officiers, coupables seulement d'inertie, seront licenciés sur-le-champ et renvoyés chez eux. Les soldats seront incoporés, à Marseille, dans la quatre-vingt-troisième demi-brigade (lettre à Berthier du 29 mars 1796). Bonaparte fit mettre ces dispositions à l'ordre de l'armée et, depuis, il n'eut plus l'occasion de réprimer de semblables révoltes qui ne sont pas dans les habitudes de l'armée française. D'ailleurs, préoccupé de la justice, Bonaparte demandait aussitôt à Berthier un rapport sur la conduite de chacun des officiers et sous-officiers, afin de ne pas frapper des innocents et de rendre à ceux-ci une position qui fût l'équivalente de celle qu'ils avaient perdue.

Les situations les plus élevées ne lui en imposent pas, et c'est aussi bien aux têtes couronnées qu'aux premiers dignitaires de l'Empire qu'il adresse des

leçons dont le ton est souvent bien loin de l'amabilité la plus vulgaire. Un jour, il écrit au roi de Prusse, sans y mettre beaucoup plus de formes que s'il correspondait avec un de ses maréchaux : « Mes drapeaux ne sauraient supporter la honte, lui dit-il. Il n'est aucun Français qui ne préfère la mort. Votre Majesté peut, par ses résolutions actuelles, puissamment aider les armées russes ; mais, j'ose le dire à Votre Majesté, les conséquences en seront funestes pour toute l'Europe et surtout pour les voisins de la Russie. »

Il écrit à Melzi, le premier personnage de l'Italie, après le vice-roi : « Je suis à concevoir comment un homme de votre prudence peut en mettre si peu dans ses relations les plus importantes. Mon intention est que vous répariez cette inconvenance. » Et à Eugène qui avait pris sur lui certaines choses que Napoléon s'était réservées, il donne cette leçon : « Je suis moins affligé du peu de considération que vous avez pour mon autorité que du peu de cas que vous faites de mes avis. Je n'écris pas par passe-temps et je n'ai pas l'habitude d'écrire vainement. Je vous donnerai mes avis, et, quand ils parviendront, vous aurez décidé... Ne croyez pas que ceci m'empêche de rendre justice à la bonté de votre cœur ; mais je ne veux pas avoir mauvaise opinion de votre caractère. » D'ailleurs, quelques jours après, Napoléon lui écrivait ces lignes d'adoucissement : « Je vous ai grondé dans mes dernières lettres ; mais, vous sentez qu'il faut que, pour tout ce qui a besoin de ma décision, vous ne décidiez pas avant le départ du courrier. »

Nous savons que Napoléon exigeait toujours de son entourage une dignité de conduite particulière. Il le faisait quelquefois avec sévérité, et c'est ainsi qu'il écrit à Berthier (1) : « Votre passion a duré trop longtemps ; elle est devenue ridicule et j'ai droit d'espérer que celui que j'ai nommé mon compagnon d'armes (2), que la postérité mettra partout à côté de moi, ne restera pas plus longtemps abandonné à une faiblesse sans exemple. Je veux donc que vous vous mariiez ; sans cela, je ne vous verrai plus. Vous avez cinquante ans, mais vous êtes d'une race où l'on vit quatre-vingts, et ces trente années sont celles où les douceurs du mariage vous sont le plus nécessaires. Vous savez que la première condition de mon amitié est qu'elle soit subordonnée à mon estime. Vous l'avez méritée jusqu'ici. Continuez à vous en rendre digne en concourant à mes projets et en devenant la souche d'une grande et bonne famille. »

Bernadotte s'était attribué à lui seul le succès de la journée de Wagram ; l'esprit d'équité de Napoléon lui dicte la sortie suivante contre le maréchal (3) : « C'est un homme usé qui veut de l'argent, des plaisirs, des grandeurs, mais ne veut pas les acheter par les dangers et les fatigues de la guerre. La vérité est que « cette colonne de granit » a été constamment en déroute... Sa Majesté désire que ce témoignage de son mécontentement serve d'exemple pour qu'aucun maréchal ne s'attribue la gloire qui appartient aux autres (4) ».

S'agit-il de ses frères, Napoléon se montrera plus sévère encore. Louis avait cru devoir créer des ma-

réchaux hollandais. Immédiatement Napoléon lui écrit : « Croyez-vous qu'un général de division français voudrait être commandé par un maréchal hollandais ? .. Cela a l'inconvénient de donner bien des prétentions à des hommes qui ont fait peu de chose. »

Napoléon, dans toutes les circonstances, recommande la plus grande sévérité ; soit qu'il s'agisse de la révolte d'une ville d'Allemagne, soit qu'il écrive : « Mon intention est que l'on fasse des exemples sévères qui contiennent la turbulence de la jeunesse. » Quant à lui, il se chargera d'appliquer sa sévérité à ceux qui en sont justiciables ; et rien n'est plus instructif, dans ce sens, que les lettres qui précédèrent et annoncèrent à Fouché la disgrâce qui le frappait.

Avec ses généraux, il cache le blâme derrière l'ironie : le 2 avril 1806, il écrivait à Junot : « Où est donc le temps où, avec une colonne mobile de trois cents hommes et deux pièces de canon, j'aurais fait trembler neuf millions d'individus ? Mais on est devenu trop grand seigneur. On ne se remue pas ; on dort, et il ne faut pas dormir. » Ce genre de reproches lui plaît assez : « Que font donc Regnier et Saint-Cyr ? Dorment-ils ? C'est là une nouvelle manière de servir. »

Nouvelle ironie, bien justifiée : « Je ne sais pourquoi on a mis des prisonniers anglais à Arras : sans doute on a voulu les mettre à portée de chez eux pour se sauver. »

Le général César Berthier avait cru pouvoir venir à Paris pour les couches de sa femme. Na-

poléon écrit à son frère, le maréchal : « Je tiens à déshonneur qu'un général quitte ses troupes. Quant à des couches de femme, je n'entre pas dans ces détails-là ; ma femme aurait pu mourir à Munich ou à Strasbourg, cela n'aurait pas dérangé d'un quart d'heure l'exécution de mes projets ou de mes vues... mais, le militaire tombe en quenouille et je veux être inflexible. »

Napoléon se vantait ici d'une fermeté qui ne fut pas la sienne, au moment de la naissance du roi de Rome : cela, d'ailleurs, lui fait honneur, et il ne peut venir à aucun esprit l'idée de l'en blâmer.

Il n'en est pas de même du ton excessif et amer qu'il apportait parfois dans ses reproches ; de même que, lorsque la colère l'aveuglait, il se laissait aller jusqu'à des expressions d'une trivialité particulière, de même, ce qui est plus grave, dans sa correspondance il oubliait parfois toute mesure. Une lettre au cardinal Fesch, datée du 26 juin 1808, en est un exemple frappant : « Quant au reste de votre lettre, lui dit-il, je n'y ai vu que l'effet d'une imagination en délire et je conseille à vous et à tous ceux qui croient ainsi aux monstres qui n'existent que dans leur imagination de prendre les bains froids. »

Nous retrouvons, ailleurs, des traces de cette vulgarité ; mais avant de signaler les défauts et les vices du caractère de Napoléon, ombres de ce tableau qui sans cela serait trop éblouissant, il faut relater une des qualités essentielles qui honoraient sa personnalité ; nous l'avons déjà entrevue, cette qualité, quand parlant des seules traces

que l'hérédité maternelle avait empreintes chez lui, nous disions que Napoléon appartenait à la classe des hommes rangés, ordonnés et économes.

Économe, il l'était plus encore des deniers de l'État que des siens propres. Si Napoléon n'était pas parvenu au rang suprême qu'il a occupé, nul doute qu'il n'ait été économe pour lui-même ; mais, chef d'État comme il le fut, il plaçait, avant tout, la fortune du pays qu'il considérait comme la sienne ; c'est ainsi qu'il disait : « Chacun a ses idées relatives : j'avais le goût de la fondation et non celui de la propriété. Ma propriété à moi était dans la gloire et la célébrité. Le Simplon, pour les peuples ; le Louvre, pour les étrangers m'étaient plus à moi une propriété que des domaines extraordinaires. »

Sans doute, Napoléon était de bonne foi, quand il se dépeignait ainsi ; on ne peut nier cependant qu'il était économe jusque dans les plus petits détails. D'une décision du 30 septembre 1807 qui, d'un trait de plume, enlevait plus de deux cent mille francs par an à Junot sur ses seuls appointements, on passe non sans étonnement aux plus petites dépenses de la maison impériale, jusqu'au règlement des comptes de la garde-robe de l'Empereur (1).

On se rappelle ce fait que Napoléon exigeait que ses appointements de membre de l'Institut figurassent en tête du budget de sa cassette privée.

Mais ce qui démontre mieux encore son esprit d'ordre et d'économie, c'est le soin qu'il prenait

de se faire rendre compte de la valeur réelle des objets qu'il achetait. « L'impératrice, écrivait-il un jour, a fait présent à la vice-reine d'Italie d'une guirlande d'hortensias. Je désire que, sans que la princesse en sache rien, vous la fassiez estimer par de bons bijoutiers et que vous me fassiez connaître cette estimation pour que je voie de combien ces messieurs ont l'habitude de me voler. » Ce n'était pas une pure satisfaction platonique qu'il recherchait ainsi ; car nous trouvons dans la correspondance (1) l'ordre de punir un manufacturier de Lyon qui avait livré à l'Empereur un objet de mauvaise qualité.

Aucun détail n'échappait à la perspicacité de son esprit ; comme un simple particulier, il s'occupait de faire produire les terres qui environnaient les châteaux de Saint-Cloud et de Rambouillet. Voici ses raisons. « Ce sera à la fois un embellissement et un profit ; car quel plus bel ornement de la campagne que les moissons et les détails de l'agriculture. » Puis, une autre raison, la principale sans doute dans son esprit : « Ce n'est qu'en réunissant tous les moyens de mes domaines que je puis avoir la faculté de les entretenir et d'en tirer le revenu convenable. »

Le génie, on le voit, s'accorde très bien avec l'ordre et l'économie, et ce n'est pas une marque de faiblesse que cette tendance à ne rien dissiper inutilement. Mais, si Napoléon avait la qualité, il n'en avait pas l'abus, et ses sentiments étaient assez élevés pour faire taire le principe quand il jugeait que, dans l'intérêt public, il fallait y porter

atteinte. De là ces embellissements de Paris et des grandes villes; de là aussi ces magnifiques dotations qu'il ne regardait que comme une rémunération généreuse que la France devait à ses défenseurs.

Si des qualités de ce caractère dont certaines parties sont presque au-dessus de l'humanité, nous passons à l'examen de ses défauts, nous allons y trouver encore ce côté excessif qui, dans le bien comme dans le mal, est une des marques de son individualité.

M. Thiers a justement résumé en un seul mot la caractéristique particulière de ces défauts ; il l'appelle l'intempérance morale, mot profond qui contient en lui comme le résumé de tout cet ensemble défectueux.

Qu'est-il besoin de revenir sur cette ambition exagérée que, d'après certains historiens, Lannes lui aurait si cruellement reprochée quelques heures avant sa mort? Nous en avons longuement parlé, sans qu'on puisse, dans nos paroles, relever une seule excuse de ce vice dominant qui devait perdre l'Empereur et, malheureusement, la France avec lui.

Un autre défaut, dont les conséquences politiques ont été moins graves, mais qui diminue singulièrement la valeur morale de l'homme, c'est ce penchant à la dissimulation et à la ruse, qu'on ne saurait excuser en disant que c'était un résultat du côté italien de son caractère. Car, quelle valeur conserverait la responsabilité humaine, si pour innocenter l'individu, il suffisait

de constater ses liens de patrie et de famille. Or, c'est là précisément le propre de la vertu que la victoire sur les tendances mauvaises de la nature pour y substituer l'amour de la vérité et du bien.

Napoléon ne paraît pas avoir suffisamment compris la réforme qu'il avait de ce côté à accomplir sur lui-même. Qu'il ait raconté dans ses mémoires le fait suivant : « Le général Provera avait été pris à Cossaria, le lendemain de Millésimo; il avait fait preuve de peu de talent, ce qui fut la véritable raison qui engagea Napoléon à l'exalter, afin de l'accréditer. Cela lui réussit. Provera fut réemployé et se laissa prendre pour la seconde fois à la Favorite; » on peut dire qu'il n'y a là qu'une ruse de guerre, parfaitement licite et que c'est à l'ennemi à se tenir sur ses gardes, ainsi que Napoléon lui en donne immédiatement la leçon : « Il faut donc tenir pour suspectes les louanges de ses ennemis, à moins qu'elles ne soient données après la cessation des hostilités. »

Passe encore, bien qu'il y ait là une forte absence de tact; passe encore qu'après avoir comblé le Pape de témoignages de respect dans les lettres qu'il lui écrivait, on l'appelle par derrière le vieux renard! — Qu'on cache ses intentions sur l'Espagne, en disant à qui veut l'entendre qu'on va assiéger Gibraltar et que, de là, on se rendra en Afrique (1); cela peut encore s'expliquer.

Mais ce qui ne peut plus s'excuser, c'est de

déclarer coupable une ville qui ne l'est pas et de profiter de cette erreur volontaire pour la menacer d'une ruine complète.

Beaulieu s'était emparé par surprise de la ville de Peschiera ; il avait demandé à la République de Venise de le laisser passer avec cinquante hommes seulement et, au lieu de cela, il s'était établi et fortifié dans la ville : Bonaparte savait parfaitement que les Vénitiens avaient été dupés dans cette circonstance, il écrit même ce mot que « Beaulieu les a trompés lâchement » ; et cependant, quand il a repris Peschiera sur Beaulieu, quand il admet les députés de Venise à son quartier général, lui qui sait que le gouvernement de la République vénitienne n'est pas coupable, il reçoit avec colère les envoyés du sénat, afin, comme il le dit au gouvernement de Paris, de ménager au Directoire un moyen de rupture ou, tout au moins, le droit de demander cinq ou six millions. Aucun procédé, militaire ou diplomatique, n'autorise une pareille ruse qui est un déshonneur pour le caractère qui l'a conçue(1).

Napoléon se laissait facilement emporter par une colère terrible ; il a prétendu que ces éclats de caractère étaient toujours raisonnés de sa part. Il est bien difficile d'affirmer le contraire, lorsqu'un homme comme lui met à nu devant l'observateur ses mobiles et ses pensées secrètes. Mais, ce que l'on peut dire, c'est qu'en tant que résultat voulu, ces colères dépassaient souvent leur but ; elles étaient donc impolitiques ; de plus, elles avaient comme conséquence de rabaisser

l'Empereur plutôt que de l'élever aux yeux de ceux qui en étaient témoins.

Voici comment Napoléon s'exprime sur ses colères calculées : « Quand un de mes ministres ou quelque autre grand personnage avait fait une faute grave, qu'il y avait vraiment lieu à me fâcher, que je devais vraiment me mettre en colère, être furieux, alors, j'avais toujours le soin d'admettre un tiers à cette scène; j'avais pour règle que, quand je me décidais à frapper, le coup devait porter sur beaucoup à la fois. Celui qui le recevait ne m'en voulait ni plus, ni moins, et celui qui en était le témoin, dont il eût fallu voir la figure et l'embarras, allait discrètement transmettre au loin ce qu'il avait vu et entendu. Une terreur salutaire circulait de veine en veine dans le corps social; les choses en marchaient mieux; je punissais mieux et je recueillais infiniment, sans avoir fait beaucoup de mal (1) (A). »

(A) Un jour après une de ces explosions, Napoléon dit à l'abbé de Pradt : « Vous m'avez cru bien en colère ; détrompez-vous : chez moi, la colère n'a jamais dépassé çà, » et il montrait son cou.

Lord Whitworth, dans ses dépêches, a raconté une anecdote qui est non moins curieuse. Lors de la rupture de la paix d'Amiens, Napoléon se trouvait un jour au milieu de la cour consulaire : il causait et badinait de l'air le plus dégagé. « Tout à coup, on vint l'avertir que le cercle était formé. Sa physionomie se transforme, comme celle d'un acteur, par un changement à vue. Son teint parut presque pâlir à sa volonté ; ses traits se contractèrent, » il se leva, marcha précipitamment vers l'ambassadeur anglais et fulmina pendant deux heures devant deux cents personnes.

Quant à l'introduction voulue des tiers au moment de ses colères, en voici un exemple frappant. Lors du divorce, Napoléon fit à Talleyrand une scène qui eut pour témoins Maret et Ségur, qui, tous deux, l'ont racontée depuis. Napoléon reprochait

Une des scènes les plus célèbres dans ce genre fut celle du cabaret de porcelaine de M. de Cobentzel; il faut la lire, racontée par Napoléon lui-même, dans le tome XXIX[e] de ses œuvres (1).

Le lendemain de l'attentat de nivôse, Napoléon en accuse les jacobins, toujours poussés par les métaphysiciens; il fait une sortie terrible contre ce pauvre Truguet qui n'en pouvait mais. Ce qu'il y eut de plus grave, c'est que lorsqu'on apprit que les royalistes étaient les seuls coupables, la déportation qui avait été prononcée contre les jacobins ne fut pas rapportée.

Une autre scène légendaire est celle qui se passa au Conseil d'Etat dans la séance du 5 janvier 1811. Napoléon chassa de la salle le comte Portalis coupable d'avoir connu les menées de l'abbé d'Astros et d'avoir gardé le silence. « Sortez, Monsieur, lui dit l'Empereur. Ne reparaissez jamais ici. J'en suis navré, car j'ai présents la mémoire et les services de votre père. » Et, quand Portalis fut sorti, l'Empereur reprit : « J'espère

au prince sa conduite lors de l'affaire du duc d'Enghien et de la révolution d'Espagne, ses vols, ses sourdes intrigues, pécuniaires et autres, toujours en train. Talleyrand baissa la tête; des lettres sévères lui montrèrent que Napoléon n'avait pas pardonné et cependant, celui-ci, comme s'il eût intérêt à ménager Talleyrand, presque comme s'il eût eu peur de lui, n'osa jamais rompre complètement avec l'ancien ministre des relations extérieures; le 31 janvier 1812, il lui donna un million deux cent quatre-vingt mille francs pour payer le palais de la rue Saint-Florentin. — Les *Mémoires* du célèbre ministre qui sont attendus avec tant d'impatience seraient, dit-on, absolument dénués d'intérêt et ce n'est que pour cela que cette publication, dernière mystification de Talleyrand, serait retardée.

qu'une pareille scène ne se renouvellera jamais; elle m'a fait trop de mal. Je ne suis pas défiant; je pourrais le devenir. Je me suis entouré de tous les partis; j'ai mis auprès de ma personne jusqu'à des émigrés, des soldats de l'armée de Condé, bien qu'on voulût qu'ils m'eussent assassiné. Je dois être juste; ils m'ont été fidèles. Depuis que je suis au gouvernement, voilà le premier individu auprès de moi qui m'ait trahi. » Et, se tournant vers Locré : « Vous écrirez « trahi », entendez-vous (A). »

Le moindre inconvénient de ces fâcheux éclats était de lui faire prononcer des paroles dont il ne tardait pas à regretter la trivialité. Un jour, au Conseil d'État, peu après l'attentat de nivôse, il se tourne vers Cambacérès et lui dit : « Citoyen Cambacérès, si j'avais été tué, il aurait fallu avoir des... et vous n'êtes pas fort sur vos étriers(1). »

Tel fut, avec ses lumières et ses ombres, le caractère de Napoléon. Il n'est pas besoin de faire le portrait physique de l'Empereur : de montrer dans « ses yeux d'acier » les reflets de cette âme dont nous avons cherché à pénétrer les secrets; de rappeler ce sourire dont M. Molé disait qu'il n'en avait jamais vu de plus aimable, ou du moins, de plus distingué et de plus fin; la gra-

(A) (XXXII, p. 353.) Napoléon, à Sainte-Hélène, regretta cette scène. Il se disait qu'il n'aurait pas dû aller jusqu'à chasser Portalis et il ajouta : « Le souverain a toujours tort de parler en colère. Peut-être étais-je excusable dans mon conseil : j'y étais en famille ; ou bien, peut-être encore, cela demeure-t-il un vrai tort de ma part : on a ses défauts, la nature a ses droits. »

vure, la peinture, tous les arts ont popularisé son image qui est tellement répandue sur la surface du monde que des voyageurs l'ont vue jusque dans la hutte des sauvages de l'Amérique!

La seule ligne qui, généralement, n'est pas suffisamment accentuée dans tous ces dessins, c'est l'expression mélancolique si nette sous le Consulat, subsistant au milieu des splendeurs impériales, revenant avec recrudescence, comme on revient avec plaisir aux amours de la jeunesse évanouie, revenant, dis-je, avec les premiers revers et le commencement des désastres pour ne plus abandonner ce noble visage que quand la mort en aura fait la conquête.

Quant à la vie privée de l'Empereur, c'est à peine si, dans les trente-deux volumes qui composent ses œuvres et dans tout ce qui n'a pas été publié par la commission de la *Correspondance*, on peut trouver quelques détails sur ses goûts, sur ses habitudes.

On connaît sa jeunesse besoigneuse ; on sait que le jeune officier d'artillerie n'avait pas toujours le moyen de payer ses places au spectacle et que Talma, Michot, Dugazon se faisaient un plaisir de l'introduire gracieusement au parterre.

Régnier, dans ses *Mémoires*, nous a raconté que Talma avait su régler sa conduite sur les progrès de la fortune de Bonaparte ; Dugazon, qui n'avait pas été aussi discret, avait vu se fermer devant lui les portes des Tuileries (1) ; mais il ne faudrait pas tirer de la bienveillance de Napoléon pour Talma cette conséquence qu'une véri-

table amitié ait régné entre l'Empereur et le tragédien.

On a publié récemment une lettre dans laquelle Bonaparte se plaignait amèrement à son « bon ami Talma » de ce que « la République le laissait mourir de faim ». On ne trouvera pas, disait-il, un petit coin de la Vendée ou ailleurs, pour m'employer. Et il ajoutait mélancoliquement : « Tu es heureux ! ta réputation ne dépend de personne, deux heures passées sur les planches te mettent en présence du public qui dispense la gloire. Ne regrette donc pas ta position : reste sur ton théâtre. Qui sait si je reparaîtrai jamais sur le mien ? » La lettre finissait en demandant à Talma quelques écus que le jeune général s'engageait à rembourser sur le premier royaume qu'il conquerrait avec son épée. Il n'en faut pas plus pour établir la légende que Napoléon empruntait de l'argent à Talma ; mais, si la position précaire de Bonaparte est indubitable à l'époque où le ministre Aubry refusait de l'employer, il est également certain que cette lettre, accueillie sans réserve par de nombreux journaux, est absolument apocryphe. Le style seul le démontre surabondamment ; mais, il y a un détail qui prouve chez le faussaire une ignorance absolue de l'histoire de Bonaparte ; il lui fait demander une place en Vendée, alors que nous savons que jamais Napoléon ne voulut consentir à y aller et que, même, il se mit en révolte contre les règlements militaires, en refusant de s'y rendre malgré l'ordre qu'il en avait reçu. Si nous avons insisté si lon-

guement sur cette lettre, c'est pour montrer avec quel soin il faut se tenir en garde contre les documents dont l'authenticité n'est pas absolument démontrée : la commission, malgré sa compétence spéciale et son respect pour la mémoire de Napoléon, a laissé passer deux ou trois documents manifestement faux. Nous les signalerons en leur temps ; mais c'est dire combien plus encore il faut contrôler tout ce qui n'a pas été publié officiellement; car c'est ainsi que se créent les légendes qui peuvent changer de fond en comble le jugement qui serait porté sur un homme ou sur un fait qui appartiennent à l'histoire !

Ne faut-il pas ranger aussi parmi les légendes qui confinent de bien près à la calomnie, au point qu'on est embarrassé pour les distinguer l'une de l'autre, cette prétendue supercherie politique dont le but aurait été de donner à l'union de Bonaparte et de Joséphine, un enfant qu'on aurait fait accepter à la France comme leur véritable héritier ?

La *Correspondance*, avons-nous dit, contient quelques rares détails sur la vie privée de l'Empereur. C'est ainsi que nous y apprenons qu'il aimait la chasse ; qu'il y était adroit ; que la chaleur lui était particulièrement insupportable ; qu'il laissait à l'empereur Alexandre le plaisir de la danse, parce qu'il trouvait qu'avec ses quarante ans il était trop tard pour lui (1).

Quant à la vie qu'il mène en campagne, il est intéressant de voir ce qu'il en dit : « Ce soir, écrit-il, je suis couché dans un lit, ce qui ne m'é-

tait pas arrivé depuis huit jours. » Il est toujours très matinal : « Je viens de me lever. Il est deux heures du matin. C'est l'usage de la guerre. » Quand il donne l'ordre à Caulaincourt de lui préparer tout son service pour la prochaine campagne, voici ces instructions : « Je désire que la tente soit solide et que ce ne soit pas une tente d'opéra. »

Napoléon exige des autres ce qu'il a l'habitude de faire lui-même. Lisez plutôt ces ordres à ses lieutenants ; à Soult : « Ne vous donnez aucun repos et songez que, soit de jour ou de nuit, il faut que vous m'enleviez ce corps. Le moins que vous puissiez m'envoyer c'est trois ou quatre mille prisonniers. » Et au même maréchal, cinq jours avant la reddition d'Ulm: « Il ne s'agit pas de battre l'ennemi. Il faut qu'il n'en échappe pas un. Faites connaître à vos généraux et chefs de corps que je compte que, dans cette circonstance importante, on n'épargne rien de ce qui peut rendre notre succès complet et absolu ; que cette journée doit être dix fois plus célèbre que celle de Marengo ; que, dans les siècles les plus reculés, la postérité connaîtra en détail ce que chacun aura fait ; qu'il faut que, de cette armée qui, la première a rompu la paix et nous a fait manquer notre plan de guerre maritime, il ne reste pas un seul homme pour en porter la nouvelle à Vienne, et que la cour perfide qu'a corrompue l'or de l'Angleterre ne doit l'apprendre que lorsque nous serons sous ses murailles. »

Ces ordres belliqueux, il sait, du moins, les

colorer d'un spécieux prétexte d'humanité : « Faites des prisonniers tant que vous pourrez. Il faut ôter des moyens à l'ennemi pour arriver à la paix et au repos dont les peuples ont tant besoin. »

Il nous plaît de terminer cette étude du caractère de Napoléon sur cette parole qui serait mille fois plus belle si l'Empereur avait su y conformer toujours sa politique et sa conduite.

§ 2 — *Des sentiments de Napoléon.*

Si les manifestations du caractère viennent ordinairement de l'esprit, c'est au cœur que les sentiments empruntent leur forme et leur portée. Cette étude est aussi intéressante ; car l'homme moral, quel qu'il soit, se compose toujours de ces deux termes : le cœur et l'esprit. Si les qualités de l'esprit engendrent l'admiration et le respect pour le génie, les vertus du cœur font naître la sympathie et l'affection. Démontrer que Napoléon n'était nullement inférieur sous ce rapport, c'est prouver que chez lui le cœur et l'esprit s'harmonisaient de cette façon heureuse qui rend parfois les plus grands génies aussi dignes d'affection que d'admiration.

Il est d'autant plus important d'insister sur ce point que les adversaires de l'Empereur, dans l'impossibilité où ils étaient d'effacer les manifestations superbes de son esprit, se sont attachés surtout à trouver dans son cœur, c'est-à-dire dans ses sentiments, les preuves d'une âme cruelle, insensible à ces grandes qualités sans lesquelles l'homme

est véritablement incomplet et ne peut plus être considéré que comme une manifestation du mal sur la terre.

Jusque dans les plus petits détails du service, on peut relever chez Napoléon la trace d'une âme indulgente, c'est-à-dire dans laquelle la bonté n'a abdiqué aucun de ses droits. A-t-il à se plaindre d'un de ses généraux ou d'un fonctionnaire, c'est avec le plus grand ménagement qu'il le fera. C'est ainsi qu'à propos d'une maladresse de Lebrun, il écrit (1) : « Faites-le lui comprendre de vous-même ou par M. de Marbois, comme l'ayant appris vaguement, par plusieurs personnes. Je désire qu'il ne se doute pas que cela puisse venir de moi, ce qui lui ferait trop de peine. » Et à un de ses généraux (2) : « Le service ne s'est pas fait très bien à Strasbourg. Je ne voulais pas vous écrire pour ne pas vous dire que cela n'allait pas très bien. »

Même délicatesse, qu'il s'agisse des siens ou des parents de ceux qui viennent de mourir au champ d'honneur. Au moment d'un mouvement militaire, il écrit à Cambacérès : « Je désire que l'Impératrice se doute le moins possible de cela pour lui éviter des inquiétudes. » Une autre fois, il dit encore au même correspondant : « Faites comprendre à l'Impératrice que le duc d'Istrie était loin de moi lorsqu'il a été tué. »

Il ordonne expressément que la mort du général Colbert ne soit annoncée à sa femme qu'avec les plus grands ménagements (3). Déjà, au lendemain d'Arcole, quand Muiron, son ami, était tombé à

ses côtés, il avait envoyé à Carnot la lettre destinée à la veuve du jeune héros, avec cette recommandation que la lettre soit, s'il est possible, remise à la veuve « par quelqu'un de ses parents qui puisse la préparer à cette mauvaise nouvelle ».

Sans doute, cette délicatesse doit paraître toute naturelle à ceux qui, de leur côté, en sont susceptibles; mais, c'est une qualité qui n'est pas donnée à tous les hommes et qui est plus rare surtout chez ceux dont la profession ne paraît pas devoir les prédisposer à cette recherche exquise que la bonté naturelle, seule, peut inspirer.

Les traits de générosité matérielle, de réelle bonté morale que nous offre la vie de Napoléon ne sauraient se compter. Les opinions politiques n'étaient pas un obstacle à ses largesses. Il donna à la veuve de Louis-Philippe d'Orléans, — celui que l'histoire appelle Philippe Égalité, — une somme de trente mille francs. Même secours au prince de Conti, à la princesse Auguste de Prusse, à la vieille duchesse de Montmorency qui fut autorisée à venir finir ses jours dans sa patrie. Ceux qui lui ont fait le plus d'opposition trouvent grâce devant lui, dès l'instant qu'ils sont malheureux : ce fut le cas de Carnot qui, en retour d'un vote resté célèbre, ne reçut de l'Empereur, bien avant 1815, que des marques de sa bonté (1).

Ce qui est le plus charmant, ici, ce qui doublait le prix des bienfaits, c'est la façon dont ils étaient accordés. La générosité de Napoléon se déployait non seulement vis-à-vis de ceux qui semblaient y avoir des droits (2), mais il en était de même pour

les indifférents. On connaît cet arrêté qui accordait au guide du Premier Consul, lors du passage du Saint-Bernard, la maison que cet homme désirait (1). On sait qu'il se plaisait à faire distribuer aux paysans de la Pologne des secours qu'il prenait sur sa cassette particulière ; qu'il laissait couper dans ses forêts du bois pour les pauvres ; qu'il accordait sa protection effective à la société de charité maternelle et, qu'à l'occasion de son mariage avec Marie-Louise, il ouvrait sa bourse aux indigents avec une générosité incomparable (2).

En dehors des secours pécuniaires qu'il procure à tous ceux qui lui sont signalés, ce sont des encouragements, des marques de bonté qu'il prodigue à ceux-là même dont il a le plus à se plaindre. L'incapacité de Jourdan le faisait trembler. Il est obligé de lui retirer le commandement de l'armée d'Italie ; il faut voir les ménagements qu'il emploie. On dirait qu'il cherche à s'excuser et qu'il le fait dans des termes presque caressants. Pour Augereau, déjà usé par l'âge, c'est un mot charmant, qui doit lui redonner pendant quelques jours une illusion factice et le souvenir de la jeunesse envolée (3). Pour Lannes, qui s'était cru oublié, c'est une douce parole qui lui rendra le courage et la tranquillité (4). S'il se montre plein de délicatesse vis-à-vis d'un ministre malade et qui n'était plus à la hauteur de ses fonctions (5), il n'oubliera pas non plus de consoler Lacuée de la sévérité qu'il a montrée dans la dernière lettre qu'il lui écrivait (6).

Quand il n'a rien à pardonner, son cœur est encore plus à l'aise ; il y a moins d'effort peut-être,

la délicatesse n'en est pas moins grande. Ségur vient d'être blessé : Napoleon en fait prévenir, tout de suite, le vieux père, en recommandant bien qu'on lui dise que la blessure est sans gravité.

Pour ses alliés, même procédé de gracieuseté et d'amabilité : « Le maréchal Bernadotte, écrit-il, a dû entrer aujourd'hui à Munich. J'ai fait la galanterie à l'Électeur de faire entrer le premier son corps de Bavarois. »

Là où la délicatesse touche chez lui à une réelle élévation, où elle montre aussi une connaissance approfondie des passions humaines, c'est dans la circonstance suivante qui nous est révélée par une lettre que le maréchal Davoût écrivait à sa femme, le 11 novembre 1810 (1) : « L'Empereur me fait don de six cent mille francs. Je dois te recommander de ne parler de ces nouveaux bienfaits de notre Empereur à qui que ce soit : c'est la condition qu'il y met. En me comblant de ses bienfaits, il veut qu'on les ignore. Que personne donc, même dans ton entourage, ne le sache. » Dans cette précaution de l'Empereur, ne lit-on pas ce double désir : ne pas faire de peine aux autres maréchaux ; éviter à Davoût les jalousies qu'une semblable faveur aurait pu faire naître contre lui.

La clémence, cette forme élevée de la bonté, trouvait dans son cœur un écho sympathique ; il aurait aimé à l'exercer vis-à-vis du duc d'Enghien ; et ce ne fut que lorsque les événements en eurent décidé autrement qu'il se renferma dans son rôle de justicier inflexible.

Le 11 juin 1804, il écrivait au grand juge, à

propos de la grâce qu'il venait d'accorder à Polignac : « Nous nous sommes d'ailleurs souvenu que nous avions été liés avec ce jeune homme au collège, dans les premiers jours de l'enfance, et il n'est pas étonnant qu'il l'ait oublié dans l'attentat inouï où il s'est laissé égarer, puisqu'il a oublié les devoirs qui, dans toute circonstance, doivent être présents à tout Français envers sa patrie. » Ainsi donc Napoléon oubliait les forfaits de ses assassins, pour ne se souvenir que d'une amitié très lointaine et très hypothétique. Il allait jusqu'à fournir des excuses à son adversaire pour la conduite qu'il avait tenue vis-à-vis de lui personnellement, trouvant que cela n'était rien après les crimes d'émigration et de lèse-patrie.

Il n'est pas besoin de rappeler la magnanimité de Napoléon vis-à-vis des prisonniers russes ou prussiens (1); s'il oubliait les lois de la guerre, c'était par bonté sans doute, mais beaucoup aussi par politique, et à ce titre, l'étude de sa conduite ne doit pas être envisagée ici.

Combien différent fut son procédé dans l'affaire du prince de Hatzfeld; ici, la politique ordonnait de sévir. Ce fut la bonté seule, la clémence proprement dite, qui donna la solution. Napoléon s'en est expliqué dans une lettre qu'il écrivait à Joséphine à ce sujet ; et le 28 octobre 1806, il expliquait la position dans une lettre à la princesse Ferdinand de Prusse : « Toutefois, je lui ai même évité les désagréments d'un jugement et lui ai remis sa peine et la pièce de conviction. Il est vrai que la douceur et la peine profonde de

M^me^ de Hatzfeld m'ont forcé à ce que j'ai fait. » La vue d'une femme affligée suffisant pour dicter à Napoléon une conduite généreuse, ce n'est pas là le signe d'une âme inflexible et cruelle!

Napoléon s'est plu à rappeler dans ses *Mémoires* la générosité qu'il avait montrée dans une autre circonstance, en 1815 : « L'histoire remarquera avec admiration la générosité du vainqueur. » Le baron de Vitrolles, le duc d'Angoulême, dont la sentence était prononcée par la loi du talion, furent l'un et l'autre sauvés par sa clémence : « Je veux, dit Napoléon, pouvoir me vanter d'avoir reconquis mon trône sans qu'aucune goutte de sang ait été versée ni sur le champ de bataille, ni sur l'échafaud (1). »

Dans la position particulière qu'il occupa, soit comme général, commandant des armées immenses, soit comme chef d'un grand empire, Napoléon se montra toujours rempli d'humanité; la chose peut paraître paradoxale, et cependant rien ne sera plus facile que d'en fournir la preuve.

Ce n'est pas dans cette boutade qu'il laissait échapper au Conseil d'Etat : « Un sentiment d'humanité est toujours puissant sur l'imagination, » qu'il faut chercher le mobile, qui ne serait plus qu'égoïste, de sa conduite. C'est dans ses actes eux-mêmes, dans ses paroles prononcées au moment même de l'action, que l'on trouve sa règle invariable.

Elle est admirablement résumée dans ces paroles qu'il prononçait au Corps Législatif, au mois de pluviôse de l'an XIII : « Je veux que le règne

des idées philosophiques et généreuses soit le caractère du siècle. C'est à moi à qui de tels sentiments ne peuvent être imputés à faiblesse, c'est au peuple le plus doux, le plus éclairé, le plus humain de rappeler aux nations civilisées de l'Europe qu'elles ne forment qu'une même famille et que les efforts qu'elles emploient dans leurs dissensions civiles sont des atteintes à la prospérité commune. »

Vaine chimère ! Le siècle finit sans que l'ère des apaisements soit ouverte et, il ne dépend plus aujourd'hui de la France de jouer le beau rôle que le grand Empereur lui traçait au début de ce siècle !

L'histoire pourra dire, bien qu'il s'en soit défendu à Sainte-Hélène, que Napoléon aimait trop la guerre (A), et cependant jamais les idées pacifiques n'ont trouvé un meilleur défenseur. Qu'on relise cette lettre du 31 mars 1797, que le général Bonaparte écrivait à un émule qu'il regardait comme digne de lui, qu'il tenait en particulière et très haute estime, à l'archiduc Charles : « Les braves militaires font la guerre et désirent la paix. Avons-nous assez tué de monde et commis assez de maux à la triste humanité ! Elle réclame de tous côtés !... Cette sixième campagne s'annonce par des présages sinistres : quelle qu'en soit l'issue, nous tuerons de part et d'autre quelques milliers d'hommes de plus, et il faudra bien que l'on

(A) L'Angleterre l'aimait-elle moins que lui ? Sauf en Espagne et en Russie, Napoléon n'a jamais été l'agresseur.

finisse par s'entendre puisque tout a un terme, même les passions haineuses... Quant à moi, Monsieur le général en chef, si l'ouverture que j'ai l'honneur de vous faire peut sauver la vie à un seul homme, je m'estimerai plus fier de la couronne civique que je pourrais avoir méritée, que de la triste gloire qui peut revenir des succès militaires. »

Ces belles et nobles paroles ne sont pas isolées. Nous connaissons déjà la lettre que Napoléon écrivait le 26 décembre 1799 au roi d'Angleterre, après sa nomination comme Premier Consul. Il s'exprimera ainsi toutes les fois que la guerre lui en fournira l'occasion ; avant la lutte, il prévient son adversaire des maux qui vont s'accumuler sur les deux nations belligérantes ; après la guerre, il déplore les provinces ruinées, le sang répandu, les désastreuses conséquences des batailles.

Le 16 juin 1800, « sur le champ de bataille de Marengo, au milieu des souffrances et environné de quinze cents cadavres, » Bonaparte écrit à l'empereur d'Autriche : « Donnons le repos et la tranquillité à la génération actuelle. Si les générations futures sont assez folles pour se battre, eh bien ! elles apprendront après quelques années de guerre à devenir sages et à vivre en paix. Je me suis contenté d'une suspension d'armes, ayant l'espoir que ce serait un premier pas vers le repos du monde, objet qui me tient d'autant plus à cœur qu'élevé et nourri par la guerre, on pourrait me soupçonner d'être plus accoutumé aux maux qu'elle entraîne. »

Avec quel soin Napoléon se défend d'aimer la guerre, d'y pousser ses adversaires; et qu'on n'oublie pas que nous sommes au lendemain de Marengo.

L'enivrement de la victoire a bien vite fait place à des pensées plus généreuses et plus élevées.

Si Napoléon propose, demande la paix, c'est qu'elle est nécessaire à l'accomplissement de ses projets; au bonheur et à la fortune de la France. Il la veut sincèrement; si ses adversaires persistent à rechercher la lutte, alors il signale leur conduite à l'histoire et à la postérité. La nouvelle coalition le force à quitter Boulogne, à se porter sur le Rhin; il le fera parce que l'honneur et la sûreté de la France l'exigent, mais, auparavant, il écrira à l'Électeur de Bavière, pour bien déterminer toutes les responsabilités (1): « Mon cœur saigne de douleur en pensant aux maux qui seront la suite de ces nouvelles circonstances. Mais Dieu sait que je suis innocent: j'ai deux fois sauvé l'Allemagne, deux fois rassis l'Autriche sur son trône ébranlé. Elle profite du temps où mes opérations maritimes sont commencées, où mes troupes sont campées au bord de l'Océan, pour faire marcher ses troupes vers la Suisse, où je n'ai pas un homme et menacer toutes mes frontières. »

Ce soin de montrer combien il est innocent de la nouvelle prise d'armes qui va avoir lieu en Europe le préoccupe beaucoup, car, quelques jours après, il fait à la diète de Ratisbonne la communication suivante : « Si les armées se rencontrent et si la guerre éclate, le sang qui coulera accusera la

cour de Vienne et amènera enfin le jour d'une vengeance éclatante qui mettra pour jamais l'Allemagne à l'abri de ces violences inouies et de semblables attentats. »

Ce qu'il dit à l'Allemagne, il l'avait dit, dès le 2 janvier 1805, au roi d'Angleterre : « Quelle triste perspective de faire battre les peuples pour qu'ils se battent ! Le monde est assez grand pour que nos deux nations puissent y vivre et la raison a assez de puissance pour qu'on trouve les moyens de tout concilier, si, de part et d'autre, on en a la volonté (1). »

Dans cette lutte qui durera vingt ans, Napoléon, Consul ou Empereur, sentant bien que c'est toujours l'Angleterre qui fomente les coalitions contre la France et que, sans le cabinet de Londres, l'Europe aurait joui de la paix, Napoléon ne se lasse pas d'offrir, de demander la paix, ses arguments sont toujours les mêmes. L'insistance avec laquelle il les produit montre son désir réel d'arriver à un arrangement ; le 17 avril 1812, nous trouvons encore sous sa plume ces paroles qu'il adresse à l'Angleterre : « L'Empereur se détermine par la seule considération des intérêts de l'humanité et du repos des peuples ; et si cette quatrième tentative doit être sans succès, comme celles qui l'ont précédée, la France aura du moins la consolation de penser que le sang qui pourrait couler encore retombera tout entier sur l'Angleterre. »

Mais, que faire avec un adversaire qui ne veut pas entendre la voix de la raison et qui trouve un

encouragement dans l'or de son commerce et dans la complicité morale de l'Europe?

Ce qu'il a dit à l'Allemagne en 1805, ce qu'il n'a cessé pendant quinze ans de répéter à l'Angleterre, il le dira aussi à la Prusse. Voici comment, avant le début des opérations, il qualifie la campagne qui va s'ouvrir : « Je regarde cette guerre comme un grand sacrilège puisqu'elle n'est propre qu'à faire triompher et sourire nos ennemis. » C'est au roi de Prusse qu'il écrivait ces lignes : comme il n'avait pu le convertir à ses idées, il revient à la charge deux jours avant Iéna : « Je ne prise point une victoire qui sera achetée par la vie de bon nombre de mes enfants. Si j'étais à mon début dans la carrière militaire et si je pouvais craindre les hasards des combats, ce langage serait tout à fait déplacé. Sire, Votre Majesté sera vaincue. La guerre actuelle est une guerre impolitique. »

Il faut lire toute la fin de cette lettre si sage, si modérée, dont les conseils, s'ils eussent été écoutés, pouvaient changer la face de l'Europe pendant tout le siècle qui devait suivre la bataille d'Iéna.

Mais en dehors de ces paroles, en quelque sorte officielles, qui reflètent cependant les véritables aspirations de l'Empereur, nous avons ses communications intimes à ses ministres, à sa femme ; nous allons y retrouver dans le fond même de son cœur, les mêmes idées sur les conséquences criminelles de la continuation des luttes guerrières. A la veille d'Austerlitz, il écrit à Talleyrand : « Il y aura probablement demain une bataille fort sérieuse avec les Russes ; j'ai beaucoup fait pour l'éviter,

c'est du sang répandu inutilement... Donnez des nouvelles à Maret; écrivez-en à Paris; » et il ajoute avec cette délicatesse que nous avons déjà signalée: « Ne parlez pas de la bataille, car ce serait trop inquiéter ma femme. »

C'est à Fouché qu'il écrira quelques jours avant Iéna: « Les fatigues et les périls ne sont rien pour moi. Je regretterais la perte de mes soldats si l'injustice de la guerre que je suis obligé de soutenir ne faisait retomber tous les maux que l'humanité va encore éprouver sur les rois faibles qui se laissent conduire par tant de brouillons vendus. »

Et le 14 février 1807, le lendemain d'Eylau, il écrit à Joséphine cette lettre mélancolique où l'assurance du succès remporté n'est pas suffisante pour lui faire oublier les grandes pertes de son armée: « La victoire m'est restée, dit-il, mais j'ai perdu bien du monde. La perte de l'ennemi qui est plus considérable encore ne me console pas. » Deux jours après, il écrit encore à l'Impératrice: « Ce pays est couvert de morts et de blessés, ce n'est pas la belle partie de la guerre; l'on souffre et l'âme est oppressée de voir tant de victimes. »

Ce spectacle lui avait fait une impression profonde et durable; il y pensait encore, le 26 février, quand il écrivait au roi de Prusse: « J'aurais horreur de moi d'être la cause de l'effusion de tant de sang; mais, si l'Angleterre croit cette effusion de sang utile à ses projets et à son monopole, qu'y puis-je? »

Sont-ce là les paroles d'une âme cruelle qui ne désire que la continuation de la guerre, qui aime

à repaître ses yeux de la vue des morts et des blessés?

Au souvenir des malheurs d'un général espagnol et de sa fille, Napoléon ne laissait-il pas échapper ce cri d'un cœur sensible: « Qu'ils sont coupables ceux qui exposent tant de citoyens paisibles, tant d'infortunés habitants d'une grande capitale à tant de malheurs (1)! »

Le voilà celui qu'on a dépeint sous des couleurs si terribles et si fausses, nous pouvons le dire à présent. Pourquoi ses adversaires n'ont-ils pas produit au procès toutes les pièces que nous venons de donner? Pourquoi n'ont-ils pas dit sa préoccupation constante du sort des blessés, même avant la bataille (2)? Pourquoi n'avoir pas reproduit ces paroles aux représentants de la ville de Brescia, le 12 août 1796: « Les malades qui sont dans les hôpitaux de Brescia manquent de tout. Il faut que, dans la journée, vous leur procuriez tous les secours possibles; la nécessité, l'humanité et la religion l'ordonnent. » Encore faut-il savoir que dans ces hôpitaux il y avait au moins autant de blessés autrichiens que de blessés français. N'est-ce pas là l'humanité largement et noblement entendue, celle qui, après la lutte loyale, ne connaît plus la nationalité des belligérants et se porte indifféremment partout où il y a une douleur à calmer, une consolation à distribuer.

Ce n'est pas à dire que dans le cœur de Napoléon, il n'ait pas fait une place spéciale aux défenseurs de la France, à ceux qu'il appelait *ses enfants*. Qui pourrait lui en faire un crime? Qui

trouverait à redire à ces paroles: « Il est horrible de penser que nos frères d'armes, tourmentés par la maladie le sont encore par le besoin » (1).

Les morts et les blessés ne sont pas les seuls résultats désastreux des luttes armées: il y a les exécutions nécessaires, l'indiscipline, le pillage. Là encore Napoléon se montrera profondément affecté de tous les désordres, de toutes les conséquences de la guerre.

Quand il faudra frapper, il n'hésitera pas à le faire; il sait que la fermeté est le soutien nécessaire des armées en pays ennemi. Il n'en déplorera pas moins la sévérité qu'il est obligé de montrer.

Lors de l'expédition contre Rome, qui devait être terminée par le traité de Tolentino, la ville de Faenza, placée sur les derrières de l'armée française, s'était révoltée contre nos troupes. Napoléon écrit au Directoire, le 3 février 1797: « Les lois de la guerre m'autorisaient à mettre cette ville au pillage; mais comment se résoudre à punir aussi sévèrement toute une ville pour le crime de quelques prêtres? » Et plus loin: « Il est déplorable de penser que cet aveuglement coûte le sang des pauvres peuples, innocents instruments et, de tous temps, victimes des théologiens, » et des révolutionnaires, aurait-il pu ajouter aussi, car nous verrons que telle était bien son opinion sur le compte de ceux qui profitent du désordre pour chercher à asseoir d'une façon durable leur pouvoir aussi anarchique qu'éphémère.

Si ce sont ses propres soldats qui se livrent au pillage, il n'aura pas de repos qu'il n'ait rétabli

dans les rangs l'ordre et la discipline. C'est sa première préoccupation en prenant le commandement de l'armée. Témoin cet ordre du 22 avril 1796 : « Le général en chef voit avec horreur le pillage affreux auquel se livrent les hommes pervers qui n'arrivent à leur corps qu'après la bataille pour se livrer aux excès les plus déshonorants pour l'armée et le nom français. »

Mais, pour exiger du soldat l'ordre et la discipline, il faut qu'il ne manque de rien; quand le soldat est habitué à ce qu'on prenne soin de lui, il s'attache à ses chefs, et il continue à lutter avec enthousiasme et dévouement, alors même qu'il ne sera plus possible de lui procurer la satisfaction de tous ses besoins.

En Russie, les vieux soldats conservèrent une apparence de discipline ; tandis que, parmi les jeunes recrues, tous ceux qui ne périssaient pas se laissaient aller à la désertion et au pillage.

Aussi voyons-nous, dès le commencement de la campagne d'Italie, Bonaparte se plaindre amèrement au Directoire du dénuement de l'armée. Le 24 avril 1796, il écrit : « Le soldat, sans pain, se porte à des excès qui font rougir d'être homme... Je ramènerai l'ordre ou je cesserai de commander à ces brigands. » Et cependant ces soldats « dénués de tout », comme il disait dans sa proclamation du 26 avril, trouvent, jusqu'à un certain point, grâce devant ses yeux. C'est ainsi qu'à cette même date du 26 avril, il écrit au Directoire: « Le pillage est moins fort. Cette première soif d'une armée manquant de tout s'étanche. Les

malheureux sont excusables; après avoir soupiré trois ans du sommet des Alpes, ils arrivent à la terre promise et ils en veulent goûter. » Puis il revient quelques lignes plus bas sur son horreur invincible du pillage : « Cela me coûte infiniment de peine, dit-il, et me fait passer de très mauvais moments : il a été commis des horreursqui me font frémir. »

Si l'indiscipline du soldat trouve une certaine excuse dans son dénuement, c'est alors le chef qui en devient responsable ; il doit procurer à ses hommes au moins le nécessaire. Bonaparte s'y applique, pour sa part, avec courage et, grâce à ses qualités d'organisateur, il arrive bientôt au résultat qu'il désire.

En dehors du pillage, il est d'autres causes d'indiscipline. La moralité de Napoléon ne devait pas les supporter, parce qu'elles sont aussi bien une honte pour l'humanité qu'une plaie terrible pour les pays conquis.

Napoléon résumait ainsi la situation qu'il avait reçue : « La misère de l'armée y a autorisé l'indiscipline, et sans discipline point de victoire (1). »

Pour arrêter le pillage, nous avons vu ce qu'il avait fait; dans un autre ordre d'idées, voici ce qu'il prescrivait le 11 mai 1796 : « Il est expressément défendu à tout officier, de quelque grade qu'il soit, d'avoir des femmes avec lui. » Un an après, le mal n'était pas encore enrayé, puisque, à la date du 7 avril 1797, nous trouvons cet ordre à l'armée : « Les femmes seront arrêtées par les soins des chefs de bataillons, barbouillées de noir

et exposées pendant deux heures sur la place publique. Le général en chef est instruit que les désordres qui se commettent sont excités par ces femmes abominables qui engagent les soldats au pillage. »

Ces mesures ne rappellent-elles pas la parole qui faisait sourire quand Bonaparte enfant renvoyait la concierge de Brienne qui cherchait à vendre aux jeunes élèves des gâteaux et des friandises?

Sous le Consulat et pendant les premières campagnes de l'Empire, Napoléon n'eut plus à relever aucun acte d'indiscipline ou de pillage dans ses nombreuses armées : sa sévérité bien connue, son exemple d'incorruptibilité, dans toutes les circonstances, avaient produit leur résultat.

Il faut passer à la fin de 1812, au milieu des horreurs de la défaite, pour retrouver, dans la bouche de Napoléon, ce cri d'angoisse qui devait lui rappeler les premiers jours de son commandement: « Des vivres, des vivres, des vivres! sans cela, il n'y a pas d'horreurs auxquelles cette masse indisciplinée ne se porte contre cette ville (1). »

On peut donc dire de Napoléon qu'il a considéré toutes les horreurs de la guerre, et que s'il l'a fait avec sang-froid, ce n'a jamais été avec indifférence mais, au contraire, avec le désir formel de toujours en atténuer les maux dans la limite de ses moyens.

Le 6 mai 1802, dans ce trop court instant où la France jouissait de la paix sur toutes ses frontières, Napoléon exprimait merveilleusement ce qui faisait le fond de son opinion sur cette question:

« Bien des années s'écouleront pour nous, désormais, sans victoires, sans triomphes, sans ces négociations éclatantes qui font les destinées des États. » On sent, dans ces paroles, une nuance de regret à peine dissimulée; mais, il ajoutait aussitôt ce correctif: « Mais d'autres succès doivent marquer l'existence des nations. »

Ainsi donc le goût personnel, et cela s'explique car la gloire est enivrante, l'attirait vers la guerre et ses triomphes; la raison, au contraire, lui dictait un autre langage, d'autres sentiments.

S'il eût été secondé par l'Angleterre, la raison l'aurait emporté; il semble, au contraire, que cette puissance, profitant de ses dispositions et de son goût naturel, ait pris à tâche de toujours le relancer dans ces péripéties et dans ces luttes, où la raison finirait par sombrer; où, de la défensive, l'Empereur passerait à l'attaque, et où il entraînerait après lui, dans l'abîme, la nation qui avait remis ses destinées entre ses mains!

Ce n'est pas seulement quand il s'agissait de la guerre et de ses terribles conséquences que l'humanité trouvait un écho dans son cœur. La situation des malades et des indigents tenait une grande place dans ses pensées; nous verrons comment il organisa, par voie administrative, les établissements d'enfants assistés. Contentons-nous de le suivre ici dans le domaine des idées humanitaires qu'il est du devoir du gouvernement de faire passer dans la réalité.

C'est dès le début de sa carrière que cette préoccupation vient s'emparer de son esprit. Le 2 juil-

let 1796, il écrivait au Directoire : « J'ai vu à Florence la célèbre Vénus qui manque à notre muséum et une collection d'anatomie en cire qu'il ne serait pas indifférent d'avoir. Le célèbre Fontana, qui dirige le cabinet, se chargerait de nous en faire une copie, si nous le lui demandions. Cela coûterait peu de chose et serait d'un grand secours pour cette partie si essentielle à l'humanité. »

C'est dans le même esprit de philanthropie qu'il envisage la mort de Bichat qui, dit-il, « eût agrandi le domaine de cette science si importante et si chère à l'humanité, si l'impitoyable mort ne l'eût frappé à vingt-huit ans (1). »

A la suite de la mort du petit Napoléon, fils de Louis et de la reine Hortense, il créait un prix de douze mille francs pour récompenser le meilleur mémoire sur le croup et la manière de le traiter (2).

Quant aux déshérités de la fortune, le respect de leur dignité individuelle tenait, dans son esprit, autant de place que le désir d'assurer leur sort matériel.

C'est Napoléon qui eut la première idée des fourneaux économiques, auxquels il donnait le nom de soupes à la Rumford : « Il faudrait introduire à Paris l'usage de les vendre, ce qui devrait être absolument séparé de la distribution gratuite. D'ailleurs, l'ouvrier qui a un peu d'aisance peut rougir d'aller à la charité, tandis qu'il peut trouver commode, surtout pour ses enfants, d'en acheter à bon marché... On peut se vanter aujourd'hui qu'aucun habitant de la capitale ne souffre de la faim (3). »

Mais la vertu dominante de Napoléon, celle que ses adversaires les plus acharnés (1) ont été obligés de reconnaître, c'est la mémoire du cœur, la reconnaissance.

Les preuves s'en trouvent à toutes les lignes de ce beau testament, qui n'est qu'un écho affaibli de tous les souvenirs affectueux que Napoléon avait su graver dans son cœur.

Depuis sa nourrice, dont pendant son règne il avait assuré le sort, jusqu'aux enfants du brave Girard, qui avait été blessé mortellement à Ligny, partout on retrouve la trace de ce sublime sentiment qui est d'autant plus admirable qu'il est plus rare.

Ses maîtres de Brienne ne seront pas oubliés au jour de sa puissance. Consul, il faisait une pension de mille francs à l'ancien aumônier et il lui écrivait une lettre qui contraste singulièrement avec les paroles qu'il prononça au Conseil d'Etat sur le souvenir qu'avait laissé dans son esprit l'éducation monacale : « Je n'ai point oublié, lui dit-il, que c'est à votre vertueux exemple et à vos sages leçons que je dois la haute fortune à laquelle je suis arrivé. Sans la religion, il n'est point de bonheur, point d'avenir possible. Je me recommande à vos prières (2). »

Quant à Dupuis, l'ancien principal, il fut appelé comme bibliothécaire particulier de Napoléon à la Malmaison et, quand Napoléon apprit son décès, il écrivit à Joséphine : « Parle-moi de la mort de ce pauvre Dupuis ; fais dire à son frère que je veux lui faire du bien (3). »

Le Père Patrault, professeur de mathématiques,

appelé en Italie lors de la première campagne, montra, dit le *Mémorial*, à Montenotte, à Millésimo et à Dégo, la poltronnerie d'un enfant : « Il était plus propre à calculer la courbe des projectiles qu'à en braver les effets. » Nommé administrateur des domaines à Milan, puis, ruiné par sa faute, le Père Patrault sollicita de nouvelles faveurs : le Premier Consul se borna à lui accorder une modeste pension.

Les Pères Berton et Bouquet, employés dans l'université impériale, reçurent aussi des témoignages du souvenir de l'Empereur; personne ne fut oublié, ni le professeur d'écriture, qui touchait une pension de douze cents francs, accordée d'une façon si originale; ni le concierge Hauté et sa femme, si malmenée autrefois : ces deux braves gens furent placés à la Malmaison.

Le comte de Marbeuf, gouverneur de la Corse, avait été le premier protecteur de Napoléon. En 1805, son fils fut nommé officier au 25e régiment de dragons : l'Empereur lui accorda une pension de six mille francs et un don de douze mille francs pour son équipement. Il accompagnait ces générosités d'une lettre dans laquelle il lui rappelait « le bon souvenir qu'il avait conservé des services reçus de son père dont la mémoire lui était chère (1) ».

Les moindres faits restent inscrits dans son cœur; il en témoignait parfois sa gratitude, avec une élévation de pensées qui lui était toute personnelle. C'est ainsi qu'il donnait à des rues de Paris, pour conserver le souvenir des braves,

les noms des généraux et des soldats qui avaient été tués sur le champ de bataille.

Une fois, il manifesta sa reconnaissance pour ses compagnons d'armes d'une façon bien touchante. Trois jours après Waterloo, alors que sa pensée aurait pu être bien loin, il fit écrire par Davoût au général Girard qui venait d'être blessé à mort : « L'Empereur, Général, à été satisfait de votre conduite à la bataille de Ligny, sous Fleurus; Sa Majesté estime que si chacun avait fait son devoir comme vous, nous n'aurions éprouvé aucun revers. Au milieu des préocupations les plus tristes et les plus importantes, l'Empereur a songé à reconnaître votre dévouement et vous a nommé duc de Ligny. » Girard mourut le 23 juin. Napoléon n'attendait plus rien de ce mourant; et cependant, il n'hésita pas à adoucir ses derniers moments. Le dernier duc créé par l'Empereur vaincu est un mourant; comme si la Providence avait voulu que cette dernière création ne survécût pas au pouvoir de celui qui la faisait!

Chose bien rare, c'est surtout dans la mauvaise fortune que l'Empereur se montrait le plus reconnaissant : cela suffit bien pour démontrer qu'il ne mettait aucun égoïsme dans les manifestations de sa gratitude. Chez lui aucune arrière-pensée. Sa délicatesse de cœur ne s'inquiétait que d'une chose, c'est qu'il n'aurait pas le moyen de manifester sa reconnaissance d'une façon aussi effective qu'il l'aurait désiré; que de fois ne l'a-t-il pas répété à ses compagnons d'exil! Et faut-il voir ailleurs que dans ce sentiment le

soin qu'il prenait dans son testament d'assurer, à côté des témoignages de sa gratitude, les moyens matériels de les acquitter.

Les deux dernières lettres qu'il écrivit avant de quitter la France, en 1814, sont adressées, la première à Corvisart; pour le remercier « de sa bonne conduite dans ces temps où tant d'autres se sont mal conduits » ; la seconde à M. Aume, pour lui dire combien il avait été touché de ses bons procédés vis-à-vis de Pauline : « Vos attentions dans un moment de crise pour celui qui a voulu faire de la France le premier pays du monde, mais qui n'y a pas réussi, sont autant de titres qui vous donnent droit à ma reconnaissance. » C'est donc avec raison que l'on peut dire que cette vertu fut la qualité maîtresse de Napoléon (A); alors que son esprit et son caractère subissent parfois des éclipses momentanées, il n'en est pas de même de son cœur qui garde toujours la trace d'une douceur indulgente, d'une bonté infinie et d'une reconnaissance à toute épreuve.

C'est là, certes, la marque d'une âme élevée, chez laquelle les sentiments les plus nobles ne sauraient étonner; cette élévation se manifeste dans mille circonstances. Qu'il s'agisse de son enthousiasme ou de sa générosité; de son respect pour les vaincus, comme de sa sympathie pour les natures droites et honnêtes ; de son patriotisme ou de son

(A) Dans une lettre à Joséphine (XIV, p. 124) Napoléon lui dit: « Quant à moi, je méprise l'ingratitude comme le plus grand défaut du cœur. »

amour pour les gloires passées; qu'il aime sa famille, ses amis ou ses soldats; qu'il cherche à consoler les victimes de la guerre ou qu'il sonde les problèmes les plus ardus de la science sociale; partout, c'est la même grandeur, la même noblesse de sentiments, fruits d'une âme que l'immensité du pouvoir a été impuissante à corrompre et à détruire.

Cette élévation de sentiments, où irait-on mieux la chercher que dans ce soin constant de confondre la gloire et la fortune de la France avec sa gloire et sa fortune personnelle.

« La meilleure manière de me louer, disait-il le 12 janvier 1806, est de faire des choses qui inspirent des sentiments héroïques, à la nation, à la jeunesse, à l'armée. » Revenant sur cette idée sous une autre forme, il disait à Saint-Cloud, le 15 août 1811, qu'il ne voudrait pas de feux d'artifices ; mais que l'époque d'un événement heureux, la célébration d'une fête mémorable devrait être marquée par l'érection d'un monument qui en conserverait la date. Et encore à Sainte-Hélène, il disait : « J'achetais des diamants à la couronne, je réparais les palais du souverain, je les encombrais de mobilier, et je me surprenais parfois à trouver que les dépenses de Joséphine, dans ses serres ou sa galerie, étaient un véritable tort pour *mon* jardin des Plantes ou *mon* musée de Paris.

Cette élévation se traduisait encore dans la plupart de ses actes, les plus importants comme les plus minimes. Dans les honneurs mortuaires qu'il faisait rendre à Washington (1), comme dans les

considérants du décret qui rappelait Mme de Gesvres de l'exil, en lui accordant une pension, parce qu'elle descendait de du Guesclin, « de glorieuse mémoire ». Une bonne action faite vis-à-vis de ses ennemis, il la faisait récompenser (1), de même qu'il exigeait toujours qu'on eut pour les vieillards le plus grand respect (2).

Lui, si économe et si rangé, il trouvait que la dignité devait toujours présider au règlement des affaires d'argent: « Chez les hommes bien nés, disait-il, des affaires d'argent ne méritent jamais qu'on se porte à cet excès. » Combien il se montrait plus difficile encore pour la délicatesse que l'on doit apporter dans ces rapports lorsque les choses se passent en famille (3).

Le 11 juin 1815, — qu'on remarque bien cette date, — il accorde une pension à la veuve d'Aubry, celui qui l'avait, en 1795, mis en réforme et qui avait failli briser sa carrière.

Son indulgence, cependant, n'allait jamais jusqu'à lui faire oublier le soin de sa propre dignité; comme Lucien, ambassadeur à Madrid, lui demandait son portrait que Godoï avait manifesté le désir d'avoir, Napoléon lui répond: « Je n'enverrai jamais mon portrait à un homme qui tient son prédécesseur au cachot et qui emploie les moyens de l'inquisition. Je puis m'en servir, mais je ne lui dois que du mépris (4). » C'est le même sentiment qu'il pratiquait à l'égard de la police; à propos de Lagarde, il écrivait: « C'est un homme qui a joué beaucoup de rôles ; enfin un homme de police. Tenez-vous à distance de lui et ne communiquez

avec lui que par Méjean. Tenez-vous-en à ce que je vous dis et non à votre cœur de vingt ans. Depuis quatre ans, je l'ai beaucoup employé en police et je ne l'ai jamais vu. Gardez-vous de laisser pénétrer votre opinion; il faut, au contraire, qu'il croie que vous faites cas de lui (1). »

Dans un domaine moins élevé et à un autre point de vue, nous trouvons une décision qui ne lui fait pas moins d'honneur: « Il ne faut pas, dit-il, donner du pain de munition aux chiens de chasse; il sera fait exprès du pain de son. Je ne fais pas cela par économie, mais pour la décence. »

Napoléon qui disait quelquefois que l'enthousiasme des autres se refroidissait, cherchait par tous les moyens à le provoquer chez ses serviteurs; il voulait aussi l'inspirer à la postérité. Cette idée que son martyre aurait sur l'imagination des peuples une puissance incalculable, l'aidait à passer les heures douloureuses de l'exil; elle lui faisait percevoir nettement la légende qui allait se former autour de son nom et qui le présenterait à l'histoire sous une figure où toutes les faiblesses humaines auraient presque disparu.

Cet enthousiasme, il s'en sert comme un auteur se sert de ses moyens pour inspirer au spectateur les sentiments qui l'animent. Dans les tristes jours de 1814, il écrit: « Dites au duc de Castiglione d'oublier ses cinquante-six ans et de se souvenir des beaux jours de Castiglione, » et, pour que l'effet soit plus grand encore, il écrit au maréchal lui-même; il lui cite son propre exemple, et il termine ainsi: « Si vous êtes toujours l'Augereau de

Castiglione, gardez le commandement; si vos soixante ans pèsent sur vous, quittez-le et remettez-le au plus ancien de vos officiers généraux. Soyez le premier aux balles. Il n'est plus question d'agir comme dans les derniers temps, mais il faut reprendre ses bottes et les résolutions de 93. »

Peine perdue! l'enthousiasme ne devait plus avoir de prise sur la nature molle et affaiblie du duc de Castiglione! Napoléon pensait, avec raison, d'ailleurs, qu'il n'en serait pas de même avec Ney. Au début des Cent Jours, quand le maréchal était encore hésitant, incertain sur l'accueil qui lui serait fait, Napoléon trouvait le mot juste qui devait lever les derniers doutes : « Venez me joindre à Châlons, lui écrit-il, je vous recevrai comme le lendemain de la bataille de la Moskowa! »

Cette grande qualité, plus objective que personnelle, il la portait dans son style. Qu'on lise ce passage du récit de la première campagne d'Italie : « Le col de Tende d'où, au soleil levant, il découvrit les belles plaines qui, déjà, étaient l'objet de ces méditations : *Italiam! Italiam!* » Et, après ce chant triomphal, cette appréciation si juste de la situation politique et sociale de l'Égypte: « Que serait ce beau pays, après cinquante ans de prospérité et de bon gouvernement? L'imagination se complaît dans un tableau aussi enchanteur (1). »

Cette campagne d'Égypte et le camp de Boulogne sont d'ailleurs les deux circonstances de sa carrière où Napoléon a laissé le champ le plus libre à son enthousiasme.

On ne sait jusqu'où les événements vont l'emporter; en quittant la France, il ne rêve rien moins que la conquête de l'Inde. Ce n'est pas une supposition : des documents formels et authentiques en font foi. Qu'on lise cette lettre du 5 avril 1798 au ministre de la guerre : « Le général en chef Bonaparte est instruit qu'il existe au dépôt de la guerre des exemplaires de l'atlas du Bengale du major Rennel et des cartes particulières du cours du Gange, publiées par les Anglais. Il vous prie de les faire mettre à sa disposition. Elles seront réintégrées dans le dépôt lorsqu'elles auront servi au but auquel on les destine (1). »

Le soleil de l'Orient fascine Napoléon, même après qu'il a quitté la terre d'Égypte. Empereur, il écrit ces lignes au shah de Perse : « On te nomme en Occident l'épée et le bouclier de la Perse et l'on attend de toi de nouveaux efforts, de nouvelles victoires. La fortune est pour les braves (2.) »

Au czar Alexandre, il propose une expédition aux Indes. Toujours le même enthousiasme : « Alors,les Anglais, menacés dans les Indes, chassés du Levant, seront écrasés sous le poids des événements dont l'atmosphère sera chargée. Il faut être plus grands, malgré nous. Il est de la sagesse et de la politique de faire ce que le destin ordonne et d'aller où la marche irrésistible des événements nous conduit (3). » Notons, en passant, cette nouvelle réfutation par Napoléon lui-même de ce prétendu fatalisme qu'on lui a tant reproché; il agit ainsi, mais il reconnaît formel-

lement qu'on pourrait ne pas le faire. Ce n'est plus dès lors qu'une manière de parler, et nullement un système philosophique.

En dehors de quelques circonstances (1) dans lesquelles Napoléon a encore montré son enthousiasme, au point de devenir presque un prophète, il faut passer au camp de Boulogne pour retrouver les principales manifestations de cette tournure qu'il laissait prendre à ses sentiments.

Cet ordre du jour du 18 juin 1799, quelque temps avant de quitter la terre d'Égypte, n'est-il pas étrangement prophétique? Ne peut-on pas y lire, sous sa forme où l'enthousiasme déborde, quelle va être l'histoire de la carrière et du règne de Napoléon : « Le général en chef fera connaître à l'armée tous les officiers qui, par leur conduite, oublieraient qu'ils sont citoyens de la première nation du monde, laquelle, après avoir, en peu d'années, soumis le continent, vient, en jetant le fondement de sa puissance sur le Nil, saper la puissance gigantesque de l'Anglais dans l'Inde ; nation pour laquelle il n'a dans ses sollicitudes qu'une seule crainte, c'est qu'elle n'arrive trop promptement au maximum de gloire et de prospérité, après lequel, dans les combinaisons des choses humaines, tout décline. »

Si maintenant nous passons sur le rivage qui regarde la côte anglaise, nous allons sentir l'enthousiasme de la future conquête, dont il se croit sûr, dans ces mots qu'il écrit à Villeneuve : « L'Europe est en suspens dans l'attente du grand événement qui se prépare. Nous attendons tout de

votre bravoure et de votre habileté (1). » Et le 4 août 1805, le jeune empereur laisse échapper ce cri : « Si nous sommes maîtres douze heures de la traversée, l'Angleterre a vécu. »

C'est encore à Villeneuve qu'il adresse cet appel suprême : « Jamais pour un plus grand but une escadre n'aura couru quelques hasards, et jamais mes soldats de terre et de mer n'auront pu répandre leur sang pour un plus grand et un plus noble résultat. Pour le grand objet de favoriser une descente chez cette puissance qui, depuis six siècles, opprime la France, nous pourrions tous mourir sans regretter la vie. » Et à Decrès : « Élevez-vous à la hauteur des circonstances et de la situation où se trouvent la France et l'Angleterre. Pour moi, je n'ai qu'un besoin, c'est celui de réussir. »

Puis il écrit à Ganteaume : « Partez et venez ici. Nous aurons vengé six siècles d'insultes et de hontes. Jamais pour un plus grand objet, mes soldats de terre et de mer n'auront exposé leur vie. »

Au fur et à mesure que le temps marche, les dépêches se pressent; les ordres deviennent des prières. C'est encore à Villeneuve qu'il écrit : « Partez, ne perdez pas un moment ; avec mes escadres réunies, entrez dans la Manche. L'Angleterre est à nous. Nous sommes tous prêts. Tout est embarqué. Paraissez vingt-quatre heures et tout est terminé. »

Jusqu'à la dernière minute, l'enthousiasme aveugle Napoléon sur les difficultés de l'entre-

prise, sur l'incapacité de Villeneuve. N'avait-il pas, le 28 juin, écrit à Berthier : « J'aurai le siège du château de Douvres, de Chatham, peut-être de Portsmouth à faire; causez-en avec Marescot. Il est possible que j'aie assez de troupes pour les faire tous trois à la fois; il ne s'agit donc pas de si, de mais, de car; les cas sont prévus. Qu'on embarque donc beaucoup d'outils à manche, et qu'on fasse en sorte qu'il ne manque rien. »

Puis, quand il ne pense plus qu'à la campagne contre l'Autriche et la Russie, il écrit le 29 août, à Decrès : « Quelle chance a manqué là Villeneuve. Voilà cependant ces Anglais dont on vante tant les manœuvres et les combinaisons! Quand la France aura trois ou quatre amiraux qui voudront mourir, ils deviendront bien petits. »

Son élévation de sentiments se traduit encore dans ses rapports avec les vaincus. Il trace de la dignité qui doit leur être particulière un tableau qui lui fait honneur : « Les gentillesses et les traitements honnêtes, dit-il, n'honorent que le vainqueur : ils déshonorent le vaincu : il doit avoir de la réserve et de la fierté (1). »

Sa bonté envers les vaincus ne saurait être assez admirée. Le 7 mai 1796, il écrit au ministre d'Espagne, à Parme : « Comme il n'est pas dans mon cœur ni dans l'intention du peuple français de faire du mal sans but et de nuire en rien aux peuples, je consens à suspendre toute hostilité contre le duc de Parme. »

Le 3 février de l'année suivante, après avoir accordé à Wurmser une capitulation aussi géné-

reuse que possible, il écrit au Directoire : « Je me suis attaché à montrer la générosité française vis-à-vis de Wurmser, général âgé de soixante-dix ans, envers qui la fortune a été, cette campagne-ci, très cruelle, mais qui n'a pas cessé de montrer une constance et un courage que l'histoire remarquera. » Puis, après avoir rapidement rappelé les titres de Wurmser, il ajoute, avec cette profonde connaissance du cœur humain qu'il possédait déjà : « Ce grand nombre d'hommes qui s'attachent toujours à calomnier le malheur ne manqueront pas de chercher à persécuter Wurmser. »

Il n'est pas jusqu'aux chefs vendéens qui, s'ils ne trouvent pas grâce devant lui, obtiennent du moins son admiration : « MM. de Lescure et de la Rochejacquelin ont fait la guerre avec un tel talent militaire qu'ils auront une page dans l'histoire et ils conserveront quelque attachement dans le pays (1). »

La protection qu'il accorde aux artistes, aux littérateurs, aux savants, montre que son âme était susceptible de toutes les grandeurs. Tantôt il fait donner à Volta qui se trouvait dans une situation malheureuse une somme de six mille francs (2) ; tantôt il écrit à Lalande (3) : « Toutes les fois que je puis être utile aux sciences et aux hommes qui les cultivent avec autant de succès, je suis mon inclination et je sens que je m'honore. » Il veut bien recommander à l'Institut M. Denina; mais il n'a pas la prétention d'imposer ses vues : « C'est une très simple recommandation que je veux donner à M. Denina. Si les membres de l'Ins-

titut, qui sont meilleurs juges que moi, ne le trouvent pas digne, je n'ai rien à dire de plus (1). »

Nouvelle pension accordée à Volta ; même mesure pour le savant Scarpa : « Mon intention aussi est d'accorder à ces Messieurs et quelques autres principaux savants des Universités, la décoration de la Légion d'honneur (2). »

Il faut lire aussi les motifs de la sauvegarde qu'il accorde à l'Université d'Heidelberg : « Voulant donner une nouvelle preuve de la protection spéciale qu'il accorde aux sciences et à ceux qui les cultivent (3). »

Nous avons signalé déjà à maintes reprises la sympathie que Napoléon portait aux natures droites et honnêtes ; l'horreur que lui inspiraient les malhonnêtes gens. Quelques anecdotes doivent trouver leur place ici. L'Empereur recommande à Junot de donner l'exemple de la plus grande pureté : « Il vaut mieux, lui dit-il, avoir une fortune noblement acquise, que vous pourrez avouer et que vous tiendrez de mes mains, qu'une fortune illégitime et honteuse (4). »

Quant à ceux qu'il emploie, il exige de leur part une honnêteté au-dessus de tout soupçon, témoin cette lettre (XI, p. 3) : « Plusieurs de ces officiers ont été admis à mon service, ce qui a été fait contre ma volonté, car jamais il n'est entré dans mes projets d'employer des hommes qui ont livré nos ports aux Anglais. »

Le 14 juillet 1812, du fond de la Russie, Napoléon portait sur le patriotisme ce beau jugement :

« L'amour de la patrie est la première vertu de l'homme civilisé. »

La France n'était pour lui que la patrie d'adoption et si, dans les premières années de son séjour sur le continent, il se montra souvent, sinon absolument hostile, du moins très indifférent au sort de la France, cela tenait évidemment à la situation toute spéciale de la Corse qui, au moment de la naissance de Napoléon, sortait à peine des convulsions terribles de la guerre de l'Indépendance. Cependant, peu à peu, les bienfaits de la Mère Patrie, l'habitude de son langage, la fréquentation de ses habitants avaient diminué la sourde aversion du jeune Bonaparte.

Lorsque la Révolution éclata, à l'époque où la vie active allait réellement commencer pour lui, le jeune Corse était définitivement et à tout jamais conquis.

Dès lors, il ne parlera plus de la France que dans des termes respectueux, qui deviendront bientôt admiratifs lorsque Bonaparte commencera à sentir que la grandeur de la France et la sienne propre sont indissolublement unies l'une à l'autre.

Le 27 mars 1796, il écrit au citoyen Chauvet : « Le gouvernement attend de cette armée de grandes choses; il faut les réaliser et tirer la patrie de la grande crise où elle se trouve. »

Le 6 mai 1796, Bonaparte écrit encore au Directoire : « Quant à moi, rien, depuis longtemps, ne peut ajouter à l'estime et au dévouement que je montrerai dans toutes les occasions pour la Constitution et le gouvernement. Je l'ai vu s'établir au

milieu des passions les plus dégoûtantes, toutes tendant également à la destruction de la République et de l'Empire français; j'ai même été de quelque utilité par mon zèle et les circonstances à ses premiers pas : ma devise sera toujours celle de mourir pour le soutenir. »

A Carnot, quelques jours après : « Je vous jure que je n'ai vu en cela que la Patrie. Au reste, vous me trouverez toujours dans la ligne droite. Que je fasse la guerre ici ou ailleurs, cela m'est indifférent : servir la patrie, mériter de la postérité une feuille de notre histoire, voilà toute mon ambition. »

Pendant la campagne d'Égypte, même langage: « Nous attendons des nouvelles de France et d'Europe; c'est un besoin vif pour nos âmes, car si la gloire nationale avait besoin de nous, nous serions inconsolables de n'y pas être (1). »

Napoléon, qui appelait la France la *grande nation*, trouvait des paroles magnifiques pour apprécier la qualité de citoyen français : « Ce simple titre vaut bien celui de royaliste, de jacobin, de feuillant et ces mille et une dénominations qu'enfante l'esprit de faction et qui, depuis dix ans, tendent à précipiter la nation dans un abîme d'où il est temps enfin qu'elle soit tirée pour toujours (A).»

Le 7 mai 1802, le Premier Consul disait au Tri-

(A) VI, p. 12. Et au Conseil d'État: « Le plus beau titre sur la terre c'est d'être Français ; c'est un titre dispensé par le ciel qu'il ne devrait être permis à personne de retirer. Je voudrais qu'un Français d'origine, fut-il à la dixième génération, se trouvât encore Français s'il le réclamait (c'était la porte rouverte

bunat : « Je ne désire d'autre gloire que celle d'avoir rempli tout entière la tâche qui m'est imposée. Je n'ambitionne d'autre récompense que l'affection de mes concitoyens, heureux s'ils sont bien convaincus que les maux qu'ils pourraient éprouver seront toujours pour moi les maux les plus sensibles : que la vie ne m'est chère que par les services que je puis rendre à la Patrie : que la mort même n'aura pas d'amertume pour moi, si mes derniers regards peuvent voir le bonheur de la République aussi assuré que sa gloire. »

En même temps qu'il s'élève au pouvoir suprême, le sentiment de la Patrie s'agrandit et s'épure dans l'âme de Napoléon. C'est qu'il s'est si bien identifié à la France qu'il comprend qu'aux yeux de l'histoire leur gloire, leur grandeur communes ne font qu'un. Cette fusion lui inspire les plus nobles paroles de ses bulletins ou de ses proclamations : et plus tard, quand les heures de la défaite vont sonner, quand « l'inviolabilité du territoire sacré [1] » sera menacée, quand l'Empereur assistera impassible à la ruine de sa grandeur, s'il a un regret, un découragement, un chagrin, c'est pour la gloire et la fortune de la France qui disparaissent, pour quelques années du moins, en même temps que lui.

C'est qu'il pressent les réactions violentes de la restauration, les faiblesses d'un gouvernement qui

aux émigrés de la Révocation de l'édit de Nantes. Je veux élever la gloire du nom français si haut qu'il devienne l'envie des nations. Je veux un jour, Dieu aidant, qu'un Français voyageant en Europe, croie se trouver toujours chez lui! »

n'est pas digne de ce nom ! La France, chassée des conseils de l'Europe ! voilà ce qu'il voit dans le retour de ces Bourbons qui vont occuper avec médiocrité, vice impardonnable pour un gouvernement, ce pouvoir qu'il avait fait si grand, qu'il avait su mettre au-dessus des factions et des partis, ne voyant partout et toujours que l'image sublime de la patrie !

Napoléon qui, lors de la mort de Washington, avait si bien montré quels devaient être les sentitiments d'un pays quand il perd un de ses grands hommes, était respectueux au suprême degré des gloires du passé, partout où il les rencontrait, soit chez les nations amies, soit sur la route de ses armées.

Les gloires nationales, celles même les plus glorieuses pour l'ancien régime, n'évoquaient chez lui aucune idée de jalousie ; il les considérait comme le patrimoine de la France ; il les revendiquait comme telles.

Le 19 juin 1797, il écrivait au gouvernement de Gênes pour lui donner une sévère leçon dans ce sens : « J'apprends avec le plus grand déplaisir que, dans un moment de chaleur, on a renversé la statue d'André Doria.

« André Doria fut un grand marin et homme d'État ; l'aristocratie était la liberté de son temps. L'Europe entière envie à votre ville le précieux avantage d'avoir donné le jour à cet homme célèbre. Vous vous empresserez, je n'en doute pas, de relever sa statue. »

« L'aristocratie était la liberté de son temps, »

n'est-ce pas là la preuve de la connaissance approfondie de la grande histoire ? Cela ne montre-t-il pas que, derrière les faits et les événements, Napoléon saisissait le rapport des choses et la loi du progrès qui sont les bases de cette science toute moderne : la philosophie de l'histoire.

C'est dès l'époque du Consulat que Napoléon se préoccupe du respect qui est dû aux anciennes gloires nationales ; c'est à cette date qu'il faut remonter pour trouver et la restauration du monument de d'Aguesseau (A), et le rétablissement, à Orléans, de la fête de Jeanne d'Arc, abrogée par la Convention. Voici ce qu'il écrit et ce qu'il fait insérer dans le *Moniteur* pour cette circonstance : « L'illustre Jeanne d'Arc a prouvé qu'il n'est pas de miracle que le génie français ne puisse produire dans les circonstances où l'indépendance nationale est menacée.

« Unie, la nation française n'a jamais été vaincue ; mais nos voisins, plus calculateurs et plus adroits, abusant de la franchise et de la loyauté de notre caractère, semèrent constamment parmi nous ces dissensions d'où naquirent les calamités de cette époque et tous les désastres que rappelle notre histoire (1). »

A quelques mois de distance, Napoléon écrivait

(A) Ce monument, sorte de pyramide, surmontée d'une croix, existe encore aujourd'hui sur la place d'Auteuil. Sur l'une des faces, on lit ces mots : « Aux mânes de d'Aguesseau, — monument restauré par ordre du gouvernement, — an IX ; » sur l'autre : « La nature ne fait que prêter les grands hommes à la terre ; ils s'élèvent, brillent, disparaissent. Leur exemple et leurs ouvrages restent. »

à François de Neufchâteau, président du Sénat : « Si vous pensez qu'il n'y ait pas d'inconvénient à provoquer une discussion au Sénat sur les statues à élever aux hommes qui ont illustré la nation et répandu les lumières et la gloire sur notre époque, pour en décorer son palais, cela ne pourra que m'être extrêmement agréable. N'en occupez le Sénat de votre propre mouvement qu'autant que cette discussion ne puisse réveiller aucune passion et n'avoir aucun inconvénient notable (1). »

Un descendant direct de Vauban, petit-fils de Malesherbes, demandait la radiation sur la liste des émigrés de ses enfants. Napoléon lui fait répondre par Fouché qu'il l'accorde de grand cœur : et il dicte cette phrase : « Vous jugez combien les vertus rappelées par de tels noms inspirent d'intérêt au Premier Consul (2). »

Peu de temps avant (3), un petit-fils de Buffon avait été assuré de toute la bienveillance de Bonaparte et de la protection qu'il serait heureux de lui accorder.

S'agit-il des souverains de l'ancienne monarchie, tantôt Napoléon écrira : « Ce n'est pas ainsi que *notre bon* Henri IV; » tantôt prescrivant la composition de divers ouvrages destinés à l'éducation des militaires, il ordonnera qu'on y rappelle l'exemple des rois Jean et François Ier. « Lorsqu'on fait comme François Ier, ajoute-t-il, on peut au moins dire comme lui : Tout est perdu, fors l'honneur (4). » C'était une allusion directe à la capitulation récente de Baylen.

D'ailleurs, quand nous envisagerons Napoléon

comme historien, nous aurons l'occasion de signaler la haute impartialité avec laquelle l'Empereur jugeait, parmi ses prédécesseurs sur le trône, ceux-là même dont le souvenir aurait pu lui porter le plus d'ombrage.

Les sentiments, dont nous avons étudié jusqu'à présent la manifestation dans le cœur de Napoléon, appartiennent presque complètement à la catégorie des phénomènes subjectifs ; Napoléon était bon, clément, humain, reconnaissant; il avait une réelle élévation de sentiments. C'étaient là des qualités intrinsèques de son âme, dont ses semblables ne recevaient de bénéfice qu'indirectement; ils n'en étaient pas le véritable objet. La bonté, par exemple, est une qualité qui est douce pour celui qui la cultive; elle lui fait honneur et cependant, le concours des circonstances peut faire que la volonté de faire du bien à autrui ne soit pas suivie d'effet, ou produise un effet tout contraire. De même pour l'humanité : Napoléon est ici un exemple frappant de cette vérité philosophique. Il était certainement humain et philanthrope ; et cependant, son rôle a-t-il été celui-là sur la terre ? Poser la question, c'est la résoudre.

On peut être respectueux des gloires du passé ; c'est un sentiment essentiellement honorable. Mais, en dehors du bon exemple dont il peut être pour le vulgaire, c'est un sentiment absolument négatif, improductif.

Combien il en est autrement quand il s'agit des manifestations qui ne pourraient pas se produire si un être différent n'en était l'objet *nécessaire ;*

dans cette catégorie, il faut faire rentrer les affections de famille, les sympathies du cœur, les tendances, les amitiés. C'est le domaine essentiel de la sensibilité.

Napoléon était exceptionnellement sensible et rarement la politique prenait le pas sur cette sensibilité. Il a analysé ce sentiment avec une finesse d'observation particulière, et pour bien le connaître, il n'y a rien de mieux à faire que de lui laisser la parole.

A Sainte-Hélène, Napoléon racontait que lui qui, si souvent, avait ordonné des batailles sans émotion, il avait été remué, en parcourant un soir un champ de bataille d'Italie, de voir un chien resté auprès de son maître. La pauvre bête avait l'air, disait l'Empereur, de chercher vengeance et aussi de demander du secours. « Je me sentais ému, ajoutait-il, j'étais remué par les cris et la douleur d'un chien. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en ce moment j'eusse été plus traitable pour un ennemi suppliant. Je concevais mieux Achille rendant le corps d'Hector aux larmes de Priam. »

Au début de sa carrière, dans un de ces moments de plus en plus rares où la mélancolie de sa première jeunesse apparaissait encore, Bonaparte, fatigué de la gloire, lassé des jalousies dont il était l'objet, écrivait à Barras pour lui demander d'appuyer sa démission et il terminait ainsi : « Je suis esclave de ma manière de sentir et d'agir et j'estime le cœur bien plus que la tête (1). »

Ne venait-il pas d'en donner la preuve dans ce fait qu'il rappelle le 1er juin 1796 au Directoire.

Le village de Binasco, où les paysans révoltés des environs de Pavie s'étaient retranchés, devait, d'après les lois de la guerre, être brûlé. « Quoique nécessaire, cet exemple, dit Napoléon, n'en était pas moins horrible. » Il en était douloureusement affecté, mais il prévoyait « que des malheurs plus grands menaçaient encore la ville de Pavie ». C'est par un hasard providentiel que cette ville fut sauvée ; et aussi parce que, comme Napoléon le déclare lui-même, « trois fois l'ordre de mettre le feu à la ville expira sur ses lèvres. »

Que de fois encore il la montra, cette sensibilité ; et pour la mort de Lannes, pour celle de Duroc et surtout quand mourut le petit Napoléon, dont le décès lui arrachait des larmes que ne pouvaient sécher les succès de la brillante campagne de 1806 (1). « Pauvre petit Napoléon ! » s'écria-t-il plusieurs fois. S'il affecte du courage, ce n'est que vis-à-vis de Joséphine ou d'Hortense, afin de tâcher de les remonter par son exemple. De là, cette lettre à l'Impératrice où perce cependant sa douleur : « Je conçois tout le chagrin que doit te causer la mort de ce pauvre Napoléon. Tu peux comprendre la peine que j'éprouve. Je voudrais être près de toi pour que tu fusses modérée et sage dans ta douleur. Tu as eu le bonheur de ne jamais perdre d'enfant, mais c'est une des conditions et des peines attachées à notre misère humaine (2). »

N'éclate-t-elle pas à toutes les lignes, sa sensibilité, dans ces lettres de consolation et d'encouragement qu'il adressait aux veuves de Brueys et de Muiron ; témoignage de véritable affection, puis-

qu'il parlait à ces deux femmes le seul langage qui put adoucir leur douleur, en leur rappelant qu'elles retrouveraient un jour leur époux et qu'en attendant elles se devaient conserver pour leurs enfants, dont elles cultiveraient la jeunesse en leur donnant comme exemple le souvenir d'un père tombé glorieusement (1); témoignages aussi de sa profonde sensibilité, puisqu'il terminait sa lettre à Mme Brueys par ces mots : « Après avoir rattaché votre âme au monde par l'amour maternel, appréciez pour quelque chose l'amitié et le vif intérêt que je prendrai toujours à la femme de mon ami. Persuadez-vous qu'il est des hommes, en petit nombre, qui méritent d'être l'espoir de la douleur, parce qu'ils sentent avec chaleur les peines de l'âme (2). »

Avec l'âge et le pouvoir, elle s'était modifiée de façon à devenir raisonnable, cette sensibilité qui, dans son enfance, était tellement excessive qu'elle était un véritable travers. La susceptibilité qu'il montrait à Brienne, cette crainte de tout et de tous, n'était que l'exagération d'une qualité. Dans sa jeunesse, il en avait conservé la marque : l'esprit du temps pouvait y contribuer, mais cependant on ne pourrait assigner d'autre cause que la sensibilité excessive à cette théorie qu'il prêchait, dans un de ses premiers écrits, je veux dire le partage des biens des riches entre tous les citoyens du pays !

Il est intéressant de passer maintenant à l'étude de Napoléon considéré dans ses rapports de famille et d'amitié. Que fut le père ? L'époux ? Le fils ? Nous avons ébauché déjà ce sujet lorsque, suivant

Napoléon dans les phases diverses de sa vie morale, nous l'avons vu modifiant ses sentiments extérieurs suivant les exigences de la politique, mais cependant, restant foncièrement attaché aux affections de sa famille ou à celles que la vie lui avait créées. Si ces sentiments ont changé, ce n'est que dans l'apparence. Aussi, il ne sera que plus intéressant de bien établir le fond et le détail.

Le ton des premières lettres adressées par Napoléon à Joséphine est celui d'un amour ardent et passionné, auquel la future impératrice ne répondait pas sans réserve. Les expressions employées par Bonaparte sont parfois d'une telle violence que ces lettres lues à distance étonnent et déroutent le lecteur. Dans ses *Lettres à une inconnue* (1), Mérimée s'exprimait ainsi sur ce sujet : « Hier, j'ai reçu la visite d'une dame et de son mari qui m'apportaient des lettres autographes de l'empereur Napoléon à Joséphine. On voudrait les vendre. Elles sont fort curieuses ; car, il n'y est question que d'amour. Tout cela est très authentique avec du papier à tête et les timbres de la poste. Ce que je comprends difficilement, c'est que Joséphine ne les ait pas brûlées aussitôt après les avoir lues. »

On a déjà pu juger du ton de ces lettres par les quelques extraits que nous en avons donné ; il faut encore dire ici quelques mots de cette correspondance amoureuse, dans laquelle le général ou l'empereur oubliait son rang pour s'abandonner tout entier à la passion la plus débordante (2).

Le 9 mai 1796, il disait à Carnot, à propos de Joséphine : « Je vous dois des remerciements par-

ticuliers pour les attentions que vous voulez bien avoir pour ma femme. Je vous la recommande : elle est patriote sincère et je l'aime à la folie. »

Le 15 juin, c'est à Joséphine elle-même qu'il écrit (1) : « Je t'accuse de rester à Paris et tu y étais malade. Pardonne-moi, ma bonne amie. L'amour que tu m'as inspiré m'ôte la raison. Je ne la retrouverai jamais. L'on ne se guérit pas de ce mal-là. Wurmser va me payer cher les larmes qu'il te coûte. »

Avec le mois de juillet, même langage. De Marmirolo, le 17 : « Depuis que je te connais, je t'adore tous les jours davantage. Cela prouve combien la maxime de La Bruyère, que l'amour vient tout d'un coup est fausse. »

Le 19, il s'excuse d'une façon touchante de ce qu'il regarde comme une indélicatesse : « Il y avait deux lettres pour toi. Je les ai lues. Cependant, bien que cette action me paraisse toute simple et que tu m'en aies donné la permission l'autre jour, je crains que cela ne te fâche et cela m'afflige bien. J'aurais voulu les recacheter : fi ! ce serait une horreur ; si je suis coupable, je te demande grâce. »

Napoléon ne cesse de se plaindre de la réserve de Joséphine qui répond très mal à son amour; de Modène, à la fin de septembre 1796, il lui écrit : « Tes lettres sont froides comme cinquante ans : elles ressemblent à quinze ans de ménage. On y voit l'amitié et les sentiments de cet hiver de la vie. »

Quelquefois, cependant, Napoléon descend des

sphères de l'amour pour donner à sa femme les conseils que comporte la situation ; telle, cette lettre datée de Castiglione, 22 juillet : « Aie soin de rendre à l'adjudant général Miollis la boîte de médailles qu'il m'écrit t'avoir remises. Les hommes sont si mauvaises langues et si méchants qu'il faut se mettre en règle sur tout. »

Avec le temps, l'amour fait place à un sentiment moins ardent, mais aussi noble, dont Joséphine ne sut pas plus se montrer digne qu'elle n'avait su répondre à l'amour des premiers temps de son mariage. Les lettres du Consul ou de l'Empereur sont moins passionnées, mais elles sont plus intéressantes.

Le 1er juillet 1803, de Malmaison, il écrit : « Hortense a joué hier Rosine dans le *Barbier de Séville* avec son intelligence ordinaire. »

Pendant ses campagnes, il ne manque pas de tenir Joséphine au courant de ses faits et gestes ; il lui donne des conseils ; il cherche à la rassurer sur les aventures galantes qu'elle lui reproche ; un jour, il lui dit : « Je vois avec satisfaction que mes sentiments te font plaisir. Tu as tort de penser qu'ils puissent être flattés ; je t'ai parlé de toi comme je te vois (1). » Et pendant cette campagne de Pologne, où Mme Walewska allait devenir sa maîtresse : « Toutes ces Polonaises sont Françaises. Il n'y a qu'une femme pour moi. La connaîtrais-tu ? Je te ferais bien son portrait. Mais il faudrait trop la flatter pour que tu te reconnusses. Cependant mon cœur n'aurait que de bonnes choses à te dire. Ces nuits-ci sont longues tout seul (2). » Et à quelques

jours de là : « Je vois avec plaisir que tu es plus gaie. Adieu, mon amie, je t'aime et te veux voir heureuse (1). »

Quelques jours après, même soin de rassurer encore la jalousie de Joséphine, qui avait cependant si peu de droits de se montrer ainsi : « J'ai bien ri en recevant tes dernières lettres. Tu te fais des belles de la Grande Pologne une idée qu'elles ne méritent pas. J'ai eu deux ou trois jours le plaisir d'entendre Paër et deux chanteuses qui m'ont fait de la très bonne musique (2). »

Toujours des conseils de tenue, des encouragements à la gaieté : « Paris te réclame. Vas-y ; c'est mon désir. Je suis plus contrarié que toi. J'eusse aimé à partager les longues nuits de cette saison avec toi, mais il faut obéir aux circonstances. » Et dans une autre lettre : « L'on me dit que tu pleures toujours. Fi ! que cela est laid ! Si tu pleures toujours, je te croirai sans courage et sans caractère ; je n'aime pas les lâches. Une impératrice doit avoir du cœur (3). »

« Il y a deux ou trois jours que je ne t'ai écrit. Je me le reproche. Je connais tes inquiétudes... » Et à propos du pays où il tient ses quartiers : « Cela ne vaut pas la grande ville (4). »

Au commencement de 1807 : « Ta lettre du 20 janvier est trop triste ; voilà le mal de ne pas être un peu dévote ! Tu me dis que ton bonheur fait ta gloire ; cela n'est pas généreux. Il faut dire : le bonheur des autres fait ma gloire ; cela n'est pas conjugal. Il faut dire : le bonheur de mon mari fait ma gloire ; cela n'est pas maternel. Il faut dire :

le bonheur de mes enfants fait ma gloire... Joséphine, votre cœur est excellent et votre raison faible; vous sentez à merveille, mais vous raisonnez moins bien (1). »

Parfois, il redevient caressant; mais le sentiment nous paraît moins épuré que par le passé. L'idée du divorce hante déjà l'esprit de Napoléon; on dirait, dans ces lettres si affectueuses, qu'il cherche déjà à se faire pardonner. « Je n'aime que ma petite Joséphine, lui écrit-il un jour (2), bonne, boudeuse et capricieuse, qui sait faire une querelle avec grâce, comme tout ce qu'elle fait : car elle est toujours aimable, hors cependant quand elle est jalouse; alors, elle devient toute diablesse. » Il simule parfois une gaieté qui, dans le fond, n'est plus la sienne : « Il se peut qu'une de ces belles nuits je tombe à Saint-Cloud comme un jaloux, je t'en préviens (3). »

Avec 1809, voici le divorce, dont la première idée remonte déjà à plusieurs années (A). Quelques jours après cet acte, Napoléon écrit à Joséphine des lettres où perce, sous une mélancolie profonde, la préoccupation constante de consoler cette ancienne épouse; Napoléon rappelle les doux souve-

(A) XVI, p. 184. Le rôle de Fouché, dans toute cette affaire, est des plus obscurs. Ce fut lui qui, le premier, en répandit le bruit. Cependant, il y avait entre Joséphine et Fouché une de ces associations mystérieuses que l'histoire n'a pu encore éclaircir (V. Thibaudeau, mémoires sur le Consulat, pp. 28, 143, 273, 327, 329). Quoi qu'il en soit, Joséphine avait pour le duc d'Otrante un véritable attachement. Elle disait de son mari: « Il est perdu s'il renvoie Fouché; » et dans une autre circonstance elle, s'exprimait ainsi : « Je viens de voir Fouché; je n'ai pu m'empêcher de pleurer. »

nirs de la Malmaison ; il érige pour Joséphine, — dernière faiblesse, — la terre de Navarre, près d'Evreux, en un duché dont elle portera le titre. Puis, après le mariage avec Marie-Louise, les lettres écrites sur un ton affectueux et bon continuent, quoique plus rares. L'Empereur exhorte son ancienne compagne à la tranquillité, à la joie. Il ne peut cependant oublier un des défauts qui le blessait particulièrement chez la première Impératrice : le désordre et la prodigalité, et plusieurs lettres portent la trace du désir qu'aurait l'Empereur de voir Joséphine réformer de ce côté sa manière de vivre (1).

Quelle qu'ait été la faiblesse de Napoléon pour cette femme qui avait su le captiver, on se rappelle que lors de l'expédition d'Égypte (2), Joséphine avait, par sa conduite plus que légère, provoqué la jalousie de son époux. Faut-il aussi voir des traces de ce sentiment dans les lettres par lesquelles, dès 1796, Napoléon demandait au Directoire son rappel d'Italie (3). On l'a prétendu ; mais sans pouvoir en fournir d'autre preuve que l'inconduite de Joséphine, qui, à cette date, était inconnue de Napoléon.

On peut dire que le jugement porté par l'Empereur, à Sainte-Hélène, sur la première Impératrice est empreint de la plus grande indulgence, parce que, s'il reconnaît quelques-uns de ses défauts il s'abstient du moins de signaler celui qui, aux yeux d'un mari, ne saurait jamais trouver d'excuse. « Joséphine, disait-il, était la grâce personnifiée ; mais elle était dépensière. Elle était bonne, mais jalouse. J'aurais

aimé avoir un fils d'elle ; cela eût empêché le divorce. Je n'aurais pas mis le pied sur l'abîme couvert de fleurs qui m'a perdu. Et qu'on médite après sur la sagesse des combinaisons humaines ! Qu'on ose prononcer avant la fin sur ce qui est heureux ou malheureux ici-bas ! »

Bien différente fut l'affection portée par Napoléon à l'Impératrice Marie-Louise; plus de ces éclats de passion que la jeunesse excusait avec Joséphine, mais une affection sincère, véritable, un peu paternelle. On dirait que, dans tous ses rapports avec Marie-Louise, Napoléon est, sinon timide, sentiment qu'il ignorait, du moins, un peu gêné ; l'officier de fortune, monté par son génie sur le plus beau trône de l'Univers, semble peu à son aise en face de la fille des Césars. Et cependant, son affection est aussi grande que possible; il voit, en elle, avant et par-dessus tout, la mère du roi de Rome. Jamais leur sort n'est séparé dans son esprit ou dans son cœur.

Pendant que l'Impératrice met au monde le fils du grand Napoléon, celui-ci est agité, nerveux, inquiet ; il se montre préoccupé comme le dernier des bourgeois ; et lui, l'homme laborieux par excellence, qu'aucun événement n'a jamais pu distraire de ses occupations, il passe cette nuit de douleurs, silencieux et inactif, sans autre préoccupation que le désir de voir l'Impératrice heureusement délivrée.

La lettre qu'il écrivait, le soir même de ce jour, à son frère Joseph, fait foi de toutes ces préoccupations. Il entre dans les plus grands détails; le

soin qu'il y met prouve la force même de son affection. «... l'accouchement eut lieu dans les plus grandes angoisses, mais avec le plus grand succès. L'enfant se porte parfaitement bien; l'Impératrice est aussi bien que le comporte son état; elle a déjà un peu dormi, après avoir pris quelque nourriture..... (1). »

Au moment de partir pour l'île d'Elbe, deux lettres, l'une du 19, l'autre du 20 avril, montrent que l'affection de Napoléon n'a pas diminué (2). Il compte sur l'Impératrice, il se plaint d'être resté deux jours sans recevoir de ses nouvelles; il la charge de donner un baiser « au petit roi ». Et quand il est arrivé dans l'endroit où se passera son premier exil, il écrit de nouveau : « Le plus vif de mes vœux est d'y revoir bientôt l'objet de mes plus douces affections, mon épouse et mon fils... Accélérer les instants de la réunion d'une femme avec son mari et d'un fils avec son père, » lui semble la plus grande des consolations qu'il pourrait éprouver maintenant (3).

Cependant, Napoléon ne veut pas devoir à la politique ce qu'il réclame de la pure affection : quelques jours avant son départ pour l'île d'Elbe. il écrit : « Je ne veux pas être protégé par ma femme. Cette idée la gâterait et nous brouillerait. » Il restera fidèle à ce principe ; de là, sa solitude à Porto-Longone, à Paris, pendant les Cent jours, à Sainte-Hélène ; de là, sa mort loin de son fils, loin de son épouse qui n'aura pas attendu son décès pour se montrer infidèle à sa mémoire.

A Sainte-Hélène, Napoléon qui ignorait la con-

duite de Marie-Louise, qui pouvait croire qu'elle aurait voulu rester digne du nom glorieux de son époux, portait sur elle un jugement aussi favorable que celui qu'il émettait sur Joséphine; il comparait ainsi les deux Impératrices : « L'une, disait-il, était l'art et les grâces; l'autre, l'innocence et la simple nature; et chacune avait bien son prix. Du reste, toutes les deux étaient bonnes, douces, fort attachées à leur mari. » Et il ajoutait qu'il les avait toujours trouvées de l'humeur la plus égale et d'une complaisance absolue.

La paternité est un sentiment qui est développé chez Napoléon d'une façon bien particulière. Il en comprenait les devoirs aussi bien que les joies; longtemps avant d'en jouir par lui-même, n'avait-il pas dit, à propos d'un vieillard, cette belle parole : « La plus grande consolation qu'on puisse avoir à son âge est d'avoir des enfants aimables et bons (1). »

Quand son fils fut né, ce sentiment prit une forme plus personnelle : dans aucune circonstance Napoléon n'attire plus la sympathie que lorsqu'il parle de cet enfant appelé, d'après les prévisions humaines, aux plus hautes destinées, condamné par les événements et par les fautes de son père, à une existence malheureuse que la politique devait encore abréger.

Quoi de plus touchant qne la sollicitude qu'il montra dès les premiers jours de cette courte vie? « Qu'on forme de bonne heure la constitution du roi par un régime solide (2). » Et cette préoccupation presque maternelle au début de la cam-

pagne de Russie : « J'espère que vous m'apprendrez bientôt que les quatre dernières dents sont faites. J'ai accordé à la nourrice tout ce que vous m'avez demandé (1). »

Et comme la gouvernante, M^me^ de Montesquiou, *maman quiou* — comme l'appelait l'enfant qui faisait ainsi la plus sanglante critique de l'indifférence maternelle, — remerciait l'Empereur des bontés qu'il lui prodiguait, Napoléon lui répondait avec délicatesse : « C'est moi qui vous suis tout à fait redevable pour les soins si vrais que vous prenez du petit roi ; j'en suis très reconnaissant ; j'entends avec plaisir parler des espérances qu'il donne (2). »

C'est à cette époque qu'une lettre du maréchal Davoût à sa femme nous montre que Napoléon ne savait pas dissimuler ses sentiments à son entourage, malgré le soin constant qu'il prenait de toujours paraître froid et impassible. La lettre est datée du 22 septembre 1812, de Moscou ; le maréchal s'exprime ainsi : « J'ai vu le portrait du roi de Rome. Je ne puis porter un jugement sur la ressemblance, n'ayant jamais vu ce jeune prince ; mais la peinture m'a semblé admirable. L'Empereur m'a paru examiner et voir ce portrait avec bien du plaisir, et beaucoup plus qu'on ne pouvait le supposer au milieu de ses grandes occupations. Cette remarque m'a fait plaisir (3). »

Voici l'Empereur pris sur le vif et peint par une plume qui, pour n'être pas hostile, avait du moins su garder, dans le cercle de la famille, tout son franc parler et toute son indépendance.

Cet amour paternel ne l'aveuglait pas cependant, et le brave général Friant a raconté qu'un jour, au mois de janvier 1813, comme il se trouvait dans le cabinet de l'Empereur, le royal enfant vint à entrer dans la pièce où se trouvait l'Empereur et le général. Friant, quoique blessé, voulut se lever : mais l'Empereur lui posant la main sur l'épaule : « Restez, général, de vieux soldats comme nous ne se dérangent pas pour un enfant; ce n'est pas à vous à donner cet exemple, on me le gâtera assez tôt. »

Lorsque les événements se précipitent, Napoléon se préoccupe encore plus de son fils que lorsqu'il était à l'apogée de sa grandeur : on peut dire que la pensée de cet enfant ne le quitte plus. Il le voit aux mains des alliés et voici son langage : « Je préférerais qu'on égorgeât mon fils plutôt que de le voir élevé à Vienne, comme prince autrichien... Je n'ai jamais vu représenter Andromaque que je n'aie plaint le sort d'Astyanax, survivant à sa maison et que je n'aie regardé comme un bonheur pour lui de ne pas survivre à son père (1). »

La comparaison hante son cerveau; car, à quelques jours de là, nous retrouvons encore les paroles suivantes sous la plume de Napoléon : « Ne quittez pas mon fils et rappelez-vous que je préférerais le savoir dans la Seine plutôt que dans les mains des ennemis de la France. Le sort d'Astyanax, prisonnier des Grecs, m'a toujours paru le sort le plus malheureux de l'histoire (2). »

Comme si l'innocence de l'enfant pouvait fléchir

la colère divine, il fait vendre une gravure représentant le roi de Rome agenouillé, avec ces mots comme légende : « Je prie Dieu pour mon père et pour la France (1). »

Dès l'île d'Elbe, Napoléon réclame son fils avec la plus grande insistance ; si on ne veut pas lui accorder la consolation de le voir et de l'embrasser, du moins qu'on ne refuse pas de lui donner de ses nouvelles (2). »

Vingt fois, il demandera à Sainte-Hélène ce que devient son enfant et toujours on le laissera dans la même incertitude.

Cette mauvaise volonté, qui est l'action la plus criminelle que l'on puisse reprocher à l'Angleterre, ne parviendra jamais à étouffer les sentiments de l'Empereur ; on dirait au contraire qu'elle les aiguise. Il ne manque aucune occasion de faire un éloge sincère de la conduite de M^me^ de Montesquiou (3), qui se montra si attachée au roi de Rome. Sa préoccupation constante est non seulement de tracer pour son fils des règles de conduite politique, mais encore de lui donner ces conseils pratiques qu'un bon père doit laisser à son enfant.

A la fin d'avril 1821, toutes les conversations de l'Empereur roulent sur ce sujet. Bertrand les transmit plus tard au roi Joseph, alors réfugié en Amérique, à Point-Breeze (4). Napoléon demandait, entre autres choses, à M^me^ Mère de laisser à son fils une somme supérieure à celle qu'elle abandonnerait aux autres membres de sa famille. En tous cas, disait Napoléon, que jamais ce fils ne se fasse

prêtre, son devoir étant de se réserver pour la France.

Comme on le voit, la pensée du roi de Rome occupe les derniers instants de l'Empereur : de la paternité, il n'a connu que les tristesses, les préoccupations et les devoirs, car c'est à peine si l'enfant a souri quelques minutes à ce père qui l'adorait, et qui, à ses derniers moments, ne parlait plus et ne pensait plus que pour lui.

Napoléon, époux et père, a connu toutes les douleurs ; son cœur en a été déchiré ; dans les dernières années de sa vie, pas un rayon de joie ou d'affection n'est venu embellir la fin d'une existence naguère si glorieuse et si enviable.

L'Empereur avait pour sa mère une affection respectueuse; on pourrait dire que, tout en portant sur elle un jugement dans lequel il montrait qu'il connaissait ses défauts, il s'est signalé toujours comme un fils respectueux, presque enthousiaste de celle qui lui avait donné le jour.

Dans le *Mémorial*, nous trouvons ce jugement: « M^me^ Mère était trop parcimonieuse ; c'en était ridicule. Néanmoins, elle aurait tout donné pour préparer mon retour. C'est que chez elle, le grand l'emportait encore sur le petit ; la fierté, la noble ambition marchaient avant l'avarice. »

Dans toutes ses conversations, il revenait avec plaisir sur cette mère qu'il proclamait « digne de tous les genres de vénération ». Il aimait à rappeler les circonstances qui avaient précédé ou accompagné sa naissance ; la guerre de l'Indépendance, pendant laquelle, enceinte de Napoléon, elle

parcourait, à la suite de son mari, les montagnes de la Corse; il admirait son courage, sa force d'âme dans ces circonstances. « Les pertes, les privations, les fatigues, elle supportait tout, bravait tout; c'était une tête d'homme sur un corps de femme. »

Napoléon racontait les luttes de sa patrie pour ne pas devenir anglaise comme Paoli l'aurait voulu. Là encore, Mme Lætitia montra ce qu'elle était et sa réponse à Paoli prouve, dès cette époque, son amour pour la France : « Madame répondit en héroïne et comme eût fait Cornélie, disait Napoléon, qu'elle ne connaissait pas deux lois; qu'elle, ses enfants, sa famille ne connaissaient que celles du devoir et de l'honneur. »

Napoléon conforma toujours sa conduite à ce respect, mêlé d'admiration affectueuse, qu'il professait pour elle.

Mme Lætitia aimait également tous ses enfants; aussi, dans la brouille qui sépare Napoléon de Lucien, c'est surtout le souvenir de sa mère qui préoccupe l'Empereur.

Jamais il n'a douté d'elle, ni de son affection; il le répète souvent à Sainte-Hélène et il a raison dans sa confiance, car Mme Lætitia ne manqua pas une occasion de montrer combien le sort de son fils Napoléon l'affligeait et empoisonnait ses jours.

Les démarches officielles de la mère de l'Empereur, aussi bien que ses entretiens privés, en sont des preuves irréfutables (A).

(A) XXXII, p. 398. Lettre de Mme Mère. — Même vol. pp. 460 et 461, lettres du roi Jérôme et de sa femme qui demandent à

Pendant son règne, Napoléon avait donné à sa mère des preuves de son affection ; dès les campagnes d'Italie, il prélevait sur sa solde l'argent nécessaire pour faire vivre Lætitia et soutenir sa famille ; plus tard, il lui assurait une position pécuniaire des plus brillantes ; une situation hors de pair dans la nouvelle cour.

Par une délicatesse raffinée, c'est à sa mère qu'il confiait la présidence des œuvres et des communautés charitables qu'il patronnait ; c'est sous la protection de cette vertueuse femme qu'il voulait mettre les pauvres et les malades de son Empire. Sans cesse, il s'étudie à lui éviter, ou du moins à diminuer tous ses chagrins ; il « sait combien sa mère est disposée à s'alarmer (1)» , aussi, quand Louis quitte en fugitif le trône de Hollande, dès que Napoléon parvient à découvrir le lieu de refuge de son frère, c'est à sa mère qu'il pense aussitôt. Il veut qu'on la prévienne de suite de l'endroit où se trouve Louis ; qu'on lui donne de ses nouvelles (2).

Sous cet aspect encore, Napoléon s'est donc montré digne de tous les éloges et de toutes les sympathies ; jamais, dans aucune circonstance, aucun mot ne sortit de sa bouche qui pût paraître une attaque au caractère de sa mère (A).

partager le sort de Napoléon. Où M. Jung a-t-il vu que Napoléon avait été abandonné par les siens ? — Et Joseph qui, à Rochefort, avait proposé à Napoléon de se mettre à sa place, comme le raconte Montholon dans un des premiers chapitres de son ouvrage !

(A) C'est Mme Lætitia qui réconcilia Joséphine avec Napoléon quand, à son retour d'Égypte, celui-ci était pressé par Lucien

Ses relations avec ses frères, sous des apparences quelquefois brusques et sévères, contiennent toujours un grand fond de bonté et d'indulgence, qu'il pouvait faire taire quand sa politique était en jeu, mais qui reprenait le dessus lorsque la crise était passée, quand l'homme prenait la place de l'Empereur.

Sur le même rang que ses frères, bien que toujours il se soit montré plus bienveillant vis-à-vis d'eux, il faut placer les enfants adoptifs de Napoléon, son beau-fils et sa belle-fille, Eugène et Hortense de Beauharnais.

Quant à l'autre fille adoptive de Napoléon, Stéphanie de Beauharnais, il la maria, en 1806, avec le prince héréditaire de Bade ; avant comme après son mariage, il lui prodigua maints témoignages de son affection ; mais, sans que ce sentiment ait jamais pris chez l'Empereur une place qui en motiverait ici l'examen et l'analyse (1).

Pour Hortense, nous connaissons l'intérêt qu'il lui portait ; l'idée qu'il avait eue d'adopter pour la succession au trône impérial le fils aîné de son frère Louis prouve la force de son affection. Une preuve nouvelle pourrait en être relevée dans les pamphlets indignes que publièrent les Anglais et les royalistes quand ils représentaient l'Empereur comme l'amant de sa belle-fille. Est-il besoin de dire que la conduite de Napoléon, jugée avec im-

et par ses sœurs de divorcer ; « Simple pendant son élévation, fière après ses revers, M^me^ Lætitia est un des beaux caractères de femme que l'on puisse tracer. »

partialité, montre qu'il était bien loin de ces sentiments criminels (1).

Napoléon montra toujours pour Eugène une sincère et véritable amitié.

Le 1er février 1805, dans son message au Sénat, Napoléon s'exprimait ainsi : « Au milieu des sollicitudes et des amertumes inséparables du haut rang où nous sommes placés, notre cœur a eu besoin de trouver des affections douces dans la tendresse et la consolante amitié de cet enfant de notre adoption ; consolation nécessaire sans doute à tous les hommes, mais plus éminemment à nous dont tous les instants sont dévoués aux affaires des peuples. »

Ces sentiments qu'il se plaît à exprimer ainsi publiquement, prendront encore une nouvelle force au moment du mariage d'Eugène : « Rien ne m'est plus agréable, écrit l'Empereur, que le mariage d'une princesse aussi parfaite que la princesse Auguste avec un enfant pour qui tout le monde connaît mes tendres sentiments (2). » Voici ce qu'il pensait de la jeune femme d'Eugène : « La princesse est vraiment belle, et, *mieux que cela*, extrêmement bonne (3). »

Quelques jours après son mariage, il écrit à celle-ci : « Au milieu de toutes mes affaires, il n'y en aura jamais pour moi de plus chères que celles qui pourront assurer le bonheur de mes enfants. Croyez, Auguste, que je vous aime comme un père et que je compte que vous aurez pour moi toute la tendresse d'une fille (4). »

A quelque temps de là, c'est une lettre un peu

soldatesque à Eugène, mais où la même affection s'affirme toujours : « Mille choses aimables à la princesse, il me tarde d'apprendre qu'elle a bien soutenu la route et qu'elle se trouve bien des premiers combats de l'hyménée. Dites-lui combien je l'aime (1). »

L'affection qu'il porte à la jeune princesse est éclairée, il désire en faire une femme distinguée et aimable. Cela ne ressort-il pas de cette lettre? « Perfectionnez votre éducation en lisant beaucoup de bons livres, afin d'être tout à fait parfaite... Je finis, ma fille, en vous recommandant mon peuple et mes soldats : que votre bourse soit toujours ouverte aux femmes et aux enfants de ces derniers; vous ne pouvez rien faire qui aille plus à mon cœur (2). » Il veut aussi qu'elle ait pour son mari l'affection d'une femme aimante et fidèle : « Dites à Eugène combien je l'aime et combien je suis aise d'apprendre que vous êtes réciproquement heureux (3). »

Comme nous l'avons vu le faire pour les impératrices, il veut que la jeune princesse soit bien entourée : « Je recommande, dit-il, M^me^ Caffarelli à la princesse Auguste : c'est une femme remplie de mérites, de mœurs et d'un esprit sûr (4). »

C'est qu'Eugène reste toujours l'enfant chéri de son cœur; il ne cesse de le lui dire : « Mon cœur ne connaît rien qui lui soit plus cher que vous : mes sentiments sont inaltérables (5). »

Si le vice-roi est obligé de s'absenter, Napoléon cherchera à consoler la princesse Auguste. Il y a une pointe de douce philosophie dans son langage:

« L'on ne sent bien que l'on aime que lorsqu'on se revoit ou qu'on est absent. On n'apprécie la santé que lorsqu'on a un peu de migraine ou lorsqu'elle vous quitte (1). »

Jusqu'aux reproches qu'il adresse à Eugène qui sont empreints de la plus grande affection: « Mon fils, lui dit-il, vous travaillez trop. Votre vie est trop monotone. Cela est bon pour vous, parce que le travail doit être pour vous un objet de délassement : mais, vous avez une jeune femme qui est grosse. Je pense que vous devez vous arranger pour passer la soirée avec elle et vous faire une petite société. Il faut avoir plus de gaieté dans votre maison : cela est nécessaire pour le bonheur de votre femme et pour votre santé... Je mène la vie que vous menez, mais j'ai une vieille femme. Vous aimiez jadis assez le plaisir; il faut revenir à vos goûts. J'ai passé ces deux jours-ci chez le maréchal Bessières : nous avons joué comme des enfants de quinze ans. Vous aviez l'habitude de vous lever matin; il faut reprendre cette habitude... (2). » Quel est le père qui répudierait ces conseils affectueux et le ton avec lequel ils sont donnés?

Plus nous allons, plus nous trouverons soit pour Eugène, soit pour sa femme, des marques de la sympathie de l'Empereur. La princesse est enceinte ; Napoléon lui adresse une lettre où la jovialité et la plaisanterie ne dissimulent pas le désir de la voir se soigner et se fortifier : « Tâchez de ne pas nous donner une fille, lui écrit-il. Je vous dirais la recette pour cela; mais, vous n'y croiriez pas:

c'est de boire tous les jours un peu de vin pur (1). »

Et pendant la campagne de 1806, c'est à la princesse qu'il adresse cette lettre qui rachète bien quelques paroles un peu amères des bulletins : « Pour l'amour de vous, j'ai ordonné qu'on ménageât toute la maison de Strélitz. Votre grand'mère y est tranquille. Cependant, votre tante, la reine de Prusse, s'est si mal comportée! mais elle est aujourd'hui si malheureuse qu'il n'en faut pas parler. Annoncez-moi bientôt que nous avons un gros garçon, et si vous nous donnez une fille, qu'elle soit aussi aimable et aussi bonne que vous (2). »

Quel commentaire faudrait-il ajouter à de pareilles paroles? L'Empereur ne s'y montre t-il pas dans tout le charme d'une bonté sans mélange?

Les événements ont marché ; le divorce a eu lieu. Loin de dénouer les liens qui rattachaient l'Empereur au vice-roi, on dirait, au contraire, que Napoléon cherche à montrer, par une affection plus démonstrative pour Eugène et pour Hortense, que l'Impératrice répudiée tient encore une grande place dans son cœur et dans son affection. Eugène en reçoit, politiquement, des preuves sensibles dans le superbe commandement qu'il obtient au moment de l'expédition de Russie (3); plus tard, Napoléon lui affirme que les événements ne sauraient changer la nature de son affection.

Au mois de mars 1814, la princesse Auguste se trouvait enceinte. Napoléon désirait qu'elle vînt faire ses couches à Paris; Eugène interprète mal ce désir. L'Empereur lui répond une lettre où l'on

sent que son cœur est péniblement froissé de voir ses sentiments aussi mal compris : « C'est par dignité d'homme, dit-il à Eugène, que j'ai désiré que la vice-reine vînt faire ses couches à Paris, et je la connais trop susceptible pour penser qu'elle puisse se résoudre à se trouver dans cet état au milieu des Autrichiens. Il faut que vous soyez fou pour supposer que ceci se rapporte à la politique. Je ne change jamais ni de style, ni de ton, et je vous ai écrit comme je vous ai toujours écrit... » Le même jour, 12 mars 1814, une lettre à la princesse Auguste, pour être moins sévère, n'en est pas moins explicite : « J'ai pensé qu'avec votre caractère, vous feriez de mauvaises couches dans un pays qui est le théâtre de la guerre et au milieu d'ennemis, et que le meilleur parti à prendre pour votre sécurité était de venir à Paris... J'ai cru que ce voyage avait toutes sortes d'avantages pour votre état. Reconnaissez votre injustice et c'est votre cœur que je charge de vous punir. »

Quant aux frères de Napoléon, nous avons déjà vu quelle était la conduite de l'Empereur à leur égard; nous avons montré ces sentiments, changeant, extérieurement du moins, avec le pouvoir, revenant à leur vivacité première lorsque la politique n'était plus en jeu; nous avons montré qu'ici il fallait toujours se référer à cette parole de Napoléon à Joseph : « Ne doutez jamais de mon amitié (1). »

C'est qu'en effet, malgré de nombreux mouvements d'impatience, Napoléon conserva toujours pour les siens une vive et sérieuse affection.

C'est surtout dans ses rapports avec Joseph qu'on peut suivre ce caractère permanent de sympathie et de bonté qui survit à tous les événements heureux ou malheureux de sa carrière (A). Le 24 juin 1795, il lui écrit : « Dans quelque événement que la fortune te place, tu sais bien, mon ami, que tu ne peux pas avoir de meilleur ami, à qui tu sois plus cher et qui désire plus sincèrement ton bonheur... Nous avons vécu tant d'années ensemble, si étroitement unis, que nos cœurs se sont confondus et tu sais mieux que personne combien le mien est entièrement à toi. Je sens en traçant ces lignes une émotion dont j'ai eu peu d'exemples dans ma vie. Je sens bien que nous tarderons à nous voir et je ne puis plus continuer ma lettre. Adieu, mon ami... » Napoléon se peint là sur le vif, dans toute la jeunesse d'un cœur qui ne manqua jamais de bonté. Le style n'est pas aussi châtié qu'il le sera dans l'âge mur; mais, du moins, il est naturel et, en regardant la date de cette lettre qui dénote une véritable sensibilité, on ne pourra pas dire que Napoléon l'a écrite ou composée en vue de la postérité (1).

Mais, dès que Joseph monte sur le trône de

(A) Joseph le lui a bien rendu. De Londres, le 18 août 1833, il écrivait : « Mon frère ne fut ni parricide, ni despote, ni tyran. Il fut ce que son temps et la nation voulurent qu'il fût. Il eût été Titus ou Trajan chez les Romains de ce siècle-là, Washington en Amérique, Charlemagne au VIII[e] siècle. Dans ce qui a été fait de bien ou de mal de son temps, il eut un grand complice : le peuple français. J'ai lu au fin fond de son âme ; j'y ai vu naître ses plus intimes pensées ; il n'en est aucune qui ne fut uniquement dans l'intérêt et la gloire du peuple français. »

Naples, ce sont des lettres où le blâme est peut-être dissimulé; cependant, sous des formules banales, on sent déjà le mécontentement de l'Empereur (1). Plus on avance, plus ce mécontentement est affiché: « Je ne réponds pas, écrit Napoléon, à votre dernière lettre où vous paraissez avoir de l'humeur. C'est un principe que je suis avec vous depuis longtemps... » « Votre position peut être pénible comme roi; mais elle est brillante comme général. Il n'y a qu'une chose à craindre: prenez garde de perdre l'esprit de l'armée et de le sacrifier aux Espagnols. » Joseph a des torts; l'Empereur en a aussi, car souvent il se refuse à voir la véritable situation de son frère; à l'en croire, celui-ci n'aurait besoin ni de renforts, ni de secours pécuniaires. Mais, de son côté, Joseph se montre faible, incapable. C'est le jugement que Napoléon reproduira à Sainte-Hélène et qui est le seul que l'on puisse porter sur le frère aîné de l'Empereur: « Vous ne sauriez croire, lui écrit-il de Bordeaux, le 7 août, combien l'idée que vous êtes aux prises avec des événements au-dessus de votre habitude, autant qu'au-dessous de votre caractère naturel, me peine (2). »

Et comme Joseph continue à se lamenter dans des termes parfois un peu excessifs, Napoléon lui répond: « Je suis fâché que vous croyez ne pouvoir retrouver votre frère qu'aux Champs-Elysées. Il est tout simple qu'à quarante ans il n'ait pas pour vous les mêmes sentiments qu'à douze. Mais il a pour vous des sentiments plus réels et plus forts, son amitié a les traits de son âme (3). »

Quelquefois, mais rarement, il faut le reconnaître, ce ton de discussion fera place à la bonne amitié d'autrefois ; cependant, Napoléon revient par moments à l'affection de sa jeunesse : il veut que Joseph soit le parrain du roi de Rome. Pendant la campagne de Pologne, il lui avait écrit ces mots qui sont un aveu, comme on n'en fait qu'aux véritables amis : « Ma santé n'a jamais été si bonne, tellement que je suis devenu plus galant que par le passé (1). »

Au moment des désastres, le ton redevient plus sec que jamais. La faute n'en est pas à Napoléon, mais à Joseph qui paraît hésiter entre les partis qu'il aurait à prendre. Napoléon le laisse libre de se mettre au service de la France et de l'Empereur ou de se retirer dans un château à quarante lieues de Paris. Il faut voir comment il s'exprime : « Vous y vivrez tranquille, si je vis ; vous serez tué ou arrêté, si je meurs. Vous serez inutile à moi, à la famille, à vos filles, à la France ; mais, vous ne me serez pas nuisible et ne me gênerez pas. Choisissez promptement et prenez votre parti. »

A cette époque, Joseph ne tint pas la conduite que l'Empereur croyait pouvoir attendre de lui ; ce ne fut pas la faute du roi d'Espagne qui se montra dévoué jusqu'au sacrifice pour son frère Napoléon. La vérité, comme l'a dit l'Empereur, c'est que son frère n'était pas à la hauteur des circonstances.

Descendu du trône, Napoléon le jugeait avec impartialité et sans amertume : « Joseph, disait-il, est éminemment doux et bon ; mais toutes ses

qualités tiennent uniquemment de l'homme privé ; il a de l'esprit et de l'instruction ; il est aimable. Dans des circonstances bien grandes, la tâche s'est trouvée hors de proportion avec ses forces. »

Lucien, nature très intelligente, à cause de cela même, ne devait pas avoir avec Napoléon les mêmes relations que le reste de la famille ; et cependant lors des Cent Jours, il s'attacha à la fortune de l'Empereur avec le même enthousiasme qu'il avait mis à préparer les débuts du Premier Consul.

Napoléon regrettait les mésintelligences qui le séparaient de ce frère pour lequel, malgré tout, il conservait une réelle affection (1). D'ailleurs, ce que Napoléon demandait à son frère, c'était le respect des convenances, le décorum extérieur de la famille ; nous n'en voulons pour preuve qu'une lettre adressée de Milan le 20 décembre 1807, à Joseph. Lucien devrait divorcer et alors Napoléon le regarderait comme prince français lui et ses filles. M^me^ Jouberton est grosse ; si c'est une fille qui naîtra, il pourra l'adopter ; si c'est un garçon, il sera regardé comme fils de Lucien, mais non d'un mariage avoué. Il pourra hériter de la souveraineté de son père, indépendamment du rang où il pourrait être appelé par la politique générale de l'État « mais sans que ce fils puisse prétendre à la succession de son père dans son véritable rang, ni être appelé à la succession de l'Empire français.

« Vous voyez, ajoute-t-il, que j'ai épuisé tous les moyens qui sont en mon pouvoir de rappeler Lucien, qui est encore dans sa première jeunesse,

à l'emploi de ses talents pour moi et la patrie. Je ne vois point ce qu'il pourrait alléguer actuellement contre ce système. Les intérêts de ses enfants sont à couvert. Ainsi donc, j'ai pourvu à tout... » Le divorce prononcé, Lucien pourra vivre avec M^me^ Jouberton, « non comme une princesse sa femme, mais dans telle intimité qu'il lui plaira. Je n'y mettrai point d'obstacle; car c'est la politique seulement qui m'intéresse. Après cela, je ne veux point contrarier ses goûts et ses passions. »

Toutes ces concessions prouvent combien Napoléon tenait à ne pas se séparer de son frère et à ne pas mettre celui-ci entre son amour et l'affection fraternelle. On peut donc dire que toute la responsabilité de la rupture pèse entièrement sur Lucien et non pas sur Napoléon. Du reste, le jugement du captif de Sainte-Hélène montre que l'Empereur ne tenait pas rigueur à son frère de ce qui n'avait été, après tout, qu'une très grande indépendance de caractère.

Napoléon fut, et à bon droit, beaucoup moins indulgent pour son frère Louis.

Si l'on se rappelle tout ce que le lieutenant Bonaparte, réduit à sa modeste solde, avait fait pour son jeune frère ; si l'on se souvient de sa bonté excessive pour celui qui devait être roi de Hollande, et qu'on mette en parallèle la conduite, les paroles, les écrits de Louis, on pourra reconnaître que celui-ci fut peut-être un bon Hollandais, mais qu'il oublia toujours ses devoirs vis-à-vis de la France et de l'Empereur.

Au mois de septembre 1795, Napoléon écrivait

à Joseph : « Je suis très content de Louis ; il répond à mon espérance et à l'attente que j'avais conçue de lui. C'est un bon sujet, mais aussi c'est de ma façon: chaleur, esprit, santé, talent, commerce exact, bonté, il réunit tout. Tu le sais, mon ami, je ne vis que par le plaisir que je fais aux miens. »

La comparaison est trop flatteuse; le jugement témoigne du moins de la bonté excessive de Napoléon. Cette bonté, il continuait à lui en donner des preuves en le prenant comme aide de camp en Egypte, en lui donnant la main d'Hortense, sa fille d'adoption, en le nommant roi de Hollande.

Ce mariage et cette couronne perdirent le pauvre Louis ; il oublia celui de qui il tenait la couronne, pour ne voir que les intérêts de la Hollande, inséparables de ceux de l'Angleterre ; son tempérament maladif, son humeur chagrine et morose empoisonnèrent son existence. Le 3 août 1807, Napoléon lui disait cependant : « Je vois avec plaisir que les eaux vous font du bien et que votre santé s'améliore; mais ce qui vous fait du mal, c'est votre inquiétude qui vous porte à voir trop de médecins et qui vous empêche de suivre vos remèdes avec assez de constance. »

Ce que Napoléon ne cesse de reprocher à Louis, c'est la faiblesse de son gouvernement, la mauvaise direction de sa politique intérieure ou extérieure.

La correspondance que l'Empereur entretient avec son frère est empreinte d'une telle sévérité, très légitime d'ailleurs, que le recueil officiel publié sous le règne de Napoléon III a cru devoir

passer sous silence la plupart des lettres de blâme adressées au frère cadet de Napoléon. M. Rocquain, dans un ouvrage intitulé : *Napoléon et le roi Louis d'après les documents conservés aux archives nationales*, a comblé cette lacune. Le blâme domine dans toutes les communications de l'Empereur ; c'est à peine s'il daigne citer le nom de l'ambassadeur du roi; souvent, il emploie cette forme dédaigneuse : « Le sieur de la Rochefoucauld. » Quand il s'agit du gouvernement de Louis, l'Empereur n'a pas assez de formules sévères : « Si vous gouvernez ainsi votre royaume sans aucune division d'autorité, lui dit-il le 6 novembre 1806, ce sera un véritable chaos... » Et le 15 décembre de la même année : « Si vous gouvernez par des jérémiades... les femmes seules pleurent et se lamentent : les hommes prennent un parti. De l'énergie ! de l'énergie ! On ne fait le bien des peuples qu'en bravant l'opinion des faibles et des ignorants. »

Ces conseils n'avaient produit sans doute aucun effet, car le 18 juillet et le 20 octobre 1807 nous retrouvons deux lettres où Napoléon réclame encore cette énergie que son frère ne veut pas montrer.

Le pauvre roi avait, d'ailleurs, des idées malheureuses qui lui attiraient de vertes répliques de l'Empereur ; Louis ne trouvait rien de mieux à faire que de copier les institutions impériales. Un jour, il veut établir la noblesse dans son royaume, Napoléon lui répond le 30 mars 1807. La lettre est assez modérée dans la forme ; Napoléon en a

fait disparaître cette phrase qui se trouvait dans le brouillon : « Si une noblesse est soutenable dans un pays militaire, elle est insoutenable dans un pays de commerçants. J'aime mieux le dernier boutiquier d'Amsterdam que le premier noble de Hollande. » Jour pour jour, un mois après, même sujet et même particularité, sur le brouillon, corrigé et raturé de la main de Napoléon, on lit ceci : « J'ai été votre père, je vous ai élevé, je vous ai fait roi, je vous maudirais, car vous seriez mon plus grand ennemi. Êtes-vous l'allié de la France ou de l'Angleterre? je l'ignore. » Napoléon n'a pas laissé partir ces paroles ; mais il les avait pensées, puisqu'il les avait dictées, et ce n'est que par politique ou par bonté qu'il ne les avait pas envoyées à leur destinataire.

Si Louis croit pouvoir nommer des maréchaux, nouveau blâme de l'Empereur : « Vous avez créé des maréchaux qui n'ont pas fait ce qu'ont fait mes généraux de brigade. Pour Dieu, ne vous rendez pas par trop ridicule (1). » S'il crée une décoration, Napoléon lui répondra : « Je suis résolu à ne pas porter vos décorations... Vous n'avez encore rien fait pour mériter que les hommes portent votre portrait (2). »

On se lasserait de citer toutes les circonstances où sur la politique générale, Napoléon donnait à son frère des leçons sévères : « Moi aussi, lui écrit-il, j'ai des émigrés près de moi, mais je ne les laisse pas prendre le haut du pavé (3) ». — « Je lis moi-même toutes les pièces, dit-il le 13 mars 1810 ; et probablement vous supposez que je con-

nais la force des idées et des phrases. » Le 20 mai 1810, le langage est plus sévère : (1) « La Hollande, devenue pour vous partie de mon Empire, m'était aussi chère province, puisque je lui avais donnée un prince qui était presque mon fils ; si vous eussiez été ce que vous deviez être, je prendrais autant d'intérêt à la Hollande qu'à la France. Le sort en est jeté ; vous êtes incorrigible... Qu'est-ce que ces prières et ces jeûnes mystérieux que vous avez ordonnés ? Louis, vous ne voulez pas régner longtemps. »

Deux jours après, le 22 mai : « Un Français fait sur vous ce que fait sur les hydrophobes la vue de l'eau, ce principe bienfaisant de notre existence et de notre bien. » Le lendemain : « Ne m'écrivez plus de vos phrases ordinaires ; voilà trois ans que vous me les répétez et chaque instant en prouve la fausseté. (2) »

Il était tout naturel aussi que Napoléon s'occupât des discussions de famille qui s'élevèrent entre Louis et sa femme. L'affection de l'Empereur pour celle-ci, sa situation politique lui en faisaient un devoir.

Notre conviction est que l'Empereur n'ignorait pas l'inconduite d'Hortense ; le post-scriptum d'une lettre à Jérôme en fait foi. Mais, d'autre part, il ne voyait pas quel intérêt il pouvait y avoir à augmenter des dissensions intimes, déjà bien suffisamment pénibles par elles-mêmes. Aussi écrivait-il à Louis : « Vos querelles avec la reine percent aussi dans le public. Ayez dans votre intérieur ce caractère paternel et efféminé que vous montrez

dans le gouvernement et ayez dans les affaires ce rigorisme que vous montrez dans votre ménage. Vous traitez une jeune femme comme on mènerait un régiment. Vous avez la meilleure femme et la plus vertueuse. Si vous aviez une coquette, elle vous mènerait par le bout du nez. »

Le 17 août 1808, il lui écrit encore : « Vos soupçons injurieux qui indignent et outragent la plus vertueuse des femmes (1). » Mais, encore une fois, c'est par bonté et par délicatesse que Napoléon parlait ainsi, car il n'était pas assez aveugle pour ignorer une conduite que tout le monde connaissait. Nous en avons une preuve dans cette lettre à Jérôme du 13 juillet 1810 ; il y disait que la conduite de Louis avait une teinte de folie, et il ajoutait ce post-scriptum significatif : « La famille avait besoin de beaucoup de sagesse et de bonne conduite. Tout cela ne donnera pas d'elle une bonne opinion en Europe ; heureusement que j'ai lieu de penser que l'Impératrice est grosse. »

Les griefs de l'Empereur contre son frère Louis étaient d'autant plus grands que Napoléon, dont nous connaissons la reconnaissance pour tous ceux qui lui avaient rendu service, souffrait difficilement l'ingratitude. N'avait-il pas écrit à Joséphine : « Je méprise l'ingratitude comme le plus grand défaut du cœur ? » La mémoire du roi Louis restera éternellement condamnée par les paroles du testament de Sainte-Hélène ; bien que l'Empereur déclare lui pardonner, on sent en quelle médiocre estime il tenait désormais son frère ; quant au jugement qu'il portait sur son esprit de gouvernement,

où éclate-t-il mieux que dans cette lettre qu'il écrivait à Joseph et où il envisageait l'éventualité de sa succession : « Louis a un peu trop l'esprit de charité, ce qui s'allie mal avec la dignité du diadème (1). »

La règle de conduite suivie par Napoléon vis-à-vis de Jérôme fut absolument le contraire de celle dont il avait usé à l'égard de Louis. Pour celui-ci, il flatte sa jeunesse ; il approuve toutes ses actions ; il l'encourage, dès le début, par des preuves manifestes de sa haute protection. Pour Jérôme, au contraire, il est bien plus sévère, dans les commencements de sa carrière ; tout en ayant pour lui une sincère affection, il se préoccupe de son avenir (2) avec l'intention manifeste d'élever sa jeunesse à l'école du devoir et de l'austérité.

Le résultat obtenu fut meilleur. Tandis que Louis, injuste envers son frère, croyait lui devoir tous ses malheurs, Jérôme, à qui Napoléon avait enfin rendu une justice tardive, ne pensait qu'aux moyens d'aller rejoindre l'Empereur sur le rocher de Sainte-Hélène.

Le futur roi de Westphalie avait été dirigé vers la marine, dès sa sortie du collège ; le 22 novembre 1800, Napoléon écrivait à Ganteaume : « Je vous envoie le citoyen Jérôme Bonaparte pour faire son apprentissage dans la marine. Vous savez qu'il a besoin d'être tenu sévèrement et de réparer le temps perdu. Exigez qu'il remplisse avec exactitude toutes les fonctions de l'état qu'il embrasse. » Il insiste beaucoup sur cette sévérité, car le 10 décembre, il écrivait encore au même amiral : « Je vous recommande Jérôme non pas pour que vous

lui procuriez ses aises, mais pour que vous le fassiez travailler. Dites-lui bien qu'il se fasse au métier de la mer. »

Bien peu de temps avant son avènement à l'Empire, sa sévérité perce encore dans ces paroles (1) : « Le titre auquel je lui appartiens ne comporte pas de condescendance paternelle, car, n'ayant point sur lui les droits d'un père, je ne puis en éprouver le sentiment ; un père s'aveugle, se plaît lui-même à s'aveugler, parce que son fils et lui s'identifient; ils se sont tant donné, ils ont tant reçu l'un de l'autre qu'ils ne sont qu'un. Mais moi, que suis-je à Jérôme? Seul instrument de ma destinée, je ne dois rien à mes frères ; dans ce que j'ai fait pour la gloire, ils ont trouvé de quoi faire eux-mêmes récolte abondante ; mais pour cela, il ne faut pas qu'ils abandonnent le champ où il y a à recueillir ; il ne faut pas qu'ils m'y laissent isolé et privé de l'aide et des soins que j'ai le droit d'attendre d'eux. »

Ce langage était inspiré à Napoléon par le mariage de son frère ; il n'approuvait pas cette union et en parlait dans des termes au moins bizarres (2) : « Marié à l'étranger son contrat n'étant inscrit sur aucun registre, mineur, sans aucune publication de bans, il n'y a pas plus de mariage qu'entre deux amants qui se marient dans un jardin, sur l'autel de l'amour, en face de la lune et des étoiles. Ils se disent mariés ; mais, l'amour fini, ils s'aperçoivent qu'ils ne le sont pas. »

En avançant dans la carrière, ces sentiments de sévérité à l'égard de Jérôme subsistent longtemps

encore ; le 2 juin 1805, voici comment Napoléon lui parle : « Ne vous fiez pas sur le nom que vous portez. Il est glorieux de ne rien devoir qu'à son mérite... C'est la volonté, le caractère, l'application et l'audace qui m'ont fait ce que je suis. »

Le 13 décembre de la même année, il écrit à Joseph : « Je ne veux rien donner à Jérôme au delà de sa pension ; elle lui est plus que suffisante et plus considérable que celle d'aucun prince de l'Europe ; mon intention bien positive est de le laisser emprisonner pour dettes, si cette pension ne lui suffit pas. Qu'ai-je besoin des folies qu'on fait pour lui à Brest ? C'est de la gloire qu'il lui faut et non des honneurs. Il est inconcevable ce que me coûte ce jeune homme pour ne me donner que des désagréments et n'être bon à rien à mon système. »

Au moment de la campagne de 1806, la note est plus froide encore : « Comment à votre âge et avec le désir d'acquérir de la réputation, pouvez-vous tant désirer un armistice (1) ? »

Et cependant, c'est à quelque temps de là, le 4 mai 1807, dans une lettre à Joseph, que nous avons déjà rappelée que, nous trouvons ces paroles de Napoléon : « Le prince Jérôme se conduit bien ; j'en suis fort content et je me trompe fort s'il n'y a pas en lui de quoi faire un homme de premier ordre. Vous pouvez croire cependant qu'il ne s'en doute guère, *car toutes mes lettres sont des querelles*. Il est adoré en Silésie ; je l'ai jeté exprès dans un commandement isolé et en chef : car, je ne crois pas au proverbe que pour savoir commander il faut savoir obéir. »

Quand Jérôme est monté sur le trône de Westphalie, Napoléon lui parle un langage qui rappelle celui qu'il tient au roi de Hollande : « Quand vous aurez des faits à m'apprendre, lui dit-il, j'en recevrai la communication avec plaisir. Quand, au contraire, vous voudrez me faire des tableaux, je vous prie de me les épargner. En m'apprenant que votre administration est mauvaise, vous ne m'apprenez rien de nouveau (1). »

Les procédés de Napoléon continuent malgré les défaites. Le 31 juillet 1813, de Mayence, une lettre très dure était écrite à Berthier, relativement à un commandement demandé par Jérôme (2).

Est-ce l'ensemble de ces mesures d'une sévérité véritablement outrée qui inspirait à Napoléon le regret tardif qu'il témoigna à son frère le soir de Waterloo?

Quoi qu'il en soit, Napoléon qui reconnaissait, dans l'intimité, toute la satisfaction que lui donnai Jérôme, ne s'est départi que deux ou trois fois de la rigidité qui présidait aux relations qu'il avait avec son frère. C'est surtout à propos de Louis et de la conduite qu'il tenait pendant les derniers jours de son autorité en Hollande que Napoléon prend Jérôme pour confident. Dans une autre circonstance, Napoléon nous donne sur sa personne des détails d'une intimité qui étonne chez un souverain dont les occupations étaient si multiples : « J'apprends que vous avez des hémorroïdes, écrit-il à Jérôme. Le moyen le plus simple de les faire disparaître, c'est de vous faire appliquer trois ou quatre sangsues. Depuis que j'ai usé de ce

remède il y a dix ans, je n'en ai plus été tourmenté. » (1)

Quant aux sœurs de Napoléon, c'est à peine si nous trouvons sur la reine de Naples et sur la princesse Elisa quelques mots dans l'immense correspondance de l'Empereur. A Sainte-Hélène, il s'entretient d'elles ; sous l'Empire, les événements l'en avaient empêché.

A la fin de décembre 1820, quand on apprend à Longwood la mort d'Elisa, Napoléon lui consacre quelques paroles qui la dépeignent admirablement :

« C'était une maîtresse femme, a dit l'Empereur ; elle avait de nobles qualités et un esprit recommandable ; mais, il n'y a pas eu d'intimité entre nous, nos caractères s'y opposaient. Elisa avait été élevée au chapitre royal de Saint-Cyr, créé par Mme de Maintenon, dans les vieux jours de Louis XIV, pour l'éducation des filles nobles sans fortune ; elle y avait contracté des habitudes de fierté et d'aigreur qui s'accordaient mal avec les manières toutes gracieuses de Joséphine, et elle entra avec véhémence dans l'opposition que Joseph et Lucien mirent à mon mariage. Joséphine le sut et ne lui pardonna jamais (2) ».

Cette sympathie qui n'existait pas entre Napoléon et la grande duchesse de Toscane régnait au contraire entre l'Empereur et la princesse Pauline. Dès le début de sa carrière, il s'était occupé du mariage de celle-ci et, en bon frère, en chef de famille, il recherchait pour elle une union heureuse. De là, cette lettre à Joseph du 20 octobre 1795 : « Un citoyen Billon, que l'on m'assure être

de ta connaissance, demande Paulette (1); ce citoyen n'a pas de fortune. J'ai écrit à Maman qu'il ne fallait pas y penser. Je prendrai aujourd'hui des renseignements plus amples. »

Son affection pour Pauline ne se borne pas à ces témoignages d'intérêt; il lui donne les conseils d'un père à sa fille. C'est ainsi que le 6 avril 1804, il lui écrit : « Aimez votre mari et sa famille : soyez prévenante. Accommodez-vous des mœurs de la ville de Rome et mettez-vous bien dans la tête que si, à l'âge que vous avez, vous vous laissez aller à de mauvais conseils, vous ne pouvez plus compter sur moi. Quant à Paris, vous pouvez être certaine que vous n'y trouverez aucun appui et que jamais je ne vous y recevrai qu'avec votre mari. Si vous vous brouillez avec lui, la faute serait à vous et, alors, la France vous serait interdite. Vous perdriez votre bonheur et mon amitié. »

Comme si Napoléon craignait que ces conseils n'aient pas assez de poids, il emprunte l'autorité que la position dans la famille et la situation religieuse donnaient au cardinal Fesch. Celui-ci était à Rome, Napoléon lui écrit le 10 avril : « Je lui fais connaître mes intentions d'une manière très simple et très précise : j'espère qu'elle s'y conformera. Dites-lui donc que, déjà, elle n'est plus belle, qu'elle le sera beaucoup moins dans quelques années et que, toute sa vie, elle doit être bonne et estimée. Elle devrait se faire une étude de plaire à la famille de son mari et à tous les grands de Rome, et établir un ton de société digne du rang qu'elle occupe, et non ces mauvaises manières que le bon

ton réprime, même dans les société les plus légères de la capitale. »

Pauline était futile ; elle se prétendait malade ; elle aurait voulu courir les villes d'eaux, tout cela pour quitter son mari. Napoléon, qui voit qu'il n'y a là que des prétextes, s'y oppose dans la mesure de son pouvoir : « Vous pouvez aller aux eaux de Saint-Didier, lui dit-il, puisqu'elles sont dans le gouvernement ; mais il ne faut point quitter le gouvernement sans mon ordre (1). » Avant d'en arriver à ces mesures de coercition, Napoléon avait essayé, mais en vain, de la persuasion. Ses arguments sont au moins curieux : « Je ne m'y étais opposé, dit-il, que comme conseil, parce que je vois que les médecins conseillent les eaux à leurs malades quand ils veulent s'en débarrasser, et je regardais comme préférable qu'elle attendît la santé dans sa maison, sans courir la chercher sur les grands chemins (2). »

Nous en avons dit assez pour montrer quel intérêt Napoléon portait à tous les membres de sa famille ; ce sentiment résultait de sa bonté instinctive pour tous ceux dont la nature l'avait entouré. Il démontre que, chez Napoléon, les qualités du cœur étaient à la hauteur de celles de l'esprit et que jamais on n'a pu lui reprocher ce défaut qui n'est que la sécheresse du cœur : l'égoïsme.

A Sainte-Hélène, il pense à tous les siens ; il veut assurer leur sort, leur donner un souvenir qui leur montrera qu'il ne les oublie pas. Il se préoccupe même de l'avenir de sa famille et, dans cette conversation avec Bertrand, à la fin d'a-

vril 1821, dont nous avons déjà parlé, il trace aux siens la ligne de conduite politique et la règle de vie qu'ils auront à suivre. Une partie de sa famille, dit-il, devra s'établir à Rome, autour du Pape; l'autre partie ira en Suisse. Les désirs de l'Empereur furent réalisés; ils nous montrent combien il avait l'intelligence pratique de ce qui devait se passer après lui.

Il voyait les siens, traqués et poursuivis dans toute l'Europe par la Sainte-Alliance, ne trouvant de refuge que sur la terre classique et respectée de la liberté ou autour du chef de l'Eglise, dont il reconnaissait ainsi, par un hommage posthume, la grandeur d'âme impersonnelle et la générosité de caractère !

Napoléon se plaignait un jour à Joséphine de n'avoir point d'amis: « C'est vrai, lui répondit celle-ci, tu n'as que des admirateurs. Pour avoir des amis, il faudrait faire un peu plus de frais que tu n'en fais et savoir les conserver. » C'est Thibaudeau, dans ses mémoires sur le Consulat (1), qui a raconté cette conversation. C'est, en effet, dans la haute position qu'occupait Napoléon qu'il faut chercher l'explication de cette solitude dont il se serait plaint.

Il ne faut pas, d'ailleurs, se montrer trop absolu, et si Napoléon était trop haut pour qu'il pût prétendre à la confiance et à l'intimité de ses semblables, on doit cependant reconnaître qu'il n'ignora aucun des sentiments qui sont la base des solides affections.

C'est au siège de Toulon que Bonaparte apprit

à estimer le brave Muiron qui tomba à ses côtés, à Arcole, en le couvrant de son corps; le 28 décembre 1796, le général écrivait au Directoire pour recommander la famille du héros. Il ne se souvenait pas sans attendrissement du jeune commandant; et l'année suivante, appelé à baptiser une frégate, il lui donnait le nom de son ami. Ce souvenir lui fut heureux, car c'est sur cette frégate, qu'en 1799 il accomplissait son retour presque miraculeux d'Egypte en France, au milieu des croisières anglaises qui sillonnaient la Méditerranée. Dans son testament, Napoléon n'oublia pas la famille de Muiron dont le souvenir lui était revenu à Sainte-Hélène, avec des expressions touchantes, au moment où il dictait le récit de la campagne d'Italie (1).

Junot, qu'il avait aussi connu au siège de Toulon, reçut de l'affection de l'Empereur des marques incontestables.

Desaix, Duroc, Lannes peuvent aussi compter parmi les amis de Napoléon. Le 14 mai 1800, le jour où Desaix revenait d'Égypte, le Premier Consul lui écrivait la lettre suivante : « Enfin, vous voilà arrivé : une bonne nouvelle pour toute la République, mais plus spécialement pour moi qui vous ai voué toute l'estime due aux hommes de votre talent, avec une amitié que mon cœur aujourd'hui bien vieux et connaissant trop profondément les hommes n'a pour personne. » Le jour de la mort de Desaix, sur le champ de bataille même, Napoléon s'écria : « Pourquoi ne m'est-il pas permis de pleurer? »

Quand Lannes fut frappé mortellement sur le

champ de bataille, Napoléon ne put retenir ses larmes. Il l'aimait et le lui avait maintes fois montré; quand le maréchal avait été décoré de l'ordre de Saint-André, Napoléon lui avait écrit : « Vous l'avez mérité aux champs de Friedland comme à ceux de Pultusk. L'estime d'un ancien ennemi, aujourd'hui notre intime allié, vous honore et me plaît. Tout à vous, mon cher Lannes » (1).

La mort de Duroc, qui fut peut-être son meilleur et plus intime ami, le plongea dans une véritable et profonde douleur. Elle l'inspira mal cependant quand il écrivit à Marie-Louise ce billet qui rappelait maladroitement la parole de Louis XIV à l'occasion de la mort de la reine, sa femme, Marie-Thérèse. « La mort du duc de Frioul m'a peiné. C'est, depuis vingt ans, la première fois qu'il n'ait pas deviné ce qui pouvait me plaire » (2).

Il veut que son chagrin soit connu dans toute la France; de là, une cérémonie pompeuse en mémoire du Grand Maréchal et de Bessières. Il écrit à l'Impératrice pour lui dire de rechercher de jeunes orateurs de talent qui prononceront les oraisons funèbres des deux maréchaux. « Il n'y aura pas besoin de prêtres, ajoute-t-il. »

Il faut aussi ranger au nombre des amis de Napoléon, le brave et excellent Drouot. Napoléon le tenait en estime particulière; il se plaisait à Sainte-Hélène à rappeler sa simplicité, son désintéressement, sa religion, « une trempe d'âme, enfin, qui était comme la résurrection des physionomies les plus pures de l'antiquité. » Il l'appelait « le sage de la grande armée ».

C'est que Napoléon connaissait bien ce noble caractère : Drouot avait vécu avec l'Empereur deux années de souffrances et de revers et « il avait senti le cœur de l'homme à travers l'éclat du prince et l'orgueil du conquérant. »

L'amitié que Drouot professait pour l'Emperenr honorait celui-ci, comme tous les grands sentiments relèvent ceux qui en sont l'objet. En partant pour l'île d'Elbe, Napoléon, en apprenant la modicité de la fortune du général, voulut lui donner deux cent mille francs. Drouot refusa : « Si Votre Majesté me donnait de l'argent à l'heure qu'il est répondit ce brave, on dirait que l'Empereur Napoléon dans l'adversité n'a trouvé des amis qu'à prix d'or et on disait de moique j'ai suivi Votre Majesté parce que j'étais payé pour cela. »

A Sainte-Hélène, Napoléon demanda Drouot, et celui-ci allait partir, — c'était là son plus vif désir, — quand il apprit la mort de l'Empereur. Aussi, ce n'est pas sans raison qu'un grand orateur a pu dire : « Heureux les princes tombés qui conservent de tels amis! Heureux les camps où se forment ces admirations et ces attachements contre quoi ne peuvent rien les injures de la politique et du sort ! »

Mais en revanche, on ne saurait considérer comme des témoignages d'amitié, ces compliments de politesse banale que l'Empereur adressait à son entourage dans les circonstances ordinaires de la vie (1) ; là où l'on retrouve son affection sans limites, c'est dans ce qu'il pensait et ce qu'il faisait pour ses soldats, ses véritables amis ceux-là.

Au mois de novembre 1796, Bonaparte est dans une position désespérée. Alvinzi vient d'arriver et les forces ennemies montent à cinquante mille hommes auxquels il ne peut opposer que dix-huit mille Français. Ses meilleurs généraux sont blessés; le découragement envahit un moment cette grande âme. Il tremble pour ses enfants. Voici ce qu'il écrit le 13 novembre au Directoire : « Peut-être l'heure du brave Augereau, de l'intrépide Masséna, de Berthier, la mienne, est prête à sonner. Alors! alors!... Que deviendront ces braves gens? Cette idée me rend réservé. Je n'ose plus affronter la mort qui serait un sujet de découragement et de malheur pour qui est l'objet de mes sollicitudes. »

Le 22 août 1799, en quittant l'Égypte, il laisse à Kléber des instructions qui sont un véritable testament en faveur de l'armée : « Accoutumé à voir la récompense des peines et des travaux de la vie dans l'opinion de la postérité, j'abandonne l'Égypte avec le plus grand regret. Je serai d'esprit et de cœur avec vous; vos succès me seront aussi chers que ceux où je me trouverais moi-même et je regarderai comme mal employés, tous les jours de ma vie où je ne ferai pas quelque chose pour l'armée dont je vous laisse le commandement et pour consolider le magnifique établissement dont les fondements viennent d'être jetés.

» L'armée que je vous confie est *toute composée de mes enfants;* j'ai eu dans tous les temps, même au milieu de leurs plus grandes peines, des marques de leur attachement. Entretenez-les dans ces sentiments, vous le devez par l'estime et par l'amitié

toutes particulières que j'ai pour vous et pour l'attachement vrai que je leur porte (1). »

Napoléon ne devait pas oublier ses soldats, il le leur avait promis. Ses ordres, une fois au pouvoir, en témoignent. Plus d'un an après son retour, il disait en plein Sénat (2) : « Séparés depuis trois ans de la patrie, que les soldats de cette armée sachent qu'ils sont tous présents à notre mémoire. »

Le Premier Consul songe à tout ce qui pourrait les distraire ; il reprend une idée de Maurice de Saxe et il songe à leur envoyer des comédiens. Une lettre du 22 décembre 1800 au ministre de l'Intérieur, Chaptal, témoigne de cette pensée : « Je désirerais, dit-il, envoyer en Égypte une troupe de comédiens français : l'état de prospérité dans lequel se trouve l'armée d'Orient, l'oisiveté où elle est dans la grande ville du Caire, rendent cet objet qui, au premier aspect, paraît futile, nécessaire, même sous le point de vue politique. »

Napoléon qui pensait aux enfants de ceux qui étaient tombés à l'ennemi (3), se préoccupait surtout du sort de ses troupes, soit avant la bataille, soit dans les cantonnements.

Il écrivait à Lannes : « Le dernier paragraphe de votre lettre me fait de la peine. Je vous reproche constamment de trop vous exposer et ce n'est pas vraiment m'aimer que d'exposer ainsi mes meilleurs amis. Il m'en a beaucoup coûté de donner cette journée-ci de repos aux grenadiers ; mais j'y ai été porté par la pensée qu'il vaut mieux avoir une victoire moins complète que d'exposer de si braves gens à être malades. J'aspire après le

moment où je pourrai les faire reposer un ou deux mois (1). »

C'est toujours le sort de l'armée qui le préoccupe. Dans une autre circonstance, voici ses instructions : « Votre principale étude doit être de placer mes troupes dans des pays sains ; c'est parce que j'ai souvent porté cette attention jusqu'à la minutie que j'ai eu si peu de malades (2). »

S'il exige de la sévérité de la part des inspecteurs aux revues, c'est encore dans l'intérêt du soldat : « C'est, dit-il, faire les affaires de l'État et être le père du soldat. Voilà le grand mal de l'administration par corps de troupe ; si les inspecteurs aux revues ne tiennent pas la main, vous verrez dans peu d'années des insurrections dans les corps contre leurs colonels (3) ».

Cette affection pour le soldat n'était qu'une nouvelle forme de cette gratitude dont Napoléon nous a donné tant d'exemples. Il reconnaissait avec plaisir qu' « il devait tout à ceux qui lui avaient fait gagner des batailles (4), » et dans une note de sa main qui faisait suite au 58e bulletin, il disait : « On a trouvé à l'armée que le bulletin de la bataille d'Eylau avait exagéré nos pertes et qu'il était moins avantageux qu'il ne l'aurait dû être à l'armée. L'Empereur a dit à cette occasion : « Un père qui perd ses enfants ne goûte aucun charme de la victoire. *Quand le cœur parle, la gloire même n'a plus d'illusions* (5). »

Napoléon avait pour ces braves des indulgences qui étonnent, mais qui n'en démontrent que plus la force de son affection.

A un des grenadiers de l'armée d'Italie, le Premier Consul répond le 15 janvier 1800 : « Au brave Léon. J'ai reçu votre lettre, mon brave camarade. Vous n'aviez pas besoin de me parler de vos actions. Vous êtes le plus brave grenadier de l'armée depuis la mort du brave Bénézette. Je vous aime comme mon fils. » N'y a-t-il pas là le secret de bien des dévouements à la personne de l'Empereur (A) ?

S'il apprend qu'un vieux soldat décoré s'abandonne à l'ivresse ou à l'indiscipline, on trouve dans son cœur des trésors d'indulgence. « Il parait, dit-il, que la croix lui a été donnée parce que c'était un brave. Il ne faut pas, parce qu'il aime un peu le vin, la lui ôter. Faites-lui sentir cependant qu'il a tort de se mettre dans un état qui avilit la décoration qu'il porte (1). »

Qu'on juge, d'après cette faiblesse, qui ne lui était pas ordinaire, de l'affection que Napoléon portait aux compagnons de sa gloire et qu'on admire, après cela, tout ce qu'un pareil sentiment contenait de grandeur et de bonté.

§ 3. — *Idées générales, jugements et pensées diverses de Napoléon.*

Nous connaissons assez déjà le caractère et l'esprit de l'Empereur : nous trouverons dans ses jugements sur ses contemporains assez d'arguments

(A) Les vieux soldats, en 1821, refusaient de croire à la mort de l'Empereur. Ils lui rendaient, sous la Restauration, un

pour affirmer que Napoléon s'y connaissait en hommes, et qu'il savait les juger parfaitement (A).

Si ces choix ont paru condamner la solidité de ses jugements, ce n'est là qu'une apparence sans fondement ; sans doute, Napoléon a été trahi par ceux-là même en qui il semblait avoir mis toute sa confiance ; mais, cette confiance affectée n'était de sa part qu'une politique. Il ne se faisait aucune illusion. Il savait que les hommes lui resteraient attachés tant qu'il aurait un pouvoir incontesté ; mais, qu'après sa chute, il n'aurait plus à compter sur eux. Il l'a dit éloquemment dans sa proclamation du golfe Jouan : « Il est des événements d'une telle nature qu'ils sont au-dessus de l'organisation humaine. »

Napoléon méprisait-il réellement les hommes, comme le lui reproche une légende devenue presque classique et qui n'a jamais été discutée ? Faut-il voir une preuve de ce mépris dans cette parole : « Rien n'est plus variable que les opinions des hommes et leurs passions. » Ou dans celle-ci : « Les hommes sont comme les chiffres qui n'acquièrent de valeur que par leur position. Il faut pour les hommes un jour favorable comme pour les tableaux. En général, ce sont les circonstances qui font les hommes. »

culte *mystique* ; de là ces statuettes de l'Empereur cachées dans un gros Louis XVIII ou dans un magot chinois ; ces breloques en obusier, avec ces mots : « gare la bombe » et d'où sortait un Napoléon en or, etc. etc.

(A) Taine a dit de Napoléon que son étude, sa connaissance des hommes en font un aussi grand psychologue qu'un stratégiste accompli !

Non, ces pensées qui prouvent que Napoléon connaissait à fond l'humanité, ne renferment aucune parole qui puisse montrer le mépris qu'il avait pour elle. Où en verrait-on la trace dans ces opinions : « Quand on connaît le caractère d'un homme, on a la clé de sa conduite : *C'est faux.* Car, presque jamais l'homme n'agit par acte naturel de son caractère, mais par une passion secrète du moment, réfugiée, cachée dans les derniers replis du cœur. » Et ce portrait motivé de l'homme qui est en proie au découragement: « L'homme découragé, reste indécis, parce qu'il ne voit devant lui que de mauvais partis ; ce qu'il y a de pire dans les affaires, c'est l'indécision. »

Il y a là des jugements impartiaux sur l'humanité: rien de trop sévère n'y transpire.

Mais, si au mépris qu'on lui reproche, nous opposons des témoignages d'une indulgence presque excessive, ne pourrons-nous pas considérer notre cause comme réellement gagnée dans un sens favorable à l'histoire et à l'humanité ?

On dirait que Napoléon, pressentant les attaques dont il serait l'objet, a pris soin de présenter lui-même sa défense dans des termes qui ne laissent aucune prise à l'équivoque. Dans le quatre-vingt-septième bulletin, daté du 13 juillet 1807, voici les paroles de l'Empereur : « Quoi qu'en disent les misanthropes, les ingrats et les pervers forment une exception dans l'espèce humaine. » Et c'est avec une philosophie facile et bienveillante qu'il donne une explication raisonnée de sa théorie : « Non, les hommes ne sont pas ingrats ; *c'est que,*

d'ordinaire, le bienfaiteur exige plus encore qu'il ne donne. »

Cette pensée paraît le préoccuper, car, à Sainte-Hélène, il repousse la théorie pessimiste du mépris des hommes par les arguments suivants : « Un philosophe a prétendu que les hommes naissaient méchants : ce serait une grande affaire et fort oiseuse que d'aller rechercher s'il a dit vrai. Ce qu'il y a de certain, c'est que la masse de la société n'est point méchante; car si la très grande majorité voulait être criminelle et méconnaître les lois, qui est-ce qui aurait la force de l'arrêter ou de la contraindre? Et c'est là précisément le triomphe de la civilisation, parce que cet heureux résultat sort de son sein, naît de sa propre nature. »

Si, du domaine des théories, nous passons dans celui des faits, nous allons voir que Napoléon savait ici, — dans une circonstance mémorable, — conformer ses actes à ses paroles ; dans la proclamation du 1er mars 1815, Napoléon disait formellement : « Tout ce que des individus ont fait, écrit ou dit depuis la prise de Paris, je l'ignorerai toujours; cela n'influera en rien sur le souvenir que je conserve des services importants qu'ils ont rendus, car il est des événements d'une telle nature qu'ils sont au-dessus de l'organisation humaine. »

Ainsi donc Napoléon reconnaissait une fois de plus la faiblesse humaine en présence des événements auxquels les hommes supérieurs eux-mêmes cèdent quelquefois; mais, n'était-ce pas en même temps, avec une preuve nouvelle de son indulgence pour les hommes, la condamnation de la théorie,

qui aurait voulu qu'il n'eût, pour l'humanité prise en général, que mépris et dégoût?

Quand on prend ainsi le soin d'excuser et d'absoudre ses semblables, ce qui est la marque d'une grande âme, on se retire volontairement le droit de les accuser d'indignité ou de les attacher au pilori de l'histoire. Napoléon le savait et il s'y est soumis.

Voilà donc ce que Napoléon pensait des hommes et de leurs diverses passions. Il s'est occupé en détail des femmes et de leur rôle dans la société ; et nous devons reconnaître qu'ici son appréciation est empreinte d'une sévérité qui nous étonne ; on en retrouve la trace dans les dispositions du Code, car jamais l'influence de Napoléon ne s'est plus fait sentir que dans cette partie de nos lois civiles. Il semble que toute l'opinion de l'Empereur est renfermée dans ces paroles qu'il prononçait à Sainte-Hélène : « Les femmes, quand elles sont méchantes, sont pires que les hommes et ont plus de dispositions à commettre des crimes. Quand le sexe qui a la douceur en partage est une fois dégradé, il tombe dans un avilissement plus honteux que le nôtre. Les femmes sont toujours beaucoup meilleures ou beaucoup plus mauvaises que les hommes (1). »

Napoléon faisait donc deux parts des femmes : les bonnes, pour lesquelles il n'avait pas assez d'admiration, mais qu'il regardait comme rares ; les mauvaises, qui, pour lui, formaient la masse.

Dans la première catégorie, il plaçait avant tout les mères ; la maternité lui paraît être l'idéal de la femme. Opinion de guerrier, dira-t-on ; mais

aussi de philosophe et d'économiste, sentiment d'homme sensible. Quand il traçait les règles d'éducation des maisons de la Légion d'honneur, nous savons que ce qu'il demandait avant tout, par-dessus tout, c'était qu'on lui fasse des mères.

Puis, il avait aussi une singulière attraction pour les femmes qui préféraient leur pays à leur famille, à leur mari. Une décision bien curieuse en ce genre est celle qu'il prit un jour quand il écrivit : « Une femme qui n'a point partagé l'émigration de son mari ne peut être répréhensible (1). »

Napoléon regardait les femmes vertueuses et bonnes comme une grande exception. Cette opinion se retrouve à toutes les pages de ses écrits, à toutes les heures de sa vie et il faut en voir une preuve nouvelle dans le soin avec lequel il composait l'entourage des Impératrices et surveillait leurs relations. C'est dans cette méfiance, instinctive chez lui, mais aussi très raisonnée, que nous trouvons l'explication de sa conduite vis-à-vis des femmes. Tous les auteurs contemporains s'accordent à reconnaître que Napoléon ne se montra jamais galant vis-à-vis des dames de la cour ou de son entourage (2) ; il ne leur accordait que ce que la plus stricte politesse ne pouvait leur refuser. Mais, ce que Napoléon ne pouvait modifier, parce que cela ne dépendait pas directement de lui, c'est la place qui est faite au sexe féminin dans les mœurs de l'Occident. Il semble qu'il l'ait trouvée excessive, et la défaveur qui, dans le code, s'attache au sort de la femme, semble n'avoir eu pour but que d'abaisser dans notre société moderne le rôle qui avait

été laissé à celle-ci dans les derniers siècles de la monarchie.

Il nous déplaît de trouver dans la bouche de Napoléon de telles théories qui ne sont pas d'accord avec les idées de progrès humanitaire et d'émancipation dont la révolution française avait recueilli le germe pour le féconder. Dans la comparaison qu'il établit entre les mœurs de l'Orient et celles de l'Occident, on est sûr qu'il ne se prononce pas ; on pressent qu'il n'ose pas conclure ; et cela pour une seule raison, parce qu'il craint de se heurter à des idées indéracinables qu'il traiterait volontiers de préjugés. « Il faut, dit-il, compter chez nous tout à fait sur l'honneur des femmes et y avoir une aveugle confiance. Pour moi, j'ai eu femmes et maîtresses et jamais il ne m'est venu l'idée d'une surveillance particulière, parce que je pensais qu'il devait en être pour cela comme du poignard et du poison dans certaine situation. Le tourment des précautions l'emporte encore sur le danger que l'on veut éviter ; il vaut mieux s'abandonner à sa destinée (A). »

Et, cependant, Napoléon ne s'y abandonne pas, du moins en théorie, autant qu'il veut bien le dire. Il va nous le montrer au Conseil d'État, lors de la discussion du titre du divorce ; toujours il se prononcera contre la femme ; ses théories lui sont opposées ; elles ne prévoient que les défauts : « Les femmes,

(A) L'opinion de Napoléon sur les femmes avait quelque chose de contingent qu'il faut bien envisager avant de porter un jugement sur ses idées. Par exemple, il avait du goût pour la Polygamie, parce qu'il y voyait un moyen de colonisation.

dit-il, ont besoin d'être contenues de nos jours. Elles vont où elles veulent; elles font ce qu'elles veulent. Ce qui n'est pas français, c'est de leur donner de l'autorité: elles en ont trop. Il faut un frein à celles qui sont adultères pour des clinquants, des vers, Apollon, les Muses. Il y a à Paris plus de six cents ménages dont on n'a pas d'idée dans les départements. Il ne faut pas rendre publiques des manières de vivre dangereuses et inconnues: on en conclurait à tort que ce sont celles de toute la nation. Il faut préserver l'honneur du pays. »

Il y a du vrai dans cette critique que l'on s'étonne de trouver aussi bienveillante en présence des progrès que trois quarts de siècle ont fait faire à la corruption; mais en retour la sévérité excessive, l'égoïsme cyniquement avoué que l'on trouve dans les paroles suivantes, ne sont-ils pas aussi dangereux, aussi peu généreux aujourd'hui qu'ils l'étaient déjà il y a quatre-vingts ans. « La femme, dit Napoléon, au Conseil d'Etat, doit être soumise à son mari. L'Ange l'a dit à Adam et Ève. On le prononçait en latin lors de la célébration du mariage et les femmes ne l'entendaient pas. Cela est bon pour Paris surtout où elles se croient en droit de faire tout ce qu'elles veulent; elles ne s'occupent que de plaisir et de toilette. *Si l'on ne vieillissait pas*, je ne voudrais pas de femmes. Ne pourrait-on pas ajouter qu'elles ne doivent pas être maîtresses de voir quelqu'un qui ne plaît pas à leur mari? » — Oui, sans doute, le dogme de l'obéissance au mari peut et doit être défendu; mais, comporte-t-il avec lui le droit pour l'époux de retirer toute vie propre à

celle qu'il a choisie ? Le mari n'est pas infaillible ; et ses décisions peuvent être entachées de faiblesse ou de jalousie. Que dire aussi de cette idée que la femme est destinée à embellir les derniers jours de l'homme ? Qu'en dehors de cela elle est inutile ? Mais alors, que deviennent les principes de Napoléon sur la maternité ? Le vieil époux d'une femme qui, raisonnablement, ne doit pas être beaucoup plus jeune, pourra-t-il procréer des enfants solides et robustes ?

Pourra-t-il les conduire jusqu'à l'âge où son absence par la mort ne saurait plus leur être nuisible ? Il n'y a ici que rêve et utopie. Mais Napoléon y tient beaucoup ; nous en trouvons la preuve dans cette lettre à Joséphine, datée de 1809, publiée pour la première fois en 1868 : « Je te défends de voir Madame... sous quelque prétexte que ce soit. Je n'admettrai aucune excuse. Si tu tiens à mon estime et si tu veux me plaire encore, ne transgresse jamais le présent ordre. Elle doit venir dans tes appartements ; y rester de nuit. Défends à tes portiers de la laisser entrer. Un misérable l'a épousée avec huit bâtards. Je la méprise elle-même plus qu'avant. Elle était une fille aimable ; elle est devenue une femme d'horreur et infâme. Je serai à Malmaison bientôt ; je t'en préviens pour qu'il n'y ait pas d'amoureux la nuit ! Je serais fâché de les déranger. »

Il y a cependant une excuse dans ce soin avec lequel Napoléon compose l'entourage des Impératrices ; c'est pour lui une question de décence, d'honnêteté et, qui plus est, de bon exemple.

Lorsque Madame Marco de Saint-Hilaire fut proposée par Mme Campan pour être employée auprès de Joséphine comme première femme de chambre, Napoléon exigea d'abord de la voir, sans qu'elle le sût; puis, comme son extérieur avait plu, sa première question fut celle-ci : « Est-elle mariée? Que fait son mari? » — Ainsi donc, même dans les positions les plus modestes, Napoléon recherchait avant tout cet ensemble de qualités qui constituent à proprement dire la personne honorable, dont la moralité et la situation sont au-dessus de tout soupçon.

Dans mille autres circonstances, il s'en explique nettement, aussi bien avec Cambacérès qu'avec l'Impératrice. Au premier, il écrit: « Je désire que lorsque vous vous trouverez dans le salon de l'Impératrice et que quelqu'une de ses femmes, et elle en a de fort sottes, se permettra des propos, vous la releviez d'importance. Tous ces gens-là désolent cette pauvre Impératrice par de sots propos (1). » Quand il s'adresse à Joséphine, voilà comment il lui parle : « J'ai vu avec peine la mauvaise conduite de Madame... ; ne pourrais-tu pas lui parler de régulariser sa vie, qui pourrait lui attirer bien des désagréments de la part de son mari (2). »

Si, dans la correspondance de Napoléon, on trouve quelques paroles aimables à l'adresse des femmes, elles sont toujours atténuées par la plaisanterie ou par des réserves plus formelles ; s'agit-il d'une toute jeune fille, presque une enfant, le 1er avril 1796, il écrira à Faypoult: « Votre femme se porte bien et la petite nièce est toujours bien coquette ; elle fait la cour à mon aide de

camp et elle n'aime de moi que mon bel habit. »

Avec Joséphine, ce n'est plus de la plaisanterie ; sous les formes les plus aimables, les plus bienveillantes, on retrouve la sévérité : « J'ai reçu ta lettre, lui écrit-il le 6 novembre 1806, où tu me parais fâchée du mal que je dis des femmes. Il est vrai que je hais les femmes intrigantes au delà de tout... Je suis accoutumé à des femmes douces, bonnes et confiantes ; c'est celles que j'aime. Si elles m'ont gâté, ce n'est pas ma faute ; c'est la tienne.

» Au reste, tu vois que j'ai été bon pour une qui s'est montrée sensible et bonne, Mme de Hatzfeld.

» Lorsque je lui montrai la lettre de son mari, elle me dit en sanglotant, avec une profonde sensibilité et naïvement : « Ah ! C'est bien là son écriture ! » Lorsqu'elle lisait, son aveu allait à l'âme ; elle me fit peine. Je lui dis : « Eh bien, Madame, jetez cette lettre au feu, je ne serai plus en position de faire condamner votre mari. » Elle brûla la lettre et me parut bien heureuse. Son mari est, depuis, fort tranquille ; deux heures plus tard il était perdu. Tu vois donc que j'aime les femmes bonnes, naïves et douces : mais rien que celles-là seules te ressemblent. Adieu, mon amie, je t'appartiens bien (1). »

En dehors de la moralité proprement dite, sur laquelle il est intraitable, Napoléon n'aime pas voir que les femmes s'occupent de ce qui n'est pas dans leur rôle, qu'elles sortent de leurs attributions dans la famille ; il s'en explique avec ménagements peut-être, mais en tous cas d'une façon très

explicite : « Faites tout cela avec exactitude, fermeté ; mais avec toute l'honnêteté française et avec tous les égards pour le sexe (1). » Et ailleurs : La femme d'un maréchal ou d'un fonctionnaire quelconque doit ignorer les affaires qui rentrent dans les attributions de son mari (2). »

En campagne, c'est encore la même préoccupation. De Pultusk, Napoléon écrit le 31 décembre 1806 à Fouché : « Cette affaire de Mme Salmatoris me paraît fort extraordinaire. Je désire que vous en écriviez à M. Salmatoris. Vous me ferez connaître sa réponse. Faites-lui comprendre qu'il faut que sa femme reste tranquille dans un petit village et ne donne plus de dîners ; sans quoi, je la ferai mettre à Fenestrelle pendant plusieurs mois. »

De là, aux mesures qui furent prises contre Mme de Staël, il n'y a qu'un pas. On sait la cause de cette séparation bruyante entre la fille de Necker et le Premier Consul : on se rappelle le mot peu gracieux de celui-ci, au bal de Talleyrand (A). Entrons maintenant dans les détails de cette brouille, où, quoi qu'on en ait dit, les torts ne furent pas toujours du côté de Napoléon.

Dès les débuts de leurs relations, il était facile de prévoir que ces deux caractères ne pourraient pas sympathiser. Le 9 mars 1800 (3), Napoléon écrivait à son frère Joseph, qui entretenait avec

(A) Sainte-Beuve, à propos de ce fameux mot dit à la soirée de Talleyrand, ne se montre pas très sévère. « Ainsi placée et dite en souriant, la riposte qui a pu paraître une grosse impolitesse n'est plus guère qu'une malice. »

Mme de Staël des relations suivies, pour lui dire qu'il n'aimait pas beaucoup une semblable intimité. Il en fournit de bonnes raisons; Mme de Staël s'amuse à donner des dîners et des bals pendant que son mari est dans la misère. Napoléon blâme cette conduite; il voudrait qu'elle fasse à M. de Staël une pension de mille à deux mille francs par mois et aussi qu'elle cesse de violer, en toute occasion, « des devoirs plus sacrés que ceux qui réunissent les enfants aux pères !... que l'on juge des mœurs de Mme de Staël comme si elle était un homme, mais un homme qui hériterait de la fortune de M. de Necker, qui aurait longtemps joui des prérogatives attachées à un nom distingué et qui laisserait sa femme dans la misère, lorsqu'il vivrait dans l'abondance. Serait-il un homme avec qui l'on pourrait faire société ? »

En 1803, nouvelle preuve des dispositions du Premier Consul. « L'intention du gouvernement, dit-il, est que cette étrangère intrigante ne reste pas en France où sa famille a fait assez de maux (1). » Étrangère, tel sera le grand reproche que Napoléon ne cessera de lui adresser; étrangère, quand il s'agit de la gloire et du bonheur de la France, puisqu'elle ne dissimule pas ses sympathies pour nos ennemis; étrangère, jusque dans ses écrits qui ne respirent que des sentiments anti-français (A).

(A) En parlant de son ouvrage sur l'*Allemagne*, Napoléon regrettait amèrement que Mme de Staël ait été jusqu'à dire que la Prusse était le pivot de l'Europe. Mme de Staël était un véritable esprit prussien, disait fréquemment l'Empereur.

Si Mme de Staël ne manqua aucune occasion de battre en brèche la puissance de l'Empereur, la fortune de ses armées, on peut dire qu'en retour la pensée de Mme de Staël était pour Napoléon une véritable obsession : « L'arrivée de cette femme, comme celle d'un oiseau de mauvais augure, a toujours été le signal de quelque trouble. Mon intention n'est pas qu'elle reste en France (1). »

Que de fois Napoléon reviendra sur cette pensée, expression d'une véritable haine qui poursuivra cette femme jusque dans son fils (2); d'Osterode, Napoléon écrit : « Mme de Staël continue son métier d'intrigante. C'est une véritable peste. Ayez aussi l'œil sur Benjamin Constant. Je ne veux rien souffrir de cette clique : je ne veux pas qu'ils fassent des prosélytes et qu'ils m'exposent à frapper de bons citoyens (3). » A quelques jours de là : « Cette femme est un vrai corbeau : elle croyait la tempête déjà arrivée et se repaissait d'intrigues et de folies. Qu'elle s'en aille dans son Léman. Les Génevois ne nous ont-ils donc pas fait assez de mal (4)? »

A partir de ce moment, les décisions sévères relatives à Mme de Staël se pressent sous la plume de Napoléon : « Tous les jours, écrit-il, j'acquiers de nouvelles preuves qu'on ne peut être plus mauvaise que cette femme, ennemie du gouvernement *et même de cette France* dont elle ne peut pas se passer (5). Je la laisse maîtresse d'aller à l'étranger et elle est fort maîtresse d'y faire autant de libelles qu'il lui plaira (6). En ne lui ôtant pas l'espoir de revenir jamais à Paris et recommencer son clabau-

dage, c'est accroître les malheurs de cette femme et l'exposer à des scènes désagréables; car, je la ferai mettre à l'ordre de la gendarmerie; et alors je serai sûr qu'elle ne reviendra pas impunément à Paris (1). » Napoléon retourne à cette idée qui montre que, dans le fond, il n'était pas aussi mauvais qu'une analyse superficielle pourrait le faire croire au premier abord : « Cette folle de Mme de Staël, dit-il, m'a écrit une lettre de six pages qui est un baragouin où j'ai trouvé beaucoup de prétentions et peu de bon sens. Elle me dit qu'elle a acheté une terre dans la vallée de Montmorency; elle part de là pour en conclure qu'elle peut demeurer à Paris. Je vous répète que c'est tourmenter injustement cette femme que de lui laisser cet espoir... Quoique à cinq cents lieues de Paris, je sais mieux ce qui s'y passe que le ministre de la police... A force de lire des faits dénaturés et d'impudents mensonges, je suis quelquefois étonné de voir ma mémoire altérée sur des faits qui me sont propres (2). »

En se tenant à la lettre des expressions de Napoléon, on pourrait lui reprocher une sévérité injustifiée ; car, jusqu'à présent, rien ne nous montre qu'il ait laissé à Mme de Staël le loisir de défendre sa conduite. Il n'en est pas ainsi. Avant d'user de ces mesures rigoureuses, Napoléon avait essayé des moyens de conciliation. Il avait volontairement fermé les yeux sur certains séjours, faits en France, par Mme de Staël, au mépris de ses ordres officiels et, signe bien caractéristique, c'est à la Bergerie, près de Cravant, dans une propriété qui apparte-

nait au préfet de l'Yonne, que Mme de Staël fit, sous l'Empire, un de ses plus longs séjours en France. M. de la Bergerie ne fut pas disgracié pour cela. Mais, ces diverses tentatives de conciliation, dans lesquelles l'Empereur seul avait désarmé, n'avaient inspiré à Mme de Staël aucun sentiment de sympathie ou de reconnaissance.

Quand l'Empereur eut acquis la certitude définitive qu'aucun bon procédé ne viendrait à bout des passions de cette femme, il en revint aux mesures sévères que nous connaissons. Il était temps; car la propagande anti-française continuait plus violente que jamais.

Il fallait se mettre en garde contre l'influence qu'elle prenait à l'étranger : Napoléon s'en est formellement exprimé dans deux circonstances ; la première fois, quand il se livrait à une critique amère du caractère du jeune prince de Prusse, c'est à cause des relations que celui-ci entretenait avec Coppet et à cause des mauvais sentiments qu'il allait y puiser (1). Une autre fois, de Bayonne, le 28 juin 1808, il écrivait à Champagny (2) : « Mme de Staël entretient une correspondance très active avec l'écrivain Gentz : ces relations ne peuvent être que nuisibles. Je désire, par conséquent, que vous fassiez savoir à mes ministres et agents en Allemagne et particulièrement à celui de Weimar, qu'ils aient à s'abstenir de voir cette dame. Il faut, en outre, la surveiller quand elle vient dans des villes où il y a des ambassadeurs. »

La propagande littéraire, loin de trouver grâce

aux yeux de Napoléon, lui causait encore une émotion plus vive, parce qu'il la considérait comme beaucoup plus dangereuse. Aussi, après l'apparition de son ouvrage sur l'Allemagne, Napoléon faisait-il écrire à Mme de Staël, par le ministre de la police, une lettre dans laquelle il était dit : « Nous n'en sommes point réduits à chercher des modèles dans les peuples que vous admirez, votre dernier ouvrage n'est pas français. »

Si nous en croyons Villemain, Napoléon fut tellement ému du bruit qui se fit lors de la publication de Corinne, qu'il en composa lui-même une critique qui fut insérée au *Moniteur*. Nous laissons à Villemain la responsabilité du fait qu'il avance, et des détails suivants qu'il donne sur l'article lui-même : « Napoléon y blâmait vivement l'intérêt répandu sur Oswald, et il s'en fâchait comme d'un défaut de patriotisme. On peut lire cette critique amère et spirituelle... » (1).

Après ces témoignages manifestes de la sévérité de Napoléon pour cette femme qui fut un de ses plus rudes adversaires, on pourrait s'attendre à ce que son jugement d'ensemble soit empreint de partialité. Et cependant il n'en est rien. A Sainte-Hélène, Napoléon donne ici encore une nouvelle preuve de son indulgence ; et tandis que Mme de Staël, pour mériter les faveurs excessives de Louis XVIII, continuait à écrire des ouvrages qui n'étaient que des pamphlets contre Napoléon vaincu, celui-ci, du fond de son exil, écrivait en parlant d'elle : « Elle était ardente dans ses passions ; furieuse, forcenée dans ses expressions ; c'était Co-

rinne elle-même. Mais il faut reconnaître, après tout, que c'était une femme d'un très grand talent ; fort distinguée, de beaucoup d'esprit ; elle restera. »

Entre Napoléon, qui ne se faisait aucune illusion sur le rôle néfaste de Mme de Staël dans sa carrière, qui savait que Coppet avait été le centre et le refuge de tous ses ennemis, et qui la jugeait avec cette indulgence, et Mme de Staël qui ne désarmait pas devant le malheur, il n'y a pas de comparaison à établir : les faits parlent d'eux-mêmes. Rien ne saurait effacer leur langage.

Pour en finir avec cette question et pour bien juger cette femme qui se vantait de ses relations avec Gœthe et avec Schiller, alors qu'elle indisposait tellement ces deux grands hommes que le premier quitta Weimar pour ne pas la voir, et que le second feignit pendant plusieurs semaines une indisposition pour ne pas être obligé d'avoir des relations avec elle (Caro, *La fin du* XVIIIe *siècle*), — il n'est pas sans intérêt de rappeler le passage suivant des mémoires de Mme de Châteaubriand qui avait promis à Mme de Staël d'aller à Coppet ; comme elle n'avait pu tenir sa promesse, Mme de Châteaubriand nous dit que Mme de Staël en fut « très mécontente, et, d'autant plus qu'ayant compté sur notre visite, elle écrivit d'avance à Paris, les conversations présumées qu'elle avait eues avec M. de Châteaubriand, et dans lesquelles elle l'avait, disait-elle, converti à ses opinions politiques. » La narratrice ajoute : « On sut que nous n'avions pas été à Coppet et que la noble châte-

laine avait fait seulement un roman de plus. »

Napoléon était un esprit trop pratique pour envisager l'homme en dehors de la société ; à un moment, dans sa première jeunesse, l'influence de Rousseau, les idées à la mode, l'avaient entraîné à considérer, lui aussi, l'homme dans l'état de nature, et à en faire un portrait où il semblait lui donner la préférence sur l'homme civilisé.

Qu'on lise ses *réflexions sur l'état de nature*, c'est là que se trouvent ses idées sur ce sujet : « Je pense, dit-il, que l'homme n'a jamais été errant, isolé, sans liaisons, sans éprouver le besoin de vivre avec ses semblables. Je crois, au contraire, que, sorti de l'enfance, l'homme a senti le besoin de se trouver avec d'autres hommes, qu'il s'est uni à une femme, a choisi une caverne qui a dû être son magasin, le centre de ses courses, son refuge dans la tempête et pendant la nuit... »

De la rencontre de deux sauvages, Bonaparte passe à la constitution de la peuplade. « Les peuplades s'étant multipliées, elles ont dû avoir des relations entre elles. Dès lors la terre n'a pu les nourrir sans culture ; la propriété, les relations suivies sont nées, bientôt les gouvernements. Il y a eu des échanges, l'amour-propre, le penchant impétueux, l'orgueil. Il y a eu des ambitieux au teint pâle qui se sont emparés des affaires... Pourquoi suppose-t-on que, dans l'état de nature, l'homme ait mangé ? C'est que l'on n'a pas d'exemple d'hommes qui aient existé autrement. Par une raison semblable, je pense que l'homme a eu, dans l'état de nature, la même faculté de sentir et de

raisonner qu'il a actuellement. Il a dû en faire usage, car il n'y a pas d'exemple que des hommes aient existé sans usager ces deux facultés. Sentir, c'est le besoin du cœur, comme manger c'est celui du corps. Sentir, c'est s'attacher, c'est aimer ; l'homme dut connaître la pitié, l'amitié et l'amour : dès lors, la reconnaissance, la vénération, le respect. S'il en eût été autrement, il serait vrai de dire que les sentiments et la raison ne sont pas inhérents à l'homme, mais seulement des fruits de la société ; il n'y a, alors, point de sentiments ni de raison naturels, point de devoirs, point de vertu, point de conscience !... Point de vertu ! ce ne sera pas le citoyen de Genève qui nous dira ceci. »

Ce ne fut là qu'un rêve momentané. Napoléon le rejeta loin de lui comme indigne de son attention, et dès que la maturité se fut emparée de son esprit, il n'étudia plus ses semblables que dans l'état de société.

La Révolution regardait comme une de ses conquêtes les plus durables d'avoir arraché l'individu aux tyrannies et aux sujétions des corporations qui, brisant la liberté pour faire rentrer tous les hommes dans un moule pour ainsi dire unique, les empêchaient de vivre de cette vie propre où la responsabilité personnelle est le gage du bonheur, la source du mérite.

Depuis longtemps, quand la Révolution éclata, Napoléon avait pressenti l'individualisation de l'homme dans la société moderne. C'était un des articles de son évangile de gouvernement et, maintes

fois, il se plut à le constater dans des termes qui ne laissent pas de doutes sur le fond de ses pensées : « Le ton de la cour, disait-il, n'arrive à toute une nation qu'au travers des sociétés intermédiaires. Les sociétés, ces réunions pleines de charmes où l'on jouit si bien des avantages de la civilisation, disparaissent subitement devant les révolutions et ne se rétablissent qu'avec lenteur après la tempête. »

Napoléon constate que la Révolution de 1789 eut une conséquence plus radicale. Disparition des cours, d'abord; par conséquent, annulation de leur influence. Puis, avec les progrès de la science, surtout après le triomphe des idées libérales, disparition progressive, mais certaine, des sociétés elles-mêmes et de leurs manifestations dans les réunions mondaines, dans les salons, en un mot. Napoléon, ici encore, n'a-t-il pas montré un esprit singulièrement en avance sur son époque, et dont la perspicacité nous frappe aujourd'hui. N'était-ce pas la prédiction formelle de la chute de l'ancienne société française? Ce que nous voyons n'en est-il pas la réalisation?

Pour les besoins de son époque, il fallait un moyen terme, comme à tous les moments de transition; voici comment il le formulait : « Le trône, avec nos idées libérales, cesse insensiblement d'être une seigneurie et devient purement une magistrature. Le prince n'ayant plus qu'une représentation morale, toujours triste et ennuyeuse à la longue, doit chercher à s'y dérober, pour venir, en simple citoyen, prendre sa part des charmes de

la société. » C'est l'influence des cours, détruite à jamais, dans les conditions de l'existence moderne, et les pays qui en possèdent peuvent dire si cette disparition d'influence est un vain mot ou, au contraire, une réalité.

De cette donnée qui prend chez Napoléon une importance magistrale, nous allons voir, avec lui, les conséquences mathématiques qu'il faut en tirer. Tout d'abord, c'est l'inutilité des grandeurs, dont la stabilité n'est plus suffisamment assurée dans la société moderne pour justifier une recherche souvent pénible. En retour, c'est la nécessité absolue du courage individuel ; l'homme est obligé de ne plus compter que sur lui seul. De là, des aperçus profonds et essentiellement philosophiques sur le suicide, forme principale du découragement dans la lutte de la vie ; et, pour en finir avec ce qui est du seul domaine de la philosophie dans cette question de l'homme vivant en société, une étude non moins curieuse qu'originale sur l'amour, extension de l'idée que nous venons de formuler.

Des grandeurs, voici ce que dit le conquérant de l'Italie, le consul déjà au pouvoir, celui qui, dans trois mois, va gagner la bataille de Marengo. La lettre est datée du 16 mars 1800, elle est adressée à Moreau. C'est en vain que pour expliquer le ton mélancolique qui se retrouve à chaque ligne, on voudrait rappeler les heures difficiles de la carrière de Napoléon. A cette date, il est déjà aux Tuileries, dans tout le charme d'un pouvoir naissant, populaire et respecté. Aucune erreur politique, aucune faute ne peut encore être invoquée contre

lui, donc, pas de remords, et si nous trouvons de la mélancolie, c'est qu'elle fait partie essentielle du caractère du Premier Consul. « Je suis aujourd'hui, dit-il, une espèce de mannequin qui a perdu sa liberté et son bonheur.

» *Les grandeurs sont belles mais en souvenir et en imagination.*

» J'envie votre heureux sort; vous allez, avec des braves, faire de belles choses. Je troquerais volontiers ma pourpre consulaire pour une épaulette de chef de brigade sous vos ordres (A). »

Quant à ses idées sur le courage, nous les connaissons déjà. A peine est-il besoin de rappeler combien, chez Napoléon, l'encouragement moral tenait une grande place. Le 22 avril 1796, à propos de certaines absences injustifiées au moment d'un combat, un ordre de l'armée s'exprimait ainsi : « Les officiers seront destitués et leurs noms envoyés à leurs départements pour qu'ils soient flétris dans l'opinion de leurs concitoyens, comme des lâches.

» Pour les soldats, ils seront envoyés sur les derrières de l'armée pour arranger des chemins, tant que durera la campagne. »

D'un côté les officiers, — qui par leur position sociale doivent être sensibles à cette mesure, — sont dénoncés au mépris de leurs compatriotes; de l'autre, les soldats, reconnus indignes de porter

(A) Cette lettre n'a-t-elle pas, en outre de sa philosophie, le mérite de confirmer pleinement ce que nous avons déjà dit des rapports de Napoléon avec Moreau? Où voudrait-on voir ici l'ombre d'un sentiment de mesquine jalousie?

les armes, deviendront de vulgaires ouvriers. C'est la conception des Romains qui tenaient en honneur ceux qui étaient reconnus dignes de porter les armes et n'avaient que du mépris pour tous les autres.

Si Napoléon sait ainsi mêler la punition matérielle et le châtiment moral, il a, pour encourager les faibles et les timorés, pour récompenser les vaillants, un système qui découle toujours de la même idée. S'il a à se louer de certains de ses compagnons d'armes, il demandera à Masséna (1) de lui signaler les noms des grenadiers qui se sont distingués à l'attaque du pont de Lodi; car, « son intention, dit-il, est d'en envoyer la liste dans leurs départements, afin que leurs compatriotes sachent que la République n'a pas de plus braves défenseurs (A). »

Si nous n'avons parlé que des idées de Napoléon sur le courage militaire, c'est parce que celles-ci devaient se trouver plus fréquemment sous sa plume ou dans sa pensée; mais, nous avons vu déjà le cas que Napoléon faisait du courage civil et les preuves qu'il en réclamait des magistrats comme des préfets, des évêques aussi bien que des fonctionnaires les plus modestes.

La nécessité sociale du courage individuel devait inspirer à Napoléon des idées originales sur

(A) C'est dans le même ordre d'idées qu'il faut ranger l'érection de ces colonnes que Napoléon voulait voir sur la place de chaque village et qui devaient rappeler à la postérité les noms de ceux qui s'étaient illustrés d'une façon quelconque au service de la patrie.

le suicide. Ici, l'Empereur ne se préoccupe nullement des données religieuses ou philosophiques ordinaires; il se montre chef d'État beaucoup plus que philosophe, car il ne semble pas démontré, sauf par une seule conversation de Sainte-Hélène, que Napoléon ait condamné le suicide par les seuls arguments de la raison.

Dans un ordre du jour fameux, adressé à la garde consulaire, le 12 mai 1802, Napoléon enseigne à ses compagnons d'armes « qu'un soldat doit savoir vaincre la douleur et la mélancolie des passions; qu'il y a autant de vrai courage à souffrir avec constance les peines de l'âme qu'à rester fixe sous la mitraille d'une batterie. S'abandonner au chagrin sans résister, se tuer pour s'y soustraire, c'est abandonner le champ de bataille avant d'avoir vaincu. » Mais, encore une fois, ne sont-ce pas là les paroles d'un chef d'armée ou d'un chef d'Etat qui place la politique avant tout, sans engager en quoi que ce soit ses opinions personnelles. Et cependant, qui ne serait frappé des rapports qui existent entre l'ordre du jour de Napoléon et la doctrine des plus grands philosophes de l'antiquité? Plutarque ne nous a-t-il pas raconté que Socrate et Platon prescrivaient à l'homme de demeurer dans la vie jusqu'à ce qu'il en soit retiré par le Dieu qui l'y a placé, comme dans un poste qu'il ne peut quitter sans se rendre coupable de désertion, sans désobéir à l'ordre de Celui sous l'autorité duquel nous vivons?

N'y a-t-il pas dans les deux opinions, une similitude qui commence dans les termes mêmes de la

comparaison pour se continuer jusque dans les racines profondes de la donnée philosophique? Nous le croyons, parce que personne ne pourrait nier que la philosophie païenne, dans son corps de doctrines, n'ait admis le suicide; elle en discutait simplement l'opportunité et, comme règle générale destinée au vulgaire, elle proclamait l'homme trop faible d'intelligence pour pouvoir fixer lui-même l'heure de son anéantissement. Sénèque, représentant autorisé de l'antiquité païenne, ne s'explique pas autrement dans ses lettres à Lucilius; il y dévoile à son ami les fondements de la doctrine officielle mise en regard de l'autorisation qu'elle accordait aux véritables initiés.

Napoléon pensait ainsi; dès sa jeunesse, comme sur le trône, comme à Sainte-Hélène, sous les paroles officielles, on retrouve la pensée que nous signalons. A Fontainebleau, pendant la nuit du 12 au 13 avril, il ne tint pas à lui qu'il ne la fît passer du domaine de la théorie dans la triste réalité des faits.

Dès sa jeunesse, au mois de décembre 1786, pendant les journées terribles de la garnison de Douai, Napoléon va se laisser aller à la plus amère misanthropie. La conclusion pour lui, on la sent à chaque ligne, — c'est le suicide et c'est merveille qu'il n'ait pas donné un corps à ses rêves hallucinés qui hantent son cerveau malade.

« Toujours seul au milieu des hommes, écrit-il (1), je rentre pour rêver avec moi-même et me livrer à toute la vivacité de ma mélancolie. De quel côté est-elle tournée aujourd'hui ? Du côté de la

mort. Dans l'aurore de mes jours, je puis encore espérer de vivre longtemps. Je suis absent depuis six ou sept ans de ma patrie. Quel plaisir ne goûterai-je pas à revoir dans quatre mois et mes compatriotes et mes parents? Des tendres sensations que me fait éprouver le souvenir de mon enfance, ne puis-je pas conclure que mon bonheur sera complet? Et quelle fureur me porte donc à vouloir ma destruction? Sans doute, que faire dans ce monde? Puisque je dois mourir, ne vaut-il pas autant se tuer? Si j'avais passé soixante ans, je respecterais les préjugés de mes contemporains et j'attendrais patiemment que la nature eut achevé son cours, mais, puisque je commence à éprouver des malheurs, que rien n'est plaisir pour moi, pourquoi supporterais-je des jours où rien ne me prospère? Que les hommes sont éloignés de la nature! Qu'ils sont lâches, vils, rampants! Quel spectacle verrai-je dans mon pays? Mes compatriotes chargés de chaînes, embrassent, en tremblant, la main qui les opprime... Le tableau actuel de ma patrie et l'impuissance de le changer sont une nouvelle raison de fuir une terre où je suis obligé par devoir de louer des hommes que je dois haïr par vertu. Quand j'arriverai dans ma patrie, quelle figure faire? Quel langage tenir? Quand la patrie n'est plus, un bon citoyen doit mourir.

» Si je n'avais qu'un homme à détruire pour délivrer mes compatriotes, je partirais au moment même; j'enfoncerais dans le sein du tyran le glaive vengeur de la patrie et des lois violées... La vie m'est à charge, parce que je ne goûte aucun

plaisir et que tout est peine pour moi ; elle m'est à charge parce que les hommes avec qui je vis et vivrai probablement toujours ont des mœurs aussi éloignées des miennes que la clarté de la lune diffère de celle du soleil. Je ne puis donc pas suivre la seule manière de vivre qui pourrait me faire supporter la vie, d'où s'ensuit un dégoût pour tout. »

La citation est longue ; il fallait la donner ainsi pour bien connaître la situation d'esprit du jeune Bonaparte. C'est une véritable scène dans laquelle il se livre tout entier.

On le voit revenant d'une promenade qui n'a pu calmer son activité inquiète. Il est seul : les idées noires reprennent le dessus. Le souvenir agréable du pays natal, évoqué pendant une minute, qui ne reviendra plus, est remplacé par de nouvelles tristesses. Il se sent inutile à lui et aux autres. C'est la grande pensée qui ressort de cet écrit, aux allures bizarres, au style enfiévré. Elle lui fait honneur ; de même que le courage qu'il montre en résistant aux obsessions de son esprit. Qu'on s'imagine le jeune lieutenant, vaincu par ses pensées et disparaissant de ce monde à la veille de la Révolution ! Que de destinées eussent été changées ! Quelle France aurait surnagé après la grande tempête !

Napoléon, s'il est revenu jamais, aux jours de sa gloire, sur cette heure pénible de sa jeunesse, a dû y trouver une preuve de cette théorie qu'il affectionnait par dessus tout ; qu'il invoquait en parlant, à Sainte-Hélène, de la mort de Caton : l'opportunité du moment choisi. « Caton, dit-il, manqua de patience. Il ne sut pas attendre le temps et

l'occasion... » Et ailleurs : « Si le livre du destin avait été présenté à Caton et qu'il y eût vu que, dans quatre ans, César percé de vingt-trois coups de poignard, tomberait dans le Sénat au pied de la statue de Pompée ; que Cicéron y occuperait encore la tribune aux harangues et y ferait retentir les Philippiques contre Antoine, Caton se fût-il percé le sein? Non ; il se tua par dépit, par désespoir. Sa mort fut la faiblesse d'une grande âme, l'erreur d'un stoïcien, une tache dans sa vie (1). »

A Fontainebleau, dans la nuit d'avril 1814, Napoléon croyait-il que le temps était venu ; que le livre du Destin, consulté, ne lui gardait plus une seule page consolatrice? S'imaginait-il, au contraire, pensée plus noble, que par cette conduite il sauverait sa dynastie (A)?

Quoi qu'il en soit, Napoléon commit la faute que, quelques années plus tard, il devait reprocher à Caton. Le cri qu'il poussa, quand les effets du poison, furent conjurés : « Dieu ne l'a pas voulu. Il me condamne à vivre, » doit être regardé comme l'expression du remords que lui inspirait sa faiblesse. On doit le croire, quand on relit ces paroles qu'il dictait à Marchand dans les derniers jours de son existence : « Un homme peut se repentir et se re-

(A) 17 mars 1814. Talleyrand écrit qu'en cas de décès de l'Empereur on aurait le roi de Rome avec la régence de sa mère. — 21 mars : « Si l'Empereur était tué, sa mort assurerait les droits de son fils. L'Empereur mort, la régence satisferait tout le monde, parce que l'on nommerait un conseil qui plairait à toutes les opinions. » Napoleon eut connaissance de ces documents ; les eût-il ignorés, sa science profonde des hommes les lui aurait fait pressentir. — Qui peut soutenir que la tentative de suicide de Fontainebleau, ne vient pas de là?

pentira presque toujours de s'être donné la mort (1). » Dans cette forme, la pensée est ridicule : il ne faut pas prendre la phrase de Napoléon à la lettre, car, que signifierait-elle ? Comment un homme mort pourrait-il se repentir ? Napoléon qui n'envisageait nullement ici la question de l'immortalité, veut dire, et on voit bien que c'est de lui qu'il parle, que l'homme se repentira presque toujours d'avoir cherché à se donner la mort.

On le voit, s'il condamne le suicide, c'est encore avec des restrictions ; qu'il s'agisse de Caton ou qu'il s'agisse de lui, il reconnaît que quel que soit le génie, l'homme peut se tromper en cherchant à se substituer au Créateur, lorsqu'il choisit lui-même l'heure de son décès. Mais cette possibilité implique encore une réticence, et ce n'est que dans sa protestation contre la conduite de l'Angleterre que Napoléon, cette fois, condamne formellement et sans appel la théorie du suicide : « Les premiers principes de la morale chrétienne, dit-il, et ce grand devoir imposé à l'homme de suivre sa destinée quelle qu'elle soit, peuvent seuls l'empêcher de mettre lui-même un terme à une si horrible existence ; l'Empereur met de la gloire à demeurer au-dessus d'elle. »

Après le suicide qui détruit l'homme, l'amour qui le vivifie et le propage. Napoléon se montre particulièrement sévère pour ce sentiment ; et cela, dès sa jeunesse, à l'âge où les autres hommes ne voient en lui qu'une source de plaisirs et de bonheur. Dans son *dialogue sur l'amour*, voici

comment il s'exprime: « Je ne vous demande pas de définition de l'amour; je fus jadis amoureux et il m'en est resté assez de souvenirs pour que je n'aie pas besoin de ces définitions métaphysiques qui ne font jamais qu'embrouiller les choses. Je fais plus que nier son existence, je le crois nuisible à la société, au bonheur individuel des hommes. Enfin, je crois que l'amour fait plus de mal que de bien, et que ce serait un bienfait d'une divinité protectrice de nous en défaire et d'en délivrer les hommes. » Avec les années, sa sévérité n'a pas désarmé et nous retrouvons après longtemps cette pensée traduite en style lapidaire: « L'amour est l'occupation de l'homme oisif, la distraction du guerrier, l'écueil du souverain. »

Napoléon, dira-t-on cependant, fut amoureux, même après avoir prononcé la condamnation de l'amour dans son dialogue sur cette passion ; mais l'étude de ses sentiments nous a montré que si Napoléon fut réellement amoureux de Joséphine, il ne le fut que de cette femme seule et pendant très peu de temps. En revanche,. le mariage, cette union de deux cœurs, sous une forme moins violente, mais plus durable, Napoléon ne cesse de l'envisager avec bienveillance. Dès la lettre désespérée de décembre 1786 (1), Napoléon dépeignait ainsi les anciens Corses dont il avait entendu parler dans son enfance: « Fier, plein du noble sentiment de son importance particulière, un Corse vivait heureux. S'il avait employé le jour aux affaires publiques, la nuit s'écoulait dans les tendres bras d'une épouse chérie ; la raison et son enthousiasme

effaçaient toutes les peines du jour; la tendresse et la nature rendaient sa nuit comparable à celle des Dieux. »

Sous ce style ampoulé et diffus, on trouve dans l'adolescent cet amour de la régularité d'existence, ce respect de la moralité humaine, dont nous avons cité des exemples fréquents dans la carrière de l'Empereur.

Sur les divers sujets qui l'ont occupé, les idées de Napoléon portent cette double empreinte d'une personnalité originale et d'un respect scrupuleux des principes de la morale et de la religion; on ne pourrait citer aucune pensée qui ne porte ce cachet. Mais ce qui, en dehors de la réflexion proprement dite, préoccupe le plus l'Empereur, c'est l'utilité des choses en vue de l'humanité ou de la patrie. S'il veut qu'on enseigne de très bonne heure les mathématiques dans les lycées, c'est parce qu'il considère cette étude comme de nature à former les jeunes intelligences; s'il est incrédule en fait de médecine, c'est moins pour lui qui n'en eut que rarement besoin, que pour ses semblables; à ses frères, à ses collaborateurs, il écrit constamment: « Ne vous droguez pas; laissez agir la nature; » et il plaisantait les médecins de son entourage, il les embarrassait par cette question, qu'on sent toute résolue dans son esprit et qui rappelle les théories si chères à Molière: « Vu l'incertitude de la médecine en elle-même et l'ignorance de ceux qui l'exercent, ses résultats pris en masse ne sont-ils pas plus funestes qu'utiles? »

Les sujets qui, en apparence, doivent le moins

l'intéresser, se trouvent cependant sous sa plume, tant son esprit est investigateur ; c'est ainsi qu'il en arrive à parler même de la mode : « Pauvres nations, dit-il, en dépit de toutes vos lumières, de toute votre sagesse, vous demeurez, comme les individus, soumises au caprice de la mode ! »

S'agit-il du duel, il s'y montre opposé : « J'apprends qu'il y a à Boulogne des duels. Faites connaître à l'ordre que le soldat français n'a pas le droit d'exposer sa vie pour des futilités et que tout sang versé sans tourner à l'honneur du drapeau et de la patrie est un crime (1). »

La crédulité populaire avait le don de l'irriter particulièrement ; il y voyait une preuve d'ignorance qu'il voudrait faire disparaître comme indigne de la révolution et de son règne. Une demoiselle se disait la fille de Louis XVI, et comptait faire de nombreuses dupes. Napoléon écrit à ce propos : « Quand la moitié de la France a cru que Cagliostro avait été élevé dans la grande pyramide du Caire et que cela était devenu un objet d'intérêt, que serait-ce d'une chose qui peut servir de prétexte à des malveillants (2) ? »

Les questions qui n'étaient qu'une simple étude de mœurs, trouvaient dans son esprit des arguments de discussion permanente. A la différence de ces gouvernants qui s'attachent à bien connaître le peuple dont ils dirigent les destinées en n'empruntant à la comparaison avec les nations voisines que ce dont ils ne peuvent se dispenser, Napoléon, était un véritable penseur. Sous les formes fragiles ou contingentes des intérêts individuels, c'est l'homme qu'il recherchait

partout, l'étudiant, comme Montaigne, soit à l'enfance des civilisations ou dans les premiers jours de l'histoire, ou bien, interrogeant son âme, sous quelque latitude qu'il fût né.

Les mœurs de l'Orient avaient pour lui quelque chose de particulièrement attachant ; les souvenirs de la campagne d'Égypte y étaient pour beaucoup ; certaines affinités d'imagination faisaient le reste.

S'agit-il de la polygamie ? Napoléon constate que l'Orient l'a toujours admise, bien que, cependant, rien n'autorise à dire qu'il y a plus de femmes que d'hommes dans ce pays. Et alors, voici la raison qu'il donne : c'est qu'en Orient, il y a plusieurs races d'hommes : des blancs, des noirs, des cuivrés. En autorisant un homme à avoir une femme de chaque espèce, on prépare la fusion, la pacification des races. « Sans doute, ajoute Napoléon, il était aussi dans la nature d'une religion sensuelle de favoriser les passions de ses sectateurs, et, en cela, la politique et le prophète ont pu se trouver d'accord. »

« Lorsqu'on voudra, dans nos colonies, donner la liberté aux noirs et y établir une égalité parfaite, il faudra que le législateur autorise la polygamie et permette d'avoir à la fois une femme blanche, une noire et une mulâtre. Dès lors, les différentes couleurs, faisant partie d'une même famille, seront confondues dans l'opinion de chacune ; sans cela, on n'obtiendra jamais des résultats satisfaisants. Les noirs seront, ou plus nombreux, ou plus habiles, et alors ils tiendront les blancs dans l'abaissement et vice versa (1). »

Lorsqu'il parlait de l'esclavage, Napoléon s'attachait surtout à faire remarquer la différence de cette institution dans les pays orientaux et en Occident. « En Orient, dit-il, les mœurs sous ce rapport sont restées les mêmes que celles de l'Écriture. La servante se marie avec le maître. La loi juive supposait si peu de distinction entre eux qu'elle prescrit ce que la servante doit devenir, lorsqu'elle épouse le fils de la maison. De nos jours encore, un musulman achète un esclave, l'élève et, s'il lui plaît, l'unit à sa fille et le fait hériter de sa fortune, sans que cela choque en rien les coutumes du pays...

« En Europe, au contraire, quiconque était empreint du sceau de l'esclavage demeurait pour toujours dans le dernier rang de la domesticité. Chez les Romains, l'esclave pouvait être affranchi; mais il conservait un caractère déshonnête et bas: jamais il n'était considéré comme un citoyen né libre.

« L'esclavage des colonies, fondé sur la différence des couleurs, est bien plus rigide et plus avilissant encore. »

On trouve donc chez Napoléon de nombreuses traces du souffle philanthropique qui a passé sur la société moderne. Quand il parle des noirs, mêmes idées, mêmes tendances : « La question de la liberté des noirs, dit-il, est fort compliquée et très difficile. En Afrique et en Asie elle a été résolue, mais par la polygamie... Serait-il donc impossible d'autoriser la polygamie dans nos îles, en restreignant le nombre des femmes à deux, une blanche

et une noire? Le Premier Consul avait eu quelques entretiens avec des théologiens pour préparer cette grande mesure. Les patriarches avaient plusieurs femmes dans les premiers temps de la chrétienté. L'Église permit et toléra une espèce de concubinage dont l'effet donne à un homme plusieurs femmes. Le Pape, les conciles ont le pouvoir et le moyen d'autoriser une pareille institution, puisque son but est la conciliation, l'harmonie de la société et non d'étendre les jouissances de la chair. L'effet de ces mariages serait borné aux colonies: On prendrait les mesures convenables pour qu'ils ne portassent pas le désordre dans l'état actuel de notre société... »

Napoléon s'emportait avec générosité contre la traite des noirs, cette institution dont il eut à Sainte-Hélène dans la personne d'un pauvre esclave nommé Tobie, un exemple sous les yeux. C'était encore le procès de l'Angleterre qu'il faisait en agissant ainsi, car il n'a pas fallu moins que toute la pression du monde civilisé pour la contraindre sinon à l'abolir, du moins à en diminuer le scandale. « Ce pauvre Tobie que voilà, disait-il en le montrant, est un homme volé à sa famille, à son sol, à lui-même, et vendu. Peut-il être de plus grand tourment pour lui ? de plus grand crime dans d'autres ?... Faites de Tobie un Brutus, il se serait donné la mort ; un Ésope, il serait peut-être aujourd'hui le conseiller du gouvernement ; un chrétien, ardent et zélé, il porterait ses chaînes en vue de Dieu et les bénirait. Pour le pauvre Tobie, il n'y regarde pas de si près, il se courbe et tra-

vaille innocemment. Il est certain qu'il y a loin de Tobie à un roi Richard, et toutefois le forfait n'en est pas moins atroce, car cet homme, après tout, avait sa famille, ses jouissances, sa vie propre et l'on a commis un horrible forfait en venant le faire mourir ici sous le poids de l'esclavage. »

Toute la générosité de Napoléon ne se retrouve-t-elle pas dans ces paroles qui ne sont pas celles d'un cœur sec et égoïste?

Déjà sous son règne, mais à Sainte-Hélène surtout, Napoléon a porté sur la France, sur les peuples étrangers, sur lui et sur ses contemporains des jugements dont la réunion pourrait former des volumes. Nous ne parlerons que des principaux; cela suffira pour faire remarquer la justesse d'esprit de l'Empereur, le coloris de ses expressions et de ses peintures, le brillant de son style, qualités qui ne nuisent nullement à sa haute raison.

C'est la France qui, dans toutes ses pensées, tient la plus grande place et la plus intéressante.

On ne saurait nier qu'il connaissait très bien les qualités et les défauts du caractère français. Qui les aurait connus, d'ailleurs, sinon lui?

« Je sais, dit-il, que la badauderie est le caractère national depuis les Gaulois. » Mais il n'y a dans cette critique, rien de bien sévère ; la suivante est plus sérieuse, bien qu'aussi juste : « Le caractère distinctif de notre nation, écrit-il le 7 octobre 1797 au ministre des relations extérieures, est d'être beaucoup trop vive dans la prospérité (1). » Et

dans une autre circonstance : « Le Français s'est distingué dans tous les temps par cet esprit d'opposition qui est devenu plus prononcé aujourd'hui que la guerre et la révolution ont exalté le caractère (1). » Et à Sainte-Hélène : « Il est dans le caractère français d'exagérer, de se plaindre et de tout défigurer dès qu'on est mécontent... Les Français, ajoute-t-il, sont frondeurs, turbulents, mais non conspirateurs, encore moins conjurés. Leur légèreté est tellement naturelle qu'on ne peut pas dire qu'elle les déshonore. » Revenant sur cette légèreté qui est bien, en effet, la caractéristique de notre caractère : « Notre légèreté, notre inconséquence nous viennent de loin. Nous demeurons toujours Gaulois ; nous ne vaudrons tout notre notre prix que lorsque nous substituerons les principes à la turbulence, l'orgueil à la vanité, et l'amour des institutions à l'amour des places. » Pour bien insister sur cette vanité qu'il nous reprochait ici, il faisait cette comparaison fort juste : « La première classe chez les Anglais a de l'orgueil; chez nous, elle avait le malheur de n'avoir que de la vanité. »

Jusqu'ici Napoléon n'a pour ainsi dire parlé que des défauts de la France : il savait aussi ce que valaient les qualités de chacune des régions de cette France qu'il avait appelée la *Grande Nation*. « Ayant toujours connu le Gascon brave et bon Français, j'ai voulu, dit-il, lui donner une preuve d'estime en lui confiant la garde de ses frontières (2). »

Ce qui mieux que tout le reste prouve le fond

sympathique de l'intérêt que Napoléon portait à la France, c'est le soin qu'il prend de la disculper de ses fautes, en montrant que les excès commis ne l'ont été que par un petit nombre d'individus qui ne sauraient déshonorer toute la nation. Il sait bien qu'avec le Français « Il faut montrer du caractère. (1) » Il ne faillira pas à cette tâche surtout quand il se trouve en présence du peuple qu'il regarde comme « un tigre quand il est démuselé (2); » c'est le devoir des gouvernants, car agir ainsi c'est protéger les honnêtes gens contre une infime minorité de turbulents.

Aussi, à propos des scélérats qui promenaient en Italie le fer et le feu, le général Bonaparte jugeait avec sévérité les heures terribles de la Révolution (3). « Soyez sûr qu'on réprimera cette poignée de brigands qui croient que la liberté est le droit d'assassiner, qui ne pensent pas à imiter le peuple français dans ses moments de courage et dans ses élans de vertu qui ont étonné l'Europe mais qui chercheraient à renouveler les scènes horribles produites par le crime et qui sont l'objet éternel de la haine, du mépris du peuple français, comme de l'Europe et de la postérité. Persuadez-vous que le gouvernement français ne laissera jamais asseoir sur le territoire de la liberté la hideuse et dégoûtante anarchie. Nous aurons des baïonnettes contre les tyrans, mais, avant tout, contre les scélérats. » Les erreurs de la Révolution, il les excuse ou même il les absout; c'est ainsi qu'il disait que « la chouannerie et l'émigration sont des maladies de la peau; le ter-

rorisme, une maladie de l'intérieur » et qu'il ajoutait: « Il y a eu de bons jacobins et il a existé une époque où tout homme ayant l'âme un peu élevée devait l'être. Je l'ai été moi-même (1). »

Napoléon aimait Paris, d'abord d'une façon générale, puis aussi à un point de vue particulier. Toujours il pensait à cette grande ville, rêvant de l'embellir, de lui donner des monuments, d'en faire la capitale du monde. Il disait que si les excès de la Révolution s'étaient produits de préférence à Paris, cela tenait à la position centrale de cette ville et à ce fait que, comme toutes les capitales, elle était le réceptable de tous les gens vicieux de la nation. A Sainte-Hélène, il répétait constamment que ce ne fut qu'un très petit nombre d'hommes qui commit tous les excès et qu'encore plus des deux tiers n'étaient pas nés dans cette ville.

Pendant ses campagnes, après ses victoires, il envoyait à Paris les trophées pris sur l'ennemi; il y ajoutait un mot aimable à l'adresse des habitants de sa capitale. Quand il envoie les trophées de Wertingen, voici ce qu'il dit (2) : « Voulant que notre bonne ville de Paris voie dans ce ressouvenir et dans ce cadeau qui lui sera d'autant plus précieux que c'est son gouverneur (A) qui commandait nos troupes au combat de Wertingen, l'amour que nous lui portons... »

Napoléon sent aussi les charmes de Paris pour toute une classe de citoyens: « C'est là, écrit-il (3),

(A) Murat.

que l'homme droit et prudent, qui ne se mêle que de ses amis, vit avec toute l'extension et la liberté imaginables, comme il veut, et est absolument libre. »

Le goût de Napoléon pour la grande ville ne l'empêche pas, cependant, d'en reconnaître les défauts : il sait que les salons de Paris sont particulièrement frondeurs et ont toujours été une gêne pour tous les gouvernements : il sait aussi que le Parisien pousse quelquefois jusqu'à la futilité la légéreté qu'il reconnaît au caractère français en général.

Ainsi ce n'est pas sans amertume qu'il dira (1) : « Je vois que l'affaire de M^lle^ Aubry (2) occupe plus les Parisiens que toutes les pertes que l'on peut faire à l'armée. » Mais ce qu'il reproche surtout à Paris, ce sont les dangers qu'y court la jeunesse. Il écrira, à propos d'un jeune homme, qu'il faut « l'empêcher de serendre à Paris. C'est la corruption de la grande ville qui attire tous ces jeunes gens (3). »

De là, aussi, son désir de transférer l'Ecole Polytechnique en dehors des murs de la capitale (A).

(A) C'est cette intention qui donna lieu au bruit populaire que Napoléon n'aimait pas l'école polytechnique : il semble qu'il faut voir dans son projet, tout le contraire, car, ses deux buts étaient de donner de l'air aux jeunes gens, et de les soustraire à la corruption ; ce qui prouve qu'il s'y intéressait réellement et avec intelligence. D'ailleurs, Napoléon, à Sainte-Hélène, a fait l'éloge suivant de l'école polytechnique : « Cette école est devenue la plus célèbre du monde. Elle a fourni une foule d'officiers, de mécaniciens, de chimistes, qui ont recruté les corps savants de l'armée, ou qui, répandus dans les manufactures, ont porté si haut la perfection des arts, et donné à l'industrie

Sur les peuples étrangers, les jugements de Napoléon ne sont ni moins justes, ni moins intéressants.

« Les Italiens, dit-il, sont faux, séditieux sous un gouvernement faible, ils ne redoutent et ne respectent qu'un gouvernement fort et vigoureux (1). » — Il revient encore ailleurs sur « leur caractère double et faux (2): » tout cela pour bien montrer qu'il les connaît et pour enseigner au vice-roi qu'il faut toujours se méfier, quel que soit d'ailleurs le personnage à qui l'on s'adresse; c'est ainsi qu'il écrit: « Il était difficile de penser que Melzi qui a de l'esprit et de la tenue pût se comporter si mal. C'est une raison de plus qui prouve combien il faut être en garde dans ce pays-là (3). »

Si nous entrons avec Napoléon dans le détail des mœurs italiennes, nous verrons qu'il connaissait ce peuple jusque dans ses plus profondes racines. C'est encore à Eugène qu'il écrit: « Le pays où vous êtes est le pays des petits caquetages (4). » C'est à lui qu'il donne ces conseils pour la conduite qu'il devra tenir vis-à-vis de la classe élevée: « Il est assez important que les grands d'Italie prennent l'habitude de monter à cheval; l'exercice et la fatigue de la chasse ne peuvent que leur être avantageux. Il vaudrait beaucoup mieux qu'ils prissent ce passe-temps que de rester toujours auprès des femmes (5). »

française sa haute supériorité. » L'école polytechnique a inscrit avec orgueil, au parloir de son école, cette parole de Napoléon: « C'était ma poule aux œufs d'or. »

La Corse, bien que faisant partie de la France, est beaucoup plus rattachée à l'Italie ; sa position insulaire lui fait une place à part. Napoléon qui, dès sa jeunesse, avait écrit une histoire de la Corse, a porté sur les habitants de ce pays un jugement impartial. On dirait qu'il a voulu oublier que c'était l'île où il avait vu le jour. Cela ne l'empêche pas d'avoir pour ses compatriotes l'affection toute naturelle que l'on porte à ceux au milieu desquels on a passé son enfance; le 23 novembre 1796, il écrit au Directoire: « Le Corse est un peuple extrêmement difficile à connaître ; ayant l'imagination très vive, il a les passions extrêmement actives. » Il établit une grande différence entre les habitants des deux parties de l'île : « Le naturel doux, tranquille de l'homme de la plaine, dit-il, ne peut faire tête aux habitudes altières, à l'impétuosité du montagnard. En général, les premiers sont pauvres ; ils travaillent beaucoup ; ils s'exténuent à féconder le sol ou, pour mieux dire, les rochers; les autres, au contraire, se fatiguent peu ou point du tout, et s'ils ne sont point riches, ils mènent du moins une vie douce, indépendante. » C'est seulement quand il s'agit d'expliquer certaines habitudes particulières au caractère corse que l'on retrouve chez Napoléon une indulgence qui, chez tout autre serait de la faiblesse. N'a-t-il pas été jusqu'à écrire : « Je suppose que ce mot de brigandage veut dire esprit de vendette qui, dans les mœurs du peuple corse, ne déshonore pas (1). »

Les Russes doivent aussi, d'après lui, être divi-

sés en deux catégories. Jamais jugement plus impartial et plus exact n'a été porté sur ce peuple. On avait assez l'habitude en France de considérer les Russes comme des *Barbares ;* on les appelait ainsi. Dans le trente-quatrième bulletin, 9 décembre 1805, Napoléon répond à ce préjugé de la façon suivante : « Ce mot ne peut s'appliquer ni à la cour, ni au plus grand nombre des officiers, ni aux habitants des villes qui sont, au contraire, civilisés jusqu'à la corruption. » Mais ce qui est sauvage en Russie, c'est le paysan, c'est la masse de l'armée, c'est surtout le Cosaque.

Pendant la campagne d'Austerlitz, Napoléon écrit : « On est fort mécontent en Autriche des Russes qui pillent, volent et violent partout. Les soldats sont tout à fait brutes et ne savent pas distinguer un Autrichien d'un Français (1). » Les Cosaques évoquent chez lui le mépris le plus souverain ; voilà le portrait qu'il en fait, dans le quarante-quatrième bulletin, le 21 décembre 1806 : « Il n'y a rien de si lâche et de si misérable que les Cosaques ; c'est la honte de la nature humaine. Ils peuvent arrêter par leur nombre et le tintamarre qu'ils font en chargeant des troupes qui n'ont pas l'habitude de les voir ; mais quand on les connaît, deux mille de ces malheureux ne sont pas capables de charger un escadron qui les attend de pied ferme. »

Les Polonais sont l'objet d'un sentiment sympathique de la part de Napoléon : « Ils sont légers, actifs. Les grandes villes, en général, ont ce caractère : Varsovie plus que toute autre : elles sont

comme la surface de la mer qui n'est jamais la même deux jours de suite (1). »

La Prusse, au contraire, ne lui inspire que du dédain: « Elle est aujourd'hui, dit-il, ce qu'elle à été en 1740 et dans tous les temps, sans conséquence et sans honneur (2). » Et pour démontrer immédiatement qu'elle est sans conséquence, à deux jours de là, le 8 octobre 1806, il écrit: « Ils ne s'attendaient pas à ce que nous voulons faire; malheur à eux s'ils hésitent et s'ils perdent une journée. »

En dehors de la polémique qu'il entretint avec l'Angleterre, soit dans les journaux, soit dans des documents qu'il destinait également à la publicité, nous ne trouvons que rarement l'expression des jugements de Napoléon. A Sainte-Hélène même, là où sa colère aurait pu lui dicter des paroles sévères, presque jamais, en dehors de ce qui concernait sa position et le sort qui lui était fait, il ne porta de jugement sur ce pays.

L'éclaircie qui suivit la paix d'Amiens, deux ou trois autres circonstances, lui inspirèrent cependant quelques paroles sur le gouvernement de l'Angleterre (3); au moment de la mort de Fox, voici ce qu'il dit: « M. Fox est mort. Dans les circonstances actuelles, c'est un homme qui meurt regretté des deux nations (4). »

Mais, encore une fois, cette lacune dans les jugements de Napoléon est grandement comblée par sa polémique dont nous parlerons longuement à l'occasion du Moniteur (5).

Enfin, il est inutile d'insister sur les nombreux

jugements que Napoléon a portés dans ses œuvres de Sainte-Hélène sur les peuples de l'Orient; ne citons que cette comparaison qu'il établit entre eux et les Occidentaux: « Les Orientaux ont des esclaves : nos domestiques sont de condition libre; — Ils enferment leurs femmes : les nôtres partagent tous nos droits ; — ils ont un sérail : jamais, dans aucun temps, la polygamie n'a été admise dans l'Occident. »

Napoléon aimait à savoir ce qu'on pensait de lui, et, peu de temps avant la campagne de Russie, comme il le demandait au comte de Ségur, le père du général, et que son interlocuteur paraissait assez embarrassé pour lui répondre : « Eh bien! lui dit l'Empereur, voulez-vous que je vous le dise ? On dira : Ouf ! et ce sera tout (1). »

Le jugement qu'il portait ainsi sur lui était plus que sévère et Napoléon savait bien que ce n'était après tout qu'une boutade. Et, cependant, un autre témoignage montre encore qu'il n'avait pas confiance dans la solidité de son œuvre. Il dit un jour, en plein Conseil d'État : « Tout cela durera autant que moi ; mais, après, mon fils s'estimera heureux peut-être, s'il a quarante mille francs de rente (2). »

L'édifice n'a pas duré autant que lui ; mais, en revanche, dès Sainte-Hélène, il prévoyait le retour de sa famille, parce qu'il avait su faire de son nom le drapeau du pays vis-à-vis de la contre-Révolution. Voilà le véritable jugement qu'il portait sur lui, celui où, détaché des intérêts mesquins du

moment, il plongeait dans l'avenir, où il voyait rayonner son nom comme l'emblême des idées modernes, grandes et fécondes. Le rocher de Sainte-Hélène avait été son calvaire, et c'est avec raison qu'il disait : « Nous demeurons les martyrs d'une cause immortelle... L'adversité manquait à ma carrière. Si je fusse mort sur le trône, au milieu des nuages de la toute-puissance, je serais demeuré un problème pour bien des gens; aujourd'hui, grâce au malheur, on pourra me juger à nu. »

Napoléon a voulu donner à la postérité tous les éléments de ce jugement; il a étudié sa conduite, il nous a dévoilé les ressorts cachés de ses actions, il a montré, en s'accusant de certaines fautes, qu'il savait toujours être impartial même pour lui.

Napoléon a fixé à Campo-Formio la fin du premier acte de sa vie politique (1) : avec l'Égypte, c'est un tout autre monde, des idées nouvelles, des peuples dont les pensées lui sont inconnues, son esprit lui inspire une conduite politique dont il n'a qu'à se féliciter, et il le fait franchement, surtout quand il compare sa sagesse aux fautes énormes de Kléber (2). Puis, c'est le retour d'Egypte et ces quelques jours qu'il passe à Paris avant le 18 brumaire, ses relations, ses occupations de chaque jour, tout y est admirablement dépeint; c'est, de plus, écrit avec esprit: « Les Jacobins s'y trompèrent, ils le prirent pour un Mahomet de la liberté... Napoléon s'amusait des inquiétudes du Directoire en portant son habit de savant et vivant avec ses collègues de l'Insti-

tut(1)(A). » Puis, comme s'il prévoyait les attaques dont il sera bientôt l'objet, il affirme qu'il est arrivé au trône sans avoir jamais commis aucune action privée que la morale puisse désavouer (2). Une fois au pouvoir, les fautes commencent. Le trône l'avait enivré, il le reconnaissait, tout en s'en défendant mollement. C'était surtout son mariage avec Marie-Louise qu'on pouvait lui reprocher. « Ma seule faute dans cette alliance a été, vraiment, d'y avoir apporté un cœur trop bourgeois... J'avais si souvent répété que le cœur d'un homme d'État ne doit être que dans sa tête ! Malheureusement, ici, le mien était demeuré à sa place pour les sentiments de famille ; et ce mariage m'a perdu, parce que je croyais surtout à la piété, à la religion, à la morale, à l'honneur de François... Il m'a cruellement trompé ! Je veux bien qu'on l'ait trompé à son tour ; aussi, je lui pardonne. Mais, l'histoire ?... »

Jetant un regard d'ensemble sur sa carrière, Napoléon résumait ainsi, à Sainte-Hélène, les circonstances qui, d'après lui, avaient préparé son élévation. Tout d'abord, son âge qui n'était pas trop avancé au moment de la Révolution ; puis, l'obscurité de la noblesse de sa famille qui, ne le mettant pas en évidence, lui permettait de suivre son penchant vers les idées libérales à l'égard des

(A) Au retour de Marengo, Napoléon restait songeur, presque triste, au fond de sa voiture. Et comme son aide-de-camp s'en étonnait, le premier consul lui répondit : « C'est que je pense que si je venais à mourir aujourd'hui, je ne tiendrais encore qu'une page ou deux dans l'histoire de mon pays ! »

prêtres et des nobles; après cela, sa nombreuse famille qui multiplia ses rapports et ses moyens d'influence, son mariage qui lui facilita cette fusion politique, rêve de son esprit; et enfin, son origine italienne qui le fit considérer par les peuples de la péninsule comme un compatriote.

Passant de là aux circonstances politiques qui entourent les débuts de sa carrière, il reconnaît que s'il eût suivi Robespierre jeune et fait son 13 vendémiaire en thermidor, il aurait trouvé la révolution encore dans toute sa fièvre, au lieu de la trouver déjà calmée.

Quant à sa conduite morale, lors de sa première campagne d'Italie, elle est le fruit de la vertu; elle est née de la réflexion et non du défaut d'occasion. « Sous les fleurs, dit-il, je voyais le précipice. Commandant à de vieux généraux, ma position était des plus délicates; des regards jaloux s'attachaient à tous mes mouvements; ma circonspection fut extrême. Ma fortune était dans ma sagesse: j'eusse pu m'oublier une heure et combien de mes victoires n'ont pas tenu à plus de temps. »

S'agissait-il de son ambition, Napoléon rappelait sa lettre au Directoire du 14 mai 1796 : « Servir la patrie, mériter de la postérité une feuille de notre histoire, donner au gouvernement des preuves de mon attachement et de mon dévouement, voilà toute mon ambition » et il ajoutait : « Vendémiaire et même Montenotte ne me portèrent pas encore à me croire un homme supérieur. Ce n'est qu'après Lodi qu'il me vint dans l'idée que je pourrais bien devenir, après tout, un acteur

décisif sur notre scène politique. Alors naquit la première étincelle de la haute ambition. »

Napoléon, pendant son règne, se considérait comme très populaire : « Sachez, disait-il au Conseil d'État, que le peuple ne voit, ne connaît que moi : il me trouve toujours sans injustice, sans préférences. Or, il voit, il touche, il comprend tout cela et rien de plus, rien surtout de la métaphysique. *Non que je repousse les vrais, les grands principes : le ciel m'en préserve.* On me les voit pratiquer autant que nos circonstances extraordinaires le permettent, mais je veux dire que le peuple ne les comprend pas encore, au lieu qu'il me comprend tout à fait et s'en fie à moi. »

Cette popularité, en laquelle il croyait, l'avait amené à commettre une grave erreur politique ; il voulait trop rester la clé de voûte de tout l'édifice. Cette situation, il est vrai, venait de la force des circonstances, de la lutte de deux ordres de choses opposées : le pays avait concentré tout le pouvoir dans ses mains, les destinées de la France reposaient uniquement sur le caractère, les mesures et la conscience de celui qu'il avait revêtu de cette dictature ; à compter de ce jour, la chose publique fut lui. L'ennemi l'avait bien compris : « Aussi, s'est-il étudié, tout d'abord, à n'abattre que moi. Si j'eusse été vaincu à Marengo, vous eussiez eu, dès ce temps-là tout 1814 et 1815, moins les prodiges de gloire qui ont suivi et demeurent immortels. Il en eût été de même à Austerlitz, à Iéna, à Eylau. Le vulgaire n'a pas manqué d'accuser mon ambition de toutes ces

guerres ; mais étaient-elles donc de mon choix? N'étaient-elles pas toujours dans la nature et dans la force des choses, toujours dans cette lutte du passé et de l'avenir, toujours dans cette coalition constante et permanente de nos ennemis, qui nous plaçaient dans l'obligation d'abattre sous peine d'être abattus. »

Puis, prenant en détail la campagne de 1814, Napoléon disait qu'il aurait dû poursuivre sur l'est, au lieu de revenir à Fontainebleau : « Nos ennemis, disait-il, auraient frémi du péril où ils se trouvaient engagés et les souverains alliés auraient reçu comme une grâce leur retraite. Là, se fût éteint le volcan de l'étranger contre nous. On eût conclu la paix et on l'eût observée sincèrement. Chacun demeurait si fatigué, on avait tant de blessures à soigner. » Il voyait l'extérieur pacifié. « Nous ne nous serions plus occupés que du bonheur intérieur, nous aurions encore eu d'heureux jours. »

En 1815, Napoléon reconnaît que la confiance lui manque. Est-ce l'effet de l'âge, ou serait-ce qu'à ses propres yeux le merveilleux de sa carrière se trouvait entamé ? De là, son abandon du pouvoir au lendemain de Waterloo, au lieu de sauver la France, malgré le corps législatif.

Mais, ce serait mal connaître l'Empereur que de croire qu'il a laissé percer ses désillusions, sa méfiance dans sa destinée. Quand il appelle auprès de lui Benjamin Constant, ce n'est pas pour s'humilier devant un de ses plus redoutables adversaires, mais pour lui dire avec fierté (1) : « Je ne

suis pas seulement, comme on l'a dit, l'Empereur des soldats : je suis celui des paysans, des plébéiens, de la France. Aussi malgré tout le passé, vous voyez le peuple revenir à moi. Il y a sympathie entre nous. Ce n'est pas comme avec les privilégiés : la noblesse m'a servie, elle s'est lancée en foule dans mes antichambres, mais il n'y a jamais eu analogie. Le cheval faisait des courbettes. Il était bien dressé ; mais je le sentais frémir. Avec le peuple, c'est autre chose : la fibre populaire répond à la mienne : je suis sorti des rangs du peuple : ma voix agit sur lui... Je ne hais point la liberté : je l'ai écartée lorsqu'elle obstruait ma route ; mais je la comprends, j'ai été nourri dans ses pensées... Aussi bien, l'ouvrage de quinze années est détruit ; il ne peut se recommencer. Il faudrait vingt ans et deux millions d'hommes à sacrifier. »

Ce n'est pas par des paroles seulement que Napoléon va affirmer la confiance qui, dans le fond, lui manque absolument ; c'est par des actes qui rappellent l'activité de sa jeunesse et des heures glorieuses. Rien ne sera négligé. Jamais homme n'a fourni une pareille somme de travail.

Dans sa réponse au manuscrit venu de Sainte-Hélène, Napoléon s'exprime ainsi : « Napoléon qui a, constamment, pendant ces trois mois, travaillé quinze à seize heures par jour, ne peut pas dire qu'il était endormi. Jamais, dans aucune époque de l'histoire, on ne fit autant de choses en trois mois. Il réarma, approvisionna une centaine de places fortes, réprima la guerre civile dans Marseille, Bordeaux et la Vendée ; il recruta l'armée,

fit fabriquer des armes, confectionner des habillements ; lever des chevaux.

» Ni Carthage indignée d'avoir été trompée par Scipion, ni Rome voulant conjurer le danger de Cannes, ni la Législative soulevée par le manifeste du duc de Brunswick, ni la Montagne en 93 n'ont montré plus d'activité et d'énergie que Napoléon pendant ces trois mois. Un mois et demi pour relever le trône de l'Empereur et un mois et demi pour lever, habiller, armer, organiser quarante mille hommes : est-ce là s'amuser? Activité, ordre, économie, voilà ce qui distingua l'administration des Cent Jours : mais le temps est un élément nécessaire. Quand Archimède se proposait de lever la terre avec un levier et un point d'appui, il demandait du temps.

« Dieu mit sept jours à créer l'Univers ! »

Si, de ces vues d'ensemble sur son règne et sur ses campagnes, nous descendons avec Napoléon dans le domaine des détails, nous voyons que là encore il a exercé la faculté de son jugement d'une façon supérieure. Au général Bertrand qui lui demandait un jour quelle était sa plus grande bataille, Napoléon répondit : « C'est sans contredit celle de la Moskowa. C'est le combat des géants. » Et de cette bataille de Waterloo qui devait engloutir sa fortune et son trône, Napoléon disait : « Singulière défaite où, malgré la plus horrible catastrophe, la gloire du vaincu n'a point souffert, ni celle du vainqueur augmenté. La mémoire de l'un survivra à sa destruction ; la mémoire de l'autre s'ensevelira peut-être dans son triomphe. »

Pour terminer cette étude des jugements que le grand Empereur portait sur lui-même, nous ne citerons plus qu'un mot où se reflètent toutes les qualités, tous les défauts de cet immense esprit. Poésie, rêve, imagination, conscience de son génie, puissance fatale de son rôle, tout y est, jusqu'à ce style qui emprunte aux lumières ensoleillées de l'Orient leurs plus gracieux effets : « Je suis, disait Napoléon, une parcelle de rocher lancée dans l'espace. »

Il est tout naturel que l'étude de ses compagnons d'armes, celle des administrateurs de l'Empire et aussi de ses ennemis ait tenu une grande place dans les jugements de l'Empereur ; au moment de la proclamation de l'Empire, Napoléon dit en plein Conseil d'État : « L'Europe n'a point vu de général en chef depuis Frédéric et le Prince Eugène (1). » Le jugement était sévère pour les généraux de la Révolution ; Napoléon avait le droit de le porter et il ne s'en est jamais départi.

Comme nous allons le voir, sans doute il estimait les Kléber, les Hoche, les Desaix, mais simplement comme de bons lieutenants, ayant besoin d'une direction et d'une autorité supérieures.

Napoléon est trop bon juge en la matière pour qu'il soit permis de discuter ses opinions.

Occupons-nous d'abord de ceux des généraux qui devaient mourir avant la proclamation de l'Empire ; c'est là que Napoléon aurait pu rencontrer des rivaux : on verra la bienveillance avec laquelle il traite ces premiers compagnons de sa gloire (2).

« Kléber, dit-il, était doué du plus grand talent ;

mais il n'était que l'homme du moment. » Et ailleurs : « Il avait dans le caractère on ne sait quoi de nonchalant qui le rendait facilement dupe des intrigants. Il aimait la gloire comme le chemin des jouissances. Il était homme d'esprit, de courage, savait la guerre, était capable de grandes choses mais seulement lorsqu'il y était forcé par la nécessité des circonstances ; alors les conseils des favoris et de la nonchalance n'étaient plus de saison. » En un mot, il nous semble que Napoléon veut peindre ici le caractère allemand doublé du caractère français à l'occasion.

« Desaix était tout l'opposé de Kléber. Il aimait la gloire pour elle-même et la France au-dessus de tout. Il était d'un caractère simple, actif, insinuant; il avait des connaissances étendues. » Pour compléter ce portrait, Napoléon nous le montre sur la terre des Pharaons; on sent dans ses paroles toute la sympathie qu'il lui portait; on voit ce que Desaix serait devenu avec lui, sous l'empire. « Jeune, dit Napoléon (1), la guerre était sa passion. Insatiable de gloire, il connaissait toute celle qui était attachée à la conquête de ce berceau des arts et des sciences. Au seul nom de Thèbes, de Coptos, de Philoë, son cœur palpitait d'impatience. »

Pour en terminer avec ces deux généraux, voici le parallèle que Napoléon, à Sainte-Hélène, établissait entre eux : « Kléber, dit-il, était le talent de la nature ; le talent de Desaix était celui de l'éducation et du travail. Le génie de Kléber ne jaillissait que par moments, quand il

était réveillé par l'importance de l'occasion, et il se rendormait au sein de la mollesse et des plaisirs. Le talent de Desaix était de tous les instants ; il ne vivait, ne respirait que l'ambition noble et la véritable gloire. C'était un caractère tout à fait antique. » En résumé, l'Empereur faisait de Kléber une grande figure ; de Desaix, une douce, belle et sympathique évocation.

Hoche est dépeint en quelques mots : « Ce fut une des plus belles gloires militaires de la Révolution. D'un patriotisme exalté, d'un caractère ardent, d'une bravoure remarquable, d'une ambition active, inquiète, il ne sut pas attendre les événements et s'exposa par des entreprises prématurées. »

Quant à Moreau, nous avons déjà eu l'occasion de citer, pour montrer combien Napoléon était peu jaloux de lui, le portrait qu'en faisait l'Empereur. Napoléon disait encore de lui : « Il n'avait pas de création et n'était pas assez décidé. Aussi valait-il mieux sur la défensive... C'était un homme faible, mené par ses alentours et servilement soumis à sa femme. C'était un général de vieille monarchie. » Et Napoléon ajoutait avec dépit : « Moreau, ces méchantes femmes l'ont perdu (1). »

Si, des généraux morts avant la proclamation de l'Empire, nous passons au jugement sur ceux qui ont suivi la fortune de Napoléon, nous ne rencontrons pas des portraits moins intéressants : « Murat, disait-il, est un brave homme sur le champ de bataille ; mais il manque de combinaison et de courage moral (2). » L'avenir ne s'est-il pas

chargé de montrer tout ce qu'il y avait de vrai dans ce jugement porté dès les premiers jours de l'Empire ?

A Friedland, Napoléon disait en montrant le duc d'Elchingen : « Cet homme est un lion » et, comme pendant la campagne de Russie, on avait craint un moment que le maréchal soit tombé entre les mains des Russes, Napoléon disait : « J'ai deux cents millions dans mes caves ; je les donnerais pour Ney. » Cependant Napoléon disait à Sainte-Hélène que s'il estimait la bravoure du maréchal, il avait mauvaise opinion de sa moralité et de son peu d'esprit (1).

Masséna est un des généraux dont Napoléon s'est le plus occupé ; il le méritait par ses grandes qualités, et aussi par ses défauts excessifs. Le 13 août 1796, le général Bonaparte écrivait au Directoire : « Masséna, actif, infatigable, a de l'audace, du coup d'œil et de la promptitude à se décider. » Et dans ses mémoires : « Masséna était éminemment noble et brillant au milieu du feu et du désordre des batailles ; le bruit du canon lui éclaircissait les idées, lui donnait de l'esprit, de la pénétration et de la gaieté. Mais Napoléon ne pouvait s'empêcher de reconnaître sa rapacité et son avarice. » Et, en effet, s'il proclamait dans une lettre à Joseph (2) que Masséna « sans avoir de grands talents militaires était un homme vigoureux » dont son frère pouvait avoir besoin, en retour il lui disait (3) : « Masséna est haï de toute l'armée. Vous devez bien vous convaincre aujourd'hui de ce que je vous ai dit plusieurs fois, que

cet homme n'a point l'élévation nécessaire pour conduire des Français. » A quelques jours de là, Napoléon revient encore sur ce sujet (1) : « Souffrir que le soldat meure de faim, soit sans solde, et prétendre qu'on a reçu en don des provinces, des sommes qui lui étaient destinées, c'est par trop impudent. » L'idée tenait au cœur chez Napoléon : il y revient encore une fois avec autant de vivacité (2) : « C'est un bon soldat, mais entièrement adonné à l'amour de l'argent ; c'est là le seul mobile de sa conduite et il n'y a que cela qui l'ait fait marcher, même sous mes yeux. C'était d'abord par de petites sommes ; aujourd'hui, des milliards ne suffiraient pas. » C'est la rapacité juive dans toute sa splendeur.

Tout autre est le caractère de Davoût et le jugement que Napoléon porte sur lui. Si, en souvenir de l'indulgence de Napoléon pour la conduite un peu trop politique du maréchal pendant les Cent Jours, on oublie cette conduite pour ne se rappeler que la leçon qu'il donnait à ce propos à Fleury de Chaboulon ; si l'on envisage tout le reste de la carrière du prince d'Eckmühl, on ne peut s'empêcher de trouver avec l'Empereur que ce fut réellement « une des gloires les plus pures de la France ». Dès le lendemain d'Auerstaedt, où l'on prétend que l'Empereur l'avait si bien oublié, le cinquième bulletin parlait à la France attentive de « la bravoure distinguée, et de la fermeté de caractère, premières qualités d'un homme de guerre » qu'on retrouvait si bien dans le Maréchal.

On sait combien Napoléon eut à se plaindre de

la conduite de Bernadotte, principalement au moment de la bataille d'Iéna ; combien ce maréchal se montra, dans toutes les circonstances, un mauvais camarade. Pendant son règne, Napoléon disait avec indulgence en parlant de lui : « J'ai, dans mon armée, des généraux qui m'ont mieux servi et sur l'attachement desquels je puis plus compter(1). » A Sainte-Hélène, il se montrait plus sévère. « Cet homme, disait-il, a toujours été d'un défaut de sens dont je ne me rends pas compte. Il ne respire que renommée, que bruit; il a eu les plus belles occasions d'en faire et les a toujours manquées. Vingt fois, il n'a tenu qu'à lui de prendre un rang unique dans l'histoire; mais, il fallait avoir de l'âme. »

Lannes est un des maréchaux dont Napoléon pensait le plus de bien. « Chez lui, disait-il, le courage l'emportait d'abord sur l'esprit; mais chez lui, l'esprit montait chaque jour pour se mettre en équilibre. Il était devenu très supérieur quand il a péri. Je l'avais pris pygmée, je l'ai perdu géant. Il n'avait été longtemps qu'un sabreur, mais il était devenu premier talent... Il était impossible d'être plus brave que Murat et Lannes : Murat n'était demeuré que brave ; l'esprit de Lannes avait grandi au niveau de son courage; il était devenu géant. »

Le jugement porté sur Soult, confirmé d'une façon singulière par le gouvernement de Juillet, est des plus curieux. « Dans Soult, disait l'Empereur, les talents de général ne sont pas précisément la partie la plus forte ; il est bien plus encore un

excellent ordonnateur, un bon ministre de la guerre. »

Quant à Augereau, Bonaparte écrivait au Directoire le 13 août 1796: « Beaucoup de caractère, de courage de fermeté, d'activité: a l'habitude de la guerre, est aimé du soldat, heureux dans ses opérations. » Mais, au rebours de Masséna, il fut fatigué et comme découragé par la victoire même: il en avait toujours assez. Les honneurs, les dignités l'avaient vieilli, éteint.

Macdonald, belle nature ; figure sympathique, royaliste de race, fut un des rares qui n'abandonnèrent pas l'Empereur à Fontainebleau : « de sa part, disait Napoléon, une défection aurait été presque explicable. Cependant, le duc de Tarente resta fidèle et c'est sa gloire. » En dehors de cette sympathie que savent inspirer les beaux caractères, Napoléon l'estimait et il écrivait à Joseph (1): « Vous avez besoin d'un homme qui soit un peu vigoureux et qui ait du talent, je pense que Macdonald vous conviendrait. »

Sous un extérieur peu brillant, Duroc possédait les qualités les plus solides et les plus utiles. L'empereur disait à Sainte-Hélène que Duroc seul avait eu son intimité et possédé son entière confiance. On sait les larmes que versa Napoléon sur sa mort.

Le 13e bulletin, daté du 28 mai 1809, parlait ainsi du prince Eugène de Beauharnais : « Le prince Eugène a montré dans toute cette campagne un sang-froid et un coup d'œil qui présagent un grand capitaine. »

Bertrand, disait Napoléon, « est désormais identifié à mon sort ; c'est devenu historique. »

« Bessières était d'une bravoure froide ; calme au milieu du feu ; il avait de très bons yeux ; il était très habitué aux manœuvres de cavalerie, et propre surtout à commander une réserve. Lui et Murat étaient les premiers officiers de cavalerie de l'armée, mais de qualités bien opposées. Murat était un officier d'avant-garde, aventureux et bouillant; Bessières était un officier de réserve, plein de vigueur, mais prudent et circonspect. »

Drouot, dont nous avons déjà parlé, inspirait à Napoléon une véritable affection, mélangée d'une sorte de respect. Il en parlait ainsi à O'Méara : « C'est un homme qui vivrait aussi satisfait pour ce qui le concerne personnellement avec quarante sous par jour qu'avec les revenus d'un souverain. Plein de charité et de religion, sa morale, sa probité et sa simplicité lui eussent fait honneur dans les plus beaux jours de la République Romaine. »

Napoléon ne pouvait oublier que c'était lui qui avait fait de Marmont ce qu'il avait été. A Sainte-Hélène, alors qu'il parle de tous les autres généraux dans le récit des campagnes d'Italie, il se borne à mentionner son nom et sa carrière sans le juger autrement (1).

Enfin, appelant sur eux l'attention de la postérité, Napoléon désignait comme les maréchaux de l'avenir: Gérard, Clausel, Foix et Lamarque.

« Dans la marine, la stérilité était réelle et

Decrès après tout était peut-être encore le meilleur. Il avait du commandement. Son administration était rigoureuse et pure. »

Quant à Villeneuve, Napoléon dans sa correspondance revient sur lui à plusieurs reprises (1) : « C'est un pauvre homme qui voit double et qui a plus de perception que de caractère... Il n'a pas ce qu'il faut pour commander une frégate ; il est sans résolution et sans courage moral. Il n'a aucune habitude de la guerre et ne sait pas la faire... »

Il écrivait à Decrès : « Je désirerais voir justifier Villeneuve ; jusqu'à ce que vous ayez trouvé quelque chose de plausible, je vous prie de ne me point parler d'une affaire si humiliante et de ne point me rappeler le souvenir d'un homme aussi lâche. Dans tous les pays du monde, une escadre de quarante vaisseaux ferait huit cents lieues pour sauver six vaisseaux. Mais qu'importe à Villeneuve qu'Allemand soit perdu : il n'y est pas. »

Les hommes de la Révolution sont jugés à leur tour par Napoléon.

Robespierre était un fanatique. « un monstre ; mais il était incorruptible et incapable de voter ou de causer la mort de qui que ce fût par inimitié personnelle ou par le désir de s'enrichir. Il était un enthousiaste, mais croyait agir selon la justice, et il ne laissa pas un sou après sa mort. Sous quelques rapports, on peut dire que Robespierre était un honnête homme. »

« Carnot, était un travailleur, sincère dans tout ce qu'il faisait, sans intrigue et facile à tromper... Au comité de salut public il dirigea

les opérations de la guerre; il y fut utile sans mériter les éloges qu'on lui a donnés... Au tribunat, il vota et parla contre l'Empire. Mais sa conduite, toujours droite, ne donna pas d'ombrage au gouvernement. »

Barras qui avait pu contribuer à sa fortune n'avait pas été respectueux de son bonheur privé. Aussi Napoléon le juge avec une certaine hostilité sourde. « Barras parla quelquefois dans des moments d'orage et sa voix couvrait alors toute la salle. Ses facultés morales ne lui permettaient pas d'aller au-delà de quelques phrases ; la passion avec laquelle il parlait l'aurait fait prendre pour un homme de résolution. »

Les fonctionnaires de l'ordre civil, moins fréquentés et moins utilisés par Napoléon, ne sont l'objet que de quelques réflexions assez rares : « Cambacérès, généralement estimé, n'avait vu sa carrière politique déshonorée par aucun excès. » Lebrun, « un des meilleurs écrivains de la France, d'une probité sévère, n'approuvait les changements de la Révolution que sous le point de vue des avantages qui en résultaient pour la masse du peuple. »

Talleyrand était encore « l'homme qui connaissait le mieux ce siècle et le monde, les cabinets et les peuples... Sa circonspection était extrême ; se conduisant avec ses amis comme s'ils devaient être ses ennemis, avec ses ennemis comme s'ils pouvaient devenir ses amis (1). »

Napoléon reprit Fouché en 1815 et il dit dans ses mémoires : « L'assurance qui lui fut donnée de

la bonne conduite de Fouché en 1814 fit surmonter à Napoléon *sa répugnance* pour remettre en place un homme qu'il connaissait *d'une immoralité si profonde*. L'intrigue était aussi nécessaire à Fouché que la nourriture: il intrigait en tous temps, en tous lieux... Sa manie était de vouloir être de tout. Toujours dans les souliers de tout le monde. Fouché était le Talleyrand des clubs, et Talleyrand le Fouché des salons. »

« Tronchet était l'âme du Conseil d'État ; il avait un esprit éminemment profond et juste ; mais il sautait par dessus les développements, parlait fort mal et ne savait pas se défendre. »

Parmi les souverains des nations qu'il eut à combattre, Napoléon ne professait une certaine estime, mitigée par de nombreuses restrictions, que pour le czar Alexandre. Il n'avait dans les autres aucune confiance, « François I[er] d'Autriche, disait-il à Sainte-Hélène, est un prince paresseux et inexpérimenté. C'est un enfant gouverné par ses ministres qui le sont à leur tour par l'Angleterre. » C'était l'opinion qui, dès le 1[er] mai 1809, était consignée dans le quatrième bulletin: « Il est difficile, y était-il dit, de voir un prince plus débile et plus faux. »

Quant au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III: « C'était le plus grand sot de la terre; sans talent, sans instruction ; incapable de soutenir une conversation de cinq minutes. Il avait l'air d'un vrai Don Quichotte. »

S'agit-il d'Alexandre, l'opinion est bien différente. Napoléon écrit à Joseph l'impression

qui est résultée d'une de ses rencontres avec le czar: « C'est un fort beau, bon et jeune empereur; il a de l'esprit plus qu'on ne pense communément (1). »

Depuis longtemps, il avait pressenti la réelle valeur de celui qui fut tour à tour un ami fidèle et un adversaire acharné: « J'ai eu personnellement, écrit-il pendant la campagne d'Austerlitz, beaucoup de relations avec l'Empereur Alexandre et ces relations ont laissé dans mon cœur des traces de sa bonté et de ses belles qualités. Aujourd'hui jeune, il acquerra plus d'expérience et il réalisera tout le bien qu'il veut à l'Europe et au genre humain (2). »

Revenant sur le czar, Napoléon disait à Sainte-Hélène, avec cette sérénité qui ne connaissait plus ni amis, ni ennemis: « Alexandre est plein de grâce et se trouverait de niveau avec tout ce qu'il y a de plus aimable dans les salons de Paris... Il a de l'esprit, de la grâce, de l'instruction; mais on doit s'en défier; il est sans franchise. C'est un vrai Grec du Bas-Empire. »

Napoléon se montre moins indulgent pour les femmes qu'il rencontre dans sa carrière; on connaît les paroles cruelles qu'il consacra dans certains bulletins à la reine de Prusse. Ces paroles ne sont pas effacées par ce jugement de Sainte-Hélène : « Elle avait beaucoup d'esprit ; toutes ses manières étaient fort agréables et sa coquetterie n'était pas sans charme. »

La reine Marie-Caroline de Naples devait attirer sur elle les foudres impériales, jusque dans les

colonnes du *Moniteur* où elle était qualifiée de « moderne Athalie ». La conduite de cette princesse explique du reste la sévérité de Napoléon à son égard ; le trente-septième bulletin, daté du 10 décembre 1805, disait que c'était « une femme criminelle qui avait violé avec impudeur tout ce qui est sacré parmi les hommes... La reine de Naples, ajoutait le bulletin, a cessé de régner ; ce dernier crime a rempli sa destinée (1). »

Ces paroles sont sévères ; mais l'histoire doit dire que la reine, par sa conduite politique qui amena la chute de son trône, comme par ses débauches privées qui rappellent celles de Messaline, n'était digne d'aucune considération et qu'ici Napoléon ne faisait que dire ce que toutes les cours de l'Europe étaient unanimes à reconnaître.

Quand la pensée de l'Empereur l'amène à parler de ses adversaires, c'est toujours avec la plus grande impartialité qu'il le fait. Ainsi, il dit de Souvaroff : « Il avait l'âme d'un grand général : il n'en avait pas la tête (2). »

Il fait sur Wellington une prophétie que l'avenir s'est chargé de réaliser. « Il doit Waterloo à Blücher. La fortune a plus fait pour lui qu'il n'a fait pour elle. Ses victoires, leur résultat, leur influence hausseront encore dans l'histoire ; mais son nom baissera, même de son vivant. »

L'Empereur se montre tout particulièrement sévère pour Pitt ; mais quand il parle de Fox, son langage est bien différent : « Pitt, dit-il, a été le maître de toute la politique européenne ; il a tenu dans ses mains le sort moral des peuples : il en a

mal usé. Il a incendié l'univers, et s'inscrira dans l'histoire à la manière d'Erostrate parmi des flammes, des regrets et des larmes... » Ecoutons maintenant ce qu'il dit de Fox : « C'est un modèle pour les hommes d'Etat et son école tôt où tard doit régir le monde. Il était sincère, avait de la droiture et voyait juste. Il suffirait d'une demi-douzaine de Fox pour faire la fortune morale d'une nation. »

Parmi les Anglais, deux personnages subalternes se sont attachés à l'Empereur, l'un pour tâcher de ternir sa carrière ; l'autre pour empoisonner ses derniers moments. Le premier, Sidney Smith, qui s'attira dès 1805, ce triste jugement: « La réponse de S. Smith est impertinente comme tout ce qui vient de cet officier (1). » Il ne réussit pas dans ses désirs ; le second, Hudson Lowe, put arriver à ses fins ; mais son nom, flétri par Napoléon, reste dans l'histoire le synonyme de la cruauté et de la lâcheté inutiles. « Je n'ai jamais vu, disait Napoléon, une figure aussi sinistre, aussi repoussante. C'est un homme retors, abject, et dont la méchanceté naturelle est augmentée par la crainte de la responsabilité du poste qu'il occupe. Il semble toujours en colère contre quelqu'un, ou bien, inquiet, troublé, comme si quelque chose tourmentait sa conscience et qu'il fût impatient de se fuir lui-même. »

Il serait pénible de fermer la série des jugements de Napoléon, sur une aussi triste figure. Aussi bien, dans le portrait qu'il trace de Washington, il se charge de nous donner lui-même la

conclusion de ce chapitre important (1) : « Il s'est battu contre la tyrannie : il a consolidé la liberté de sa patrie. Sa mémoire sera toujours chère au peuple français, comme à tous les hommes libres des deux Mondes et spécialement aux soldats français, qui, comme lui et les soldats américains, se battent pour l'égalité et la liberté. »

Cet hommage rendu à l'un des noms les plus glorieux de l'histoire honore aussi bien son auteur que celui qui en fut l'objet.

APPENDICE AU CHAPITRE III

PENSÉES DÉTACHÉES SUR DIFFÉRENTS SUJETS

— Qu'est-ce que le trône? Un morceau de bois recouvert d'un morceau de velours.

— Un aide de camp peut perdre en route ses culottes; mais il ne doit perdre ni ses lettres, ni son sabre ... Tous ces gaillards-là sont des freluquets.

— La rigueur, le sang, la mort créent des enthousiastes, des martyrs, enfantent les résolutions courageuses et désespérées (à propos de la Vendée).

— L'exagération est une chose qui plaît à l'esprit humain.

— Mieux vaut un écrivain ennemi que sot ami.

— La prévoyance a ses bornes; au delà, elle est excessive et tourne contre soi.

— Les coups d'épingle entre les nations précèdent les coups de canon.

— Vous avez, Messieurs, la tête près du bonnet; vous vous formalisez trop.

— Ce n'est pas de danseuses et d'actrices que nous manquerons à Paris.

— Surtout santé, gaieté, c'est-à-dire force d'âme.

— Vaincre n'est rien ; il faut profiter du succès.

— J'ai confiance en fait de médecine en mon premier médecin, Corvisart.

— Les privations, la pauvreté, la misère sont l'école du bon soldat.

— La soif affaiblit le courage, prive l'homme de toutes ses facultés, même de l'espérance.

— Les empires ont, en Asie, moins de durée qu'en Europe.

— Impossible n'est pas français.

— La vérité perce les nuages ; elle brille comme le soleil, comme lui, elle est impérissable.

— L'homme ne doit point haïr.

— La peur n'est jamais bonne à rien.

— Il n'appartient qu'à l'Empereur de récompenser les braves.

— On peut se détester et correspondre ; quand il s'agit de mon service, on doit mettre bas toutes les passions.

— Un banqueroutier, ni un homme déshonoré ne seront jamais de mon choix.

— L'argent est le nerf de tout.

— On ne doit jamais lever la main sur des soldats.

— (A Joseph) : « Votre étoile polaire doit être ceci : C'est dans les temps ordinaires et pendant la paix qu'il faut montrer de la sagesse et de la prévoyance. »

— Un gouvernement doit veiller pour les citoyens, comme pour lui-même.

— Moi-même, je n'ai pu améliorer la situation de la France qu'au bout de quelques années.

— (En juillet 1806) : Ma situation est belle et brillante, mais...

— La considération est un mot vide de sens. A entendre les différents partis, il n'y en a nulle part.

— Londres est un coin du monde et Paris en est le centre (A).

— Il faut être lent dans la délibération et vif dans l'exécution.

— (Un officier du génie avait prétendu qu'il était difficile de ravitailler Gaëte) : « Je ne sache pas qu'il existe au monde une plus grande rivière et plus praticable que la mer. »

— Croyez-en mon expérience et mon tact des affaires : qui va lentement, va bien ; qui se presse, fait des sottises.

— Toujours crier sur les abus, et les renouveler toujours !

— Les affaires se méditent de longue main et, pour arriver à des succès, il faut penser plusieurs mois à ce qui peut arriver.

— Lorsqu'il a rempli toutes les formes, un honnête homme s'estime en règle.

— Il faut accoutumer Paris à ne plus voir tant de sentinelles.

— Tout ce qui est bâti sur le mensonge et sur l'erreur tombe promptement en ruines.

(A) N'est-ce pas presque le mot de Victor Hugo : « Paris est le cerveau du monde. »

— Sa Majesté défend expressément toute évacuation de blessés sur la France : les évacuations sont funestes aux blessés et aux malades.

— On élève les officiers d'artillerie comme les officiers du génie. Le savoir ne doit pas être le même.

— Il faut laisser à la place de la Concorde le nom qu'elle a « La Concorde », voilà ce qui rend la France invincible.

— On n'est qu'au deux tiers de sa vie à soixante ans.

— La première qualité d'un roi, c'est la vigueur.

— Je ne veux point de lâches et au Conseil d'État moins que partout ailleurs.

— A la guerre, il faut de la santé, puisqu'il faut rester une partie de la nuit à cheval pour pouvoir connaître ses affaires.

— Ç'a été constamment une tactique de nos ennemis, merveilleusement secondée par la volagerie du pays, que de créer des chimères.

— Il faut de la prudence, mais aussi de l'audace.

— Pour le bien de mon peuple, j'ai besoin d'un exemple et d'un exemple éclatant.

— N'oubliez pas qu'en général, en Italie le bon air a plus d'influence sur les maladies que les médecines et les remèdes.

— En toutes choses, la simplicité et la vérité sont les meilleurs moyens de politique.

— Mon caractère n'est pas de faiblir.

— Pour ne pas être étonné d'obtenir des victoires, il faut ne songer qu'à des défaites.

— On ne paie pas la bravoure avec de l'argent.

— Ce n'est qu'au milieu des orages que les États se consolident.

— A vingt-deux ans, bien des choses sont permises qui ne le sont pas à plus de trente.

— C'est en flattant les peuples qu'on les avilit.

— La confiance ne doit jamais être aveugle.

— Je ne donne rien au hasard; ce que je dis, je le fais toujours ou je meurs.

— Est-il un plus grand crime dans un pays civilisé que d'abuser du nom du souverain?

— Pour un gouvernant, l'art consiste surtout à faire travailler, plutôt qu'à se fatiguer beaucoup.

— Je désire que rien de ce que j'ai ordonné ne tombe dans l'oubli et que tout s'exécute.

— Mettez votre armée dans une grande aisance, mais empêchez de voler.

— Il faut voir les hommes de près pour savoir ce qu'ils valent.

— C'est dans la grosse cavalerie que doit être au plus haut degré la science de l'homme à cheval.

— La perte du temps est irréparable à la guerre.

— Que fait l'opinion des paysans aux questions politiques?

— Les hommes supérieurs voient d'en haut et, dès lors, au-dessus des partis.

— Le goût du luxe ruineux empêche de faire le nécessaire.

— La discussion, la vérité, la raison ont leurs prismes divers; ils sont souvent trompeurs, cependant, la discussion produit la lumière.

— Quelle que soit ma destinée, Consul ou Empereur, je n'existerai que pour la grandeur ou la félicité de la France.

— Le peuple, d'où dérivent tous les pouvoirs et pour qui, seul, travaillent tous les gens de bien.

— Mon esprit ne serait plus avec ma postérité, le jour où elle cesserait de mériter l'amour et la confiance de la grande nation.

— Des projets et des plans s'écrivent en peu d'heures ; mais les nations n'apprennent à se conduire qu'avec des années.

— Les hommes ne sont grands que par les monuments qu'ils laissent.

— L'âme de toutes les armées et surtout des armées navales, c'est le franc attachement de toutes les parties au chef.

— La haine, l'envie, n'ont qu'un temps.

— Il n'y a point de fautes qu'un véritable repentir n'efface à mes yeux.

— Il y a des gens qui me croient sans bile et sans griffes. Écrivez-leur, pardieu ! qu'ils ne s'y fient pas.

— Un homme malade qui veut agir comme s'il se portait bien prolonge sa maladie et se paralyse pendant un plus long temps.

— En prenant la couronne de fer et la plaçant sur ma tête, j'ai ajouté ces paroles : « Dieu me la donne : gare à qui la touche. » J'espère que ce sera une prophétie.

— Quand on veut fortement, constamment, on réussit toujours.

— Ce que nous avons appris, bien su et bien

pratiqué pendant trente et quarante ans, fait une telle impression que nous ne voulons entendre à rien de ce qui y serait contraire.

— L'art de la police, afin de ne pas punir souvent, est de punir sévèrement.

— Les trois quarts des hommes ne s'occupent des choses nécessaires que lorsqu'ils en sentent le besoin ; mais justement, alors, il n'est plus temps.

— Si l'on ne se tient pas dans les limites de ses fonctions, tout n'est plus que confusion.

— Ce n'est pas à ceux qui ne sont pas au centre de la machine à juger de la justesse des opérations.

— La fortune, la faveur et l'estime des hommes varient et sont en perpétuelle oscillation.

— Il n'est point de caractère qui puisse rendre sacré un fils parricide (il s'agissait d'un émigré envoyé comme parlementaire par le général Colli).

— Dans les têtes fanatisées, il n'y a point d'organes par lesquels la raison puisse pénétrer.

— Le sang-froid est le résultat du courage et le courage est l'apanage de tous les Français.

— Ne pas laisser vieillir les hommes doit être le grand art du gouvernement.

— J'ai adopté en entrant dans la carrière publique pour principe : Tout à la patrie.

— Tout homme qui estime la vie plus que la gloire nationale et l'estime de ses camarades ne doit pas faire partie de l'armée française.

— Il est des coups de plume écrits sur des ouï-dire et sans mauvaise intention qui nous font plus

de mal, plus d'ennemis, qu'une contribution dont nous tirerions avantage.

— La nature a tracé nos limites au Rhin et aux Alpes, dans le même temps qu'elle a posé au Tyrol les limites de la maison d'Autriche.

— On ne juge les hommes que par leurs actions.

— La modération est la plus grande vertu de l'homme.

COLLATIONNEMENT

DES

TEXTES ET DOCUMENTS

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
7	1	5 avril 1781, ms. Archives de la guerre. — de Coston. T. I, p. 35.
9	1	Ms. Archives de la guerre.
11	1	12 septembre 1784, mss. Archives de la Guerre.
15	1	Voici des documents officiels sur les débuts de Napoléon dans la carrière militaire : Du 5 novembre 1785 au 12 août 1786 : en garnison à Valence. 15 août au 20 septembre 1786 : à Lyon 17 octobre 1786 au 1er février 1787 : à Douai Février à octobre 1787 : en congé à Ajaccio. Fin d'octobre au 12 décembre 1787 : à Paris. 25 décembre 1787 à mai 1788 : en congé à Ajaccio. Fin mai 1788 au 4 avril 1789 : en garnison à Auxonne. Avril et mai 1789 : en garnison à Seurre. Mai à septembre 1789 : en garnison à Auxonne.

Pages.	N° de la note	Indication des textes ou renseignements annexes.
15 (suite)	1 (suite)	10 septembre 1789 au 10 février 1790 : en congé de semestre à Ajaccio. Février à juin 1790 : en congé à Valence (fin du précédent congé, qui, bien que s'appelant congé de semestre, comportait toujours plus de six mois). Juin 1790 à avril 1791 : en garnison à Auxonne. Le 1er avril 1791, Napoléon passe lieutenant en premier, à la résidence de Valence, où il reste jusqu'au mois de septembre de la même année. Octobre 1791 au 2 mai 1792 : en Corse, où il fait fonction d'adjudant-major dans un bataillon de volontaires corses. Pendant ce congé, le 14 janvier 1792, il est nommé capitaine en second à son régiment. Mai à septembre 1792 : à Paris. Septembre 1792 à juin 1793 : expédition de Corse et de Sardaigne. Juin à septembre 1793 : à l'armée du Midi. Septembre 1793 : chef de bataillon, siège de Toulon. 22 décembre 1793 : général de brigade. 26 décembre de la même année : inspecteur des côtes de la Méditerranée. 1er avril 1794 : armée d'Italie, quartier général de Nice. 10 au 23 août 1794 : en détention au fort carré. 7 au 23 septembre 1794 : Nice et Cairo. Septembre 1794 à mars 1795 : Expédition contre la Corse occupée par les Anglais.

Pages.	N° de la note.	Indication des textes et renseignements annexes.
15 (suite)	1 (suite)	29 mars 1795 : nommé à l'armée de l'Ouest.
		2 mai 1795 : Napoléon quitte Marseille, arrive à Paris, ne se rend pas à l'armée de l'Ouest et reste attaché, à partir du 10 mai, au bureau topographique du Comité de Salut public C'est là que le trouve le 13 vendémiaire (4 octobre). Quelques jours après, le 20 octobre, il était, pour sa conduite dans cette journée, nommé divisionnaire, commandant en chef de l'armée de l'Intérieur Le 11 mars 1796, il partait comme général en chef de l'armée d'Italie.
		En résumé, voici les principales étapes de sa carrière militaire :
		1er septembre 1785 : lieutenant en 2e.
		14 janvier 1792 : capitaine.
		22 décembre 1793 : général de brigade, après Toulon
		20 octobre 1795 : général de division et commandant en chef après le 13 vendémiaire.
		Ainsi, Napoléon était resté lieutenant d'artillerie pendant plus de six années. Et cependant, l'avancement rapide de Bonaparte est un des principaux griefs de M. Jung contre Napoléon. Sans doute, on ne voit pas souvent un général en chef âgé de vingt-six ans ; mais, comme Napoléon le répondait à ce ministre intérimaire, qui ne trouvait à lui reprocher que sa jeunesse : « On vieillit vite sur le champ de bataille, et j'en arrive. » Il faut tenir compte, aussi, de ce fait que les carrières militaires se font rarement dans des époques aussi troublées que le fut celle de la Révolution française ; que presque tous les généraux et colonels avaient émigré ; et que ceux qui n'avaient pas quitté leur

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
15 (suite)	1 (suite)	patrie étaient tombés sous les balles ennemies où avaient été réclamés par l'échafaud révolutionnaire. Le génie de Napoléon lui fit une carrière à part, en lui valant de bonne heure un commandement en chef ; mais, pour l'accession aux grades, et c'est là seulement que la critique de M. Jung aurait le droit de se produire, Napoléon est loin d'être dans les privilégiés. Pour ne citer que quelques noms, rappelons-nous que Junot mit huit ans seulement pour passer de sergent au grade de général de division ; — Masséna, simple soldat en 1789, était divisionnaire en 1793, général en chef en 1798 ; — Moncey, sergent aux gardes françaises en 1789 ; divisionnaire en 1794 ; commandant en chef en 1795 ; — Murat s'enrôle en 1790 ; en 1799, il est général de division ; — Lannes mit cinq ans pour devenir de simple soldat général de brigade ; — Mortier, neuf ans pour être divisionnaire ; — Ney, lui-même, le fils d'un tonnelier, parvint sans instruction, brigadier en neuf ans, divisionnaire en douze ans. Qui d'eux, même génie mis à part, avait l'instruction de Bonaparte qui, parti du grade de lieutenant en 1785, ne fut divisionnaire qu'en 1793 ? Ces dates, toutes relevées dans des *documents officiels*, sont la meilleure réponse qui puisse être faite aux critiques de M. le général Jung. Je ne crois pas, après cela, qu'il y ait lieu d'insister plus longtemps sur ce sujet.
16	1	Mss. Archives de la guerre.
18	1	D'après M. de Coston, le manuscrit de cette histoire aurait été perdu ou brûlé : M. Jung suppose qu'il a fait partie de la

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
18 (suite)	1 (suite)	fameuse collection de lord Asburnham récemment vendue.
18	2	Lettre du 2 avril 1787 au ministre de la guerre, le maréchal de Ségur, pour lui demander un nouveau congé de six mois; cette demande était basée officiellement sur l'état de sa santé ; en réalité, elle était motivée par la nécessité de surveiller les intérêts pécuniaires de la famille.
19	1	Pendant son court séjour à Paris, le 9 novembre 1787, Bonaparte avait écrit à l'intendant de la Corse pour lui demander la solution d'une difficulté relative à une pépinière où la famille Bonaparte avait des intérêts engagés (mss. Arch. de la guerre). — 2 avril 1789, d'Auxonne, lettre sur le même sujet à l'intendant de la Corse. — Comme le dit M. Jung, on voit que la Révolution approche ; plus de monseigneur, plus d'obséquiosité ; c'est à peine si Napoléon s'excuse de venir importuner l'intendant « jusqu'au centre des plaisirs », c'est-à-dire à Paris. (Mss. arch. de la guerre.)
19	2	Joseph avait été élevé à Autun ; Napoléon à Brienne et à Paris. Lucien faisait, à Brienne, des études littéraires aussi complètes que possible chez les Minimes ; Elisa (ou Marianne), enfin, était à Saint-Cyr. Le 17 juin 1788, M^me^ Lætitia avait écrit au ministre de la guerre une lettre dont son fils Napoléon était l'auteur (l'orgueil et l'emphase du style le démontrent péremptoirement), cette lettre n'eut pas plus de succès que les autres.
20	1	Mss. Archives de la guerre.
21	1	Juillet 1789.
27	1	Mss. Archives de la guerre.
28	1	— —
31	1	17 février 1792.

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
32	1	29 février 1792, de Corte. — Mss. arch. de la guerre. Voir aussi de Coston, t. I ; M. Jung, t. II, p. 121.
33	1	3 juillet 1792.
34	1	Juillet 1792.
35	1	Voir une lettre de novembre 1792 adressée à Costa, l'un de ses lieutenants. M. Jung, t. II, p. 211.
38	1	Adjudant général, correspondant au grade actuel de colonel.
38	2	Témoin Aubry qui, sans faire la guerre, était devenu général.
39	1	Ce rapport n'a pas été inséré dans la *correspondance ;* cela tient sans doute à ce qu'il a été classé comme émanant de Robespierre jeune, à cause des annotations de ce dernier. Mais, en réalité, il est bien de Bonaparte ; l'écriture est de Junot, son secrétaire à cette date, et la signature est bien celle du jeune général (voir Jung, t. II, p. 435).
40	1	La lettre de Salicetti et d'Albitte du 7 fructidor, an II (24 août 1794) au comité de Salut Public en fait foi.
40	2	Voici une lettre sans date que, pendant son arrestation au fort carré, Napoléon écrivit à Junot : « Je reconnais bien ton amitié, mon cher Junot, dans la proposition que tu me fais ; depuis longtemps tu connais aussi celle que je t'ai vouée, et j'espère que tu y comptes. » Les hommes peuvent être injustes envers moi, mon cher Junot, mais il suffit d'être innocent ; ma conscience est le tribunal où j'évoque ma conduite. Cette conscience est calme quand je l'interroge ; ne fais donc rien, tu me compromettrais. »
41	1	Lettre à Multedo du 15 septembre 1794. Voir aussi la lettre du 23 septembre, même étonnement de ce silence. (Jung, II, 449.)

Pages.	N° de la note	Indication des textes ou renseignements annexes.
45	1	C'est dans un de ces mémoires qu'il émettait l'idée, nouvelle alors, que « la guerre devait nourrir la guerre. »
47	1	9 août 1795.
47	1	8 août 1795.
48	1	Letourneur, Merlin, Rewbell et Siéyès. Ce mémoire est du 18 thermidor, an III. (V. M. Jung, t. III, p. 49-52.)
50	1	Toutes ces lettres, dont nous n'indiquons pas, dans le texte, le correspondant, sont adressées à Joseph.
53	1	Mémorial.
54	1	Œuvres de Napoléon à Sainte-Hélène, t. XXIX, de la correspondance de Napoléon, p. 51.
58	1	Dans l'acte, Napoléon se vieillit de dix-huit mois ; Joséphine s'y rajeunit de cinq ans ; tout cela pour que les deux époux paraissent avoir le même âge. Le mariage religieux n'eut lieu que trois jours avant le sacre, sur la demande formelle du Pape, et d'une façon presque clandestine.
58	2	Mss. Arch. nationales. Quartier général. Paris, 21 ventôse, an IV.
62	1	Mai 1796, à Gareau et Salicetti. (Jung, t. III, p. 164.)
63	1	Mai 1796, à Carnot.
63	2	Mss. Arch. de la guerre.
64	1	19 avril, mss. Arch. de la guerre.
64	2	M. Jung notamment, et beaucoup d'autres auteurs avant lui, ont signalé les discordances qui existent entre les proclamations aux Milanais, aux Vénitiens, etc., et les lettres où Napoléon, agent du Directoire, informait son gouvernement des raisons politiques qui dictaient sa conduite envers ces peuples.
66	1	10 octobre 1796. Dans une lettre du 8, il avait dit : « Je suis entouré de voleurs. »
67	1	Trois générations, p. 62.

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
68	1	Il avait trouvé moyen de faire partir Augereau pour Paris ; dans la lettre officielle, il le couvrait de fleurs. Dans une lettre intime à Lavalette, voici comment il jugeait son lieutenant : « Augereau se rend à Paris : ne vous livrez pas à lui. Il a jeté le désordre dans l'armée. C'est un factieux. »
68	2	25 septembre 1797.
69	1	26 septembre 1797.
70	1	Mss. Affaires étrangères.
72	1	Il fut élu à la place de Carnot mis en disgrâce précisément pendant cette année 1797, au lendemain du 18 fructidor (section des sciences mathématiques).
72	2	Baron Pelet de la Lozère. Opinions de Napoléon.
76	1	A cette époque, mais seulement après que les infidélités de Joséphine lui furent connues, Napoléon choisit comme maîtresse Mme Fourès, la femme d'un de ses officiers. Loin de nous, l'idée de l'excuser.
81	1	Pelet de la Lozère. Opinions de Napoléon, p. 43.
81	2	Pelet de la Lozère. Opinions de Napoléon, p. 64.
83	1	20 mai 1810. Non publié dans la correspondance. V. Rocquain. « Napoléon et le roi Louis », p. 273.
84	1	Mémoires de Mlle Avrillon, première femme de chambre de l'Impératrice.
91	1	Histoire de Napoléon et de la grande armée par le général comte Philippe de Ségur, membre de l'Académie française. C'est un des plus beaux ouvrages qui existent sur l'époque impériale.
108	1	A la fin de 1819, Mme de Montholon, malade, repartait pour l'Europe.
111	1	On peut voir au musée de Sens un ouvrage ainsi annoté de la main de l'Empereur ; il

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
111 (suite)	1 (suite)	a été légué à la ville par un des serviteurs de Sainte-Hélène, M. Saint-Denis.
129	1	M. Laurent, répétiteur à l'École polytechnique, rappelait dans un enseignement tout récent que Napoléon lisait constamment un ouvrage de Mascheroni, intitulé la *Géométrie du compas*. C'est un ouvrage de science pure encore apprécié aujourd'hui.
131	1	V. p. 1211.
134	1	« Dans l'inondation du Nil, les eaux arrivent jusqu'à seize lieues de Suez... Les vestiges du canal sont parfaitement conservés et il n'y a aucune espèce de doute qu'un jour, les bateaux ne puissent transporter les marchandises de Suez à Alexandrie. » Ce n'est pas tout à fait le canal actuel, mais l'idée est en germe.
148	1	19 décembre 1813.
155	1	« 1809-1815, mémorial et archives de M. le Baron Peyrusse, trésorier général de la couronne pendant les Cent Jours. Vienne, Moscou, Ile d'Elbe. » Carcassonne ; Laban et Lajoux, 1869.
157	1	Proclamation au golfe Jouan 1er mars 1815.
157	2	7 octobre 1797. Lettre au ministre des relations extérieures.
158	1	Lettre au roi Joseph. 1er mars 1807.
165	1	Correspondance, t. IX, p. 320.
166	1	Correspondance, t. XVIII, p. 67.
166	2	— t. X, p. 73.
167	1	— t. X, p. 85.
171	1	Récit des campagnes d'Égypte et de Syrie, t. XXIX de la correspondance, p 431.
171	2	A la nouvelle d'Aboukir, comme pour confirmer ces paroles, Napoléon écrivit : « Une incroyable fatalité poursuit notre marine. » XXIX, p. 457.
177	1	Campagnes d'Égypte et de Syrie Correspondance, t. XXX, p. 81.

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
178	1	Tome XXIV, p. 3.
190	1	Voir Ségur et le manuscrit de 1813 du baron Fain. Tout l'état-major qui accompagnait Napoléon, le 27 août 1813, a entendu cette parole.
196	1	Voir Fleury de Chaboulon. Les « Cent Jours », t. I, p. 396.
198	1	Voir dans l'ouvrage que Sainte-Beuve a consacré à M. de Talleyrand une lettre de M. Troplong du 3 février 1869, qui prouve qu'à cette époque, la responsabilité exclusive du prince de Bénévent était admise par tous les historiens.
200	1	Il n'y a pas eu d'ordre d'exécution. Quant à l'arrestation, voici dans quelles circonstances elle fut ordonnée. Dans la journée du 10 mars 1804, il y eut un conseil de gouvernement. Les trois consuls, puis Talleyrand, Régnier et Fouché y assistaient. Le rapport au Grand juge, lu au début, renfermait toutes les preuves de la culpabilité du duc d'Enghien, y compris le fatal quiproquo qui avait fait paraître Thomery sous le nom de Dumouriez. Talleyrand et Fouché se montrèrent les partisans énergiques de la plus sévère répression. Le Brun était moins affirmatif. Cambacérès seul s'opposa franchement à l'arrestation. Lorsque tout le monde eut donné son avis, et cela avec la plus entière liberté, car Napoléon ne témoigna aucun mécontentement des paroles de Cambacérès, le Premier Consul annonça, « avec autant de calme que de vigueur », sa volonté de faire enlever le duc d'Enghien.
203	1	Napoléon se rendait justice à lui-même quand il disait au Conseil d'État (V. Thibaudeau, p. 145) : « Je n'ai rien des mœurs de Louis XV. »

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
206	1	Comme lorsqu'il fit rendre à la bibliothèque royale de Dresde les livres qu'il lui avait empruntés en partant pour la campagne de Russie. Cette idée de restituer ce qui lui avait été prêté occupait toujours l'esprit de Napoléon. N'est-ce pas là le signe de l'ordre et aussi de la vraie probité ?
206	2	Il se préoccupait, *sous ce rapport*, de l'opinion publique ; il a raconté dans ses *Mémoires*, qu'il se passa des services de Talleyrand, dans les premiers jours du Consulat, parce que l'opinion publique se montrait indisposée contre ce ministre aussi vénal qu'indigne. Le baron de Gagern a prétendu que Napoléon avait eu, depuis, la preuve de la vénalité de son ministre et qu'un jour, il avait demandé, à Mayence, à un prince très haut placé : « Combien Talleyrand vous a-t-il coûté? » Le fait est loin d'être prouvé !
225	1	Lettre du 19 février 1797 au général Victor. Voir aussi correspondance, t. XI, p. 185 ; XVIII, p. 77 ; XXIII, p. 225. « Le sieur X..., ne convient pas ; il vit à Copenhague avec une fille. »
226	1	T. XII, p. 20 ; t. XIV, p. 38 à Daru, p. 39 à Clarke : « Pourquoi ne faites-vous pas arrêter et punir sévèrement les coupables ? Soyez ferme et songez que vous n'êtes pas dans un poste à observer et à critiquer, mais à agir, puisque vous avez le commandement. »
231	1	A Marmont, 12 décembre 1798.
231	2	Mémoires de Napoléon.
231	3	17 octobre 1796.
231	4	Qu'on lise t. XXXI (pp. 90 et 92) les motifs pour lesquels Napoléon crut devoir employer Fouché en 1815.
233	1	Tome XXIX, p. 476. Récit des campagnes d'Égypte et de Syrie.

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
235	1	Correspondance, t. VIII, p. 88.
237	1	Revue des Deux-Mondes, 15 avril 1852, Villemain. Une visite à l'École normale en 1812. — On sait que Sainte-Beuve n'avait qu'une confiance très restreinte dans les récits de Villemain ; celui-ci, cependant, nous a paru devoir être admis.
241	1	A Lacépède, Varsovie, 16 janvier 1807 : « Je vous prie de ne pas oublier mes enfants d'Austerlitz, dont je n'ai pu encore m'occuper. »
243	1	Voir pour cette époque d'organisation les lettres à Lacépède du 16 janvier 1807 et du 15 mai de la même année. — La note qui suit cette dernière lettre est de la plus grande importance Elle contient toutes les idées que nous avons dû nous borner à résumer, sur l'éducation des jeunes filles. En ajoutant à ces documents la lettre du 22 octobre 1807 à Lacépède, et celle du 17 décembre 1810 à Lavalette, on a entre les mains tous les documents importants fournis par Napoléon lui-même sur cette question intéressante.
252	1	Correspondance, t. XI, p. 353-354, — 434 : « Dans une armée française, la plus forte punition pour celui qui n'a pas su prendre part aux dangers et à la gloire est la honte qui lui est imprimée par ses camarades. » XI, 499. Ordre à propos de la perte du drapeau au 4e de ligne : « Un soldat qui a perdu son drapeau a tout perdu. »
258	1	M. Honoré Pérouse, avocat à Lyon : *Napoléon et les lois civiles du Consulat et de l'Empire.*
271	1	Thiers, t. XX, p. 690.
271	2	Correspondance, t. VI, p. 373.
273	1	Séance du 17 juillet 1806.
276	1	*Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. I.

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
279	1	Coston, t. I, p. 30, *Premières années de Napoléon.*
282	1	28 août 1798, au cheik El-Messiri.
284	1	Le 19 décembre 1798, Bonaparte passant devant le couvent du mont Sinaï, l'exempta de toutes les charges de la guerre ; les considérants sont curieux : « Bonaparte, général en chef, voulant favoriser le couvent du mont Sinaï : 1° pour qu'il transmette aux races futures la tradition de notre conquête ; 2° par respect pour Moïse et la nation juive, dont la cosmogonie nous retrace les âges les plus reculés ; 3° parce que le couvent du mont Sinaï est habité par des hommes instruits et policés, au milieu de la barbarie des déserts où ils vivent ; ordonne, etc... »
289	1	6 mai 1797, à l'évêque de Côme, 10 septembre 1797, à l'archevêque de Gênes. « Jésus-Christ mourut plutôt que de confondre ses ennemis autrement que par la foi. La souveraineté du peuple, la liberté, c'est le code politique de l'Évangile. » T. III, p. 284.
289	2	XIX, p. 240, aux évêques. — La religion chrétienne qui, dans tous les siècles a fait tant de bien aux hommes, recevra de nouvelles félicitations du philosophe éclairé et des véritables amis de l'humanité. VII. p. 432.
291	1	T. XII, p. 550.
292	1	Campagnes d'Égypte et de Syrie, t. XXIX.
298	1	Séance du 11 février 1804, à propos des célébrations successives des mariages civil et religieux.
301	1	T. XXX, p. 558.
301	2	Burckardt : Die Zeit Constantin's : « La religion, dit-il, ne peut rien être pour un cœur que dévore la soif de régner ! » Et il part de ce prétendu axiome pour comparer

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
301 (suite)	2 (suite)	la conversion de Constantin à la signature du Concordat par le Premier Consul. Pas d'autres preuves contre la mémoire de Constantin ou contre celle de Bonaparte que l'affirmation du docteur allemand.
308	1	Voir pour toute la suite de cette bizarre histoire de chantage contre Oppizoni, la lettre de Napoléon au Prince Eugène, du 29 mars 1806 (XII, 227). Napoléon envisage l'hypothèse où le cardinal aurait réellement donné prise à la calomnie : de toutes façons, par respect pour la religion, il ordonne qu'on évite avant tout de compromettre le caractère officiel du cardinal.
310	1	10 septembre 1797, à l'archevêque de Gênes : « Un prélat comme Fénelon rend la religion aimable en pratiquant toutes les vertus qu'elle enseigne; et c'est le plus beau présent que le ciel puisse faire à une grande ville et à un grand gouvernement. »
311	1	A Fouché, XI, 523 et 524.
312	1	X, p. 298.
313	1	Voir la note de principes qu'il adressait sur ce sujet au Conseil d'Etat, le 24 mars 1809. T. XVIII, p. 387-388.
314	1	Voir la lettre à Portalis, le 26 juillet 1806, XIII, p. 3 ; et la note pour le ministre des cultes du 30 juillet de la même année, même tome pp. 14 et 15.
317	1	Note pour les ministres des cultes et de la guerre. S'assurer que les jeunes gens appartiennent à de grands et non à de petits séminaires, et s'ils ont une vocation réelle : « On n'aura soin de ne prévenir l'évêque qu'au moment même où la vérification aura lieu. Cette mesure paraît surtout indispensable lorsqu'on voit que le nombre des demandes faites par l'é-

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
317 (suite)	1 (suite)	vêché de Bayonne, par exemple, dont le grand séminaire est peu considérable, s'élève à quatre-vingt-douze. » XXI, 332.
322	1	Œuvres de Sainte-Hélène, t. XXIX de la correspondance, p. 227. Recit des campagnes d'Italie.
322	2	T. XXX, p. 333. Le Consulat, c'est le récit d'une des époques les plus belles et les plus pures de notre histoire, fait par le principal acteur de ces grandes choses.
322	3	A Cacault, octobre 1796.
323	1	2 octobre 1796, au Directoire.
323	2	XXIX, p. 280, campagnes d'Italie.
324	1	Napoléon dans le même ouvrage, p. 122, avait mis dans la bouche des habitants de Bologne des plaintes semblables : « Cette ville, dit-il, exerce une grande influence sur les trois légations qui étaient mécontentes de la domination des Papes, domination bâtarde et déshonorante. « Quoi de pis, disaient-ils, que d'être gouvernés par des prêtres? nous n'avons aucune patrie; nous sommes régis par des célibataires qui appartiennent à la chrétienté et considèrent les affaires sous un point de vue faux; ils sont accoutumés, dès l'enfance, aux études théologiques qui n'apprennent rien moins qu'à juger les affaires du monde. » » Il y avait alors à Bologne trois ou quatre cents Jésuites espagnols ; ils étaient dans la crainte, les plus aisés et les plus jeunes s'étaient réfugiés à Rome ; l'état-major les rassura et ordonna qu'on eût pour eux tous les égards convenables. Il y avait parmi eux des hommes d'un mérite distingué. » Cette dernière partie du récit de Napoléon montre que, malgré toutes les fautes du clergé italien à son égard, il savait ne

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
324 (suite)	1 (suite)	pas en rendre responsables ceux qui en étaient innocents.
325	1	Récit de la campagne d'Italie, t. XXIX, p. 226.
326	1	Récit de la campagne d'Italie, t. XXIX, p.p. 223-224.
326	2	En effet la dernière disposition du Concordat prévoit le cas où le chef de l'État n'appartiendrait pas à la religion catholique.
330	1	Mémoires sur le Consulat, par Thibaudeau, p. 156.
331	1	Mémorial de Sainte-Hélène.
331	2	Un grand esprit, M. Jules Simon, a voulu restreindre singulièrement la portée du concordat. Après avoir rappelé qu'en 1801, une grande partie des anciens prêtres étaient rentrés dans leurs paroisses, il en conclut qu'il ne s'agissait pas pour Bonaparte de relever les autels puisque partout il y en avait deux, mais de pacifier les deux religions rivales et d'avoir un *clergé d'État*. Le Premier Consul, d'après M. Jules Simon, partait de ces deux principes : La religion ne peut pas être supprimée. — Si elle n'est pas un auxiliaire, elle est un péril. De là le Concordat.
333	1	Voir parmi ceux-ci le très bon livre de l'abbé Joly sur *le Concordat* de 1801. Cet ouvrage est écrit dans un esprit impartial.
335	1	V. l'ouvrage cité de l'abbé Joly, p. 78.
336	1	VII, p. 439.
339	1	XXX, p. 538.
339	2	L'Église romaine en face de la Révolution, par Crétineau Joly, t. I, p. 485.
340	1	On connaît ce mot d'un général qui, s'adressant à Napoléon à la sortie de Notre-Dame, le jour du sacre, dit à l'Empereur : « C'est une belle capucinade, il ne manque ici qu'un million d'hommes qui s'est fait tuer

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
340 (suite)	1 (suite)	pour renverser ce que Votre Majesté vient de refaire. »
344	1	XI, p. 500 et XIII, p. 469.
344	2	XI, p.p. 332 et 445 ; XIII, p. 367. *Te Deum.* d'Iéna, XIV, p. 125 ; XV, p. 278. *Te Deum* de la prise de Dantzig et 340, de la bataille de Friedland : il y rappelle que c'est l'anniversaire de Marengo et du Concordat. Dans ces considérants, Napoléon invoque ou rappelle très souvent l'assistance du *Dieu des armées*, XI, p. 321.
344	3	XI, 469.
345	1	XXVII, p. 123.
346	1	Napoléon au Conseil d'Etat, Pelet de la Lozère, p. 224.
346	2	XII, p. 33.
347	1	XIII, p. 40.
347	2	XIX, p. 560. Au cardinal Fesch, Schoënbrunn, 8 octobre 1809.
348	1	Note de Napoléon sur l'ouvrage de l'abbé de Pradt, intitulé les « Quatre Concordats ». Œuvres de Sainte-Hélène, t. XXX de la correspondance, p. 548.
349	1	Montholon, récits de la captivité, t. II, p. 272.
350	1	XVIII, p. 85.
351	1	Dans une lettre à Préameneu du 3 octobre 1809, Napoléon se montre cependant assez satisfait de l'esprit général qui règne dans la plupart des mandements des évêques.
351	2	Napoléon au Conseil d'État, Pelet de la Lozère, p.p. 206-207.
351	3	Le fils du ministre des cultes et non le ministre lui-même.
354	1	XII, p. 65.
354	2	A Fouché, XI, p. 67 Le préfet qui s'appelait Adet n'a pas, que nous sachions, laissé un nom connu dans les sciences.
354	3	A Champagny, XI, p. 67.
355	1	XIV, pp. 374 à 377, 5 mars 1807 à Portalis.

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
357	1	Napoléon en exil, par O'Méara.
359	1	XII, p. 203.
359	2	XIV, p. 72.
361	1	XII, p. 463.
361	2	XX, p. 165. — Une lettre à Préameneu de Schoënbrunn, 3 octobre 1809, porte ces simples mots : « M. Bigot-Préameneu, quelles sont les trois meilleures têtes du clergé de France, comme théologiens gallicans? »
363	1	X, p. 247.
363	2	X, p. 127.
365	1	XI, p. 100.
366	1	XVII, p.p. 365 et 366.
368	1	XII, p. 509.
368	2	XVII, p. 192, A Champagny, 25 mai 1808.
369	1	XIII, p. 180.
369	2	Note déjà citée du 19 octobre 1897; XVI, p. 103.
371	1	XIX, p. 477.
371	2	XXII, p. 503.
372	1	XII, p. 463.
372	2	VIII, p.p. 7 et 8.
375	1	Paroles de Napoléon au Conseil d'État, voir Pelet de la Lozère.
375	2	Dès le 28 août 1802, Napoléon avait écrit à l'archevêque de Paris : « Mon intention est de redonner à ces bonnes filles toutes les prérogatives qu'elles avaient, afin de les mettre à même de continuer le bien qu'elles ont fait, témoignage que je me plais à leur rendre. » (VIII, p. 8.)
375	3	XI, p. 91.
376	1	XXIII, p. 276.
382	1	Le 3 septembre de la même année, nouvelle note qui montre que la réunion des Juifs à Paris tient une grande place dans les pensées de l'Empereur, pendant toute cette année 1806.
388	1	Cependant, au début du Consulat, il ne s'é-

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
		tait pas montré favorable, du moins à certaines loges ; au t. VIII, p. 48, nous trouvons cette lettre au ministre de la justice : « 26 septembre 1802. Il n'est pas convenable qu'un magistrat investi de la confiance du gouvernement assiste à des loges, tout au moins inutiles, si elles ne sont pas dangereuses, et qui sont soupçonnées de se nourrir de principes opposés au gouvernement. »
390	1	Napoléon en exil, par O'Méara, et lettres du cap de Bonne-Espérance, t. XXI des œuvres, p. 258.
393	1	XX, p. 263 ; XII, p.p. 378 et 397 (A l'archevêque de Lucques); XVI, p. 429.
394	1	XXI, p. 224.
397	1	Notes sur l'ouvrage intitulé « les Quatre Concordats », t. XXX des œuvres, pp. 541 et suivantes.
404	1	XVI pp. 235 et 264, 1er avril 1808, même volume, pp. 465 et 469.
404	2	XVI, p. 265.
406	1	XVII, p. 101.
408	1	Le 16 mars 1811, Napoléon s'adressant au comité ecclésiastique reviendra sur cette question de l'effet produit par l'excommunication : « Je suis obligé de convenir, dira-t-il, que si les foudres de Rome ont eu peu d'effet, je le dois aux lumières du siècle et peut-être à ce que la religion a beaucoup perdu dans l'esprit des populations de toute l'Europe. »
409	1	Publié par Nougarède de Fayet, à Paris, en 1843, dans sa notice sur la vie et les travaux de Bigot de Préameneu.
410	1	XIX, p. 309.
410	2	XIX, p. 474.
410	3	XXII, p. 542.
411	1	V. aussi, t. XX, pp. 111, 122, 125, 126, 169 à 172 des lettres importantes sur le pou-

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
		voir temporel. — T. XXI, p. 330, 23 septembre 1810. « S'il veut continuer à faire le Pape, etc » t. XXII, pp 112 et 256 ; 26 avril et 18 juin 1811, sur les conditions d'un rapprochement.
413	1	XVIII, p. 303 ; XIX 546 et 547. Il y a une histoire des Papes à faire, Napoléon indique dans quel esprit elle doit être écrite. — XX, 16 et 65. Sur un nouvel ouvrage à faire contre les Papes.
413	2	XXI, pp. 351, 353, 372 et p. 494 : « L'Empereur désire avoir le volume de l'abbé Fleury où il est question avec quelques détails de la Pragmatique sanction de Bourges sous Charles VII. »
419	1	Mémorial.
419	2	Notes de Napoléon sur l'ouvrage intitulé « les Quatre Concordats ».
420	1	Montholon, récits de la captivité.
435	1	XI, p. 321 ; XIV, p. 466.
437	1	XX, p. 221.
437	2	XV, p. 175.
439	1	XXV, p. 374.
441	1	XI, p p. 237 et 304.
441	2	XVI, p. 163.
441	3	XVIII, p. 184.
442	1	VIII, p. 63.
442	2	XXIX, p. 76.
443	1	Arsène Houssaye, au t. IV de ses Confessions, dans le chapitre qu'il consacre à M. Thiers, a lui aussi, relevé cette étrange prophétie.
445	1	XX, pp. 98 et 106; — XV, pp. 169, 175, secours à Berthollet.
448	1	Il disait aussi, en 1815, dans une de ses lettres (XXVIII, p. 305) : « Je n'ai jamais cherché les applaudissements des Parisiens. Je ne suis pas un caractère d'opéra. »
449	1	7 octobre, au ministre des relations extérieures.
451	1	Considérations sur 1814 et 1815.

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
452	1	XXXI, p. 296, note.
—	2	XIV, p. 519 : « Les grandeurs ont leurs inconvénients : une Impératrice ne peut pas aller où va une particulière. »
—	3	Il s'agissait, bien entendu, d'un régiment italien.
454	1	Voir dans l'ouvrage de M. Jung « l'Armée et la Révolution » l'apologie du conventionnel Dubois-Crancé.
456	1	Voir dans l'ouvrage, peu suspect de partialité en faveur de Napoléon, que la marquise de Blocqueville a consacré à son père, le Maréchal Davoût, des preuves de cette bonté acquise, c'est-à-dire venant du caractère plutôt que du cœur. Et notamment le t. II, p. 282.
458	1	XXX, p. 347.
459	1	Napoléon va jusqu'à se charger de leur indiquer dans quel sens ils devront écrire son histoire; là encore, il ne se ménage pas la louange. C'est ainsi qu'au tome XXXI, p. 22, il donne son opinion sur lui-même et que, quelques pages plus loin, il parle de lui en ces termes : « La réputation dont jouissait l'auteur du plan lui évita de longues discussions, et déjà l'opinion l'appelait au commandement en chef. Ces dépêches, qui étaient écrites de main de maître... Napoléon plus capable que personne par la promptitude de son coup d'œil, l'énergie et la modération de son caractère. »
461	1	XXVII, p. 246.
463	1	Dans sa critique des opérations de la campagne d'Allemagne de 1796, Napoléon démontre *scientifiquement* les erreurs du général Moreau : 1° son passage sur la rive droite du Danube après la bataille du 11 août ; 2° son inaction de six semaines, pendant août et septembre, en

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
463 (suite)	1 (suite)	Bavière; 3° avoir laissé assiéger Kehl pendant plusieurs mois par une armée inférieure, à la vue de la sienne, et avoir laissé prendre cette ville. En avril 1797, Bonaparte écrit au Directoire pour lui signaler la faute grave que commettait Moreau par ses hésitations au début de la campagne. Critique militaire aussi de la campagne de 1799; et, enfin, appréciation stratégique de la bataille de Hohenlinden, dans les œuvres dictées à Sainte-Hélène : « C'est une rencontre heureuse, décisive, mais elle ne doit être attribuée à aucune manœuvre, à aucune combinaison, à aucun génie militaire. » Dans ses conversations intimes, même sévérité pour le côté stratégique chez le général Moreau; si, au contraire, Napoléon doit s'exprimer en public ou parler à la postérité, dans ses écrits historiques, il continuera à critiquer les parties défectueuses des opérations du général, mais il les enveloppera de cette bienveillance particulière qui est une preuve plus qu'évidente que Moreau n'inspirait à Napoléon aucune jalousie.
464	1	Voir Mme de Blocqueville dans son ouvrage sur le maréchal Davoût, son père, t. II, p. 308.
464	2	XIII, pp. 352 et 361.
466	1	I, p. 59.
467	1	Voir entre autres, t. XXIX, p. 139.
468	1	V. Boulay de la Meurthe. Le Directoire et l'expédition d'Egypte.
468	2	V. aussi les lettres de Talleyrand à Bruix; celle de Bruix à Bonaparte; du Directeur Merlin, contresignée par Lagarde à Bruix. — Méneval, *Napoléon et Marie-Louise*, 3 vol, 1844, t. I, pp. 17 à 24.
469	1	XIV, p. 57.

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
471	1	XII, p. 253.
471	2	Avec ses armoiries, Napoléon avait donné à Berthier cette devise : « Commilitoni Cœsar Victor. »
471	3	XIX, pp. 288, 307, 308.
471	4	Le même Bernadotte, au lendemain d'Iéna, s'était attiré de cruels reproches pour sa conduite, lors de cette journée. Napoléon lui fait écrire (XIII, 379 et 394) : « L'Empereur s'est décidé à vous dire sa façon de penser, parce qu'il n'est point accoutumé à voir sacrifier ses opérations à de vaines étiquettes de commandement. »
474	1	XVIII, 269. Maison de l'Empereur, XXII, 419. Budget de la garde-robe de Napoléon. — L'ouvrage déjà cité du baron Peyrusse, contient tous les comptes de l'Ile d'Elbe et prouve à quel point Napoléon tenait à ce que toute sa comptabilité fût régulière.
475	1	XVI, p. 431.
477	1	XXI, p. 398 et pp. 450 à 453. Voir aussi la note de la page 450, où l'on trouve cette recommandation : « Je ne veux pas que l'on use de violence envers les personnages de cette famille ; il n'est jamais utile de se rendre odieux et d'enflammer les haines. »
478	1	I, p. 483. Lettre au Directoire, 7 juin 1796. C'est en vain qu'on voudrait dire que la ruse était excusable parce que, au cas d'une défaite de notre armée, Venise se serait lâchement tournée contre nous ; car, tout d'abord, on n'a pas le droit de raisonner avec des hypothèses, et, ensuite, le déshonneur de l'un n'excusera jamais celui de l'autre.
479	1	XXXII, 268.
480	1	p. 316.
481	1	C'est vers la même époque qu'à propos du voyage à Paris du roi et de la reine d'Etrurie, il disait : « Faire voir aux

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
		jeunes gens qui n'en avaient pas vu comment était fait un roi : il y en avait assez pour dégoûter de la royauté. ».
482	1	Voici la scène à laquelle il est fait allusion. Bonaparte passant devant Dugazon qui se tenait avec de nombreux spectateurs dans une galerie du château, lui dit avec bienveillance : « Comme vous vous arrondissez, Dugazon. — Pas tant que vous, petit père, » répondit l'acteur en lui frappant familièrement sur le ventre. On comprend qu'après cela Napoléon n'ait plus éprouvé le désir de revoir le comédien.
484	1	XVI, 318; XVII, 542; XV, 514. V. aussi XVIII, pp. 20 et 127, sur le projet d'une promenade d'hiver. XVIII, 538 et 540, sur sa blessure à Ratisbonne qu'il veut cacher au public. Dans quel but ? XIX, 572, sur la tentative d'assassinat de Schoënbrünn. XXIX, 56, quelques lignes sur son mariage avec Joséphine.
487	1	XI, 124.
—	2	XI, 286. V. aussi XXII, pp. 214 et 215, sa manière détournée, mais délicate, de faire donner de bons conseils au général Belliard.
—	3	XVIII, p. 173.
488	1	XIX, p. 119.
—	2	XII, p. 304. Veuve et orphelins d'un vieil officier.
489	1	VII, p. 200. V. aussi le récit de Napoléon, XXX, p. 372.
489	2	V. aussi XIV, p. 255, ses secours au ministre Gaudin; et XXV, pp. 367 et 368. Le soin avec lequel il assurait la position de la fille de Duroc. D'ailleurs, son testament est rempli des preuves de sa bonté : il pense à tout le monde.
489	3	XIV, p. 178.
—	4	XIII, p. 451.

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
489	5	XXIII, p. 326.
—	6	XV, p. 294. V. aussi XIV, p. 29, à propos de faux bulletins ou d'écrits qu'on adressait à l'Empereur, l'indulgence de son esprit.
490	1	V. l'ouvrage de Mme de Blocqueville, t. II, pp. 404 et 405.
491	1	XIII, p. 341.
492	1	V. aussi XXXII, p. 309.
495	1	XI, p. 139.
496	1	V. aussi XVI, p. 472. Une protestation nouvelle de son désir de la paix, et XVII, p. 547, au roi d'Angleterre : « Nous nous réunissons pour prier Votre Majesté d'écouter la voix de l'humanité en faisant taire celle des passions. »
499	1	XVIII, p. 96.
—	2	XIV, pp. 110 et 111.
500	1	I, p. 552.
502	1	I, p. 125.
503	1	XXIV, p. 322.
505	1	VII, p. 545.
—	2	XV, p. 307.
—	3	XXIII, p. 302.
506	1	Lanfrey, Iung, La Rousse.
—	2	Premières années de Napoléon. Coston, t. I, p. 30, note. V. aussi Ségur, t. II, p. 46.
—	3	XIV, p. 463.
507	1	X, p. 208.
510	1	XXX, p. 467. V. les motifs de Napoléon.
511	1	XV, p. 169.
—	2	XIV, p. 146.
—	3	XV, p. 476 et XXIII, pp. 109 et 110. V. aussi XXVII, p. 436, toujours la même préoccupation d'encourager les bons sujets, et même vol., p. 439 (note), la somme de 500 francs par mois, qu'il accorde sur sa cassette pour les aumônes à distribuer.
511	4	VII. p. 112.
512	1	XI, p. 49.
513	1	XXIX, pp. 36 et 429.

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
514	1	V. aussi XV, p. 213.
—	2	XIV, p. 439.
—	3	XVI, pp. 498 et 499.
515	1	XVII, p. 21. Expédition projetée contre Alger et Tunis; XVIII, p. 79. Ce mot le « Temple de Janus »; XIX, p. 454. « Il faut avoir pour me garder quatre quartiers de noblesse, c'est-à-dire quatre blessures reçues sur le champ de bataille. »
516	1	XI, p. 19.
517	1	IV, p. 478.
518	1	IX, p. 517.
—	2	VII, p. 347.
—	3	5 décembre 1796.
519	1	X, p. 282.
—	2	XI, p. 34.
—	3	XI, p. 280. V. aussi la belle lettre à l'astronome Oriani du 24 mai 1796; les lettres à Laplace, à propos de son ouvrage sur la mécanique céleste (VI, p. 1, 19 octobre 1799 et X, p. 480).
—	4	XVI, p. 157. V. aussi XXV, p. 444 sur « les friponneries du misérable Bourienne, » son ancien ami. Il serait fastidieux de citer ici toutes les preuves de l'honnêteté instinctive de Napoléon; qu'on se reporte à ses lettres du 31 mars 1796 à Berthier et du 7 avril de la même année à l'ordonnateur en chef de l'armée d'Italie. On y verra qu'aucun détail n'échappait à Napoléon; que son intention formelle était de ne laisser passer aucune irrégularité. C'est toujours le même intérêt pour le sort du soldat, alors même que cela devrait attirer des inimitiés au général en chef. — XI. p. 565. Ordre à Fouché de faire des recherches sur certains fournisseurs soupçonnés de dilapidation. — X. p. 565. Sur les espions Anglais. — XI. p. 2. Sur les agissements de certains agents de change. — XI. p. 10.

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
		Sur les déserteurs. — Il n'est pas jusqu'aux plus minces défauts qui n'aient trouvé dans l'Empereur une désapprobation des plus vives. Un vieillard qui, dans son enfance, avait vécu dans les palais consulaires et impériaux, Marco de Saint-Hilaire, me racontait que, tout jeune, à Saint-Cloud, il écoutait à la porte de sa mère ce que l'on disait de lui. L'enfant, flatté des paroles qu'il entendait, était tout oreilles à la conversation, il n'entendit pas que, sur le tapis, quelqu'un arrivait derrière lui. C'était l'Empereur qui lui donna un coup de pied dont le souvenir était resté très présent dans la mémoire du vieillard. La leçon, donnée au petit curieux, porta ses fruits et jamais plus il n'eut l'idée d'écouter aux portes.
521	1	V, p. 214.
522	1	XV, p. 143.
524	1	30 janvier 1803, VIII, p. 197. C'est le même sentiment qui lui fit repousser le changement de dénomination de la place de la Concorde : « La Concorde, dit-il, voilà ce qui rend la France invincible. »
525	1	IX, p. 539.
—	2	VII, p. 93.
—	3	VI, p. 451.
—	4	XIX, p. 540. V. aussi XVI, p. 292, le plaisir qu'il éprouva en recevant le sceptre de Gustave-Adolphe.
527	1	III, p. 356.
528	1	Pendant plus de cent pages dans le XV[e] volume (de 220 à 350 environ) on trouve à chaque moment des traces de la douleur de Napoléon. Il en parle à tous ses correspondants, aux généraux, aux ministres, à Monge, etc. Il s'agit du fils aîné de Louis et d'Hortense, mort du croup en 1806. Les larmes de Joséphine furent moins désin-

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
		téressées que celles de Napoléon. L'Impératrice espérait que l'Empereur adopterait, pour sa succession politique, cet enfant. Cela lui enlevait toute crainte de divorce.
528	2	XV, p. 220. Il écrivait à Joséphine (XV, 262): « Hortense ne mérite pas qu'on l'aime puisqu'elle n'aimait que ses enfants... A tout mal sans remède, il faut trouver des consolations. » Napoléon voulait qu'on mît le petit Napoléon à Saint-Denis : il y a des preuves de son intention à ce sujet (XV, 357). D'ailleurs, le vœu exprimé dans le testament de l'Empereur ne regardait-il pas Saint-Denis aussi bien que les Invalides?
529	1	V. aussi, à propos de la mort du général Reynier, t. XXVII, p. 306, l'éloge qu'il fait de ce général, éloge qu'il qualifie lui-même ainsi : « Quelques fleurs sur sa tombe. »
529	2	A M^me^ Brueys, 19 août 1798, IV, p. 361, et à M^me^ Muiron, 19 novembre 1796. V. aussi la lettre du 8 mai 1796, aux parents du général Stengel : « Je lui avais voué un attachement inviolable ; j'éprouve donc particulièrement de vifs regrets de l'événement qui vous afflige. » Ses consolations portent toujours la marque d'une réelle sensibilité ; elles ne sont pas banales ; Napoléon s'adresse à chacun en lui parlant le langage qu'il sait lui convenir. A Berthier qui vient de perdre son père (IX, p. 370) : « Je comprends vos peines : mais, enfin, à quatre-vingt-cinq ans, il faut bien finir ; et, quand on a bien vécu, on ne peut plus ambitionner à cet âge que de laisser un bon souvenir. » XIV, p. 292. Mort de Corbineau; XIX, p. 62, à la maréchale Lannes ; XXV, p. 276, à M^me^ Bessières : « Votre mari est mort au champ

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
		d'honneur. La perte que vous faites et celle de vos enfants est grande sans doute; mais la mienne l'est davantage encore. » — Une lettre que nous regrettons, c'est celle qui est adressée à Junot, à l'occasion de la mort de sa mère. Napoléon lui écrit pour le consoler ; mais arrivé au père de Junot qui demande à quitter sa place, il dit froidement : « Je ne vois pas pourquoi ton père veut quitter sa place : dans le peu de fois que je l'ai vu, je lui ai supposé de la force et de l'énergie. Qu'est-ce que sa femme et sa place ont de commun ensemble ? Si sa femme lui manque pour représenter, qu'il se remarie. » (Varsovie, janvier 1807). — Il faut avouer que la phrase était dure dans une lettre de condoléances.
530	1	II, pp. 8 et 9. — Londres, 3 mai 1858.
530	2	Joséphine est la seule femme pour qui Napoléon éprouva jamais une passion sérieuse. Mme Fourès, en Égypte, Mme Walewska en Pologne, furent des caprices momentanés, que l'oisiveté des camps avait fait naître. Il en est de même de cet amour d'adolescent pour Mlle du Colombier, dont il avait cependant conservé le souvenir, ainsi que le montre une lettre du 20 août 1804 (IX, p. 478).
531	1	Coston, premières années de Napoléon, I, p. 449. — La plupart des lettres que nous donnons ici sont empruntées, non pas à la correspondance qui n'en a reproduit que très peu, mais au recueil publié en deux volumes par Firmin Didot, en 1833, sous ce titre : « Lettres de Napoléon à Joséphine. »
532	1	XII, p. 539.
—	2	XIV, p. 21.
533	1	XIV, p. 54.

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
533	2	XIV, p. 124.
—	3	XIV, p. 162.
—	4	XIV, p. 361.
534	1	XIV, p. 270.
—	2	XV, p. 209.
—	3	XV, p. 424.
535	1	XX, 68, 76, 127, 261, 319, 391, et le recueil cité de Firmin Didot.
—	2	V. chap. I, et aussi dans l'ouvrage du baron du Casse, « Les rois frères de Napoléon », deux lettres inédites du général Bonaparte (p. 8), qui témoignent de cette préoccupation en même temps que de l'intérêt qu'il portait à son frère Joseph.
—	3	III, pp. 327 et 356.
537	1	Paris, 20 mars 1811.
—	2	XXVII, pp. 361 et 362.
—	3	XXVIII, p. 60.
538	1	XIII, p. 68.
—	2	XXII, pp. 490 et 494.
539	1	XXIII, p. 500.
—	2	XXIV, p. 266. — A quelque temps de là (XXV, p. 368) : « Je vois avec plaisir que mon fils grandit et continue à donner des espérances. »
—	3	Le maréchal Davoût, par Mme de Blocqueville, IIIe vol., p. 173.
540	1	XXVII, p. 133.
—	2	XXVII, p. 323.
541	1	XXVII, p. 262. — Coïncidence bien curieuse, cette légende existait déjà sur une gravure représentant Louis XVII dans son cachot. Napoléon le savait-il ? C'est peu probable : car il n'aurait pas accepté les comparaisons de situation qui auraient été tout indiquées par là. Cette gravure de Louis XVII avait pour pendant une autre gravure dans laquelle sa sœur demandait à Dieu de sauver sa mère.
541	2	XXVII, p. 432.

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
541	3	XXXI, p. 97. — A Sainte-Hélène il disait d'elle : « C'est une femme d'un rare mérite, sa piété est sincère, ses principes excellents. Elle s'est acquis de grands titres à mon estime et à mon affection. »
541	4	Voir les mémoires du roi Joseph. 10 vol. publiés par le baron du Casse.
544	1	XXIV, p. 102.
—	2	XX, p. 513.
545	1	Stéphanie de Beauharnais, cousine germaine du premier mari de Joséphine, grande duchesse de Bade, eut de son mariage avec Louis-Frédéric de Bade une fille, Marie-Elisabeth-Amélie, qui épousa Guillaume, duc de Hamilton, de Brandon et de Châtellerault. La grande duchesse Stéphanie n'est morte qu'en 1860.
546	1	V. les mémoires de Thibeaudau sur le Consulat, p. 20. L'affection de Napoléon pour Eugène et Hortense y est clairement établie.
—	2	XI, p. 526.
—	3	XI, p. 530.
—	4	XI, p. 545.
547	1	XI, p. 560.
—	2	XII, p. 12.
—	3	XII, p. 101.
—	4	XII, p. 213.
—	5	XII, p, 193.
548	1	XII, p. 427.
—	2	XII, p. 285.
549	1	XIII, p. 122.
—	2	XIV, p. 155.
—	3	C'est ainsi que le vice-roi s'exprime dans une lettre intime à La Valette (inédite).
550	1	XI, p. 560.
551	1	V. aussi les mémoires de Ségur, t. I, pp. 146 et 147. Son émotion, sa mélancolie avaient un autre motif : avec Joseph voyageait en Ligurie Désirée Clary, qui épousera plus tard Bernadotte, et pour qui Napoléon

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes
		avait une inclination qu'il ne sentait plus partagée. C'est pour cela qu'il demande : « Si l'on passe le fleuve Léthé pour aller à Gênes. »
552	1	24 juin 1806. « Les rois frères de Napoléon », par le baron du Casse, p. 14. C'est vers cette époque, le 12 novembre 1807, que Napoléon écrit encore à Joseph : « Votre femme est venue me voir hier. Je l'ai trouvée si bien portante que j'ai été scandalisé qu'elle ne partît point et je le lui ai dit ; car je suis accoutumé de voir les femmes désirer d'être avec leurs maris. »
552	2	Les reproches que l'Empereur adresse à son frère n'ont rien que de très honorable pour celui-ci ; V, XIII. p. 93. « Vous êtes un jeune homme. La nature vous a fait trop bon. Il ne faut pas se guider uniquement par la manière dont nous sommes frappés, mais aussi par les souvenirs du passé... »
552	3	XIII, p. 108.
553	1	XIV, p. 261.
554	1	XIII, p. 176. Il exprime ses regrets de voir Lucien séparé de lui. V. aussi dans le baron du Casse, « Les rois frères de Napoléon », une lettre à Jérôme, du 9 juin 1805, dans laquelle il est question de Lucien dans des termes très curieux : « Lucien préfère une femme déshonorée à l'honneur de son nom et de sa famille... »
558	1	6 mai 108. Rocquain, loc. cit., p. 172.
—	2	XV, pp. 24 et 25.
—	3	M. Rocquain n'exprime aucun doute à propos de cette lettre, dont l'authenticité ne me paraît pas absolument établie et de laquelle, d'ailleurs, il ne donne aucune preuve.
559	1	V. les blâmes contenus dans les lettres du 29 août 1808 et 13 août 1809. M. Rocquain, pp. 181 et 210. V. aussi baron du Casse, « Les rois frères de Napoléon »,

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
		p. 65, 21 février 1814. Rapprochements avec Louis et Jérôme ; la conduite qu'ils auront à tenir, p. 66, 7, 8, 9 février sur Louis et ses bigoteries ; — p 68, documents de la même nature et p. 155, sur la situation de Louis en 1814.
559	2	XV, pp. 24 et 25
560	1	XV, p. 189. Dans cette lettre, Napoléon se dit très content de Jérôme et assez content de Louis. Mais il reconnaît lui-même qu'il ne leur en dit rien.
561	1	« Les rois frères de Napoléon », p. 10.
—	2	IX, p. 333, 20 avril 1804.
562	1	X, p. 402, 13 mai 1805, à Cambacérès.
—	2	XIV, p. 215. V. du Casse, « Les rois frères de Napoléon, » p. 386, un blâme à Jérôme à propos des mesures domanières qu'il avait prises.
563	1	Du Casse, « Les rois frères de Napoléon », p. 389.
564	1	Du Casse, p. 413.
—	2	XV, p. 269. Il faut rappeler ici les paroles de Napoléon à Sainte-Hélène, sur la femme de Jérôme, Catherine de Wurtemberg : « La conduite de cette princesse, lorsqu'après ma chute, son père, ce terrible roi de Wurtemberg, si despotique, si dur, a voulu la faire divorcer, est admirable. Cette princesse s'est inscrite, dès lors, de ses propres mains dans l'histoire. »
565	1	Montholon. Extrait des récits de la captivité, t. II, pp. 468-469.
—	2	C'est le nom d'affection qu'il donnait à cette sœur qui épousa en premières noces le général Leclerc, mort à Saint-Domingue ; et se remaria avec le prince Borghèse.
566	1	XVII, p. 259.
567	1	XV, p. 180.
—	2	XV. p. 311.
568	1	XXIX, p. 159. « Muiron, aide de camp du gé-

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
		néral en chef, fut tué en couvrant de son corps son général. *Mort héroïque et touchante !* »
569	1	VI, p. 362. A Sainte-Hélène (XXIX, p. 317), Napoléon disait en parlant de Desaix : « Il aimait la gloire pour elle, la France par-dessus tout. Sa mort a fait couler les larmes du vainqueur de Marengo. »
570	1	XVII, p. 530.
—	2	XXV, p. 368.
571	1	A Cambacérès (XV, p. 34) : « Si vous vouliez ne pas vous droguer, vous vous porteriez beaucoup mieux ; mais c'est une vieille habitude de vieux garçon. » Au même (XI, 521) le 3 janvier 1806 : « Je vous remercie de ce que vous me dites à l'occasion du nouvel an. Je désire que vous m'en écriviez encore une vingtaine de pareilles, mais surtout sans faire usage d'ipécacuanha. »
		XIII, p. 145. A propos des couches des maréchales Ney et Davoût ; XIII, p. 502, à Champagny, sur la naissance d'un fils : « Votre fils marchera sur vos traces ; c'est ce que je lui souhaite de plus heureux. » XIV, p. 120 : « Rapp a été blessé au bras, mais n'a point de mal. Dites-le à sa femme. » Idem p. 193, à d'Hautpoul : « Vous vivrez encore pour charger à la tête de votre héroïque division et vous couvrir d'une nouvelle gloire. » Il mourut cependant. V. le 59e bulletin, pp. 300 et 305. XVIII, p. 24, à Lacuée : « Je reçois votre lettre Un homme qui travaille autant que vous a besoin d'un intérieur. »
572	1	V. aussi les adieux touchants à Junot et à ses soldats. V. p. 577, pièces nos 4,379 et 4,380.
—	2	VI, p. 535.

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
572	3	XI, p. 465. Les deux décrets d'Austerlitz, XIV, p. 202 « mes enfants d'Austerlitz »; XIII, p. 148, sur un vieil officier malheureux et p. 240, sur un vieux soldat.
574	1	XI, p. 425.
—	2	XII, p. 185. — V. aussi XIV, p. 508, les mesures hygiéniques prescrites pour les troupes qui sont en Italie.
—	3	XIV, pp. 454 et 455.
—	4	XVII, p. 20.
—	5	XIV, p. 297.
575	1	XV, p. 273. V. aussi XVI, p. 304, à propos d'un soldat décoré, mais insubordonné, une nouvelle preuve de la faiblesse de l'Empereur pour ces braves et, cependant, la décoration était une de ces choses avec lesquelles l'Empereur ne plaisantait pas. V. XIV, p. 509. Il exige que les décorés puissent soutenir par leur fortune leur décoration.
579	1	XXXII, p. 328.
580	1	X, p. 13.
—	2	V. les mémoires de Thibaudeau sur le Consulat, p. 18.
584	1	XIV, p. 436.
—	2	XV, p. 219.
585	1	XIII, p. 488.
586	1	XIII, p. 480.
—	2	XXXIII, p. 49.
—	3	Cette lettre n'a pas été publiée dans la *Correspondance*. Elle a été donnée par le baron du Casse dans le 31e vol., p. 335 de la *Revue historique*.
587	1	VIII, p. 204.
588	1	IX, p. 13.
—	2	XVI, p. 214.
—	3	XIV, p. 537.
—	4	XV, p. 84.
—	5	XV, p. 119.
—	6	— 181.

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
589	1	XV 203.
—	2	XV, p. 216.
590	1	XVI, p. 185.
—	2	Cette lettre n'a pas été donnée dans la correspondance officielle. « La nouvelle presse libre », de Vienne, l'a publiée avec douze autres lettres dans son numéro du 27 juillet 1881. Ces lettres, « trouvées, dit le journal autrichien, aux archives nationales de Paris et au ministère des affaires étrangères », ne jettent aucun jour nouveau sur Napoléon et sur son règne ; elles ne contiennent aucun document de nature à porter sur lui un jugement plus sévère que celui qui ressort de bien des lettres impartialement données dans le recueil officiel. On en trouvera la preuve dans la lettre que nous publions ici, ainsi que dans des éclaircissements bibliographiques que nous donnons plus loin.
591	1	Villemain, dans sa critique sur Corinne.
598	1	Ordre du jour du 12 mai 1796.
600	1	Jung, « Bonaparte et son temps », I, p. 168.
603	1	XXXII, 79 et p. 83, mêmes idées sur le suicide, surtout de la part d'un chef d'armée.
604	1	XXXI, pp. 485 et 486.
605	1	Datée de Douai, nous en avons parlé à propos des idées de jeunesse de Napoléon sur le suicide.
607	1	X, p. 38. — Nous savons ce qu'il pensait des jeux, « source de ruine pour les familles, mauvais exemple à donner », quand il part d'en haut (XVIII, p. 442). S'il les conservait à Paris, c'est parce qu' « on ne pourrait les empêcher » et que « c'est un moyen de police ».
607	2	XIV, p. 210.
609	1	XXIX, pp. 490 sur la polygamie, 491 sur l'esclavage, 492 sur les femmes en Égypte.

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
611	1	Voici la suite de cette lettre qui est étrange de précision : « Nous tenons la balance de l'Europe, nous la ferons pencher comme nous voudrons et même, si tel est l'ordre du destin, je ne vois point d'impossibilité à ce qu'on arrive en peu d'années à ces grands résultats que l'imagination échauffée et enthousiaste entrevoit, et que l'homme extrêmement froid, constant et raisonné atteindra seul. »
612	1	XII, p. 481. V. aussi la lettre à Carnot du 19 novembre 1796 : « Envoyez-nous très promptement du secours, car il nous serait impossible de refaire ce que nous avons fait ; vous connaissez le caractère du Français : un peu inconstant. »
—	2	XIX, p. 66.
613	1	XIV, p. 360.
—	2	Thibaudeau. Mémoires sur le Consulat, pp. 36 et 37.
—	3	L. à M. Greppi, 25 novembre 1796.
614	1	Thibaudeau. Mémoires sur le Consulat, pp. 46 et 59.
—	2	XI, p. 307.
—	3	I, p. 62.
615	1	XIV, p. 478.
—	2	Une actrice à qui il était arrivé un accident à l'Opéra.
—	3	XXIII, p. 147.
616	1	XII, p. 18.
—	2	XI, p. 48.
—	3	XI, p. 2.
—	4	XII, p. 283.
—	5	XII, pp. 340, 341.
617	1	XIX, p. 199.
618	1	XI, p. 365.
619	1	XVII, p. 17.
—	2	XIII, p. 303.
—	3	XIII, p. 179.
—	4	Idem, p. 203.

Pages.	N° de la note.	Indication des textes ou renseignements annexes.
619	5	Cf. pour les autres jugements de Napoléon : Sur la Suisse et ses habitants, Thibaudeau, pp. 350 et suivantes. Les œuvres de Sainte-Hélène où il parle des peuples de l'Apennin, de ceux de l'Amérique, de la ville d'Alexandrie d'Égypte qui « devrait être la capitale du monde », etc.
620	1	V. aussi dans Mme de Blocqueville : « Le Maréchal Davoût », III, p. 19, un fait qui prouve chez Napoléon la même préoccupation.
620	2	Pelet de la Lozère, p. 15.
621	1	XXIX, p. 322.
—	2	XXX, p. 126.
622	1	XXX, p. 232.
—	2	XXXI, pp. 103 et 285.
625	1	Mémoires sur les Cent Jours par Benjamin Constant.
628	1	Pelet de la Lozère, p. 51.
628	2	V. à ce propos une note extrêmement curieuse adressée au Directoire le 14 août 1796. Remarquable par sa netteté et sa précision, elle donne sur les généraux, collaborateurs de Napoléon pendant la première campagne d'Italie, toute son opinion. Ils sont peints en traits rapides ; mais rien n'y manque. Chaque mot porte.
629	1	XXIX, p. 517. Campagnes d'Égypte et de Syrie.
630	1	XXX, p. 496, 497 et 501. — V. aussi pour les jugements sur Joubert, Hoche, Kléber, Menon, Dumouriez qui « ne fut ni un bon général ni un bon Français », le t. XXIX, p. 220, 317, 364 et t. XXX, pp. 129, 130 et 221.
—	2	XIV, p. 430.
631	1	XXXI, p. 72 et 73. V. aussi p. 93, un jugement sur Ney et divers autres généraux.
—	2	XIII, p. 93.
—	3	XII, p. 120.